

Raoul GRESSIER

**FAMILLES LE GRESSIER
et GRESSIER**

EN BOULONNAIS

**LES LE GRESSIER DE LA GRAVE
Et GRESSIER d'ETAPLES**

Familles alliées

Généalogies et notes biographiques

Tome 5

Juin 2009



LOUIS-BONAVENTURE GRESSIER DE LA GRAVE

(1740-1802)

Il porte une miniature appartenant à M^{te} Comte Georges de Rhomel.

son arrière petit neveu.

Carnet de la Sabretache

J. Leroy et C^{ie} Edr. Paris

Avant-Propos

Pour demeurer fidèle au projet que je m'étais fixé en 1999 et que j'énonçais à la page 3 du Tome 1 des « Gressier et Le Gressier en Boulonnais », il me faut en arriver maintenant à l'étude que je m'étais assignée : celle des Gressier d'Etaples, issus de Ferry (Le) Gressier, sieur de La Grave.

J'avais hardiment indiqué, à l'époque, qu'il me semblait percevoir de fragiles paramètres susceptibles d'accréditer une origine commune aux branches de Desvres (tomes 1 et 2), d'Hubersent (tome 3) ainsi qu'entre celles de Wirwignes (tome 4) et d'Etaples (actuel tome 5)

Trop de hardiesse confine à l'imprudence. Après six années de recherches intensives, je ne suis guère convaincu de ce que j'avançais alors. Par contre, ce dont je suis assuré, c'est de la nécessité de ne retenir comme sujets d'étude que les documents originaux et de prendre ensuite le temps de la réflexion avant d'émettre toute conclusion formelle. La pluralité actuelle des pistes qui s'offrent dans toute recherche généalogique, la multiplicité des homonymes, les équivoques créatrices d'incertitude, les erreurs possibles contenues dans des relevés consultés venus de toutes parts et particulièrement du « net », les affirmations non référencées, m'ont commandé la plus stricte vigilance.

L'entrain qui m'animait en 1999, de vif qu'il était alors, m'habite encore, mais je l'ambitionne plus calculé, plus pondéré, plus prudent...et même circonspect ! Le doute est salutaire : « il est le sel de l'esprit » disait le philosophe Alain, l'écrivain Roger Martin du Gard précisait que « la pensée ne commence qu'avec le doute », tandis qu'un humoriste affirmait « le savant doute, l'ignorant résout ». Ne craignons donc pas de douter !

A cette date et pour la période qui court du 16^{ème} siècle à nos jours, je ne m'alarme nullement de n'avoir détecté aucun indice acceptable me permettant de prononcer catégoriquement une origine commune aux quatre familles précitées. L'espoir, cependant, n'est pas défunt de « débusquer » le repère rarissime qui ouvrira les portes de la « révélation », si tant est que celle-ci existe. L'évidence, c'est que cette recherche sollicitera un temps indéterminé. « Ô temps, suspends ton vol ! »

Ce long délai est une des raisons pour lesquelles il m'était venu le dessein de reporter au futur Tome 6, cette biographie des Gressier d'Etaples, afin de lui substituer, dans cet actuel Tome 5, certaines lignées de Gressier originaires de Boulogne dont les biographies pourraient elles aussi se révéler intéressantes.

Une seconde raison à mon atermolement, celle-ci purement sentimentale, manquait à la vérité, de solidité et d'exactitude historique. Mes racines généalogiques plongent profondément dans cette particularité géologique que l'on nomme « la boutonnière » du Boulonnais. La plupart de mes ancêtres y ont vécu et j'ai souvent ressenti l'impression de me plus me trouver dans le Boulonnais lorsque je quittais cette fameuse « fosse ».

Erreur ! Ne confondons pas Boulonnais géologique et Boulonnais historique. Etaples, le lieu de vie de Ferry (Le) Gressier, se situe à la limite extrême de ces deux entités, en Boulonnais donc, la rivière « la Canche » en constituant la frontière commune avec le Ponthieu picard. Nous connaissons bien cette ceinture crayeuse qui s'incurve en demi-cercle et entoure une dépression de sable et d'argile, dite « la fosse » ou Bas-Boulonnais, pays de bosquets, de forêts et d'herbages, qui s'abaisse vers le littoral de la Manche. Au sommet de cette ceinture dont l'altitude peut atteindre 200 m., s'allonge un plateau, un « haut pays » crayeux, d'une nature toute différente, qui va se raccorder insensiblement avec les plateaux d'Artois et la Picardie, c'est le « Haut Boulonnais », nommé aussi « le Mont ». Ces deux régions si disparates vont pourtant constituer un tout géographique et historique. Au long des siècles, la « Fosse » boulonnaise, pays d'élevage, va forger avec « le Mont » une collectivité

économique particulière dans laquelle Boulogne, centre géométrique de la boutonnière, aura faculté de s'approvisionner. L'autre agglomération proche d'Etaples, Montreuil, en Picardie, recevait, elle, l'essentiel de sa subsistance du Ponthieu., ce qui ne signifiait pas, bien entendu, la présence d'un «rideau de fer» entre ces deux communes voisines dont certaines familles avaient tissé tout naturellement des liens de part et d'autre.

Ces conditions ont imprégné profondément ce particularisme boulonnais que des siècles de guerres et d'épreuves multiples ont accru et qui s'inscrivait dans une série de privilèges et d'exemptions que les Boulonnais ont défendu bec et ongles jusqu'à la Révolution de 1789.

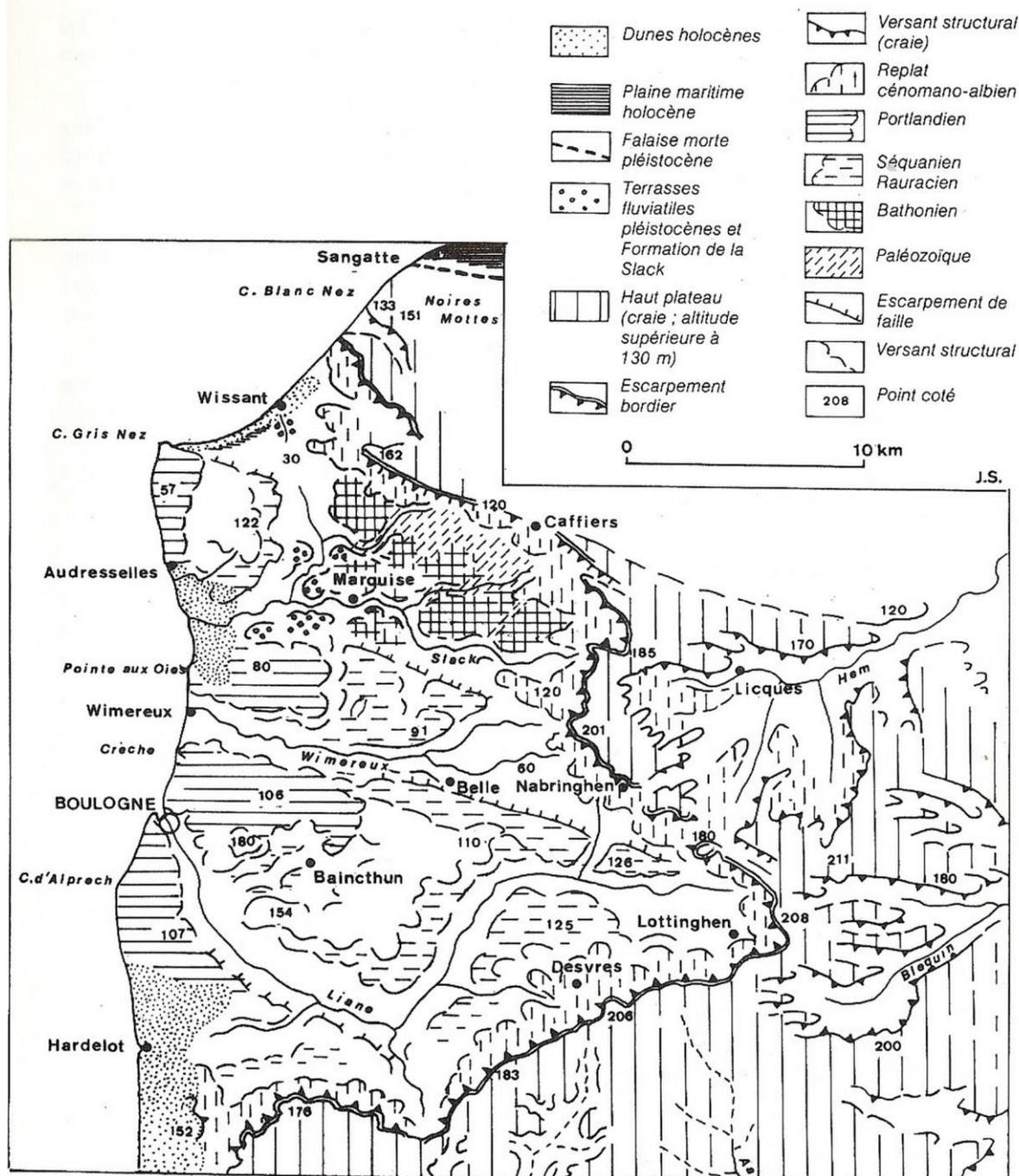
Etaples et Boulogne, toutes deux tournées vers la mer qui leur apportait ses ressources, entretenaient au sein de la Sénéchaussée du Boulonnais dont elles faisaient partie, de nombreuses relations dont je trouve le détail dans le « Livre vert » de la commune de Boulogne (1550-1618), les maîtres des deux villes s'unissant par exemple pour telle députation, telle ou telle assemblée, destinées à la défense des intérêts communaux et à celle de leur petite patrie du Boulonnais.

Ferry (Le) Gressier est donc bien Boulonnais. Entouré d'un halo incertain dans son lointain seizième siècle, je vais tenter de le mettre à notre portée. Il fera, avec sa famille et ses homonymes étaplois, l'objet de ce Tome 5.

Allons à sa rencontre et à celle de ses homonymes étaplois !

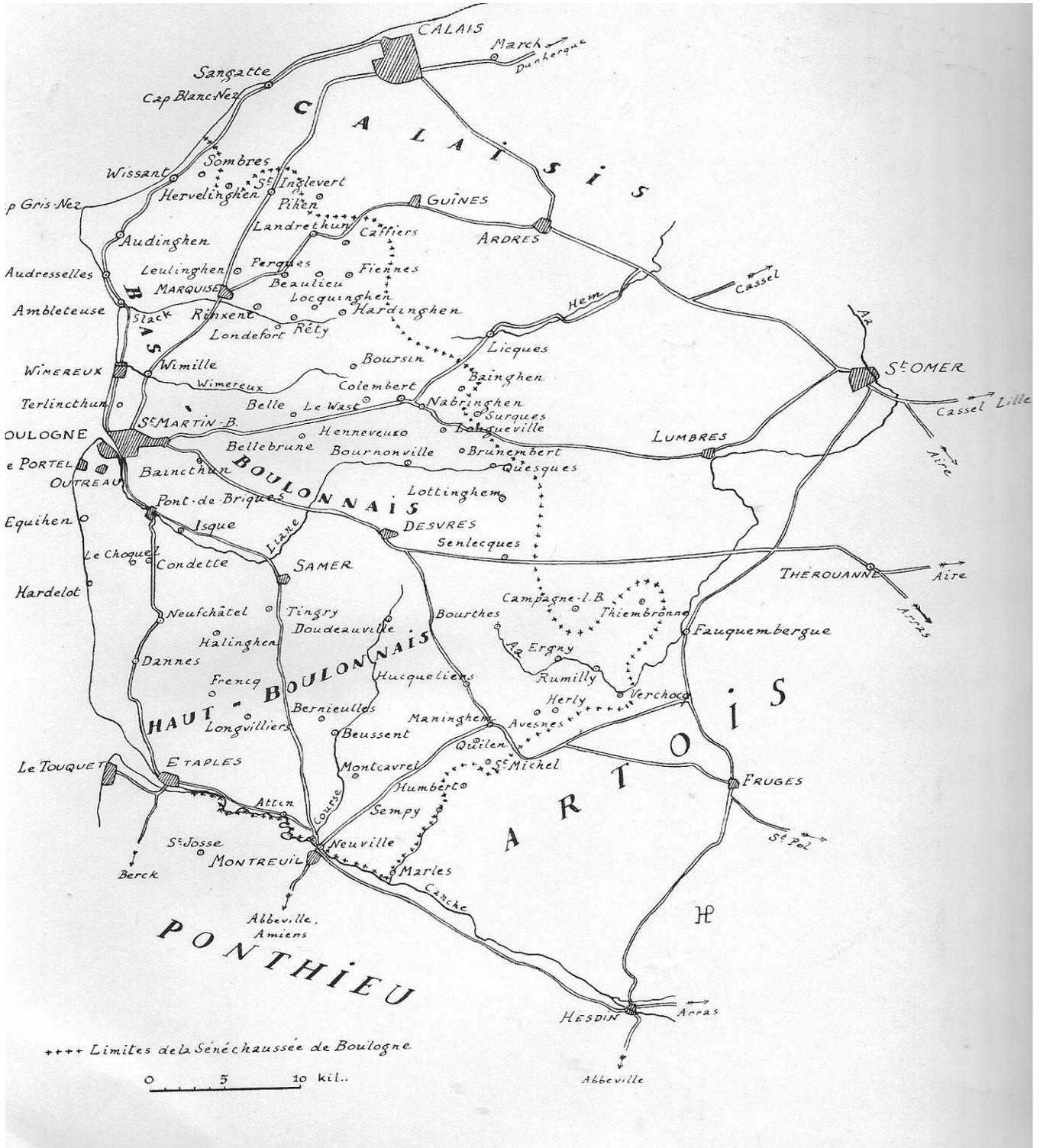
* * * * *

CARTE MORPHOSTRUCTURALE DU BOULONNAIS



Cette petite carte vient en appui de mes propos sur la « boutonnière » boulonnaise nettement limitée ici par un trait noir appuyé, la ligne d'escarpement, qui s'ouvre au sud vers Etaples, tout proche.

La sénéchaussée du Boulonnais et ses limites en pointillés
 (de Pierre Héliot dans « Histoire de Boulogne et du Boulonnais »)



Remarques : Bas Boulonnais, « la boutonnière », Haut-Boulonnais, au-delà de la « fosse »; Montreuil, en Ponthieu.

Introduction

L'occasion m'a été donnée dans le Tome 4 consacré aux Le Gressier de Bellannoy de soulever, page 4, puis pages 10 à 13, la petite énigme que me pose la présence simultanée en cette seconde moitié du 16^{ème} siècle d'un « Ferry le Gressier, Sieur de la Grave », à Etaples, et celle d'un homonyme, « Ferry Gressier », à Wirwignes, qu'avec les précautions d'usage, je présume différent, sans pouvoir en livrer cependant la preuve irréfutable sur document.

Une seconde interrogation me requiert : c'est le lien, communément admis, entre le descendant direct de Ferry Le Gressier, qui serait Jacques Gressier sieur de la Grave, (j'emploie volontairement le conditionnel), et la lignée des Gressier d'Etaples, bourgeois, marchands, notaire, maîtres, dont un représentant, « Bonaventure Louis Le Gressier de la Grave, chevalier de Farsure » sollicitera et obtiendra en 1773, avec une certaine facilité semble-t-il, un « certificat de noble extraction ». Les Gressier d'Etaples du 17^{ème} siècle sont-ils bien les descendants de Jacques Gressier de la Grave ?

Toutes indications et interrogations que nous allons présenter dès le premier chapitre réservé à Ferry Le Gressier, puis développer, confronter et apprécier, avec la prudence et la rigueur qu'il est convenu d'adopter, et que je tenterai d'appliquer en ce genre d'étude. Nous retiendrons, en priorité, les documents de première main, mais, bien sûr, nous ne ferons pas la fine bouche devant les éléments livrés par des spécialistes aussi réputés que Rodière, A. et E de Rosny, Bavière, etc..., ce qui nous vaudra, par la même occasion, le plaisir de relire le contenu de leurs travaux.

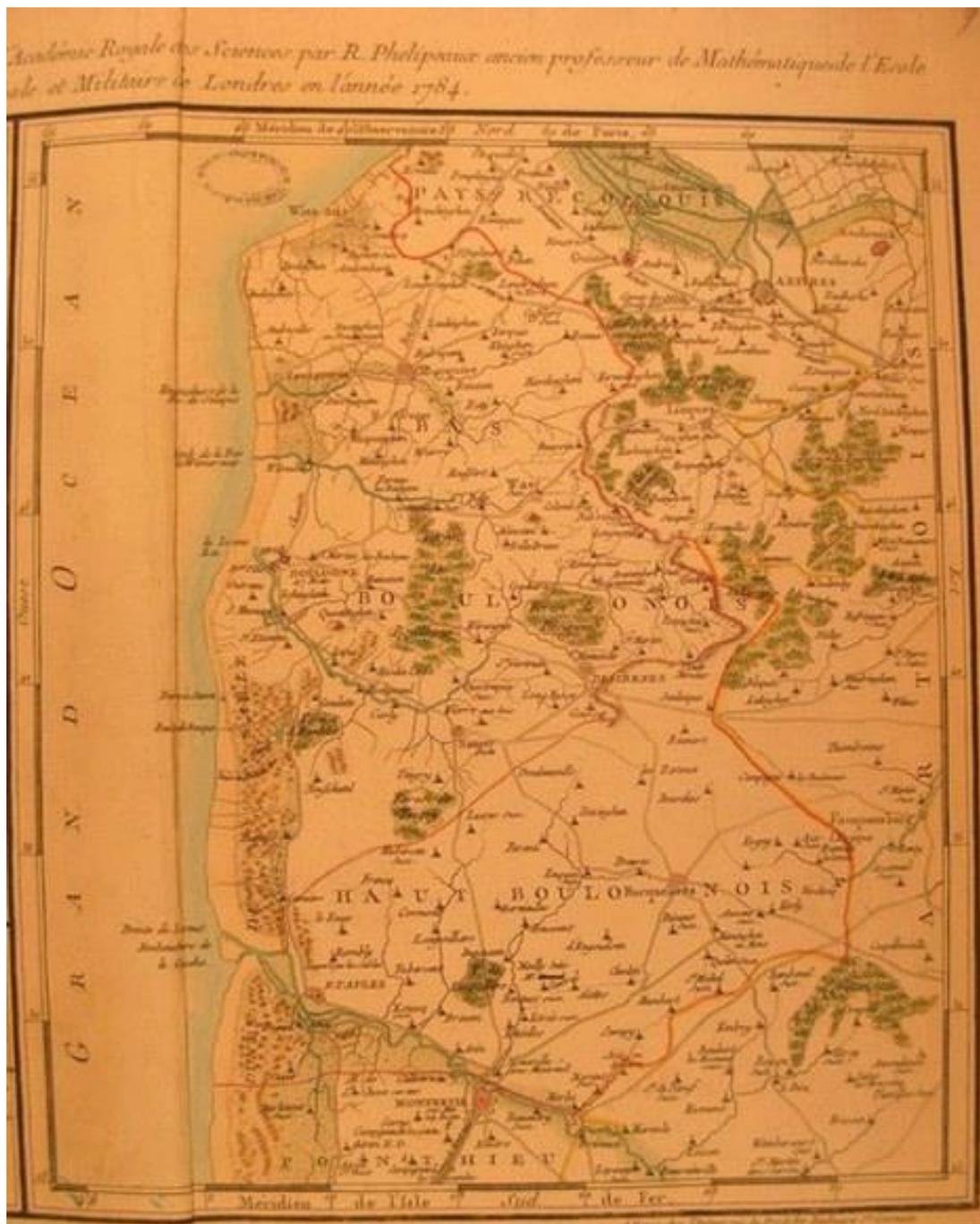
Je précise que je ne donnerai pas d'emblée l'hypothèse définitive que je tire de cette seconde interrogation. J'ai préféré décrire pas à pas le long chemin de mon enquête, semé de découvertes, de suppositions, qu'avec étonnement peut-être, on verra remises en cause dans les pages qui les suivront, d'erreurs reconnues et corrigées, pour aboutir en définitive à un ensemble de propositions plausibles qui seront celles que je préconise finalement.

Je détaillerai ensuite la généalogie descendante de Jehan Gressier et celle de Florent Gressier, son frère, ces deux lignées présumées issues de Ferry Le Gressier sans qu'une preuve indéniable en ait été donnée.

Quelques « échappées » anecdotiques à l'allure de digressions parsèmeront mon propos. Je souhaite qu'elles sollicitent l'intérêt de ceux que l'histoire de notre petite « boutonnière » et de ses natifs, captive.



Carte du Boulonnais des environs d'Étaples et Montreuil en 1709



Carte du Boulonnais et des environs d'Etaples et Montreuil en 1784

Chapitre 1

FERRY (LE) GRESSIER^o

Sieur de la Grave

FERRY (LE) GRESSIER, Sieur de la Grave

Le personnage

Les interrogations auxquelles j'ai fait allusion ne se portent pas bien évidemment sur la réalité du personnage de Ferry (Le) Gressier dont l'existence au 16^{ème} siècle est indiscutable et attestée par des documents bien réels et des affirmations en provenance d'historiens locaux réputés. Elles portent sur la liaison qui est faite entre Ferry et son supposé fils Jacques Le Gressier de la Grave, avec les Gressier d'Etaples dont le premier discerné est Jehan Gressier. Nous aborderons ce sujet plus loin.

J'ai pensé utile d'analyser les documents consultés en fonction de leur degré de crédibilité: et de les considérer en :

- documents authentiques : ils ont traversé les siècles et nous avons la satisfaction de les visionner dans leur intégrité.

- relevés écrits de documents authentiques maintenant disparus, offerts à notre curiosité grâce à la prévoyance et au travail d'historiens locaux reconnus ; sauf erreur de recopie, ils sont fiables.

- affirmations basées sur des documents non référencés, ce qui induit un doute quant à leur certitude et demande vérification.

Rares en définitive sont les écrits de première main se référant à Ferry (Le) Gressier. On doit le plus ancien à l'historien boulonnais Deseille qui découvre qu'en 1536 « *Ferry Le Gressier doit XLV sols de rente à l'abbaye Notre Dame en Boullenois* » (Documents inédits no 213 p.236).

Un second document authentifié et bien connu est le livret imprimé en l'année 1673 « *chez Pierre Battut, imprimeur et libraire à Boulogne* », intitulé « *Coutumes généralles de la Seneschaussée et comté de Boullenois – Ressorts et enclavemens d'icelles avec les Coutumes locales d'Estappes, Vuissent, Herly, Quesque, Nedoncet. Toutes les dites coutumes avec leurs procès-verbaux, icelles par ordonnances du Roy, accordées et réformées et mises par devers la Cour de Parlement, en 1651* » (BMB).

Le texte est un ensemble de 180 articles relatifs aux coutumes générales, suivi de « *plusieurs coutumes locales d'aucunes villes dudit Païs de Boulenois baillées et présentées par les mayeurs et Eschevins d'icelles villes, en l'assemblée générale des estats d'iceluy Païs* » (octobre 1550). Après l'exposé des coutumes de Boulogne, puis celles de Desurenne (Desvres), ce sont p.97, les « *Coustumes locales ayant lieu en la ville et banlieue a Estappes sur la mer, au dehors des Coustumes généralles du Compté de Boulenois, mises et rédigées par escrit, par messieurs les maïeurs et Eschevins de la dite ville **Ville d'Estappes**, ad ce évoquez et appelez les bourgeois, manans et habitans d'icelle ville, pour les présenter a Messieurs les Commissaires, députez par le Roy nostre Sire sur le fait des Coutumes généralles du pays et Comté de Boulenois* » La paix avec les Anglais est toute récente (1547). Henri II, qui a visité Etaples, a pu constater l'état déplorable de la ville incendiée en 1546.

Je n'entrerai pas dans le détail et le commentaire de ces Coutumes, ce n'est pas le propos de ce modeste ouvrage. On en trouvera une bonne analyse dans l'Histoire d'Etaples

(Tome 1) de Pierre Baudelicque. Retenons le dernier article, l'article XI p.105 et 106, relatif à Etaples :

*« Toutes lesquelles coutumes ainsi posées, écrites, comme dit est, ont esté levées en la maison et auditoire de ladite ville d'Estappes, le lendemain du sixième jour d'octobre, l'An mil cinq cent cinquante, jour de plaid ordinaire d'icelle ville, en la présence de **Ferry Gressier, maieur**, Nicolas Fierard second maieur, eschevin, Jean Pelé, Jean Cambier, Guillaume Lesné et Adrien Flahault eschevins Et aussi présents, Robert le Comte, Antoine Hurtrel, Jean Viart, Toussaint de Bouvers, Jacques Darras, et plusieurs autres bourgeois de ladite ville qui ont accordé et déclaré, que de tout temps précédent en icelle ville et banlieue, l'on a usé desdites coutumes sans aucun contredit. Tesmoins Gressier, Fierard, Pelé, Cambier, Lesné, curé, Adrien Flahault, Guillaume Lesné, de Sarton et Robert le Comte. Signé par les dessus dits ».*

Confirmation officielle : Ferry Gressier (la particule « Le » n'est pas indiquée) est bien maieur d'Etaples en 1550.

Les pages suivantes réservées au procès-verbal général, énoncent les représentants de la noblesse présents ou leurs mandataires. C'est ainsi que nous découvrons, p.143 : *« Madame Jeanne de Hornes vicomtesse de Gan (Gand) pour les terres et seigneuries de Frencq, Heubessen (Hubersent) et autres en Boulenois »* (voir le Tome 3 des Gressier en Boulonnais), est représentée par *« **Ferry le Gressier son baillif et le receveur desdites terres qui ont déclaré ladite Dame ne pouvoir comparoir pour son ancien âge »***

C'est à un troisième titre qu'il est cité en personne p.146, celui de noble : *« **Ferry le Gressier, escuyer, Seigneur de la Grave et de Pittefaux »***. Ce que confirme le manuscrit de Messire Ambroise François Jean de Disquemue, escuier, sieur de Montguilin, daté du 10 avril 1750 à Wierre-Effroy, ce dernier ayant dressé consciencieusement la liste de 114 personnages constituant en 1550 le corps de la noblesse du Boulonnais. Ce manuscrit recueilli et recopié par Louis Bénard en 1852, porte en page 40 l'indication citée ci-dessus, relative à Ferry Le Gressier.(Ms 525 – B.M.B)).

Une fois encore, il figure p. 149 : *« Les Maieurs et eschevins d'Estappes par Ferry Gressier d'icelle ville...nous ont présenté chacun en droit, soit certains cayers de papier, lesquels nous ont affirmé estre contenües et écrites les coutumes locales desdites villes. Ausquels nous avons enjoint de faire de dans ledit vingtième jour de ce présent mois d'octobre, assemblés à l'honneur de chacune desdites Villes certain nombre de bourgeois et manans en chacune d'icelle ville. Pour en leur présence faire lire, arrester et certifier lesdites coutumes locales. Et audit jour être rapportées par devant nous, signées et certifiées dûment »*,

Nous pouvons donc dire qu'en 1550 : **Ferry (Le) Gressier** est noble, receveur et bailli des terres de Frencq et Hubersent, et maieur d'Etaples qu'il habite. C'est dans la ville un personnage aux attributions importantes. Etaples, dont le statut de commune remonte au 12^{ème} siècle (ses armes étaient de gueules à trois coquilles d'or et rondes), possédait une juridiction d'échevinage composée d'un maieur, deux vice-maieurs, quatre échevins, deux lieutenants, un procureur du roi, un procureur fiscal, un avocat de ville, un garde-scel, un greffier, deux huissiers et deux sergents à verge. Le maieur et les échevins dont ils étaient les conseillers, avaient connaissance en première instance des affaires civiles et criminelles et étaient chargés de l'administration communale. Il faut penser que Ferry Gressier accomplit sa charge de maieur de manière très convenable et fut reconduit plusieurs années puisque je lis dans le Registre du Roy de la Sénéchaussée du Boulonnais (9 B 1- 1550-1556 – folio 180 – A.D.) année 1552 : *« Est comparu devant nous **Ferry le Gressier** maieur de la ville d'Estappes accompagné de Jehan Gambie, eschevin de la dite ville »*. Preuve de confiance de la part de ses pairs. A Etaples, à cette époque, les maieurs et échevins prêtaient serment devant les magistrats auxquels ils succédaient (G. Souquet – Histoire 'Etaples).

Il apparaît que sa carrière de maieur cesse en 1553 et que, cette même année il soit devenu « *lieutenant premier et général de M. Le bailly d'Étaples, Choquel et Bellefontaine* ». C'est du moins ce qu'affirme Rodière pour le 26 mars de l'année 1554 (Ms 232 – A.D.) ; la référence qu'il en donne est une mystérieuse « p. 253 » ? J'incline à penser néanmoins, ma confiance en Rodière étant quasi illimitée, que cette affirmation est exacte, et j'en veux la confirmation dans le Ms 731 F (BMB) qui se trouve être la « *Coppie du rolle de la taxe pour les fiefs et arrière-fiefs du comté de boullenois* » en date du 25 août 1553. En effet, dans le paragraphe relatif au bailliage d'Étaples, je lis :

« ledit fief est inconnu, avait averty **ferry gressier** qu'il y a un fief scéant a Beutin a ce qu'on dit appartenir a Mathieu depoix tenant party de lempereur de 36 livres en bon temps et a présent 24 livres taxé a 33 sols 4 deniers ».

Et plus loin :

« averty **ferry gressier** que *ferry gressier* tient un fief scéant en la ville d'Étappes en valeur de 100 sols en bon temps 60 sols a présent, est tenu le dit fief par framery et sont les rentiers jean dequehen et nicolas fiérard taxé 4 sols 8 deniers ».

Le sujet et la formulation de ces avertissements me semblent bien démontrer qu'ils sont destinés, pour exécution, au bailli et à son intermédiaire, le lieutenant, Ferry Gressier. Le bailliage était devenu, en 1550, une juridiction royale qui ressortissait en appel de la Sénéchaussée du Boulonnais. Le bailli était à proprement parler un prévôt qui, cependant ne pouvait juger les cas royaux, privilégiés ou commerciaux, nous dit G.Souquet (Histoire d'Étaples). Dans son relevé des notaires de Montreuil (12 J Ms 196 – A.D). R.Rodière signale un contrat d'avril 1564 conclu par Antoine d'Aigneville par devant « **Ferri Gressier** *escuier, Sr de la Grave, lieutenant premier et général de Mr le bailly d'Étaples, du Chocquel et de Bellefontaine* ». Cet emploi, **Ferry Gressier** va l'exercer longtemps encore. Il constituera vraisemblablement d'ailleurs l'une de ses principales ressources. Le titre d'écuyer qu'il portait (donc noble) ne signifiait pas automatiquement la richesse ; la majorité des nobles boulonnais de cette époque, c'est de notoriété, ne baignaient pas dans l'aisance.

La liste des fiefs sis dans le Boulonnais que reconnaît **Ferry Gressier** est bien mince. Je découvre en tout et pour tout, dans le rôle de la taxe de 1553, le fief situé à Étaples (cité plus haut) d'une valeur de 100 sols, et « *un fief mouvant de la seigneurie de la Billarderie* » à Wirwignes, d'une valeur de 20 sols, « *taxé 7 sols 6 deniers attribué au nommé **Ferry Gressier*** » [J'émet des doutes sur l'identité de ce personnage que R.Rodière prend pour le Sieur de la Grave, je m'en exprimerai plus loin].

Aucun fief dans le Ponthieu voisin, selon la liste établie par le marquis de Belleval. Cela signifie-t-il l'absence de toute autre possession ? Apparemment non puisque l'œuvre inépuisable de R.Rodière me livre cette information : « *le 22 juin 1577 vente par Josse Caron habitant Étaples de maisons et terres à Villiers St Josse tenues de **Ferry Gressier** sieur de la Grave* ». Villiers St Josse est un hameau de Saint- Josse sur mer, situé au sud d'Étaples, en Ponthieu. (12J Ms 197 – Rodière – A.D.)

Selon toute probabilité, moyenne est la fortune de **Ferry le Gressier**. L'aisance et même une certaine opulence de ses supposés descendants ne paraissent pas dues à sa succession mais, ce me semble, à l'état de marchands bourgeois d'Étaples et de militaires de haut niveau qu'ils étaient devenus.

Qu'en est-il de ses fiefs et titres ? Examinons-les un par un

FIEFS et TITRES de FERRY LE GRESSIER

Le fief d'Étapes

D'une valeur de 100 sols « tenu par Framery », désigné sans autre précision en 1553 dans le rôle des taxes, il ne me semble pas bien important.

Le fief de la Billarderie

C'est en réalité un fief mouvant, arrière-fief du fief de la Billarderie.

Sis à Wirwignes, d'un revenu modeste, sa possession déclarée à Ferry Le Gressier sieur de la Grave par R.Rodière, m'apparaît discutable. J'en ai débattu dans le Tome 4 des « Gressier et Le Gressier en Boulonnais » p.4, puis p.11 à 13. Il me paraît utile d'y revenir ici. « *Le rôle de la taxe pour les fiefs et arrière-fiefs du comté de Boullenois* » en date du 25 août 1553, nous apprend page 30 que « *les fiefs mouvants de la seigneurie de la Billarderie* » sont les suivants : Simon Duwicquet 2 fiefs de 7sols 6 deniers de valeur 40 sols, François Brisse 2 fiefs de 7 sols 6 deniers de valeur 40 sols, Philippe Framery 1 fief de 7 sols 6 deniers de valeur 40 sols, « **Ferry Gressier 1 fief de 7 sols 6 deniers de valeur 20 sols** » Guillaume Le Vasseur 1 fief de 7 sols 6 deniers de valeur 20 sols.

Pour R.Rodière, à qui on ne peut, bien évidemment reprocher de n'avoir pu déceler dans la montagne des documents notariaux du Boulonnais le document qui, à mon sens identifie un autre **Gressier**, il n'existe qu'un seul Ferry **Gressier**, c'est le Sieur de la Grave, et c'est donc lui, en conséquence, qui détient le fief de la Billarderie ! Insistant sur l'emplacement précis de la ferme de Bellannoy à Wirwignes, propriété des Le Gressier de Bellannoy (Tome 4 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais), il suggère qu'il s'agit là de l'arrière-fief de la Billarderie énoncé plus haut, introduisant ainsi implicitement l'hypothèse d'une possession de ce domaine par **Ferry Le Gressier** qui serait alors l'ascendant des Gressier de Bellannoy :

« *Il est à remarquer que la Billarderie et Bellannoy sont tous deux dans la commune de Wirwignes et que la limite de la commune les contourne pour les y laisser* »

Postulat séduisant mais discutable !

Remarquons tout d'abord, carte I.G.N. consultée, que si Bellannoy se trouve bien dans Wirwignes, la Billarderie (qui a appartenu aux Flahault) est incluse dans...Crémarest ! ce qui ne dispense pas Bellannoy d'en être un arrière-fief.

Seconde constatation. Elle émane du document que je cite plus haut, puisé dans le Protocole des Notaires de Desvres – 1573-1574 – folio 131 – 4 E 61/255 – A.D. Cet acte notarié passé à Desvres devant Nicolas Légier et Loys Daverdoingt, notaires, le 17-6-1574, demande réflexion. En voici l'essentiel de la teneur :

« **Ferry Gressier, laboureur demeurant à Wirwignes pour son proffict cleric et évident aparant subvenir a sa grande et urgente affaire payer et satisfaire ses créanciers vers les quels il est tenu et redevable, mesme soy acquitter et descharger de certaines grandes sommes de deniers qu'il est redevable envers le trésorier de boullenois par lequel il est en voye destre rigoureusement traicté en justice, n'ayant présentement moyen dy satisfaire nest en faisant la vendition qui enssuit, a par pure et urgente nécessité qui a ce faire le contraint,**

*et par luy juré et affirmé et tesmoigné et suffisamment approuvé par nicolas **gressier** sergent et garde de la forest de boullongne et bastien bouquelaire demeurant a Wirwignes, ses parents et amys, tesmoins dignes de foy, et moiennant le prix et somme de trois escus au denier a dieu et unze et dix sols tournois pour le vin du présent marché, et pour deniers principaux la somme de cent soixante huit livres quinze sols tournois, vint sols pour chacune livre que ledit comparant a eu et receu comptant en la présence desdits nottaires soubsignés en bonnes espèces d'escuz d'or soll. et pistolles et aultres deniers ayant cours en ce royaulme, de Anthoine du Blaisel, escuyer, sieur dudit lieu du Hault Blaisel, homme d'armes des ordonnances du roy soubz la charge de monseigneur duc de Montmorency.....*

vend une masure et jardin a usage de prey scéant audit lieu de wirwignes et contenant deulx mesures et un quarteron de terre ou environ enclos de toutes parties de hayes, tenant dun bout au grand chemin qui maisne de Desureennes a Boullongne, d'aultre bout aux terres de Gilles Légier, d' une liste vers Wirwignes a jehan Flahault de la Billardrye et d'aultre liste aux terres des héritiers de feu jehan Flahault de le fresnoye, qu'il a acquis de GuillaumeVasseur, lesquels deux mesures et un quarteron de terre ledit vendeur a déclaré estre tenu assavoir cinq quarterons tenant au chemin cy dessus, déclaré de J. sieur de la Pasture.

Dixseptième jour de juin lan mil cinq cent soixante quatorze. »

D'entrée, la simple désignation du personnage, «laboureur demeurant à Wirwignes », met en évidence qu'il ne peut s'agir du Sieur de la Grave. Les notaires n'auraient eu garde de signaler ce titre dans leur écrit. Je ne m'attarde pas sur l'absence de la particule « Le » qui n'est pas toujours jointe au patronyme Gressier. Nous avons affaire à un « laboureur ». A moins d'un événement extraordinaire ou d'un cataclysme financier, je ne vois pas Ferry **Le Gressier**, sieur de la Grave, ancien maieur d'Etaples, lieutenant du bailli, quitter Etaples pour se retirer dans le bucolique village de Wirwignes, reconverti en simple laboureur criblé de dettes, risquant « *destre rigoureusement traicté en justice* ». Est-ce le même Gressier dont R.Rodière détaille la descendance bourgeoise et militaire à Etaples ? A l'évidence, non ! Il s'agit bien ici d'un second Ferry **Gressier** qui est bien lui, possesseur de l'arrière-fief de la Billarderie. Remarquons également que la masure, le jardin et le quarteron de terre vendus tiennent « *d'un bout au grand chemin qui maisne de Desureennes a boullongne* » et cotoient donc, comme la Billarderie, la D341 qui conduit à Desvres.

Reconnaissons que cette similitude de nom et prénom est troublante, et cela d'autant plus que le prénom « Ferry » est très rarement rencontré dans le Boulonnais. Cette singularité ne peut être assimilée à une preuve : je trouve dans le terrier de Questrecques en 1550 un autre Ferry, Ferry Dachicourt, qui tient en fief une terre nommée le Rietz Hanon et qui n'a rien à voir avec Ferry Sieur de la Grave. Le patronyme **Gressier**, lui, n'est pas rare, il est typiquement boulonnais et représenté amplement à Wirwignes. Au delà d'un cas fortuit, j'ai tenté (Tome 4 p.12) une explication que je reproduis ici. Un lien de parenté proche ou éloigné, une relation d'amitié, peuvent entrer dans le domaine des possibilités qui rapprocheraient les deux « Ferry » : improbable fils cadet, légal ou bâtard reconnu (bénéficiaire en tant qu'héritier du quint réservé aux puînés), neveu, cousin germain ou issu de germain, filleul portant le prénom du parrain, etc... Tout ceci me paraît hautement hypothétique. Dans la masse des documents de toutes espèces qu'il m'a fallu compulsé, je n'ai d'ailleurs jamais découvert aucun renseignement qui pouvait augurer d'un lien entre les deux personnages.

Le fief de La Grave

Allons à sa recherche !

C'est en vain que j'ai visionné dans leurs moindres recoins cartes anciennes du Boulonnais, carte de Cassini, cartes modernes I.G.N. (Boulogne- Forêts du Boulonnais – 2104 ET : la toute dernière du 1-10-2000, et sa précédente). J'ai compulsé le très sérieux « Dictionnaire Topographique du Pas-de-Calais comprenant les noms de lieux anciens et modernes rédigé par le Comte de Loisne » paru en 1907, sans plus de résultat. Introuvable !

Mais où se niche ce « La Grave » que R.Rodière, se référant à de Rosny, déclare tout d'abord hameau de Samer, puis, se ravisant, rectifie plus loin « *sic pour Tingry, peut-être par extension sur les deux territoires* ». C'est l'historien de Samer, L.Géneau, que les chercheurs de documents boulonnais bénissent pour la masse considérable de pièces historiques authentiques qu'il leur a léguées, qui m'apporte un éclairage sur cette petite énigme. Le document G 79 de ce fonds (BMB), petit livret d'une vingtaine de pages, me paraît être un travail de préparation, prélude à une œuvre plus importante et ordonnée de la topographie de la commune de Samer, dont je ne peux dire si elle a réellement paru. Avec une extraordinaire minutie, L Géneau relève dans leur totalité les noms et emplacements des sources, des ruisseaux, des ponts, des calvaires, des anciens moulins à eau et à vent, des lieux-dits, des hameaux, des fermes. Pour cela, il s'est référé, entre autres, à diverses archives dont celles de l'abbaye de Samer et celles des Ponts et Chaussées de 1907, ce qui lui a permis de retrouver nombre d'appellations anciennes disparues, certaines depuis très longtemps. Bien évidemment, au cours de ce vingtième siècle, des modifications sont encore intervenues, et il est devenu très ardu de reporter, avec précision sur la carte I.G.N actuelle, certaines précieuses indications fournies par L.Géneau. C'est bien le problème qui se pose avec « La Grave ». Car, et ce fut cependant une satisfaction d'en découvrir enfin des références, mon étonnement fut grand de remarquer que La Grave qui, à mon sens, allait être désignée comme un fief, une ferme, un manoir ou un lieudit, n'était accompagnée d'aucune précision. L.Géneau note les extraits suivants :

« Sur les titres de l'abbaye :

Ruisseau qui descend de Longuerecque à la Grave

_____ *du Breuil à la Grave*

_____ *du Moyen Bois à la Grave*

Ruisseau qui descend du Marquet Hecquet à la Grave

_____ *du Pré Turot à la Grave* »

Cette formulation, toute d'approximation, n'indique qu'une direction, celle de la Grave, ruisseau ou fief ? Je peine à imaginer qu'il s'agisse là d'un ruisseau qui, recevant les cinq ruisseaux nommés plus haut, se trouverait obligatoirement être une véritable petite rivière, que je n'ai jamais décelée lors de mes randonnées pédestres personnelles dans ce secteur. Cependant, plus loin, L.Géneau, après un lapidaire « *La Grave au Breuil* », écrit : « *La Grave est le nom ancien du ruisseau qui descend de la Madeleine (Pont à Locques) (nom d'une chapelle disparue), traverse la grand-route no 1 jusqu'à Lesdres. Ce ruisseau reçoit le ruisseau de la Fontaine Paradis et de la Fontaine Saint-Wulmer* » Complexité de l'interprétation ! Ces dénominations n'ont pas survécu. Toutefois, L.Géneau souligne que le

Pont à Locques se trouve « dans le bas de la rue ancienne de Montreuil, aujourd'hui rue du Breuil », à la limite donc de l'agglomération (les notes de L.Géneau datent du début 20^{ème} siècle) (1) Le ruisseau que dénomme ainsi notre historien ne peut être à mon sens que le ruisseau de Wierre-au-Bois qui passe au lieu dit Vernicourt et à Bellozanne où il s'appelle alors l'Edre (Lesdres, écrit Géneau), après avoir reçu au niveau du hameau de Létoquoy, un autre ruisseau non nommé venant de Tingry et longeant le « Moulin à l'huile » Il ne peut s'agir de la Grave en tant que ruisseau, si tant est que ce ruisseau existe ! Ma perplexité grandit : il me fallait, pour plus de précision, consulter sur pièces, le terrier de l'abbaye de Samer que cite L.Géneau (Fonds Géneau – G7 – B.M.B) et poursuivre mes investigations.

(1) L'abbé Delamotte, dans ses « Notes sur la maladrerie de Samer » (Bulletin de la Société Académique de Boulogne – Tome IX) se référant à un aveu de 1564 à l'abbaye de Samer, précise que la maladrerie et la chapelle de la Madeleine étaient situées « à l'angle de la rue du Breuil et chemin de Painesme, c'est-à-dire à l'extrémité du bourg, sur le bord de la rivière qu'aucun pont ne traversait encore, emplacement hygiénique propice aux ablutions nombreuses que devaient répéter les pauvres mézeaux (nom donné aux ladres) couverts de plaies hideuses ».La chapelle, disparue, était bâtie à l'entrée de la pièce traversée par la ligne de chemin de fer.

C'est bien cette rivière qui naît à Wierre-au-Bois que L.Géneau, par erreur il me semble, appelle la Grave, et porte plus loin le nom de Edre. Voir le croquis de M.Balinhard (1840) que j'ai reproduit plus loin.

Ce document, authentique source de renseignements en tous genres sur les possesseurs et occupants des terres détenues par l'abbaye de Samer ainsi que sur la situation précise de celles-ci dans le terroir, avec les références de multiples contrats notariaux, porte, dans une vingtaine d'actes, une référence à La Grave. C'est toujours sous la même formulation que j'ai relevé ces références : « le ruisseau qui descend deà la Grave », sans qu'il soit spécifié la nature de la Grave, ruisseau ou non. Jusqu'à ce que je décèle enfin le critère indiscutable dans l'extrait suivant : « *Item une autre pièce de terre à usage de pré ou pature située audit lieu contenant trois ou quatre mesures ou environ tenant d'un bout d'orient au petit ruisseau qui descend du Breuil à la Grave, d'autre liste du midi aux dites demoiselles de Rocquigny du Fayel et au pré appartenant au dit Sieur de Guémy qu'il tient du fief de la Grave, d'autre bout d'occident au ruisseau qui descend du Moien Bois à la Grave, et d'autre liste de septentrion à un autre pré que le dit Sieur de Guémy tient encore du fief de la Grave et à Jacques de Boves, à travers laquelle pièce de terre passe le ruisseau qui descend du Breuil à la Grave* » Rien dans ce document ne me permet d'affirmer catégoriquement que la Grave soit un ruisseau, mais nous pouvons enfin cibler approximativement l'emplacement du fief. Il est intéressant d'en tirer la conclusion que le fief de la Grave recueille les eaux qui descendent de la cuesta boulonnaise toute proche, des côtes de l'Eperche, du Breuil et du Moyen-Bois, sous la forme de jolis petits rus. (Je vous invite au préalable à ouvrir la carte IGN 2104 – Boulogne et les forêts du Boulonnais). Nous en avons la confirmation dans d'autres actes dont je livre ici quelques citations de lieux-dits aux appellations bucoliques dont certaines ont disparu (c'est un grand plaisir de les dénicher) ; elles vont nous autoriser à resserrer notre vue sur le fief de la Grave : « à l'endroit du Petit Crocq un ruisseau qui descend de Longuerèque à la Grave » ; « à la montagne de la Blaque Jument.....à travers laquelle pièce passe le ruisseau qui descend de Longuerèque à la Grave » ; « tenant d'un bout d'orient au ruisseau qui descend de la Fontaine du Marquet Hecquet à la Grave » ; « d'un bout d'orient au ruisseau qui descend de la fontaine du pré Tinot à la Grave » ; « du septentrion à la commune du Petit Crocq sur une partie de laquelle passe le ruisseau qui descend à la Grave ou au Panesme (intéressante précision de lieu, nous en reparlerons plus loin) » ; « d'orient un chemin qui conduit de l'Epinoy à la Tombelle, du midi à un petit ruisseau qui descend à la Grave (l'Epinoy – voir Tome 4 des Gressier et Le Gressier ; La Tombelle sera évoquée plus loin) » ; « un petit ruisseau qui descend de l'Epinoy à la Grave (c'est le ruisseau du Boclier) » ; « une pièce de terre aux Merlots tenant d'orient

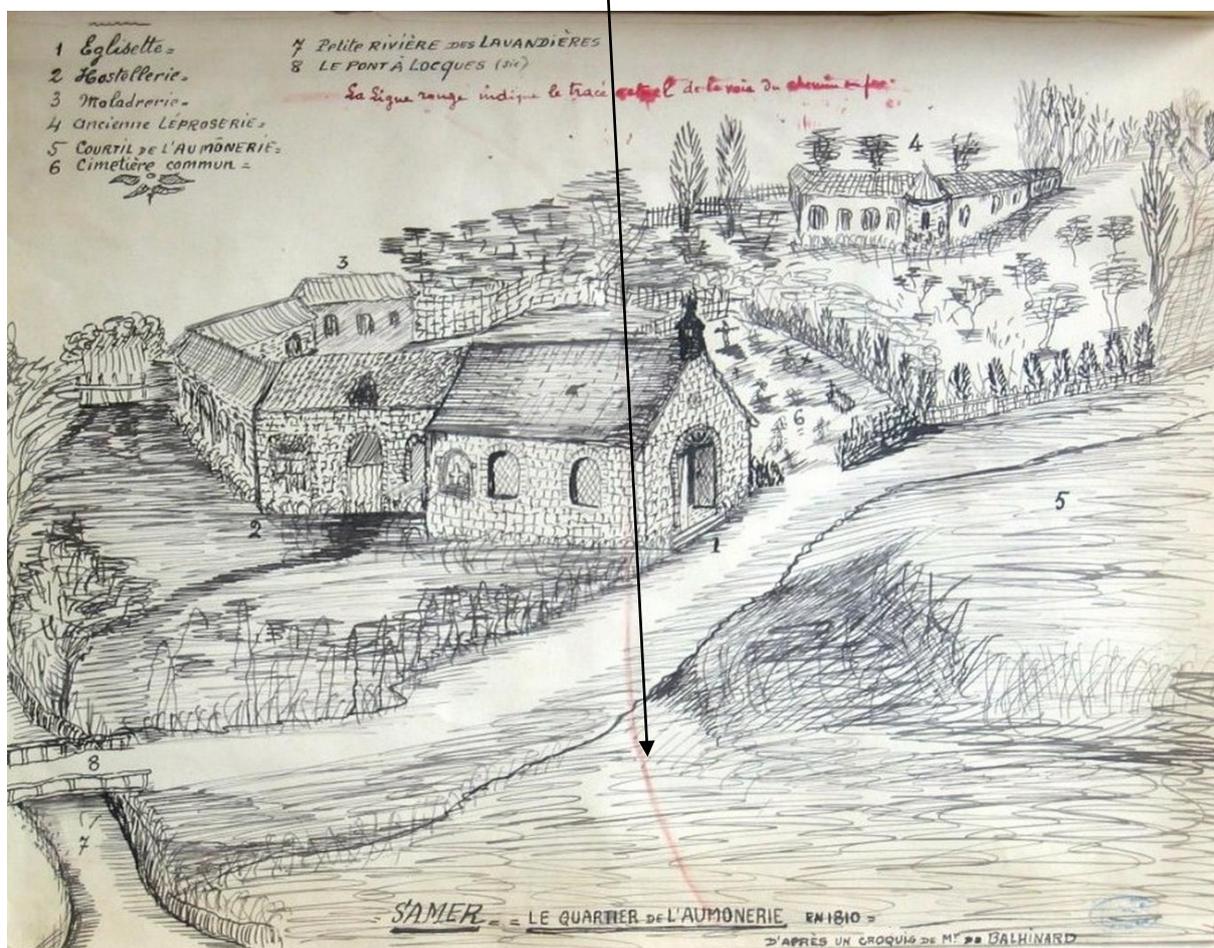
audit ruisseau descendant à la Grave » Je peux multiplier les notations de ce genre indiquant toutes la convergence de ces ruisseaux vers la Grave et c'est au hameau du Panehem, altitude la plus basse du lieu, 37m, traversé par la frontière entre Samer et Tingry, que se situe naturellement le point de jonction des ruisseaux cités ci-dessus. Nous y voyons déboucher le ruisseau qui vient de Longuerecque, celui du Breuil qui a reçu au préalable le Boclier et le Turet, le ruisseau des Fontinelles qui parvient de Moyen-Bois, la Sappe qui arrive de Tingry avec à sa gauche un autre ruisseau non dénommé, pour se précipiter tous deux au Panehem dans le ruisseau qui vient de Longuerecque, concourant à l'abondance du petit cours d'eau qui, longeant la limite entre les deux communes, passe au Moulin à Huile et prend, sur la carte, à l'endroit de Bellozanne, le nom de Edre.

J'incline à conclure que le fief de la Grave confinait au Panehem (peut-être l'englobait-il ?) et que le domaine, constitué de terres à labour et de prairies, s'étendait de part et d'autre de la frontière entre Samer et Tingry. Une partie relevait de l'abbaye de Samer, dans l'espace sis entre les actuelles R.N.1 et D 238, enserrant des parcelles localisées au Petit Crocq (nord), au Breuil (est), aux Mierlots (sud). L'autre partie dépendait de la principauté de Tingry, dans le quadrilatère s'étendant entre le Panehem et La Flaque à l'est, le Château Rouge au sud, la ferme de la Cappe à l'ouest et le Moulin à Huile au nord. J'ajoute que si la Grave se trouvait être aussi le nom d'un ruisseau (rien de moins sûr), contrairement à L.Géneau, je pencherai à l'attribuer au petit ruisseau que j'ai cité plus haut avec la Sappe, venant de Tingry, passant à la ferme de la Cappe et qui ne semble pas ou plus porter un nom.

Sans poursuivre plus avant leurs investigations, A. de Rosny et R.Rodière ont noté, pour le premier une position de la Grave à Samer, pour le second, se référant à une donation de Mathurin Ricouart à son fils en 1605, un emplacement à Tingry, puis, plus loin, une possible situation sur les deux communes, ce en quoi cette seconde intuition était juste.

Mais, dans cette catégorie de tâche, l'examen des documents ne peut suffire. Il faut le coupler avec la reconnaissance sur le terrain. Utilisons la randonnée, ce merveilleux outil de découverte en tous genres. Quoi de plus agréable que la découverte de ce hameau du Breuil, petit écrin verdoyant en plein cœur du bocage, que rejoignent à l'unisson et sillonnent en murmurant, la pléiade des petits rus qui dévalent de la cuesta boulonnaise attenante. Du haut du petit chemin qui conduit au Moyen-Bois, à l'endroit où sourd le ruisseau du Turet et où prend fin le hameau du Breuil, le regard embrasse les terres et prairies des « Aulnes », des « Mierlots », du « Petit Crocq », du « Panehem », et au-delà. Le soleil bas de cette fin d'après-midi d'hiver froide mais tonique que j'avais choisie pour enquêter sur la position de la Grave, devrait ce paysage pastoral où, là, quelque part, Ferry Le Gressier était passé, il y a quelque cinq cents ans. Un manoir, une ferme, qui géraient le terroir du fief (peut-être le lieu-dit de la ferme actuelle de la Flaque) y avaient à coup sûr existé et avaient disparu avec la probable dislocation de l'ensemble après la Révolution, mais la Grave ne pouvait se trouver que devant mes yeux. Bonheur de la découverte ! Débordement de l'imagination !

Voie ferrée actuelle



Monsieur de Balinhard, propriétaire à Samer, a pris l'heureuse initiative en 1840 de faire ce croquis qui nous montre des établissements que connaissent bien tous ceux qui se sont intéressés à l'histoire de Samer : l'égliselette et son cimetière, la maladrerie, la léproserie.

Je retiendrai aussi la petite rivière qui s'appelle à cette époque la rivière des Lavandières et se dénomme maintenant l'Edre Ces bâtisses ont disparu et sur ce lieu même passe la voie ferrée que l'on a représentée ici par une ligne rouge pâlie. On peut situer cet endroit précis à l'extrémité de la rue du Breuil à Samer.

Possesseurs et occupants du fief de La Grave

Le premier des possesseurs du fief que nous connaissons est Ferry (Le) Gressier, dont le nom suivi de ce titre « La Grave », apparaît en toutes lettres, nous l'avons vu précédemment, en 1550 (assemblée des états du Boulonnais), 1554 et 1564 (notes Rodière), 1577 (minute notariale). D'où lui vient cette possession relativement éloignée de son lieu de vie, Etaples, dans un terroir, Samer et ses alentours, où je n'ai trouvé nulle trace de sa présence dans quelque document que ce soit, car il semble bien que l'essentiel de sa vie se soit déroulée à Etaples ? Le chanoine Condette dans sa « Notice historique sur Tingry » (B 740 – BMB) me donne la possibilité d'avancer, prudemment, une possibilité.

Cet érudit a littéralement disséqué le terroir de la commune. Ruisseaux, lieux-dits, manoirs, fermes, maisons, bois, rien ne lui a échappé... mais je ne trouve pas la Grave ! De sa propre initiative, il ne la cite ni en ruisseau, ni en fief. C'est uniquement dans les registres terriers de 1565 et 1764 qu'il a rassemblés et recopiés, que j'en découvre une simple mention sans précision, significative pour moi cependant. Le document signale en effet un enchaînement de maisons qui s'échelonnent de part et d'autre du chemin de Samer à Montreuil (ce chemin est devenu la R.N.1) « *en arrivant au Panem* » [Différentes orthographes du nom de ce hameau au cours des siècles : Panem, Panème, Pénesme, Painesme (1660), Panehem (actuel)]

En voici la reproduction :

IMMEUBLES	CHARGES	PROPRIÉTAIRES		
		AU XVI ^e SIÈCLE et antérieurement.	XVII ^e SIÈCLE	AU XVIII ^e SIÈCLE
11 ^e La maison, à droite, sur le même ancien chemin, avec une mesure de terre, appelée autrefois le courtill Bi-nou.	6 sols parisis, 2 poules, 3 widecoqs, 2 chapons, deux fourches à foin, 20 œufs et dix butteaux d'avoine.	La famille Le Mangnier, depuis le XV ^e siècle et encore au XVIII ^e .		Antoine Avron, par sa femme Marie Post, fille de Jehanne Le Mangnier.
12 ^e La maison, à la suite de la précédente, construite sur 25 verges, relevait du seigneur de Verton.		Les Le Mangnier, Antoine Brouttier.	Jehan de Boves.	Jacques de Boves, Jean-Baptiste Selingue, et François de Boves, sa femme.
13 ^e La maison à gauche du Pont, sur le grand chemin de Samer à Montreuil, construite sur une mesure trois verges.	7 sols, 6 deniers, deux poules, et dix œufs.	Les Le Mangnier, Antoine Brouttier.	Les de Boves.	Jacques de Boves, dit Lagrave.
14 ^e Celle, en deçà, donnant, comme la maison Selingue, sur l'ancien chemin, construite sur 25 verges, relevait du fief de Verton.		Les Le Mangnier, Antoine Brouttier.	Anne Brouttier, Jacques de Boves, les de Boves.	Jacques de Boves, dit Lagrave.
15 ^e La ferme appelée « La Flaque » et, anciennement, « le Pré Widehen », avec environ vingt mesures de terre, au pré Widehen, à la Pâturage pourrite, au camp de Pierre, au Pré Louchois, en dehors des terres sur Samer.	Partie de la seigneurie de Tingry, par 3 livres, 10 sols. — Partie, du fief de Verton, par 40 sols. — Partie, du fief de la Grave, par 14 sols parisis.	Sire Claude Vallée, Blaise Sevin, Notheau Laisné, Jehan Le Marchon et Marie Laisné sa femme.	Adrienne Guérard, Jehan Hindrel, François Lanchois, Marie Lamirand, Claude et Marie Toulotte.	M. Toul de Guézy, M. Lemaire, curé de Tingry.
16 ^e La maison, au bout de la ville, sur la rue de la Maiffance, près du moulin, construite sur deux mesures, onze verges.	Fief de Tingry, au relief de 7 sols 6 deniers.	Jehan Lamirand.	Jehan Lamirand, Robert Trolé.	Jacques Trolé, M. et M ^{me} Dubsmel, de Samer

C'est un tableau intéressant composé de cinq colonnes : la première désigne « les immeubles », c'est-à-dire les maisons et les pièces de terre, la seconde les charges des dits « immeubles », les trois suivantes nomment les propriétaires aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

Les « immeubles » numérotés 11, 12, 13 et 14 (ce sont ici des maisons) ont appartenu aux familles Le Mangnier et Brouttier au 16^{ème} siècle, aux De Boves ensuite aux 17^e et 18^e s. Elles relevaient toutes du fief de Verton. Verton se situe dans le Ponthieu, à une quinzaine de kilomètres d'Étaples. L'« immeuble » No 15, la ferme de la Flaque et ses vingt mesures de terre dépendaient aussi en partie du fief de Verton et, détail caractéristique, du fief de la Grave. Cette conjonction me laisse conjecturer que le fief de la Grave a pu appartenir antérieurement à la seigneurie de Verton et qu'il est possible qu'il fut attribué à Ferry Le Gressier, dont le lieu de vie côtoyait le Ponthieu. En tout état de cause, ce dernier détail confirme bien la position topographique du fief de La Grave dans le secteur du Panehem. Autre coïncidence, lointaine dans le temps, remarquée dans le travail du chanoine Condette : l'existence d'un fief de 7 sols 6 deniers, tenu de la principauté de Tingry, figurant dans la déclaration des fiefs du Comté de Boulogne en 1477, tenu de Collinet Le Gressier. L'emplacement précis de ce fief n'est pas indiqué. Je n'aurai certes pas l'audace de relier Ferry à Collinet, mais qui sait ?

Seconde observation tirée de ce tableau : c'est l'apparition des de Boves aux 17^e et 18^e siècles en tant que propriétaires des immeubles 12, 13 et 14 et surtout, au 18^{ème} siècle, la curieuse appellation de Jacques de Boves dit « Lagrave », cette famille, n'ayant à ma connaissance, aucun lien de parenté avec la descendance de Ferry Le Gressier. Les notes de Bavière (AMB) nous sont ici précieuses :

Une alliance Le Mangnier x Brouttier est sûrement intervenue au 16^e siècle. Autre renseignement intéressant : avant 1593, mariage de Jean Brouttier dit « le Grand », probable fils d'Antoine Brouttier, avec Jacqueline Evrard, auparavant veuve de Jean Boulogne qu'elle avait épousé le 28-6-1582. Cette dernière était fille de Jean Evrard et de Françoise Becquelin, demeurant aux Berqueries à Tingry. C'est, relevée par Bavière, une transaction concernant cette maison des Berqueries (elle donne lieu à deux minutes du notaire Prudhomme à Boulogne, 5-11-1593 et 26-12-1593), suivie, le 22-10-1605, de la vente de cette même maison chez le notaire Gillon à Boulogne, qui me met « la puce à l'oreille ». En effet, dans ces documents, Jean Brouttier est successivement désigné « *Sieur de Lageant (ou de la Grave)* », puis « *Sr de la Grave* » !! Ces notations ont été reproduites par Bavière et, partant, crédibles. Peut-on en conclure que le sieur Jean Brouttier est possesseur du fief de la Grave ?

En aucune manière ! Le 22-2-1593, le fief est encore en possession des descendants de Ferry, en l'occurrence demoiselle Claude d'Amerval, petite-fille de Ferry, qui l'apporte dans sa corbeille de mariage lors de son union avec Jean d'Ohier, écuyer, Sieur de Romaine (Romaine est un hameau de Rue en Picardie) et de Montplaisir [Rodière Ms232 – A.D ; Belleval Nobiliaire de Picardie]. Il l'a été jusqu'au 12 décembre 1602, car c'est à cette date que Mathieu Ricouart, greffier de l'évêché de Boulogne, en fait l'achat à Jean d'Ohier par contrat passé devant Luce et Carpentier notaires à Boulogne (BMB – Ms 964). Jean Brouttier n'est pas plus Sieur de la Grave le 22-10-1605, puisque Mathieu Ricouart fait donation du fief à Jehan son fils le 17-9-1605 (R.I.B. – 9 B 25- A.D.). Il me paraît plausible de proposer Jean Brouttier occupant à bail des terres de la Grave. Quelque peu fier de sa personne peut-être (on le surnommait « le Grand »), de son alliance avec la famille Evrard, de son avoir et de sa position dans le village, ne lui déplaît-il pas d'user d'un tel titre ?

Par contre, au 18^{ème} s, le terme « dit Lagrave » qui accompagne le nom de Jacques de Boves, ne me semble rien devoir à la vanité. Il est celui d'un sobriquet tel qu'on en rencontrait dans nombre de nos villages et désigne ici tout simplement l'occupant du lieu. Dès le 17^{ème} siècle en effet, les de Boves ont conclu alliance avec les Brouttier, prenant place dans les immeubles 12,13 et 14, et cela depuis Jacques de Boves dit « Tête de fer » », laboureur à Tingry, époux de Jeanne Mocomble. Viennent ensuite Jehan de Boves, Jacques de Boves au 17^{ème} s, Françoise de Boves et Jean Baptiste Selingue, et Jacques de Boves dit La Grave au 18^{ème} s. Puis vint la Révolution qui vit la disparition des fiefs et, probablement la

dispersion des terres de la Grave qui avaient été prises à bail depuis le 16^{ème} s. par les familles Brouttier et de Boves.

Revenons à Ferry Le Gressier et à la liste des propriétaires du fief de la Grave qui l'ont suivi. J'ai abordé le sujet plus haut en désignant Claude d'Amerval petite-fille de Ferry qui apporte ce fief en mariage à Jehan d'Ohier (22-2-1593). Mais si j'en crois R.Rodière, et je n'ai aucune raison (ni prétention) d'en douter, le fief lui aurait été légué par « *demoiselle Eustache de Beauvisage, sa mère-grande, veuve de deffunct Ferry Gressier, escuyer, Sr de La Grave* ». Rodière précise : « *elle porte cette terre de La Grave à Tingry en Boulonnais* ». Je reviendrai plus loin sur ces notations généalogiques relatives à la descendance de Ferry Gressier, mentions dont l'évidence ne jaillit pas vraiment et qui demandent approfondissement.

J'ai indiqué plus haut le propriétaire du fief qui a succédé le 12-12-1602 en la personne de Mathieu Ricouart, greffier de l'évêché de Boulogne. Il s'avère nécessaire de s'arrêter sur cette acquisition et sur la famille Ricouart, pour suivre ensuite le cheminement du fief jusqu'à ses ultimes détenteurs, les Duquesne de Clocheville. Instructifs et pleins d'attrait pour qui s'intéresse à l'histoire de notre Boulonnais., les ms 901 et 964 (BMB), rédigés de la main même de deux descendants de ces familles sont du plus grand intérêt.

Le Ms 964, à l'écriture petite, fine et nerveuse, témoigne d'un soin très relatif et me paraît convenir à un brouillon, un essai. Il comporte trois feuillets. Le second feuillet, dont voici le début, me permet d'en découvrir l'auteur : « *C'est en qualité d'arrière-petit-fils de Mr Duquesne de Clocheville marié en premières noces à demoiselle anne Ricouart de Boulogne que j'ai donné il y a quelques mois à Mr d'Auvringhen mon grand oncle ma notice sur mr Ricouart du Boulonnais, notice que vous lui demandiez....* » Me reportant au Ms 901 qui n'est autre que la généalogie des Duquesne, je repère en dixième position « *Jean Duquesne, seigneur de Clocheville et de la Tour, avocat, conseiller du roi au bailliage de Boulogne, épouse en 1652 anne de Ricouart* » qui est donc bien l'arrière-grand-père de l'auteur de la lettre et de la notice sur les Ricouart, auteur que je découvre ainsi être, en 13^{ème} position dans la généalogie Duquesne, François Louis Duquesne, dont je voudrais reproduire ici, hors sujet mais indéniablement intéressante, la très succincte biographie, écrite, je pense, par son petit-fils Julien Oudard Duquesne (1794-1879) et figurant dans le Ms 901 déjà cité.

« *François Louis Duquesne, écuyer, écuyer, seigneur de Clocheville et de la Tour, chatelain de Belle, épouse en 1761 Marie Françoise Conrart de Cermillon, descendante en ligne collatérale de Jacques Conrart de l'Académie Française. Marie Françoise Conrart de Cermillon était fille de Marie Anne Victoire de Séguier de la famille des parlementaires de ce nom, et petite-fille du Comte de Saint-Pol.*

François Louis Duquesne fut le collaborateur de l'abbé Lefebvre, auteur de l'histoire du Calais, et l'ami particulier du Président Hénault. Contemporain de Abot de Bazinghen, il partagea leur goût pour les recherches historiques et statistiques. Il rassembla de nombreux matériaux pour servir à l'histoire de son pays. La mort vint le surprendre le 30 octobre 1765, à l'âge de 39 ans, avant qu'il ait pu les mettre en ordre et les publier. Ces nombreux écrits ont été brûlés en 1793, en l'absence de son fils alors en arrestation à Abbeville, par une parente, qui pensa, bien à tort, qu'ils pouvaient devenir compromettants ».

Revenons à l'étude du second feuillet du Ms 964. Très difficile à décrypter car émaillé de nombreuses ratures, il est bien le premier jet d'une lettre dont le destinataire m'est inconnu, mais me paraît à coup sûr être un descendant des familles Ricouart et Duquesne. Il est question, en effet, dans la missive d'une « notice » sur les Ricouart qui ne lui a pas été transmise, notice qui, pourtant, avait été remise « *il y a quelques mois à Mr d'Auvringhen mon grand oncle* » [je précise que François Duquesne, grand-père de François Louis Duquesne, Conseiller du Roi en la Cour des Monnaies de Paris, avait épousé en 1692 Marie

Louise Houbronne d'Auvringhen]. L'auteur relève ensuite « *les lacunes considérables qui sont dans les registres de la paroisse avant et depuis 1600* », excusant par avance les omissions qui ont pu se glisser dans une généalogie incomplète (mais édifiante) des Ricouart, qu'il a présentée au recto de la lettre. L'achat du fief de la Grave à Jean Ohier le 12-12-1602 par Mathieu Ricouart y est signalé d'emblée, avec cette précision : « *ce fief est de la paroisse de tingri et relève de l'abbaye de Samer et du prince de Tingri* » [je n'ai pas retrouvé aux A.D. cette minute des notaires Luce et Carpentier]. F.L. Duquesne n'ignore pas la donation de Mathieu Ricouart à son fils Jehan, mais il n'en connaît pas la date car il n'a pu, semble-t-il, compulsier le Registre aux Insinuations du Boulonnais dans lequel j'ai eu la satisfaction de la découvrir à la date du 17-9-1605. Homme de loi rompu aux recherches administratives, il avait quand même décelé, je ne sais où, un acte du 28-10-1608 dans lequel on lit que « *Jehan Ricouart a païé le relief du fief de lagrave a l'abbaye de Samer, ce qui fixe a peu près la date de son mariage* ».

L'acte de donation note la présence de « *Mathieu Ricouart greffier de l'évesché de Boullongne et demoiselle Jehanne Huault sa femme* ». Il concerne leurs deux fils Jehan et André. « *A Jehan ils lui donnent et font don par eulx présents du fief de la Grave seant en la paroisse de Tingry et tout ce quy en deppend par eulx cy devant de Jehan Ohier escuier et sieur de Romaine et damoiselle claudé damerval sa femme* ». Voici donc un nouveau possesseur du fief de la Grave : Jehan Ricouart

Continuons à parcourir le travail généalogique de F.L. Duquesne. Après avoir stipulé que Jehan (ou Jean) Ricouart, par contrat du 21-6-1616, « *a acheté la maison rue du Compenage, a présent rue de l'Oratoire, que j'habite* », il suit la descendance de ce dernier. Il spécifie qu'au contrat de mariage du 9-12-1633 de noble homme François Le Caron, lieutenant en l'amirauté de Boulogne, « *comparut Me Jean Ricouart, Sr de la Grave, avocat, beau-frère a cause de demoiselle marguerite Le Caron sa femme* ». C'est de cette union que naît Anne Ricouart qui va épouser le 22-4-1652 Jean Duquesne de Clocheville et apporter ainsi le fief de la Grave à la famille Duquesne. Cette union sera brève. Anne Ricouart meurt en 1659 au cours de son accouchement, donnant vie cependant à Antoinette Anne Duquesne de Clocheville. Jean Ricouart et Marguerite Le Caron avaient eu deux autres enfants : Marie « *demoiselle très dévote qui ne s'est point mariée et François Ricouart, grand veneur des forêts du Boulonnais* » qui reçut de son père le fief de la Grave en 1641 (R.I.B. Rodière) ; et se maria en 1648 avec demoiselle Antoinette Millet dont il n'eut pas d'enfant. Ceci explique le fait que le fief de la Grave reviendra à Antoinette Anne Duquesne, leur nièce, qui ne se mariera point et le lèguera à François Duquenne, son demi-frère, issu du second mariage de leur père avec Marie Duflos, figurant en No 11 dans la généalogie Duquenne précitée : « *François Duquenne, seigneur de Clocheville et de la Tour, Conseiller du Roi en la Cour des Monnaies de Paris, épouse en 1692 Marie Louise Houbronne d'Auvringhen. Il devint chatelain de la Chatellenie de Belle en Boulonnais dont les privilèges étaient très étendus et les revenus très importants par le grand nombre de droits seigneuriaux qui y étaient attachés* ».

Après François Duquesne, les possesseurs de la Grave sont évidemment ses descendants : No 12 François Gabriel Duquesne qui épouse Suzanne Mollien en 1723

No 13 François Louis Duquesne qui épouse en 1761 Marie Françoise Conrart de Cermigny

Outre le Ms 901, le terrier de l'abbaye de Samer, aussi minutieux dans le dénombrement de toutes les pièces de terre que dans celui des possesseurs et de leurs ascendants, me donne la possibilité de vérifier tout cela dans le détail. Nous y passons en revue l'enchaînement des propriétaires du fief et l'énumération des terres qui en font partie.

Ainsi, voici les terres que Jacques de Boves, vers 1770, tenaient à bail du fief de la Grave. Carte I.G.N. en mains pour les amateurs de topographie, nous pouvons les localiser assez précisément :

1 « Jacques de Boves laboureur demeurant à Tingry, héritier de Jacques de Boves son père qui était fils de Jean de Boves lequel représentait Jean Brouttier tient en coterie [les terres en coterie sont des terres chargées de redevances féodales] dudit sieur Duquesne de Clocheville une pièce de terre à usage de pâture contenant trois mesures ou environ fermée de haies vives située au dit lieu de la Grave paroisse du dit Samer tenant d'un bout d'orient et d'une liste de septentrion à Jacques Ducarnoy et Elisabeth Drouin sa femme, d'autre liste du midi au ruisseau qui descend du petit Crocq à la Grave ou au Panesme, d'autre bout d'occident au grand chemin de Samer à Montreuil, et à un morceau de terre nommé le Vernicourt appartenant aux héritiers de Roboam Trollé »

Chaque pièce de terre est accompagnée, comme celle-ci, d'une abondance de renseignements intéressants...qui en multiplie le nombre de lignes ! J'ai reproduit celle-ci à titre d'exemple. Pour les suivantes, et pour plus de concision, je sélectionnerai dans le document les notations les plus appropriées. [Les curieux trouveront à la B.M.B. le terrier de l'abbaye de Samer dans toute son ampleur – Fonds Généau – G7].

2 « un petit coin aussi à pature...a cause que l'établissement de la grande route de Samer à Montreuil l'a partagé, tenant d'orient au grand chemin de Samer, tenant à la rivière qui descend de Tingry à Bellozanne [hameau de Samer avec moulin], d'occident et d'orient à la terre nommée le Vernicourt »

3 « une pièce de terre à usage de labour contenant sept mesures... ..tenant de septentrion au ruisseau qui descend du petit Crocq à la Grave ou au Panesme »

4 « une pièce de terre à usage de pature fermée de haies vives contenant deux mesures tenant du midi aux sieur et dame Latteux.

5 « une autre pièce de labour contenant quatre mesures nommée la pièce à cornailles tenant d'orient aux sieur et dame Latteux et à une terre nommée le ramois appartenant au sieur Tutil de Guémy, du midi au dit sieur de Guémy, le long de laquelle passait autrefois un chemin qui conduisait du Breuil à la Grave et qu'on nommait rue des chasse-marée, d'occident à un pré appartenant au dit sieur de Guémy qu'il tient du dit fief de la Grave »

6 « une pièce de terre à usage de labour fermée de haies vives contenant deux mesures tenant d'orient à la pièce de sept mesures et à la pâture de deux ci-dessus

7 « un coin de terre à usage de pré...contenant vingt à trente verges faisant reste d'une mesure, le surplus étant employé dans le grand chemin de Samer à Montreuil.....tenant d'un bout du midi audit sieur Tutil de Guémy à cause du pré cy après ».

8 « un autre coin de terre autrefois à pâture contenant une demi mesure dont on ne fait mention ici que pour mémoire attendu qu'il a été employé totalement dans la construction du grand chemin de Samer à Montreuil ».

« Pour lesquels immeubles en huit articles, ledit de Boves doit à ladite dame Duquesne de Clocheville le jour de la Saint Rémi de chacune année dix livres huit sols sept deniers tournois faisant partie de onze livres quatre sols sept deniers tournois, les seize sols de surplus étant acquis par ledit sieur Tutil de Guémy pour l'article suivant..... »

Deux observations : 1 A cette époque, 1770-1780, la superficie des terres du fief de la Grave, tout au moins celles qui dépendent de l'abbaye de Samer, n'atteint pas vingt mesures. Il est probable que certaines parties ont été, au cours du temps, vendues.

2 Nous en avons la confirmation dans les pages suivantes du terrier de l'abbaye où nous voyons apparaître le nom du Sieur Tutil de Guémy, tenant des

terres en provenance du fief de la Grave. Le scribe de l'abbaye déroule consciencieusement ses ascendances maternelle et paternelle qu'il fait remonter très loin dans le temps et que je ne trouve pas inintéressant de reproduire ici.

« Messire Adrien Bertrand François Margueritte de Tutil, chevalier, seigneur de Guémy, demeurant à Samer, qui était héritier de dame Marie Louise Anne Françoise de Lattre sa mère, qui était héritière de Louis Généau du Grand Molinet son aïeul maternel, lequel était acquéreur de Louis Ducamp esquier Seigneur de Tardinghen, qui était héritier de demoiselle Jacqueline de Lesseline, laquelle était acquéreuse par contrat passé devant Hache notaire à Boulogne de..... Broutier, tient dudit fief de la Grave une pièce de terre à usage de pré située audit lieu de la Grave paroisse de Samer, contenant deux mesures tenant d'orient et d'un bout de septentrion à Jacques de Boves, d'autre bout du midi à une pature que le Sieur de Guémy tient de la seigneurie de Samer, d'autre liste d'occident à la rivière qui descend de Tingry à Bellozanne »

Voici une autre terre que le Seigneur de Guémy tient du fief de la Grave :

« Ledit Sieur de Guémy représentant comme dessus ladite demoiselle Lesseline, qui était aux droits par échange d' Antoine Behelle héritier de Denis Behelle, tient encore du fief de la Grave une pièce de terre à usage de pré fermée de haies vives...contenant cinq quarterons tenant d'orient à une terre nommée les Mierlots appartenant à la demoiselle Rocquigny du Fayel, d'autre liste au ruisseau qui descend du Moien Bois à la Grave ou au Panesme..... »

Et voici, pour les amateurs de généalogies boulonnaises, le « crayon » généalogique du Sieur de Guémy :

« Messire Adrien Bertrand François Margueritte de Tutil Seigneur de Guémy chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis demeurant à Samer, héritier de Messire Adrien Joseph de Tutil chevalier Seigneur de Guémy son père, qui était héritier de dame marguerite de la Haye sa mère, laquelle était héritière de bertrand de la Haye chevalier seigneur du Crocq qui était héritier de Gilles de la Haye Seigneur de Wierre qui était héritier de Pierre de la Haye esquier seigneur de Wierre qui était héritier de philippe de la Haye esquier lequel était acquéreur de demoiselle Léonard du Crocq veuve de Flour de Herly esquier.... »

[On remarquera avec quelle minutie et quelle extrême précision, les moines de l'abbaye de Samer suivent et transcrivent le cheminement et le revenu des terres qu'ils contrôlent, au travers des siècles et de leurs multiples héritiers]

Quelques notes supplémentaires susceptibles de satisfaire la curiosité des amoureux de la petite histoire au sujet de « *Messire Adrien Bertrand François Margueritte de Tutil, chevalier, seigneur de Guémy, habitant son château du Crocq à Samer* », voisin des terres du fief de la Grave [il en avait acheté quelques pièces] qu'il avait loisir de contempler des fenêtres arrière de son château. Ce château, bâti vers 1736 sur le site du vieux manoir des La Haye, existe encore sous l'appellation de la Bernardière. Relativement modeste, il porte en son fronton les armes jointes des Tutil et La Haye, qui me paraissent avoir été restaurées. Selon la Gorgue-Rosny, les Tutil, de vieille noblesse, auraient pour ancêtre Jean Tutil, anglais d'origine, naturalisé français en 1565, mort en 1570, dont le fils Jean, seigneur d'Ostove (Bazinghen), était écuyer de la reine de Navarre.

La révolution de 1789 n'épargna pas « Messire de Tutil ». Tout d'abord membre du Comité provisoire de la Commune de Samer le 5 août 1789 par la voix du scrutin, il fut plus tard, sous la Terreur, comme noble, incarcéré avec sa fille (voir Gressier et Le Gressier en Boulonnais Tome 4 – P.112,117,118).. Ils furent libérés en septembre 1794, mais la loi du 17 frimaire an II (8 décembre 1793) avait mis sous séquestre les biens des père et mère dont les enfants majeurs avaient émigré. Etait-ce le cas pour Tutil de Guémy dont les biens se trouvaient encore sous séquestre le 18 germinal an III (7 avril 1795) ? C'est la date à laquelle,

dans une humble lettre adressée au Président du district de Boulogne qu'il signe modestement « Tutil », il se présente « frappé de paralysie à la suite d'une apoplexie », sans ressources, sollicitant la levée du séquestre de ses biens. Il argue du fait que ses deux fils soupçonnés d'émigration sont chacun dans leur régiment, l'aîné depuis 1790 et le cadet depuis 1791, « selon les ordres du ministre ». Il assure qu'« il n'a eu aucune correspondance avec l'ennemi ». La réponse figure dans la lettre même : *Renvoyé au pétitionnaire pour qu'il joigne à l'appui de sa demande les actes authentiques qui constatent qu'il a agi de tout son pouvoir pour empêcher l'émigration de ses enfants, leur acte de naissance ; le tout conformément à la loi du 11 frimaire de l'an second. Fait en Directoire du District à Boulogne sur mer le 11 floréal de l'an troisième de la République Française une et indivisible* » Notons que cette loi du 17 frimaire an II décrétée sous la Terreur prenait encore effet en 1795, après la chute de Robespierre. Mais la Convention, aux mains de ceux qui ont abattu Robespierre, est toujours formée de républicains fermement décidés à maintenir le régime, frappant à la fois les « royalistes » et les « terroristes » (partisans de la Terreur). Néanmoins, certaines mesures de modération interviennent. Ainsi, en février 1795, il est interdit aux représentants en mission d'ajouter des noms à la liste des émigrés, ce droit étant réservé au Comité de législation qui contrôle la vente des biens des émigrés. Le 11 avril 1795, un décret restitue leurs droits civiques à tous les citoyens mis hors la loi après le 31 mai 1793. Il est probable que ce sont ces nouvelles circonstances qui incitèrent Tutil de Guémy à rédiger sa demande. Obtint-il cette dernière satisfaction avant de quitter définitivement le manoir de ses aïeux ? Je ne le sais. La mort vint l'emporter une année après sa requête, le 15 thermidor de l'an IV (3 juillet 1796). Le décès est inscrit de la manière la plus simple dans le registre d'état-civil de Samer «sont comparus en la salle d'administration les citoyens Auguste Wallery âgé de cinquante huit ans huissier, et Gabriel Cocquelin âgé de trente neuf ans menuisier tous deux demeurant audit Samer lesquels ont déclaré que André Bertrand François Margueritte Tutil âgé de soixante six ans est mort hier à cinq heures après midi en son domicile »





Manoir des Tutil de Guémy – Armes des La Haye au fronton – Etat actuel

Revenons au dernier possesseur du fief de la Grave cité plus haut en No 13 de la généalogie Duquesne, François Louis Duquesne de Clocheville, époux en 1761 de Marie Françoise Conrart de Cermigny. Sa mort prématurée en 1765 fait de François Oudard Duquesne son fils, jeune enfant, le propriétaire du fief de la Grave. Nous le voyons, dans les documents cités, représenté par Marie Françoise Conrart, sa mère, pendant sa minorité (No 14 dans la généalogie Duquesne). Capitaine au Régiment Royal de Cavalerie, il épousera en 1792 Elisabeth Julie Du Soulier et décédera le 29 juin 1841.

Que sont devenues les terres du fief de la Grave après la Révolution ? François Oudard, leur ultime détenteur, avait été mis en détention comme noble à Abbeville en 1793. En a-t-il été dépossédé et les terres vendues et dispersées ? Il est un fait : c'est que Julien Oudard Duquesne de Clocheville (1794 – 1879 – No 14) son fils, époux en 1828 de Louise Malet de Coupigny (petite-fille du bien connu Baron Dumont de Courset, le célèbre botaniste boulonnais), père de Gatien son fils unique décédé à Tours à l'âge de 19 ans, dernier représentant donc des Duquesne de Clocheville, légua à la ville de Boulogne un ensemble impressionnant de domaines et de fermes sis dans le Boulonnais, au nombre desquels je ne trouve aucune des terres de la Grave dont ses ancêtres étaient propriétaires. Je ne les vois pas non plus dans la liste figurant dans l'important legs que son épouse, décédée en 1880, fit à la ville de Tours. C'est pourquoi j'incline à conjecturer la dissémination par vente des terres du vieux fief à l'époque de la Révolution. Une longue et fastidieuse consultation des minutes notariales de Samer à l'époque révolutionnaire pourrait apporter quelques lueurs à ce sujet.

Afin de compléter leur information, les fervents de l'histoire de notre petite patrie boulonnaise ne manqueront pas de lire l'attachante biographie des Duquesne de Clocheville

que détaille Michel Parenty dans les numéros 16 et 17 de la revue Bononia (B.M.B.). Bien que cela ne soit pas le sujet de mon modeste ouvrage, je me permettrai d'ajouter à ce remarquable travail quelques renseignements complémentaires et quelques interrogations, le tout tiré de l'étude de la généalogie des Duquesne, que, sous toute réserve, je suppose écrite de la main même de Julien Oudard Duquesne. Celle-ci est insérée dans un ensemble disparate de papiers divers de la famille dans lesquels on discerne plusieurs écritures, donc plusieurs auteurs, ensemble présenté comme un inventaire des manuscrits et archives du Sieur Duquesne de Clocheville en 1844, suivant donc le décès de François Oudard. Cette généalogie intégrant François Oudard avec la date de son décès en 1841, ainsi que Julien Oudard et son jeune fils Gatien né en 1834 et non décédé, ne peut avoir été écrite qu'entre 1834 et 1853, année du décès de Gatien. On y expose les armoiries, les origines et, surtout, on présente les cinq ancêtres qui ont précédé Guillaume Duquesne, né vers 1533, premier cité dans le « crayon » généalogique établi par M.Parenty. C'est au niveau de ce Duquesne que se situent quelques divergences entre les deux généalogies présentées et c'est en cet endroit où le doute surgit.

Généalogie Duquesne : « 6 - *Guillaume Duquesne écuyer sieur de Widehen, tige des seigneurs de Clocheville, vint habiter le Boulonnais. Il exerçait la profession des armes, époux de Jeanne Du Hesme en 1534, quitte la ville après la prise de Boulogne par les Anglais et va habiter Etaples.*

7 – *Antoine Duquesne son fils, écuyer Seigneur de Clocheville, époux d'Anne de Caresse en 1563.*

8 – *Jean Duquesne écuyer, seigneur de Clocheville, époux de Jeanne de Calais en 1598, vint s'établir à Boulogne.*

9 - *Pierre Duquesne Seigneur de la Tour et de Clocheville, conseiller du Roi et avocat fiscal, époux de Barbe Gest. »*

Généalogie Parenty : « *Les Duquesne appartiennent au 16^{ème} siècle à la bourgeoisie commerçante de la basse ville*

I – Guillaume Duquesne né vers 1533, époux de Jeanne du hen

II – Jehan marchand et échevin à Boulogne époux de Jehanne de Calais

III – Son fils, né en 1603 Pierre avocat et commissaire examinateur au baillage de Boulogne. Epouse Barbe Gest en 1625. Sera le premier à se qualifier sieur de Clocheville.

Ce fief de Clocheville appartenait à Antoine Gest maître tailleur et échevin de Boulogne qui en avait fait don à sa fille Barbe, épouse de Pierre Duquesne »

Les divergences entre les deux généalogies apparaissent immédiatement en ce qui concerne les No 6 et I Guillaume Duquesne, l'absence du No 8 Antoine Duquesne dans la Généalogie Parenty et surtout le titre de sieur de Clocheville qui, selon M.Parenty (lequel semble bien avoir raison) ne peut survenir qu'en 1625 chez Pierre Duquesne. Je note que Guillaume No 6 est signalé généalogiquement dans la « *tige des Seigneurs de Clocheville* » (? ?).

Est-ce bien Julien Oudard qui a rédigé ce document ? Et si c'est bien lui, connaît-il vraiment à fond ses ancêtres ? A-t-il encore en sa possession les papiers et parchemins familiaux quand on sait que beaucoup ont été brûlés en 1793 (voir plus haut) ? Cette généalogie aurait-elle été écrite par le membre d'une autre branche de la famille, cousin plus ou moins éloigné ? Voici les questions qui se posent lorsque l'on constate les contradictions

ci-dessus désignées. Il est cependant intéressant de reproduire ici les armoiries des Duquesne et l'ascendance de Guillaume telles qu'elles sont présentées dans les archives de 1844.

« *Duquesne en Boulonnais - originaire de Flandre*

Armoiries

Ils portent d'azur à deux dauphins d'or adossés, couronnés des mêmes en chef ; portant à la main droite ou destrechere de couleur naturelle, mise en pointe, partant du côté droit de l'écu. [cette description ne m'apparaît pas très claire]

1^e Guillaume Duquesne, écuyer, homme d'armes au service de Philippe le hardi, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre et de Hainaut.

2^e François Guillaume, son fils, conseiller maître en la Chambre du Roi à Lille (laquelle Chambre instituée par lettres patentes de Philippe le hardi en 1385 – voir Jean Le Sueur. Histoire de cette Chambre en 1566). Ecuyer, seigneur de Widehen en Boulonnais, épouse en 1392 marie de Berthuis.

3^e Jean Guillaume Duquesne, son fils, écuyer, seigneur de Widehen. Auditeur en la même cour, époux de Marie Fourne en 1438.

4^e Jean François Duquesne, écuyer, seigneur de Widehen, conseiller maître en la même cour, épouse Jacqueline Leclerc en 1466.

5^e Jean Duquesne écuyer, seigneur de Widehen, époux de Marie de Tanges en 1496, conseiller maître en la Chambre des comptes à Lille en 1502, ledit état vacant par le trépas de Me Louis De la Vallée. »

Une seconde version des armoiries figure également dans les papiers de l'inventaire de 1844. C'est un petit papier intéressant que je reproduis ci-dessous (armoiries, devise, titre nobiliaire). Il me paraît plus crédible que les armoiries citées ci-dessus.

Peut-on convenir qu'il existe deux branches de Duquesne, les Duquesne de Widehen et les Duquesne de Clocheville, et que, si la confusion s'installe au niveau de Guillaume (1533, époux de Jeanne du Hem), et de ses ancêtres, la suite généalogique est fiable dans les deux hypothèses ?

Un dernier renseignement me semble mettre à mal la première hypothèse. Celle-ci indique : « *Antoine Duquesne sieur de Clocheville époux d'Anne de Caresse en 1563 » ». Or, je viens de découvrir un acte notarié de **1649**, signé de Guillaume Duquesne esquier seigneur de Widehen et d'Anne de Caresse sa femme ! (4 E 65 / 262 – notaire Meignot – Etaples) A moins que les deux intéressés soient centenaires, la contradiction apparaît et jette le doute sur la généalogie de 1844.*



de Clocheville

Seigneur Châtelain de Belle ou Boulonnaise

Ex-libris des Duquesne de Clocheville
En page de garde du MS 468 qui est l' « Armorial et nobiliaire des principales
familles du Boulognois » par Antoine Scotté de Velinghen (26 janvier 1720)
Bibliothèque municipale de Boulogne

Je ne peux quitter le fief de la Grave sans planter un dernier repère topographique destiné à cerner sa position, et cela d'autant plus qu'il s'agit d'un lieu qui sollicite la curiosité.

Le lieu-dit « Les tombelles », sis au hameau du Breuil, a pu relever du fief de la Grave, ou tout au moins y confiner. On peut localiser « Les tombelles » non loin du ruisseau du Breuil, auprès de la base du coteau de la « Blaque Jument ». Il faut, les pieds dans l'eau, contourner la ferme que longe le ruisseau, pour accéder, un peu plus loin, à l'emplacement, nivelé depuis longtemps, où s'élevait une butte ovale longue d'une cinquantaine de mètres, large de 25 et haute de près de 2 mètres. La haie qui fait la séparation avec la pièce voisine existe encore et a probablement été plantée sur la tombelle même qui aurait été affaissée de ce côté. Je résume ici les explications que fournit M. Courtois du Flégar, médecin à Samer, dans un article transmis à la Société d'Agriculture de Boulogne le 18 juillet 1862 (B.M.B) [Puis-je vous recommander, pour l'enrichissement de vos connaissances et votre plaisir personnel, la lecture des bulletins de cette société assez peu connue, dont la collection se trouve à la Bibliothèque de Boulogne ?]

En 1782, la charrue d'un laboureur, ayant en ce lieu fait remonter à la surface des ossements humains, les moines de l'abbaye de Samer, de concert avec M.Tutil de Guémy, lequel possédait aussi des pièces de terre en cet endroit (peut-être certaines qui dépendaient auparavant du fief de la Grave) organisèrent des fouilles. Celles-ci aboutirent à la découverte de nombreux squelettes « couchés sur le côté et la tête appuyée sur une main dans la position de l'homme en sommeil ». « L'examen de la dentition de ces hommes fit présumer qu'il s'agissait d'hommes dans la force de l'âge » Au milieu de la motte se dressaient trois blocs en grès, celui du milieu de 2m. de long et 1m. d'épaisseur, les deux autres placés de chaque côté à 4m. de distance. Blocs sans doute transportés car on n'en trouve pas de même nature dans les environs, ceci indiquant par conséquent une sépulture particulière. La suggestion est faite par M.Courtois que cet ensemble de tombes serait la conséquence d'engagements meurtriers entre catholiques et protestants au cours des guerres de religion. Il cite à l'appui de son opinion une motte semblable, non fouillée, à Tingry, au hameau de Niembrune (on dit aussi Liembrune), proche du Breuil. Cette hypothèse me paraît plausible. Dès le milieu du 16^{ème} siècle, la présence de protestants est affirmée dans nombre de paroisses rurales du Boulonnais, sous la forme de petits groupes relativement disséminés, parfois sous l'influence de seigneurs convertis. Ce qui était le cas à Tingry. Il est exact qu'un de ces groupes vivait à Tingry et qu'au 17^{ème} siècle, un culte protestant était célébré au manoir de Liembrune, fief des « de la Wespierre », ainsi qu'au château de la Haye sis à Nesles, le village voisin. La légende cite un « cimetière des huguenots » à Tingry où aurait été inhumé le pasteur protestant Jean , assassiné près de Samer en 1585.

Le Boulonnais, où les affrontements sanglants et les destructions de châteaux furent nombreux, a vécu en cette fin du 16^{ème} siècle, une période noire de son histoire. Il faut rappeler l'horreur des massacres perpétrés à cette époque dans d'autres régions de la France au nom de la religion. Il faut rappeler, près de trois siècles auparavant, l'entreprise de « nettoyage » des hérétiques commise sous le nom de Croisade des Albigeois. Il est vrai, comme le dit Steiner, que l'horreur a toujours été un aspect endémique des circonstances historiques, des réalités socio-économiques, et que nous ne connaissons pas d'époque sans massacre. Constatons que l'époque actuelle se distingue à ce sujet et nous en fournit abondamment la preuve : massacre des Arméniens, stalinisme, shoah, Rwanda, etc .etc..etc.. Sur nos écrans, nous les voyons se succéder de façon routinière. Pourtant, il est indéniable que des êtres humains sont capables d'altruisme, d'abnégation, de sacrifice, mais par ailleurs, la propension à faire le mal se déchaîne en permanence, engendrée par les déclencheurs psychologiques, les pulsions, provoquant des comportements de sadisme absolu chez des individus par ailleurs ordinaires. Nous touchons là peut-être à l'hérédité et au milieu,

autrement dit au génétique et au social, ces deux éléments se combinant de façon critique. Vaste débat !

Ferry Le Gressier a-t-il été entraîné dans le tourbillon des guerres de religion ? A son sujet, les archives sont muettes. Il était décédé lorsque Etaples fut prise et reprise au cours de combats furieux entre Ligueurs et loyalistes vers 1593, luttés auxquelles son fils Jacques ne semble pas avoir été mêlé, suivant en cela très probablement l'exemple d'un père qui me paraît, en ces temps troublés, avoir choisi la voie de la prudence. Je ne pense pas que le père et le fils aient été des hommes de guerre mais plutôt des hommes de plume...



La tombelle se trouvait au côté droit du chemin, sur l'emplacement des arbres et de la haie.
Au fond, une partie des côtes du Breuil et de la Blanque Jument.

Sieur ou Seigneur de Pittefaux

Cette désignation quelque peu avantageuse, seigneur, accompagne le nom de Ferry Le Gressier, sieur de la Grave, comparaisant, nous l'avons vu, au titre du corps de la noblesse du Boulonnais, en 1550. Elle fut aussi celle de Jacques son supposé fils, qui figurait dans la liste des gentilshommes lors de la réunion des Etats du Boulonnais en 1561. (Registre du Roi – 1556-1561 – fo 194). Correspondait-elle à la possession réelle d'un terroir conséquent et du droit de justice afférent à toute seigneurie ? Ou n'était-elle qu'une « façade » ?

Je remarque que cette qualification ne se trouvait pas dans l'énoncé de la rente que devait « *Ferry Gressier* » à l'abbaye Notre-Dame de Boulogne en 1536 (note de Deseille). On peut alors alléguer que celle-ci ait pu être fondée sur le mariage qu'il aurait contracté avec Antoinette de Camoisson vers 1550. J'emploie ici le conditionnel car de Rosny qui a lancé l'information de ce mariage (que Rodière n'a fait que reproduire), n'en a fourni aucune référence précise. On se reportera pour cela au tableau généalogique de la famille Camoisson (B.M.B. B 4753 à 4760) qui, dans son ensemble, mérite cependant notre crédit.

Jetons un coup d'œil sur les Camoisson dont je ne détaillerai pas ici la lignée très fouillée établie par A. de Rosny, citée et référencée ci-dessus.

Antoinette de Camoisson était fille de Pierre de Camoisson, escuier, vicomte d'Ambleteuse, Sr d'Oupehen. Voyons ces titres.

Qu'était-ce qu'un vicomte ? A l'époque de la féodalité, le vicomte était un agent nommé par le comte pour assurer ses fonctions dans une circonscription donnée. En ce qui concerne plus particulièrement Ambleteuse, nous savons qu'en 1209, Renaud, le comte de Boulogne, a accordé aux habitants d'Ambleteuse une charte qui érigeait leur village en commune (ce fut le cas aussi pour Wissant, Desvres et Etaples). Elle devenait le siège d'un vicomté. Chaque navire devait payer cinq sols parisis par an, redevance perçue par le vicomte au nom du Comte de Boulogne. Cette fonction a perduré sous la forme de droits perçus par le vicomte dans certains domaines d'activités, comme par exemple à Etaples, qui était un vicomté, où, selon G.Souquet (Histoire d'Etaples), une certaine quantité de poissons appartenait au seigneur par droit de territoire, sur chaque bateau qui abordait ou échouait sur la côte de la seigneurie. Ce droit était donné par adjudication et celui qui était adjudicataire prenait le titre de vicomte pendant la durée du bail (G.Souquet cite à ce sujet un mémoire de 1754, signifié par les abbés de Saint-Josse, contre Charles Dauphin maître et vicomte d'Etaples – mentionné par Dom Grenier – A Etaples le droit de vicomté au bénéfice du Roi s'appliquait au moulin et à la garenne). Je ne sais ce que recouvrait exactement le vicomte d'Ambleteuse et jusqu'à quelle époque il a pu exercer ses fonctions, très certainement bénéfiques, mais Jehan de Camoisson, le père de Pierre était déjà cité vicomte d'Ambleteuse, et un de ses descendants, Louis Marie de Camoisson vivant en 1680, l'était encore.

Quant au titre de Sr d'Oupehen, il se rapporte à une maison et cense de 140 mesures sur le terroir d'Ambleteuse, maintenant dénommée Houpevent, proche du hameau de Raventhun. Selon Histopale (site internet), le comte Renaud aurait créé deux vicomtés : celle d'Ambleteuse et celle d'Oupehen. Cette dernière me paraît bien exigüe, mais il est possible qu'à cette époque, elle pouvait se trouver plus étendue et plus peuplée. Oupehen, le manoir et ses terres, constituait donc un fief ou sous-fief tenu par les Camoisson qui n'y habitaient pas. Dans « Les vieux manoirs du Boulonnais », Rodière cite Pierre de Camoisson occupant à Pittefaux en 1510 le manoir de la Cense. Ce manoir du début 15^{ème} s, est, nous dit Rodière, unique en Boulonnais, « *curieusement fortifié, d'aspect hostile et rébarbatif, vrai coupe-gorge* », avec meurtrières, trappes, mâchicoulis, échauguette, témoin d'une époque où « *les malheurs du pays devaient être à leur comble* » et qu' « *on peut attribuer à la période la plus troublée de la guerre de Cent-Ans* », un vrai « *repaire noble* » (photo ci-dessous).



Pignons du corps de logis de la Cense avec leurs machicoulis – Etat actuel

Dans l'hypothèse d'un mariage Ferry Gressier – Antoinette de Camoisson, serait-ce de la désignation de ce domicile (où avait résidé Antoinette de Camoisson, dite son épouse) dont Ferry Le Gressier se targue, en accolant à son nom la qualité de Sr de Pittefaux ? Ou ne serait-ce pas tout simplement la conséquence d'un achat de propriété à Pittefaux ? Antoinette de Camoisson, dont ce serait le second mariage, ne pouvait qu'être héritière à portion de son père, Pierre de Camoisson (qu'il me plairait de désigner plutôt Sieur de la Cense à Pittefaux). Il ne me semble pas que le manoir et ses terres lui aient été attribués. Rodière ne la cite pas dans la liste des possesseurs de la Cense. Sans doute a-t-elle recueilli quelques parcelles. Selon le tableau généalogique de A. de Rosny, le titre de Sieur de Pittefaux disparaît pour Charles de Camoisson, fils de Pierre, qui devient Sr de la Tour de Pernes, époux de Marguerite de Bacouel, également pour son petit-fils Loys de Camoisson, époux de Marie de Werchin, puis reparait pour Louis de Camoisson, son arrière-petit-fils, époux de Jacqueline de Saint-Martin, décédé en 1662, puis disparaît de nouveau ! Ne peut-on en conclure que cette formule ne devait plus avoir grande signification ? Elle ne devait pas en avoir beaucoup plus lorsqu'elle jouxtait le nom du Sieur de la Grave. [Notons que la ferme de la Cense passe en 1754 à la famille de Chinot]

Cette constatation me conduit à poser la question du sens exact de l'abréviation « Sr » qui, chez Rosny comme chez Rodière, flanque le patronyme de nombre de nobles et bourgeois boulonnais. S'agit-il de « Seigneur » ou de « Sieur » ? Ces deux substantifs ont-ils le même sens ? N'y a-t-il pas là sujet à confusion ? Peut-on les attribuer indifféremment à un possesseur de terres ? A l'époque féodale et au Moyen-Age, la seigneurie était un territoire sur lequel le seigneur, propriétaire, exerçait son autorité, y compris le droit de justice (haute, moyenne ou basse), et percevait des droits divers tels que le cens, le champart. Le seigneur était généralement un noble ou une abbaye, mais déjà, à l'époque de Ferry Le Gressier, un bourgeois, un roturier, ayant acheté une seigneurie, devenait seigneur et percevait les droits qui y étaient attachés (à condition d'avoir payé au roi le droit de franc-fief) Remarquons aussi que les seigneurs, depuis longtemps ne jugeaient plus eux-mêmes, le roi ayant restreint leur compétence en multipliant les cas royaux, mais leurs droits, et particulièrement la sauvegarde du paiement de leurs redevances, étaient assurés par l'exercice de la justice délégué à des gens de confiance (les lieutenants de village par exemple). La féodalité politique avait disparu mais les seigneurs gouvernaient encore les campagnes

En certains lieux de France, on rencontrait des domaines appelés « sieuries », du nom de leur propriétaire. Constituées parfois d'un manoir et d'une ou plusieurs exploitations agricoles, elles ne possédaient pas le droit de justice. Le sieur pouvait être le possesseur d'une terre seigneuriale, mais son titre était inférieur à celui de seigneur car il ne supposait pas toujours la noblesse.

Qu'en était-il en Boulonnais ? J'avoue une certaine ignorance à ce sujet. Il semblerait que, hormis la période féodale et celle du Moyen-Age, cette subtilité n'ait pas toujours été prise en compte et que le titre de sieur ait été porté indifféremment par nobles et bourgeois, seigneurs ou non.

Que conclure pour Ferry Le Gressier « seigneur de Pittefaux » ? Remarquons tout d'abord qu'il n'était pas rare de rencontrer plusieurs seigneuries dans un même village. Ainsi, à Pittefaux, je trouve trois seigneuries : celle des Camoisson au manoir de la Cense, celle des Crendalle au manoir du Hert et celle des Le Camus au manoir du Lucquet. Soulignons, néanmoins, que les Crendalle et les Le Camus n'ont jamais porté le titre de « seigneur de Pittefaux » J'incline donc à penser que ce titre quelque peu teinté d'orgueil ne devait se rattacher, pour Ferry Le Gressier, qu'à la possession de quelques terres, peut-être incluses jadis dans la seigneurie des Camoisson et, si nous acceptons le mariage Ferry-Antoinette, héritées par cette dernière, ou, si nous en doutons, achetées à un possesseur inconnu.

Ascendance de Ferry (Le) Gressier

Après avoir un brin « déshabillé » notre « seigneur » de ses différents titres, penchons-nous sur son ascendance.

Il me faut ici concéder mon incapacité à la déceler. Je n'ai pu approcher aucun document, aucune minute notariale, aucun manuscrit, qui m'ait livré quelque lumière à ce sujet. J'ajoute que ni A. de Rosny, ni Rodière, ne l'ont évoquée. Ce qui prouve, à mon sens, que, comme moi, ils n'ont rien découvert à ce sujet. J'ai donc été astreint à battre les régions étaploise et montreuilloise à l'époque du 16^e siècle et des siècles précédents, dans le but de débusquer quelque Gressier ou Le Gressier dont la « mine » pouvait, à mon goût, convenir à mon sujet d'étude. Travail purement visionnaire bien entendu, mais l'imagination n'est-elle pas l'une de nos maîtresses facultés et n'est-elle pas source du talent...et de la découverte ? Faut-il la négliger ?

Ainsi armé (très modestement, je l'assure), j'ai relevé un certain nombre de Gressier « intéressants » (à ma mode) mais dont je ne garantis nullement la marque d'ascendant de Ferry Le Gressier :

Chez Georges de Lhomel (le Livre d'or de la municipalité montreuilloise), je recueille :

A Montreuil, le 20-4-1362 Hugues Le Gressier est greffier de la ville (Archives Nationales J 236 – No 83)

En février et septembre 1407 et en 1409, Jacques Le Gressier est greffier de la ville (Archives Nationales X ic 93 – pièce 253)

Le même est toujours greffier le 5-12-1410 (Archives Nationales X ic 100 – pièce 257).

Il est encore greffier en 1412 et 1418.

De 1547 à 1553, Me Jacques Le Gressier, notaire, est procureur et conseiller de la ville de Montreuil. Je crois fortement qu'il n'est pas à confondre avec Jacques Le Gressier sieur de la Grave, supposé fils de Ferry.

Chez Rodière (Ms 232. A.D.), je note :

Jacques Le Gressier auditeur du Roi à Montreuil le 13-8-1397

Nicolas Le Gressier procureur des religieux de Saint-Saulve, le 15-2-1481 (cartulaire de Saint-Saulve à Montreuil).

A Etaples, une indication qui pourrait confiner aux ancêtres de Ferry : « *le premier février 1411, à Etaples, Jean Le Gressier plaidait contre Jean Le Forestier pour l'exécution en sa faveur du testament de Robert Le Forestier – Archives Nationales Xic 103 pièce 31* »

Toujours à Etaples : « *Jehan Sarton lieutenant du bailli d'Etaples salut*

Savoir faisons a la requete de me Jacques de Gonnevillle....advocat et consr au siège roial de Ml, fils de deffunt Guilte de Gonnevillle en son temps fourreur du duc de Bourgogne, avons fait mander Jacques Le Gressier à son tour eschevin d'Etaples, Jehan Biset, Jehan Tonde et Jehan Lapostole l'aisné tous bourgeois d'Etaples qui ont témoigné avoir été présent.....paravant le grand feu d'icelle ville fait par les franchois lors estant dans la v de Rue et.....depuis peu auparavant bailli... ..aud. Gonnevillle.

Fait à Etaples le 19 janvier 1457

Références données à ce sujet par Rodière : No 619 J6 – B 2027 [Il n'a pas indiqué, hélas ! à quel document se rapportent ces références]

Par contre voici un document référencé que je trouve dans les registres de la paroisse d'Etaples (74 J 18/7 AD Arras) qui introduit encore un Jacques Gressier en 1515,

lequel pourrait être le précédent ou son fils (ce n'est pas un La Grave, ce titre accompagne toujours le nom de Jacques Gressier dans les écrits qui le concernent) :

« *la Chapelle du St Sacrement séante sue le marché dudit Etaples dont est homme vivant et mourant jacques gressier doit au Noel au Roy six sols parisis pour une grange a elle appartenante quy est deriere le Bras St Josse, dont les abouts et côtés sont repris au long dans les terriers et compte précédent specialement dans les comptes rendus en 1515* » [je me perds en conjectures sur le sens de l'expression « homme vivant et mourant »].

Quoique gratuite, l'hypothèse de classer ce Jacques Le Gressier échevin, parmi les ancêtres de Ferry ne me paraît pas aberrante. On peut objecter qu'elle ne semble pas être en harmonie avec la présence des fières armoiries des Le Gressier de la Grave que reproduit Rodière sur la foi de son communicant Jean Delepierre (descendant des Le Gressier de Bellannoy – voir Tome 4 des Le Gressier en Boulonnais – p.149 et 150) « *qui aurait vu un cachet de cire les figurant* ». Sans autre précision ni référence. Prudence donc ! Voici ces armoiries : « *d'or à face de... ..acc. en chef d'un fermail en losange de... .., et en pointe de trois coquilles (?) deposées 2, 1 – Manteau couronne ducale. Croix de Saint-Louis* » J'émetts quelque doute sur cette assertion. Et cela d'autant plus que je rencontre aussi chez Rodière une autre affirmation contestable : c'est la description d'armes qui seraient, selon lui, « *les armes inédites des Le Gressier du Boulonnais* » qu'il délivre à Antoine Le Gressier de Desvres, époux de Marguerite Sta, déclarant « *qu'elles sont presque celles des Hache* » : « *d'argent à deux haches de sable en sautoir surmonté de deux étoiles de gueule et acc. en pointe d'une canette de sable* ». La réalité est autre : ces armes sont bien celles des Hache qu'Antoine Gressier utilisait fièrement en tant qu'arrière-petit-fils de Barbe Hache, de la famille des Hache, notables calaisiens (voir Tome 1 des Gressier en Boulonnais p.30). Elles n'avaient rien à voir avec les Gressier de Desvres.

A la recherche d'armoiries attribuables aux Gressier, Rodière ajoute : « *Dans la généalogie de Lhomel (Montreuil – Alliance Le Gressier de la Grave à Etaples en 1720) je trouve indiquées les armes suivantes : de sable à la barre d'or chargée d'un anneau de sinople (Armorial général – 1696)* » Mais ici Rodière ne s'en laisse pas conter : « *Ce sont de ces armes fantaisistes telles que les commis d'Hozier en fabriquaient à leur gré* ». En effet, dans le Tome 1 des Gressier cité plus haut, je clarifie le problème en désignant le « coupable » : Charles Le Gressier de Belleterre, époux de Louise de Constant, greffier des insinuations ecclésiastiques de Boulogne (1641-1718), bourgeois, animé d'une irrésistible envie d'arborer un blason, à une époque où, Louis XIV, en manque d'argent, permit, sous la direction des d'Hozier, ses commis, qu'on en enregistrât des milliers moyennant finances.

[*Cela n'avait pas été le cas en ce qui concerne les titres de vraie noblesse dont les possesseurs étaient dispensés du paiement d'impôts. Sous le règne de Louis XIV, lors des débuts de son gouvernement personnel, un arrêt du 22 mars 1665 lançait la recherche, et la punition, des « usurpateurs du titre de noblesse à cause es grands abus et malversations qui s'y commettaient de gentilshommes et annoblis qui ont pris les qualifications de chevalier ou escuyer et autres qui se sont exemptés du paiement des tailles et autres contributions en l'estendue de la dite généralité d'Amiens, seront tenus de rapporter par devant nous en la ville d'Amiens les titres et pièces justificatives de leur noblesse... .. le catalogue sera dressé des véritables gentilshommes de ladite généralité et les autres employ dans le rolle des tailles et autres contributions de la paroisse de leur demeure condamné en telle amende qu'il appartiendra ».(BMB Ms 957- Révision des titres de noblesse de Jehan de Crendalle). Certains historiens prétendent qu'on recula devant l'application stricte de cette mesure et que la tolérance la plus complète encouragea les usurpateurs.]*

Les armes, prises à l'origine par les chevaliers qui les arboraient sur écus et bannières, ne furent plus ensuite réservées à la seule noblesse. Elles s'appliquèrent aux roturiers dès le XIIIe siècle. Les corps de métiers, les villes, les bourgeois portaient des armes. Il fut cependant admis que les nobles seuls avaient formellement droit au heaume timbrant l'écu, heaume plus ou moins orné avec ses lambrequins ou son cimier. Un titré authentique portait la couronne correspondante au-dessus de l'écu. Est-ce bien une couronne ducale que

Jean Delepierre a vue sur les soi-disant armoiries des Le Gressier de la Grave ? Tout cela me paraît bien aléatoire.

Si l'on ne peut nier que Ferry Le Gressier de la Grave figurait parmi la noblesse convoquée en Assemblée générale des Etats en 1550, petite noblesse s'entend, que penser de l'affirmation de Rodière qui, s'étendant sur les armoiries des familles Gressier en Boulonnais, déclare des Le Gressier de la Grave : « *Cette famille semble avoir possédé originairement la noblesse, car Ferry Le Gressier, écuyer, Sr de la Grave et de Pittefaux, comparait aux coutumes de 1550, mais depuis lors cette maison n'est plus considérée comme noble* ». Le cas de Ferry Le Gressier serait-il similaire à celui du baron de Disacre que cite Rodière dans la préface de son livre « Les vieux manoirs du Boulonnais » ? A l'époque féodale, dit-il : « *pas d'anoblissement par lettres royaux, ni d'érections par lettres patentes, le baron boulonnais est noble par le port de l'épée et par le sort des armes ; en revanche, s'il cesse de guerroyer, il perd sa noblesse. Aux Etats de 1550, le baron de Disacre, voulant siéger avec ses pairs, fut exclu et chassé honteusement, parce que, depuis deux générations, ses ancêtres étaient devenus « casaniers » et n'avaient pas combattu, restant chez eux « sans employ* » [je me permets d'ajouter qu'à cette époque, la noblesse était quasiment une vertu, faite de piété, de fidélité au roi, de loyauté, de courage militaire, et que le nom avait plus d'importance que les titres]. Je ne sais si le baron de Disacre fut chassé « honteusement » comme l'affirme Rodière. Le fait m'apparaît plutôt ressembler à une mesure administrative, significative cependant d'une certaine indignité. Je lis par ailleurs : « *Pour la baronnerie de Disacre le procureur du Roy disant que le Roy l'avait fait saisir, a quoy nous l'avons reçu sans préjudice toutefois des droits quy pourraient appartenir a celui sur lequel a été faite ladite saisie* ». Ce qui signifie, à mon sens, que ce n'est pas le domaine qui a été confisqué, mais le droit de paraître aux Etats du pays boulonnais, en tant que baron, parmi les nobles. Ce qu'exprime, l'historien de Calais, Lefebvre, qui précise « *cette baronnie est dite confisquée quoiqu'autrefois on y ait vu un paysan de père en fils tenir le domaine* ». Les héritiers du baron Jean Du Val de Disacre ne voulurent jamais renoncer définitivement à leur titre de baron, estimant, semble-t-il, que si le Roi, successeur des Comtes de Boulogne leur avait interdit en 1550 d'exercer le privilège de participer aux Etats selon leur rang, il ne les avait jamais empêchés formellement de porter le titre reçu de leurs ancêtres (article de Stéphane Pecqueux).

Ferry Le Gressier aurait-il donc perdu sa noblesse du fait qu'il avait cessé de guerroyer et de porter l'épée ? Assez malaisé à imaginer. L'évidence est que les documents découverts ne nous le présentent que sous les fonctions de maire (en 1550) ou de lieutenant de bailliage (en 1554), loin ce me semble de l'état de guerrier. Quand on sait que les baillis royaux qui détenaient les pouvoirs judiciaire, civil et criminel, étaient des hommes de loi et qu'ils s'entouraient de gens aussi connaisseurs de ces lois et coutumes, on peut supposer que Ferry Gressier était un de ceux-là.

Rodière a noté pourtant qu'une minute notariale du 26-3-1554 (il ne dit pas laquelle) présente Ferry Le Gressier, Sr de la Grave, « escuier ». Le terme escuier implique en Boulonnais l'état de noblesse. Est-ce donc la « considération » de ses pairs qu'il aurait perdue, et non le titre ? Mais alors pourquoi découvre-t-on par ailleurs dans le Registre du Roi, période 1556-1561, folio 194 (A.D. 9 B 2) la présence aux « Etats du Boullenois » tenus à Boulogne, dans les rangs des gentilshommes, de Jacques Gressier, Sr de la Grave et de Pittefaux ? E. de Rosny, lui aussi, nous le déclare « écuyer, Sr de la Grave, fils de Ferry Le Gressier et d'Antoinette de Camoisson, vivant en 1566 » Il est donc logique de se demander à quelle époque cette supposée perte de noblesse serait intervenue, si perte de noblesse il y eut vraiment. Les renseignements relatifs à Jacques Le Gressier sont quasiment inexistantes. Tout au plus peut-on dire que ce personnage, ainsi que son père, Ferry, ne paraissent pas susceptibles d'être classés parmi les gens de guerre, et que, comme les Disacre, ils pouvaient tous deux continuer à porter, sans contestation, le titre reçu de leurs ancêtres. Nous

remarquerons néanmoins que plus tard, les descendants supposés de Jacques le Gressier, à Etaples, [*J'emploie le terme « supposé » car cette descendance déclarée par de Rosny et Rodière ne repose sur aucun document authentique subsistant. J'aborderai ce problème plus loin*], seront tout bonnement nommés « Gressier » dans les minutes des notaires d'Etaples du 17^{ème} s comme dans les registres paroissiaux de la même époque. Il faudra au 18^{ème} siècle une famille de Gressier ambitieux et...militaires, pour prétendre de nouveau arborer le patronyme «Le Gressier de la Grave ». Dans l'intervalle, et après le décès de Jacques le Gressier qui serait survenu avant 1584, nous avons appris que le fief de la Grave passa à Claude

et son époux Jean d'Ohier, puis, par achat en 1602, à la famille des Ricouart. Jehan Ricouart, avocat, puis François Ricouart, son fils, grand veneur du Boulonnais en 1641, possédèrent bien ce fief et se dénommaient aussi « Sr de la Grave ». Où l'on voit que le port du nom d'un fief (chez les Gressier du 18^{ème} s. et aussi d'une manière générale) n'en signifiait pas obligatoirement la possession.

Alliance(s?) et descendance première de Ferry (Le) Gressier

Les seules indications relatives au mariage de Ferry Le Gressier proviennent des travaux de A. de Rosny (Rodière n'a fait que les recopier) Nous apprenons qu'Antoinette de Camoisson, veuve en 1540, « **aurait** » épousé en secondes noces en 1550 « Ferry Le Gressier, esquier, Sieur de la Grave ». Cette information, que la qualité de généalogiste d'A. de Rosny nous incite à tenir pour crédible, ne s'appuie hélas ! sur aucun document cité. On trouve bien, par ailleurs, chez Bavière, un ensemble de notes généalogiques assez fouillées sur la famille Camoisson, mais ce généalogiste méticuleux dont on connaît le sérieux, n'a, semble-t-il, reconnu qu'un seul mariage à Antoinette de Camoisson, celui qu'elle a contracté avec Jean Accary, esquier, Sieur de la Loge, vers 1538. Il ajoute que Jean Accary serait décédé avant le 15-7-1540.

Que savons-nous d'Antoinette de Camoisson et de sa famille ? Quelles données sûres pouvons-nous rapporter à son sujet ? Elle est fille de Pierre de Camoisson, esquier, vicomte d'Oupehen (Ambleteuse), Sr de Westrethem, demeurant à Pittefaux et de Marguerite Rohart, fille de Pierre Rohart et demoiselle Marie de Hesdigneul, demoiselle de Berthenlaire, demeurant en la Tour de Pernes. Ces détails sont issus du contrat de mariage de ces derniers en date du 10-1-1510, recopié en grande partie par Bavière (référence : Registre aux insinuations du Boulonnais IX – B 29 – Fo 249 – A.D.) Pierre de Camoisson indique qu' « *il lui appartient de la succession de ses prédécesseurs et de son héritage patrimonial la seigneurie et vicomté d'Oupehen, la terre et seigneurie de Westrethun, autre fief a Bloucquedalle tenu des religieux de Samer contenant maison et 48 mesures de terre, un autre fief a Macquinghen (lieudit de Tingry – ancien nom du Château Gris) tenu de Monsieur d'Ordre de sa seigneurie de Tingry* ». Marguerite Rohart déclare « *les fiefs et terre d'Ostove et Saint Bertin en la vallée de Licques, aussi la Tour, maison et terre de la Tour de Pernes et la dîme dudit lieu* ».

Les tableaux de descendance de Pierre de Camoisson que présentent de Rosny et Bavière affichent trois divergences. Chez de Rosny, apparaissent Charles de Camoisson l'aîné, époux de Marguerite de Bacouel, décédé en 1603, Jacques homme d'armes, époux d'Adrienne Le François, Laurent homme d'armes, Jehan homme d'armes que ne cite pas Bavière, Marie, Antoinette mariée à Jean Accary puis à Ferry Le Gressier, second mariage n'existant pas pour Bavière. Une absence remarquée dans le tableau de Rosny, c'est celle de Marguerite de Camoisson, sœur des précédents, épouse de Guillaume de Crendalle que Bavière n'a pas oubliée dans son tableau.

Un ajout appréciable chez Bavière qui ne peut qu'intéresser les amateurs de l'histoire de notre Boulonnais : « *Henri roi de France donne à Charles, Jacques et Laurent de Camoisson frères, et Jacques de Belleval gentilshommes du Boulonnais, hommes d'armes de la Compagnie du maréchal Du Biez, pour récompense des pertes et dommages qu'ils ont souffert en leurs biens à l'occasion de la guerre, tous les biens meubles et immeubles qui furent à Raullequin Poret, Jean Habart d'Audinghen, Berthelemy de Blaiet (de Pernes) et Pierre Le Vasseur aussi natifs du Boulonnais, à nous échus pour par eux avoir commis le crime de rébellion contre notre autorité, délaissé notre parti et adhéré à celui des Anglois durant lesdites guerres.....*

A Blois l'an 1550 de notre règne..... »

«pour le même motif, ...Pierre, Marand et Jacques Guche frères, Raullequin Poret, Blaiet, Vasseur et de Habart sont condamnés à être pendus et leurs biens acquis au Roi. Pierre Guche et Poret sur deux potences sur la route de Wimille, Marand et Jacques Guche sur deux autres sur le chemin de Montreuil. Samedi le 16-8-1550.

Un renseignement supplémentaire qui nous permet de dater le décès de Pierre de Camoisson :

« le 10-8-1551 Charles de Camoisson vicomte d'Oupehen paie à Gallas du Tertre le relief échu par le trépas de noble homme Pierre de Camoisson son père, montant à 7 livres 16 sols 6 deniers du à cause de la terre et seigneurie de Westrethun ».

Cette dissemblance entre les deux tableaux précités au sujet de Marguerite de Camoisson a pour moi plus d'importance qu'il n'y paraît, car elle rejaillit sur Antoinette de Camoisson et son supposé mariage avec Ferry Le Gressier.

Là où de Rosny ne voit qu'une Marguerite de Camoisson, fille de Guillaume de Camoisson, Sr de Thubeauville (frère de Pierre, selon Rosny), épouse de Henry Lamirand maieur de Montreuil, Bavière distingue une Marguerite de Camoisson, fille de Pierre et épouse de Guillaume de Crendalle, Sr du Hert à Pittefaux, sœur d'Antoinette de Camoisson. Bavière, qui n'omet jamais de citer ses références, a déniché chez le notaire Prudhomme à Boulogne, l'instructif contrat de mariage d'Antoinette de Crendalle, fille de Guillaume et de Marguerite de Camoisson, avec Jehan Duflos, en date du 31-1-1573 (4 E 47/88 – A.D.). Il y est noté qu'en ce qui concerne la succession de Marguerite de Camoisson « *pour ce que la dite demoiselle mourut en l'an 57 (1557) environ, la guerre aux anglois n'ayant délaissé autre chose desdits... ..de meubles dont le dit de Crendalle n'aurait fait aucun inventaire pour la guerre qui régnait encore* ». Je souligne surtout la présence à ce contrat de « *demoiselle Antoinette de Camoisson, sa belle sœur* (de Guillaume de Crendalle) *et tante de Antoinette de Crendalle, fille du dit Guillaume* » Une conclusion s'impose : Antoinette et Marguerite de Camoisson sont sœurs et Bavière, à juste titre, les voit toutes deux filles de Pierre !

C'est cette Antoinette que, sans référence, Rosny déclare épouse en secondes noces de Ferry Le Gressier, ce que paraît démentir Bavière qui, d'ailleurs, ne mentionne Ferry dans aucun de ses documents, fait assez étonnant pour ce généalogiste aussi minutieux et rigoureux. On se demande alors en quel document A.de Rosny a-t-il découvert ce second mariage, réalisé selon lui aux alentours de 1550 ? On s'interroge aussi sur le fait que l'acte de mariage d'Antoinette de Crendalle ne porte pas, à côté du nom d'Antoinette de Camoisson, présente, la mention « épouse ou veuve de Ferry Le Gressier »

Cette Antoinette de Camoisson est-elle bien la fille de Pierre ? Je penche à l'admettre. Rosny et Bavière en sont d'accord. Je tire également de leurs travaux la mention du mariage d'Antoinette (en premières noces selon Rosny, mais pas selon Bavière qui n'en

voit pas de secondes), avec Jean Accary, écuyer, Sieur de la Roque et de la Loge.[La Loge est une ferme et fief à Audinghen . La Roque est manoir et fief à Tubersent ; Robert Accary, père de Jean s'était allié avant 1506 à Isabeau de Fromessent, fille de Jean de Fromessent, possesseur du fief de la Roque, et d'Eléonore de Bournonville] Ce mariage, que Bavière fixe aux alentours de 1538 (il indique à côté de cette date : Petit ??), fut de très courte durée, le décès de Jean Accary survenant avant le 15-7-1540 (Bavière). Cette parenté liant les Accary aux Camoisson se retrouve dans le mariage de Jacqueline Duflos avec Antoine Routtier le 17-6-1608 (Familles anciennes du Boulonnais – Daudruy p.418). Le témoin de Jacqueline Duflos, fille de Jehan Duflos et d'Antoinette de Crendalle (cette dernière nièce d'Antoinette de Camoisson – voir plus haut le mariage Duflos-Crendalle) n'est autre que « Jacques Accary sieur de la Roque, son cousin et parrain », fils de Jean Accary et d'Antoinette de Camoisson. Ceci conforte bien l'existence de Marguerite de Camoisson, fille de Pierre et sœur d'Antoinette, telle que l'a avancé Bavière, mais ne me donne en aucune manière la preuve absolue que cette Antoinette, vivant encore en 1573, ait été l'épouse en secondes noces de Ferry Le Gressier. Aucun élément concret ou document authentique ne contribue à l'attester de manière indubitable. Les notations en notre possession ne sont que des affirmations gratuites, sans aucune référence précise déclarée.

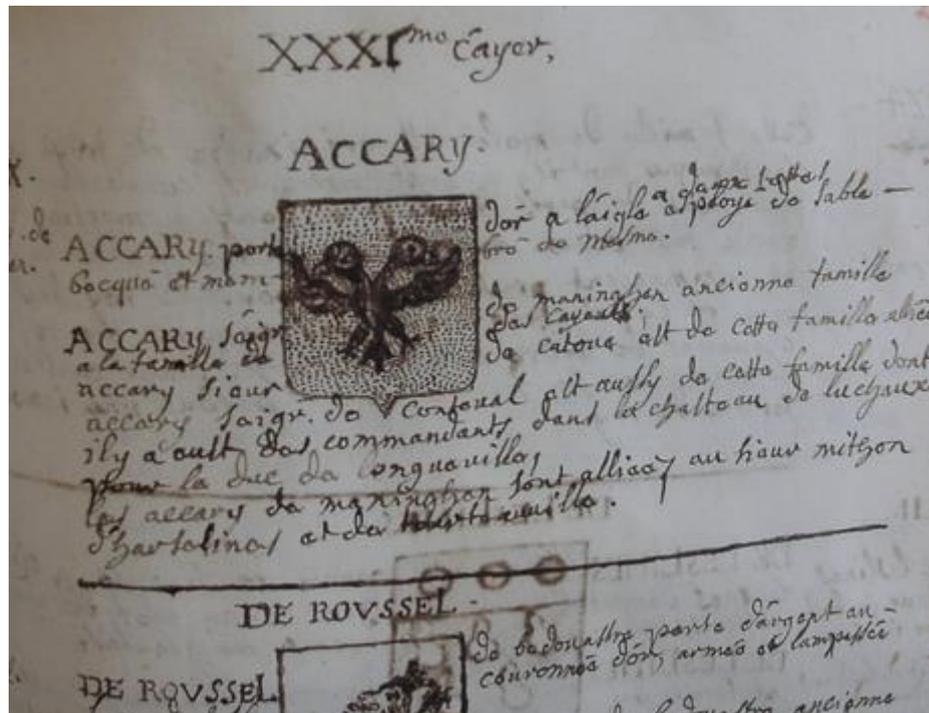
Les Camoisson ont cependant donné lieu à un arbre généalogique très fourni aux branches nombreuses, garnies de plusieurs « Antoinette ».C'était de petits nobliaux boulonnais, tout comme les Accary et les Crendalle, leurs voisins, auxquels, entre autres, ils se sont alliés. Une union Ferry Le Gressier – Antoinette de Camoisson n'aurait donc, en principe, rien d'aberrant, mais nous n'en découvrons nulle part la confirmation justifiée sur pièce authentique. Simplement une annonce assortie du conditionnel. Outre le fait que Bavière ne cite Ferry Le Gressier dans nul de ses écrits (il n'a fait qu'effleurer la contrée d'Etaples, lieu de vie de Ferry), trois observations que je vais ici développer, jettent, à mon sens, un doute sur la réalité de cette alliance.

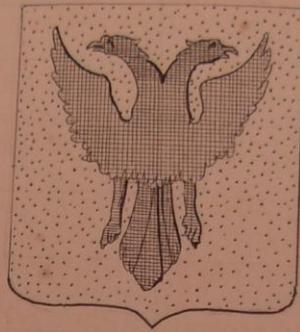
Ma première remarque est de constater que je n'ai pu découvrir parmi les archives relatives à Ferry Le Gressier et aux familles précédemment citées, aucun acte notarié, administratif ou privé faisant état de liens ou de relations avec la famille Camoisson, celle de sa supposée épouse, et la famille Accary, celle de la première union d'Antoinette. Ces familles et la famille Le Gressier s'ignorent totalement. Assez singulier ! J'ajoute que le « certificat de noble extraction » sollicité le 2 juillet 1773 par Bonaventure Louis Le Gressier de la Grave, dit descendant de Ferry, assure, sans plus et sans présentation de sa lignée, « *qu'il est, à notre connaissance, issu de père et de mère nobles* » [Nous reviendrons plus loin sur ce personnage et ce certificat]. Aucune allusion donc à la famille Camoisson, de vieille noblesse boulonnaise, qui aurait figuré dans son ascendance.

Ma seconde remarque concerne Jacques Le Gressier de la Grave que Rodière affirme fils de Ferry et d'Antoinette de Camoisson, de qui « *descendent probablement* » (sic) les Gressier d'Etaples (et bien sûr Bonaventure cité plus haut). Le Registre du Roi de la Sénéchaussée du Boulonnais pour la période juillet 1556-mars 1562 (9 B 2 – A.D.), note à la date du 5 mars 1560 la présence à « *l'Assemblée des trois Etats du pais de Boullenois* » dans la liste des Gentilshommes du Boulonnais, de Jacques Gressier Sr de la Grave et de Pittefaux Or, Rosny, indiquant qu'il est fils de Ferry et d'Antoinette de Camoisson, précise que ceux-ci se seraient mariés en 1550. Ce serait donc à l'âge de 10 ans que Jacques Gressier aurait comparu en cette illustre Assemblée, ce qui est manifestement impossible. On peut à la rigueur supposer que le mariage Ferry Le Gressier x A .de Camoisson se soit noué en l'année 1540 puisque Bavière écrit que cette dernière est devenue veuve de Jean Accary avant le 15-7-1540, et que Jacques Gressier soit né aux environs des années 1540 –1541. Cela ne lui donne qu'une vingtaine d'années à la date de cette assemblée. Il n'est donc pas majeur. Peut-il y participer ? Je doute fortement. Il ne peut être, c'est l'évidence, le fils d'un autre mariage de

Ferry, postérieur à celui d'un éventuel décès d'Antoinette de Camoisson (dont nous ignorons la date du trépas).

Voici, relevées dans le manuscrit de Scotté de Velinghen dont j'ai fait mention précédemment, les armoiries, dessinées par l'auteur, des Accary et Camoisson



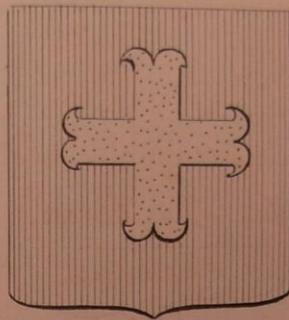


29 Accary sieur de Maringhen, porte d'or à l'aigle esployé de sable, biqué et membré de même.

Accary sieur de Catore porte de même.

Accary sieur de Conteval, dont il y a eu des commandants dans le château de Sachaux pour M^{te} le Duc de Longueville, porte de même; ils sont alliés à M^{te} Mithon d'herclaines et de Cousteauville.

Les blasons des mêmes familles Accary et Camoisson vus par M.de Disquemue en 1750
[Ms 525 Bibliothèque de Boulogne]



36 Camoisson Vicomte d'Ambletuse, porte de gueules à la croix anchrée d'or ..

(Camoisson S^r de S^t Martin, porte de même) (ancienne famille).

Une autre hypothèse vient à l'esprit et j'en viens à ma troisième remarque. Jacques (Le) Gressier serait le fils issu d'une précédente union inconnue de Ferry le Gressier, devenu veuf lors de son supposé mariage avec A.de Camoisson. Hypothèse séduisante que vient « titiller » une série d'informations tombées de la plume prolifique de Rodière, celles-ci datées et référencées (Ms 232 – Répertoire des fiefs – A.D.) :

« 1593, 22 février D elle Claude d'Amerval porte en mariage à Jehan d'Ohier, Sr de Romaine un legs fait à elle par d elle Eustache de Beauvisage, sa mère grande, vve de deff. Ferry Gressier écuyer Sr de la Grave. Elle porte cette terre de la Grave à Tingry en Boulonnais (6248) »

Rappel d'une information déjà citée, qui complète et confirme la précédente :

« 24-5-1605 Mathieu Ricouart donne à Mr Jehan Ricouart son fils le fief de la Grave acquis de Jehan d'Ohier, escr Sr de Romaine et de damoiselle Claude d'Amerval sa femme »

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces documents ?

Puisqu'Eustache de Beauvisage est déclarée veuve de Ferry Gressier, elle ne peut être que sa dernière épouse, succédant à l'hypothétique Antoinette de Camoisson, dite mariée en 1550. S'agirait-il là de cette union inconnue ayant donné lieu à la naissance de Jacques Le Gressier ? Nous nous heurtons ici à un illogisme que je tire, comme exprimé plus haut, de l'âge présumé de Jacques le Gressier déjà présent en 1560, donc né avant 1540, dans les rangs des gentilshommes boulonnais assistant à la réunion des Etats généraux de la Sénéchaussée du Boulonnais. Dans ce cas de figure, Eustache de Beauvisage ne peut être la mère de Jacques Le Gressier, ni la « mère grande » de Claude d'Amerval.

On se trouve alors amené à présumer que le mariage Ferry – Eustache a donc eu lieu avant 1550, aux alentours de 1540, et qu'il est le seul et unique conclu par Ferry Gressier, l'alliance avec Antoinette de Camoisson relevant de l'utopie. Un relevé des minutes de Rue effectué par Rodière me donne opportunément la preuve qu'Eustache de Beauvisage est encore en vie après 1550 (nous allons le voir plus loin).

Seconde conclusion :

Claude d'Amerval se trouvant être la petite-fille de Ferry Gressier, sa mère est une Gressier, soit la fille de Ferry...et d'Eustache de Beauvisage, la « mère grande » !

Puis-je asséner ces déductions comme vérités premières ? Solides sont les apparences. Et cependant, un doute sérieux plane en mon esprit, comme il flotte également sur l'année du décès de Ferry Le Gressier. Il est certain qu'il meurt après 1564 puisqu'en avril de cette même année, Rodière nous signale le contrat passé par Antoine d'Aigneville devant « Ferri Gressier escuyer, sieur de la Grave, lieutenant premier et général de monsieur le bailly d'Etaples, du Cocquet et de Bellefontaine » Serait-il encore vivant de 1571 à 1573 ? E.de Rosny, recopiant le « Registre contenant les gens de main-morte et autres particuliers qui ont mis au greffe de la Sénéchaussée du Boulonnais la déclaration de leurs fiefs au sujet du droit de francs-fiefs et nouveaux acquets qu'on voulait lever », écrit : « *Le 28 décembre 1571 et es années 1572 et 1573, devant Antoine Chinot, esc. Sr du V, lieutenant général en la Sénéchaussée du Boulonnais, commissaire pour le Roi en cette partie, en la présence de Mr Gilbert Monet, procureur du Roi, sont comparus les tenants-fiefs ci-dessous qui ont fait leur déclaration : .Ferry Le Gressier..... » Renseignement laconique, le nom du fief n'est pas indiqué, le registre authentique n'existant plus, il est possible de penser que E.de Rosny l'ait négligé et qu'il s'agisse du fief de la Grave. J'ai tendance à admettre que Ferry Le Gressier est donc encore en vie en 1573. Par contre, la vente le 22-6-1577, par Josse Caron, demeurant à Etaples, de maisons et terres à Villiers sous Saint Josse, tenues de l'abbaye de St Josse et de Ferry Le Gressier Sr de la Grave, ne m'autorise pas, ce me semble, à affirmer de manière décisive que Ferry est encore en vie à cette date. Il peut s'agir ici pour le notaire d'un rappel de « tenure » antérieure. J'opine pour un décès de Ferry Le Gressier dans la période 1573-1580.*

Quittons provisoirement le Boulonnais et tournons-nous vers le Ponthieu son voisin, où, nous dit de Rosny, un Beauvisage était échevin d'Abbeville et orientons-nous vers la généalogie des d'Amerval et des d'Ohier, à propos desquelles les indispensables Rosny et Rodière viennent à notre secours et, nous allons le constater, ajouter à notre réflexion... et à notre perplexité !

Le Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye (B.M.B.) développe une généalogie très détaillée de cette abondante famille, dans laquelle, hélas ! je ne discerne pas la branche qui nous intéresse. Retenons cependant que la famille d'Amerval est de très vieille noblesse picarde. Elle porte d'argent à trois tourteaux de gueule 2 et 1, qu'elle écartelait en 1550 de gueules à la double croix d'argent.

On trouve Jean d'Amerval à Péronne dès 1454. Un autre, bien connu, est Nicolas d'Amerval, seigneur d'Amerval, de Liencourt, de Cerfontaine, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Chauny, éphémère époux, en secondes noces (et non en premières comme le signale La Gorgue-Rosny), de la belle Gabrielle d'Estrées, favorite de Henri IV, lequel prenant en compte le fait qu'une chute de cheval avait rendu impuissant l'infortuné Nicolas, l'avait poussé à ce mariage blanc ! Le site internet de la ville de Bouchon en Picardie détaille longuement la vie mouvementée de Nicolas d'Amerval et relate les péripéties et le dénouement de cette piquante union.

Est apparu aussi à Abbeville, Jean d'Amerval, écuyer en 1499, époux de Hélène Laudet

Incrustons-nous dans le Ponthieu où nous découvrons enfin la famille qui nous intéresse.

Selon La Gorgue –Rosny, un autre Jean d'Amerval, écuyer, sieur de Maisons-Ponthieu, fut échevin d'Abbeville en 1556 et 1557. On n'en connaît pas l'épouse. Son fils, Godefroy, écuyer, Sieur des Merteaux, homme d'armes des ordonnances du Roi, aurait hérité, de « Claude d'Amerval, sa tante, femme de Jean d'Hoyer, écuyer, Sieur de Romaine ». Il épousa une du Bus et demeurait près d'Étaples, en Boulonnais. Renseignements intéressants à première vue. Croisés avec les indices précédents relatifs à Eustache de Beauvisage, nous sommes enclins à déclarer Claude d'Amerval fille de Jean d'Amerval et d'une demoiselle inconnue qui ne peut être qu'une Gressier fille de Ferry, puisqu'elle est la petite-fille de ce dernier.

Restons prudent ! Rodière nous apporte une série d'informations datées, irréfutables, puisées à sources sûres, qui jettent à bas une partie de l'hypothèse précédente : « son Godefroy d'Amerval » est, lui aussi, apparenté avec Claude d'Amerval, mais il en est ...le père ! J'ai visionné les documents en question, en l'occurrence les Ms 232 et 205 (A.D.)

Voici les deux textes de Rodière relevés dans le MS 232 :

1^{er} texte - « 1640 – 26 juillet – Inventaire après décès de Louis de Lengaigne, lt criminel au bailliage de Ml. Parmi les papiers inventoriés :

Un papier de mise de fait par Louis (de Lengaigne) le père, sur Jean d'Ohier, écr, Sr de Romaine, et dame Claude Dumerval, dont le Ct de mariage est du 21 février 1585, icelle héritière de Jacques Le Gressier.

(Bocquillon – Dossier Lengaigne p.44)

(La Grave) »

Remarques :

Nous savons que Rodière a exploré de manière approfondie les minutes des notaires de Montreuil. Cette note a été relevée chez le notaire Bocquillon. La minute correspondante a (comme bien d'autres) disparu. Elle comporte une erreur dans le nom de Claude d'Amerval (Dumerval) et dans la date du mariage cité (21 février 1685) qui n'est pas exacte, nous allons le découvrir plus loin...sous la plume de Rodière ! L'historien a voulu recopier ici le texte du notaire tel qu'il l'a découvert Le petit ajout « La Grave » indique, selon Rodière, que le couple Ohier-d'Amerval intéresse les Gressier de la Grave.

Notation importante : Claude d'Amerval est héritière de Jacques Le Gressier. Il n'est pas fait mention ici du legs de « *la mère grande* » Eustache de Beauvisage !

2^{ème} texte - « *Godefroid d'Amerval, esc, lt de 50 hes d'armes en 1583 (fils d'Adrien esc. et de Philipotte Coppellier) épousa le 11 mai 1561 Françoise Le Gressier dont il eut : 1° François dont suite 2° Charles dont suite 3° Claude alliée le 22 février 1593 à Jean d'Ohier, écr, sieur de Romaine et de Montplaisir, gendarme de la Cie de la Reine ; 4° etc...*
(Belleval – Nobiliaire P. 38)

Remarques :

Ces indications sont en totale contradiction avec les écrits de la Gorgue-Rosny dont l'article, à la présentation assez confuse et non référencée, n'a pas la netteté et la précision de cette information. Nous relevons ici la date réelle du mariage de Jean d'Ohier et Claude d'Amerval que nous allons retrouver plus loin, avec les frères et sœurs de l'épouse, dans l'analyse du registre aux insinuations du Boulonnais que Rodière dévoile dans le M.S. 205. Claude d'Amerval est bien la fille d'une Françoise Le Gressier qui pourrait être la fille de Ferry. Hélas ! et jusqu'à présent, j'ai recherché en vain dans les minutes des notaires d'Etaples et de Montreuil le contrat de mariage du 11 mai 1561 qui m'aurait révélé à coup sûr les ascendants de Françoise

En revanche, dépouillons ce remarquable Ms 205, porteur des notations sûres et indispensables que nous espérions. Voici tout d'abord, recopié par Rodière, le contrat de mariage passé en la citadelle de Montreuil le 22 février 1593 entre Jehan « de d'Ohier » et Françoise d'Amerval :

« Furent présents en c.v. de Ml Jehan d'hoyer dit le Grubault, esc., lt d'une Cie de 50 h-s d'armes ss la charge du Sgr de Bellenglise pour le service de Messgrs les princes de l'Union des Catholiques, demoiselle Philipotte Lemaire sa fe, à prt résident audit Montreuil en la paroisse Saint Vulphy (depuis les Carmes), et Jehan de d'Ohier, aussi écuyer, leur fils aîné, Sgr de Romayne, capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied, tenant garnison audit Montreuil, j.h. à m., assisté de Ch. Le Maire, écuyer, cornette d'une cie de 50 hommes d'armes, sous la charge du Sgr de Liancourt, oncle du côté maternel dudit Sr de Romayne, et de Guillaume Le Bon, escuyer, Sr d'Arsenville, leur bon amy, d.p.

Messire Gaudefroy d'Amerval, chevalier, Sr dudit lieu ; demoiselle Claude d'Amerval sa fille seconde et de deffunte demoiselle Françoise Gressier, au jour de son décès femme du dit Sr d'Amerval, j.f. à m., assistée de François de d'Amerval, écuyer, capitaine enseigne de la Cie de gens d'armes d'icelui Sgr de Bellenglise, frère germain de lad. Claude, et de demoiselle Catherine de d'Amerval, veuve de feu Sr du Quesnel, sœur aînée de la dite Claude, assisté de Messire Louis des Essarts, chevalier, Sgr de Meigneux et de Messire Jacques des Essarts, petit-fils dudit Sgr de Meigneux, aussi chevalier, gouverneur de cette ville et citadelle de Montreuil, leurs cousins, d.p. Il porte la seigneurie de Romaine en

Ponthieu. La dite demoiselle porte un legs à elle fait par demoiselle Eustache de Beauvisage, sa mère grande, veuve de deffunt Ferry Gressier, écuyer, Sr de la Grave. Elle porte cette terre de la Grave à Tingry en Boullonnois. Passé en la citadelle de Montreuil le 22 février 1593 devant Mes Le Porcq et Pasquier (Allain), notaires royaux audit Montreuil.

Le dit Sr du Quesnel s'appelait Adrien Lefebvre, ex. Sr du Quesnel. »

Où l'on découvre que Claude d'Amerval est bien la fille de Godefroy, que Françoise Gressier en est la mère et que cette dernière ne peut avoir pour père et mère que Ferry Gressier et Eustache de Beauvisage, tout comme Jacques Gressier de la Grave que l'on a présenté déjà comme fils de Ferry, ce qui peut être vraisemblable, et de Antoinette de Camoisson, ce qui apparaît insoutenable. Nous retrouvons également le legs fait par Eustache de Beauvisage dont la date de décès est donc antérieure à 1593.

Seconde pièce relative à Jacques Gressier de la Grave (Ms 205 – No 920) :

« Relief d'un fief mouvant du Roi à cause de son domaine de Rue acquitté entre les mains de Jean du Gant, escr, Sr de Mervillers, Fresneville et Soutray(?), sénéchal du Ponthieu, en présence de Nicolas Coulon, procureur de Me Jean lamiré, Sr de Nouvion et de Jean de Beauvarlet procureur de Jean de Ville Sr de Liancourt, et aussi de h.h. Jacques Bernard, lieutenant général audit Comté de Ponthieu, par Jacques Gressier, écuyer, Sr de la Grave, comme procureur de Godefroy d'Amerval, écuyer, fils d'Adrien, auquel relief le dit d'Amerval avait été reçu dès l'an 1559 par Mre Alexandre du Broeul, chevalier, usufruitier du domaine - du 27 novembre 1568 ».

Où l'on découvre de nouveau le lien existant entre Godefroy d'Amerval et les Gressier de la Grave. Nous savons qu'à cette date Godefroy est l'époux de Françoise Gressier, laquelle pourrait être sœur de Jacques !

Où il s'avère que Jacques Gressier, procureur en 1568, ne peut être le fruit d'un mariage Ferry – Antoinette de Camoisson en 1550 ! (de Rosny)

Dans la recherche de nos repères dans le temps, portons notre attention sur quelques dates authentiques qui jalonnent la vie de nos personnages. Un acte notarié en date du 27 août 1593 (notaires Courtrect et Allain à Montreuil) mentionné par Rodière dans son livre sur les Gouverneurs de Montreuil (B 3654 et B 3655 – BMB) cite Messire Godefroy d'Amerval « à présent résidant à Montreuil, âgé de 55 ans environ », ce qui donne à ce dernier l'année de naissance approximative de 1538. Françoise Gressier l'épouse le 11 mai 1561. Son âge est vraisemblablement proche de celui de son mari, et sa naissance peut frôler les alentours de 1540. A peu d'années près, ce serait aussi l'âge de Jacques Gressier, si l'on suppose qu'il soit son frère, ce qui est loin d'être évident.

Avancerai-je en dernier ressort la possibilité de cette mystérieuse union Ferry-Antoinette de Camoisson immédiatement après le décès de Jean Accary, soit en l'an 1540 ? Imaginerai-je « dans la foulée » la naissance de Jacques et Françoise, puis le trépas d'Antoinette après 1550 (?), le remariage de Ferry avec Eustache de Beauvisage venant ensuite. Outre le jonglage avec les dates, nécessaire pour cela, cette supposition, qui va à l'encontre des documents précédemment cités, aurait alors eu pour conséquence de déclarer Françoise Gressier et Claude d'Amerval fille et petite-fille d'Antoinette de Camoisson, ce qui n'est pas le cas dans l'acte authentique de mariage de Claude d'Amerval décliné plus haut. Une dernière objection que je repousse : Eustache de Beauvisage se serait trouvée « mère grande » par alliance ! Nul doute que cette particularité eût été mentionnée dans l'acte de mariage de Claude d'Amerval Je rappelle encore, de plus, l'absence totale de document faisant état d'un lien entre les familles Gressier, Camoisson et Accary.

J'écarte donc, pour l'instant l'existence d'une union Ferry Le Gressier - Antoinette de Camoisson, génératrice de Jacques et Françoise Gressier, enchanté de constater que Rodière m'offre lui-même les arguments qui me permettent de l'affirmer, alors que, s'appuyant sur Rosny, il avait signalé la réalité de ce mariage. Je dis bien pour l'instant, car le doute me taraude toujours, et je désire avant d'avancer une hypothèse solide, développer, pour le lecteur qui suivra alors le cheminement de mes réflexions, les découvertes qui vont suivre et bousculer certaines de mes assertions précédentes !! Concernant Rodière, il ne s'agit pas bien sûr, envers un personnage mille fois plus savant que moi, de me poser en donneur de leçon. Il faut bien dire à sa décharge que, outre la multiplicité des remarquables ouvrages historiques qu'il nous a légués, il a, au long des ans, pour le service et le bonheur des généalogistes, glané à des sources sûres, une multitude de notations et informations de toutes espèces, qu'il ne pouvait, bien sûr, confronter toutes l'une à l'autre (Il avait eu la précaution, d'ailleurs, de préciser l'origine du fait que je conteste ici : ce sont les travaux de Rosny). Je ne résiste pas au plaisir de citer les quelques lignes de bon sens qu'il écrivit dans un de ses ouvrages : « *Les études généalogiques ont pâti du discrédit mérité où sont tombés tant de généalogistes à gages* » puis plus loin : « *Même les auteurs de seconde main doivent être consultés sauf à contrôler sévèrement leurs dires. Mais à les négliger complètement on se prive d'un appui sérieux dans bien des cas. A mes yeux les recherches généalogiques bien contrôlées et contenues dans de sages limites sont une des sources indispensables de l'histoire locale* ».

L'ensemble des renseignements recueillis me conduit logiquement à amorcer la descendance de Ferry Le Gressier que je propose dans le petit tableau suivant et qui n'est qu'une étape, **non définitive**, dans le déroulement de mes recherches. J'avertis le lecteur que ce tableau va subir plus loin de sérieuses modifications, mais, pour une meilleure compréhension de la suite, je pense utile de le présenter ici :

I Ferry Le Gressier 1510 ? – 1580 ?	X	Eustache de Beauvisage ? - +1585 ?
--	---	---------------------------------------

I – 1 Jacques Le Gressier °1540 ?- + entre 1568 et 1585

I – 2 Françoise Gressier °1541 ? - + avant 1593

X Godefroy d'Amerval le 11-5-1561
D'où

I – 2- 1 François d'Amerval

I – 2- 2 Charles d'Amerval

I – 2- 3 Claude d'Amerval

qui épouse Jehan d'Ohier le 22-2-1593

Cette esquisse, que je ne peux présenter à cet instant comme définitive, va subir le feu de l'analyse d'un autre manuscrit de Rodière, le no 204, tout aussi riche et passionnant que le 205, mais, nous le constaterons, générateur d'un nouveau doute au sujet de Jacques Le Gressier. et d'Eustache de Beauvisage.

Avant cela, il me paraît utile de rassembler ici quelques notes biographiques relatives aux familles d'Amerval et d'Ohier, liées de très près à Jacques Gressier de la Grave.

Le contrat de mariage de Jehan d'Ohier et de Claude d'Amerval en date du 27-2-1593, conclu dans la citadelle de Montreuil à un moment où les guerres de religion battent encore leur plein dans le Boulonnais et le Montreuillois, nous donne un éclairage intéressant sur les d'Amerval et d'Ohier, tous nobles et écuyers. Ce sont d'authentiques ligueurs « au service de messeigneurs les Princes de l'Union Catholique » (les Guise), de redoutables hommes de guerre. Jehan d'Ohier dit le Grébault (ou Grubault) est lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, Jehan d'Ohier, le mariant, son fils, est capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied. Il en est de même de Godefroid d'Amerval, chevalier (et de François d'Amerval, son fils), à qui, le chef de la puissante famille des Essarts, l'ancêtre Louis des Essarts, seigneur de Maigneux, Sr du Hamel, du Hamelet, de La Chapelle, Morlay, Sainte Segrée, Marescot, etc., alors âgé de 82 ans, assisté de son petit-fils Jacques des Essarts, gouverneur de Montreuil (qui avait succédé en tant que tel à son frère François décédé à Corbie en 1591), ligueurs acharnés, cousins des d'Amerval, font l'honneur d'assister au mariage de sa fille. [On retrouvera dans le Tome 4 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais p. 12 à 14, quelques annotations sur les Essarts]. C'est donc en cette période noire de luttes fratricides impitoyables où villes et châteaux sont pris et repris par les ligueurs, les huguenots et les troupes royales loyalistes, que se déroule ce mariage, encadré de bellicistes personnages se connaissant parfaitement, dans une ville qui est un des hauts-lieux de la Ligue, proche d'Étaples, dont les Ligueurs préparent la reprise (elle sera faite le 22 mai suivant).

Jehan d'Ohier (ou de d'Ohier) le père, escuier, Seigneur de Froise, dit Grébault ou Grubault (D'où vient ce surnom ? il y a non loin d'Abbeville un petit village nommé Le Grébault-Mesnil, on peut imaginer que les d'Ohier y ont possédé quelque fief) portait « de gueules à deux épées en sautoir d'argent, les gardes et poignées d'or ». Homme d'armes des Ordonnances, lieutenant du gouverneur de Rue en 1586, il avait épousé en 1560 Philipotte Lemaire. Il a tenu garnison à Rue, capitaine d'une compagnie sous le seigneur de Hamel-Bellenglise qui commandait cette place pour la Ligue. L'historien abbevillois Louandre, dans son « Histoire d'Abbeville et du Ponthieu » glorifie le courage du « capitaine Grébaut, qui, chassé de la ville en 1591, s'était jeté dans la citadelle de Rue avec quelques soldats et s'y maintint bravement jusqu'à l'arrivée de volontaires abbevillois » qui ne purent cependant reconquérir la ville [L'histoire dit que Rue, chef-lieu d'un baillage royal, fut fort souvent assiégée et subit 23 sièges en 3 siècles]. Après la perte de Rue, la compagnie du Sieur de Bellenglise et les d'Ohier, le père et le fils, vinrent se fixer à Montreuil, en la paroisse Saint-Wulfy. Nous savons qu'un accord passé entre le roi et le duc de Guise comportait quelques articles secrets, dont l'un cédait aux Ligueurs deux villes de sûreté, Doullens et Montreuil, celle-ci devenant un des hauts lieux de la Ligue.

C'est, provisoirement, que les d'Ohier avaient dû quitter leur petite seigneurie de Romaine, sise entre Rue et le village de Ponthoile, en un lieu où abondent les marais. Leur manoir, situé au lieudit Montplaisir, n'était pas loin du Hamelet que possédaient les puissants Seigneurs des Essarts de Maigneux, leurs voisins et amis.

Il semble bien que les d'Ohier fixés en Ponthieu ont cependant leurs racines dans le Boulonnais. Bavière, citant la Gorgue-Rosny, me signale la présence le 3-5-1530 d'un Oudard Ohier Sr de Grébaut marié à Claudine de Hodicq le 3-5-1525, homme d'armes des ordonnances du roi sous Mr de Sénarpont à Boulogne en 1554. Une minute du notaire Gillon de Boulogne en date du 2-7-1604 m'apprend que « *Jacques de Belleville comme mari de Antoinette du Sautoir est propriétaire de la moitié du moulin de Hodicq à Lottinghen par acquisition de François Ohier dit Grubault* ». Précédemment, le 22-3-1601, chez le notaire Dubuir, Nicolas d'Ohier, écuyer, fils de Marc d'Ohier, demeurant à Senlecque, avait fait une donation à Nicolas d'Ohier, son cousin, demeurant à Lottinghen (Hodicq). C'est le même François d'Ohier, capitaine, accompagné de son père Jehan d'Ohier dit Grubault, qui assistent au mariage, le 6-9-1597, en l'église de Wirwignes, de « Marie d'Hoyer », en tant que cousins

germain. Cette dernière est la fille de Nicolas d'Ohier, le donateur cité plus haut. Suite dramatique à ce mariage : le futur mariant « Pierre Cheval » (je penche pour l'orthographe « Queval ») sera exécuté pour trahison :

« *Pendaison d'un cavalier de la garnison du Mont Hulin*

Le sixiesme de septembre ont été espousé Pierre Cheval, chevalier de la garnison du château du Mont Hulin et marie de Hoier paroissienne de Wirwignes fiancés de deux bans proclamés en l'église dudit Wirwignes par Me firmin du Chossoy curé dudit lieu et du troisieme dispensé et furent présents Jehan de d'Hohier dict Grubault et le capitaine françois de Hoier cousins germain de la dicte Marie. Le dict mariage ne fut consommé cause de l'empeschement quy aporta la mère de la dicte Marie assistée de.....l'avocat et procureur du Roy disant navoir consenty audict mariage et toutefois n'avoir faict aucune opposition aux bans. Et un mois ou deux après ledict pierre Cheval fut pendu et exeguté sur le Marché de Boulogne ayant esté subsonné de vouloir trahir le château de Monthulin pour le mettre entre les mains de l'Espagnol »

Acte transcrit dans le registre paroissial de Saint-Nicolas de Boulogne en date du 6-9-1597.

Jehan d'Ohier n'est pas le seul fils du Grubault. Nicolas d'Ohier est son frère. Rodière, se référant aux minutes des notaires de Rue datées du 3-2-1595, nous dit « qu'au jour de son trépas, capitaine du château du Crotoy », il laisse des enfants mineurs dont les droits sur des terres qu'il laisse à Rousseauville, sont pris en compte par leur oncle Jehan, Sieur de Romaine. Il est probable que Nicolas, homme de guerre, a perdu la vie dans les combats des guerres de la Ligue.

C'est encore un homme de guerre que Claude d'Ohier, escuier, Seigneur de Froize, frère des précédents [Froize est un hameau situé près de Rue, comme Romaine] Les guerres de religion n'ont pas eu raison de lui. Peut-être même a-t-il tiré quelque profit de cette période troublée pendant laquelle la guerre n'avait cessé de perdurer, même après le couronnement de Henri IV, si j'en juge par cette minute intéressante du notaire Allain, de Montreuil du 17-2-1616 :

« Claude d'Ohier, escuier, sieur de Froize, cède à Jehan de Grenon escuier sieur de la Fontaine, tout le droict que ledit Sieur de Froize poeult avoir et prétendre en la rançon du sieur d'Ergny Me de camp d'un régiment estant en la ville de Corbeie (Corbie) quy a esté prins prisonnier de guerre tant par lesdits de Froize et la Fontaine qu'aultres gendarmes de la compagnie de Mgr Mareschal d'Encre conduitz par le Sr de Maigneux quy en a fait la prinse et l'amener prisonier en la ville d'Amiens a quelque somme que ladite rançon puis porter ; pour s'en faire paier par ledit Sr La Fontaine selon et par les voies qu'il advisera bon estre. Ce présent transport faict pour demeurer quitte par ledit Sr de Froize d'un cheval soubz poil bail que ledit Sr de la Fontaine luy a cy devant baillé et quy luy est demeuré es mains sans l'avoir rendu »

Les Espagnols n'ayant pas cessé leurs incursions en Picardie et les luttes intestines des guerres de religion se réveillant parfois, il est possible que la capture du sieur d'Ergny en soit une conséquence. Dans un tel contexte, le système fructueux de la rançon, qui n'est pas nouveau, a pu fonctionner parfaitement pendant toute cette période où le conflit religieux n'avait pas que des raisons de cet ordre.

Claude d'Ohier décédera avant le 7-6-1632, date à laquelle sa fille Claude épousera à Rue, Jehan Le Masson, Sr de Martinet. Le contrat de mariage sera signé à Montplaisir, demeure de Jehan d'Ohier et de Claude d'Amerval, oncle et tante de l'épouse, qui se montreront par ailleurs très généreux envers leur nièce, lui accordant une somme de trois mille livres, signe évident de leur aisance. Peut-on s'appuyer sur cette largesse pour émettre l'hypothèse que le couple d'Ohier- d'Amerval n'a pas eu d'enfant ? Je n'en ai pas trouvé trace.

Il est plausible qu'un fils de Claude d'Ohier soit venu élire domicile en Boulonnais puisque Bavière a relevé dans le registre paroissial de Carly, la naissance, le 5-6-1652, de Jean et François d'Ohier « fils de Monsieur de Froize demeurant à Menty » Une recherche plus fouillée dans les registres et archives du 16^{ème} siècle pourrait peut-être accréditer l'éventualité d'une parenté des Ohier du Ponthieu avec ceux de Conteville et de Senlecques.

Un retour sur l'existence du couple Jehan d'Ohier x Claude d'Amerval s'impose car il va impliquer Jacques Gressier sieur de La Grave et poser le problème de son apparemment réel avec Claude d'Amerval, Françoise Gressier... et aussi Ferry Le Gressier !

C'est dans la ville de Montreuil où Jehan d'Ohier, le « Grubault » son père, et la troupe de soldats qu'ils dirigent, se sont repliés, que se prépare une nouvelle attaque de la ville d'Etaples qui avait été reprise par les royalistes. Et c'est quelques mois après son mariage que notre capitaine d'Ohier participe au siège meurtrier d'Etaples qui permet, le 22 mai 1593, aux Ligueurs, renforcés par les Espagnols, de réoccuper la ville et de s'y maintenir même après l'abjuration de Henri IV le 22-7-1593. Il faut dire que le Conseil général de la Sainte-Union de Paris n'avait pas manqué d'inciter ses troupes à opposer la plus vive résistance aux royalistes, après avoir précédemment menacé les nobles du Ponthieu de voir saisir leurs biens ou d'être poursuivis et déclarés traîtres à Dieu et à leur patrie. On avait même vu à Abbeville des partisans de la Ligue pousser le zèle à ouvrir des registres sur lesquels devaient être dénoncés les citoyens qui se prononceraient contre la Sainte Union.

Ce n'est vraiment que fin 1594 que les Ligueurs déposeront les armes et feront allégeance au nouveau roi. On le vérifie aisément dans le compte-rendu de cette Assemblée des trois Etats de la ville de Montreuil le 24 décembre 1594, qui demandent avec respect au Roi la place de gouverneur de la ville pour le Sieur Charles des Essarts, Sr du Hamelet, frère du dernier gouverneur décédé. Au titre de la noblesse siégeaient dans cette assemblée : Mr du Hamelet (c'est-à-dire Charles des Essarts, frère de Jacques décédé gouverneur), Mr de Conteval lieutenant du Roi, Mr d'Amerval (probablement Godefroid d'Amerval), Mr de Bernapré (qui pourrait être Hannibal de la Rue), Mr de Wailly (Jehan du Bus), Mr de Hausseville, Mr de la Haye, Mr de Gade, Mr Postel, tous personnages qui comptaient dans leurs rangs d'enragés ligueurs ! En fin politique, Henri IV accorda, bien entendu, dès le 12-1-1595, au Sr de Maigneux, le gouvernement de Montreuil et de sa citadelle, et à Louis de Saveuse celui du château d'Etaples. Cerise sur le gâteau : le 19 janvier suivant, réponse positive donnée à la procuration donnée par Charles des Essarts pour obtenir du Roi « l'abolition et décharge de tout ce qui s'est passé durant les troubles » !

C'est vraisemblablement la même attitude de paix qu'adopta le Sieur de Romaine qui regagna ainsi sagement son manoir de Montplaisir où, semble-t-il, il mena une vie qui, peut-être, ne fut plus guerrière. Car, la guerre civile à peu près terminée, la guerre avec l'Espagne continuait encore. Les Espagnols, installés en Artois, dirigeaient certaines de leurs attaques vers le Ponthieu où les gens de guerre tenaient toujours garnison, et où nombre de villages furent incendiés. Après ces années de misère et de souffrances, dont une terrible épidémie de peste en 1596, la paix de Vervins avec l'Espagne en 1598, apporta enfin le calme.

Recherchons, après cette période, au travers des notes que nous offre l'incontournable et combien précieux Rodière [qui, bien sûr, outre les minutes des notaires de Montreuil, n'a pas omis d'exercer sa perspicacité sur les liasses notariales de Rue (Ms 204)], quelques éléments de vie du Sieur de Romaine et de son épouse, Claude d'Amerval.

Le 9-11-1624 (notaire Legrand – Rue), alors qu'il habite toujours « en sa maison de Montplaisir paroisse Saint Jehan Desmaretz (sic ! il faut voir : Saint-Jean des marais), il baille à moitié les terres à labour dépendant de sa dite maison ».

Le 7-6-1627, il traite avec Me Mathieu Herdier, prêtre curé de la dite paroisse.

Le 7-6-1632, nous l'avons vu plus haut, il assiste avec Claude d'Amerval, son épouse, au mariage de sa nièce Charlotte d'Ohier, fille de feu son frère Claude, avec Jehan Le Masson. Il lui fait une importante donation de 3 000 livres, « s'engage à nourrir gratuitement les mariés » et met à leur disposition « un laquais et un cheval aussi longtemps qu'il leur plaira » Il est hors de doute que les d'Ohier n'ont pas souffert financièrement de la terrible

période des guerres de la Ligue et qu'ils jouissent d'une certaine aisance. Il me semble fort possible qu'ils n'aient pas eu d'héritier direct

Un autre document notarié important que Rodière date de 1639, nous dévoile le contenu d'un compromis entre « *Jehan Le Masson, écuyer, Sr de Martinet, lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment du Sr de Longueval, tant en son nom que celui de demoiselle Charlotte d'Ohier, sa femme, demeurant au château de Serre-l'Abbé, avec Jacques de Cacquerai, écuyer, Sieur Derville, aussi lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment du Sieur de Montdejeu, mari de demoiselle Jeanne d'Ohier ; pour terminer tous les différends que les dites dames avaient au sujet de la succession de Jean d'Ohier, écuyer, Sr de Romaine demeurant au Montplaisir-les-Rue, dont ladite dame Derville était nièce et héritière ; du 18-2-1639 – La transaction est du 5 mars suivant – D'où il résulte que le dit Sieur de Romaine et demoiselle Claude d'Amerval sa femme, avaient fait une donation à la dite demoiselle Charlotte d'hoier, femme du Sieur Martinet, par leur contrat de mariage passé devant notaires en Ponthieu résidents à Rue, le 7 juin 1632* ».

Cet acte nous informe de la présence d'une seconde héritière, la demoiselle Jeanne d'Ohier, également nièce de Jehan d'Ohier et que je vois sœur de Charlotte, ou fille de Nicolas d'Ohier (frère de Jehan), capitaine au château du Crotoy, décédé en 1595.

Cela confirme, je pense, le fait que le couple Jehan d'Ohier x Claude d'Amerval est resté sans enfant. Il nous apprend de plus que Jehan d'Ohier est décédé entre le 7-6-1632 et le 18-2-1639, vraisemblablement en 1638, ainsi que Claude d'Amerval.

A la date du mariage de Claude d'Amerval, le 27-2-1593, Françoise Gressier, sa mère, et Jacques Gressier de la Grave sont déjà décédés. Mise à part la mention de la donation du fief de la Grave par Eustache de Beauvisage, la « mère grande », aucune filiation directe n'apparaît dans le texte de l'acte de mariage de Claude, entre Ferry, Jacques et Françoise Gressier. Et ainsi, nous allons le voir plus loin, cet apparemment pose problème. Avant que de tenter une explication, il me semble utile d'observer de nouveau la famille d'Amerval.

C'est une vieille famille picarde qui « porte d'argent à trois tourteaux de gueules, 2 et 1 écartelé », puis en 1550 « de gueules à la double croix d'argent ». Ils sont seigneurs de Villers sous Ailly dès 1480, de Maisons-Ponthieu en 1540, de Fresne en 1600, de Montigny en 1660, et d'autres lieux. Godefroid d'Amerval que nous connaissons, écuyer, fils d'Adrien d'Amerval et de Philippotte Coppelier, était petit-fils de Jean d'Amerval et d'Anne de Wierre. Nous l'avons vu livrer bataille pendant toute la durée des guerres de la Ligue, en divers lieux : Rue, Etaples, Montreuil, le Ponthieu, le Vimeu, et même bien au-delà, Ardres par exemple, comme en témoigne ce savoureux document notarié du 27 août 1593, émanant de Jehan Courtrect et Pasquier Allain, notaires à Montreuil sur la mer :

« *Est comparu en sa personne en ladite ville messire Godefroy d'Amerval, chevalier, seigneur dudit lieu, à présent résident audit Montreuil, âgé de 55 ans environ. Lequel a dict attesté et afermé pour vérité qu'il a eu bonne et parfaite connaissance de deffunct Jehan de Sénicourt, vivant seigneur de Sesseval, lequel il a vu être gouverneur de la ville d'Ardres où il décéda. En laquelle ville lorsque le Mgr Sr de Sesseval en était gouverneur, iceluy sgr d'Amerval comparant tint garnison ung an entier, luy estant soldat à pied de la compagnie du capitaine Dampont, et avait lors ledit de Sesseval ung fils appelé Pierre, lequel fut tué à la bataille de Gravelinghem, commandant à cinq cent hommes de pied légionnaires, avec lequel iceluy comparant avait auparavant hanté et conversé. Et estoit ledit P.de Sénicourt allé lors de son décès avec la fille du Sr d'Armoize dont est procédé et issu François de Sénicourt, à présent vivant, Sr de Sesseval, capitaine de 50 hommes d'armes pour le service de Messeigneurs les Princes de l'Union des Catholique, duquel ledit d'Amerval comparant a aussi bonne et parfaite connaissance pour l'avoir vu et communiqué plusieurs fois* ».

Godefroy d'Amerval est donc un personnage important et son union avec Françoise Gressier atteste en conséquence de la considération que l'on pouvait accorder aux Gressier de la Grave. De son mariage sont nés 6 enfants :

-1 François d'Amerval, sieur de Montigny et de Fresne, époux de Louise de Germaillac (ou Javaillac – ce patronyme a donné lieu à de multiples orthographes), décédé après 1623. Leur fils aîné, Claude, fera un grand mariage le 4-11-1621 (notaire Josse Gallet) avec Françoise de Dompierre, fille de noble homme Jean de Dompierre, Sr de Buigny, de Lonval et Espagne, et de demoiselle Marie Danzel.(il meurt avant 1647)

-2 Hypolite d'Amerval (c'est une femme !), épouse de Charles Lecomte, escuyer, Sr du Tarteron.

-3 Charles d'Amerval, écuyer, Sr de Marestraux

-4 Claude d'Amerval, épouse de Jehan d'Ohier, Sr de Romaine

-5 Catherine d'Amerval, épouse de Adrien Lefebvre, Sr du Quesnel

-6 Marie d'Amerval

Remarque : Je ne vois apparaître aucun membre de la famille des Gressier de la Grave dans les événements familiaux qui ont concerné les enfants de Françoise Gressier.

Cependant un lien existe bien entre Jacques Gressier de la Grave et Godefroy d'Amerval, puisque, outre le mariage en 1561 de ce dernier avec Françoise Gressier qui, à l'évidence, est apparentée à Jacques, c'est bien à celui-ci que Godefroy confie le règlement d'importantes affaires, comme nous l'avons vu plus haut, en ce qui concerne son domaine de Rue, le 27-11-1568.

Et par l'intermédiaire de ces deux personnages, (et l'érudition de l'incontournable Rodière !) nous en arrivons à Jehan de Gourlay (ou Gourlé), représentant de la très ancienne famille picarde des Gourlay que l'historien P. Roger dans ses « Archives de Picardie » suppose originaire d'Angleterre (serait-ce à cause de la terminaison « ay » ? argument bien léger au regard d'autres historiens qui réfutent cette provenance). Il la fait remonter à Nicolas de Gourlay qui s'établit en Ponthieu en 1397 et fut capitaine d'Amiens pendant le 15^{ème} siècle. Belleval, dans son ouvrage sur les fiefs et arrière-fiefs du Ponthieu, nous présente Philippe Gourlé (1507-1520) écuyer, châtelain du Gard et du Titre (ce dernier château considérable), Marguerite de Gourlay fut abbesse de Sainte-Austreberthe à Montreuil de 1551 à 1558 (Epigraphie de Montreuil – Tome 4). D'autres Gourlay furent baillis de Rue (ce fut le cas de Jehan, nous allons le voir) et vicomtes de Domart. Oudard de Gourlay, écuyer, Sr de Forest et de Crécy, châtelain de Rue, châtelain du Gard et du Titre, homme d'armes des ordonnances du roi, obtint saisine de trois fiefs nouveaux de la seigneurie de Boufflers qui lui furent donnés par Nicolas de Gourlay son frère le 19-12-1540 (St Riquier et les cantons voisins - E. Prarond). Ils portaient d'argent à la croix ancrée de sable.

« Noble homme Jehan de Gourlé, seigneur d'Arry, conseiller du Roy et son bailly de Rue » (je reprends les termes d'une minute notariale relevée par Rodière), « licencié es lois », est le proche voisin des d'Ohier et des d'Amerval (le village d'Arry est à proximité du bourg de Rue). Il est aussi l'époux de « demoiselle Marie de Beauvisage ». Voici le renseignement intéressant que j'attendais ! Car, comme moi, vous n'avez pas oublié Eustache de Beauvisage soi-disant veuve de Ferry Gressier ! A défaut d'une visite directe aux A .D. d'Amiens, qui m'est actuellement impossible, je me suis plongé dans les précieuses notes que Rodière a relevées dans **les minutes des notaires France et Legrand de Rue (12J Ms 204), consultables en partie aux A.D. d'Amiens (Résidence de Rue 2 - 3 E - 3714 à 3760)**. [A consulter absolument, sauf le 3 E 3714, hélas incommunicable]

Les incursions espagnoles n'ont pas épargné le seigneur d'Arry L'année 1555, particulièrement, a été pour lui celle des déprédations. Le 25-2-1555, « pour avoir et acheter du bestyal et pour hourder et mectre en méliorations sa maison et cense de son dit village

d'Arry laquelle durant la guerre dernyère a été ruynée et bruslée par les ennemys bourguignons lorsquy campèrent au village de Neufville lez Forestmontyer et pays allenviron », il vend « une quantité de rentes cens et surcens » à François Ringuet, échevin. de Rue Le 5 mars suivant « pour soy aider à résouldre, restaurer et ramazer des pertes qu'il a souffertes en ses byens et héritages duranr les guerres dernyères, par les incursions des ennemys bourguignons faictes en ce pays, lesquels ennemys constant les guerres, ont bruslé et dégatté sa cense, maison et molin d'Arry », il vend moyennant « VI xx XVIII l. tz » à h.h. Riquier Barat, substitut du procureur du Roy audit bailliage, et damoiselle Colaye Pignier sa femme un surcens sur le logis de l'Ange en cette ville. Pour compléter ce noir tableau, le 8 juin « Noble Jehan Gourllé aegé de XLII ans ou envyron, escuyer, seigneur d'Arry, conseillyer du Roy, Sire Oudard Vitault mayeur de la ville de Rue, aegé de XLI ans ou environ, Jehan Le Muyne laboureur demeurant au pont du Lucquet, aegé de XLIII ans, Raoul Tyson aussy laboureur demeurant audit lieu du Lucquet, aegé de L ans, Jehan Ryvet dict Bulleu pescheur et demeurant au Turel de l'estang de hault prez appartenant au Roy, aegé de XLVIII a LV ans, et Jacob Ryvet aussy peschuer et tendeur aegé de XLV a XLVI ans, nous ont dict attesté et certiffyé pour vérité, asscavoir lesdits sieur bailly et mayeur que par l'ordonnance de hault et puissant prince Monseigneur le duc de Vandosmoys, per de France, [il s'agit d'Antoine de Bourbon-Vendôme – 1518-1562 – époux de Jeanne d'Albret – père de Henri IV] lieutenant et gouverneur général des pays de Picardie, Boullogne et Arthois, ils ont faict, en vertu de ses lettres missyves, faict rompre l'estang avecq les capitaines de Rubies (?) et Saint-André, lors estan en garnison en cette dite ville, affin de faire fluer les eaues desdits estang es marés d'allentour cette dite ville et pays allenvyron pour éviter aux incursions des ennemys..... » Après le feu, nul doute que les biens de Jehan de Gourlé ont subi l'eau. Mais rassurons-nous, les Gourlé sont des gens très riches et les alliances qu'ils ont conclues n'ont fait qu'asseoir solidement leur fortune. Ainsi, Marguerite Gourlé a épousé Robert de Polfray, escuyer, Sr de Ponthoiles, Catherine Gourlé a pour époux Antoine d'Aigneville, écuyer, Marie Gourlé est veuve de noble homme Nicolas de Monchy. Quant à Jehan, il a convolé avec damoiselle Marie de Beauvisage qui lui a apporté un certain nombre de terres, comme par exemple celle qui fait l'objet d'une vente à noble homme Jehan Lamiré, sgr de Nouvion, le 7-5-1567, et dont voici un extrait « ung noble fief scitué et assis au village et terre d'Escarbotin, venant des prédécesseurs de ladite demoiselle, tenue de la seigneurie d'Escarbotin noblement et en fief et hommage de bouche et de mains par 601 p. de relief ; consistant en 4 l. et 4 chapons de censives avec 15 journaux de terres a labour. Item un autre fief consistant en 15 journaux audit terroir d'Escarbotin, tenu dudit Sr d'Escarbotin par 10 s.p. de service, autant de relief et par servant deux fois l'an les plaids audit Escarbotin – réméré pendant 2 ans – 1700 l.tz de prix de vente et 45 l. pour une chayne donnée à la dite demoiselle ». (Le réméré est la faculté de rachat par lequel le vendeur se réserve de reprendre la chose vendue moyennant la restitution du prix principal). [Je ne résiste pas au plaisir, que j'espère partagé, de livrer ces textes qui fourmillent de vieux mots savoureux et de détails nouveaux. Suis-je loin du sujet de mon modeste travail ? Dans la mesure où ils aident à imaginer l'époque pendant laquelle ont vécu nos personnages et ces personnages eux-mêmes, il me semble que nous nous les représenterons mieux ainsi].

Cette vente avait été précédée d'ailleurs le 15-3-1567 d'une série de baux à ferme sur des terres « aux lieudits le Caignie, les Eschars, le Thieulotte, -contrat passé à Faveilles » (peut-être Favières près de Rue).

Rodière, poursuivant sa quête d'indices dans les minutes des notaires de Rue, a noté les noms de personnages qui lui apparaissaient intéressants, sans révéler parfois le contenu du document qui lui semblait sans grande importance. Ce genre d'annotation est loin d'être à négliger, et Rodière le savait bien. En voici un exemple qui requiert cependant pour moi la plus grande attention...car il me plonge dans la plus grande perplexité !

« Le 12 octobre 1561

Noble seigneur Messire Alexandre du Broeul, seigneur dudit lieu, gentilhomme ord. De la Chambre du Roy, capitaine et gouverneur de Rue, Jacques Gressier, Sr de la Grave ; damoiselle Eustace de Beauvisage sa fe, sœur de Marie de Beauvisage, fe de Jehan Gourllé, Sgr d' Arry, bailly de Rue ; toutes deux ont des immeubles à St Wallery »

Mais alors, **Eustace de Beauvisage est-elle l'épouse de Jacques Gressier ou celle de Ferry ?** Voilà qui remet radicalement en cause le tableau généalogique proposé précédemment ! **et l'assertion de Roger Rodière !** Un second document notarial du 16-10-1572 confirme bien les relations qui lient les Gourllé, Beauvisage, Gressier et d'Amerval. Le voici :

« Damoiselle Marie Beauvisage, fe de Jehan de Gourllé, escuier, naguère bailly royal dudit Rue, fondé de procuration de son mari, vend à Pierre de Belleval, escuier, demeurant à St Jehan Desmaretz, et dame Hélaine Dorémieulx sa fe, une censive sur le M de Belleval que le dit Gourllé avait droit de prendre, à cause du décès de feu Philippe Gourllé son père sur immeubles audit Jehan acquis lesdits Belleval et Dorémieulx de feu Guillaume Humbert.

Ladite procuration passée par devant Jehan de Gourlay estant de présent au village de Wignarue [nom actuel : Woignarue] a Jacques de Retart escuier et demoiselle Marie Beauvisage, sa femme, de vendre aucuns immeubles au bailliage de Rue audit Gourlay appartenant. Fait à Wignarue le 16 octobre 1572 en présence de noble homme Gaudeffroy de Damerval, Jacques Gressier de la Grave, etc...»

Il semble bien que Jacques Gressier, que nous avons vu procureur de Godefroy d'Amerval en 1568, ait pu l'être également de Jehan Gourllé qui apparaît ici comme **son beau-frère**.

Répercussions en chaîne sur l'arbre généalogique de Ferry Le Gressier :

Si Jacques Gressier est le fils de Ferry, Eustache de Beauvisage n'est donc pas la veuve de ce dernier (désignée ainsi dans l'acte de mariage de Claude d'Amerval en 1593) mais sa belle-fille !

Peut-elle se trouver alors la « *mère grande* » de Claude d'Amerval ? Celle-ci, fille de Françoise Gressier, ne peut avoir pour mère-grande que la mère de Françoise Gressier. Nous avons supposé cette dernière, fille de Ferry Le Gressier, et donc soeur de Jacques Gressier. **Mais si nous retenons l'hypothèse du mariage Jacques Gressier - Eustache de Beauvisage, cette dernière devient bien «mère grande» de Claude d'Amerval, Jacques Gressier étant le grand-père.**

Godefroid d'Amerval devient en toute logique le gendre de Jacques Gressier que nous avons déclaré beau-frère de Jehan Gourllé..

La boucle est accomplie: les Gressier, Gourllé, Beauvisage, d'Amerval et d'Ohier «se donnent la main».

Des deux annotations de Rodière, laquelle est la bonne ? Nous supposons bien sûr que la vérité réside dans l'une des deux et nous écartons, pour le moment, une troisième possibilité qui serait celle-ci : Jacques Gressier frère de Ferry Gressier. Je n'oublie pas que la désignation de Jacques comme fils de Ferry par A.de Rosny, relayé par Rodière qui ne fait que se référer au précédent, ne s'appuie sur aucun document réel cité. On ne la rencontre que sous la forme d'une simple affirmation.

Réexaminons les documents écrits de la main même de Rodière. Ces deux écrits ne sont pas des copies intégrales des minutes notariales. Rodière a coutume de reproduire parfois une partie des textes tels qu'il les voit, langage ancien et fautes comprises, et d'y ajouter parfois, dans son langage propre, le résumé de la suite.

L'acte de 1593 ne m'apparaît pas reproduit dans son intégralité. Les dernières lignes s'avèrent, à mon sens, un résumé du texte. Rodière, en effet, change de style, il relate, il synthétise la fin de la minute notariale : « *Il porte la sgrie de Romaine en Ponthieu. La dite delle porte un legs à elle fait par d elle Eustache de Beauvisage sa mère gde, vve de defft Ferry Gressier, écr, Sr de la Grave. Elle porte cette terre de la Grave à Tingry en Boullonnais. Passé en la citadelle de Ml le 22 février 1593 devt Me Rob. Le Porcq et Pasquier (Allain), not. r. aud. Ml . le d.Sr du Quesnel s'appelait Adrien Lefebvre, ex Sr du Quesnel* » Ce contrat passé en pleine période de guerre de la Ligue, dans la citadelle de Montreuil, en l'absence totale de représentants de la famille Gressier de la Grave, a pu donner lieu à des déclarations bien approximatives à ce sujet : Françoise Gressier, mère de Claude d'Amerval, Jacques Gressier, Eustache de Beauvisage, sont décédés.

L'acte de 1561 est, dans la partie qui nous intéresse, une recopie du texte authentique et désigne bien, il me semble, par l'abréviation « **fe** », « Eustace de Beauvisage » comme **la femme** de Jacques Gressier. Si celle-ci avait été femme de Ferry et donc mère de Jacques Gressier, nul doute que Rodière eût écrit le mot « mère » en entier (je n'ai jamais vu reproduit ce terme en abrégé dans ses notes), suivi de « veuve de ».

Je donne ma préférence à ce dernier acte.

Eustache de Beauvisage femme de Ferry ou femme de Jacques ? Il y a là l'écart d'une génération. entre les deux hypothèses. Tentons de déceler l'âge présumé des personnages concernés dont nous ne possédons pas hélas ! les actes relatifs à la naissance ni au décès.

Jacques Le Gressier de la Grave, nous le savons, est présent à l'Assemblée des trois Etats du Boulonnais le 5 mars 1560. Il a été, selon toute probabilité un homme de loi, et exercé le métier de procureur. Rodière le présente le 27 novembre 1568 comme procureur de Godefroid d'Amerval et je pense que l'âge minimum d'une trentaine d'années peut lui être attribué à cette époque. Il apparaît aussi, selon Rodière, dans les minutes des notaires de Rue à la date du 12-8-1561, en tant qu'époux d'Eustache de Beauvisage. Ces dates-repères m'inclinent à poser sa naissance bien avant 1535. Je consolide cette assertion quand je remarque qu'une minute notariale du 8 juin 1555 (voir plus haut) donne l'âge de 41 ans à Jehan Gourlé, ce qui implique sa naissance vers 1515 et me permet de supposer la naissance de Marie de Beauvisage, son épouse, vers 1520, et celle d'Eustache de Beauvisage, dite femme de Jacques Gressier, sa sœur, dans la même période. Il m'apparaît alors plausible de convenir que Jacques Gressier est plutôt l'époux que le fils d'Eustache de Beauvisage et que son âge équivaut à celui de son beau-frère Jehan Gourlé que je place ainsi dans la même génération. Je ne peux que conforter cette hypothèse quand je me penche sur Françoise Gressier et sa descendance. Claude d'Amerval, sa fille est son quatrième enfant, je la présume née vers 1568-1570, elle s'est mariée en 1593. Françoise Gressier a pris époux, nous le savons, en 1561, ce qui me fait prévoir sa naissance dans la période 1535-1540 (Godefroid d'Amerval est né, nous le savons aussi, vers 1538.)

Il apparaît alors évident que la naissance de Jacques Gressier, **père de Françoise**, se situe, comme celle de Jehan Gourlé, dans l'intervalle 1515-1520. Et j'en veux pour preuve indéniable ce dernier document que je viens de découvrir chez...Rodière, bien évidemment ! (12 J Ms 196 page.27) **Daté de décembre 1550**, il nous présente Jacques Gressier et damoiselle Eustace de Beauvisaige, **sa femme**, qui, dans l'étude de Maître Malingue, notaire à Montreuil, reçoivent de Jehan Gourlé, escuier et baillif de Rue, époux de Marie de Beauvisaige, une rente de 60 livres tournois à prendre sur les biens et héritages des comparants, moyennant le paiement de la somme de 720 livres tournois

Pointilleux en diable et me méfiant d'une nouvelle petite coquille de Rodière (il me pardonnerait cette circonspection, j'en suis sûr), il me fallait retrouver à tout prix ce document de première main dans l'imposant paquet des minutes des notaires de Montreuil.

J'avoue que mon espoir était bien mince ; car, auparavant, dans cette même collection, j'avais cherché en vain, car elles semblent avoir disparu, quelques minutes référencées, vues et résumées par Rodière. Tâche difficile et problématique, du fait que ces minutes, heureusement regroupées par années quand même, ne sont pas reclassées par dates, et doivent donc être feuilletées page à page. Comble de malchance ! Les signatures des participants (mises à part celles des notaires) que l'on repère généralement en fin de la minute et qui permettent ainsi de découvrir plus rapidement le bon document, ne figurent qu'après l'année 1562 ! Il fallait ensuite, dans ces textes dont l'écriture, pour être déchiffrée, nécessite des qualités de paléologue averti, s'atteler à détecter les noms et les éléments recherchés. Quelle satisfaction lorsqu'après une heure de fouille, je suis tombé en arrêt devant cette précieuse minute qui confirmait bien cette fois, de manière indiscutable et visible à l'œil nu, que le raisonnement qui m'avait conduit à donner la main d'Eustache de Beauvisage à Jacques Gressier de la Grave, était on ne peut plus juste !

.Corollaires de cette découverte : - Ferry Le Gressier, présumé père de Jacques, pourrait être né en fin du 15^{ème} siècle.

- Son épouse, mère de Jacques, est inconnue.

Antoinette de Camoisson, l'épouse hypothétique que lui donne A. de Rosny en 1550, **serait** la seconde avec laquelle il n'aurait pas eu d'enfant,ou **ne serait pas** !

- Il me faut aussi constater que Rodière a commis une erreur dans les dernières lignes de cette fameuse copie de l'acte de mariage de Claude d'Amerval : « *Eustache de Beauvisage veuve de défunt Ferry Gressier* ». Cette dernière ligne devait être « *veuve de Jacques Gressier* ».

Errare humanum est.

Vais-je asséner toutes ces conclusions en tant que vérités premières ? Certainement pas ! Le doute me tenaille encore au sujet de cette parenté Ferry - Jacques Les quelques rares et squelettiques composantes de la vie de Jacques Gressier que livrent les archives, m'incitent à la plus grande prudence. Aucun lien déclaré et prouvé en tant que père et fils entre Ferry et Jacques. Oserai-je lancer, comme plus haut, l'époustouflante proposition qu'ils soient deux frères ? Pourquoi, poussant plus loin l'audace, ne pas imaginer un réel second mariage de Ferry Le Gressier avec Antoinette de Camoisson aux alentours de 1550, après le décès d'une première épouse inconnue, mère de Jacques qui est alors marié, ce second mariage de Ferry étant sans postérité ?

Outre la minute notariale de 1550 mentionnée précédemment, j'observe, découvertes par Rodière, trois autres attaches de Jacques Gressier à Montreuil : Le 1-7-1560 « *contrat de la vente par Jacques Gressier, Sr de la Grave, à Nicollas de Fromantel procureur demeurant à Monstreul d'une maison size en cette ville paroisse Saint Servin du dernier acquis par ledict Courtrect, passé par devant jehan allard et jehan postel* » Le 4-8-1584 ; « *rentes foncières à l'église Notre-Dame de Darnétal aux ayants-cause de feu Jacques Gressier Sr de la Grave* » [ND de Darnétal est une église de Montreuil]. Je décèle la troisième: « *1584 –une maison à Montreuil – rente foncière aux ayant-cause de feu Jacques Gressier sieur de la Grave* »(il s'agit très probablement de la maison citée en 1560). Il est un fait convaincant : c'est que je découvre la présence et l'activité de Jacques Gressier en Ponthieu et dans le bailliage de Rue, autrement dit hors du Boulonnais.

D'autres constatations posent problème.

Si Françoise Gressier, épouse de Godefroid d'Amerval, est bien fille de Jacques Gressier et d'Eustache de Beauvisage, est-elle pour autant le seul enfant du couple ? Et pourquoi le bien le plus important du patrimoine Gressier, en l'occurrence le fief de la Grave, est-il dévolu en définitive par donation d'Eustache de Beauvisage, à Claude d'Amerval, la **petite-fille** de Jacques ? J'incline à penser que Françoise Gressier est décédée avant son père et, qu'en conséquence, le fief de la Grave, ne pouvait avoir été attribué, après la mort de Ferry

Le Gressier, qu'à Jacques Gressier, **son soi-disant fils (pourquoi pas son frère ou son neveu ?)**, puis à Eustache de Beauvisage, au décès de son époux .Difficile de déterminer l'année de la mort de Jacques Gressier Rodière donne la période 1566-1584. Apportons une précision tirée des minutes des notaires de Rue. C'est celle de la minute notariale citée plus haut, qui mentionne la présence de Jacques Gressier à Wignarue le 16 octobre **1572**, en compagnie de Godefroid d'Amerval. Ajoutons que Jehan de Gourlé, qui ne manque jamais d'appeler ces deux amis chez le notaire lorsque cela est possible, effectue le 9 septembre **1574**, accompagné de sa fille Catherine Gourlé veuve d'Aigneville, une transaction liée à la vente du domaine d'Arry à Le Fuzelier, et qu'il prend pour témoin le seul Godefroid d'Amerval. Cela signifie-t-il que Jacques Gressier n'est plus de ce monde ? Le fait est possible, je ne le trouve plus par la suite dans le relevé des minutes de Rodière. Décès donc entre 1572 ou 1574 et 1584.

N'existait-donc-t-il aucun autre enfant héritier direct de Jacques Gressier, un fils aîné par exemple, auquel devait revenir ce fief ? Puis-je accrédi-ter, sans réserve, la notation de Rodière qui déclare (Ms 232 – A.D. Arras) sans pouvoir en donner la preuve authentique « *Jacques (Gressier) vivant en 1566, c'est de lui que descendait **probablement** Claude Le Gressier maire d'Étaples, marchand bourgeois, mari de Marie Louise Nayet...* » ? Il faut souligner cependant que notre historien, prudent, avait précisé en sous-titre de ce document, la référence « *Notes recueillies par Jean Delpierre – 1915* » J'attire cependant l'attention sur le fait que dans ce même recueil de notes de Jean Delpierre, j'ai pu relever quelques autres « approximations » qui m'incitent à la plus grande vigilance .Comment Jehan Gressier d'Étaples, époux de Claude Lejeune, dont la naissance, ne peut être, je crois, antérieure à 1570, serait-il le fils(avec Florent plus jeune) de Jacques Gressier déjà marié en 1550 ? En fonction des dates, on ne pourrait que le voir petit-fils de Jacques Gressier de la Grave, et, en conséquence frère de Françoise Gressier ! ce qui me paraît invraisemblable.

Je vais revenir plus loin sur ce « passage de témoin » (comme il est dit en langage sportif) entre Jacques Gressier Sieur de la Grave et la dynastie des Gressier, marchands à Étaples, qui fait la suite de cette biographie.

A titre de curiosité, voici la signature de Jacques Gressier, notaire à Montreuil, en 1550. Il devait lui falloir un certain temps pour la dessiner ! Je n'ai jamais rencontré un tel paraphe chez les notaires. Ne confondons pas ce notaire avec Jacques Gressier de la Grave.

La correction du tableau généalogique des Gressier de la Grave que j'ai brossé auparavant (et que je ne désire exclure, car il concourt à mieux saisir le cheminement de mes interrogations et, qui sait, à alimenter la critique souhaitée-d'éventuels lecteurs) s'impose et me conduit à proposer en définitive la représentation suivante

- 1 - Ferry Le Gressier de la Grave** o 1480-1490
x 1515 avec ?
xx 1550 avec Antoinette de Camoisson ??
+ après 1573
- 2 - Jacques Gressier de la Grave** o 1515-1520
x 1540 avec Eustache de Beauvisage
+ après 1572, avant 1584
- Eustache de Beauvisage o 1520
: +après 1593
- 3 - Françoise Gressier** o 1540
x 1561 avec Godefroid d'Amerval
+avant 1584
- Godefroid d'Amerval o 1538
+après 1593 postérité
- 4 - Claude d'Amerval** o 1568
x 1593 avec Jehan d'Ohier
+ entre 1632 et 1639
- Jehan d'Ohier o 1565
+ entre 1632 et 1639 sans postérité

Trois documents édifiants

furent présents en civ. de M^{lre} Jehan d'hojer, dit de Fontaubert, éc^z 22 fe
 et d'une cie de 50 h^{es} d'armer s. la ch. de sgr de Bellenglise p^r le 1593
 service de Messgrs les princes de l'Union des Catholiques; ^{elle} Philippote
 Le Maire sa fr^e, à p^rnt résid^t aud. M^{lre} en lay^{me} St. Valpuy (depuis
 les Carmes), et Jehan de d'Ohier, aussi éc^z, leur fils aîné, sgr de
 Romayne, app^{re} d'une cie de cent h^{es} de pied tenant garnison
 aud. M^{lre}, 13 h. à m^r, ass. de ch. Le Maire, éc^z, cornette d'une cie de
 50 h^{es} d'armer s. la ch. du sgr de Lincourt, oncle du c. mat^{lre} dud.
 s^r de Romayne, et de Guill. de Bon, ex. s^r d'Arseville, leur bon
 amy, d. p^r;

M^{re} Gaudefroy d'Amerval, chlr, s^r dud. lieu; ^{elle} Claude
 d'Amerval sa fille seconde et de deff^e ^{elle} fr^e Gressier, aujour
 de son décès, fr^e dud. s^r d'Amerval, j. f. à m^r, ass. de fr^e de
 d'Amerval, éc^z, cap^{ne} en s^rigne de la cie de gen^r d'armer d'Arle
 sgr de Bellenglise, ~~et de~~ fr^e germain delad. Claude, et de
 de la Cath^{ne} de d'Amerval, v^{re} d'ufen s^r du quevel, sœur aînée
 delad. Claude; an. de M^{re} Louis des Essarts, chlr, sgr de Meignen
 et de M^{re} Jq. des Essarts, petit-fils dud. sgr de Meignen, aussi

6248
 chlr, gouv^r de c. v. et citad. de M^{lre}, leurs cousins, d. p. Il porte la s^rie
 de Romaine en Bouthien. Lad. ^{elle} porte ~~un~~ legs à elle fait par
 fr^e Eustache de Beauvisage, sa mère g^{de}, v^{re} de deff^e Ferry Gressier,
 éc^z, s^r de La Grave. Elle porte cette terre de La Grave, à Trigny en
 Boullonnais. Passe' en la citad. de M^{lre}, le 29 fevr. 1593, par M^{lre}
 Rob. Le Borcy et Basquier (allain), not. r. aud. M^{lre}, led. s^r du quevel
 s'appelloit Arle Lefebvre, ex. s^r du quevel.

1 Mariage de Claude d'Amerval
 Rodière Ms 205 – pages 6247 et 6748
Eustache de Beauvisage est veuve de Ferry Gressier !!

2 Rodière – Ms 204 fin de page 5609 et début de page 5610
Eustache de Beauvisage est l'épouse de Jacques Gressier !!

filz d'icelle dame.
 Noble syr Memie Alex^{de} du Brœul, s. d. lieu, gentill^z 12. 8^{luc}
 nostre de la chambre du Roy, cap^{ne} et gouv. de Rue. 1561.
 Jacques Gressier, s. de La Grave; dam^{le} Eustace de

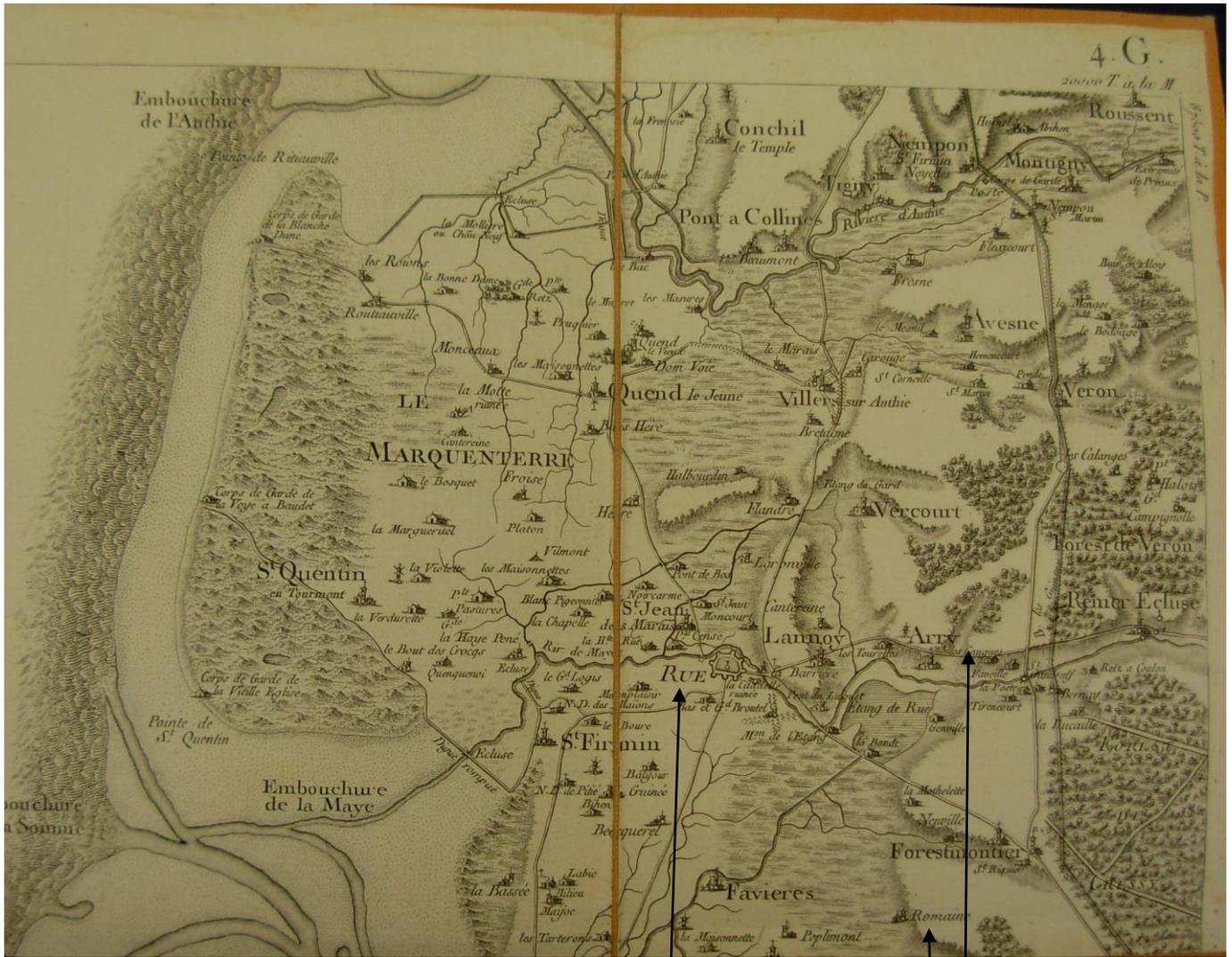
Beauvisage sa fe, sœur de dam^{le} Marie Beauvisage, femme
 de J. Gouelle, syr d'Arny, bailly de Rue; toutes deux ont des
 immenbles a St-Wallery.

Noble homme Jehan Gouelle, [escuyer, baillif] de Rue pour le Roy nostre sire, et [damoïelle Marie] Beauvisage sa femme, demourans au lieu de Rue, moyt^z 720^{luc} tournois, qui ont vendent a Jacques Gressier et damoïelle Eustace Beauvisage sa femme la somme de 60^{luc} tournois a prendre sur les biens et heritages desd. comparans (10 juing 10. X^{luc}). Esuisant procureur Jehan Postel. Fait au Monstreul le dixiesme ... (dech) 1550, p^{ost} Pierre Le Lattour et Nicolas Malingre, N. R. manans au Monstreul.

3 Rodière - Ms 196 page 27
**Eustache de Beauvisage est bien l'épouse de Jacques Gressier !!!
 Et depuis 1550 au moins !**

Carte Cassini du Marquenterre

Cette carte fait partie de l'ensemble Boulogne dont les levés ont été faites en 1756 et la publication en 1758. On y découvre Rue, Arry (fief des Gourlé) sur la rivière de la Maye, Romaine (fief des d'Ohier) tout au sud de la carte, en bordure des marais, ainsi que d'autres villages cités dans les paragraphes précédents.



Rue

Romaine Arry

La descendance de Jacques Gressier de la Grave

Mon ami Loïc Vambre, animateur dévoué d'Etaples-Généalogie, m'a confié l'excellent travail de recherche généalogique qu'il avait commencé d'entreprendre sur les Gressier d'Etaples, me permettant ainsi de bâtir un programme de recherche plus rapide et d'enquête plus poussée. Je tiens ici à le remercier chaleureusement

C'est donc bien sûr en toute cordialité et non pas en donneur de leçon (car la minutie du tableau qu'il a effectué est remarquable) que je me permettrai de lancer la discussion sur le lien qu'il voit quasiment incontestable entre Jacques Gressier de la Grave et Jehan Gressier né vers 1570, lequel serait, envisage-t-il, son fils.

Reportons-nous aux écrits de l'incontournable Rodière.

Je lis dans le Ms232, page 4 « *Jacques vivant en 1566 [il s'agit de Jacques Gressier de la Grave], c'est de lui que descendait probablement, Claude Le Gressier maire d'Etaples, marchand bourgeois, mari de Marie Louise Nayet, sœur de Jean, échevin de Montreuil....etc...* ». L'adverbe « **probablement** » employé ici ne peut évidemment être tenu pour preuve.

Dans le même manuscrit, page 17, je rencontre une autre notation, fondée cette fois sur un document vu et recopié par Rodière, document non référencé hélas !:

« *Bonaventure Louis Le Gressier de la Grave – Un certificat de noble extraction lui est donné le 2 juillet 1773. Il est ainsi conçu :*

Nous soussignés, Messire Jean Jacques de Rigot, marquis de Montjoux, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, Messire Charles François Dieudonné de Tailfumy, chevalier, seigneur de Cussigny, Baron de Dicény, président à mortier honoraire du parlement de Metz, Messire Louis Camille de Bectoz de Vaubonnais, officier au Régiment d'infanterie de Bourbon, Messire Alexandre François de Sibend de Beauseblant, certifions qu'il est en notre connaissance que M. Bonaventure Louis Gressier de Farsure, né le 30 mai 1756, est issu de père et mère nobles. En foy de quoi nous avons signé le présent certificat pour lui servir et valoir ce que de raison.

A Paris le 2 juillet 1773 (suivent les signatures) »

Quel crédit pouvons-nous apporter à cette pièce, dont la recopie par Rodière est certainement exacte, mais dont la validité, que n'étaye aucune précision généalogique, ne repose que sur les affirmations gratuites de personnages nobles, amis de Bonaventure Louis le Gressier de la Grave, ne connaissant rien d'un pays boulonnais dont ils sont très éloignés ? Ce dernier leur a-t-il présenté quelque écrit ou acte notarié, plus ou moins ancien, faisant foi d'un Gressier de la Grave ? Dans quel but ? Serait-ce dans le désir d'obtenir quelque grade ou poste réservé dans l'armée, pour lequel l'état de noblesse était obligatoire ? Les personnages en question, forts d'une influence qu'on n'oserait leur contester, se sont-ils contentés de simples assertions ? Il est vrai que nombre de titres furent usurpés sous l'Ancien Régime Une manière d'acquérir un titre était d'invoquer la possession centenaire ; celle-ci suffisait pour prescrire la noblesse. On était ainsi dispensé d'apporter les preuves plus anciennes d'un siècle. Je ne nie pas ici la noblesse de Ferry et Jacques Le Gressier de la Grave, mais je veux souligner la facilité avec laquelle, au 18^{ème} siècle, on pouvait se prévaloir d'un titre, et la circonspection avec laquelle il nous faut accueillir toute allégation non accompagnée de preuves. Je ferai remarquer, de nouveau, que le fief de la Grave n'était plus en possession des descendants de Jacques Gressier depuis son achat à Jehan d'Ohier, le 12 décembre 1602, par Mathieu Ricouart, dont le fils, héritier, prit le nom de Ricouart de la Grave.

Que nous apportent les documents authentiques, registres paroissiaux et minutes notariales, sur les Gressier d'Etaples ?

Claude Gressier (1640-1709), époux de Marie Louise Nayet, est fils de Claude Gressier (né vers 1615 – décédé vers 1660) époux de Barbe Delattre (ct de mariage 26-4-1637), lequel est fils de Jehan Gressier (date de naissance inconnue – décédé le 21-5-1652) et de Claude Lejeune. [Tous documents que nous allons détailler par la suite]. Nous en arrivons ici au point névralgique de la descendance de Jacques Gressier que Loïc Vambre place de manière « très probable » dit-il, en ce personnage de Jehan Gressier, ce dont je me prends à douter.

Qu'en dit Rodière ? Il a repéré ce Jehan Gressier, et il écrit page 41 du MS 232 : « 1603- 12 janvier *Etaples Mariage de Jehan Le Jeune à son tour eschevin d'Etaples et Charlotte Suin. Le mariant assisté de Jehan Gressier md brasseur demeurant en cette ville et de Claudine Lejeune sa fe, sœur dudit Jehan*

1613 –29 octobre- Etaples. Jehan Gressier md brasseur en cette ville et Claude Lejeune sa fe, achètent une maison à Etaples (notaire Meignot). »

Je remarque qu'aucune allusion n'est faite à l'ascendance de Jehan Gressier. Rodière s'en est bien gardé, tout simplement parce que, comme nous, il n'en a pas trouvé le lien indubitable. Je constate par ailleurs qu'il ne mentionne pas non plus dans le Ms 232 l'existence de Claude Gressier, fils du précédent, époux de Barbe Delattre, père de Claude Gressier marié à M.L. Nayet. Rodière n'a aucunement eu l'intention de déployer la généalogie complète des Gressier de la Grave issus de Ferry. Il n'a nullement « assuré » que « tous les Gressier d'Etaples descendaient sans exception de Ferry Le Gressier ». Au travers de Claude Gressier, époux de M.L. Nayet, il en a fait une probabilité, sans plus. Les couples Gressier-Lejeune et Gressier-Delattre, curieusement, ne lui sont pas prétexte à envisager cette hypothèse d'une descendance de Jacques. Hors de ses nombreux ouvrages spécifiques, cet infatigable chercheur, cet extraordinaire chasseur de documents, a, de plus, pour notre bonheur, confié à la postérité une montagne de notations diverses, dans laquelle, longtemps encore, généalogistes et historiens fouilleront et tireront, après analyse, réflexion et discussion, les réponses à leurs problèmes. Mais il n'a pu confronter entre elles ces centaines ou milliers de notes qu'il nous a livrées et, bien sûr, quelques erreurs, rarissimes de sa part, comme celle que j'ai citée au sujet d'Eustache de Beauvisage, sont toujours possibles. C'est à nous de les repérer.

D'autres données ajoutent à mon incertitude. C'est celle de la quasi-absence de Jacques Gressier de la Grave dans les minutes des notaires de Montreuil, mais de sa présence dans celles des notaires de Rue, et des liens que nous lui connaissons, exclusivement dans le Ponthieu, où, jamais, n'apparaissent ceux que l'on nomme ses descendants d'Etaples. C'est aussi ce passage de l'état de noblesse de Jacques Gressier évoluant et s'alliant dans ce milieu, à l'état de brasseur qui est celui de Jehan et de Claude Gressier, ses supposés descendants, qui étonne quelque peu (quoique cela soit, de manière rarissime dans le domaine des possibilités). C'est, également, l'existence de Florent Gressier, frère de Jehan, qui se révèle illettré, ne sachant signer. Serait-ce possible dans la famille de Jacques Gressier de la Grave ? C'est encore l'abstraction de la particule « La Grave » qui n'escorte jamais le patronyme Gressier dans les registres paroissiaux d'Etaples, ni les minutes des notaires de la ville. Ainsi le fameux Bonaventure qui épousa la très noble westphalienne Marie Thérèse de Bollschwings figure-t-il sur le registre paroissial d'Etaples, le 4 juin 1711 sous le modeste nom de Bonaventure fils de Claude Gressier, et la naissance à Etaples le 24-5-1737 de sa première fille Louise Marie Scholastique est-elle déclarée par « le sieur Bonaventure Gressier », simple appellation, convenons-en. Mais c'est à partir de ce personnage que l'on a vu le patronyme Gressier s'orner du titre de La Grave. Pouvait-on en attendre moins de Bonaventure que la fabrication de la bière n'attirait nullement et qui rêvait

d'une brillante carrière militaire ? Il la réussit d'ailleurs (nous le verrons plus loin) et cela d'autant mieux que son entrée au régiment de la Marck-Infanterie lui permit d'enlever la main...de la fille du capitaine de ce régiment ! en l'occurrence la belle et noble Marie Thérèse de Bollschwings. Bel exploit !, C'est bien, à mon sens, Bonaventure qui prit donc la décision de se porter au niveau social de la famille de son épouse en arborant le titre de La Grave qu'aucune personne ne pouvait et n'avait l'intention de lui contester. N'aurait-il pas découvert dans les vieux papiers familiaux quelque poussiéreuse mais précieuse minute notariale, quelque séculaire note administrative, l'autorisant à affirmer qu'il descendait en ligne directe (ou indirecte) des sieurs de La Grave ? Ce que reprirent en chœur l'ensemble de ses descendants, contractant d'ailleurs pour la plupart leur union matrimoniale dans le milieu de la noblesse où ils étaient parvenus. L'un de ses fils, né d'un second mariage, Bonaventure Louis, nous l'avons vu plus haut, ajouta même à son nom l'épithète de « chevalier de Farsure ». Ce fier attribut me fait sobrement sourire ; j'aurais apprécié d'en découvrir la justification. J'ai, en effet, dans le Tome 2 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais, page 64, écrit quelques mots sur cette ferme assez modeste (ferme ou lieudit, dont l'orthographe exacte est « Fassurne », et que je ne vois pas désignée en tant que fief) située en bordure de la R.N. 1, dépendant de la paroisse de Lacres, non loin de Samer, habitée par Claude d'Halluin en 1689. Curieusement, ce Claude d'Halluin était descendant de César d'Halluin, lequel avait acheté en 1618 la seigneurie d'Arry (que nous connaissons bien-- voir plus haut) à Nicolas Le Fuzellier qui la détenait après achat à...Jehan Gourlé !! beau-frère de Jacques Gressier sieur de la Grave ! La Fassurne serait-elle passée par achat à l'un des Gressier de la Graveet, ajoutée au titre de chevalier, opportunément utilisée à une parure supplémentaire du patronyme Gressier.?

Bonaventure a quitté Etaples après 1744 ; on ne l'y revit plus, non plus que ses descendants. Remarquons que, seuls, ce sont les personnages de cette branche qui ont accolé à leur nom le titre de la Grave. Les frère et sœur de Bonaventure, Claude Antoine à Etaples et Marie Louise à Montreuil, se dénommaient tout simplement Gressier !

Ne faisons pas procès à Bonaventure et ne le taxons pas de tromperie .inconsidérément ! De même que nous n'avons pas la preuve indéniable que Jehan Gressier soit le fils de Jacques Gressier de la Grave, nous n'avons pas non plus la preuve incontestable qu'il ne le soit pas. Je n'ai pas plus l'intention de faire nulle peine même légère au Conseil Municipal de la ville d'Etaples qui, le 3 novembre 1906, décida, sur la proposition de Monsieur Fontaine, de donner le nom de Gressier de La Grave à une rue d'Etaples, en considération des services particulièrement brillants que rendit ses membres dans l'armée au 18^{ème} siècle. Ce qui est tout à fait exact L'intervention de Monsieur Fontaine rappelait aussi la présence des Gressier (pas de particule La Grave dans le nom) aux premières charges municipales au 17^{ème} siècle et la présence de Ferry Le Gressier maieur en 1550. ce qui est aussi parfaitement exact., ce dernier présenté en somme comme l'ancêtre de la famille Gressier d'Etaples, ce dont je recherche toujours la justification.

En l'état de mes connaissances et des documents authentiques consultés, la descendance de Jacques Gressier sieur de la Grave, se limite à Françoise Gressier, épouse de Godefroid d'Amerval, sa fille.

Au demeurant, les Gressier marchands et militaires d'Etaples issus de Jehan, « La Grave ou pas La Grave » [vous excuserez cet affreux solécisme] forment une famille qu'il n'est pas inintéressant d'étudier. Je vais tenter ici d'en détailler la généalogie.

Auparavant, voici ci-après la rue Gressier de la Grave à Etaples
(Clichés de Monsieur Loïc Vambre)



Descendance de Ferry Le Gressier

Je ne peux quitter Ferry Le Gressier sans mentionner un dernier renseignement d'importance que vient de me livrer Loïc Vambre à son sujet. Cette information émane du « Dictionnaire de la noblesse contenant la généalogie l'histoire et la chronologie des familles nobles de France » de François Alexandre Aubert de la Chesnaye du Bois, en 19 volumes édités de 1863 à 1876. Il est vendu sur Internet à des prix effarants.

J'ai réussi, sur Internet, à obtenir en ligne l'intégralité du tome XIII (Paris – 1783), dans lequel je lis en toutes lettres :

« **Marc de Courteville**, chevalier, seigneur de Collens, cinquième fils de Jacques I, seigneur de Cormont, et d'Antoinette de Crépieul [celle-ci fille de Jean, sgr de Guingate et de Marguerite de Fromessent], épousa **Marie le Gressier, fille de Fary, écuyer, seigneur de la Grave**. Dont :

- 1 Charles qui suit
- 2 Jean, marié à la fille du Bailli de la Seigneurie de la Buissière, de laquelle il eut : Charles et Balthazard de Courteville, morts jeunes
- 3 David, Chanoine de Boulogne
- 4 Marguerite, femme de Jean Lespault, escuyer, Seigneur des Prés
- 5 Catherine, Religieuse de Sainte-Claire de Bourbourg
- 6 Antoinette, mariée à Claude de Thubeauville, Chevalier, seigneur de Pincthun

[Je précise que le Dictionnaire topographique du Comte de Loïse m'indique en ce qui concerne « Collens » : 1 Collem, Collen commune de Lépine 2 Colant 1477 terroir de l'Hôtel dieu de Montreuil 3 Colen, Collin 1479 avenue de Merlimont 4 Collens 1495 terroir de Loison]

Charles de Courteville, chevalier, Seigneur de Collens, ne vivait plus en 1559. Il avait épousé Isabeau de Lépinoy, dont : 1 Isabeau de Courteville mariée à Louis du Tertre, écuyer, seigneur d'Escoeffen, puis à Messire Jean Aubert, écuyer. Elle vivait encore en 1597. 2 Florence mariée à Adrien de Fresnoye, écuyer, seigneur de Bertenlaire. 3 Aldegonde, vivante en 1552

Plusieurs branches existent dans les Hodicq-Courteville, famille de bonne noblesse, (qui ont porté alternativement les deux noms). Le dictionnaire indique que la branche de Marc de Courteville est celle des « *Seigneurs de Cormont, Preuelle [ancien fief sur la commune de Beussent], Trois-Marquais en Boulonnois, et de la Buissière en Artois* ».

Quelques remarques.

Marie le Gressier, fille de »Fary«. On devine bien sûr « Ferry »

Aucune date précise de naissance, mariage ou décès n'est indiquée dans le Dictionnaire. On sait qu'un tel vit en telle année, rien de plus. On ne peut que confronter les dates données au sujet de plusieurs personnages de générations différentes pour tenter d'évaluer très approximativement les dates-clés de leur existence

Charles, fils de Marc, vivant avant 1559, Aldegonde sa fille vivante en 1552. ! Je les suppose nés en début du 16^{ème} siècle. Ce qui, me paraît-il, n'est pas loin de conforter les dates que j'ai proposées dans le tableau de descendance de Ferry Le Gressier

Un lien de descendance entre Jehan Gressier, époux de Claude Lejeune, et la famille noble de Ferry Le Gressier, alliée aux Hodicq-Courteville, me paraît de plus en plus problématique, ainsi que je l'ai déjà signalé.

Chapitre 2

LES GRESSIER D'ETAPLES

Aux 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècles

La numération généalogique que je donne à ce lignage débute avec Jehan Gressier et sa descendance, ce sera : **I-1**. Dans un second chapitre, son frère Florens (ou Flourens ou Florent) dont l'existence est prouvée au travers d'actes notariaux de l'époque, sera : **I-2**.

Je n'ai pu découvrir frères ou sœurs à ces deux personnages, ce qui ne signifie nullement qu'ils n'ont pas existé.

1ère partie

I – 1

JEHAN GRESSIER
Et

Claude Lejeune

Et leurs descendants

I – 1 Jehan GRESSIER et Claude LE JEUNE

Selon toute probabilité, Jehan Gressier est né à Etaples, mais nous n'en avons pas la preuve. Sa date de naissance est inconnue. Néanmoins nous disposons d'éléments qui nous autorisent à l'évaluer de manière approximative. Présent le 12 janvier 1603 avec son épouse, Claude Lejeune, au mariage de son beau-frère Jehan Le Jeune avec Charlotte Suin (Rodière – Ms 232 p.41), il est possible, en un premier temps, d'attester sa naissance avant 1580. Plus précisément, notons qu'il accompagne sa fille Anne Gressier au contrat de mariage qu'elle conclut avec François Le Thieu à Etaples le 20 décembre 1614 chez le notaire Meignot (Registre aux insinuations du Boulonnais - 9B 26 - pages 124 à 126). Si nous attribuons un minimum d'une vingtaine d'années à la demoiselle Gressier, donc une naissance avant 1590, ceci nous donne indéniablement pour Jehan Gressier un mariage avant 1590 et une naissance probable dans la décennie 1560-1570. Son acte de décès à Etaples le 12 mai 1652, à l'âge de 80 ans signalé (ce n'est probablement qu'une approximation) implique une naissance vers 1572, ce qui me paraît un peu court. J'opine pour 1565.

Dans le cadre de la généalogie des Gressier de la Grave que j'ai exposée plus haut, ces dates, et plus spécialement celle de la naissance de Jehan Gressier, nous incitent, elles, à admettre celui-ci en tant que fils de Jacques Gressier de la Grave, et en conséquence frère de Françoise Gressier née, nous le savons vers 1540 ? Ce qui ne peut convenir

Avançons deux hypothèses :

- Jehan Gressier est petit-fils de Jacques Gressier, ce dernier étant alors père d'un fils, un Gressier, qu'on ne trouve nulle part ! Peu vraisemblable, si l'on considère les dates.

- Seconde hypothèse plus plausible à mon sens : Ferry Le Gressier a eu un second fils, cadet de Jacques, donc, selon la coutume du Boulonnais, évincé de l'essentiel de l'héritage paternel...et du fief de la Grave, mais cependant possesseur de quelques biens. Ce cadet n'est ni homme de loi, ni homme de guerre, mais tout simplement propriétaire Il serait le père de Jehan.

Comment appuyer cette supposition ? Je hasarde une donnée que le gratifiant Rodière a dénichée dans les archives de la Chartreuse de Neuville, et qu'il a recopiée en partie. Il s'agit du contrat de mariage daté du 21 janvier 1629 d'un certain Marc Gressier qui se révèle le fils de Jehan Gressier et de Claude Lejeune. Il demeure à Hubersent et il apporte en dot une maison qui y est située. Il faut se rappeler que Ferry Le Gressier a été bailli et receveur pour la vicomtesse de Gand des terres et seigneuries de Hubersent et Cormont. On peut envisager que cette fonction lui ait fourni l'occasion d'acquérir quelques biens sis dans ce terroir, en l'occurrence cette maison. Ne pouvons-nous trouver là une trace de l'existence éventuelle d'un Gressier, descendant direct de Ferry , frère cadet de Jacques, père de Jehan Gressier lui-même père de Marc, possesseur de cette maison donnée à son fils à l'occasion de son mariage ?

Ceci, bien évidemment, n'est que supputation. Elle renforce cependant cette impression déjà énoncée que Jacques Gressier de la Grave, escuier, quoique peut-être parent, n'est pas l'ancêtre **direct** des Gressier d'Etaples ; avec lesquels, je le répète, je ne lui ai trouvé aucun contact.

On ne peut classer Jehan Gressier parmi les personnages les plus marquants de la ville d'Etaples dont il était cependant désigné bourgeois. Il n'en a pas moins été échevin. La profession de marchand brasseur lui est attribuée dans les actes notariaux qui le concernent, mais cela ne devait pas être sa seule source de revenus. Une aisance relative lui permet par exemple d'acheter le 29 octobre 1619, à Antoinette Lecointe, une maison sise à Etaples « *tenant à la grande rue du marché* » (Rodière – notaire Meignot). Les minutes de ce notaire

relevées par G.Souquet (Histoire chronologique de Quentovic et d'Etaples), signalent aussi un « *bail à loyer entre Barbe de Berly religieuse au couvent de l'hôpital Saint-Louis d'Etaples, au profit de Jehan Gressier, de sept journaux de terre* » ; également, en date du 24 janvier 1634, une dîme que l'abbaye de Saint-Josse perçoit à Etaples, décrochée par notre Jehan qui en signe le bail. Apparemment, le milieu religieux apprécie particulièrement Jehan Gressier. Il ne me surprendrait pas qu'à la fabrication de la cervoise qui est son principal métier, il ajoute l'exploitation de terres confiées à un quelconque laboureur

La cervoise qui se préparait à partir d'avoine ou d'orge germé, séché, puis concassé et mis à fermenter avec éventuellement, des aromates, devait être un liquide épais. Sa fabrication en était réglementée. Les Archives Municipales de Boulogne possèdent une copie des privilèges et statuts des brasseurs de cervoise d'Etaples (1608-1618 - Archives antérieures à la Révolution – No 1185) : « *Mesditz sieurs maieur et eschevins comandent a tous brasseurs de cervoise et aultres breuvages de grain demeurant en la dicte ville et banlieue quils facent bonne chervoise goudalle et bonne briesmare etc.....* » La goudalle ou godalle était une bière forte ; en Flandre elle était houblonnée. La briesmare était aussi une variété de bière. Ce mot venait de Flandre ou des Pays-Bas. De là le rapprochement avec les noms de « *briefmans* » ou « *breamans* » que, nous dit Alphonse Lefebvre dans sa notice sur « *La ferme de Bremandage à Boulogne* » (B.M.B.), on donnait à l'origine aux hommes travaillant dans les brasseries. Ces hommes se chargèrent par la suite de l'emmagasinage des fûts de liquides et de leur transport. On les trouvait à Etaples sous le nom de « *Briamans* ». Dans un extrait des archives de la paroisse que je reproduis ici (74J 18/7 –A.D.Arras), ils sont dénommés « *Breemans* » « *Item les Breemans dudt Etaples payaient auRoy une petite rente pour une maison a eux appartenante vers le château. C'est a présent un jardin que la veuve de jacques Capry tient a rente de feu Mr de beauchamp proche le cimetièrre nommé dans les registres du domaine le jardin des Breemans* » Ce texte non daté, mais vraisemblablement établi fin 17^{ème}, début 18^{ème} siècle, se réfère à des écrits bien plus anciens, du 16^{ème} siècle sans doute. « *feu Mr de Beauchamp* » se trouve être Charles Wyart, décédé le 24-9-1695 à Etaples, âgé de 72 ans.

Gustave Souquet écrit que les Briamans formèrent une corporation de charretiers (j'y ajouterai des brasseurs) qui avaient le privilège « *de charrier avec charrettes et chevaux quelques sortes de marchandises que ce soit provenant des vaisseaux estant dans le havre de ceste ville et celui de les faire mesurer* » On les voit se dresser contre le maire d'Etaples, Claude Lesne qui avait pris en 1608 une ordonnance qui portait atteinte à leurs privilèges, et obtenir le rétablissement de leurs droits. (G.Souquet). On apprécie par là-même l'importance et l'influence dans cette ville, dont la quasi totalité de la population se composait de fervents catholiques, de cette confrérie qui portait le nom de Confrérie de Saint-Jean-Baptiste et entretenait une chapelle dédiée à son patron. Je trouve le nom de Jehan Gressier parmi la liste des 25 membres que comptait cette congrégation à l'époque (P. Baudelique – Histoire d'Etaples) :

Pasquier Reculte, curé de la deuxième portion (La paroisse Saint-Michel d'Etaples était scindée en deux portions, avec à la tête de chacune, un prêtre ayant le titre de curé), président, Guy Delobel, Jean Fourné, Isaac de Saint-Martin (tous trois fondés de pouvoirs), Jehan de Lastre, Jehan Fourné, Claude Hacart,, Jehan Gressier, Antoine Lardé, Pierre Buée, Hector Blondin, Adrien Blondin, Toussaint Ringot, Claude Goudin, Noël Maquinghen, Philippe Coquet, Robert Delobel, Pierre Leprestre, Nicolas Baïart, Jehan Jolly, Guillaume Maresville, Jehan Obillet, Anthoine Duquesne, Josse Machart, Jehan Lallier. [en souligné les noms des personnages que nous verrons alliés par la suite à la famille de Jean Gressier]

Je relève une confirmation du pouvoir de cette confrérie, dont les membres ne souffrent pas « qu'on leur marche sur les pieds », dans cette autre minute du notaire Meignot

en date du 20 octobre 1619, faisant état d'un différend entre Pierre Dumont « *meusnier du mollin de ceste dite ville* » et « *Jehan Delattre, Jehan Fourré, Gratien Coquet, Jehan Gressier, Antoine Bertin et Jehan Brusier, marchands brasseurs demeurant en cette ville destappes* » qui ont « *somé et interpellé pierre dumont...qu'il eust à mouter les grins que lesdits susnommés meintent ordinairement mouldre audit mollin pour faire bière, offrant luy payer de sa peine du pris et somme de deniers qu'ils ont acoustumer paier et oultre qu'ils protestent de tous dépens dommages et interest pour le reffus qu'il leur faict de mouldre les dits grains.....* » Pour la petite histoire, signalons que Pierre Dumont déclare ne pouvoir donner aucune réponse avant d'en avoir référé à un certain Sieur d'Espagny « *de quy il tien ledict mollin* ». Je ne peux en dire plus sur la suite donnée à cette affaire, mais je crois bien que nos brasseurs ont eu gain de cause.

Peu de documents authentiques relatifs à Jehan Gressier. Rien avant 1600. Présence dans quelques actes notariés concernant sa famille. Tentons ainsi de jalonner son existence.

L'acte le plus ancien dans lequel il apparaît a été cité plus haut. Il émane de Rodière qui en donne un extrait (12 J /Ms 98 – P.2380) : « *Accord et pourparler de mariage entre Jehan Le Jeune à son tour eschevin d'Estappes veuf et relict de feu Claire Caquelot sa femme d'une part, et Charlotte Suin jeune fille à marier demeurant à Estappes. Ledit Lejeune accompagné de Jehan Gressier marchand brasseur demeurant en cette ville et Claudine Lejeune sa femme, sœur dudit Jehan. Pas de déclaration d'apport du mari.* » En date du 12 janvier 1603.[Le terme « relict » qui signifie « témoin d'une époque antérieure » a ici le sens de « veuf »]

Le second acte, toujours cité par Rodière, indiqué plus haut est l'achat d'une maison à Etaples le 29 octobre 1613 (notaire Meignot).

Un troisième document important figure dans le Registre aux Insinuations du Boulonnais (9 B 26 page 124). C'est le contrat de mariage de Anne Gressier, fille de Jehan Gressier et de Claude Lejeune présents, avec François Le Thieu, effectué chez le notaire Meignot le 20 décembre 1614, insinué le 27 mai 1615. Elle me paraît être l'aînée des enfants de Jehan Gressier. Nous y reviendrons plus loin dans le paragraphe consacré à la descendance de Jehan Gressier.

Le microfilmage des minutes d'Etaples n'a pas donné de fameux résultats et leur photographie sur l'écran encore moins. Certaines sont illisibles. J'ai pu en repérer quelques-unes où l'on discerne la signature de Jehan Gressier. Celle-ci témoigne d'une certaine aisance et donc d'une instruction solide. Je remarque que ce n'est pas le cas pour son frère Florent qui ne sait pas signer. Ce détail, insolite dans une famille telle que celle de Jacques Gressier de la Grave, renforce une fois de plus mes doutes sur la descendance qu'on lui prête.

J'ai pu détecter la présence de cinq enfants (trois filles, deux garçons) issus du couple Jehan Gressier x Claude Lejeune, lesquels ont eu le plaisir d'assister aux cinq mariages qui en ont résulté. Dans la descendance du couple qui suivra, je résumerai les contrats de trois d'entre eux dont je possède la photocopie ainsi que l'abrégé du quatrième. Les dots attribuées (une maison, une brasserie, une somme de six cents livres), le choix des conjoints(es), démontrent, à l'évidence, une aisance certaine des parents.

Je ne trouve pas le décès de Claude Lejeune dans les registres paroissiaux. Survenu après 1637, année où elle assiste au mariage de son fils Claude, il précède très probablement celui de Jehan Gressier, son époux, dont voici la transcription :

« *Le 12 de may est mort et parti de ce monde l'ame de Jean Gressier bourgeois et antien eschevin de la ville d'estappes après avoir reçu les saints sacrements de l'église et en la foi d'icelle Son corps inhumé en le cimetièrre de la paroisse de l'église de SaintMichel l'an 1652* » Age de décès très avancé pour cette époque, il dépassait les 80 ans.

I - 1 DESCENDANCE de JEHAN GRESSIER et CLAUDE LEJEUNE

Six enfants arrivés à l'âge adulte puis mariés ont été décelés dans cette descendance. [Il est fort probable qu'on puisse y ajouter d'autres enfants décédés en jeune âge]. En l'absence de certains registres paroissiaux relatifs à cette époque, et par conséquent, dans l'ignorance de leurs dates de naissance, je les ai classés par rapport aux dates de leurs mariages.

I - 1 - 1– Anne Gressier , mariée en 1614, née vers 1590, décédée en 1621 Elle suit

I - 1 – 2 - Jeanne Gressier, mariée en 1621, née vers 1595, décédée en 1683. Elle suit

I - 1 - 3 - Marc Gressier, marié en 1629, né vers 1600. Il suit

I - 1 - 4 – Claudine Gressier mariée en 1630, née vers 1605. Elle suit.

I - 1 – 5 – François Gressier marié entre 1626 et 1632, né vers 1600. Il suit

I - 1 – 6 – Claude Gressier, marié en 1637, né vers 1610. Il suit.

I – 1 -1 Anne GRESSIER et François LE THIEU

Le contrat de mariage signalé plus haut et l'inventaire établi à son décès sont les seules pièces authentiques dont je dispose, en ce qui concerne Anne Gressier.

Chez Maître Meignot, notaire à Etaples, le 20 décembre 1614, est signé le contrat qui lie Anne Gressier à François Le Thieu. [Adoptons cette orthographe pour le conjoint bien qu'on en découvre trois autres dans le même acte ; Le Thueur, Le Thieu, Le Thieu] Sont témoins Jehan Mondon et Gédéon Meignot.

Se présentent : « *François Le Thueur jeune fils a marier demurant en ceste ville destappes assisté et accompagné de jehanne Leprêtre vesve de Charles LeThieu sa mère et de nicollas Lenoir me tailleur dhabitx dem. en ceste ville mary et bail de Margueritte Le Thieu, son beau frère, de Claude Lacourt laboureur et bourgeois dem. en ceste ville d'Estappes, son cousin issu de germain* »

« *Anne Gressier aussy jeune fille à marier demurant en cette dicte ville assistée et accompagnée de Jehan Gressier marchand bourgeois et a son tour eschevin de cette dicte ville et Claude Le Jeune ses père et mère, de Flourens Gressier laboureur demurant au Noeufschatel, et Jehan Le Jeune aussy marchand bourgeois demurant en cette dite ville, ses oncles, tant du costé paternel que maternel et Antoinette François vefsvve de deffunct Anthoine Santo et honorable homme Laurent Flahault, sgr de Halinghen maieur de cette ville et Me Charles Flahault cousin et parin d'icelle Anne Gressier* »

Pour non négligeables qu'ils soient, les apports au mariage respectifs des deux époux, sont relativement modestes et ne dénotent pas une véritable aisance. François Le Thieu occupe avec sa mère « *une maison grange chambre estable et jardin en cette ville destappes avecq le nombre de quarante cinq mesures de terre ou environ...tant en la banlieue de ceste ville que hors d'icelle* ». En ce qui concerne Anne Gressier « *a esté par lesdits Jehan Gressier et Claude Le Jeune sa femme, ses père et mère, déclaré quils font don à leur dite fille aussitost le présent mariage parfaict et consommé de la somme de trois cent livres avecq une cavalle soubz poil bay estant par le présent dans l'estable des dits donataires, deux vaches a lait que icelle Anne pourra pareillement prendre et quérir dans la maison de ses père et mère* »

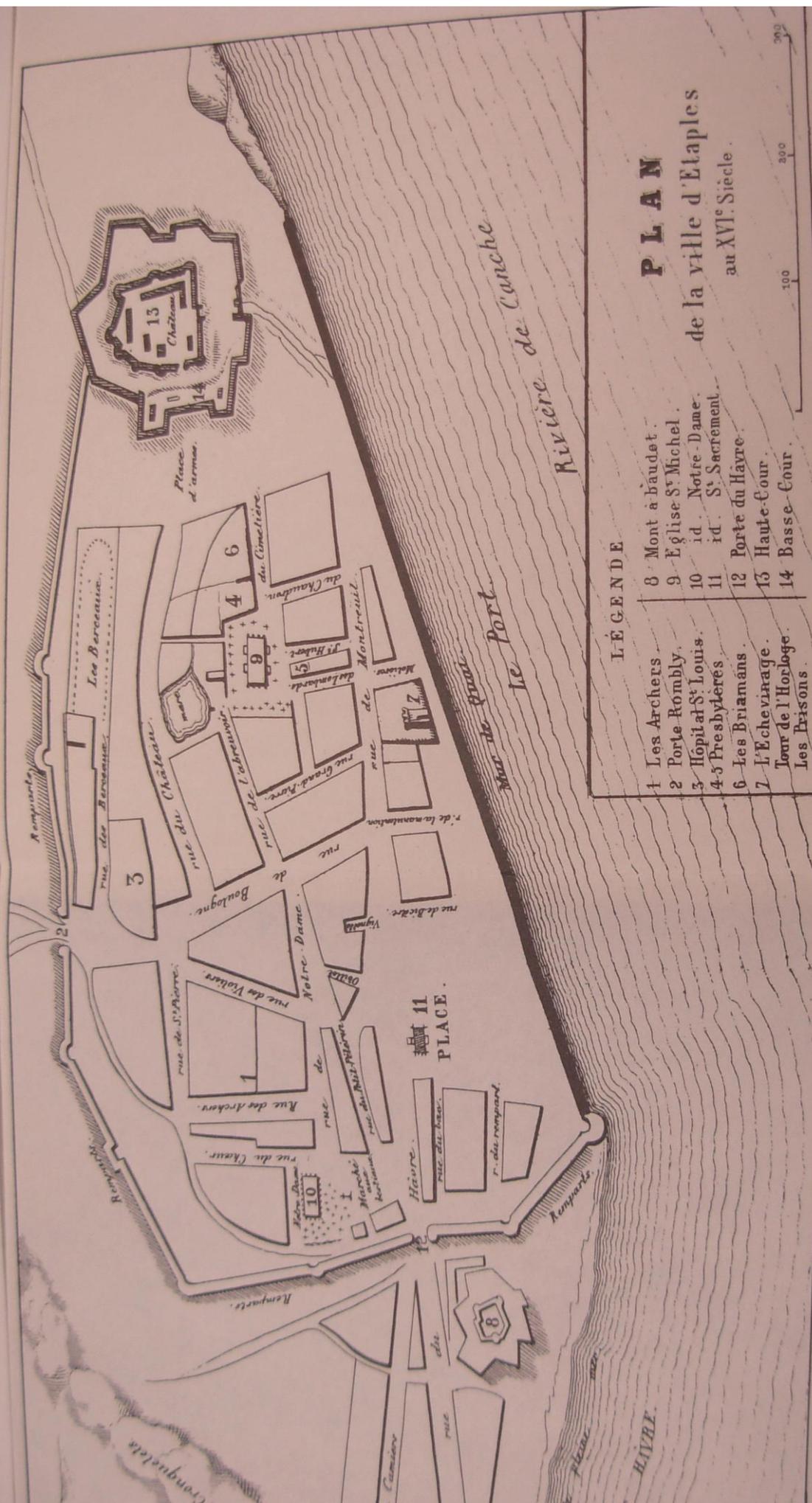
Cette union sera de courte durée. L'inventaire « *des biens meubles et immeubles délaissés par Anne Gressier* » en date du 2 mai 1621, apporte un certain nombre d'informations inattendues. (NotaireMeignot – 4 E 65/252). Anne Gressier est donc bien décédée (en cette année 1621 probablement) mais son époux François Le Thieu également, et bien plus tôt, car avant sa propre mort, Anne Gressier a été l'épouse de Jehan Lardé. Voici ce que déclare la dernière page de l'inventaire : « *Ce présent inventaire a esté clos et arrêté en présence dudit Jehan Lardé père et auteur de ladite Jehanne Lardé, Floren Gressier oncle et curateur de icelle mineure, Jehan Gressier père grand, Nicolas Lenoir oncle a ladite mineure à cause de Marguerite Le Thieu sa femme et curateur de Pasquer Le Thieu enfant de feu François Le Thieu et de ladite Anne Gressier, et aussy en la présence de Me Laurent Flahault procureur du Roy en ce baillage* ». Il apparaît donc que Anne Gressier a eu un fils de son premier mariage, Pasquer Le Thieu, dont le curateur est Nicolas Lenoir, son oncle. Il semblerait qu'elle se soit remariée avec Jehan Lardé dont elle aurait eu une fille, Jehanne Lardé, laquelle a pour curateur Florent Gressier que nous connaissons puisqu'il est le frère de Jehan Gressier et par conséquent l'oncle de la défunte Anne (et non l'oncle de la petite Jehanne Lardé comme pourrait le laisser penser le texte du document). Remarquons que Florent Gressier a épousé Claudine Lardé, apparentée peut-être à Jehan Lardé. Rien ne prouve que ces deux derniers soient frère et sœur. On peut affirmer par ailleurs que Florent Gressier est le grand-oncle de l'hypothétique petite Jehanne. Je note cependant que je n'ai trouvé

aucune trace de cette union Anne Gressier x Jehan Lardé dans les registres d'Etaples. Quant à Jehan Gressier, il est bien le père-grand de Pasquer Le Thieu et éventuellement de Jehanne Lardé.

Triste destinée de sa fille Anne. L'inventaire au décès de cette dernière décrit un ensemble assez modeste : quelques objets usuels, crémaillère, lampe à huile, deux petits chaudrons, huit plats, deux huches, six draps, une petite table de bois, deux petits bans, un vieux rouet à filer, un « *coppon de nappes* », deux manteaux, deux cotillons, « *une petite bague d'or sur laquelle est enchassée une perle blanche, 56 petits grains d'or ou d'argent doré servant messe et chapelet de patenostre* », au grenier, 7 à 8 « *septiers de baillaige, 3 septiers de bled, un salloir avecq trois quartiers de petit lard de porq, un gambon* » ; dans la cour une charrette garnie de son frein ; en ce qui concerne la chambre « *a esté déclaré par Claude Le Jeune mère de ladite deffuncte quelle est en possession des moebles lui revenant* » : le lit garni de plumes, la toile d'estoupe, la toile de lin, « *une castelongue verte, une cudepointe grise, deux chemises* », etc... ; le bétail est en nombre bien restreint : « *une vache sous poil rouge, une génisse de deux ans, une petite génisse antenoise sous poil noir* ». ; Jehan Lardé réclame également ce qui lui revient : une charrue et « *dans les estables et escuries une jument au poil bay de laquelle il ne sera fait aucun pris car ledit Jehan Lardé la retenue par la convention a luy accordé en contractant son mariage* » Il reste néanmoins deux juments et « *un petit poullain antenoise sous poil blond* » qui seront vendus, comme d'ailleurs l'ensemble des objets énumérés dans l'inventaire.

Il semble que les Le Thieu aient par la suite disparu d'Etaples.. On retrouve une Anne Françoise Le Thieu qui naît à Esquerdes (62) le 11-5-1737, s'y marie avec Pierre François Gay le 20-6-1780, puis le 27-8-1796 avec Christophe Grébert, et y décède le 6-3-1804.

Détail plus ancien : un François Thieu a été détenu au château de Wierre-au-Bois pendant les guerres de religion. Il pourrait être le père de François Le Thieu, l'époux d'Anne Gressier.



PLAN

de la ville d'Etaples
au XVI^e Siècle.

LÉGENDE

- | | | | |
|-----|--------------------|----|-------------------|
| 1 | Les Archers. | 8 | Mont à baudet. |
| 2 | Porte Romby. | 9 | Eglise St Michel. |
| 3 | Hôpital St Louis. | 10 | id. Notre Dame. |
| 4-5 | Presbyterés | 11 | id. St Sacrement. |
| 6 | Les Briamans. | 12 | Porte du Hayre. |
| 7 | L'Echevraige. | 13 | Haute-Cour. |
| | Tour de l'Horloge. | 14 | Basse-Cour. |
| | Les Prisons. | | |

Lith. I. Boileau Amiens.

I -1 - 2 Jeanne GRESSIER et François HOCHART

Le registre paroissial d'Etaples nous informe qu'à la date du 8 décembre 1683 Jeanne Gressier, épouse de feu François Hochart, décède à l'âge d'environ 88 ans, ce qui constitue, pour l'époque, un petit record de longévité. (Il est vrai aussi, comme nous le verrons plus loin, que le couple Hochart-Gressier ne cotoie en rien la pauvreté). Ceci nous permet donc de situer sa naissance aux alentours de 1595.

Le mariage a lieu sous contrat le 4 octobre 1621 chez Me Meignot à Etaples (4 E 65/252). François Hochart est cité « *maître thailleur d'habits* ». Ses père et mère ne sont pas nommés (!). Seraient-ils décédés ? S'agissait-il des Hochart d'Etaples dont le blason figure dans l'Armorial du Boulonnais de Scotté de Velinghen (Ms 170 – Bibliothèque de Boulogne) « *d'or à deux roses aux posées en sautoir, en chef d'un cygne d'argent esployé, de deux lions affrontés de gueule en pointe* » ? Je ne peux l'affirmer, je n'ai rencontré nulle part ailleurs mention de ces armes. Le marié est néanmoins accompagné de certains notables, membres de sa famille : Simon Brisset, son beau-frère, époux de Marguerite Hochart, laboureur à Longvilliers, Pierre Dupont, garennier, son cousin germain, demeurant à Etaples ; Antoine du Neufmanoir, marchand bourgeois et échevin d'Etaples, époux de Claude Minet, son cousin germain ; « *honorable homme* » Jehan Fourré, bourgeois et ancien échevin, son cousin issu de germain ; Me Jehan Wiart, bourgeois et échevin, cousin du côté maternel, Nicolas Tellier marchand à Etaples, son cousin ; « *et autres parents et amis* ».

Jehanne Gressier est accompagnée de Jehan Gressier, marchand et échevin, Claude Lejeune, ses père et mère, « *Flourent Gressier aussy garennier demeurant en ceste ville, son oncle du côté paternel* » ; Jehan Lejeune marchand bourgeois et ancien échevin ; « *honorable homme Me Charles Flahault maieur second de ceste dite ville, son cousin* ».

L'apport du marié est ainsi défini : « *de la part dudit François Hochart a été par luy et lesdits du Mont et du mannoir ses parents que icelluy Hochart a aluy appartenant et qu'il apportera audit mariage sy tost la consommation dicelluy la somme de mil livres tant en argent que par obligations et marchandises quil a en sa possession* » Il semblerait que lesdits du Mont et de Neufmanoir, ses parents, ont participé au règlement de l'apport de François Hochart, basé sur l'héritage de ses père et mère décédés. Un ajout ultérieur au dossier notarial nous informe d'ailleurs que Pierre du Mont étant décédé, c'est Guillaume Le Sueur époux de Magdeleine Mathieu (? -illisible) veuve de Pierre du Mont, qui signe avec Antoine de Neufmanoir un certificat d'emploi par François Hochart des deniers qu'il a reçus, « *tant en achat de marchandises, drapperie et aussy moebles* ».

Le souci de Jehan Gressier et Claude Lejeune est d'offrir à leur fille Jehanne un dot de la même valeur que celle attribuée à Anne sa sœur infortunée, récemment décédée. Ils offrent donc la somme de 600 livres tournois, en deux versements cependant : 300 livres « *sy tost la consommation dudit mariage, les aultres trois cent livres dans ung an du jour et datte des présentes* »

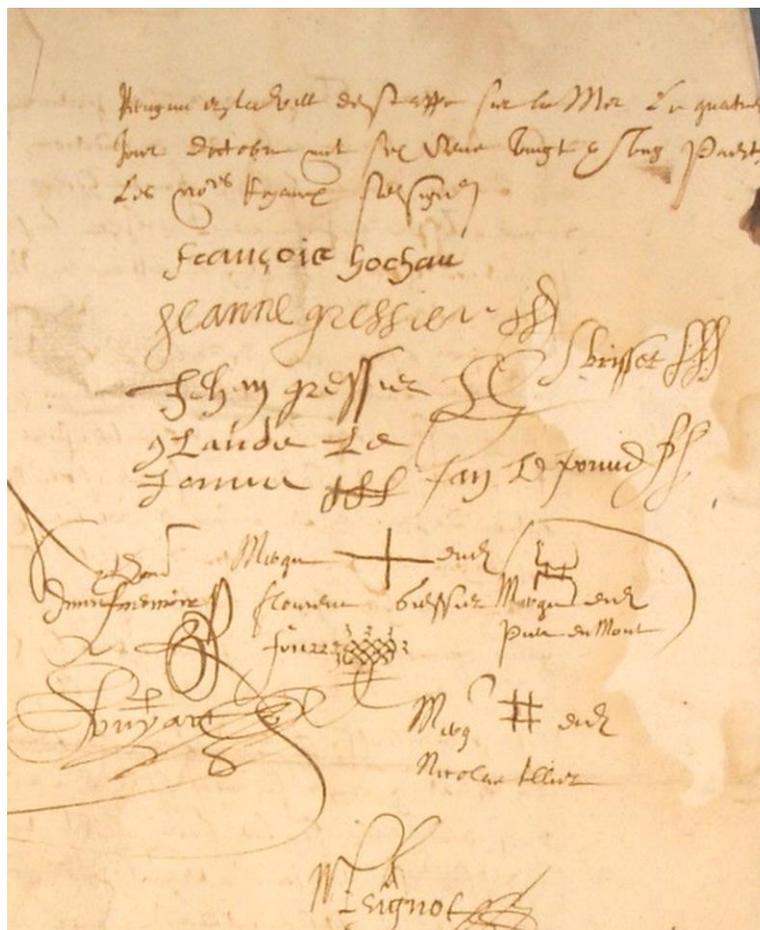
François Hochart poursuivra-t-il son travail de tailleur d'habits ? J'en doute, on le signale par la suite « marchand » ! Drapier peut-être. Une bonne entente semble régner avec son beau-père Jehan Gressier avec lequel, par exemple, on le voit acheter à un certain Pierre Fournier, marchand de bois à Lefaux, l'importante quantité de quinze cents fagots de bois qui seront pris dans la forêt de Tingry et livrés à Etaples dans la cour de François Hochart. On peut penser, en effet, que la brasserie de Jehan Gressier nécessitait une telle fourniture. On peut imaginer aussi, mais n'est-ce pas pousser trop loin la spéculation ? que ce bois en provenance de la forêt de Tingry, à une distance relativement lointaine d'Etaples, pouvait être tiré d'une parcelle ayant appartenu à notre Ferry Gressier, sieur de la Grave, dont les

possessions se trouvaient à cheval sur Tingry et Samer. (notaire Meignot – 5-1-1627), et, par là, pressentir un lien généalogique, ô combien ténu ! entre Jehanne, Jehan Gressier et Ferry ?

Le 8 juillet 1627 (notaire Meignot – 4 E 65/255) Jehan Maillard, marchand bourgeois d'Etaples, lui «*baille une portion de la maison et bastiments ou il est a présent demourant, ou pend pour enseigne le pan....* ». Je suppose qu'il s'agit d'un paon !°[l'écriture du notaire Meignot ou de son scribe est absolument déplorable ! la transcription, un supplice !] Les maisons ne portaient pas de numéros, celles de quelque importance arboraient une enseigne. Les archives de la paroisse (74 J 18/5 et 18/7 -AD) nous livrent, avec force détails sur les lieux et les noms des «*occupeurs* », des noms d'enseigne les plus divers : Le Porc Epicq, Le Chat Huant, Les Escureux, Le Cerf Vollant, Le Noir Lion, Le Grand et le Petit Cellier, etc... Nous aurons plus loin l'occasion de les évoquer car certains concernent nos personnages.

La notoriété et l'aisance viendront à François Hochart qui sera un moment maieur d'Etaples. Propriétaire de «*asures*», il le fut probablement, quand je vois son épouse devenue veuve, recevoir à propos de celles-ci, le 23-10-1664, la somme de 45 livres des mains de Jacques Haignéré et Gabrielle Lecocq sa femme, le 20-9-1669, 66 livres de Jean Coreux. Jeanne Gressier est d'ailleurs citée dans ces actes «*damoiselle Jeanne Le Gressier* » signe certain de considération. Ce rang social qui apparaît dans le fait qu'elle sera inhumée dans l'église d'Etaples, se reconnaît dans les mariages conclus par ses trois filles et par la situation appréciable de son petit-fils François.

Il est à penser que Marguerite, Suzanne et Anne ses filles, constituaient un parti avantageux (ou présentaient des charmes qui ne l'étaient pas moins), car elles prirent époux rapidement.



Les signatures dans le contrat de mariage F Hochart-Gressier. Remarquez la signature de Jehan Gressier, et une croix pour celle de son frère «*Flourens* », analphabète

1 – Marguerite Hochart

Marguerite l'ainée, dont nous ignorons la date de naissance, mais qui se marie dès le 3-2-1641 alors que ses parents se sont mariés en 1621, n'a donc pas 20 ans lorsqu'elle épouse devant le notaire Meignot, le 3 février 1641, Josse Lenoir, échevin d'Etaples (Rodière Ms 200 p.3497). Ce dernier était aussi en 1640 « *vicomte de la justice de Cucq* » (Rodière Ms 200 p3524) Cet échevin n'est pas un jeune homme. Si j'en crois Rodière, Josse Lenoir fils de Jacques Lenoir et d'Isabeau Bruhier, est déjà veuf de Marguerite Sagnier depuis 1639 et père d'un fils Charles Lenoir qui se mariera, nous confie Rodière, en novembre 1646. Supposons à ce dernier l'âge de 20 ans minimum en 1646 et attribuons le même à son père lors de sa naissance ; nous pouvons alors adjuger à Josse Lenoir une naissance aux alentours de 1600. Marguerite Hochart sera rapidement veuve : son respectable époux décède dès novembre 1645, non sans avoir donné naissance à un fils, Antoine Lenoir. Rodière nous indique qu'il a extrait tous ces renseignements du « *Compte que fait et rend Charles Sagnier, laboureur à Trépiéd, curateur de Charles Lenoir* ». Il ajoute même un renseignement intéressant : c'est la date du testament de François Hochart chez le notaire Meignot, 7 mai 1644, suivie d'une autre date mystérieuse : Bocquillon 1-2-1645 (je précise que Bocquillon est un notaire de Montreuil)

Marguerite Hochart se remarie le 10 octobre 1650 à Etaples avec Louis Lallemand, originaire de Saint-Valéry sur Somme (Contrat de mariage chez le notaire Meignot en date du 18-9-1650).

Cette union me paraît présenter un certain intérêt du fait que la famille Lallemand est originaire du Ponthieu et qu'un de ses ancêtres habitait Rue, au centre d'un territoire où, nous l'avons vu, ont vécu Claude d'Amerval, Françoise Gressier sa mère, Jacques Le Gressier de la Grave que je désigne pour son grand-père. On sait, qu'à cette époque, la recherche de l'époux ou de l'épouse adéquats n'était pas aisée et que les familles prospectaient dans leur propre cercle, parfois même assez loin dans l'espace comme dans l'arbre généalogique, ce qui donnait lieu de temps à autre à dispense de consanguinité. Bien qu'il ne me semble pas que les Gressier d'Etaples soient issus de Jacques Le Gressier de la Grave, il faut avouer que l'union de Marguerite Hochart, fille de Jeanne « Le » Gressier (on l'a vue porter ce signe) avec ce personnage du Ponthieu déclenche en moi une petite interrogation.

Louis Lallemand est fils de François Lallemand et de Louise Vasseur mariés le 20-8-1625 par contrat chez Me Marchart notaire à Saint-Valéry. Louise Vasseur est fille de noble homme Martin Le Vasseur, conseiller du Roi en l'élection de Ponthieu, mayeur du Crotoy, veuf de Madeleine Le Warnier, avec laquelle il s'était marié avant 1599. Il était lui-même fils de Nicolas Le Vasseur, demeurant à Rue en 1603, et de Jacqueline Delaporte.

Voici donc pour Marguerite Hochard un mariage de haut niveau qui, en principe, allie des personnages équivalents. Ceci pourrait, à la limite, accréditer les racines nobles des Gressier d'Etaples. Il se peut aussi qu'il n'y ait là qu'une simple coïncidence. La famille Hochart pouvait d'ailleurs soutenir la comparaison du point de vue de la fortune.

J'ai connaissance de deux enfants nés du couple Lallemand-Hochart :

1 Louise Lallemand mariée au Sieur Grebense « *grenetier au grenier a sel de Saint Vallery* »

2 François Lallemand curé de Saint-Valéry dès 1695 et encore en 1728.

[Ces renseignements sur les Lallemand sont fournis par Michel Champagne dans son remarquable ouvrage « *Annales de la Maison de Campagne de Godincthun* ».

2 – Anne Hochart

La seconde fille est Anne, née vers 1623, qui épouse le 3-8-1648 Antoine Le Dieu, marchand, originaire d'Amiens. De ce mariage naîtra Anne Dieu (Le Dieu) qui épousera

Philippe LePorcq, sieur d'Imbrethun, conseiller du Roi, échevin puis plus tard mayer de Boulogne (André Vasseur. Fichiers Généalogiques Tome VII)

3 – Suzanne Hochart

Suzanne Hochart, la cadette, née à Etaples vers 1625, réalise, elle aussi, un mariage de très bon niveau dans le milieu des notables d'Etaples, l'influente famille Wyart, constellée de personnages marquants dont plusieurs maïeurs, mariage auquel assiste même, Antoine Le Roi, escuyer, Sieur du Quesnel, «*commandant pour le service du Roi en la ville et château de cette ville, bon ami des futurs mariants* ». L'époux est Jean Wyart, né vers 1617, «*receveur en titre d'office des neuf livres dix huit sols entrant en cette ville (?)*»[Loïc Vambre me signale qu'il est en fait receveur pour le roi des entrées des vins et sols pour pot – fonction sûrement rémunératrice, je pense], fils de demoiselle Jeanne Le Tellier, veuve de Jean Wyart ancien mayer d'Etaples (1630). Accompagnée de Me Toussaint Wyart, «*maître es arts* », curé de la paroisse Saint- Michel d'Etaples, frère aîné du marié, et de Nicolas Ducrocq, ancien vice-mayer, beau-frère de l'époux, elle assiste son fils.au contrat de mariage signé le 15-12-1644 chez le notaire Meignot.Nous y trouvons également Pierre Le Tellier, Sieur de Chastelain, maréchal des logis de la compagnie des chevau-légers du vicomte de Lannoy , gouverneur de Montreuil, et Charles Wiart, ancien échevin, oncle paternel.

Ajoutons que cette famille Wyart, dont on relève déjà le nom dans la Déclaration des baronnies, paieries, fiefs, arrière-fiefs et ténements de 1477 avec Wiart de Bimont qui tient un fief à Engoudessent, comptait dans ses rangs en 1584 Guillaume Wyart qui occupait le poste, ô combien important de lieutenant général et bailli d'Etaples, Choquel et Bellefontaine (tenu précédemment, nous l'avons vu, par Ferry Le Gressier)

N'omettons pas de citer aussi dans cette famille Robert Wiart, frère de Jean, l'époux de Suzanne Hochart, né à Etaples le 17-4-1638, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, érudit, auteur de l'histoire de plusieurs abbayes, dont celle de Samer, et d'un manuscrit «*Recueil des Antiquités d'Etaples* », cité par Dubuisson, qui n'a pas été imprimé et dont on n'a pas hélas retrouvé l'original. (G.Souquet – Histoire chronologique de Quentovic et Etaples).

Un mot également sur Charles Wiart, oncle du mariant, donc frère de Jean Wiart le père. Il est né vers 1615, il est chirurgien, Sieur de Beauchamp, maïeur d'Etaples en 1682. Il épousa Anne de Saint-Jean, née vers 1678, veuve de Guillaume Nayet, décéda avant 1696 (vraisemblablement le 24-9-1695) et fut inhumé dans la chapelle Saint-Jean de l'église

C'est d'ailleurs dans cette chapelle qu'ont été inhumés plusieurs membres de cette famille, tels qu'Antoine Wyart en 1719, son neveu, époux de Françoise Level, et nombre d'enfants de ce couple, Antoine en 1750, François en 1719, Antoinette en 1701, Marie Suzanne en 1707, etc...[ces derniers renseignements me sont communiqués par Loïc Vambre]

Lors de son mariage, Suzanne Hochart est assistée de sa mère Jeanne Gressier qui est déclarée veuve de François Hochart, ancien vice-mayer [ce renseignement permet de préciser la date du décès de François Hochart qui avait, nous l'avons vu, dicté son testament quelques mois plus tôt, le 7 mai 1644 , événement qui a probablement précipité le mariage de Suzanne – décès donc de François Hochart entre le 7 mai 1644 et le 15 décembre de la même année, 26-6-1644 selon Loïc Vambre] Autres témoins : Jehan Gressier, le père grand, Claude Gressier, oncle maternel, Josse Lenoir, bourgeois et échevin, son beau-frère depuis peu, qui décèdera l'année suivante, Jehan Lejeune, marchand bourgeois, oncle maternel,

Dans les minutes du notaire Henri Lartizien (4 E 65/235), je découvre en date du 15 décembre 1685, un bail signé d'un certain François Hochart, vivant de son bien, qui loue à

Charles Dauphin le jeune, marchand boucher à Etaples, « *une maison, chambres tant haut que basse, grenier, magasin et bâthiments, cour, cave, ou est décédée demoiselle Jeanne Gressier, veuve de Me François Hochart, ancien maieur second ce cette ville, mère grande du comparant* ». Cela signifie donc, il me semble, que François Hochart, le bailleur, pourrait être le fils d'un troisième enfant, mâle, du couple Hochart x Gressier. Ce troisième enfant mâle pourrait être celui qui m'est notifié dans les travaux de Loïc Vambre : c'est un François Hochart, né vers 1630, successivement marié à Marie Anquier, puis Catherine de Sarton, puis Catherine Ballan. Avec l'une de ces trois épouses, plus probablement la première, il aurait eu ce fils François Hochart No 3, qui aurait donc bien Jeanne Gressier comme « mère grande ». Mais problème ! Parmi les cinq enfants qu'a engendrés François, aucun ne porte le prénom François ! Ce sont Antoine né le 26-2-1657 de Marie Anquier, Paul né le 4-1-1665 de Catherine de Sarton, Antoine né le 7-2-1666, Suzanne Catherine née le 17-1-1668 et Charles né posthume le 8-12-1669, ces trois derniers de Catherine Ballan. Deux hypothèses peuvent être avancées : 1 François No 3 a été oublié ou n'est pas né à Etaples

2 Il pourrait être le fils d'un autre enfant du couple Hochart-Gressier.

(Loïc Vambre me donne la naissance de trois autres enfants de ce couple : René né en 1633, Robert né le 12-2-1636, Antoine né le 21-1-1641, dont je n'ai pas découvert la destinée.)

Il est signalé aussi dans le document le nom de damoiselle Suzanne Hochart « *vesve de Jean Wiart antien maieur de ceste ville* », chez qui, je crois comprendre, le loyer peut être versé. Il m'apparaît que ce François Hochart (qui serait donc le neveu de Suzanne Hochart) « *employé dans les fermes du roy* », n'est que de passage à Etaples où il ne réside pas.

Suzanne Hochart décède le 16-5-1695 à Etaples, âgée de 70 ans. Son époux, Jean Wyart, était mort depuis longtemps, le 21-5-1659, âgé de 42 ans.

Ne quittons pas le couple Hochart.- Gressier sans prendre le plaisir, par le moyen des archives de la paroisse (74J 18/5 et 18/7 – A.D. Arras) de rendre visite à cette fameuse maison du Paon par eux achetée, ainsi qu'aux maisons voisines, et d'explorer de cette manière le quartier d'Etaples où elles se trouvaient, ainsi que d'apprendre le nom de leurs « *occupeurs* ».

« *Jeanne Gressier vesve de feu maistre françois hochart pour la maison du paon quelle a acquis des héritiers de Charles levesque scéant sur la grande rue quy conduit a monstroeil tenant de liste a la maison de ladite gressier ou elle est a présent demeurante et quelle a acquis avec ledit deffunct hochart son mary, d'autre liste a anthoine bayart fils et héritier de feu françois bayart et par derrière au quay. Pourquoi est deub au Jour de Noël de rente fonsière a ladite église cinq sols paris* »

L'occupant suivant n'est autre qu' Antoine Lartizien, notaire d'Etaples dont les A.D conservent les minutes de la période 1700-1726. Un peu plus de précision est apporté à l'emplacement de « *la maison du paon située sur la droite de la grande rue qui conduit du marché à l'église de Saint Michel..... d'autre liste à la maison du sieur Jean Fierard et Barbe Fourré....et tenant par derrière vers midy au quay* ». Nous apprenons aussi que « *M. Antoine Lartizien...est propriétaire de cette maison quil a prise a rente de Mademoiselle Diu d'Amiens laquelle était héritière comme étant fille de feu Mr hochard* » et que « *Mademoiselle dieu a donné une rente de six livres (à l'église) pour deux obits* ».

Qui est Mademoiselle « Diu »? Tout Boulonnais reconnaît immédiatement le mot « Dieu » en patois. Et la suite du document nous éclaire au sujet de ce personnage :

« *oultre la rente fonsière en l'autre part ladite maison du paon dont la rente appartient actuellement en 1710 à Monsieur d' Herlen fils de Monsieur d' Imbertun doit six livres de rente annuelle a ladite fabrique par donation quen a fait dame Anne Hochart femme de Mr Diu a Amiens par testament olographe en date du 20 novembre [l'année, barrée,*

est illisible] et reconnue par lartizien comme occuppeur propriétaire de ladite maison sur le registre de ladite fabrique a la page 65, le 22 juillet 1711. Lequel payera la dite rente en laquit dudit Sr d'herlen a notre église a charge de deux obits chantés pour lesquels sera payé quatre livres et quarante soulds qui resteront a la dite fabrique. Le terme de l'esseeance de la rente est le 28 juillet et le terme d'acquitter les obits est sur la fin d'octobre. Monsieur Lartizien doit a présent ce 22 juillet 1711 deux livres »

On a reconnu là Anne Hochart devenue Madame Dieu (ou Ledieu), son beau-fils Philippe Leporcq sieur d'Imbrethun époux de Anne Dieu sa fille, et son petit-fils Louis Marie Leporcq, écuyer, Sieur d'Herlen (André Vasseur – Tome VII page 25404)

Une autre maison dont le nom typique attire l'attention, achetée par Jean Wyart et Suzanne Hochart, nous intéresse. C'est « la Harengueresse » Voici ce qu'en disent les archives de la paroisse :

« Les occuppeurs d'une maison et jardin que les Religieux de Longvillers baillèrent autrefois a rente a feu Guillaume Bruhier maison qui était au devant de la maison de Jean le jeune avec trois journaux de terre qui sont aux champs derrière le château de cette ville et qui furent autrefois aux veuves et héritiers de Guillaume Blondin doivent a ladite église par chacun an au Noël vingt quatre soulds parisis.

Nota – que de très anciens comptes disent que cette maison fut autrefois baillée par lesdits religieux au nommé Thomas Brisset avec les terres et du depuis elle fut baillée par les memes religieux a rente a feu Guillaume Bruhier père d'Henry Bruhier et d'Antoine Bruhier, et cette maison est celle qui fut brûlée du tems que ledit Bruhier y demeurait, et que feu Me Jean Wuyart et Susanne hochart sa femme ont achetée des dits Bruhier, laquelle est appliquée a la maison dudit Sr Vuyart tenant d'un bout au jardin de la maison du chat huant cy devant appartenant a François le cat et par décret appartenant au Sr de Coste receveur du domaine a Boulogne, d'autre bout vers midy aux batiments dudit Sr Vuyart, d'une liste vers lorient au flegard de rië de Boulogne, et d'autre liste vers l'occident aux batiment et jardin de Lescu de Vandosme. Laquelle maison nommée La harengueresse ayant esté achetée dudit Henry Bruhier par ledit Sr Jean Vuyart et Susanne hochart a esté par eux rétablie et est justement a la porte par laquelle le Sr Antoine Vuyart fils et héritier des dits Jean Vuyart et Susanne hochart ses père et mère fait décharger et entonner les eaux de la mer pour sa saline.

Il est dit de plus que « cette maison était devant celle de Jean le jeune parce que Jean le jeune demeurait dans la maison du Bras de St Josse. »

Que pouvait bien être que cette « saline » dans cette maison nommée la Harengueresse, si ce n'est un lieu où l'on y salait et conservait le hareng ?

Et puisque nous sommes dans les rues d'Étaples, je ne résiste pas au plaisir de vous livrer ce petit commentaire étymologique (vers 1700) de celui qui tenait le cahier des charges dues à la paroisse par les « occuppeurs » des maisons, lequel, pris soudain d'une irrésistible envie de démontrer sa science des mots, se livra sur ce même cahier à une laborieuse justification !

« Remarques curieuses sur certaines ethymologies de quelques noms particuliers qui ont esté en usage dans cette ville »

« premièrement la rië des Lombards est celle qui mene de l'église de St Michel à la mer et a la ville par la rië de Montroeuil, cette rië est celle ou est Louis Bonvoisin a present elle était autrefois bordée de maisons des deux rangs on cotes et comme ce mot

Lombard est un mot peu françois qui avait encore son usage en Artois par le passé et qui signifiait fripperies, de sorte que dire la rue des Lombards est comme si lon disait la rue des frippiers il y a tout apparence quil y avait dans cette rüe des boutiques de gens qui vendaient de vieux habits raccommodés ce que lon appelle etre frippiers et ce que lon nommait alors lombards

Note en marge :

Noter que par lombards on peut entendre certains changers (changeurs) qui venus de lombardie setaient repandus en France...(mots illisibles) depuis a cause qu'ils etaient de grands usuriers »

Nous savons qu'au Moyen Age, dès le 13^{émé} siècle, les premiers banquiers (les changeurs) italiens venus de l'Italie du Nord, se fixent en France où ils pratiquent ouvertement l'usure que condamne l'église. Un de ces banquiers se serait-il égaré à Etaples ?

« Secondement la rüe des Violiers est celle qui conduit du coin de la maison Macquet très en sable a lefaux ce mot violier est un ancien mot françois qui signifie les lieux ou il y a des fleurs et des violettes et apparamment quoriginairement il y avait dans cette rüe un jardin a fleurs et specialement des violettes dou elle se nommait le rüe des violiers »

C'est encore le même qui, décidément en veine de récits historiques, nous dévoile une pittoresque pratique religieuse de la Pentecôte au 17^{émé} siècle :

« Pour l'intelligence de la cérémonie de la pentecoste, on servait le pigeon Blanc, il faut scavoir quanciennement pour mieux et plus sensiblement représenter la descente du St-Esprit sur les Apotres, on chantait au retour de la procession le veni Creator au milieu de léglise pendant quoy lon faisait descendre par la voute un pigeon blanc. Jay encore veu observer cette cérémonie en léglise de desureennes (Desvres) en 1689.... Et a mesure que les fidelles sont devenus plus instruits lon a cessé de continüer cette cérémonie qui nétait que pour aider tous a concevoir ce mystère de la pentecoste. »

Descendance de François HOCHART et Jeanne GRESSIER

I- 1 -2 Jeanne Gressier née vers 1595

épouse François Hochart le 4-10-1621 à Etaples
décède le 8-12-1683 à Etaples
François Hochart décède le 26-6-1644 à Etaples

D'où :

I - 1 2 - 1 Marguerite Hochart née vers 1622

épouse Josse Lenoir le 3-2-1641 à Etaples
se remarie le 10-10-1650 avec Louis Lalleman

I -1 2 - 2 Anne Hochart née vers 1623

épouse Antoine (Le) Dieu le 3-8-1648

D'où :

IV – 1 Anne Dieu née vers 1650

épouse Philippe Leporcq, Sieur d'Imbrethun
décède à Boulogne le 26-11-1683

D'où :

V – 1 Louis Marie Leporcq, Sieur d'Herlen

I -1 2 - 3 Suzanne Hochart née vers 1625

épouse Jean Wyart le 15-12-1644 à Etaples
décède le 16-5-1695 à Etaples
Jean Wyart né vers 1617, décède le 21-5-1659 à Etaples

D'où, descendance qui suit. Pour éviter une trop longue succession de chiffres dans la présentation des descendants, j'ai simplifié leur numération

Descendance de Jean WYART et Suzanne HOCHART

1 Antoinette Wyart née le 17-4-1646 à Etaples Elle épouse Antoine Baudelique, fils de Jehan Philippe Baudelique et de Marguerite Lardé. Elle décède à Etaples le 30-10-1727. Son époux était décédé depuis le 28-4-1687, à l'âge de 42 ans. Dont postérité.

2 Madeleine Wyart baptisée le 5-6-1647 à Etaples

3 Antoine Wyart, baptisé le 7-7-1649 à Etaples, épouse Françoise Level, fille de Louis Level et de Renée Lesne, il décède le 14-1-1719 à Etaples.

Michel Lemattre, à qui je dois une partie des informations relatives à la famille Wyart, hésite sur la date de naissance et l'identité d'Antoine Wyart. Est-ce bien l'enfant né en 1649, ou le No 6 né en 1653 dont le prénom n'est pas donné ? Je penche pour 1649 et je suis persuadé que cet Antoine, futur époux de Françoise Levelle est bien le fils de Jean Wyart et de Suzanne Hochart.

Notre Antoine Wyart était marchand, titre bien vague que le registre paroissial d'Etaples utilisait régulièrement pour désigner toutes sortes de marchands. Il devint également maïeur de la ville en 1703.

Il avait épousé Françoise Level le 22-12-1691 à Etaples. Faisant montre d'une exceptionnelle vitalité, ce couple surpuissant donna la vie à...18 bambins ! Il est vrai que la très jeune épouse, née le 20-3-1675, porteuse de belles promesses, avait à peine 17 ans lors de son mariage, et nous accorderons donc une large compréhension à son excellent mari.

Antoine Wyart mourut le 14-7-1719 à Etaples et son épouse, loin d'être épuisée par ses nombreuses maternités, s'éteignit à Etaples le 26-10-1749, à l'âge respectable pour cette époque, de 74 ans.

4 Suzanne Wyart baptisée le 5-1-1651 à Etaples, épouse par contrat du 5-11-1670- (notaire Bocquillon 4 E 105) h.h. Philippe Bourdon, commis « *au bureau des traites foraines et domaniales de la ville d'Etaples* », fils de Jean, conseiller du roi, lieutenant de l'Amirauté, et de demoiselle Nicolle Doresmieulx

Ce contrat ne manque pas d'intérêt. Il me semble utile de le résumer ici afin de préciser l'image de Jeanne (Le) Gressier, mère-grand de Suzanne Wiart, et de sa descendance

Philippe Bourdon est déclaré fils de « *noble homme Jean Bourdon vivant conseiller du Roy et son lieutenant en l'amirauté de la province de Picardie en sa ville d'Abbeville et de demoiselle Nicolle Doresmieulx* ». Voici, à n'en pas douter un époux de qualité, qui, bien évidemment, ne peut que s'unir à une épouse d'une classe comparable. C'est pourquoi le contrat désigne le père de Suzanne « *feu honorable homme Jean Wiart vivant ancien maïeur d'Etaples* » et son oncle « *honorable homme Charles Vuiart Sieur de Beauchamp ancien vice maïeur de cette ville* »

Les apports des mariants sont importants. De la succession de ses père et mère , Philippe Bourdon déclare une maison et cense consistant en plusieurs bâtiments, granges, bergeries, jardins, pâtures, prés et terres labourables sises à Waben, d'une contenance appréciable de 160 journaux. Pour ne pas être en reste, Suzanne Hochart fait don à sa fille de la coquette somme de 2000 livres, qui sera payée dès le mariage consommé. Il s'ajoute à ce joli pécule différentes rentes dont le contrat donne la liste, et dans laquelle figure même une petite rente « *de neuf livres à prendre sur demoiselle Jeanne Gressier veuve de François Hochart mère grand d'icelle Suzanne Wiart* »

5 un enfant mort-né le 3-12-1652

6 (pas de prénom) **Wyart** né le 20 avril 1653 Cet acte rajouté en marge de la page du registre paroissial ne porte pas le prénom donné à l'enfant. Néanmoins, le parrain étant Louis Lallemand, second époux de Marguerite Hochard, il est possible, si l'enfant a vécu, qu'il se prénommaît Louis. La marraine était madame ...de Lespinoy.

7 Marguerite Wyart née en 1655. Son décès à Etaples le 29-4-1692 indique l'âge de 37 ans. Elle avait épousé le 19-8-1675 à Etaples Antoine Maillard, fils de Pierre Maillard et de Françoise Morteme. Son époux décéda peu de temps après elle le 26-9-1694.

GENEALOGIE WIART

Il n'est pas aisé d'établir la généalogie complète et sûre de cette famille étaploise dont l'étude présente un certain intérêt, j'ai nommé les Wyart d' Etaples alliés aux Gressier. J'aimerais, avec les renseignements en ma possession et ceux que m'ont fourni Loïc Vambre et Michel Delattre, en tracer une simple ébauche, qui n'a rien d'exhaustif bien entendu, mais que je souhaite exacte, et que, je l'espère, les généalogistes étaplois complèteront avec bonheur. J'y ajouterai la relation de quelques documents d'archives que j'ai pu découvrir.

Crayon généalogique de la famille Wiart

I – N Wiart

II – 1 Jean Wiart époux de Jeanne Le Tellier. Né vers 1595, marchand, plusieurs fois maire d'Etaples en 1630, 1638, 1641, décédé avant 1645, année du mariage de son fils Jean. D'où :

III – 1 Toussaint Wiart – curé d'Etaples en 1644, « *maître es arts* ».

III -2 Jean Wiart époux de Suzanne Hochart.en 1645 Né vers 1617, marchand, mayeur d'Etaples en 1647, décédé en 1659.Sa descendance a été exposée dans les pages précédentes.

III – 3 Robert Wiart curé d'Etaples en 1651, bénédictin, érudit, serait né à Etaples le 17-4-1638, selon Souquet.

III – 4 Charles Wiart époux de Marguerite Magnier

D'où

IV – 1 Claude né le 28-3-1660 à Etaples

IV – 2 Jean né le 27-8-1663 à Etaples

IV – 3 Antoine né le 15-5-1666

II – 2 Charles Wiart sieur de Beauchamps époux de Jeanne Beaucourt. Décédé après 1645, année où il assiste au mariage de son neveu Jean Wiart époux de Suzanne Hochart.

: D'où :

III – 1 Charles Wiart sieur de Beauchamps né vers 1623, chirurgien, mayeur d'Etaples en 1682, décédé à Etaples le 24-9-1695, inhumé dans la chapelle Saint-Jean de l'église. Il a épousé Anne de Saint-Jean, veuve de Guillaume Nayet, vers 1650.

D'où :

IV – 1 Pierre Wiart, né le 25-10-1650 à Etaples, curé de Frencq, décédé avant 1690

IV – 2 Françoise Wiart née le 1-8-1652 à Etaples. Epouse Robert Hamerel, d'Audinghen, avant 1690

IV– 3 Anne Wiart née le 4-12-1653 à Etaples. Epouse Nicolas Duflos, marchand drapier à Frencq

IV– 4 Renée Wiart née après 1654 à Etaples. Epouse Nicolas Fourdinier, bailli et receveur des terres et seigneurie de Frencq.

IV – 5 Marie Wiart née le 26-8-1657 à Etaples

IV – 6 Antoine Wiart né le 22-5-1660 à Etaples

IV -7 Charles Wiart, sieur de Rohart, né le 29-12-1661 à Etaples .Epouse Claude Patté le 3-7-1690. D'où : (site Ledieu – internet) **V-1** Claude Françoise Marie Thérèse née 1691 – **V-2** Charles né 1692, décédé 1692 – **V-3** Marie Anne née 1693-- **V-4** Madeleine née 1694 –**V- 5** Charles né 1696, décédé 1696 –**V-6** Marie Marguerite née 1698 **V-7** Claude Antoinette née 1700

III – 2 – Marc Wiart né le 10-7-1629 à Etaples

III – 3 - Antoine Wiart né le 4-10-1643 à Etaples

Notations diverses relatives à la famille Wiart

I - Antoine Wiart fils de Jean Wiart et de Suzanne Hochart

Il est né, nous l'avons vu, à Etaples le 7-7-1649 Ses parrain et marraine sont Antoine Dieu, époux de Anne Hochart, sa tante, et Jeanne Gressier, sa mère-grand. Il épouse à Etaples le 22-12-1691, Françoise Level (le), née le 20-3-1675 à Etaples, fille de Louis Level et de Renée Lesne. (laquelle était veuve en premières noces de Pierre Lesseline dit Ducrocq, de Neufchâtel).

Antoine Wyart se trouve être l'aîné des enfants de Jean Wiart et Suzanne Hochart, et, par suite, l'héritier principal d'un patrimoine conséquent que des minutes notariales telles que contrats de mariage, testaments, etc...auraient pu nous dévoiler.Mais je n'ai découvert, chez le notaire Lefebvre d'Etaples (4 E 65/12), que deux documents, significatifs cependant du patrimoine et de la situation sociale d'Antoine Wiart.

Le premier, daté du 9-11-1703, présente avec un certain respect : « *honorabile homme Antoine Wuyart marchand et bourgeois, et demoiselle Françoise Level son épouse* ». Remarquons au passage l'orthographe du patronyme:« Wuyart » imposé par Antoine qui signe bien ainsi au bas de l'acte. Il s'agit ici d'un « bail à rente » portant sur des biens « immeubles » non négligeables, d'ailleurs situés hors d'Etaples, en possession du couple, qui « *cède, baille, laisse, transporte a titre de rente surcensière, perpétuelle et héritable a Nicolas Hochart de Montéchor et Marguerite Ledoux, sa femme demeurant audit lieu de Montéchor paroisse de Montcavrel* » : une maison bâtie de pierres avec chambre, écurie, jardin planté d'arbres fruitiers, contenant ensemble cinq quarterons de terre, située « *au bourg d'Emy sous*

Montcavrel » (Emy n'existe plus actuellement) ; une portion de terre « amazée » à usage de jardin contenant 25 verges ; une pièce de terre « appelée vulgairement le *Bocquet mademoiselle* » ; trois autres mesures de terre sises au dîmage d'Emy.. La rente fixée pour cet ensemble est de 52 livres annuellement. Il s'y ajoute une autre rente surcensière de 4 livres 10 sols « *a percevoir chacun an sur les héritiers et ayant-droits de Jacqueline Morel veuve de Pierre Bellet vivant demeurant a Montcavrel sur une mesure située audit lieu de la Contenance d'une mesure enfermée de hayes vives* »

Le second document daté du 11 mars 1712, dont la formulation m'apparaît quelque peu obscure, pourrait, semble-t-il, s'apparenter à la guerre de course qui à cette époque se manifestait en Manche et Mer du Nord. La France de Louis XIV se trouvait alors engagée dans la Guerre de Succession d'Espagne, avec pour adversaires l'Angleterre et la Hollande, nos rivaux commerciaux. C'était l'occasion pour nos corsaires de multiplier les attaques en mer (La tradition des corsaires est très vivace en Boulonnais). Rappelons qu'en principe, le corsaire obtenait l'autorisation plus ou moins explicite des autorités pour l'attaque des navires ennemis et qu'ensuite on répartissait le produit de la vente du navire et de sa cargaison. Ce devint une véritable industrie organisée avec la participation de capitaux privés et de navires armés par des particuliers. Les profits pouvaient être considérables.

Je ne vois évidemment pas Antoine Wuyart en tant que corsaire dans l'événement relaté. Je ne l'imagine pas non plus financer une telle opération. Il ne m'apparaît pas d'ailleurs que les marins étaplois se soient livrés à la guerre de course et que le milieu financier du petit port ait investi dans cette activité. Ne serait-il pas plutôt victime d'une livraison ratée de marchandises qui lui étaient destinées ?

Voyons cet acte notarial quelque peu insolite, qui porte en marge le titresuivant :

« *abandon d'interests sur les marchandises du navire Le benjamin de peros en Bretagne par antoine vuyart d'estaples du 11 mars* »

« *L'année mil sept cent douze ce jourdhui le onziesme mzs par devant nous antoine Lefebvre notaire royal en boulenois resident en la ville destaples sur mer présent les témoins soussignés est comparu*

honorabile homme antoine Vuyart ancien mayeur et marchand audit estaples lequel a déclaré avoir pris connaissance d'un billet de rançon signé a br.durand commandant Le Conquérant de Guernesey du vingt huit janvier dernier contenant que ledit Durand avait rançonné le capitaine hervé Le pouldu maître du navire Le benjamin de péros en bretagne au moien de trois mil trois cent livres tournois argent de Guernesey payable es mains de Jean Cappe dudit guernesey par le ministre du nommé Cassablon vincent de Saint-Malo, et au surplus que yves Leflein aiant fait partie de l'équipage dudit Le pouldu avait esté pris par ledit Durand pour ostage suite au dit rançonnement

de plus ledit sieur Wyart ayant appris que depuis ladite rançon, ledit pouldu ayant naufragé ledit navire du moins n'ayant pu remédier a un domage considerable causé a icelluy et a la marchandise en entrant au havre, de quoy est convenu ledit pouldu présent a ces présentes, icelluy sieur Vuyart a quitté, ceddé et abandonné totalement sans retour ni redistribution, audit le pouldu acceptant pour son proffit le cas eschéant, l'interest a portion du chargement quavait avant les présentes ledit Wyart dans ledit navire , et attendu que ledit sieur Wyart a jugé a propos de ne point réclamer aucune chose de ladite portion dans la dite marchandise rançonnée et naufragée pour ne point entrer dans l'obligation de supporter a portion la perte dans l'évenement arrivé audit navire avarié et dans la crainte que le tout ne lui auroit esté plus onéreux que profitable, ayant de ce que dessus requis le présent acte avec ledit le pouldu qui ont signé les sieurs George Joseph gouchon Laffon et Robert Quenu chirurgien demeurant a Estaples, tesmoins appelés faute de second notaire qui ont aussy signé les jour et an le billet de rançon resté es mains dudit le pouldu. »

J'ai quelque peine à bien saisir le déroulement précis de « l'événement » Tentons un résumé :

Hervé Le Pouldu, maître du navire Le Benjamin de Peros (Perros-Guirec en Bretagne) a été rançonné par le nommé Durand commandant le navire Le Conquérant de Guernesey, et l'un de ses hommes d'équipage, Yves Leflein, pris en otage. Le billet de rançon s'élève à 3200 livres payable en mains de Jean Cappe de Guernesey (Ne nous étonnons pas de ces noms et termes français : quoique sous la coupe des Anglais, Guernesey avait conservé sa langue normande). Après règlement (ce me semble) de cette rançon, dont prend connaissance Antoine Wiart, Hervé Le Pouldu (qui est présent devant le notaire) reconnaît être responsable des dommages importants causés à son navire et à la marchandise qu'il transportait, en entrant au port (d'Etaples je suppose ?) N'oublions pas qu'à cette époque, la France et l'Angleterre sont en guerre et que les corsaires sévissent dans les deux camps. Il semble que le navire Le Benjamin ait subi une attaque corsaire d'un navire de Guernesey (navire anglais). Elle se serait limitée curieusement à une simple rançon, on n'y évoque pas la marchandise. Le Pouldu aurait poursuivi sa route jusqu'à Etaples où l'attendait Antoine Wiart qui possède « *un interest a portion* dans le chargement du navire ». De quel chargement s'agit-il ? De quelle part Antoine Wiart est-il possesseur ? S'agit-il d'une commande de marchandise ou du produit d'une action de corsaire ? J'ai peine à imaginer cette hypothèse. Il apparaît qu'Antoine Wiart refuse tout simplement la marchandise avariée et se tient quitte de toute redevance envers Le Pouldu.

Je laisse aux connaisseurs de l'histoire des corsaires le soin de clarifier les composantes de cette aventure.

Il n'en reste pas moins que ce document me paraît révélateur des moyens financiers dont pouvait disposer Antoine Wiart.

Descendance d'Antoine Vuyart et Françoise Level

Le couple Antoine Wiart – Françoise Level, ultra-fertile, va, nous le savons, engendrer une cohorte exceptionnelle de 18 rejetons dont je vais ici exposer la liste, laquelle d'ailleurs ne fournira pas plus pour cela une abondante descendance. J'en ferai la remarque plus loin. .

Wyart, Wiart, Wiard, Vuyard, Wuyart, etc..., les orthographes de ce patronyme sont multiples. J'adopterai celle qu'Antoine utilise dans sa signature : Vuyart

1 – Vuyart Jean Baptiste né le 17-10-1692 (p. Me Jean Wiart curé de Bezinghen, m. Renée Lesne) Il décède le 26-10-1694

2 – Vuyart Antoine né le 5-4-1694 (p. Antoine Baudelicque – m. Suzanne Hochart). Marchand à Etaples où il décède le 6-7-1750, inhumé dans la chapelle Saint-Jean de l'église

3 – Vuyart Philippe né le 29-2-1696 (p. Philippe Le Porcq Sieur d'Imbrethun, mayor de Boulogne - m. Susanne Wyart de Waben)

4 - Vuyart François né le 11-11-1697 (p. Me François Martin prêtre chapelain de Notre-Dame de Foy – m. Marie Jeanne Baudelicque) Il décède le 2-8-1719, inhumé dans la chapelle Saint-Jean de l'église.

5 - Vuyart Jean Baptiste né le 14-9-1699

6 - Vuyart Anthoinette née le 24-6-1701, décédée le même jour, inhumée dans la chapelle Saint-Jean de l'église.

- 7** - Vuyart Louis Marie né le 11-6-1702 (p. Antoine Vuyart – m. Honorée de Baynast) ; décédé le 17-4-1703, inhumé dans l'église
- 8** - Vuyart Marie Susanne née le 9-12-1703 (p. Charles Dauphin – m. Suzanne Lesne). Elle décède le 1-9-1707, inhumée dans la chapelle Saint-Jean de l'église.
- 9** - Vuyart Charles Antoine né le 10-10-1705 (p. Charles Hamerel – m. Marguerite Lesseline). Je ne reprendrai pas ici la date du décès de Charles que me donne Loïc Vambre. Cette notation fera l'objet d'une remarque que j'introduirai plus loin.
- 10** - Vuyart Joseph né le 20-3-1707 (p. François Le Roy, procureur – m. Susanne Level). Décédé le 3-6-1707, inhumé dans la chapelle Saint-Jean de l'église.
- 11** - Vuyart Marie Joseph née le 27-3-1708. Elle épouse à Etaples le 4-11-1730 Louis Marie Généau de Vernicourt de la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne qui décèdera subitement à Etaples le 26-8-1755. à l'âge de 49 ans. Il sera inhumé dans la chapelle Saint-Jean Elle-même meurt à Etaples le 31-8-1779, âgée de 71 ans. A ses obsèques assisteront Joseph François et Joseph Placide Généau de Vernicourt, père et fils, vivant de leurs biens. Joseph François avait épousé le 7-2-1771 à Etaples Marie Louise Adélaïde Dallery, 19 ans, fille du sieur Nicolas Dallery et de feu Marie Anne Daran.
- 12** - Vuyart Françoise Susanne née le 24-7-1709 (p. Me Jean Wyart curé de Bezinghen – m. Susanne Lesne) Elle épouse à Etaples le 21-2-1732 Jean Louis François Leprêtre, marchand à Notre-Dame de Montreuil
- 13** - Vuyart Marie Jeanne Antoinette née le 21-8-1710. (p. Jean Baudelicque prêtre chapelain de Notre-Dame de Foy – m. Marie Jeanne Ohier). Elle épouse le 13-6-1741 à Etaples, après dispense de consanguinité (nous l'examinerons plus loin) Antoine Baudelicque, marchand, fils d'Antoine Baudelicque et de Marie Louise Assagond, lequel était veuf de Marie Gressier (voir « Gressier et Le Gressier en Boulonnais Tome 2 pages 28 et 29 »). Elle décède à Etaples le 12-4-1785.. Antoine Baudelicque l'avait précédé, rendant l'âme le 14-4-1775.
- 14** - Vuyart Louis Marie né le 19-10-1711 (p. François Vuyart son frère – m. Anne Gressier). Il décède le 17-8-1718, inhumé dans la chapelle Saint- Jean.
- 15** - Vuyart Marie Thérèse née le 19-11-1712 (p. Antoine Wiart – M. Marie Susanne Thérèse Dauphin). Elle décède le 25-8-1718, inhumée dans la chapelle Saint-Jean.
- 16** - Vuyart Nicolas Constant né le 8-5-1714 (p. Nicolas Dumont, écuyer, Sieur de Soailles – m. Constance de la Pasture) Il décède le 15-8-1718, inhumé « *devant la balustrade de la chapelle Saint-Jean* »
- 17** - Vuyart Marie Louise Françoise née le 30-7-1715 (p. Jean Baptiste Wiart m. Marie Louise Baudelicque). Elle décède le 10-8-1718, inhumée dans la chapelle Saint-Jean.
- 18** - Vuyart Antoine Joseph né le 20-7-1719. Il décède le 29-12-1747, inhumé dans la chapelle Saint-Jean.

Analysons cette liste familiale. Le constat est accablant. La mort y rôde en permanence. Neuf enfants, la moitié du groupe, meurent en bas âge, de 0 à 1, 2, 3, 4, 6, et 7 ans, trois autres en pleine jeunesse (18, 22 et 28 ans). Voici fauchés les deux tiers de la famille

Un treizième, Jean Baptiste né le 14-9-1699, dont le n'ai pas trouvé trace après la naissance, a, lui aussi peut-être, disparu comme les autres. Ainsi donc sur une famille de 18 enfants, on en repère seulement cinq qui ont atteint et dépassé l'âge adulte. Encore faudrait-il rechercher pour chacun l'âge de leur décès et constater probablement une faible durée de vie, qui se situait pour nombre d'hommes autour de la quarantaine. Les conditions de vie, la

pauvreté de la nourriture, les maladies, le manque d'hygiène, la contagion, les épidémies, l'absence d'une réelle médecine, faisaient des ravages. Le cas de cette famille n'est pas exceptionnel. Remarquons cependant que le terrible hiver de 1709 qui accrut la misère et réduisit à la famine nombre de pauvres gens, n'eut pas d'effet dans la famille d'Antoine Vuyart, le marchand bourgeois, qui, bien sûr, possédait les moyens de nourrir ses enfants. C'est bien la maladie qui frappait chez lui.

A titre d'exemple, je note le décès de Louise Françoise âgée de 3 ans le 10 août 1718, de Nicolas, 4 ans, le 15 août, de Louis Marie, 7 ans, le 17 août, de Marie Thérèse, 6 ans, le 25 août. Quatre décès en 15 jours. On pense évidemment à une inexorable épidémie pour laquelle aucun moyen de lutte n'existe.

II - Dispense de consanguinité pour le sieur Antoine Baudelicque et la demoiselle Marie Jeanne Antoinette Wiart du 2ème au 3ème degré de consanguinité »

Marie Jeanne Antoinette est une survivante de la famille précédente, le numéro 13

La dispense est datée du 12 mai 1741. Les époux se sont mariés le 12 juin suivant.

Sont présents : Antoine Joseph Wiart, marchand, âgé de 22 ans, Jean Baptiste Baudelicque, bailli et prévôt royal d'Étaples, âgé de 37 ans, Jean Louis Caron commis juré greffier de la Sénéchaussée du Boulonnais, demeurant à Boulogne, âgé de 30 ans, François Disque commissaire aux classes de la marine du Pays Boulonnais âgé de 59 ans

Ces messieurs, dont deux appartiennent à la famille des futurs époux, recueillent les dépositions des futurs, s'assurent qu'ils font profession de la foi catholique et qu'ils sont de bonnes mœurs. Ceux-ci leur ont donné la raison pour laquelle, ils désirent s'unir malgré leur consanguinité : c'est la difficulté dans une petite ville de trouver un élu qui soit de leur niveau social. Les quatre témoins ont recueilli le tableau généalogique qui a été présenté, et constaté que les deux mariants sont parents du 2^{ème} au 3^{ème} degré. Ils l'ont transcrit après que ces derniers leur eurent affirmé qu'il était véritable.

Jean Wiart époux de Suzanne Hochart est père de :

Antoinette Wiart épouse de Antoine Baudelicque Antoine Wiart époux de Françoise Level

Parents de :

Parents de :

Antoine Baudelicque époux de M Louise Assagond

Parents de :

Antoine Baudelicque, le futur époux

Marie Jeanne Antoinette Wiart, la future

Cette dispense ne paraît au fond qu'une simple formalité...payante, bien sûr ! Le Concile de Trente réuni pour faire face au progrès de l'église protestante (il avait duré de 1545 à 1563) avait bien préconisé la gratuité pour les dispenses de consanguinité, mais, en fait, un tarif très complexe subsistait, établi en fonction d'éléments divers : la condition du demandeur, le degré de parenté, la présence ou l'absence de cause, etc...Selon les lieux, le prix variait, a-t-on dit, de 45 à 4500 livres.

III -Recherche d'identité : Et un, et deux, et trois « Antoine Wiart » !

1 - Charles Antoine Vuyart qui figure en No 9 dans la liste des enfants d'Antoine Vuyart et Françoise Level, né le 10-10-1705, m'avait été signalé par Loïc Vambre comme décédé à Boulogne paroisse Saint-Nicolas le 20-9-1754. Ce registre paroissial compulsé, je remarque tout d'abord que le prénom du défunt indiqué dans l'acte n'est pas Charles Antoine, mais Antoine. Ce critère n'est pas suffisant, dira-t-on, pour l'en écarter en tant que fils d'Antoine Wuyard. et de Françoise Level.. Mais l'âge signalé du décédé est de 75 ans !! On peut le croire crédible quand on découvre le nom des deux témoins : Jean Baptiste Fourdinier fils de Nicolas Fourdinier et de René Wiart, celle-ci fille de Charles Wiart Sieur de Beauchamp et d'Anne de Saint-Jean : et Bernard Le Porcq d'Imbrethun, fils de Philippe Le Porcq Sieur d'Imbrethun époux d'Anne Dieu que nous savons fille de Anne Hochart. [voir les tableaux généalogiques précédents] Ces personnages, parents du défunt, me paraissent tout à fait aptes à spécifier nettement l'âge du défunt. Antoine Wiart est déclaré « *ingénieur et chevalier de l'Ordre de saint-Louis* » Nous savons que « L'Ordre royal et militaire de Saint-Louis » avait été créé par Louis XIV en 1693 pour récompenser les officiers de ses troupes. Il fallait pour cela faire état de 28 années de service en qualité d'officier (les années de campagne comptaient double). Il apparaît donc qu'« Antoine » Wiart, probablement célibataire (son acte de décès ne donne mention ni d'une épouse, ni d'un veuvage) était un militaire et de surcroît ingénieur. Aurait-il fréquenté Vauban ?

L'âge de 75 ans que l'acte lui attribue à sa mort en 1754, implique une année de naissance qui est proche de 1679. Il ne peut donc s'agir apparemment de Charles Antoine Wiart né en 1705. Mais alors appartiendrait-il à la lignée des Wiart Sieurs de Beauchamp, ses cousins ? La présence aux obsèques de Jean Baptiste Fourdinier, fils de Renée Wiart, pourrait à la limite l'accréditer.

Serait-ce personnage dont parle Gustave Souquet dans son livre « Histoire Chronologique de Quentovic et Etaples » ce généreux donateur (qu'il dit aussi « Chevalier de Saint-Louis » et dont il ne donne pas le prénom), qui offre en 1751, ornements et vases sacrés à Notre Dame de Foy ?

Les archives de Notre-Dame de Foy qui, par bonheur, se trouvent aux Archives départementales d'Arras, nous livrent les comptes et documents relatifs à cette Chapelle. Le dossier coté 74J18/62 va éclairer notre lanterne. Il me semble valable de recopier ici intégralement deux de ces feuillets qui ont le mérite d'évoquer, pour les amateurs d'histoire locale, ce qu'était cette Chapelle, et dans quelle mesure y était impliquée la famille Vuyart

« Aujourdhuy cinquieme mars mil sept cent dix neuf le sieur Antoine Wyart marchand demurant en cette ville d'Estappes ayant déclaré a mons. descarières chapelin de la chapelle nostre dame de foy et aux mes (maîtres) des bateaux pecheurs de cette ditte ville quil souhaiterait rendre compte des deniers que feu monsieur Wyart son père, vivant syndic de la ditte capelle, a eu entre ses mains en garde appartenant a icelle pour quoy tous les maitres des bateaux pecheurs tant grands que petits de cette ville se sont assemblés au prébitaire de la chapelle ou estant après avoir en présence de mondit Sieur Descarières bien et murement examiné ledit compte suivant les paiements faits par ledit deffunct Sieur Wyart syndic dont le Sieur Wyart son fils nous a représenté les quittances. Ledit sieur deffunct a paru estre redevable a laditte chapelle de toutes choses généralement quil (co.. ?) sans cependant préjudice seulement aux reliefs dû de la vente de cent sols sur la maison de feu madame Levelle a présent appartenant a Mademoiselle la veuve Wiart la somme de quatre cent vingt livres cinq sols jusqu'a ce jour, dans la chapelle sont compris onze années de cinq livres d'arrérages qui restaient du pour la vente sur la maison de feu madame Level jusque et compris a la chandeleur dernière passée

en foy de quoy avons signé les jour et an que dessus

Suivent les signatures de : Des Carrières, prêtre ; Jean Baillet, Jean Ramet, Thomas Baillet, Thomas Vadou, les marques de Pierre Baillet et de Charles Thueux. Et aussi la remarquable signature de Antoine Wyart, suivie de la précision « *lainsé* » [il est bien l'aîné des enfants de Antoine Wiart et Françoise Level]. Autre petit détail curieux sur cette signature : le signataire place verticalement deux points très nets entre la majuscule initiale «A » de son prénom et la majuscule initiale « W » de son nom. Peut-on imaginer une signification à cette pratique que je retrouve d'ailleurs dans celle de son frère Charles Antoine ?

Une seconde page succède à ce document :

« Ce dit cinquiesme mars mil sept cent dix neuf pour veiller aux besoins de Léglise de la chappelle de Nostre Dame de Foy de cette ville Monsieeur Descarrières chapelin Pierre Baillet marguelier de la ditte chappelle, Jean Baillet, Jean Ramet, Thomas Baillet, Thomas Wadou, C Tueux, tous maitres de batteaux pêcheurs de cette ditte ville et chefs de la communauté des dits pecheurs ont prié Mons. Wiart marchand en cette ville de vouloir a charge de l'employe de syndic de laditte esglise ce qu'il a bien voulu accepter et a quoy il a consenty volontiers, en veüe de maintenir et procurer le bien et l'interest de la ditte esglise en foy de quoy il a siné avec nous audit Estappes ce cinquiesme mars mil sept cent dix neuf »

Ainsi donc, c'est Antoine Wiart, époux de Françoise Level, qui a été , très longtemps, syndic de la Chapelle de Notre-Dame de Foy, gérée par la communauté des pêcheurs étaplois. Il est décédé, nous le savons, le 14-1-1719. C'est Antoine Wiart, son fils aîné, qui présente le 5-3-1719 aux maîtres des bateaux les comptes de son père, et accepte, sur les instances des chefs de la communauté des pêcheurs de remplir les fonctions de syndic. Cet Antoine Wyart « l'aîné », nous le connaissons bien .On ne peut plus le confondre avec le numéro 9 de la famille Wiart-Level, Charles Antoine, il est le No 2 né le 5-4-1694 à Etaples.

Nous allons retrouver ces deux personnages plus loin. En effet, un troisième document tiré de la même source, daté du 25 mars 1751, m'apporte des indications décisives :

« Nous chapelain et administrateurs de la chapelle de notre Dame de Foy de l'avis et consentement de Monsr Wyart Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis capitaine au régiment de Bellefont cavalerie, frère et principal héritier de feu M. Antoine Wyart ci devant nostre syndic, en procédant en la manière ordinaire et accoutumée à l'élection d'un nouveau marguillier au lieu et place de François Baillet ..etc. ; »

Plus loin, je lis que la « reddition » des comptes de François Baillet se fait en présence de Jacques Duflos chapelain, des maîtres de bateaux « *assistés de Mondit Sieur Wyart comme représentant feu Mr Antoine Wyart son frère en son vivant nostre syndic* »

Le même jour, il est procédé à l'élection d'un nouveau syndic, toujours en présence de Monsieur Wiart , lequel « *nous a représenté que son inclination naturelle et son attachement pour le bien de la dite chapelle lui ferait désirer être en état de seconder le zèle de ses ancêtres mais que le service du Roy ne lui permettait point de résider en cette ville et se trouve dans la nécessité de nous engager de choisir et nommer un nouveau syndic au lieu et place de M. Antoine Wyart son frère dernier décédé a l'effet de quoy il nous aurait a l'instant proposé la personne de M. Noël Jean Charles François Marteau procureur du Roy de cette ville.... »*

Suit un paragraphe intitulé « *donnation Wiart* » :

« je soussigné syndic eslu mutuellement en charge de l'église et chapelle Notre Dame de Foy en cette ville, crois qu'en succédant a Messieurs Wyart qui ont aussi que leurs auteurs....depuis un tems immémorial tant de preuves de leur zèle, de leur libéralité et de leur désintéressement en faveur de la ditte chapelle il y aurait de l'injustice de ma part de n'en point faire note sur le registre et de laisser ignorer à la postérité que Mr Charles Antoine Wyart actuellement dernier du nom Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis

capitaine de cavalerie au régiment de Bellefond par une générosité purement gratuite et qui ne dégénère point de ses ancêtres vient de faire présent à la chapelle d'un ornement de damas à fond blanc avec des fleurages ainsy qu'un devant d'autel...celuy du pupitre sur platelet d'argent aux armes de Mondit Sr Wyart avec leur etuy..... »

Nous avons ici la confirmation du décès de Antoine Wyart l'aîné, (le 6-7-1750). C'est son frère, dont le prénom est enfin donné, Charles Antoine Wiart, qui en est l'héritier et à qui on offre le poste de syndic de Notre Dame de Foy, attribution que celui-ci, faisant valoir ses obligations militaires, refuse poliment. Charles Antoine est le No 9 de la famille Wiart-Level, né à Etaples le 10-10-1705, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. C'est bien lui dont parle Gustave Souquet dans son livre .Le registre de Notre Dame de Foy le cite « *dernier du nom* ». Précisons qu'il n'est pas le dernier à porter le nom de Wiart à l'époque, mais qu'il est le dernier vivant des fils d'Antoine Wiart.-Level.

Est-ce le même personnage que Loïc Vambre désigne comme étant le défunt signalé par le registre paroissial de Boulogne Saint-Nicolas le 20-9-1754. ? J'en doute fortement. Celui-ci, homme de qualité inhumé dans l'église, n'est pas capitaine de cavalerie, mais ingénieur. Il est dénommé Antoine et non Charles Antoine. Il est Chevalier de Saint-Louis comme son homonyme, mais cela est très possible. Compte tenu de la personnalité des déclarants et témoins, l'âge de 75 ans écrit en toutes lettres par deux fois (la première fois a été barrée) me paraît très plausible. Il serait donc né vers 1679- 1680, alors que Charles Antoine est âgé de 49 ans en 1754..

2 - La découverte d'un Wyart à Boulogne m'ayant incité à parcourir les registres paroissiaux de cette ville, la bonne fortune qui veille sur les généalogistes têtus m'a souri et a dévoilé un nouveau Wiart, un Antoine évidemment !

Il s'agit de la période devant notre précédent Antoine. En effet, le 12-2-1680, naît à Boulogne Saint-Joseph, Antoine Wiart, fils d'Antoine Wiart, « *avocat au parlement* » et de « Marie Anne Costien » (en réalité Caussien). Le parrain est Girault Caussien, procureur et notaire à Calais, la marraine est Suzanne Hochard. Il arrivait assez souvent à cette époque que les parrain et marraine du premier né étaient ses aïeux directs. J'ai immédiatement pensé que Suzanne Hochard, l'épouse de Jean Wiart, était la mère d'Antoine Wiart, notre avocat. Il est vrai qu'elle a donné naissance déjà à un « Antoine », celui qui, né en 1649, a épousé Françoise Level en 1691. Mais il arrivait que l'on donnât le même prénom à deux frères dans la même famille, et j'ai remarqué qu'on n'a pas attribué un prénom au garçon né à Etaples le 20 avril 1653 de « *jean Vuyart et de susanne Hochart* ». Quoique son parrain fût Louis Lallemand et qu'en conséquence on peut penser que l'enfant se prénomait Louis, on peut imaginer cependant un second Antoine né en 1653. Une autre possibilité est envisageable : à la naissance du dernier enfant que je connais à Suzanne Hochart, Marguerite en 1655, Suzanne n'est âgée que d'une trentaine d'années ; il serait bien étonnant qu'elle n'eut plus d'enfant après cette date. Les registres paroissiaux ont pu comporter quelques « trous » où pouvait « se nicher » un Antoine. Incontestablement, cet homonyme est le frère d'Antoine Wiart, époux de Françoise Level.

Son mariage n'a pas été conclu à Boulogne mais à Calais Notre-Dame où réside son épouse, le 12-4-1679. Il est déclaré « *advocat en parlement de la sénéchaussée du Boulleinois de la paroisse Saint Joseph en la haute ville de Boulogne* ». Il est accompagné de « damoiselle susanne Hochart sa mère, antoine Wuyart son frère, philippe Bourdon son beau frère, magdelaine Vuyard sa sœur, philippe Le Porcq sieur d'Imbretun eschevin de Boulogne, Charles Lallement ses cousins » L'épouse, damoiselle Marie Anne Caussien, est assistée de son père Maître Girault Caussien, notaire royal à Calais, Me Jacques Caussien, son oncle, Jean Gosselin, marchand de la ville de Boulogne, Louise Caussien, sa sœur. Je trouve quatre

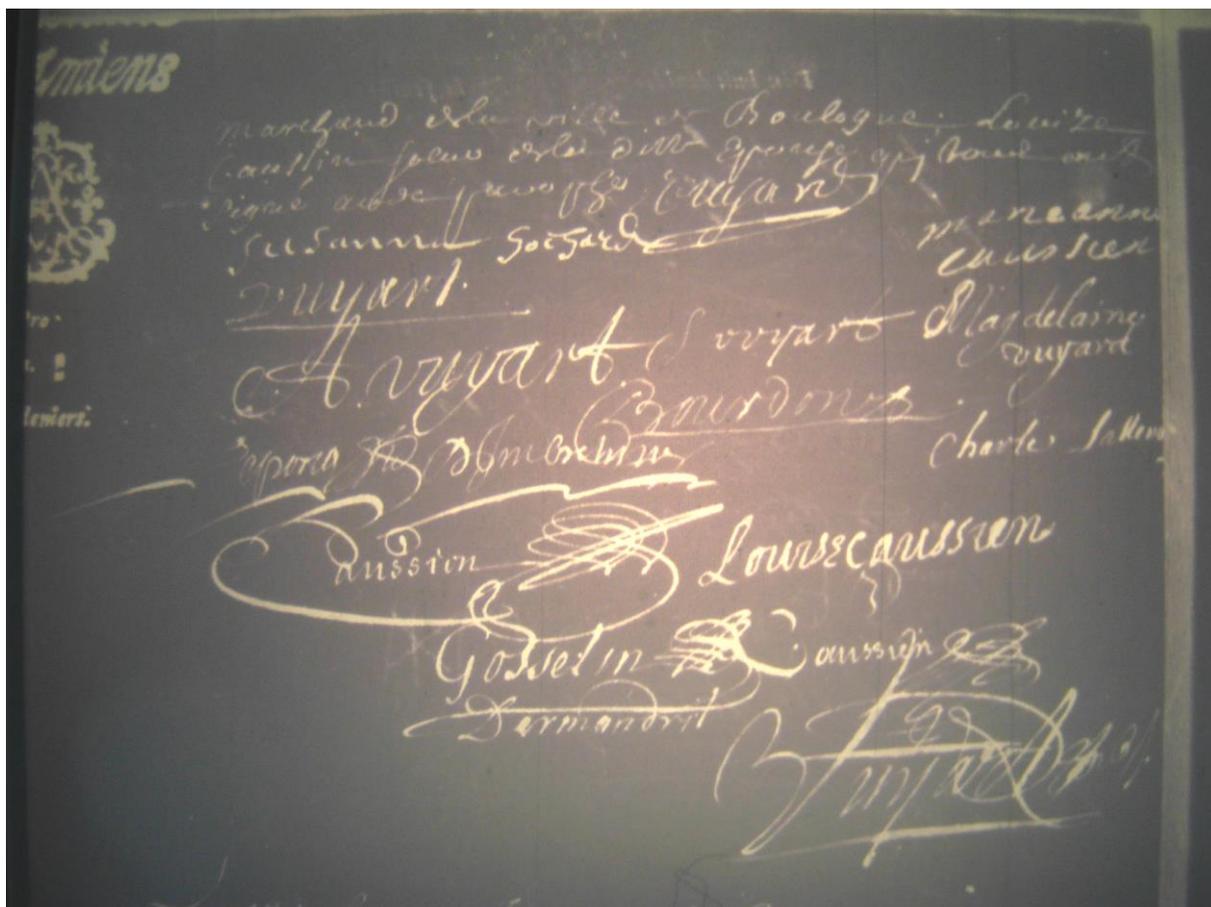
signatures « Vuyard » (orthographe de celle d'Antoine son frère) et une « vvyart » ; au bas de l'acte, pour trois Wyart dénommés.

Autre infomation : A.Lefebvre, l'historien Boulonnais, signale que dans le répertoire des principaux actes couchés sur le premier registre aux délibérations et autres suivants (1550-1707), on lit pour l'année 1680 la réception de maître Antoine Vuyart, avocat fiscal, au lieu et place de maître Bertrand Lecat, et en 1687 un acte portant que le sieur Robert Vuyart se porte caution de maître Nicolas Dusommerard. Nous connaissons Robert Wiart (ou Vuyard) comme le frère de Jean Wiart époux de Suzanne Hochard.

Deux autres enfants naissent à Boulogne. Le 3-12-1682 « *Wiard Marye Anne* » dont le parrain est Me Philippe Le Porcq Sr d'Imbrethun, premier échevin de la ville (que nous savons époux de Anne Dieu, fille de Anne Hochard, petite-fille de Jeanne Gressier) et la marraine Antoinette Sénécat. Puis, le 12-8-1684, « *Wiard Marie Marguerite* » dont les parrain et marraine appartiennent à un milieu choisi qui témoigne de l'entourage dans lequel évolue l'avocat Antoine Wiart : « *Messire Gabriel de Maulde, chevalier, seigneur et baron de Colembert, lieutenant pour le Roy en ce pays du Boulonnais* », Marie Marguerite Goupil, épouse de Monsieur de La Salle. Le 22-6-1683, en la paroisse Saint-Joseph de Boulogne, notre Antoine Wiard « avocat en la sénéchaussée » est parrain d'Alix Esther, fille de Bernard Magnion « procureur syndic et notaire au dit siège »

Par la suite, je ne trouve plus trace de ce petit groupe familial dans les registres paroissiaux de Boulogne et de Calais., si ce n'est qu'Antoine Wiart, époux de Marie Anne Caussien, assiste à Etaples au baptême, en tant que parrain, de Jean Baptiste Wiart, fils de Antoine Wiart (son frère) et de Françoise Level et qu'à cette occasion, le registre indique qu'il est de la paroisse Notre Dame de Calais

J'avance cependant une hypothèse qui m'apparaît plausible : cet Antoine Wiart né en 1680 à Boulogne d'Antoine Wiart et Marie Anne Caussien., serait l'Antoine Wiart, l'ingénieur, chevalier de Saint-Louis, célibataire, du paragraphe précédent, dont l'âge coïncide, puisque décédé à Boulogne en 1754 à 75 ans ? Pourquoi pas ?



Signatures dans l'acte de mariage de Antoine Vuyard et Marie Anne Caussien
Calais Notre-Dame – 12 avril 1679

L'historien boulonnais A. Lefebvre relève par ailleurs la trace de deux personnes portant le nom de Wiart à Boulogne en ce 18^{ème} siècle :

1 - Le 12 juin 1732, en la paroisse Saint-Joseph, Marie Josèphe Wiart est marraine de François Joseph Marteau fils de Me Marteau, avocat et de demoiselle Jeanne Françoise Généau, le parrain étant Me Noël Marteau procureur au bailliage d'Étaples. Marie Josèphe Wiart, fille d'Antoine et de Françoise Level, est l'épouse de Louis Marie Généau de Vernicourt.

2- En 1757 Claude Wiart, demeurant « *hostelier* » (je ne certifie pas l'orthographe de ce mot quasiment illisible) de la Vignette, reçoit une assignation comme témoin à propos de l'assassinat d'Achille Ternaux (Liasses affaires criminelles No 1553).

Je découvre aussi dans les registres paroissiaux de la ville un décès du 18 novembre 1747 qui intéresse le monde littéraire. C'est celui du romancier Alain-René Le Sage, auteur de « Gil Blas », du « Diable Boiteux », qui habitait à Boulogne, une maison, sise

rue du Château, sur laquelle est apposée une plaque qui rappelle son souvenir. Ce qui nous intéresse également, c'est que cet écrivain était l'époux d'une certaine Elisabeth Wiart, qui décède à Boulogne également le 8 avril 1752, âgée de 80 ans, obsèques auquel assiste Mr Le Sage, son fils, chanoine de la cathédrale. Je n'ai pu en apprendre plus sur l'identité d'Elisabeth Wiart.

3 –C'est dans le riche Fonds Généau de la Bibliothèque Municipale de Boulogne que j'ai relevé un « Rapport et déclaration du 12 may 1744 » qui me livre sur un plateau un troisième Antoine Wyart ! (Fonds Généau – G 71 4/1). Nous le connaissons déjà, mais j'ai plaisir à détailler le document suivant qui le concerne et apporte des renseignements supplémentaires sur les Wyart.

:

« Rapport et déclaration que le Sieur Antoine Wyard marchand négociant demeurant en la ville d'Etaples, fils et héritier de Me Antoine Wyard ancien mayeur d'Etaples qui estoit fils et héritier de demoiselle Susanne Hochard vivante veuve de Mr Jean Wiart aussi ancien mayeur en ladite ville, fait et donne à Mre Marie Jean Baptiste de Rocquigny chevalier seigneur du Fayel, Lefaux, Etaples et Camier en partye »

Je résume ce rapport.

Antoine Wyart tient en coterie à cause de la seigneurie d'Etaples une maison appelée Le Lion d'or, une seconde nommée l'Ecu d'Orléans, un terrain autrefois à usage de jardin mais « *a présent batye et construites toutes les maisons jointes et réunyes ensemble mutuellement avec les battiments et magasins en dépendant le tout tenant d'une liste a la rue de la place a l'Eglise* » pour lesquels il doit au seigneur 40 sols 6 deniers par an. Il tient aussi un jardin tenant aux maisons et bâtiments précédents pour lequel il doit 6 sols 6 deniers.

Précision finale : *lequel rapport le Sieur Wiart tant pour lui que pour madame sa mère, sr et dmelle ses frere et sœur a fourny au dit seigneur du Fayel* » (Nota : impossible de distinguer si les mots « frère et sœur » sont mis au singulier ou au pluriel ; s'agissant de la nombreuse famille issue d'Antoine Vuyard et Françoise Level, ce détail aurait permis d'établir avec précision le nombre de survivants) L'acte est passé au château du Fayel devant le notaire François Pinedé de Samer.

Il n'y a aucun doute ici sur l'identité de cet Antoine Wiart. Il est désigné nommément comme le fils et héritier d'Antoine, ce dernier fils de Jean Wiart et de Suzanne Hochart. Nous le retrouvons donc dans la liste établie plus haut des 18 enfants d'Antoine Wiart et Françoise Level. Ce ne peut être que le numéro 2 dans cette liste, autrement dit l'aîné survivant qui, à ce titre, a fait le rapport dont je fais mention. et qui décède en 1750. Remarquons qu'Antoine Wiart n'est pas désigné marchand mais négociant. Nuance ! Il y a là, semble-t-il, un volume d'affaires qui pourrait être plus substantiel. Les bâtiments et magasins cités dans le rapport témoignent d'une activité importante qui nous rappelle le fameux chargement du navire Le Benjamin qu'attendait Antoine Wiart, le père, le 11 mars 1712.

I - 1 - 3 – Marc GRESSIER et Françoise BOUIN

A la recherche de Marc Gressier, fils de Jehan, je constate que les « Marc Gressier » se rencontrent en plusieurs « exemplaires » dans la petite région d'Étaples Il me faudra ainsi faire usage de la plus grande prudence dans mon enquête et mes conclusions.

L'inépuisable Rodière, dans son Ms 204 (A.D), me présente, tiré des Archives de la Chartreuse de Neuville, un résumé (ce n'est pas la totalité) extrait du contrat de mariage de Marc Gressier et Françoise Bouin (alias Boin), l'époux étant fils, dit-il, de Jehan Gressier et Claude Lejeune. Victoire ! me suis-je dit., voici du concret ! Dans une certaine mesure seulement. ! La confrontation de ce document avec d'autres données, et particulièrement avec mes propres écrits (Tome 3 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais, pages 125 et 126) qu'il me faut rectifier, m'interpelle.

Hélas ! mille fois hélas ! Les archives de la Chartreuse, comme tant d'autres précieuses archives (j'aurais apprécié de m'y référer) ont été totalement détruites à Arras en 1915.

Voici ce qu'écrit Rodière :

« *Archives Chartreuse*

21 janvier 1629 Contrat de mariage entre Marcq Gressier et Françoise Bouin, assistée et accompagnée de François Bouin laboureur demeurant au village de Frencq son père, veuf de Magdeleine de Carluy, Christinne Desprey, vefve de feu Nicollas Carluy, vivant marchand demeurant au dit lieu de Frencq, sa mère grande ; François Vin lieutenant de la terre et seigneurie de Hubersent mary et bail de Marye Viellard, paravant vefve de feu Charles Bouin, aussi mère grande à la dite Françoise, François Morel laboureur demeurant au dit lieu de Hubersent, son beau frère à cause de Jenne Bouin sa femme, Jehan de Carluy marchand brasseur demeurant au dit lieu son cousin issu de germain, Jacques Desbestes mary et bail de Françoise Dubos aussi son cousin issu de germain à cause d'icelle Dubos.

Marcq Gressier fils de Jehan et Claude Le Joeune, demeurant à Hubersent. Apporte en dot une maison audit lieu, etc...

La dite Françoise Bouin apporte entre autres une robbe de drap noir brodée de vellour, une cote de drap cramoisi, ung devantreau de taffetas, une croix d'argent, ung chapellet de patenostre de courail garny de pater d'argent dorré, etc....

L'apport de la future est considérable, dons de maisons et terres par sa grandmère Christallinne (sic) Desprey

(Claude Meignot notaire)(Grosse 18ff) »

Une première remarque importante : c'est la place de la virgule après le nom de Claude Le Joeune. Ceci indique bien, il me semble, que c'est Marcq Gressier qui réside à Hubersent et non ses parents. Ceci constitue la première de mes erreurs du tome 3.

La seconde c'est l'indication erronée dans mes travaux, d'un veuvage de Marc Gressier et de Magdeleine de Carluy alors que celle-ci, décédée, était en réalité l'épouse de François Bouin ; donc la mère de Françoise Bouin. J'ai découvert en effet le contrat de mariage en date du 14 janvier 1614 de François Bouin et Magdeleine de Carluy (Registre aux insinuations du Boulonnais 9B 26 p.217). François Bouin y est accompagné de François Vin lieutenant au bailliage de Hubersent et Marie Vollant sa femme, auparavant veuve de Charles Bouin vivant laboureur à Hubersent, donc mère de François Bouin l'époux, de François Morel laboureur et Jeanne Bouin sa femme, sœur de François, de Gilles Bouin laboureur à Hubersent, de Pierre Robert habitant Samer. Madeleine Carluy est assistée de Nicolas Carluy et Christine Desprey ses père et mère, de Flour Louguet mari de Philipotte Carluy sa tante, de Jehan de Carluy son cousin germain du côté paternel, Gobert Dubois et Anne Desprey sa femme, tante du côté maternel, Julienne Desprey aussi sa tante du côté maternel. Les apports

de chacun sont assez importants, maison, 65 mesures de terre à Hubersent, dons de grains et de bestiaux pour le marié, dons de terres aussi pour l'épouse. Nous sommes chez des familles très aisées.

Je me frotte les yeux : Françoise Bouin, en principe née après le mariage de ses parents en 1614, n'avait donc qu'une quinzaine d'années lorsqu'elle épousa Marcq Gressier en 1629 !!

Ma perplexité s'est accrue lorsque, à la recherche de faits qui concernaient ce Marc Gressier, j'ai vu se profiler trois homonymes. Mais étaient-ils « autres » ?

Rechercher une personne que l'on peut trouver éventuellement témoin dans les actes de mariage de ses frère et sœur est souvent efficace. C'est ainsi que, parcourant la liste des accompagnants de Claude Gressier, frère de Marc, à son contrat de mariage du 26-4-1637, j'y découvre « *Marc Gressier marchand demeurant au village de frencq, son frère* » Deux conclusions sûres à tirer : 1 Ce Marcq Gressier est bien fils de Jehan Gressier et de Claude Le Jeune et frère de Claude Gressier ; c'est bien lui qui a épousé Françoise Bouin. 2 Il n'habite plus Hubersent mais Frencq.

Je pêche sa signature au bas du contrat de mariage. Elle a un certain intérêt dans la mesure où je vais pouvoir la comparer avec celle des autres « Marc ». Celle-ci est assez griffonnée et n'a pas l'élégance de celle de son frère Claude. Il est vrai, cependant, que l'espace étroit qui lui a été laissé en bordure de la feuille ne concourt pas à l'aisance de l'écriture.

Est-ce bien lui dont il est question dans la minute du notaire Miellet de Samer en date du 29 octobre 1673 dont je recopie ici un extrait : « *Comparant en personne Marcq Gressier laboureur et marchand de bled dem au village de Hubersen a reconnu avoir eu et receu comptant de Jean Frère laboureur demt au hameau de le turne parroisse de frencq et Catherine de Guisy sa femme autorisée de son dit mary suffisamment et a elle agréablement ainsy quelle a déclaré, icelle fille de philippe de Guizy aussi laboureur au dit lieu de le turne lesquels ont audit Gressier payé compté et dellivré la somme de cent vingt quatre livres en bonnes espèces d'or d'argent et en monnayas ayant cours dont ledit gressier s'est contenté* » ? Tout semble le confirmer. Cependant la signature qui paraphe cet acte n'a absolument rien qui ressemble à celle de Marcq Gressier frère de Claude. Elle en diffère par l'orthographe du prénom, ici « Marc », alors que le précédent écrivait « *Marcq* », et par la forme des lettres « G » et « r » Elle en diffère également par l'application qui semble émaner de cette seconde signature où il apparaît que le personnage qui, manifestement, utilise rarement la plume d'oie, dessine lentement et soigneusement son nom. Quel contraste avec la signature nerveuse, peu soignée du premier Marc ! On peut objecter que 36 années séparent les deux documents, on peut imaginer que l'époux de Françoise Bouin ait, sous l'effet de l'âge, modifié sa signature. Il n'en reste pas moins qu'une interrogation se pose ici.

C'est, ce même personnage que je trouve dans une note tirée du Fonds Généau (BMB – G 9) que voici : « *Marcq Gressier et Gabriel Monteuis doibvent solidairement pour la dixme de Hubersent pour l'année 1678 la somme de 66 livres 13s.54 d .paiables aux termes de St Rémy et Noël, receu la moitié et acquit baillé* ». Hélas, ce papier n'est pas signé ! Ce Marcq Gressier est-il l'époux de Françoise Bouin, ou avons-nous affaire ici à son fils ? Je penche pour la seconde hypothèse. Je remarque, cependant, dans le même document, qu'en 1679, cette même dime n'est plus perçue que par Gabriel Monteuis seul. Serait-ce le signe du décès de Marc Gressier, le père ?

Un fait indéniable, c'est le contrat de mariage de son fils en date du 18 mai 1679 (notaire Miellet de Samer) « *Marcq Gressier laboureur demeurant au village de Frencq, fils*

a marier de deffunt Marcq Gressier et de Françoise Bouin sa femme, assisté de sa dite mère ». Ce Marc Gressier est donc bien identifié et, de plus, facilement repérable par le fait, noté dans le contrat, qu'il ne sait pas signer. « *marque de Marcq Gressier qui a déclaré ne scavoit escrire de ce sommé* » (Assez étonnant de découvrir dans cette famille un analphabète). Il ne peut pas être le marchand de blé cité dans le document signé du 29 octobre 1673.

Je reviens ici à la correction indispensable des pages 125 et 126 du tome 3 de mes travaux que j'ai amorcée à la page précédente. J'avais indiqué dans ce tome 3 : « *mariage le 7-2-1655 de Jean Riffard cordonnier à Cormont, fils de Jean Riffard laboureur à Cormont et de Jeanne Mollien, avec Marie Gressier, fille de Claude Gressier, maréchal à Neuville (sous Montreuil), assistée de Marcq Gressier, laboureur à Hubersent, oncle paternel* »- « *Il semble donc que ce dernier fils de Jehan Gressier et Claude Lejeune, soit le frère de Claude Gressier* ». Voici où se trouve l'erreur : ce Claude Gressier, maréchal à Neuville, est le fils de Flourens (ou Florent) Gressier, que nous connaissons comme frère de Jehan Gressier, et Marcq Gressier témoin au mariage de Marie Gressier est aussi fils de Flourens, donc bien oncle de la mariée. ! Voici donc un autre Marcq Gressier identifié qui est en réalité le neveu et non le fils de Jehan Gressier et Claude Lejeune. J'ajoute que le voyage dans la descendance des deux frères Jehan et Florent Gressier requiert la plus grande attention car on y trouve de part et d'autre les prénoms Claude, Jeanne et Marc. des cousins germains.

Revenons au contrat de mariage du 18 mai 1679 de ce Marcq Gressier qui est donc le petit-fils de Jehan Gressier et de Claude Lejeune, et cousin germain du Marcq Gressier précédent. Remarquons de suite la non présence des Gressier d'Étaples, parents du dit Marcq. Françoise Bouin, sa mère, l'accompagne, ainsi que François Yvart, laboureur à Fromessent, époux de Marie Bouly, cousine germaine du côté maternel, honorable homme Antoine Duflos, cousin remué de germain du même côté, de Denis Heude, lieutenant de la seigneurie de Frencq, aussi cousin. L'épouse, Antoinette Anquier est fille de feu Jean Anquier Sieur du Camp Fleury et de Antoinette Hédoux demeurant à Verlincthun (le mariage de ceux-ci figure au Registre des Insinuations du Boulonnais, daté du 17-3-1633 – 9B 27) Elle est née le 8-11-1643, baptisée à Carly (André Vasseur – Tome VI p. 19802) Les accompagnants sont : Jacques Anquier son frère aîné, laboureur à Verlincthun, Nicolas Dumont, époux de Jeanne Anquier, sa sœur, demeurant à Cormont, Jean Masson époux de Françoise Anquier aussi sa sœur demeurant à Pont-Pitendal, honorable homme Nicolas Falempin marchand demeurant à Boulogne, son cousin.

Françoise Bouin fait l'important don à « *son fils unique et héritier apparent, iceluy acceptant, d'une meson et corps de logis couverte de tuilles, bastiment couvert de chaume et paille, cour, jardin, avec le nombre de cinquante mesures de terre....audit lieu et terroir de Frencq...provenant de l'héritage patrimonial de ladite Bouin....* »

Antoinette Anquier apporte peu. Mis à part l'héritage du fils aîné Jacques, la plus grosse partie selon la coutume du Boulonnais, elle partage avec ses deux sœurs, « *la troisième partie d'une meson cour jardin et vingt mesures de terre sise au hameau de Minty [Menty] parroisse de Verlincthun* » Je retrouve ces biens dans l'inventaire des titres et papiers concernant la manse conventuelle de l'abbaye de Samer (BMB ;G11) : Marc Gressier fait « *rapport et déclaration pour immeubles sis a Menty tenus foncièrement de l'abbaye de Samer, à présent Jean Dumont* » à la date du 18 juin 1685.

Les registres paroissiaux de Carly me donnent la descendance du couple, qui paraît se limiter à deux enfants. (Verlincthun était secours de Carly). :

Le 21-1-1682 : Marc Gressier parrain César de Lespault ecuyer Sr de la Carnoy, marraine Françoise Anquier

Le 22-1-1684 Marie Antoinette.Gressier parrain Jacques Regnault marraine Barbe Duflos.

Nous les retrouvons tous deux dans le contrat de mariage de Marie Antoinette Gressier, chez le notaire Miellet de Samer, le 22 janvier 1716 (4 E 128/32). L'époux est Antoine Froment, laboureur propriétaire à Huplandre, commune de Baincthun, fils des feux Jacques Froment et Antoinette Debove. Il est assisté de Philippe Froment marchand tanneur et cordonnier à Samer, cousin germain, de Antoine Lehocq laboureur propriétaire à Saint Martin Boulogne, de Jacques Affrangue son ami. Marie Antoinette Gressier est dite fille de feu Marc Gressier, « *vivant laboureur propriétaire, lieutenant d'infanterie des Troupes boulonnaises et de Antoinette Anquier* », demeurant à Frencq. Elle est accompagnée de Marc Gressier laboureur à Frencq, son frère, des sieurs Germain Dumont laboureur à Cormont, Pierre Masson laboureur propriétaire à Beutin, Noël Verlingue laboureur propriétaire à Wimille, ses cousins germains, de demoiselle Marguerite Maréchal veuve du sieur Jacques Regnault, demeurant à Samer, sa marraine. A la date du contrat, nous savons que Marc Gressier, le père, et Antoinette Anquier, la mère, sont décédés. Cette dernière décède à Frencq le 2-12-1714 Son acte de décès nous apprend qu'elle est « *veuve de Lamotte Gressier* », sobriquet dévolu à Marc Gressier. Se pourrait-il que Marc Gressier ait habité, sur le terroir de Frencq, le lieudit « le Motte » que la carte « IGN 2105 est » situe sur la D 113 qui mène de Frencq à Fromessent, non loin, somme toute, d'Etaples ? Il n'était pas rare, en ce temps, d'ajouter au nom d'un laboureur la dénomination du lieu qu'il habitait.

L'apport du marié est assez important : maison, granges, étables et autres bâtiments, cour, jardin fruitier et potager, pâtures, prés et terres à labour, sis à Huplandre, provenant de l'héritage patrimonial de son père, plus les biens meubles, bestiaux, grains, effets « *à la charge de la part contingente de sa sœur Anne Froment* ».

La dot de Marie Antoinette Gressier est déclarée chez le notaire par son frère Marc. Elle n'est pas négligeable et consiste en un partage équitable entre le frère et la sœur d'une somme de 3000 livres constituée de « *or, argent, dettes actives, rentes constituées et arrérages, provenant de la succession de leur père et mère* » Elle aura aussi « *la juste moitié des biens meubles et meublants ou autres effets estant en leur communauté en sa maison, consistant en plusieurs bestiaux et grains secs et verts et aultres choses provenant des successions de leur père et mère, sauf une cavale a choisir par ledit Marc Gressier avec les ustenciles de labour, chariot, charrue et herse....ladite Antoinette aura par préciput les autres meubles d'aménagement et ustenciles de ménage* ».

Voici constitué un couple dont j'ai, pour l'instant la descendance suivante :

1-Marie Françoise Froment née le 16-3-1717 à Baincthun -parrain de Roussel., marraine Marie Anne Verlingue.

2-Jacques Antoine Froment né le 7-5-1720 à Baincthun – parrain Affringue Edoire, marraine Gugelot Marie Jeanne

Est-ce bien Antoine Froment, époux de Marie Antoinette Gressier, qui est désigné dans le registre paroissial de Baincthun comme décédé le 13-5-1721 à l'âge de 50 ans ? Cela est bien possible puisque je ne rencontre plus de naissance d'enfant pour ce couple dans les années qui suivent. Il s'agissait donc d'un mariage relativement tardif que nous qualifierons de mariage de raison

Le contrat de mariage nous donne la situation qui fut celle de Marie Antoinette Gressier au décès de son époux : « *...convenu que le survivant des dits futurs époux aura et remportera par préciput et avant-part et sans charges de dettes passives de leur communauté....la dite Marie Antoinette ses habillements et linges, bagues et bijoux servant à son corps, son lict aussy tel qu'il se trouvera, avec la somme de six cent livres, et au surplus elle sera libre dans le droit ou l'option de renoncer ou appréhender leur communauté, et en cas d'appréhension payer la moitié des dettes passives d'icelle, et en l'autre cas son droit de douaire suivant la coutume.....* ». Que décida-t-elle ? Je ne sais. Mais que devint-elle ? Je l'ai vite découvert dans le registre paroissial de Baincthun, village où elle demeurait encore le

24 janvier 1724, jour de son décès à l'âge de 40 ans, bien peu de temps après celui de son mari ! laissant orphelins ses deux très jeunes enfants., dont je n'ai pu déceler le sort

Je suis à la recherche de la descendance de Marc Gressier (encore un Marc!) fils de Marcq Gressier et Antoinette Anquier, frère de Marie Antoinette. J'ai bien trouvé dans une minute du notaire Dauvergne de Samer datée du 29-5-1776 (4 E 127 /63) un Marc Gressier, habitant le Haut-Pichot à Halinghen, qui me semble assez fortuné dans la mesure où je le vois avancer la somme de 800 livres à un nommé François Pinchon. Il pourrait être le fils ou le petit-fils du précédent.

Nous remarquerons, une fois de plus, pour cette branche, l'absence totale dans les documents étudiés de liens avec la branche des Gressier d'Etaples.

Pour le moment, le petit tableau généalogique, non exhaustif, de Marc Gressier et de sa descendance peut se dessiner ainsi :

I - 1 – 3 Marc Gressier né vers 1600, décédé avant 1679

Epouse **Françoise Bouin** le 21 janvier 1629, elle décède après 1679

D'où :

I - 1 - 3 - 1 Marc Gressier né vers 1630, décédé avant 1714

Epouse **Antoinette Anquier** le 18 mai 1679

celle-ci, née le 8-11-1643, décède le 2-12-1714

D'où :

I - 1 - 3 - 1 - 1 Marc Gressier né le 21-1-1682

I - 1 - 3 - 1 - 2 Marie Antoinette Gressier née le 22-1-1684

Epouse **Antoine Froment** le 22-1-1716

Décède le 24 1-1724

I -1 - 4 - Claude (ou Claudine) GRESSIER et Noël RINGOT

Bien maigres sont les renseignements que me livrent les documents sur ce couple et, particulièrement sur Claude Gressier (ou Claudine, pour ne pas être confondue avec son frère du même prénom).

C'est le contrat de mariage de son frère cadet Claude, le 26 avril 1637, qui me la fait découvrir, et en même temps le fait qu'à cette date, elle est mariée. Ne l'ayant pas vue citée dans les mariages précédents de ses sœurs Anne et Jeanne (1614 et 1621) et de son frère Marc (1629), il me fallait supposer que son mariage avait eu lieu entre 1630 et 1637. et conjecturer pour elle une naissance aux alentours de 1605. Une consultation postérieure et heureuse du microfilm des registres paroissiaux d'Etaples (A.D.) me donna par la suite la confirmation de ce mariage à Etaples en date du 2 mai 1630, mais hélas sans aucune précision de parenté ni pour l'un, ni pour l'autre des mariés.

Elle assiste donc au mariage de son frère à Etaples avec Noël Ringot, son époux, qualifié de bourgeois et échevin de cette ville. On constate par là que les enfants de Jehan Gressier ne dérogent pas à leur condition bourgeoise : leurs conjoints se trouvent parmi les notabilités de la ville, et la dot attribuée par leurs parents soutient la comparaison avec celle de l'élu (e).

Si l'on admet que la signature est un territoire de choix pour les graphologues (dont je ne suis pas), et qu'elle concourt à une certaine image de l'identité, nous nous hasarderons à dire que la signature de Noël Ringot dénote un homme qui utilise aisément la plume d'oie. En l'absence de renseignements à son sujet, je le conçois plutôt marchand que laboureur. Un certain Toussaint Ringot figure, comme Jehan Gressier, parmi les membres de la confrérie des Briamans d'Etaples et me paraît un plausible parent (si ce n'est le père) de Noël Ringot

Claudine Gressier n'apparaît pas parmi les signataires de l'acte de mariage cité ci-dessus. Rien de bien étonnant chez les femmes à l'époque. Claude Le Jeune, sa mère, bien qu'issue d'une famille relativement aisée, éprouve, c'est visible sur les actes où elle figure, beaucoup de difficultés à « dessiner » correctement son nom dévoilant ainsi une incertaine alphabétisation.

Que dire sur le couple Ringot-Gressier dont je ne vois pas se dérouler l'existence à Etaples ? Les précisions qui suivent sont extraites de Généanet et ne peuvent être acceptées d'office. Elles méritent vérifications. Les voici :

1 -Un certain Noël Ringot né à Etaples vers 1520 aurait épousé en 1550 une certaine Marie Brunet, née en 1522. Seraient-ils les grands-parents de Noël Ringot ?

Leur fille Chrestienne née vers 1550 aurait épousé François Delattre (1550-1625) vers 1571.

2 –Anne Ringot née vers 1633, épouse à Etaples le 23-10-1651 Jacques de Varenne (ou Warenne) Elle serait décédée en 1669, après avoir conçu huit enfants, son époux meurt après. Certains la présentent en tant que fille de Claudine Gressier

3 –Jacqueline Ringot épouse en 1629 Isaac Hagneré (1609-1648)

4 –Jacqueline Ringot, décédée en 1682, a épousé Adrien Loeuillet

I - 1 – 5 François GRESSIER et Suzanne DELATTRE

C'est avec une certaine réticence que j'ai inclus François Gressier dans la liste des enfants de Jehan Gressier et Claude Lejeune. En l'absence de tout document signifiant de manière directe et indiscutable cette parenté, j'ai longuement hésité. Certaines minutes notariales, cependant, m'ont apporté des éléments qui, à la réflexion, m'ont paru suffisamment probants pour accréditer cette thèse. Je vais ici la développer.

François Gressier se profile en tant que témoin dans un premier acte authentique daté du 3 février 1626 (4 E 65/254 notaire Meignot) qui n'est autre que le contrat de mariage de Marc Le Jeune et Marguerite Hache. Mariage dans un milieu aisé de marchands bourgeois d'Etaples et échevins. Marc Le Jeune, fils de Jehan Le Jeune et de Charlotte Suin, a pour oncle et tante Jehan Gressier et Claude Le Jeune présents au contrat, cette dernière sœur de Jehan Le Jeune. Assiste également à la cérémonie « *François Gressier marchand brasseur demeurant en ceste ville son cousin germain du côté paternel* » (du mariant Marc Le Jeune bien sûr). Il me semble que la conclusion s'impose : François Gressier est bien le fils de Jehan Gressier et de Claude Le Jeune. Seconde déduction : puisque, relativement jeune, il est témoin et déjà marchand brasseur, on peut lui accorder à cette date l'âge minimum de 25 ans et une naissance vers 1600. Il n'apparaît pas marié à la date du mariage précité.

Qui, des trois fils de Jehan Gressier, Marc, François et Claude, se trouve l'aîné, c'est à dire en principe l'héritier principal ? Difficile à discerner. Ce n'est pas Claude qui a pourtant reçu lors de son mariage la brasserie paternelle en dot. Nous ne disposons pas hélas ! du testament de Jehan Gressier. Néanmoins, les documents notariaux que j'ai pu découvrir semblent accréditer l'idée d'une certaine aisance chez François.

Ainsi, dès le 3-11-1627, il « *baille a tiltre de ferme et louage la maison et batiments nomé le Porc Espic seant en ceste ville* » (4 E 65/255 notaire Meignot) à un nommé Jehan H... ? (absolument illisible sur le document, ainsi que la signature). Nous reviendrons plus loin sur cette maison du Porc Epic.

Le 17-2-1632, il fait accord avec Marc de Sarton au sujet d'une portion de terre que ce dernier lui a vendue.

Le 15-5-1631 (4 E 65/257 Meignot) « *Jehan Mouton, Sieur de Tardinghen, fermier du domaine du Roy en ceste ville destappes...baille a tiltre de ferme pour trois ans....a François Gressier marchand brasseur demeurant en ceste ville et acceptant le quart que le Roy notre sire prend et perçoit sur la ferme de la brasserye a la charge par ledit Gressier en rendre et paier au dit sieur Mouton par chacun an la somme de 93 livres payable ladite somme de trois mois en trois mois..... en monnoy aiant cours dans le pais de boullenois* » Ceci dénote une notabilité et une solvabilité avérées de François Gressier.

Le mariage à Etaples de Jehan de Sailly, veuf de Antoinette Minet, avec Adrienne Grandsire, le 27-7-1632, nous délivre une information importante : François Gressier y assiste et il y est notifié « *cousin germain a cause de suzanne delattre, sa femme* » L'espace 1626-1632 contient vraisemblablement l'année de son mariage. Cette épouse peut avoir un lien de cousinage avec Barbe Delattre qui sera en 1637 l'épouse de son frère Claude Gressier.

Autre convention avec Messire François de Saint-Blimont, chevalier, seigneur de Frencq et Hubersent, le 28-9-1632 (4 E 65/257 notaire Meignot) au sujet de la dîme de Frencq et de la «*dépouille*» d'une pièce de 13 mesures.

Le 1-9-1636, achat à Nicolas Boubet et Anne Bruhier sa femme demeurant à Cucq qui « *doivent subvenir a leurs urgentes affaires, de deux mesures de preys fermés* » pour la somme de cinquante livres, « *avec l'estoffe d'une camisole de la valleur de soixante sols pour les espingles de la dite bruhier* » [l'espingle est, dans un contrat, un arrangement qui réserve un don à la femme]. (4 E 65/259 – notaire Meignot)

François Gressier, jeune marié, est manifestement un marchand actif qui détient des moyens financiers conséquents. Au demeurant, il disposait déjà, lors de son mariage, d'un domestique, aux obsèques duquel il assiste en 1634.

Le contrat de mariage de son fils Jean en 1663 porte cette formule ambiguë : « *jeune homme a marier de deffunct françois Gressier et Suzanne delattre ses père et mère* ». Il semble, à cette lecture, que seul François Gressier soit décédé à cette date ; mais il est possible que le scribe ait négligé de mettre le pluriel à l'expression « de deffunct ». Cela d'autant plus que le nom de Suzanne Delattre n'apparaît pas dans la liste des témoins qui sont présents, ni dans les signatures, et que l'on lit à la suite de la ligne précédente que Jean Gressier est : « *assisté et accompagné de damoiselle Jeanne Le Gressier* », alors que la mère de l'époux devrait selon la tradition figurer en tête de liste des témoins. François Gressier est indiscutablement décédé et je pense qu'il en est de même de Suzanne Delattre. Je n'ai pu découvrir la date des deux décès. Les registres paroissiaux d'Etaples sont incomplets. Tout au plus, puis-je convenir qu'après 1636, je n'ai plus rencontré d'actes notariaux qui voient intervenir François Gressier. Compte tenu de l'année de son mariage que je suppose être comprise entre 1626 et 1632, et aussi du fait que je lui découvre trois enfants, je suggère une mort avant 1640. J'ajoute que je remarque son absence au mariage de Claude, son frère, en 1637.

Descendance de François Gressier et Suzanne Delattre

I - 1 – 5 François Gressier né vers 1600, décédé avant 1640
a épousé Suzanne Delattre entre 1626 et 1632
D'où :

I – 1 – 5 - 1 Suzanne Gressier née entre 1626 et 1632,
décédée le 21-2-1705 à Etaples
a épousé Antoine de Sarton le 23-1-1658 à Etaples
Elle suit

I - 1 - 5 – 2 Marie Gressier née entre 1626 et 1632, décédée après 1666
a épousé Pierre de Saily avant 1660
Elle suit

I – 1 – 5 - 3 Jean Gressier né entre 1626 et 1632, décédé après 1673
a épousé Antoinette de Saily le 15-5-1663
Il suit

I – 1 – 5 - 1 Suzanne GRESSIER et Antoine de SARTON

Nous ne connaissons pas sa date de naissance et, comme le mariage de ses parents, nous ne pouvons que la présumer sise entre 1626 et 1632. Par contre, son mariage est bien établi. Il a lieu le 23 janvier 1658 à Etaples. L'heureux élu se nomme Antoine de Sarton. La famille Gressier ne déroge pas. Garçons et filles sont inéluctablement canalisés vers le milieu aisé des marchands bourgeois d'Etaples auquel appartiennent leurs parents, milieu dans lequel évoluent les personnages marquants de la commune tels les maïeurs et échevins, milieu de gens liés par leurs affaires et les multiples alliances matrimoniales qu'ils concluent entre eux. Il m'étonnerait, sauf exception, que « le fol amour » ait pu se manifester dans ce genre d'union. Peut-être celui-ci se déployait-il, discrètement, par la suite, en d'autres occasions ? « L'occasion, l'herbe tendre » disait La Fontaine !

Témoins à ce mariage : Jacques Duponchel, Barbe de Lattre (qui est la tante de l'épouse), « *Jean Gressier fils de François* » (qui est le frère de l'épouse), Marguerite Touin.

Souhaitons que l'époux alloué à Suzanne fût un beau et bon mari. En l'occurrence, Antoine appartenait à une très vieille famille de maïeurs et échevins de Montreuil et ses environs, dont un des représentants, Antoine de Sarton, grand-père de notre mariant, fut maïeur d'Etaples en 1587, 1588, 1591, réfugié comme ligueur à Montreuil en 1591 et 1592, puis de retour à Etaples où il vivait encore en 1626 (Michel Champagne dans Nord-Généalogie No191 de 2005/2 – Les de Sarton). Marc de Sarton, son fils, épousa Marguerite Thomire : ce sont les parents de «notre» Antoine. Marc de Sarton est décédé avant le 21-6-1658, date à laquelle teste Marguerite Thomire. Il a pour autres enfants Guillaume de Sarton demeurant à Calais ; Marie de Sarton qui a épousé Charles Dauphin, fils de Pierre Dauphin et Marie Moutonnier, (Contrat chez Meignot 2-1-1662) ; Catherine de Sarton qui a épousé François Dessaux d'Hubersent (nous reverrons les Dessaux plus loin pour une autre alliance). Belle famille donc ! Je conseille, pour une généalogie plus fouillée des de Sarton de consulter le Ms 189 aux A.D. de Rodière.

Selon Loïc Vambre, notre Antoine était marchand tonnelier et il fut échevin d'Etaples en 1669, puis maïeur en 1688. Il était cité «honorabile homme». Il décéda peu de temps après, puisque Suzanne Gressier qui assiste le 4-6-1691 au mariage de Charles Dauphin fils de Marie de Sarton, est citée veuve d'Antoine de Sarton.

Suzanne Gressier meurt beaucoup plus tard, le 21-2-1705 à Etaples. Suzanne Sarton sa fille et Jean Brier son gendre, assistent aux obsèques. Elle est inhumée « *au cimetière devant la petite porte de l'église* »

Descendance de Antoine de Sarton et de Suzanne Gressier

1 Antoine de Sarton né le 16-12-1658 à Etaples. Parrain Jean Gressier, Marraine Marie Wyart. Le registre paroissial indique Suzanne de Lattre et non Suzanne Gressier en tant que mère de cet enfant. Je pense qu'il y a une erreur du scribe.

2 Guillaume de Sarton né le 22-11-1663 à Etaples. Il épouse par contrat du 4 juin 1699 (4 E105/218 notaire Marcotte-Montreuil) Jeanne Quandillier fille de Jacques Quandillier demeurant à Sehen, et de Barbe Leduc

Je pense que c'est lui qui décède à Etaples le 14-4-1700, « *âgé de 37 ans* », un an à peine donc après son mariage. Pour le mieux connaître, détaillons son contrat de mariage.

Sa signature au bas de l'acte témoigne d'une écriture aisée (il n'en est pas de même de Suzanne Gressier, sa mère, qui ne fait qu'apposer une croix). Le nom est correctement écrit, ce qui n'est pas le cas du scribe qui, en bon patois, s'obstine à écrire

« Charton ». Comme son père, Guillaume est tonnelier. (le notaire emploie ici le terme de « tondelier », mot utilisé souvent en Picardie) Outre Suzanne Gressier, sa mère, encore vivante, les accompagnants sont Jean Briet, son beau-frère, mari de Suzanne de Sarton sa sœur ; Charles Dauphin marchand et premier échevin d'Etaples, son cousin germain du côté paternel (mariage Marie de Sarton x Charles Dauphin du 2-1-1662 – notaire Meignot) ; Oudard Saily laboureur à Etaples cousin germain du côté paternel, Charles Monocove procureur au bailliage d'Etaples cousin issu de germain tant du côté maternel que paternel, Philippe Delabarre laboureur à Beutin cousin issu de germain du côté maternel.

L'épouse est Jeanne Candillier (le notaire orthographie « Quandillier », mais Jeanne et son frère Robert signent bien « Candillier ») Elle est fille de feu Jacques Candillier, laboureur à Sehen et de Barbe Leduc. Sa sœur, Louise Candillier, son cousin germain Norbert Candillier laboureur à Sehen, [Sehen est un hameau de Preures] « *Me Jacques Durieu très digne prêtre et curé du village de Bouqueau (Bouquehaut) son cousin issu de germain* » l'accompagnent. Mais nous y voyons aussi la présence de « *dame Françoise de Ricarville, dame d'Hilbecq, sa maîtresse* » [Hilbert était un fief tenu du roi à cause du château d'Etaples] Jeanne Candillier devait être plus qu'une servante et sûrement recueillir une grande confiance de la part de sa maîtresse si l'on se réfère au don d'exception qu'elle en reçoit : une somme de deux cents livres payable à sa volonté, deux douzaines de serviettes, deux nappes et quatre paires de draps. ! Hors cela, son apport est relativement modeste : un jardin d'une contenance d'une mesure à Sehen, 80 aunes de toile tant fine que grosse et une somme de cent livres d'argent.

Guillaume de Sarton reçoit la moitié de la communauté qui est à partager avec sa mère, consistant en une maison, chambres et granges, étables, cour, jardin, terres, outils à usage de son métier de « tonnelier », vingt livres d'étain, soixante aulnes de toile, une vache, un lit garni, une douzaine de serviettes, six paires de draps,, six chaises, une table, un coffre, un buffet, un pot au feu, un chaudron, une « cramillye », (crémaillère peut-être?), une demi-douzaine de chemises , « *le tout partageable a l'encontre de la dite Gressier sa mère* ». La dite Gressier sa mère lui en fait d'ailleurs don « *a la charge toutefois par les futurs mariants de la nourrir et entretenir tant qu'il plaira a Dieu la lesser en ce monde* » ; mais suffisamment instruite des aleas que réserve la vie, elle ajoute, prudemment, « *au cas ou ils ne peuvent s'accommoder avec elle, elle sera libre de sortir...et remportera avec elle le tiers de tous les effets mobiliers....et la moitié de ladite maison et ses dépendances* » Guillaume reçoit également un don de 60 livres de son généreux cousin Charles Dauphin, et un septier de blé de Philippe Delebarre .

Clause assez singulière de ce contrat : il a été convenu qu'aucune communauté de biens n'existerait entre les deux époux. Clause qui eut l'heur de simplifier la situation créée par le décès inattendu de Guillaume de Sarton dix mois après son mariage. Qu'advint-il donc de Suzanne Gressier, si ce n'est qu'elle récupéra ses dons et sa maison (où elle décéda en 1705) ? Quant à Jeanne Candillier, la consolation survint rapidement sous la forme d'un second mariage avec Charles Penel. Le contrat de son premier mariage porte en effet en marge, à la date du 4 juin 1703, un acquit dudit Penel et de Jeanne Candillier au sujet des « *sommes et autres choses promises par dame Françoise de Ricarville* que Jeanne, bien entendu, n'avait pas oubliées.

Il ne semble pas qu'il y ait eu postérité de cette union qui ne dura que dix mois.

3 – Suzanne de Sarton née le 8-8-1665 à Etaples. Parrain Pierre de Saily ; marraine Madeleine Vuyart. Elle épouse Jean Brier, couvreur de paille. Elle décède le 30-9-1723 à Etaples.

D'où : 1-François Brihier né le 20-3-1697, décédé le 26-3-1697

2-Marie.Louise Brihier née le 2-5-1706 à Etaples Parrain Charles Brier, valet de Claude Gressier brasseur ; marraine Marie Jeanne Sagnier, fille de Pierre Sagnier, meunier.

4 – un enfant dont le prénom ne figure pas dans le registre paroissial Parrain François Leprêtre ; marraine Françoise Dessaux

5 –Louise Marie de Sarton née le 8-11-1669 à Etaples où elle est décédée le 8-10-1693 « âgée de 24 ans »

6 –Antoine César de Sarton né le 19-4-1672 à Etaples. Parrain César de Guiselin ; marraine Barbe Fourré.

I – 1 – 5 - 2 Marie GRESSIER et Pierre de SAILLY

La date de naissance de Marie Gressier ne nous est pas plus connue que celle de sa sœur Suzanne. Tout au plus peut-on, sans grande erreur, la placer entre 1626 et 1632.

Elle va épouser Pierre de Sailly. L'acte de décès de celui-ci, en date du 13 –2 1705 à Etaples, lui fait perdre la particule « de » de son nom, (il est écrit Pierre Sailly), le désigne charretier et lui donne l'âge de 85 ans. Une naissance donc vers 1620.

Je ne dispose pas de la date du mariage, mais, la table des naissances à Etaples consultée, me donne une première naissance du couple, Suzanne, le 7-3-1660. Est-il possible d'envisager la date du mariage dans l'espace des deux années précédentes, soit 1658-1659 ? J'en doute, car Marie Sailly, l'une de leurs filles, mariée à Louis Bonvoisin, décède à Etaples le 30-4-1709 à l'âge de 58 ans. Née en conséquence vers 1651 ! D'autres enfants, dans ce cas, sont certainement nés entre 1651 et 1660

Cette naissance en 1651 m'incline à penser que Marie Gressier, la mère, est née avant 1630.

La dernière naissance du couple que je repère est celle de Jeanne à Etaples le 20-1-1666. Etant donné l'âge relativement jeune de la maman, aux alentours de 36 ans, ceci est assez insolite. Le décès de Marie Gressier serait-il survenu dans les quelques années qui ont suivi 1666 ?

Descendance de Pierre de Sailly et Marie Gressier

1 – Marie Sailly (pas de particule) née vers 1651. Je ne trouve pas sa naissance, mais sa présence aux obsèques de son père, le 13-2-1705. Elle est alors signalée femme de Louis Bonvoisin. qu'elle a épousé le 28-7-1681 à Etaples. Elle décède le 30-4-1709 à Etaples à l'âge de 58 ans, dit le registre, ce qui lui donnerait une naissance vers 1651 (et un âge de 20 à 25 ans à sa mère, Marie Gressier) ! Louis Bonvoisin, qui était prévôt de la Confrérie de Saint-Pierre en 1687, meurt le 14-10-1710 à Etaples, âgé de 53 ans.

2 – Pierre de Sailly né le 25-7-1652 (parrain Jean Vuyart, marraine Marguerite Hochart).

3 – Suzanne de Sailly née le 7-3-1660 à Etaples (parrain Jean Gressier, marraine Barbe Descaut)

4 - Oudard de Sailly né le 3-4-1663 à Etaples (parrain Oudard Ohier, marraine Claude Gressier). Il épouse Barbe de Senne. Il décède à Etaples le 27-10-1710, âgé de 47 ans ; il est déclaré laboureur. D'où :

4– 1 Sailly Catherine Barbe née le 12-6-1690

4 – 2 Sailly Marie née le 8-9-1693

4 – 3 Sailly Oudard né le 26-3-1698

Renseignements communiqués par Loïc Vambre

5 – Jeanne de Sailly née le 20-1-1666 à Etaples (parrain Jean de Sailly, marraine Jeanne Gressier).

I – 1 – 5 - 3 Jean GRESSIER et Antoinette de SAILLY

S'il est un document qui peut conforter l'hypothèse de la filiation directe de François Gressier avec Jehan Gressier et Claude Le Jeune, c'est bien le contrat de mariage de son fils Jean avec Antoinette de Sailly, le 15-5-1663, à Etaples (4 E 65/266 notaire Meignot).

Jean Gressier y est déclaré fils de « *deffunct François Gressier et de Suzanne Delattre, assisté et accompagné de damoiselle Jeanne Le Gressier vesve de deffunct honorable homme Mr François Hochart vivant antien mayeur de ceste ville, de Barbe de Lattre aussy vesve de deffunct Claude Gressier vivant marchand brasseur et antien eschevin de ceste ville, sa tante, de Pierre de Sailly aussy marchand bourgeois en ceste ville mary et bail de Marie Gressier, sa sœur, de Antoine de Sarton mary et bail de Suzanne Gressier sa sœur, de Mr François Hochart mayeur second de ceste ville, de damoiselle Suzanne Hochart vesve de deffunct Jehan Wiard marchand bourgeois et antien mayeur de ceste ville, de Firmin Fiérard mary et bail de Jeanne Le Gressier* ». Nous voyons ici un cercle de personnalités étaploises, telles que mayeurs, échevins, marchands bourgeois, qui traduit la notoriété de la famille Gressier et des familles alliées que nous voyons ici, de Lattre, de Sailly, Hochart ; de Sarton, Monocove, Fiérard et autres, que nous découvrons et découvrirons au fil des multiples mariages qu'elles concluent entre elles.

Remarquons la formule respectueuse et quasiment noble qui désigne Jeanne Gressier, veuve de François Hochart, fille de Jehan Gressier et Claude Lejeune, sœur de François Gressier et tante de l'époux, formule inhabituelle que je n'observe pas même dans son contrat de mariage : « *'damoiselle Le Gressier* ». Cela proviendrait-il de vagues réminiscences familiales relatives aux lointains Ferry et Jacques Le Gressier de la Grave ? Ou ne serait-ce que l'effet du désir de Jeanne de bien marquer devant tous l'importance de sa famille ? Jeanne Gressier, épouse de Firmin Fiérard, qui est la fille de Claude Gressier et Barbe de Lattre, se voit aussi distinguée par l'ajout de la particule « Le » qui a souvent servi à différencier parmi les Gressier du Boulonnais, ceux qui étaient issus de familles notables.

L'épouse de Jean Gressier est Antoinette de Sailly, qui est assistée de ses père et mère, Jean de Sailly et Renée Monocove, « *de sa mère-grand Buette Dieu veuve de Charles de Sailly marchand bourgeois* », de Charles de Sailly marchand bourgeois, son oncle, Adrien Monocove marchand bourgeois, ancien échevin, huissier audiencier de cette ville, oncle du côté maternel, de Charles Ledet mari de Marie Monocove, sa tante. On peut compter cette famille de Sailly parmi les lignées notables de marchands bourgeois d'Etaples, souvent échevins. Le mariage des parents d'Antoinette en 1641 avait vu par exemple la présence de Florent Pacheleu, époux de Jehanne de Sailly sœur de Jehan, procureur bailli d'Etaples, Choquel et Bellefontaine, également du côté des Monocove, Jacques Calippe mari de Suzanne Monocove, et Charles Eudé époux de Marie Monocove, tous deux marchands à Montreuil.

Jean Gressier déclare qu'il lui appartient de ses père et mère « *une maison, chambres, grange, estable...seant en ceste ville, nommée le porcq espic avec quatre mesures de prés* ». « *aussy deux poulles de rente surcensive quy luy sont deub par...deleplanque demeurant en ceste ville a cause d'un paty qu'il tient et occupe...* » Nous connaissons cette maison grâce aux Archives de la paroisse d'Etaples (A.D. 74J – 18/7). Voici ce qui en est dit en 1717 : « *Item le Sr Charles Dauphin maieur de cette ville étant au droit de Jean Gressier fils et héritier de feu françois Gressier pour la maison anciennement nommée Le Porc Epicq scituée sur la place tenant de liste du costé du midy a la maison anciennement nommée la maison du grand Pèlerin appartenant aux hrs de feu Oudard Ohier Sieur de la mothe qui fut au droit de Marc Sarton, d'autre liste vers le nort a la maison nommée anciennement Saint Christophe appartenant au Sr Dauphin, d'un bout vers l'orient sur la place et d'autre bout vers l'occident aux batiments et jardin ou estoient placez anciennement les harengueresses*

dépendantes de la maison du grand Pelerin, doit par chacun an au terme de Noel cent cinq sols parisis ». Jean Gressier avait donc habité ou loué ou vendu cette maison du Porc Epic.

Barbe de Lattre, sa tante, déclare qu'elle lui fait don de la somme de 90 livres. Curieux don, nullement assorti d'une affirmation de quelque affection, mais bien plutôt d'un avis selon lequel Jean Gressier la tiendra ainsi quitte de toute prétention qu'il pourrait formuler « *pour quelque cause que ce soit* ». Un petit problème financier avait dû surgir entre les deux parties et Barbe de Lattre, habilement, avait transformé sa dette en don.

Quant à Antoinette de Sailly, elle se voit attribuer par ses parents la somme relativement modeste de 400 livres, « *deux cent livres le mariage justement consommé et deux cent livres au jour de pasques prochain ...de plus luy font don d'une vache aussy a livrer sy tost le mariage consommé* » Convenons que Jean de Sailly et Renée Monocove, à la tête d'une nombreuse famille, dont le nombre a continué de grandir parallèlement à celle de leur fille Antoinette, ne pouvaient disposer de grands moyens. Amusant de constater que Claude de Sailly né le 10-9-1671, fils de Jean de Sailly et Renée Monocove, est déjà l'oncle de cinq nièces, filles d'Antoinette, sa sœur, lorsqu'il vient au monde !

On ne peut qu'émettre une hypothèse en ce qui concerne l'année de naissance d'Antoinette de Sailly. Le mariage de ses parents a lieu le 17-9-1641(notaire Meignot 4 E 65/266) .Les registres paroissiaux d'Etaples nous livrent huit naissances de 1649 à 1671, la première ayant lieu le 13-3-1649, celle de Marie Sailly. Antoinette est donc née dans l'intervalle 1641-1649. Mais le fait qu'elle se soit mariée dès 1663, m'incline à délimiter l'année de sa naissance entre 1641 et 1643. Elle pouvait être l'aînée de la famille.

Jean Gressier a été l'héritier principal de François dont il a reçu en partage la maison du Porc Epic et vraisemblablement d'autres immeubles. Ainsi le 20-11-1666, chez le notaire Meignot (4 E 65/267) nous le voyons louer à Jehan Friocourt charpentier de navire et Jeanne Margollé sa femme, pour la somme de vingt cinq livres, « *un petit jardin cy devant amazé anciennement nommé le Paradis quy est attenant dun bout sur le cay et dautre bout aux antiens remparts et murailles de la ville, d'une liste a la maison de Jehan Bouchart et dautre liste a la maison de deffunct Guillaume Duquesne de présent occupé par Jacques Hardy aussi maitre charpentier de navire demurant en cette ville, ladite mesure et jardin provenant audit Gressier de son antien héritage tenu fonssièremment des héritiers de... ?.... de la Creuze* ».

Je n'ai pas trouvé trace du décès de Jean Gressier dans les R.P. d'Etaples. Un renseignement que m'a fourni Loïc Vambre qui subodorait, à juste titre, un remariage d'Antoinette de Sailly, s'est révélé exact après que nous ayons confronté, sans erreur possible, la signature d'Antoinette de Sailly dans ses deux contrats de mariage, le premier avec Jean Gressier et le second, sur le R.P. d'Etaples. En effet, Antoinette de Sailly se remarie à Etaples le 22-11-1678 avec Jacques Martin, fils de Nicolas Martin et de Jeanne François, né à Etaples le 7-1-1648. Et qui est ce Jacques Martin ? C'est tout simplement le filleul ...de Renée Monocove, qui va devenir sa belle-mère ! Je soupçonne fortement cette dernière d'avoir voulu, sans attendre, sauver la situation difficile de sa fille, devenue veuve en 1673 avec sept enfants à sa charge. Son contrat de mariage avait simplement prévu qu'en cas de décès de l'époux, elle percevrait son droit de douaire et la somme de 150 livres. J'entends Renée Monocove conseiller Antoinette : « Tenez ma fille ! voici mon filleul ! il est libre, il vous attend ! »

Je remarque, une fois de plus, que dans l'ensemble constitué par la famille Gressier et les familles alliées, Sailly, Monocove, Fiérard, Wiart, Hochart, etc.. ; on ne va pas chercher bien loin les époux ou épouses convenables, on les prospecte à Etaples dans cette classe sociale de marchands et d'hommes de loi.

On en saisit clairement les raisons nettement évoquées par les participants lorsqu'on relit les dispenses de consanguinité exigées par l'église à cette époque. Ainsi,

prenons l'exemple de Magdeleine Legrand. Elle déclare « *qu'elle est aagée de trente a trente et un ans environ et que jusques a présent elle na rencontré aucun party de condition pareille avecq lequel elle ait pu se marier* » Charles de Sarton, fils de Guillaume de Sarton et Jeanne Heluy, petit-fils de Marcq de Sarton et Marguerite Thomire, prétendant de Magdeleine Legrand, reprend le même argument. Je vois apparaître sans surprise dans cet acte de dispense du 3^{ème} au 4^{ème} degré la famille Monocove [:Madeleine Legrand – Louis Legrand x Anne Monocove – Adrien Monocove x Marie Dubois – Laurent Dubois x Marguerite de Sarton, sœur de Marcq de Sarton.] (Référence 1 G 807 –du 13-3-1714.)

La justification est encore plus explicite dans cette dispense du deuxième au troisième degré du 12 mai 1741(1 G 710) impliquant Antoine Baudelique, marchand à Etaples, 40 ans, et demoiselle Marie Jeanne Antoinette Wiart, 31 ans, petite-fille de Jean Wiart que nous connaissons déjà pour époux de Suzanne Hochart. Deux considérations invoquées .La première vient du prétendant : *' la paroisse n'estant composée pour la plus grande partie que d'artisans et de matelots »* (traduction : il faut les éviter) La seconde est émise par la future épouse : *telle estant la situation de la paroisse qua l'exception d'un petit nombre de magistrats et de commerçants qui sont tous alliés ou parents, elle nest aussy plus composée que d'artisans et de matelots »* Traduction : les artisans et matelots éliminés, il ne reste qu'un minimum de possibilités chez les hommes de loi et les marchands où les places sont déjà prises en grande partie.

Ce second mariage d'Antoinette nous permet donc de situer la mort de Jean Gressier entre 1673 et 1678. Encore un décès pour un homme âgé d'une quarantaine d'années. Que devaient être les conditions de vie en ce temps ? Il ne s'agissait pas pourtant ici d'une famille de miséreux, comme il y en avait tant. Revoyons les décès signalés dans les pages précédentes :Louis Bonvoisin 53 ans, Oudard de Sailly 47 ans, Marie Gressier 36 ans, Guillaume de Sarton 37 ans, François Gressier environ 40 ans, François Hochart environ 40 ans, Anne Gressier 30 ans. Toutes familles qui n'avaient rien de pitoyable. Que devait être l'hygiène ? Les maladies, les épidémies, faisaient des ravages dans toutes les classes sociales, la misère alimentaire décimait les pauvres, les communautés étaient sans véritables moyens, l'église réclamait sa part avant la distribution éventuelle d'aumônes. Voici, par exemple, ce qu'écrivit d'Etaples, le Sieur Levray, dans le mémoire de son voyage en Boulonnais en 1713 :

« Le sieur Dauphin mayeur de ce bourg fit connaître que les revenus de la communauté ne se montent pas à 300 livres, sur lesquelles on paie 90 livres aux chanoines de Boulogne, un prédicateur, l'entretien de l'horloge et les dépenses extraordinaires..... Aucun fond pour le paiement du logement du capitaine général....le droit d'entrée du vin qui avait valu 800 livres autrefois était donné à présent pour 10 livres, n'ayant plus de consommation à cause de la misère des temps.

Ainsi il est à propos que Monseigneur Le maréchal écrive en ces circonstances à Mr de Bernay et scavoit de luy les mesures qu'il y aura a prendre pour estre payé de ces 200 livres a Montreuil ou a Boulogne puisqu'il parroit impossible d'en estre payé a Etaples qui est si peu habité que la plus considérable maison du lieu ne vaut pas cent francs par an de louage »

Quoique révélateur de la lamentable situation du pays due en partie à ce tragique hiver de 1709, le document me paraît significatif de la vie pénible du peuple d'Etaples à cette époque.

Descendance de Jean Gressier et Antoinette de Saily

1 –Madeleine Gressier née le 28-5-1664 à Etaples (parrain Jean Vuyart, marraine Madeleine Oyer)

2 – Jeanne Gressier née le 5-9-1665 à Etaples

3 – Antoinette Gressier née le 4-3-1667 à Etaples (parrain Jean de Saily, marraine Jeanne Gressier)

4 - Isabeau Gressier née le 16-10-1668 à Etaples (parrain Philippe Le Porcque Sieur d'Imbrethun)

5 – Marguerite Gressier née le 23-2-1670 à Etaples (parrain Antoine Monocove, marraine Madeleine Wyart) . Elle épouse le 14-5-1695 à Etaples, Sébastien Prévost, dit « la plume », veuf de Jeanne Margollé, qui habite la ferme d'Hilbert sise non loin de la sortie sud d'Etaples, actuellement en bordure de la RN 39. Sébastien Prévost, qui pratiquera le métier de chasse-marée, décède à l'âge de 80 ans à Etaples le 22-7-1728. Marguerite Gressier meurt le 27-12-1737 dans la ferme d'Hilbert. D'où :

5-1Anthoine Prévost né le 16-3-1696, décédé le 1-7-1696

5-2 François Prévost né le 24-3-1697 qui épousera Marie Suzanne Verlingue et sera fermier à Fromessent.

6 - Barbe Gressier née le 10-1-1672 à Etaples (parrain Pierre Guéhart, marraine Barbe de Lattre)

7 – Robert Gressier né le 31-5-1673 à Etaples (parrain Robert Oyer, marraine Barbe Fourré). Enfin un garçon !! L'hypothèse que me livre Loïc Vambre est qu'il aurait épousé Marie Jeanne Beauchamp

- **D'où : 7-1: Robert Gressier** qui épousera à Etaples, le 18-2-1756 (bans publiés à Saint-Josse) Marie Austreberthe Chevalier, fille de Jean et de Marie Antoinette Lécry
Ce Robert Gressier, propriétaire à Trépiéd, décède à Cucq le 5-9-1786, âgé de 60 ans. Il était donc né vers 1726, ce qui me paraît une date quelque peu tardive (mais possible) par rapport à la date de naissance de son père

Ci-dessous la descendance simplifiée de Robert Gressier et Marie Austreberthe Chevalier :

7-1-1 Robert Gressier, vivant en 1787

7-1-2 Pierre François Gressier propriétaire à Trépiéd, né vers 1757, marié le 1-5-1787 avec Marie Marguerite Françoise Wacogne, décédé après 1821

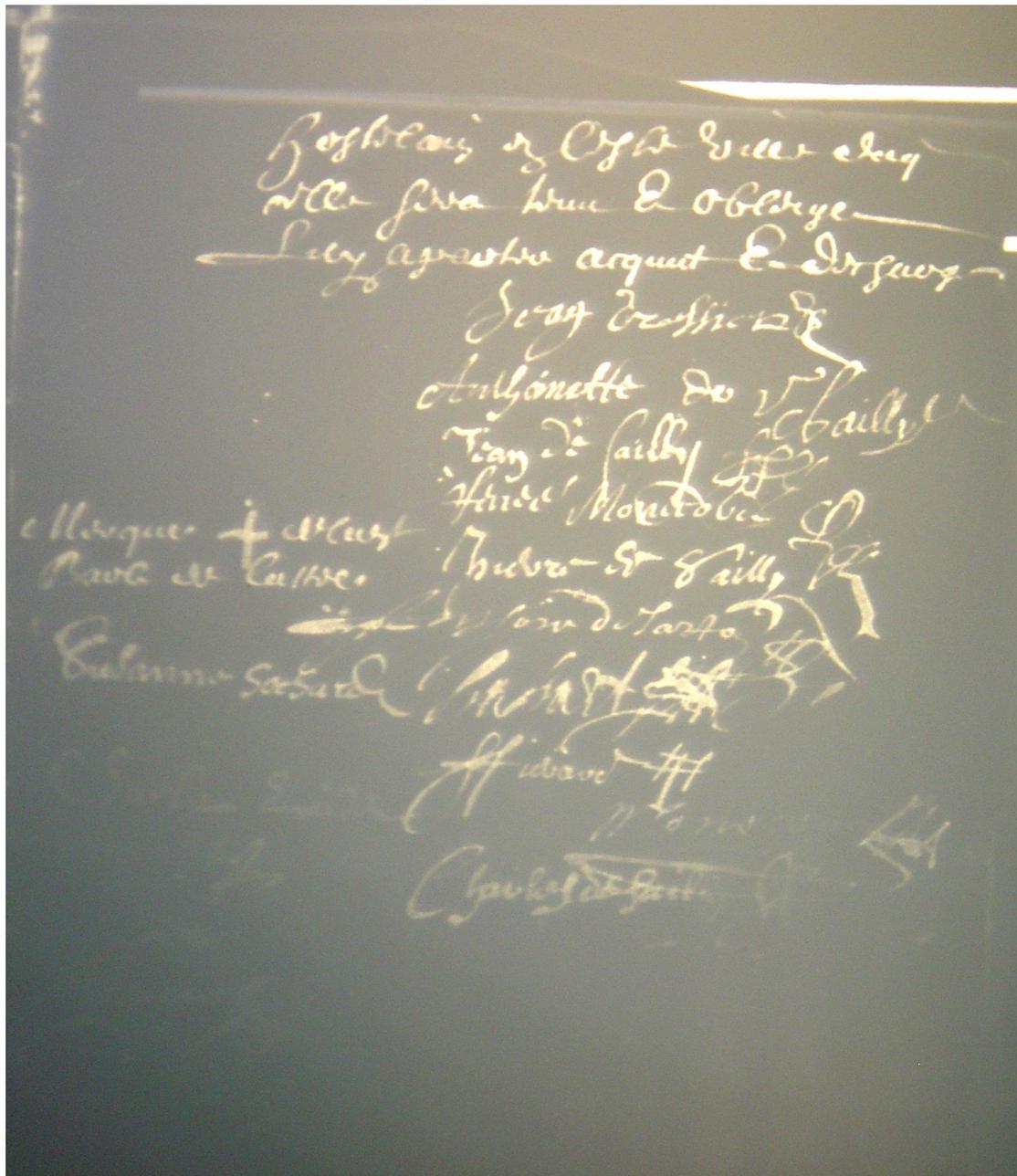
D'où 7-1-2-1 Marie Antoinette Elisabeth Gressier, mariée avec Jean Baptiste Broussier, décédée le 1-12-1859.

7-1-3 Marie Anne Elisabeth Gressier née vers 1763, mariée à Cucq le 9-1-1787 à Cucq avec Pierre Galand

7-1-4 Henry Gressier né le 17-2-1767, tonnelier, marié le 10-7-1793 avec Catherine Leblond, décédé le 14-7-1848

D'où :

-7-1-4-1 Henri Gressier né le 1-12-1793 **7-1-4-2 Pierre Gressier** né en1796, marié en 1838 avec Elisabeth Wadoux, décédé après 1853 **7-1-4-3 Elisabeth Gressier** née vers 1811, mariée avec François Broussier, décédée le 15-3-1853.



Signatures au bas de l'acte de mariage de Jean Gressier et Antoinette de Saily
 Jean Gressier – Antoinette de Saily – Jean de Saily – Renée Monocove –
 Pierre de Saily – Susanne de Sarton – Susanne Hochard – Firmin Fierard –
 Adrien Monocove - Charles de Saily – Barbe Delattre

Carte de Cassini des environs d'Étaples et Montreuil - 1762





Carte I G.N. 2104 ET TOP 25 – année 2000
Environ d’Etaples

I - 1 - 6 Claude GRESSIER et Barbe DELATTRE

Ne pouvant découvrir la naissance de Claude Gressier dans les registres paroissiaux d'Etaples par cause du déficit de la période concernée, c'est en confrontant les divers renseignements datés relatifs aux sœurs de l'intéressé et à sa date de mariage que j'ai pensé situer sa naissance dans l'intervalle 1605-1610, et supposer ainsi qu'il était le cadet de la famille, ou, tout au moins, des survivants.

C'est son contrat de mariage en date du 26 avril 1637 chez Me Meignot notaire à Etaples (A.D. 4 E 65/259) qui me le fait connaître quelque peu. Son épouse, Barbe Delattre (autres orthographes : de Lastre, de Lattre) est fille, elle aussi, d'un marchand brasseur bourgeois de la ville, Jehan Delattre, appartenant comme Jehan Gressier à la confrérie des Briamans. On peut imaginer que, comme pour Claudine Gressier mariée à Noël Ringot, l'idée de ce mariage ait pu germer au sein de cette confrérie où se retrouvaient les pères des deux époux. Il s'agit d'une union entre notables, milieu de bourgeois, échevins, marchands.

Le document qualifie Claude Gressier, « *jeune fils à marier* », du « *métier* » de brasseur, ce qui signifie, qu'à cette date, il travaille dans une brasserie, mais qu'il n'en est pas le propriétaire, lequel est son père nommé « *marchand* ». Jehan Gressier « *ancien eschevin* », et Claudine Le Jeune, ses parents l'accompagnent, mais aussi Marcq Gressier, son frère, « *marchand en la ville de frencq* », « *Flourent Gressier laboureur demeurant en la ville de Camiers son oncle paternel* », François Hochart, son beau-frère, marchand et ancien échevin, mari de Jehanne Gressier (que nous connaissons déjà), Noël Ringot, bourgeois, époux de Claude Gressier, sœur du marié, Jehan Le Jeune, marchand bourgeois, ancien échevin, oncle maternel. Je ne vois pas la présence de François Gressier dont je pense qu'il est le frère.

Barbe Delattre est assistée de Marguerite Fiérard, sa mère, veuve de Jehan Delattre « *vivant marchand brasseur et à son tour échevin* », Jehan Delattre son frère, Marcq Fiérard bourgeois et ancien échevin, oncle maternel, Nicolas Benar et Robert de Lhobel aussi marchands bourgeois et échevins, oncles maternels à cause de leurs épouses (dont Antoinette Fiérard).

Jehan Gressier et Claude Lejeune font don à leur fils de « *la maison, chambre, cuisine, cour, estable, cave....et les ustencilles servant au mestier de brasseur* ». Autrement dit, c'est bien Claude qui, prenant possession des bâtiments et outils, est chargé de poursuivre et faire fructifier l'activité du père. Ce ne pouvait être le lot de son frère Marcq, plus âgé pourtant, qui, nous le savons, est installé à Frencq en tant que marchand, et qui, semble-t-il, ne poursuit par la suite aucune relation avec sa famille (ou est-ce l'inverse ?) car je n'ai pu découvrir aucun document significatif de contacts entre les intéressés, ni leurs descendants.

Ajoutons qu'il est précisé dans l'acte que Claude Gressier sera tenu de veiller et aider Jehanne Lardé, orpheline, fille de défunte Anne Gressier et défunt Jehan Lardé second mari, petite-fille de Jehan Gressier et Claude Lejeune.

Quant à Barbe Delattre elle reçoit de sa mère un don de 700 livres, quelques journaux de terre et...une vache ! (Comme Jehan Gressier, voici encore un marchand brasseur, le père de l'épouse, qui ne faisait pas que de la bière).

Bien minces sont les renseignements que livrent les archives notariales sur le couple. Après le mariage, on les voit apparaître dans une minute du notaire Meignot datée du 5 juillet 1641, réglant avec Jehan Delattre, frère de Barbe, et Marguerite Fiérard, la mère, quelque détail relatif à l'héritage de Jehan Delattre, le père. (4 E 65 / 252).

Précédemment, les 2 mars et 5 décembre 1640, Claude Gressier règle à Pierre Fournier, demeurant à Le Turne (hameau de Frencq) la valeur de 80 « *sommes* » de glands, en provenance du bois de Tingry, Cet ingrédient figurait-il dans la fabrication de la bière ?

Claude Gressier n'assistera pas au mariage de sa fille Jeanne avec Firmin Fierard, le 11 mai 1662. A cette date, il est décédé.

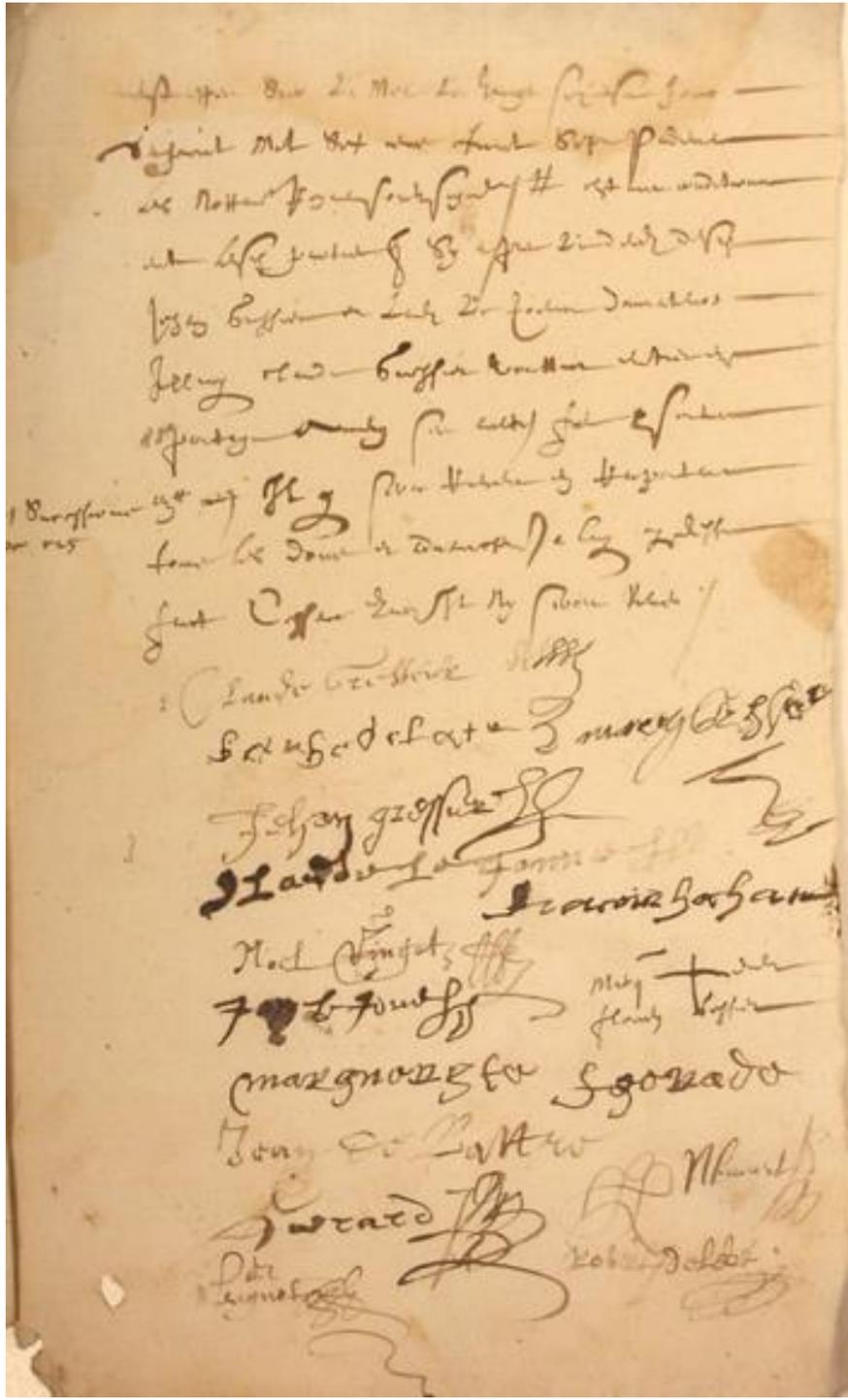
Je vois encore Barbe Delattre, sa veuve, signer un bail le 10 décembre 1665, par lequel elle « *loue a tiltre de ferme louage et d'argent* » une maison avec jardin à Adrien Justin cordonnier et Antoinette Bénard son épouse, pour la somme de 16 livres par an. Elle est présente le 17-6-1668 au mariage de sa fille Claudine. Elle est marraine de Barbe, fille de Jean Gressier et d'Antoinette de Saily le 10-1-1672. Aucun acte la concernant n'apparaît plus sur les registres paroissiaux d'Etaples. Il est possible que son décès ait suivi de peu la date ci-dessus.

Descendance de Claude Gressier et Barbe Delattre

I - 1 – 6 Claude Gressier né vers 1610, décédé avant 1662
Epouse Barbe Delattre le 26-4-1637
Celle-ci décède après 1672

D'où :

- I – 1 - 6 - 1 Jeanne Gressier** née vers 1639
Epouse Firmin **Fierard** le 11-5-1662
Elle suit
- I – 1 - 6 – 2 Claudine Gressier** née vers 1640
Epouse Charles **Monocove** le 17-6-1668
Elle suit
- I – 1 – 6 --3 Claude Gressier** né vers 1641
Epouse Louise Marie **Nayet** le 1-4-1669
Il suit



Dernière page du contrat de mariage de Claude Gressier et Barbe Delattre
 Signatures de : Claude Gressier – Barbe Delattre – Marcq Gressier – Jehan Gressier
 Claude Le Jeune – François Hochart – Noël Ringot – Jan Le Jeune
 Marguerite Fiérard – Jean de Lattre – Marc Fiérard – Robert Delobel
 Marque de Florent Gressier.

I – 1 -6 – 1 Jeanne GRESSIER et Firmin FIERARD

Nous ne disposons pas du registre paroissial d'Etaples qui aurait donné à coup sûr l'acte de naissance de Jeanne Gressier, mais, par contre la date de son décès à Etaples nous est fournie, qui plus est, avec son âge lors de son trépas. Elle meurt le 5 avril 1674, « âgée de 35 ans, veuve de Firmin Fiérard. ». Elle est donc née aux alentours de 1639.

Nous disposons également, et cela toujours grâce à l'incontournable Rodière, d'un extrait de son contrat de mariage en date du 11 mai 1662 (Ms 200 page 4089), lequel m'a permis de dénicher le document authentique dans les archives notariales de Me d'Enguinehaut, notaire à Montreuil (4 E105 /83).

L'époux, Firmin Fiérard, appartient, et cela ne peut nous étonner, à une famille de...brasseurs !, famille de notables aisés dont un représentant, Jehan Fiérard, que je vois transiger le 12-1-1612 dans un procès au sujet d'immeubles à Neufchâtel, fut antérieurement maire d'Etaples (Ms 198 page 2384). Ce Jehan Fiérard, que je ne vois pas en ascendant direct de Firmin mais certainement en parent, est cité fils et héritier de Marcq Fiérard et de demoiselle Marie Pellé, laquelle était fille et héritière de demoiselle Marguerite Regnault. [Marcq Fiérard habitait à Etaples « la maison à porte de derrière du tènement du Noir Lion appliqué à la maison du Cerf Volland » Archives Paroissiales d'Etaples – 74 J 18/5 – A.D.] Pour un aperçu plus circonstancié de cette famille, un coup d'œil sur le métier de brasseur et le péril des voyages à cette époque, il me faut mentionner un autre Jehan Fiérard, oncle du précédent et frère de Marcq, débordant d'initiative et de conscience professionnelle, indubitablement courageux, qui, le 4 mai 1612, signe le document notarié suivant : « *Jehan Fiérard jeune filz du stil de brasseur demeurant en cette ville d'Estappes pour subvenir au voiage qu'il prétend faire en la ville de Callais ou aultres lieux ou il trouverapour achever d'apprendre son dit mestier de brasseur vend a Marcq Fiérard son frère aîné la portion qu'il peut avoir à l'encontre de Margueritte Anthoinette et Adrienne Fiérard ses sœurs en la succession de défunt Anthoine Coulombel.*

Du même, « *considérant qu'il est sur le point de s'en aller voiage soit au pais d'olandre ou Flandre pour achever d'apprendre son mestier de brasseur, et craignant de mourir pendant son voiage intestat, teste en faveur de Charles Fiérard son nepveu et fillieul, filz de Marcq Fiérard son frère* ». (Ms 198 page 2375).

Je ne sais ce qu'il est advenu de cet intrépide brasseur dont la volonté, le courage, la probité, la prévoyance, et l'esprit de famille, méritaient le meilleur sort.

Revenons au mariage de Firmin Fiérard, brasseur à Etaples. Il est assisté de François Clipet, marchand brasseur, et de Péronne Allix, sa femme, auparavant veuve de Firmin Fiérard, mère du comparant, et de Charles Fiérard, marchand brasseur, son oncle [nous ne quittons décidément pas le milieu des brasseurs dont l'activité devait être probablement fructueuse]. Les inventaires après décès de Péronne Allix et Jeanne Gressier que nous verrons plus loin nous permettront de clarifier les implications des familles Fiérard, Clipet et Allix.

Jeanne Gressier, fille de feu Claude Gressier, est accompagnée de Barbe Delattre, sa mère, Claude Gressier, son frère, Suzanne Hochart veuve de Jean Wyart, d'« *honorable homme François Hochart, vice-maïeur d'Etaples, son cousin germain* ». Ce dernier détail confirme l'hypothèse posée précédemment de l'existence d'un François Hochart fils de François Hochart et Jeanne Gressier.

Rappelons-nous que Jeanne a pour grand-mère Marguerite Fiérard. Nous pouvons, à partir de cela, supputer une certaine parenté avec son époux, cousinage éloigné très probablement, que je n'ai pu évaluer.

Le contrat de mariage ne fait pas apparaître avec précision l'apport de Firmin Fiérard. Il est signalé que Jeanne Gressier se tient contente des biens qu'il possède, et quant au don qu'offre Barbe Delattre sa mère, ce me semble être une somme, d'importance moyenne probablement, que l'écriture absolument négligée du notaire me met dans

l'impossibilité totale d'en dévoiler le montant [J'attire l'attention de ceux que la paléographie difficile passionne sur le déchiffrement des minutes du notaire d'Enguinehaut qui les captivera !]

Il apparaît probable que Firmin Fiérard se soit installé à Neufchâtel pour exercer son métier de brasseur, puisque le 17-11-1664, chez le notaire d'Enguinehaut à Montreuil, alors qu'il se trouve « *au château de Combes en Boulonnais* », [introuvable ce « château », j'ai l'impression qu'il s'agissait plutôt d'un petit manoir ou d'une ferme] il vend le quart de plusieurs maisons, moyennant 500 livres, au profit de François Clipet, son beau-père, et Péronne Allix sa femme, « *résultant des droits dudit Fiérard à la succession de Firmin son père et de celles de François et Charles Fiérard ses frères* ». Cette somme fut vraisemblablement utilisée à l'aménagement de sa brasserie.

La vie commune du couple fut hélas très courte : une quittance du curé de Neuchâtel datée du 10 octobre 1670 porte reçu de Jeanne Gressier « *de la somme de seize livres dix sols tant pour les funérailles dudit Firmin Fiérard que messe dite à son intention* ». (Firmin Fiérard était décédé depuis le 1^{er} mai 1670, à l'âge de 30 ans, déclare le registre paroissial de Neufchâtel) Cette quittance se trouvait dans les papiers inventoriés le 27 juin 1674, après le décès de Jeanne Gressier, survenu le 5 avril 1674 à Etaples, bien peu de temps donc après son époux. (4 E 105/76 – notaire Pasquier à Montreuil). Voyons de près cet inventaire :

« Inventaire des biens meubles et immeubles trouvés en la maison de honneste personne François Clipet bourgeois, marchand brasseur à Montreuil, les dits biens meubles et immeubles délaissés par le trépas de deffunte Jeanne Gressier vivante femme de Firmin Fiérard vivant marchand brasseur au village de Neufchastel et ladite deffunte Jeanne Gressier décedée en la ville d'Estappes, ledit inventaire tant a la requeste de Claude Gressier marchand brasseur en la ville d'Estappes tuteur créé par justice aux enfants mineurs de ladite deffunte Jeanne Gressier et du dict deffunt, en la présence d'Antoine Clipet marchand brasseur en cette ville curateur créé aux ditz enfants, et aussy en la présence François Clipet et Péronne Allix sa femme, et ont lesditz biens meubles estant dans ung grand coffre de bois de chesne estant dans la chambre dudit François Clipet lequel coffre aurait esté ouvert par ledit Gressier de la clef quil a apporté de la ville d'Estappes en présence des nottaires royaux sousignés »

Ces premières lignes de présentation de l'inventaire apportent des informations intéressantes susceptibles de laisser entrevoir la fin de vie du couple Firmin x Jeanne. Remarquons tout d'abord que l'inventaire ne se déroule pas, comme cela devrait être, dans la maison de la défunte qui, selon toute probabilité, a quitté Neufchâtel après le décès de son mari, pour regagner Etaples où elle est décédée. Notons qu'il se réduit à l'exploration d'un coffre en bois, apporté d'Etaples, ne contenant, nous allons le voir, que quelques vaisselles, vêtements, draps et tissus, papiers personnels, quittances surtout. Serait-ce là tout l'avoir de Jeanne Gressier ? Ne resterait-il que cela de la brasserie de Firmin ? Je n'ai pu retrouver l'inventaire qui dut se réaliser lors de la mort de ce dernier. et qui organisa le partage de l'héritage. Il est fort probable que Jeanne Gressier ne put recueillir, compte tenu de la présence de Péronne Allix, sa belle-mère, et de ses enfants, que ce que prévoyait la coutume du Boulonnais dans ce cas, le douaire (biens que le mari assignait à sa femme lors du contrat de mariage et dont elle jouissait si elle lui survivait), et éventuellement, telle ou telle disposition spéciale inscrite dans le contrat de mariage. C'est Claude Gressier, le père de Jeanne, qui a requis l'inventaire des biens afin de préserver les droits « *des enfants mineurs de ladite deffunte* » dont il a été nommé tuteur ; Antoine Clipet (que nous allons rencontrer plus loin) fils de François Clipet et de Péronne Allix, en est le curateur. C'est donc avec gravité et cérémonie que Claude Gressier, muni de la grosse clé du grand coffre qu'il a transporté d'Etaples à Montreuil, va en dévoiler le contenu devant les yeux curieux et sûrement très attentifs des gens de la famille. Suivra une négociation que je veux croire digne,

mais serrée (nous nous trouvons ici dans un milieu de marchands), au sujet de la juste répartition du contenant.

C'est en définitive bien peu de choses que livre ce fameux coffre. Le titre prometteur d'« Inventaire des biens meubles et immeubles » ne doit rien au contenant mais tout simplement à l'utilisation des termes employés à l'époque pour désigner ce qui composait les successions. Il est évident que nous n'allons pas trouver d'« immeubles » ni de « meubles » (sens actuel) dans le coffre de chêne. Michel Parenty, dans « Gentilshommes et laboureurs du Boulonnais » nous définit la signification de ces termes Les « meubles » peuvent être corporels (tels les meubles meublants, les ustensiles, les bestiaux, les bijoux, les deniers comptants, les blés verts, les granges, etc... ; ils peuvent être incorporels (telles les rentes, billets, obligations, etc...) Les « immeubles » sont aussi « corporels » telles maisons, terres, etc...ou « incorporels » tels charges, offices, servitudes.

Avec les personnages présents à cette cérémonie d'inventaire, et bien évidemment avec d'autres intentions, j'ouvre les yeux et, l'imagination aidant, je décèle une batterie de douze assiettes et de douze plats en étain neufs (meubles corporels), quantité de pièces de toile de lin, de toile de Cambrai, de toile plus grossière, de serviettes, quelques draps, mouchoirs et dentelle, quelques vêtements tels une « *camisole de bazin blancq ...une cotte de camelot rouge viel...une camisole de serge de Londres couleur de feu...un habit de camelot d'hollande avec un capet et une cotte* »(meubles corporels), « *dans une bourse a été trouvé quatre pièces de cinq d'or de France et quatre petites pièces d'argent étranger, un...(illisible) d'or...deux bagues...le tout d'or* » (meubles corporels).. Mais voici, si je ne m'abuse, des « *immeubles incorporels* » : quittances, factures, promesses, etc...que l'on nomme vulgairement « les papiers », et ceux-ci m'intéressent bigrement car ils jalonnent la vie du couple. En voici la liste :

Une quittance signée Fallempin de Boulogne datée du 10-1-1671 portant « *quatre huit livres dix sols* »

Une promesse du nommé Cuisset du 13-1-1670 de 23 livres 8 sols faite au defunt Fiérard

Une quittance du sieur Wuyart du 10-7-1662 portant vente faite par le dit Fiérard des quarts qu'il avait eus de ses père et mère et des deux maisons situées à Montreuil ; contrat chez d'Enguinehaut (voir plushaut)

Un billet dudit Fallempin sans date portant avoir reçu de ladite défunte jJeanne Gressier quatre vingt dix livres.

Une sentence obtenue par ladite Gressier le 1-7-1671 pour 28 livres et 5 sols de despens et procédure

Le contrat de mariage des dits feus Fiérard et Gressier daté du 1^{er} mai 1662, non signé

Une promesse du nommé Blondel de Samer portant 6 livres, du 9-12-1670

Une quittance de Jean Wuyart de l'église de Neufchâtel portant avoir reçu de Jeanne Gressier la somme de 15 livres tant par le legs fait à la dite église par ledit feu Fiérard que pour l'insinuation de la dite quittance, 6 août 1672

Une quittance de Fallempin du 14-3-1672 portant 153 livres 4 sols.

Une quittance du sieur Bayart curé d'Étaples, sans date, portant avoir reçu de Jeanne Gressier 10 livres pour messes à l'intention du sieur Fiérard

Une quittance de Gueudré du 7-6-1671 portant avoir reçu 10 livres pour le droit d'inventaire fait après le décès dudit Fiérard

Une quittance de Me Nicolas L... curé de Neuchâtel datée du 10-10-1670 portant avoir reçu de Jeanne Gressier la somme de 16 livres 10 sols tant pour les funérailles dudit Firmin Fiérard que messe dicte à son intention

Comme on peut le constater, cet ensemble de documents ne dévoile que peu de choses sur la situation du couple Fiérard-Gressier. Les quelques quittances ou autres papiers trouvés semblent faire montre d'une activité peu importante et d'une situation relativement modeste. Il nous manque effectivement le contrat de mariage et l'inventaire après décès de Firmin Fiérard, pour en savoir plus.

Cependant, un autre inventaire intéressant, dû bien évidemment à l'incontournable Roger Rodière, nous apporte quelque consolation, mais aussi de sérieuses interrogations. C'est l'inventaire après décès de Péronne Allix « *femme de François Clipet, marchand brasseur, auparavant veuve de Firmin Fiérard, marchand brasseur* », réalisé chez le notaire Pasquier de Montreuil les 14 et 15 septembre 1676 (Ms 200 p.4008 et 4009 – Rodière). Ce dernier ne reproduit pas ici intégralement les termes du document. Il en fait, comme assez souvent, un résumé. Dans le cas que nous étudions, et en considération de l'imbroglio dû au remariage de Péronne Allix et François Clipet, il faut, comme nous allons le constater, lire et relire le texte de Rodière pour tenter de démêler l'écheveau.

En premier lieu, c'est la partie qui nous intéresse le plus, voyons où se situent les Fiérard dans la meute des héritiers. L'inventaire est fait « *à la requête de Claude Fiérard, marchand brasseur, fils et héritier de la défunte tant en son nom que comme oncle et tuteur de Firmin Fiérard, fils et héritier de feu Firmin son père qui était aussi fils de la défunte ; de Claude Gressier, marchand brasseur à Etaples, tuteur à Jeanne Fiérard, fille du dit feu Firmin, fils de la défunte* ». Avec étonnement, je découvre ici un Firmin Fiérard No 3, fils de Firmin No2, petit-fils donc de Firmin No1 et Péronne Allix. Les registres paroissiaux d'Etaples indiquent, en effet, à la date du 12-10-1660 la naissance de Firmin Fiérard fils de Firmin et de Marguerite Duquesnel (parrain François Clipet, que nous connaissons beau-père de Firmin le père ; marraine Isabeau Cousin de Montreuil Saint-Firmin), et aussi le 13-10-1661 de Marguerite Fiérard née des mêmes parents ((parrain François Hochart vice maire d'Etaples ; marraine Marie Monocove) probablement décédée très jeune Je n'avais pas soupçonné ce premier mariage de Firmin Fiérard (il ne figure pas dans le registre d'Etaples) auquel succède, dès l'année suivante, le second mariage avec Jeanne Gressier. (contrat du 11 mai 1662)

Le premier mariage de Firmin avait eu lieu, comme celui de son père, à Notre Dame de Montreuil le 24-1-1660. Mariage dans un milieu de bourgeois aisés de Montreuil. Le contrat de mariage avait été conclu chez Me Boucher à Montreuil le 30-12-1659 (4 E104 /8). Firmin Fiérard était assisté de François Clipet, marchand brasseur, bourgeois, second époux de Péronne Allix, de Charles Fiérard aussi marchand brasseur, oncle paternel, Anne Allix veuve de Pierre Devillier maître maçon, tante maternelle, Thomas Caffier maître tonnelier et Anne (?) Allix sa femme, tante maternelle.

Marguerite Duquesnel, fille de feu Antoine Duquesnel, vivant marchand et bourgeois de Montreuil, était accompagnée de sa mère Isabeau Cousin et de personnes de qualité telles que François Duquesnel, procureur et notaire royal en cette ville, oncle paternel et curateur aux causes, Marie Duquesnel veuve de feu Charles Radenne, vivant marchand bourgeois en cette ville, tante maternelle, « honnête personne » monsieur Charles Radenne prêtre curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre de la ville, cousin germain paternel, de Mr François Duquesnel prêtre chapelain de la confrérie de la Charrette (?) aussi cousin germain, de Marie Wezelier veuve de feu Pierre Duquesnel, vivant bourgeois de cette ville, qui était oncle paternel, de Claude et Charles Duquesnel, frères germains.

Les apports des époux furent assez conséquents : mille livres par Firmin Fiérard, provenant de la succession de son père, mille cinq cent livre par Marguerite Duquesnel.

Il est vraisemblable que Marguerite Duquesnel soit décédée dans l'accouchement de sa fille, et celle-ci peu de temps après. L'état de veuvage de Firmin n'apparaît pas dans les documents qui ont suivi. Il est logique que Firmin Fiérard no 3 soit placé sous le tutorat d'un

Fiérad (Claude) et que Jeanne Fiérad, fille de Jeanne Gressier, soit « tutorée » par un Gressier. J'avais bien remarqué que l'inventaire au décès de Jeanne Gressier désignait, sans les nommer, « *les enfants mineurs* ». C'est qu'il existait donc, en plus de Jeanne Fiérad née à Etaples le 9-7-1663, fille de Jeanne Gressier, un ou plusieurs autres enfants. J'ai ainsi repéré à Neufchâtel où s'était installé Firmin Fiérad, la naissance de Marie Fiérad fille de Firmin et de Jeanne Gressier, le 27-1-1665. L'enfant a eu pour parrain Gabriel Sr de la Follie, écuyer, époux de Madeleine de Thubeauville et pour marraine dame Marie de la Garde. Marie Fiérad décèdera à l'âge de six ans, le 17-4-1671 à Neufchâtel Remarquons les décès successifs en quatre ans de Firmin, de sa fille Marie et de son épouse Jeanne Gressier. Voici donc désignés deux héritiers de Péronne Allix, issus des deux mariages de Firmin No2, qui sont Firmin No3 et Jeanne.

Mais Péronne Allix était mère d'autres enfants issus de son mariage avec Firmin No1. Son second époux, François Clipet, était père d'enfants natifs de cette union ou peut-être d'un mariage précédent. Il est assez malaisé, à la lecture du résumé écrit par R.Rodière, d'évoluer dans l'embrouillamini des Fiérad et Clipet concernés par la succession Aussi, j'offre aux amateurs de généalogies transparentes la joie que leur procurera la résolution du petit rébus que me pose ce document en le reproduisant ici : « *...à la requête.....de François Dupuis d'Abbeville et Jean Clipet son frère utérin, tous deux enfants de Anne Fiérad, fille de la défunte, tant pour eux que pour Pierre Clipet leur frère ; Thomas Jeanne marchand et Françoise Fiérad sa femme ; Antoine Fiérad et consorts tous enfants de feu Robert Fiérad qui était fils de la défunte ; où l'on trouve que Job Clipet avait épousé en premières noces Catherine Berthoult qui se maria à Antoine Queval ; plus la nomination de Péronne Allix comme tutrice de ses enfants mineurs avec Firmin Fiérad en date du 20-2-1695 [il y a ici une erreur dans la copie de l'année] et de Jean Fiérad pour leur curateur ; où l'on trouve la copie du contrat de mariage de ladite Allix avec François Clipet de Jean Le Pottier notaire à Montreuil le 27-6-1646. On y voit qu'Antoine Clipet, fils de François et de Péronne Allix, s'est marié suivant contrat reçu Lovergne le 5-7-1671. Par une note d'arrêté de compte, il paraît que François Clipet aurait entre autres enfants Pierre et Jean Clipet – François Clipet et Suzanne Clipet nièces de la défunte (commencé devant Pasquier le 14 septembre 1676, clos le 15). »*

Il est bon de mentionner ici le contrat de mariage de Firmin Fiérad (No 1) et de Péronne Alix daté du 13-1-1628 chez le notaire Bocquillon de Montreuil (4 E 405/718). On y apprend que Firmin Fiérad est brasseur à Montreuil. Il est assisté de Françoise Caron, sa mère, veuve de Claude Fiérad, son père, de Jean Fiérad, son frère, brasseur à Montreuil, de François Allard mari de Anne Fiérad sa sœur, de honorable homme Hugues Fiérad, bourgeois et ancien échevin de Montreuil, son cousin issu de germain du côté paternel, de Michel Poulletier, bourgeois de Montreuil, époux de Marie Fiérad, sa cousine germaine.

Péronne Alix fut accompagnée de Olivier Alix, maître maçon à Montreuil et de Anne Bloquel, ses père et mère, de Pierre Devilliers époux de Anne Alix sa sœur, d'Estienne Alix, maître maçon à Montreuil, son oncle.

Ici encore, comme nous l'avons observé au mariage de Firmin son fils, aucune précision n'est donnée sur l'apport du marié : « *ont les dits alix et sa femme avec ladite péronne leur fille desclaré que les moyens et faculté dudit firmin fiérad...ils se tiennent pour contents... sans avoir désiré plus ample déclaration...* ». Pourquoi ce motus ?

Par contre, on se doute de ce qu'un maître maçon tel qu'Olivier Alix peut offrir en dot à sa fille : une maison bien sûr ! Cette maison est sise « *rue de la pie, tenant de liste audit Estienne Alix* » à Montreuil

Firmin Fiérad (No1) mourra, relativement jeune, le 5-2-1645 à Montreuil Notre-Dame, et Péronne Alix le 20-8-1676 à Montreuil Notre-Dame également.

Parti à la recherche généalogique des descendants de Firmin Fiérard No2, j'avoue avoir perdu de vue Firmin No3, pris en charge par Claude Fiérard, brasseur. Serait-il décédé encore enfant ? Aurait-il quitté Etaples pour Montreuil ?

Par contre, j'ai dépisté Jeanne à la faveur d'une précieuse minute notariale du notaire Lartizien d'Etaples (4 E 65/235) datée du 18 juin 1682. Jeanne Fiérard a 19 ans. Elle me paraît faire la preuve d'être déjà une femme de caractère. Elle est « *jeune fille a marier, aagé émancipé usant de ses droits, demeurant en la ville destappes* ». Devant cette jeune femme résolue à utiliser ceux-ci, « *honorabile homme Claude Gressier marchand bourgeois et antien vice maieur dudit estappes oncle et tuteur créé par justice a ladite fiérard* », la mine tendue, me semble grincer des dents. C'est, qu'en effet, Jeanne Fiérard, assistée de Charles Monocove, époux de Claudine Gressier sa tante, procureur à Etaples, est venue pour que Claude Gressier lui rende compte, en qualité de tuteur « *des biens meubles et effets délaissés par ladite deffunte Gressier et quy sont contenus dans l'inventaire* » fait après le décès de sa mère. Elle rappelle que, dès le 9 octobre 1678, elle avait déjà avisé le bailli d'Etaples et que, le 25 janvier 1679, le sieur Gressier avait affirmé être redevable de la somme de 341 livres huit sols. Mais Jeanne ne néglige aucun détail. Elle exige 30 livres qui représentent le coût des « *chaudières* » (celles de la brasserie) que Claude Gressier a récupérées. Elle réclame « *l'habit de camelot noir avecq une paire de draps aussi* » Claude Gressier, que je prends pour un honnête homme, réplique qu'il ne fait que reprendre les chaudières qu'il avait lui-même achetées, que le compte qu'il a arrêté s'appuie bien sur les reçus déposés, qu'il fournira « *les habits demandés* », et « *qu'il ne doit aucune chose a ladite fiérard* ». Je le crois volontiers quand je vois que le lendemain de cette première confrontation, Claude Gressier met en mains de Jeanne Fiérard, devant notaire et témoins, trois épais dossiers contenant le premier 6 pièces, le second 30 pièces et le troisième 33., tous paraphés du notaire Lartizien. Ce n'est pas tout : « *icelle Fiérard a convenu que le sieur Gressier luy a mis en mains deux livres journaux contenu du parchemin le premier contenant quatre vingt six feuillets, le second cent vingt deux.....la dite fiérard en fait quittance au dit Gressier...les dits livres contenant les comptes...* » Les parties se sont entendues en définitive sur la somme de 314 livres, ce qui prouve en définitive le bon droit de Claude Gressier qui, somme toute, avait, je pense, bien rempli son rôle de tuteur, ne serait-ce que de n'avoir pas fait de Jeanne une illettrée (sa signature au bas de l'acte est assez remarquable). J'ajoute que Jeanne n'a pas mis « *le couteau sous la gorge* » de son tuteur : elle a accepté 14 livres le jour de l'acte, 100 livres « *a sa volonté... autre somme de cent livres un an après...les autres cent livres après le second paiement* »

Un ajout intéressant, en fin de la minute, concerne le premier versement de cent livres spécifié à la volonté de Jeanne Fiérard : « *laquelle somme ne sera paiée que lorsqu'elle prendra alliance de mariage* ». Voici donc la raison qui motivait la demande pressante de Jeanne et, il me semble, les réticences de son tuteur. La flamme qui animait la très jeune femme devait être bien ardente, pour qu'avec audace, elle ait entrepris d'obtenir son émancipation puis les moyens financiers de se marier. L'accuserai-je d'ingratitude envers son tuteur? « *Amour, amour, quand tu nous tiens, on peut bien dire : Adieu prudence !* » disait La Fontaine.

Cette petite mais importante précision me fit plonger de facto dans les registres paroissiaux d'Etaples, hélas incomplets ou laconiques pour certaines périodes reculées. J'y ai décelé le mariage de Jeanne Fiérard et de Nicolas Lecat le 20 juillet 1682, mariage dont les témoins sont pour l'époux Charles Destailleux et Anne de Saint Jehan, pour l'épouse Claude Gressier, son tuteur, avec lequel donc les choses se sont apaisées et Louise Marie Nayet sa femme.

Poursuivant sa collecte de ressources financières destinées à conforter son foyer, notre volontaire Jeanne se présente chez le notaire Pasquier à Montreuil, le 27-2-1683 (4 E

105/580), en compagnie d'Antoine Clipet, fils de François Clipet et de Péronne Allix, car elle se souvient qu'elle est héritière « partiaire » de Péronne Allix, qui était, de par son premier mariage avec Firmin No 1, ni plus ni moins que sa »mère-grande ». En cette occasion, elle est escortée de son tout récent mari, Nicolas Lecat ; Pour parer aux frais d'un procès, l'accord se fait sur le versement par Antoine Clipet à Jeanne Fierard d'une somme de 140 livres que, le 27-1-1684, Jeanne et Nicolas reconnaissent avoir reçue et en tiennent quitte le sieur Clipet (ceci figure en ajout sur la minute de 1683).

Puis arrivent, tout d'abord la naissance le 29-2-1684 à Etaples de Martin Le Cat, fils de Nicolas Le Cat et de Jeanne Fierard, mais ensuite deux funèbres indications : le décès de Jeanne Fierard « *femme de Nicolas Le Cat* », trois mois après, le 13-5-1684, (probablement des suites de son accouchement), âgée donc de 21 ans, suivi de la mort de son enfant Martin, en août de la même année., tous ces événements s'étant enchaînés dans les deux années qui ont suivi la transaction et l'accord avec Claude Gressier

Triste destinée de Jeanne !

Pour l'anecdote, signalons que deux années après le décès de Jeanne Fierard, le 29-11-1686, naissait à Etaples un second Martin Le Cat, fils de Nicolas, l'époux veuf de Jeanne, déjà remarié avec Marguerite Blair, qui avait voulu marquer, par l'attribution de ce prénom, le souvenir de sa première union.. Il avait convolé cette fois avec une épouse solide et prolifique qui lui donna moult rejetons dont, après Martin, Marguerite en 1689, Charles et Marcq jumeaux en 1691, etc... Nicolas Lecat habitait une maison voisine de la maison du Chat Huant et des bâtiments d'Antoine Wyart Il exerçait la profession de maréchal.

Mais qu'est devenu Firmin Fierard no 3 ? Serait-ce Firmin Fierard, brasseur, habitant Montreuil, qui y épouse à Notre-Dame, le 21-2-1689, Anne Josset de la paroisse Saint-Wallois ? Hélas ! l'acte de mariage ne porte pas le nom des père et mère de l'époux.. Les actes de décès des deux époux, Firmin le 2-7-1702 à Notre-Dame, Anne, âgée de 36 ans, le 27-9-1705 à Saint Wallois, n'apportent aucune information sur leurs ascendants.

Le testament de ce Firmin établi chez le notaire Marcotte de Montreuil le 27-6-1702 (4 E 105/220) [il meurt quelques jours après] ne dévoile pas non plus les noms de ses père et mère. Le testateur, nommé « honorable homme », ancien échevin de Montreuil, bourgeois sûrement, précise qu'il laisse l'ensemble de ses biens temporels à sa femme et qu'il lui demande de bien éduquer ses enfants (dont il ne donne pas les noms) et de leur faire poursuivre l'école. Il ne sera pas fait d'inventaire, ni de « *reddition de comte* ». Il prévoit qu'en cas de secondes noces pour Anne Josset, un inventaire soit fait et que le partage des biens soit réalisé « à égale partie à ses enfants »; les témoins de l'acte sont Bertrand Binguet, un des gardes du corps de son altesse le Duc d'Elbeuf, et Jean Lenglet, maître boulanger, ses voisins.

Un événement dramatique survient trois ans après, ce n'est pas une seconde noce pour Anne Josset, mais son décès. Celui-ci donne alors lieu à un inventaire important qui va durer du 1-10-1705 au 27-11-1705 (4 E 105/ 222. notaire Marcotte de Montreuil). Inventaire contrarié et retardé par le décès de Barbe Josset. « *filie agée usante de ses droits tante et tutrice créé par justice par sentence du 28 septembre a l'assistance de Claude Voisin marchand audit Montreuil curateur.....de firmin, charle, nicolas et rené fierard enfants mineurs desdits deffuncts* » Celle-ci, prévoyante, avait, dès le 29 septembre 1705 (notaire Marcotte) signé un bail qui louait « *la maison brasserie et tout ce qui en dépend scitué sur la petite place attenant à l'abbaye de Saint Saulve, chaudières cuves baignes chaudrons, ustensiles servant a la brasserie et a brasser la bière* » au Sieur Claude Septier lieutenant de la terre , seigneurie et chatellenie de Beaurain Château., pour la somme de 160 livres par an.

Sentant sa mort prochaine, Barbe Josset avait, huit jours après, le 8-10-1705 (notaire Marcotte toujours) testé à son tour et légué à sa sœur Catherine Josset épouse de Nicolas Lefebvre, la somme de 300 livres et aux enfants Fierard, orphelins, 260 livres. C'est

alors le dit Lefebvre qui devient tuteur et l'inventaire continue. Il nécessite une vingtaine de pages. Nous nous trouvons en présence des biens d'un bourgeois aisé propriétaire d'une brasserie florissante. J'en transcris ici un petit extrait qui pourra évoquer ce qu'était une brasserie de l'époque. Voici ce qu'énonce l'inventaire : « 3 800 fagots à 7 livres 15 sols le cent, soit 294 livres 10 sols ; 82 sommes de clandest à 32 sols la somme, soit 131 livres 4 sols ; 83 barils et un demi à 30 sols la pièce, soit 129 livres 5 sols ; 41 muids à 40 sols la pièce, soit 82 livres, 2223 livres de houblon à 20 livres le cent, soit 444 livres 12 sols ; 45 septiers et 2 boisseaux de soucrion à 20 sols le quartier soit 180 livres, un poulain de 16 mois sous poil bai soit 60 livres, un autre poulain de 4 mois sous poil noir soit 24 livres, un cochon à demi gras soit 12 livres, 4 poules et un poulet soit 23 sols ». On peut dire que la brasserie tournait à plein régime .A ces biens s'ajoutaient quelques bijoux en or et une liste impressionnante de dettes actives....

.L'hypothèse de ce Firmin no 3, fils issu du premier mariage de Firmin No2 et de Marguerite Duquesnel, m'est apparue très séduisante. Les dates pouvaient concorder. Je ne pouvais néanmoins considérer comme certaine la filiation des deux personnages, rien dans ces renseignements n'en apportant la preuve. C'est alors que j'ai étendu mes recherches dans le notariat de Montreuil au sujet des Clipet et des Fierard et c'est une minute du notaire Pasquier de Montreuil (4 E 105/ 582 A.D. Arras) en date du 6-12-1688 qui m'a apporté la preuve que Firmin Fierard No 3 existait encore à cette date, qu'il résidait à Montreuil et qu'il était bien le fils du premier mariage de Firmin No 2 avec Marguerite Duquesnel. Dans une écriture exécrable et un style des plus alambiqués, voici ce qu'écrit le notaire : « *Antoine Clipet marchand en cette ville héritier de François Clipet et de péronne allix ses père et mère d'une part firmin fierard usant de ses droicts a present resident en ceste ville fils de firmin et icelluy firmin fils de ladite peronne allix en premières nopces davecq firmin fierard d'autre part* » Il est nécessaire de lire lentement pour bien saisir. ce petit imbroglio !

Le document relate une transaction suivie d'un accord entre les deux hommes au sujet de l'héritage de Péronne Allix. Il est probable qu'elle a été entreprise à l'initiative de Firmin Fierard qui allait conclure mariage quelques mois après avec Anne Josset

Un premier compromis avait été signé le 26-4-1686, avec le tuteur et oncle, Claude Fierard, marchand à Montreuil. et « *Firmin Fierard brasseur à Paris, fils et héritier de Firmin Fierard brasseur à Neufchâtel et Marguerite Duquesnel sa femme portant nomination d'arbitre pour faire terminer le différend né entre ledit Claude son oncle et tuteur, relatif à la gestion qu'il a eus de ses biens provenant des Fierard et Duquesnel ses père etmère, et de Péronne Allix son aïeule* » (notaire Caudavaine – selon Rodière Ms 200 page 3937). Firmin Fierard No 3 se montrait déjà un homme d'affaire avisé. Que faisait-il à Paris où il ne s'établit pas ? Y était-il venu apprendre les recettes de la brasserie ?

Détail insolite, mais cependant logique à la réflexion, : aucun lien, aucun contact ne semble avoir existé entre Firmin Fierard No 3, époux de Anne Josset, et Jeanne Fierard, sa demi-sœur, tous deux enfants de Firmin No2. Il est vrai que, très jeunes au décès de leurs père et mère, ils furent éduqués, l'un chez les Fierard et Clipet de Montreuil et l'autre dans la famille Gressier d'Etaples.

Les décès successifs de Firmin No 3 (1702) et Anne Josset (1705) ont donné lieu, nous l'avons vu, à un inventaire des biens et à des arrangements conclus pour les enfants mineurs héritiers. Je cite trois documents datés de 1720, date à laquelle les enfants mineurs étaient, peut-être pour certains, devenus majeurs (je remarque que parmi eux se trouvait un nouveau Firmin qui est l'aîné et que je baptiserai Firmin No 4, mais dont j'ignore la destinée)

1- Le 10-5-1720, François Baiart, maître armurier à Montreuil, tuteur des enfants mineurs de « *honorabile homme Firmin Fierard marchand brasseur et ancien échevin de Montreuil* », déclare avoir reçu en cette qualité « la somme de mille livres en un billet de banque qui est de pareille somme No 536789 » et de plusieurs autre billets pour lesquels il

reçoit un total de onze quittances des mains de Nicolas Hertault bourgeois et Louise Le Roy son épouse (4 E 105/231 notaire Marcotte)

2- Le 21-5-1720, quittance de remboursement par Eloy Lefebvre, marchand et procureur fiscal au titre d'office en la mairie de Montreuil et Catherine Josset sa femme, oncle et tante des enfants mineurs de Firmin Fiérard, au profit de Gaspard Dupuis, Sieur de la Renardière. (Notaire Caudavaine – selon Rodière Ms 200 page 3965)

3- Le 3-9-1720, apparition de Firmin No 4 ! Catherine Josset (signalée ici veuve de Nicolas Lefebvre et précédemment Eloy Lefebvre, mais il s'agit bien de la même personne), tutrice, « reconnaît pour se libérer du retrait intenté contre elle par Firmin Fiérard marchand brasseur, fils héritier de Firmin qui était fils de Firmin marchand brasseur à Neufchâtel et Marguerite Duquesnel sa femme, icelle sœur de honorable homme Gabriel Duquesnel marchand mercier, ancien échevin, grand oncle dudit Firmin Fiérard, à cause d'une maison rue Butinoise vendue au profit de ladite veuve Lefebvre par Angélique Morlet veuve de Gabriel Duquesnel. Ladite Josset reconnaît avoir reçu dudit Fiérard 2700 livres pour prix de l'acquisition, moyennant quoi ladite Josset fait cession audit Fiérard de ladite maison (notaire Caudavaine selon Rodière Ms 200 page 4061).

Descendance de Firmin FIERARD et Jeanne GRESSIER-

I -1 -6 -1 – Jeanne Gressier née vers 1639

épouse **Firmin Fiérard No 2** le 11-5-1662 à Etaples
décède le 5-4-1674 à Etaples

Firmin Fiérard No2 né le 1-5-1640 à Montreuil- Notre Dame

Fils de **Firmin Fiérard No 1** et de Péronne Allix

décède le 1-5-1670 à Neufchâtel

Il avait épousé en premières noces le 26-1-1660 à Montreuil, **Marguerite Duquesnel**

D'où : 1- **Firmin Fiérard No 3** né le 12-10-1660 à Etaples

Qui épouse Anne Josset le 21-2-1689 à Montreuil

D'où postérité : 1 **Firmin Fiérard No 4**

2- **Marguerite Fiérard** née le 13-10-1661 à Etaples, décédée très jeune

Du mariage **Jeanne Gressier x Firmin Fiérard No 2 :**

I -1 -6 -1-1 Jeanne Fiérard;née le 9-7-1663 à Etaples

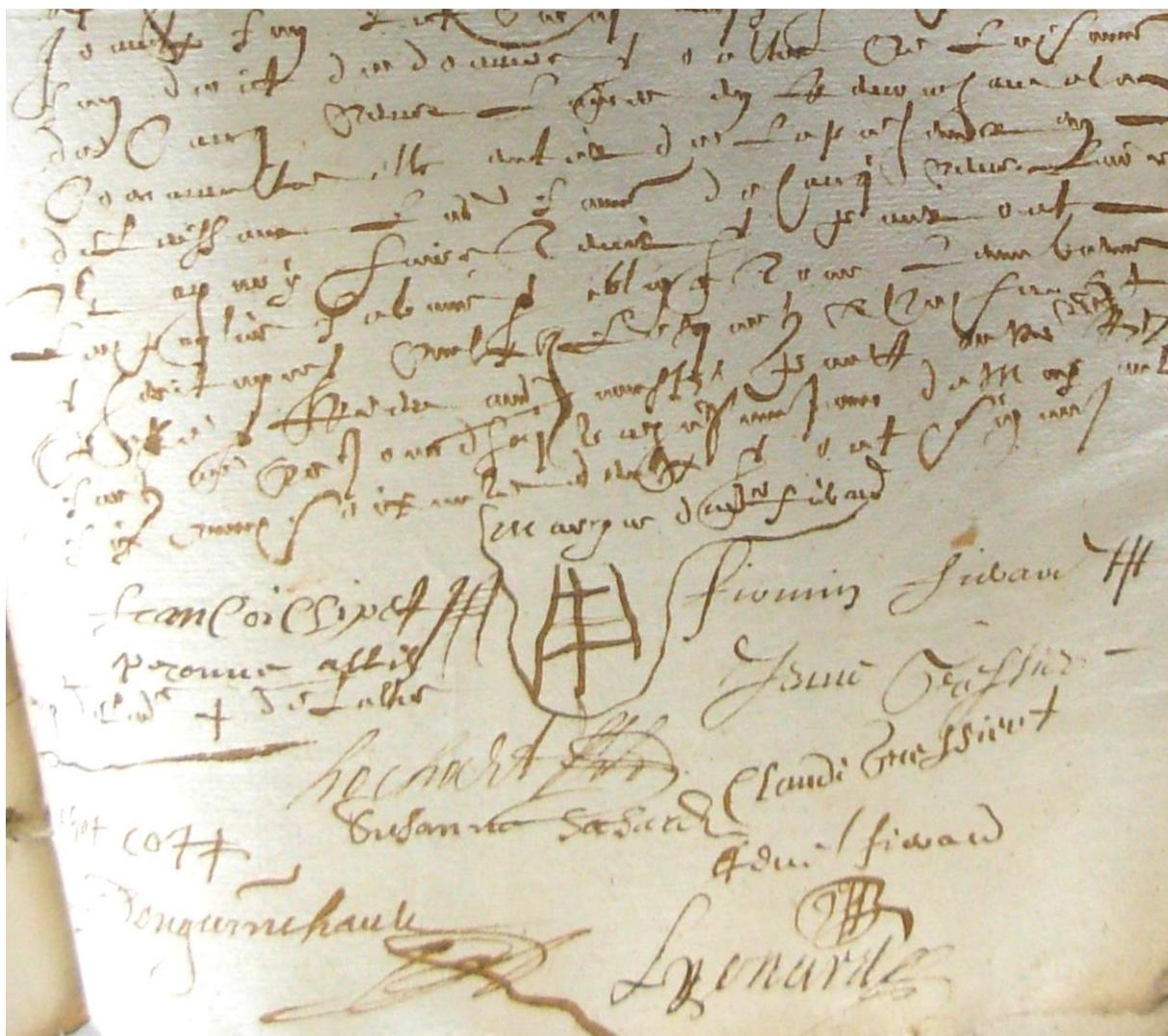
épouse **Nicolas Le Cat** le 20-7-1682

décède le 13-5-1684 à Etaples

d'où : **1 Martin Le Cat** né le 29-2-1684-décédé en août 1684

I -1 -6 -1 -2 Marie Fiérard née le 27-1-1665 à Neufchâtel

décède le 17-4-1671 à Neufchâtel



Signatures au bas de l'acte de mariage de Firmin Fierard (2) et de Jeanne Gressier
 Firmin Fierard – Jeanne Gressier – François Clipet – Péronne Allix – Marque de Barbe
 Delattre – Claude Gressier – François Hochart – Susanne Hochart – Adrien Fierard -

I – 1 – 6 – 2 Claudine GRESSIER et Charles MONOCOVE

Nous ne trouvons pas la naissance de Claudine Gressier sur les registres d'Etaples, mais grâce à son acte de décès à Etaples le 27-4-1707, qui souligne son âge à ce moment : 67 ans, nous affirmons donc qu'elle est née à Etaples en l'année 1640, fille de Claude Gressier et Barbe Delattre.

Elle va épouser à Etaples le 17-6-1668 un représentant de la famille Monocove, famille que les Gressier connaissent bien. Nous avons vu auparavant les mariages Pierre de Saily x Marie Gressier et Jean Gressier x Antoinette de Saily, les Saily étant alliés aux Monocove.

Il s'agit de Charles Monocove, homme de loi, procureur, qui, nous le savons, assistait Jeanne Fierard, sa nièce, dans son recours envers Claude Gressier en 1682. Il est fils d'Adrien Monocove, bourgeois, échevin, huissier audiencier au Comté du Boulonnais, que nous savons frère de Renée Monocove épouse de Jean de Saily et par là, oncle d'Antoinette de Saily. Précision supplémentaire : Adrien Monocove, né vers 1615, était fils d'Adrien et de Marguerite Santo. Il avait épousé Marie Dubois vers 1641. Remarques au sujet de ce mariage : G.Souquet, dans son « Histoire chronologique de Quentovic mentionne dans les comptes de la ville pour 1641 et 1642 une dépense de 6 livres pour « *Vin d'honneur offert par les eschevins au banquet nuptial de Melle Marieul avec M. Adrien Monocove* ». J'ai tout d'abord pensé à une erreur de transcription du nom de la seule épouse connue qui est Marie Dubois et non Marieul. Une minute du notaire Bocquillon de Montreuil en date du 26-4-1670 me donne la raison de cette confusion. Marie Dubois est, en réalité, la fille de Laurent Dubois et de Noelle de Sarton Cette dernière, fille de Antoine de Sarton ancien maire d'Etaples, devenue veuve, s'est remariée avec Jacques Morieul de Montreuil. Elle décéda avant son second époux qui recueillit sa fille, Marie Dubois, à laquelle le comptable de la commune donna le nom de Morieul, ignorant probablement cette situation particulière.

Seconde observation : Adrien Monocove, honoré par les échevins, est à classer parmi les notables étaplois. Il est vrai aussi que la famille Morieul de Montreuil est à classer également parmi les familles notables de la ville. Nicolas Morieul, frère de Jacques, est bourgeois prévôt de l'echevinage.

Les registres paroissiaux d'Etaples ne nous livrent pas la naissance de Charles Monocove, mais son acte de décès le 20-5-1713 à Etaples, alors qu'il est veuf de Claudine Gressier, nous signale qu'il est âgé de 69 à 70 ans. Il est donc né vers 1643.

Assistent à son mariage Adrien Monocove son père, Marie Dubois sa mère, Antoine Monocove son frère. Claudine Gressier est accompagnée de Claude Gressier, son frère, Barbe Delattre, sa mère, et Jeanne Gressier, veuve de François Hochart, sa tante.

Charles Monocove sera un homme de loi, comme son père. Avait-il rempli les obligations inhérentes à cette fonction ? Le 15-3-1691, un jugement de la sénéchaussée lui fait défense (avec Me Lartizien, Fourré et du Crocq) « *d'exercer et de postuler sans provisions, les fonctions de procureur dans le bailliage royal d'Etaples, Choquel et Bellefontaine, à peine de faux et 500 livres d'amende* ».

Claudine Gressier décède à Etaples le 27-4-1707 à l'âge de 67 ans. Elle est inhumée dans le cimetière « *sur le bord du chemin qui conduit à la grille du côté de midi* ». Charles Monocove son fils et Claude Gressier, son frère, assistent aux obsèques

Charles Monocove décède à Etaples le 20-5-1713, « *âgé de 69 à 70 ans* ». Il est inhumé « *près de sa femme* ». Charles, Antoine et Antoinette, ses enfants, sont présents à la cérémonie.

Descendance de Charles MONOCOVE et Claudine GRESSIER

Tous nés à Etaples

1 – Charles Monocove né le 10-5-1669. ; parrain Firmin Fierard, marraine Marie Monocove. Il sera homme de loi comme son père.

On relève dans le Registre du Roi à la date du 4-2-1697 « provisions de premier huissier audiencier au bailliage royal d'Etaples pour Charles Monocove né le 10 mai 1669 »

Il était greffier de la mairie lorsqu'il décéda à Etaples le 24-6-1756, à l'âge très respectable de 87 ans...et célibataire ! [ceci explique-t-il cela ? je me garde de donner la réponse]

2 – Antoinette Monocove née le 12-6-1670

Par contrat de mariage du 13-6-1712 (elle avait donc 42 ans ! un âge tardif de procréation pour la femme) elle épouse Antoine Prévost de six ans son cadet ; né le 22-9-1676 à Etaples, fils de Antoine Prévost et de Jacqueline Louchet. Serait-ce un mariage de raison ?

Cependant, mais d'extrême justesse, le 3-2-1714 à Etaples, à l'âge de 44 ans, elle donne naissance à une fille Marie Antoinette Prévost. Ce sera le seul enfant du couple.

Elle décède le 14 -11-1727 à Etaples, âgée de 57 ans.

Cela donne une certaine vigueur à son mari, âgé de 51 ans, qui, derechef, convole en secondes noces le 14-1-1730 avec la toute jeune Françoise Angélique Cousin, 25 ans, née à Etaples le 24-12-1705, fille de Charles Cousin et de Madeleine Marguerite Bruhier, qui lui offrira neuf enfants !

Le robuste Antoine Prévost ne se décide à quitter cette terre qu'à l'âge respectable, pour cette époque, de 82 ans, le 22-10-1758 à Etaples.

Quant à sa fille unique issue de son mariage avec Antoinette Monocove, Marie Antoinette Prévost, elle épouse à Etaples, le 7-10-1739, Jacques Cornuel né à Boulogne. De ce mariage est née à Boulogne Marie Antoinette Robertine Cornuel , qui épousa à Etaples le 20-11-1784 Jean François Nicolas Marie Lecat, fils de François Marie Lecat et de Marie Françoise Sannier, né à Etaples le 13-5-1737, maire d'Etaples en 1791.

3 – Girard Monocove né le 25-9-1672 Parrain : « Girard Le Roux maître d'autel de Mr l'abbé d'Aumont » ; marraine : « *demoiselle Louise Nayet femme de Mr Gressier* »

Marchand brasseur à Calais, il y épousera le 1^{er} février 1702, Françoise Morel, *veuve en dernières noces de Michel Leclerc, demeurant au Courguin, libre de se remarier, assistée de Dominique Morel son frère et Jean Hiraut son compère* ». Girard Monocove était accompagné de Charles Guilbert, brasseur à Calais et Jeanne Monocove sa femme (sœur de Girard) et de François Gaultier, « *agent des affaires de monsieur le marquis d'Alembon* ». Il déclare qu'il est « *a luy appartenant en deniers comptant et provenant de son pécule et espargnes la somme de mille cinq cents livres, outre qu'il est vêtu et habillé honnestement selon son état* ». Françoise Morel certifie « *qu'elle est dans tous ses droits et action sans requérir ample ny particulière déclaration* » Ce contrat de mariage est signé chez Maître Caussien, notaire à Calais, bien connu des Gressier et Wyart (4 E 52/416).

Marie Françoise Monocove, décédée à Etaples le 18-1-1709 est issue du couple.

4 – Antoine Monocove né le 22-11-1674 Parrain Antoine Vuyart Marraine Barbe Fourré

Il épouse Marie Prévost, née le 26-5-1679 à Etaples, sœur d'Antoine Prévost, l'époux de sa sœur Antoinette. Le mariage a lieu le 28-6-1722 à Attin. Remarquons, une fois

de plus, l'âge tardif des conjoints, 48 ans pour Antoine, 43 ans pour Marie. Avaient-ils l'intention de fonder famille ? Il n'y en eut pas d'ailleurs. Aucun enfant !

Antoine Monocove, qui a mené une vie de modeste marchand, décède à Etaples le 27-3-1750 et Marie Prévost, qui ne sait pas écrire mais sait compter, « sentant sa fin prochaine », vend ses biens à charge de pension viagère à son neveu, Pierre Prévost, huissier audiencier à Etaples.

Extrait de l'acte notarié en date du 18-7-1752 chez Me Becquet notaire à Etaples (4 E 65/242) « *considérant qu'elle ne peut subvenir à ses affaires, ni subvenir à ses besoins, a déclaré céder et vendre.....le fond et propriété de quinze journaux de terres plus ou moins situés en ce terroir d'Etaples, savoir cinq journaux derrière le château,....deux journaux et demi au petit chemin des prés,.... deux journaux au Camp notre dame... deux journaux au dessus du puis d'amour... quatre journaux a usage de riez près de Rombly* » Elle vend également à Pierre Prévost « *le fond et la propriété de la moitié de la maison ou elle est demeurante au haut de la rue qui conduit à Montreuil qu'elle avait acquis avec son mary comme aussi le fond et propriété de la moitié d'une grange....* » Elle cède pour moitié « *tous les meubles, effets et dettes actives qui se trouveront dans la dite maison* » Suit un inventaire qui dénote un niveau de vie moyen, assorti de quatre dettes actives de 204 livres pour obligation, 75 livres pour livraison de briques, 270 livres et 75 livres (raison non donnée). Pierre Prévost devra « *la nourrir, entretenir et loger sa vie durant et fournir a tous ses besoins* » Mais, prévoyante, Marie Prévost a auguré que dans le cas où elle ne s'accommoderait pas de la vie avec son neveu, ce dernier sera tenu de lui payer une rente annuelle de cent livres jusqu'à son décès, et, après ce décès, une rente viagère de 30 livres à Antoine Prévost, son frère, jusqu'à la mort de celui-ci. Dernière disposition : Pierre Prévost prend en charge les dettes passives de sa tante, dettes dont le détail démontre que leur total équivaut à celui des dettes actives. Bonne opération pour notre avisée Marie Prévost et bonne opération aussi pour Pierre Prévost qui se voit propriétaire dès le 5 février 1754, date du décès de Marie Prévost, auquel on voit assister Antoine et Pierre Prévost.

Une remarque : le patronyme « Prévost » a été souvent transformé en « Pruvost » dans les registres paroissiaux d'Etaples.

5 – Marie Jeanne Monocove née le 12-1-1676, décédée le 8-2-1717. Il semble qu'elle soit restée célibataire.

6 – François Monocove né le 28-6-1677

7 – Louis Monocove né le 26-8-1678 Parrain Louis Level Marraine demoiselle Renée Vuyart fille de M. de Beauchamps.

Il a épousé Anne Henry. De cette union est né en août 1705 Charles Monocove qui décède le 4-10-1706.

8 – Jeanne Monocove née le 27-3-1680 Parrain Marc Duriez Marraine Marie Jeanne Fierard.

Elle épousera Charles Guilbert marchand brasseur à Calais, la date du mariage précède 1702.

I – 1 – 6 – 3 Claude GRESSIER et Louise Marie NAYET

Claude Gressier est le troisième et dernier enfant que je repère dans la descendance de Claude Gressier et Barbe Delattre. Il serait surprenant que cette descendance se soit limitée à ce petit nombre, mais, dans l'ignorance de la date du décès de Claude Gressier le père, que l'on sait mort avant 1662, mais marié en 1637, et devant l'absence des actes de cette époque dans les registres paroissiaux, il faut bien avouer notre ignorance dans ce domaine.

L'acte de baptême de Claude Gressier m'est donc inconnu, mais, comme pour ses sœurs Jeanne et Claudine, son acte de décès à Etaples, le 9-9-1709, « à l'âge de 69 ans », nous indique une naissance autour de 1640.

Il poursuit la tradition du métier de brasseur comme ses père et grand-père dont il a disposé de l'héritage. C'est un notable de la ville, il en est bourgeois, il sera marguillier et je le vois mayeur en 1677.

La recherche d'une épouse « convenable » se fera, comme d'habitude, dans le cercle familial. Il s'agira de Louise Marie Nayet (alias Naiet, Naiez, Naier). Les Nayet sont originaires de Montreuil. Louise Marie, née vers 1646, est fille de Guillaume Nayet, échevin de Montreuil, décédé, et d'Anne de Saint-Jean, qu'il avait épousée le 31-7-1644 à Notre-Dame de Montreuil. Nous connaissons bien Anne de Saint-Jean pour l'avoir vue épouser en secondes noces, vers 1650, Charles Wiart, Sieur de Beauchamp, de cette famille Wyart alliée aux Gressier. Elle était fille d'Antoine de Saint-Jean, échevin de Montreuil et argentier, et de Marie Duflos.

La minute notariale du 23-7-1682 chez le notaire Pasquier de Montreuil nous donne un aperçu des liens existant entre les Gressier, les Nayet et les de Saint-Jean. Elle concerne le mariage de Jean Nayet, frère de Louise Marie, veuf de Françoise Triquet, qui épouse à cette date Marguerite Delhomel. Assistent à ce mariage Louise Marie Nayet et Claude Gressier, qui est devenu son mari, Charles Wyart Sieur de Beauchamp qui est devenu le second mari d'Anne de Saint-Jean présente également, ainsi que tous les enfants de ce dernier couple, frères et sœurs utérins de Jean Nayet et de Louise Marie Nayet. Citons-les : Pierre Wyart curé de Frencq, Anne Wiart épouse de Nicolas Duflos marchand à Frencq, dame Renée Wyart épouse de honorable homme Nicolas Fourdrinier, Antoine Wyart acolyte du diocèse de Boulogne (l'acolyte était un aspirant ecclésiastique qui avait reçu la tonsure et était chargé des bas offices de l'église), Charles Wyart, sieur de Rohart.

J'ai recherché en vain le contrat de mariage de Claude Gressier et de Louise Marie Nayet, mais le registre paroissial d'Etaples porte heureusement leur acte de mariage à la date du 1^{er} avril 1669, assorti d'une « dispense de Monseigneur l'Evêque de Boulogne de marier au Saint Temps du Caresme », et signé des époux (remarquons que Louise Marie signe Naiez) et des témoins qui sont : Charles Wyart, Charles Monocove et Firmin Fierard. Les époux vont habiter la Maison du Chat à Etaples, bien de famille équipé d'une brasserie, hérité de Jehan Gressier, l'aïeul. L'extrait, quelques pages ci-dessous, en donne la situation précise.

Une autre possession en provenance du même héritage est le jardin des Briamans. Les archives de la paroisse (74J 18/8) nous disent ceci : « *Le dit Campion aux droits pour acquisition d'Henry Capry et d'André Daquin et Blondel sa femme, les derniers étant aux droits pour acquisition d'Antoine Capry, lesquels Capry étaient aux droits pour acquisition du Sieur Claude Gressier et demoiselle Louise Naier son épouse pour un jardin nommé le jardin des briamans tenant au cimetière qui fut divisé en deux et qui à présent est réuni à l'article suivant, doit à la dite église pour deux obits qui se chantent pour les dits Sr Gressier et Naiet* ».

Divers documents laissent entrevoir une aisance certaine de Claude Gressier. Ainsi cette reconnaissance du 19-9-1696 (notaire Beaufiles - 4 E 65/10) par les frères Philippe

et Antoine Delebarre, héritiers à portion de leur mère Marguerite Delattre, laquelle était fille de Jean Delattre et Marguerite Fierard, et sœur donc de Barbe Delattre mère de Claude Gressier. Cette reconnaissance vise le paiement à Claude Gressier d'une rente relative à certains immeubles sis à Etaples provenant de l'héritage Delattre.

De même ce bail à rente du 8-9-1703 (notaire Lefebvre - 4 E 65/12) par Louise Legrand, veuve de Messire Antoine de Guizelin, esquier, Sieur de Fromessent, tant en son nom qu'en celui de Messire César François de Guizelin de Fromessent son fils, relatif à « *une certaine mazure non amazée de maison chambre et étable séante à Etaples* » pour laquelle Catherine Sandron demeurant à Frencq n'a pu acquitter les cens et rente et que la dame de Fromessent cède « *a titre de rente foncière surcensière perpétuelle et hereditable engendrant relief des droits seigneuriaux* » à Claude Gressier (qui a déjà déjà fait bâtir une grange sur le lieu de cet immeuble).

Toute personne de qualité a son banc réservé et payant dans l'église de la paroisse. La place de ce banc honorifique est importante et donna lieu dans le passé des paroisses à moult tensions, discussions, altercations, querelles de préséance .pouvant aller très loin Bien entendu, Claude Gressier et son épouse disposaient de leur banc personnel. C'est ce que je lis dans les Archives paroissiales (74 J – 18) : « *Le sieur Claude Gressier marchand, bourgeois et brasseur en cette ville pour son banc appliqué au grand pilier du clocher a coté de la chaire de vérité entre ses bornes et limites marques au foeuillet 17 du registre doit a ladite église au jour de l'Ascension cinq souls de rente franche et nette. Luy encore pour le banc de dmelle Navez sa femme dans la nef quy fait front sur lallée quy mmene de la nef a la chapelle de la Vierge doit par chacun an au noel six souls de rente* »

Extrait des Archives paroissiales d'Etaples (74 J 18/5- A.D.Arras)

Il faut croire que la question des bancs posait encore quelques problèmes en cette première moitié du 18^{ème} siècle à Etaples, si je me réfère à cet étonnant et perspicace rapport qu'a rédigé le greffier de la paroisse, ou le curé. Il me paraît intéressant de le reproduire ici, car il nous plonge dans le petit monde religieux de l'Etaples d'alors dont il nous dévoile un aspect de la mentalité.

« Chapitre des rentes qui sont deues a ladite église a cause des Bans quelle a permi de placer pour certaines familles

Nota quil est bon de remarquer icy que les églises estant des maisons de prières, dit l'évangile, ou tous les fidèles d'une paroisse s'assemblent pour adorer dieu qui y réside dune manière toute particulière, ces lieux saints appartiennent également a tous les vrais chrétiens sans qu'aucun d'eux y doive ambitionner d'autre preeminence que celle de la vertu d'humilité qui les doit faire rechercher les endroits les plus reculés a l'imitation du publicain de l'évangile qui s'estimait encore trop heureux d'être a la porte du temple prosterné la face contre le pavé parce qu'il n'osoit regarder le sanctuaire ; qu'il serait donc a souhaiter par conséquent que lon ne vit aujourd'hui dans nos églises que ce que lon y voyait dans les premiers sciècles, c'est a dire l'autel du sacrifice, le lutrin du chœur et la chaire de vérité, Ces lieux sacrés et plus beaux et plus dégagés, plus propres et plus édifiants, qu'ils ne sont par une forest de bancs grossiers et dissemblables qui choquent la veue des hommes et détruisent le bel ordre et la décoration nécessaire. Mais la délicatesse des chrétiens qui s'est augmentée par le refroidissement de leur piété les a portés a demander des bans pour s'asseoir dans un lieu ou rien n'est plus irrévérent que d'être assis devant dieu, dit

Tertullien ; et l'orgueil ensuite leur a fait ambitionner les premières places que Jésus Christ condamne dans son évangile. Or l'église toujours plus indulgente envers ses enfans qu'ils ne sont eux-mêmes fidelles aux loix de leur mère a cru devoir accorder autrefois quelques places aux plus qualifiés tels que sont les Rois, les princes, les Seigneurs, les gouverneurs, les juges et les magistrats des lieux, indulgence qui semble d'autant plus raisonnable que ces lieux saints n'étaient le plus souvent bâtis et entretenus que par les grandes libéralités de toutes ces personnes de distinction. Mais comme les inclinations des grands descendent aisément dans les petits qui sont d'une nature semblable a la leur, lon a veu avec le tems augmenter cette avidité d'avoir des bans et des places dans les églises quy en pouvaient contenir parmy toutes sortes de gens, et affin qu'on eut moins d'occasion de leur représenter que lon ne satisfaisait pas aux désirs des grands qu'en veue de la reconnoissance qui semblait estre duee a leurs aumones continuelles, ils se sont offert d'imiter ceux-là dans leurs libéralités autant qu'il leur seroit possible. De là est venu cette coutume universelle de fonder des rentes pour les bans et de les grossir même a proportion des facultés des personnes et de la commodité des places. C'est ainsi que l'église a esté contrainte de vendre a ses enfans ce qui leur était commun a tous, et d'accorder a certaines gens des places les plus commodes a l'exclusion des autres qui ne peuvent plus sy mettre comme auparavant lorsquelles sont devenues propres a ceux qui les ont achetées par les rentes cy attachées. Or il faut avouer que cet usage est devenu trop commun pour qu'on puisse espérer de labolir et de remettre les choses dans leur ancien ordre. Mais du moins faut-il que les rentes qu'on établira a l'advenir soient convenables et proportionnées aux places et qu'elles soient non remboursables affin de perpétuer par ce moyen les places dans les familles et de conserver toujours fixe le revenu nécessaire de l'église. Qu'il faut en second lieu mettre tous les bans uniformes et les ranger de droite ligne dans toutes les nefes et chapelles ou il faut avoir des allées libres pour les processions et autres fonctions ecclésiastiques ;

Voicy donc le détail des bans qui sont arrentis, en attendant l'ordre qu'on établira dans la suite a ce sujet et tant pour les uns que pour les autres.

Et il faut encore se souvenir que le droit de se mettre dans un banc particulier estant un droit personnel et non reel, lorsque la personne est morte, le banc retombe dans le domaine de l'église après un an et un jour du decede de la personne sy pendant cet an et jour les successeurs nont pas relevé ledit droit par une reconnoissance Cicy est de droit positif et montre comme sont mal fondés ceux quy continuent de se mettre dans les bancs de leurs pères et mères sans jamais avoir relevé pour ces bancs. »

Sympathique et perspicace, ce curé ! Tout en rappelant les vertus premières des vrais chrétiens, il n'hésite pas à donner la leçon, condamnant l'orgueil, le manque de « délicatesse », le « refroidissement » de la vraie piété. Bien qu'il admette le fait que les « libéralités » des « personnes de distinction » concourent à bâtir et entretenir les lieux saints, et, que de ce fait, on n'a pu éviter de leur accorder ces fameux « bancs », on le sent bien regretter profondément les règles sacrées des « premiers siècles ».

Voici maintenant un autre document révélateur des biens dont dispose Claude Gressier. C'est la minute notariale du 28 juillet 1703 (4 E 65/237 – notaire Lartizien) par laquelle « le sieur Claude Gressier marchand bourgeois et ancien maieur de cette ville d'Etaples et damoiselle Marie Louise Naiet son espouse, lesquels voulant bien seconder le pieux dessein que Me Louis Marie Gressier leur fils acolite du diocèse de Boulogne a présent au séminaire dudit Boulogne a témoigné avoir d'entrer dans les ordres sacrés auxquels il espère moiennant la grace de Dieu.....pour donner lieu au dit Gressier de se subvenir plus facilement dans l'estat ecclésiastique et vivre en sa condition, ont lesdits comparants consenty de luy donner un tiltre sacerdotal du revenu annuel de cent livres de rente, ils ont les dits Sr et demoiselle Gressier de leur part et franche volonté fait don par ces présentes et

donnent audit Sr Gressier leur fils acceptant la somme de cent livres de franche nette rente viagère à prendre et recevoir sur les immeubles cy après déclarés ».

J'en donne ici une liste simplifiée :

2 journaux et demi à la Croix au fresne

4 autres mesures proches le chemin qui conduit de Montreuil à Camiers

2 journaux proches le chemin de Rombly

Une autre mesure et 2 journaux, puis 2 autres journaux proches des haies de

Rombly

2 mesures proches du moulin à vent

Une mesure à Jeanne Ficheux dans le fonds de cette ville

2 autres journaux situés dans les dits fonds

Une autre mesure dans les dits fonds et une autre située au rideau margueritte

« lesquelles terres au nombre de vingt mesures que lesdits sieur et demoiselle

Gressier ont acquis de plusieurs parents »

« item une grange neuve bastie scituée en cette ville provenant de l'acquisition qu'ils ont faite depuis peu de temps (je la cite dans les pages précédentes – bail de Madame de Guiselin)

« lesquelles terres, grange, circonstances et deppendances ont été estimés par Me Antoine Wyart marchand bourgeois et ancien maieur, me Antoine Baudelique, conseiller du Roy et son bailly prévost a Etaples, Me Charles Dauphin marchand bourgeois vice maieur, et le Sieur Jacques Lecat marchand bourgeois et eschevin , a la somme de cent vingt livres »

Quelques mots pour rappeler qu'au nombre des conditions d'accès aux ordres (la tonsure, les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat) figurait une clause très importante : c'était celle d'être possesseur d'un « *bénéfice* » dont le revenu ne pouvait être inférieur à 100 livres. A défaut d'un titre, il fallait produire l'acte notarié par lequel des parents ou amis assuraient une rente annuelle. Ce que font ici Claude Gressier et Louise Marie Nayet. Pour plus de détails, les curieux retrouveront dans le Tome 4 des « Gressier et Le Gressier en Boulonnais » p.94 et 95 l'explication que je donne au sujet du titre sacerdotal accordé à Jean Marie Clément Le Gressier de Bellannoy en 1770.

Dans son livre « Le château et les seigneurs de Montcavrel », page 274, l'abbé Thobois mentionne que « *le 16 juin 1701, Pierre de Langle, évêque de Boulogne, en tournée de confirmation à Alette, conféra la tonsure dans la chapelle castrale de Mont-Cavrel à Louis Gressier, d'Etaples, qui fut plus tard curé de Camiers* »

Claude Gressier va décéder le 9-9-1709 à Etaples et sera inhumé, comme les personnes de qualité, dans l'église « *devant son banc* ». Je n'ai pas découvert le lieu et la date du décès de Louise Marie Nayet, date qui est postérieure à 1716, année où elle assista au mariage de son fils Claude avec Scolastique Sagnier.

Acte de s^r Claude Gressier marchand
 brasseur au lieu de Jean Gressier qui estoit
 au droit de Philippe Le Conte pour la maison
 du Chat ou demeure a present Led. s^r Gressier
 laquelle maison est située sur la rue qui conduit
 de la place de cette Ville au Rivage ayant du
 costé du midy Le regard de lad. rue d'autre
 liste vers le nord une autre petite rue
 qui passe derrière la brasserie et qu'on
 nommoit anciennem^t la Rue du petit pelerin
 tenant d'un bout vers l'occident a une petite
 maison qui fut a Jean Margolle et que
 tient a present Jean Tricourt d'autre
 bout a une petite maison qui fut autrefois
 a Marc Lesne et que Led. Gressier a acquit
 pour la joindre a la sienne Et qui se termine
 par consequent vers l'orient a la maison
 de Marc Lefebvre dit Mallet, doit par
 Chacun an au Noel six sols parisis.

Nota que la Continuation de cette rente est manifeste
 tant au feuillet 25 du Registre qu'aux Comptes
 des Marguilliers. Mais il faut lire le Reg. de
 du s^r Claude Gressier pour s'assurer plus
 grande de lad. Rente

Claude Gressier et Louise Marie Nayet habitaient la « maison du Chat à Etaples. Ce document date de 1747 (74J18/5 – A.D.). Il concerne Claude Gressier fils des précédents. En 1827 ce sera Monsieur Lecat, brasseur, qui sera l'occupant.

119

Premierement Le Sr Claude
Gressier Marchand, bourgeois et
brasseur en cette ville pour son
Banc appliqué au grand pilier
du clocher a côté de la chaire de
verité entre les bornes et l'inviter
marques au feuillet 47. du registre
doit a l'ad. Eglise au jour de
l'Ascension Cinq sols pour nois de
Bente franche et nette. — vij — 5 p.

L'uy encore pour le Banc de Dm. Louise
Nayet la femme dans la nef qui fait
front sur l'allée qui mene de la nef dans
la chapelle de la Vierge doit par
chacun au noel Six sols de rente — iof.

Le Sieur Claude Gressier et son épouse damoiselle Louise Nayet ont leur banc personnel en l'église d'Etaples – A.D. Arras 74 J / 18 – Archives de la paroisse d'Etaples

Descendance de Claude GRESSIER et Louise Marie NAYET.

I – 1 – 6 - 3 Claude Gressier né vers 1640, décédé le 9-9-1709
marié le 1-4-1669 à Louise Marie Nayet née vers 1646, décédée après 1716

Tous les enfants sont nés à Etaples. Après leur naissance, Charles, François, Jean, Françoise, Louise Marie et Antoine n'apparaissent plus dans les registres paroissiaux d'Etaples. Sont-ils décédés en bas âge ? Rien de surprenant quand on a pu constater l'effrayante mortalité infantile de ce lieu et de cette époque. Rappelons-nous les 18 enfants du couple Antoine Wiart x Françoise Level, dont cinq seuls survivront. Ajoutons que les « trous » dans les registres étaplois ne peuvent permettre un relevé complet.

I-1-6-3 - 1 Charles Gressier né le 19-1-1670 Parrain Charles Vuyart de Beauchamp, Marraine Barbe de Lastre

I-1-6-3 - 2 Anne Gressier née le 5-10-1671 Parrain Charles Monocove, Marraine Anne Wyart **Elle suit**

I-1-6-3 - 3 François Gressier né le 22-6-1673 Parrain Lebon curé, Marraine Jeanne Gressier

I-1-6-3 - 4 Jean Gressier né le 1-9-1675 Parrain Jean Nayer (il est le frère de Louise Marie Nayet) Marraine Françoise Wyart

I-1-6-3 - 5 Françoise Gressier née le 7-8-1676 Parrain Antoine Baudelicque bailli royal d'Etaples Marraine Françoise Triquet (celle-ci est la première épouse de Jean Nayet) ;

I-1-6-3 - 6 Claude Gressier né le 13-9-1677 Parrain Robert Hamerel (époux de Françoise Wiart) Marraine Susanne Hochart **Il suit**

I-1-6-3 -7 Louise Marie Gressier née le 22-9-1679 Parrain Guillaume du Rozel, de Boulogne Marraine Renée Wiart

I-1-6-3 -8 Louis Marie Gressier né le 14-11-1680 Parrain Pierre Vuyart Marraine MarieMauclercq **Il suit**

I-1-6-3 - 9 Antoine Gressier né le 14-4-1685 Parrain Antoine Vuyart. Marraine Marguerite Fauchatre de la paroisse Saint Josse au Val de Montreuil

I-1-6-3 -10 Marie Louise Gressier née le 10-2-1687 Parrain Charles Wiart Sieur de Rohart .Marraine demoiselle Marie Anne Caussien **Elle suit**

I-1 -6 -3 - 2 Anne GRESSIER et Jacques QUEVAL puis Louis LEFEBVRE

Anne Gressier naît, nous l'avons vu, le 5-10-1671 à Etaples. Le parrain, Charles Monocove, est son oncle paternel ; la marraine Anne Wiart est fille de Charles Wiart, sieur de Beauchamps et d'Anne de Saint Jean.

Le choix du premier époux d'Anne Gressier semble échapper cette fois au cercle familial direct. Mais, cependant, Louise Marie Nayet, la mère, est, nous le savons, fille d'Anne de Saint Jean, celle-ci se trouvant donc être la grand-mère d'Anne Gressier. Or, la famille Saint Jean, comme la famille Nayet, sont honorablement connues à Montreuil. Il n'est donc pas surprenant de constater l'union d'Anne Gressier avec Jacques Queval de la paroisse Saint-Josse- au -Val de Montreuil, où il est marchand tanneur et où il est né le 18-4-1672, fils de Jacques Queval marchand tanneur et de Magdeleine Hardy, ceux-ci natifs aussi de Saint-Josse au Val où ils s'étaient unis le 9-2-1671 (notifications de Ludovic Ledieu sur sa base Internet).

Le contrat de mariage, daté du 4 avril 1698, est passé chez le notaire Beauflis d'Etaples (4 E 65/11). Je n'ai pu déchiffrer en totalité ce document dont certains bords de pages sont en lambeaux. Le site « Queval » de Ludovic Ledieu sur internet m'a heureusement permis de compléter en partie la lecture de l'acte. Les accompagnants de l'époux sont donc ses parents, Jacques Queval son père, marchand tanneur aussi, Magdeleine Hardy sa mère, damoiselle Françoise Fillesacq qui serait l'épouse de Louis Queval, marchand tanneur, marguillier, ancien mayer, oncle de l'époux, François Queval, son frère, Mr Charles Lafrenoy (?) conseiller du Roi, vice-maïeur de Montreuil, demoiselle Jeanne Bremont (ou Bermont), Jean Jacques Lecat, lieutenant de cavalerie des troupes boulonnaises, échevin d'Etaples. Anne Gressier est assistée de ses père et mère, de Me Charles Monocove et Claudine Gressier (celle-ci sa tante du côté paternel), de Jean Nayet marchand brasseur à Montreuil (oncle du côté maternel) et Marguerite Fauchâtre sa femme, damoiselle Françoise Wyart femme de Robert Hamerel (tante du côté maternel), du Sieur Nicolas Fourdinier receveur de la terre et seigneurie de Frencq et demoiselle Renée Wyart sa femme, tante aussi du côté maternel. J'ajoute que je discerne au bas de l'acte les signatures de Charles Wiart Sieur de Rohart (oncle du côté maternel) et de Claude Patté son épouse.

Belle et nombreuse représentation familiale à un mariage que, ce me semble, on a voulu « distingué ». Il sera, hélas ! de bien courte durée. Alors qu'il était échevin, Jacques Queval meurt trois ans après s'être marié, le 14 février 1701 à Saint Josse au Val, le quartier des tanneurs de Montreuil. Le temps de procréer deux enfants : une fille Marie Anne, née à Montreuil le 6-3-1699, et un garçon que Ludovic Ledieu me signale né à Montreuil également mais dont je découvre en réalité la naissance à Etaples le 22 octobre 1701 « *fils de défunt Jacques Quéval et de Anne Gressier de la paroisse de Saint Josse au Val de la Basse Ville de Montreuil - parrain Claude Gressier (le grand-père) marraine Antoinette Monocove* » [Ce Jacques Queval épousera Marie Louise Lhotellier]

. Le décès de Jacques Queval enclenche les formalités d'une succession que Anne Gressier, mère et tutrice de ses deux enfants mineurs, règlera au mieux avec la famille de son défunt époux. La minute du notaire Marcotte de Montreuil, en date du 29-11-1704 (4 E 105/221) nous donne un aperçu des accords passés avec les frères de Jacques Queval, François, Louis et Jacques (il y a deux Jacques dans cette famille) oncles des mineurs. Les choses sont compliquées : par exemple, pour les meubles et immeubles situés en la coutume du Montreuillois, le partage accorde le tiers à Jacques Queval, le frère, et la moitié pour les immeubles « *scitués dans la coutume du boulonnais* ». Au dit Jacques Queval, Anne Gressier verse une somme de 461 livres convertie en « *marchandise de cuir et étoffe* » et une somme de cent livres « *a recevoir sur Marie Oddant et jacque lattaignant son fils marchand et maitre cordonnier a Boulogne* » moyennant quoi « *le dit Queval a tenu et tient quitte les*

mineurs de la dite demoiselle Gressier et elle de sa part et portion des effets mobilières et dettes actives de la succession ». On fait mention dans ce texte très touffu d'une maison et deux granges situées en la basse ville, « *une maison des petits prés près de longpont d'attin* », « *d'une maison appartenant aux mineurs de ladite demoiselle Gressier ensemble deux mesures de terre faisant partie de quatre situés au terroir d'estrée* ». L'ensemble de la succession n'est donc pas négligeable. Sans que je puisse déceler si le chiffre concerne la totalité, l'estimation qui en est donnée en fin de l'acte est de 2300 livres.

Un second et dernier paiement relatif à cette succession sera fait beaucoup plus tard, le 6-8-1720, par Louis Lefebvre qui est devenu l'époux d'Anne Gressier, à la demoiselle Marie Queval, veuve de honorable homme François Masson, marchand tanneur et échevin de Montreuil, fille et héritière en partie du sieur Jacques Queval (le frère de Jacques Queval, époux d'Anne Gressier). Ce paiement comptant comprend « *un billet de banque de cent livres et pour lapoint 20 sols et 3 deniers en espèces aiant cours en ce royaume* » La dite Marie Queval s'estime alors pleinement remboursée « *du principal des cent sols de rente que ladite demoiselle Lefebvre sestoit obligée de payer tous les ans audit Sieur Jacques Queval père de ladite demoiselle* ». (notaire Marcotte – Montreuil 4 E105/231).

Descendance de Jacques Queval et Anne Gressier

I-1-6-3- 2-1 - Marie Anne Queval née à Montreuil le 6-3-1699

Le 21-11-1724, elle épousera **Jacques Blaire**, marchand brasseur à Etaples où il est né le 24-4-1696, fils de Jean Blaire et de Marie Lecat. Jacques Blaire, marié l'année précédente le 5-7-1723 avec Marie Madeleine Danger qui était âgée de 40 ans, est déjà veuf ! [Celle-ci est décédée très probablement dans l'accouchement d'un enfant né et décédé le 16-1-1724].

Deux enfants naîtront :

-1 – Marie Suzanne Blaire née le 11-9-1726 à Etaples, qui y épouse le 30-1-1748 Louis Joseph Douzinel. Elle décède à Etaples le 20-3-1759.

-2 – Anne Scolastique Blaire née le 6-8-1727 à Etaples. Elle meurt le même mois, le 31-8-1727.

Jacques Blaire meurt à Etaples le 12-1-1747. Loïc Vambre, qui m'a fourni les renseignements relatifs à la famille Blaire, me signale qu'il s'est marié une troisième fois, le 11-1-1729 à Boulogne St Joseph, avec Louise Margollé. Marie Anne Queval, sa seconde épouse, était décédée à Etaples le 27-8-1727, trois semaines donc après la deuxième et dernière naissance du couple. Les décès après accouchement n'étaient pas rares en ce temps. Jacques Blaire qui, selon toute vraisemblance, ne pouvait supporter la solitude, renouvela un mariage avec la même célérité qu'il avait mise lors du second. Une curiosité ce mariage à Boulogne pour les deux époux habitant Etaples (les témoins que j'ai relevés sur l'acte me sont inconnus : Jacques Leroux, Antoine Brioit, Deguisne, marque de « *ladite prévost* »).

J'ai en mains le contrat de mariage de Marie Suzanne Blaire avec Louis Joseph Douzinel, daté du 29-1-1748, chez le notaire Becquet à Etaples (4 E 65/241). La famille Gressier, avec en tête son ancêtre Claude Gressier, le notaire, y est bien représentée. On n'a pas oublié que Marie Suzanne Blaire est la petite-fille d'Anne Gressier. La liste des témoins présents à la signature du contrat n'occupe pas moins de deux pages et intéressera, je pense, tout généalogiste curieux.

Louis Joseph Douzinel est fils de Louis Douzinel et de Marie Marguerite Toullet, il est laboureur à Beaurainville. Il est accompagné de « *vénérable et discrepte personne Me Grégoire Joseph Doresmieux pretre et curé de Marenla, son oncle maternel, de vénérable et*

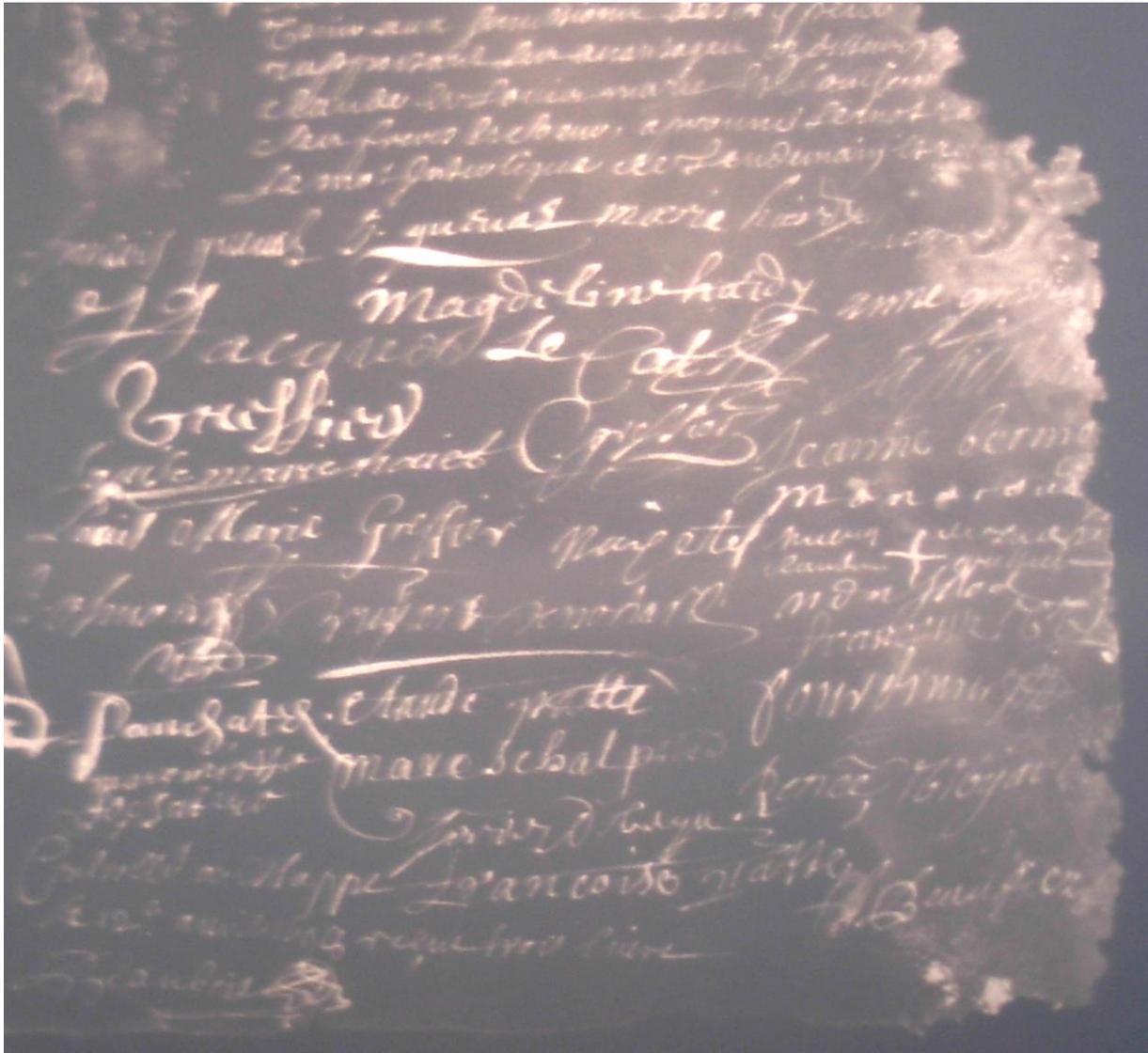
discrepte personne Me Anthoine Petit, prêtre et curé d'avenne en picardie son cousin issu de germain, des sieurs André Eustache et Grégoire Joseph Farré ses cousins issus de germain du côté maternel, de vénérable et discrepte personne Me Charles Dumet pretre et curé dudit Baurain, son ami. » Piété certainement remarquable de l'époux qu'un contingent de cinq prêtres escortent ! Remarquable également d'aisance et d'élégance est sa signature qui n'a rien de commun avec celle d'un modeste laboureur !

Marie Suzanne Blaire rassemble autour d'elle la fine fleur de sa famille du côté maternel : *« honorable homme Me Claude Gressier mayeur en charge de cette dite ville son grand oncle du costé maternel, honnete femme damoiselle Marie Louise Gressier veuve du sieur Jacques Arnoult vivant marchand demeurant en la ville de Boulogne sa grande tante du costé maternel, de monsieur Jean Baptiste Baudelicque conseiller du Roy et son baillif, prevost royal du dit Etaples, son oncle maternel à cause de deffunte damoiselle marie louise Lefebvre son épouse, du sieur Pierre Thueux marchand capitaine de navire son oncle du costé paternel à cause de damoiselle Suzanne Blaire son épouse, de damoiselle Marie Anne Lecat à présent femme dudit Pierre Thueux cousin issu de germain, de damoiselle Marie Suzanne de Sarton, sa tante du costé maternel à cause de deffunt le sieur Louis Lefebvre son époux, du sieur Jacques Thueux capitaine de navire son cousin germain du costé paternel, de damoiselles Marie Suzanne, Marguerite, Marie Anne Thueux ses cousines, de vénérable et discrepte personne Me Pierre Queval pretre et curé de Buire le secq cousin remué de germain du costé maternel, du sieur François Marie Le Cat marchand et échevin en charge de cette dite ville et damoiselle Marie Françoise Sangnier sa femme, son cousin remué de germain du costé paternel, du sieur François Marie Le Cat et damoiselles Marguerite, Françoise, Antoinette Le Cat ses cousines issu de germain, damoiselle Françoise Le Cat cousine remuée de germain, tous du costé paternel, de vénérable et discrepte personne Me Jean Baudelicque pretre et ancien curé de.....son bon ami »*

L'étude de Maître Becquet fut-elle suffisamment spacieuse pour accueillir cette armée de témoins ? Je relève 23 signatures sur l'acte, aucune marque de quelque témoin ne sachant pas signer ; l'alphabétisation avait progressé.

I-1-6-3--2- 2Jacques Queval né à Etaples le 22-10-1701

Il épouse Marie Louise Loteillier. Il décède dès le 4 mars 1735 à Etaples et il est inhumé dans l'église chapelle de la Vierge.



Signatures au bas de l'acte de mariage de Jacques Queval et Anne Gressier
4 avril 1698

François Queval–Jacques Queval–Marie Hardy–Magdeleine Hardy–Anne Gressier- J.J.Lecat-
Lafrenoy- Claude Gressier- Gressier- Jeanne Bermont-Louis Marie Gressier- Monocove-
Nayet-marque de Claudine Gressier-Vuyart de Rohart -Fauchatre-Claude Patté-Fourdinier-
Margueritte Fochatre- Mareschal-Renée Wyart- Françoise Patté-

Le second mariage d'Anne Gressier a suivi d'assez près le décès de Jacques Queval. Logique en ce temps : elle est « déjà » âgée de 33 ans et doit songer au devenir de ses deux enfants mineurs. Le 6 septembre 1707, après publication d'un ban tant en l'église Saint-Michel d'Etaples qu'en celle de « *notre dame du havre de grace* », a lieu l'union de Louis Lefebvre maître de navire de la ville du Havre, âgé de 31 ans, et d'Anne Gressier. Le mariage est célébré par Louis Marie Gressier, vicaire d'Outreau, frère de la mariée. L'acte nous apprend que Louis Lefebvre, âgé de 31 ans, est fils de Jacques Lefebvre et de Michelle Berly. Les signatures des accompagnants sont celles des parents respectifs (sauf pour Jacques Lefebvre qui ne sait écrire), de Claude Gressier qui ajoute près de son paraphe « frère », Louis Marie Gressier le vicaire, Osmont le curé d'Etaples, C.Hamerel et Guerlain témoins.

Louis Lefebvre, quoique Normand semble-t-il, s'insérera très bien à Etaples où, devenu marchand mercier, il occupera la charge de maieur de la ville en 1735, puis ensuite plusieurs fois celle de vice-maieur. C'est le 23 novembre de cette même année 1735 que meurt Anne Gressier, son épouse, que l'acte de décès déclare âgée de 70 ans, alors qu'elle en a 64. En tant que personne de qualité, elle est inhumée dans la chapelle Saint-Jean.

Descendance de Louis LEFEBVRE et Anne GRESSIER

Tous les enfants sont nés à Etaples

I-1-6-3- 2-3 –Louis Claude Lefebvre né le 29-5-1708 « fils de Louis Lefebvre marchand navigateur »

Parrain : Louis Marie Gressier prêtre vicaire d'Outreau

Marraine : « *damoiselle Claude Patté, femme de Me de Rohart avocat au parlement de Montreuil, de la paroisse Saint-Firmin* » Ce Me de Rohart est Charles Wiart fils de Charles Wiart Sieur de Beauchamp

Il épousera Marie Suzanne de Sarton. le 6-2-1740 à Etaples. D'où :

a)- Louise Suzanne **Lefebvre** née le 24-11-1740

b)- Marie Louise Françoise **Lefebvre** née le 7-10-1742. Parrain : Noël Jean François Marteau - Marraine : Marie Louise Gressier veuve Arnoult.

Louis Claude **Lefebvre** décède dès le 26-4-1743, à l'âge de 35 ans à Etaples

Dans la comptabilité de la fabrique d'Etaples (74J 18/8), on lit « *Demoiselle Suzanne de Sarton, veuve du Sieur Lefebvre et ses enfants, pour deux obits chantés pour le repos de l'âme d'Anne Gressier mère dudit Lefebvre en l'octave du St Sacrement et au Caresme, est de quatre livres 10 sols affecté sur les deux maisons et jardin tenant au cimetière et a la petite rue qui conduit de l'église vers fromessent et au chemin joignant le jardin du château* »

Le document 74J 18/31 présente le compte de « *Marie Louise Suzanne de Sarton, veuve de Louis Lefebvre Marguillier 1741-1742* »

Celle-ci décèdera à Etaples le 11-7-1767 à l'âge de « *50 ans et demi, veuve de feu le sieur Louis Claude Lefebvre marchand et négociant* » Ses deux filles, Marie Louise et Marie Thérèse Lefebvre assistent aux obsèques.

I-1-6-3- 2-4 – Marie Louise Lefebvre née le 6-1-1710 Parrain : Me Antoine Baudelicque, bailli royal Marraine : Marie Louise Duriez femme de Claude Gressier marchand brasseur

Elle réalise un excellent mariage à Etaples le 10-6-1738, épousant l'important personnage qu'est Jean Baptiste Baudelicque, conseiller du roi, bailli royal d'Etaples,

Choquel et Bellefontaine. Important mariage auquel assistent en grand nombre les membres des familles Baudelicque, Gressier et Lefebvre. On a même fait venir de Strasbourg le fameux Bonaventure Gressier qui se voit noble et dont nous allons parler plus loin. Le contrat de mariage a été signé à Estaples le 9 juin 1738, mais par devant Maître François Pincédé, notaire à Samer.

Je reproduis ici la copie intéressante qu'en a faite Roger Rodière, car elle passe en revue un effectif appréciable des familles notables alliées en ce mariage : pas moins de vingt témoins présents pour l'époux et quatorze pour l'épouse ! Sans compter les autres parents et amis.

« Furent présents et comparants en personne Mr Me Jean Baptiste Baudelicque, conseiller du Roy, juge civil et criminel du baillage royal de la ville d'Estaples, Choquel et Belle fontaine et dépendances, fils de deffunt Mr Me Antoine Baudelicque, vivant conseiller du Roy et bailly audit baillage, et de damoiselle Marie Louise Asségon, ses père et mère, assisté de vénérable et discrète personne Me Jean Baudelicque prestre curé de Bouelles, son oncle paternel, du Sieur Antoine Baudelicque, capitaine des troupes boulonnaises, demeurant en cette ville d'Estaples, son frère ayné ; damoiselle Catherine Le Gressier son épouse ; damoiselle Marie Louise Baudelicque, veuve de Mr Louis Mutinot Sieur du Pont d'ez, vivant conseiller du Roy, receveur par tiers(ou partiel ?) des bois de Sa Majesté en Boulonnais, demeurant en la ville de Boulogne, sa sœur ; du sieur Louis Marie Baudelicque ayde major des troupes boulonnaises, son frère cadet ; vénérable et discrète personne Me Charles Antoine Baudelicque, prestre curé de Menty en Artois, aussy son frère cadet ; damoiselle Françoise Level veuve d'honorable homme Antoine Wyard, vivant marchand et ancien mayeur de cette ville d'Estaples, sa belle tante paternelle à cause dudit deffunt sieur Wyard ; du sieur Antoine Wyard marchand en la ville dudit Estaples, son cousin remué de germain du côté paternel ; Louis Marie Généau, sieur de Vernicourt, marchand demeurant audit Boulogne, son cousin remué de germain du côté paternel à acse de damoiselle Marie Josèphe Wiart sa jemme ; de ladite damoiselle Wiart ; du sieur Louis Marie Leprestre demeurant en la ville de Montreuil, son cousin remué de germain du côté paternel à cause de à cause de damoiselle Suzanne Françoise Wiart sa femme ; de ladite damoiselle Wiart ; damoiselle Marie Jeanne Antoinette Wyard, sa cousine remuée de germain du côté paternel ; du sieur Charles Wiart, lieutenant de dragons au régiment du Roy ; du sieur Joseph Antoine Wiart, ses deux cousins remués de germain du côté paternel ; damoiselle Margueritte Lesseline, veuve de Me Marin Marteau, vivant conseiller du Roy, receveur de ses fermes au bureau dudit Estaples, sa cousine remuée de germaine du côté paternel ; Noël Jean Charles François Marteau, conseiller du Roy et son procureur des dits baillages, son cousin issu de germain ; damoiselle Marie Anne Dauphin, sa femme ; Me Marin Marteau avocat en parlement et en la sénéchaussée du Boulonnais ; du sieur Jean Jacques Marteau, marchand à Bordeaux, ses cousins issus de germain du côté paternel ; damoiselle Marie Nicolle Sauvage sa cousine issue de germaine du côté paternel

et damoiselle Marie Louise Lefebvre, fille majeure et usante de ses droits, de honorable homme Louis Lefebvre, marchand et vice mayeur en charge demeurant en la dite ville d'Estaples et de deffunte demoiselle Anne Gressier, ses père et mère, assistée de son dit père ; des sieurs Louis Claude et Jacques Lefebvre ses deux frères ; d'honorable homme Claude Gressier mayeur en charge de la dite ville d'Estaples, son oncle ; damoiselle Scolastique Sagnier son épouse, damoiselle Marie Louise Gressier, veuve du sieur Jacques Arnoult, marchande audit Boulogne, sa tante ; du sieur Claude Gressier fils, marchand, son cousin germain, damoiselle Marie Anne Durieu, sa femme ; du sieur Louis Marie Gressier son cousin germain ; du sieur Bonaventure Gressier, inspecteur de la lotterie royale, demeurant à Strasbourg et de la demoiselle son épouse ; du sieur Jean Baptiste Delhomel, marchand audit Montreuil, son cousin germain à cause de damoiselle Marie Louise Gressier,

son épouse, de ladite demoiselle Gressier ; vénérable et discrète personne Me Denis Navez prêtre curé de Saint Firmin audit Montreuil, son cousin remué de germain ; du sieur Michel Quandal marchand audit Montreuil, son cousin remué de germain à cause de damoiselle Margueritte Navez sa femme, et de ladite damoiselle Navez ; et autres parents et amis.

Mais que vois-je sur le registre paroissial d'Etaples, à la date du 11-7-1738, un mois seulement après cette union ? C'est la naissance de Marie Louise Catherine Baudelicque, fille de Jean Baptiste et de Marie Louise Lefebvre dont le parrain est Louis Lefebvre, son grand-père, et la marraine demoiselle Marie Catherine Gressier. Eh oui ! Le mariage en question s'imposait donc, mais pourquoi si tard ? Y aurait-il eu quelques réticences ?

Relatifs à ces familles, les évènements dramatiques ou banals inhérents à la vie courante, se précipitent au cours des années 1738, 1739 et 1740:

1-7-1738, quelques jours avant la naissance de sa petite-fille, Louis Lefebvre, veuf d'Anne Gressier, s'est remarié avec Marie Louise Duriez

30-3-1739 c'est la naissance de Charles Louis Lefebvre, premier enfant du nouveau couple Lefebvre-Duriez

7-5-1739 Jacques Lefebvre, fils de Louis et frère de Marie Louise, décède, âgé de 26 ans.

8-6-1739 Marie Louise Lefebvre, la jeune épousée, décède le 8-6-1739, une année après son mariage

7-7-1739 dame Catherine Gressier, 29 ans, épouse d'honorable homme Antoine Baudelicque, mère de Jean Baptiste Baudelicque décède

5-1-1740 Charles Louis Lefebvre, âgé de 9 mois, meurt

6-2-1740 Louis Claude Lefebvre, fils de Louis, épouse Marie Suzanne de Sarton

28-2-1740 Jean Baptiste Baudelicque, veuf de Marie Louise Lefebvre, s'empresse, quelque huit mois après le décès de sa première épouse, de convoler en justes noces avec demoiselle Marie Anne Gabrielle Jeanne Durieu, elle-même veuve de Claude Gressier. Remarquable chassé-croisé entre les familles Gressier et Baudelicque.

20-4-1740 Une nouvelle naissance chez le couple Louis Lefebvre x Marie Louise Duriez.

26-4-1743 Décès de Louis Claude Lefebvre

Constatons qu'avec cette mort, disparaît le dernier des cinq enfants d'Anne Gressier et Louis Lefebvre.

Qu'à cela ne tienne ! Louis Lefebvre a entrepris dès le 1-7-1738, soit trois ans après la mort d'Anne Gressier, et quoique âgé de 62 ans (c'est un âge où l'on est vieux à cette époque) de bâtir une seconde descendance avec l'aide d'une jeune épouse qui se nomme Marie Louise Duriez. Et ce projet sera couronné de succès, témoin de la vigueur de l'époux et de la jeunesse de la mariée, si j'en juge par le nombre de nouveaux-nés qui adviendront en quelques années à un rythme accéléré, et dont voici la liste :

Tous nés à Etaples

1 – Charles Louis Lefebvre né le 30-3-1739-Parrain : Noël Jean Marteau ; marraine : Marie Anne Pitendalle, veuve du sieur Decriem

Décédé le 5-1-1740

2 - Marie Louise Suzanne Lefebvre née le 20-4-1740, ondoyée par Madeleine Capry, sage-femme. Parrain : Marc Antoine Duriez, charretier ; Marraine : Marie Suzanne Blaire.

3 – Marie Anne Louise Lefebvre née le 25-7-1741 Parrain : Louis Lefebvre fils, marchand (c'est le fils d'Anne Gressier) ; Marraine : Marie Anne Gabrielle Durieu épouse de

Monsieur le Bailli royal d'Étaples. Décédée le 18-2-1752 à Étaples. Obsèques auxquelles assiste Daniel Quandalle, son beau-père (en effet Marie Louise Duriez s'est remariée)..

4 - Marie Anne Françoise Lefebvre née le 14-10-1742 Parrain : François Becquet, marchand ; marraine : Marie Anne Tilloy, épouse de Marc Antoine Duriez

5 – Louise Marie Jeanne Lefebvre née le 30-11-1743. Parrain : Jean Prèvest, capitaine de navire ; marraine : Louise Piquendaire, veuve Duriez

6 – Marie Antoinette Suzanne Lefebvre née le 1-3-1745 Parrain : Antoine Duriez, charretier ; marraine : Suzanne de Sarton veuve de Louis Claude Lefebvre

7 – Louis Marie Jean Baptiste Lefebvre né **posthume** le 29-10-1746 Parrain : Jean Baptiste de Lhomel ; marraine : Marie Louise Lefebvre, sa sœur.

Eh oui ! Louis Lefebvre vient de décéder un mois avant cette naissance, le 17-9-1746, âgé de 70 ans (et non 76 comme l'indique le registre paroissial) auteur d'une belle performance créatrice, avec la satisfaction du devoir accompli.

A vrai dire, j'ai hésité à prendre ce Louis Lefebvre, époux de Marie Louise Duriez, pour le veuf d'Anne Gressier. Son acte de décès, le 17-9-1746 à Étaples, porte qu'il est âgé de 76 ans et ceci est faux. Louis Lefebvre a 31 ans lors de son mariage avec Anne Gressier en 1707, il a donc 70 ans en 1746. De plus, d'autres familles Lefebvre vivent aussi à Étaples à cette même époque, dont un notaire Antoine Lefebvre. Mais nous savons que les âges déclarés au décès sont bien souvent très approximatifs et qu'ils demandent de prudentes vérifications. Néanmoins, la confrontation des signatures de Louis Lefebvre dans les actes de la période de son union avec Anne Gressier avec celles de son alliance avec Marie Louise Duriez, est positive. Il s'agit bien du même personnage.

Autre remarque : ne confondons pas son épouse Marie Louise Duriez, avec son homonyme Marie Louise Duriez, épouse.....de Claude Gressier ! frère de Anne Gressier, dont nous parlerons plus loin. Néanmoins, ces deux Marie Louise Duriez sont apparentées. Marie Louise Duriez (x Claude Gressier), née vers 1683, fille de Marc Duriez, « hostelain » et de Marie Monocove, est la tante maternelle de Marie Louise Duriez (x Louis Lefebvre), née en 1713, puisqu'elle était la sœur de Marc Duriez, « dit laforest, hostelain » père de cette dernière, lequel était marié à Louise Piquendaire. (Les Piquendaire sont originaires de Boulogne ; on les nomme parfois Pitendal). Marc Duriez décède à Étaples le 25-4-1735, âgé de 60ans et Louise Piquendaire le 12-6-1752, âgée de 72 ans. Aux obsèques de cette dernière assistent Antoine Duriez maître tonnelier à Boulogne, son fils, et Daniel Quandalle, marchand, son beau-fils.

Constatons une fois de plus que, pour les Gressier, les mariages se réalisent toujours en pays de connaissance : nous retrouvons ici une Monocove !

Notons que Marie Louise Duriez veuve de Louis Lefebvre en 1746, reprend époux en la personne de Daniel Quandalle, fils de Bernard Quandalle et de Péronne Levesque, marchand, dès le 17-1-1748 à Étaples. Mariage auquel assistent Cyprien Quandalle, frère, Michel Quandalle, marchand brasseur à Montreuil, oncle, Antoine Duriez, marchand tonnelier à Boulogne et Marc Antoine Duriez marchand à Étaples, frères de la mariée. La remarquable fécondité de Marie Louise, qui avait déjà offert sept rejetons à Louis Lefebvre, continue à se révéler avec le « déferlement » dans le nouveau foyer de cinq nouveaux enfants : Marie Antoinette Péronne le 29-11-1748, Daniel Mathieu le 24-2-1750, Bertrand le 20-7-1751, Thérèse Ursule le 21-10-1752, Louis Florent le 20-6-1755. Chapeau à Marie Louise ! Quelle santé !

Je mentionne le décès de Daniel Quandalle le 6-2-1770 à Étaples à l'âge de 46 ans. Il est cité marchand négociant raffineur de sel et premier conseiller de la ville. Il sera inhumé dans la chapelle Sainte-Anne L'un de ses enfants, Daniel Mathieu Quandalle, raffineur de sel, meurt le 10-6-1676 à Étaples, âgé de 26 ans.

La famille Quandalle comptait parmi les marchands aisés de la ville. Dans l'Épigraphie du Pas-de-Calais, Canton d'Étaples, il est signalé la présence de pierres tombales grises situées dans le mur nord de l'église. Elles concernent Bertrand Quandalle et Péronne Lévecque son épouse, père et mère de Daniel Quandalle. Elles sont ainsi décrites :

Pierre de 0,88m de haut sur 0,60m de large – Forme carrée avec un cintre gravé
« *Yci repose le corps dhonorable homme le sieur BERNARD QUANDALLE en son vivant marchand en cette ville decede le 16 juillet 1746 age de 56 ans priez Dieu pour son ame – (tête de mort) Requiescat in pace* »

Pierre de 0,75m de haut sur 0,52 de large- Forme cintre surélevé
« *(tête de mort) D.O.M. Ici repose le corps de funt Marie Péronne Levecque veuve de funt BERNARD QUANDALLE en son vivant negotiant a Estaple décédée le 20 octobre 1781 est née a Bernieul le 2 may 1700 Requiescat in pace* »

Deux autres pierres tombales concernent Me Honoré Bertrand Quandalle, négociant, décédé le 21 décembre 1791 à l'âge de 40 ans, époux de dame J.C.Roubier d'Hérambault, et Michelle Scolastique Quandalle âgée de 34 ans, 10 mois et 4 jours, épouse de Jacques Bénart, marchand.

Je me dois de dire au lecteur curieux qui désirerait constater de visu l'existence de ces plaques, que, hélas ! l'église Saint-Michel d'antan a disparu et, très probablement avec elle, ces traces de la famille Quandalle.

Suite de la descendance Louis Lefebvre x Anne Gressier

I-1-6-3 2-5 – Jean Jacques **Lefebvre** né le 3-1-1711
Parrain : Jean Jacques Lecat
Marraine : Françoise Level, femme d'Antoine Vuyart
Décédé à Etaples le 7-5-1739

I-1-6-3 2-6– Marie Thérèse **Lefebvre** née le 30-1-1713 « *de Louis Lefebvre marchand* »
Parrain : Jacques Picard marchand brasseur de Notre-Dame de Montreuil
Marraine : Marie Thérèse Dauphin
Décédée le 25-4-1714 à Etaples

I-1-6-3 2-7 – Scholastique **Lefebvre** née le 11-2-1714
Parrain : Claude Dumont
Marraine : « *Scholastique Saignier (ou Sagnier) femme du sieur Philippe Lenoir de la paroisse de Surques.* »
Décédée le 8-3-1714 à Etaples

I-1-6-3 – 8 Louis Marie GRESSIER

Il est né, nous le savons, le 14-11-1680 à Etaples. Son parrain était Pierre Vuyart, fils de Charles Wiart et Anne de Saint-Jean, curé de Frencq, sa marraine Marie Mauclercq..

Il se consacra à la vie religieuse. Elève du séminaire de Boulogne, puis bénéficiaire d'une rente de cent livres offerte par ses parents, l'évêque de Boulogne lui conféra la tonsure dans la chapelle de Montcavrel le 16 juin 1701. Il fut ordonné prêtre le 19-12-1705, devint prêtre vicaire d'Outreau de 1706 à 1712, prêtre curé de la paroisse de Camiers et Lefaux son secours le 5 janvier 1713. Nommé prêtre curé de Marles-sur-Canche le 9 février 1719, par permutation avec Jean Philippe Gressier, son cousin [nous verrons plus loin ce personnage de Jean Philippe Gressier] , il y fut en charge jusqu'en 1720. Le 26 janvier 1720, il fut nommé prêtre curé de Montcavrel et des secours d'Emy et de Recques, par suite de la démission de François Gorré.

Il y décéda le 20 août 1720, ayant mené au long de son existence une vie de modeste curé de campagne..

I-1-6-3- – 10 Marie Louise GRESSIER et Jacques ARNOULT

Marie Louise Gressier, dernière-née du couple Claude Gressier x Marie Louise Nayet, voit le jour à Etaples le 10-2-1687. Elle a pour parrain Charles Wiart sieur de Rohart (fils de Charles Wiart sieur de Beauchamp et de Anne de Saint-Jean) et pour marraine Demoiselle Marie Anne Caussien, originaire de Calais, que nous avons découverte avec surprise et après bien des recherches, rappelons-nous, épouse d'un Antoine Wiart, frère d'un autre Antoine Wiart, celui qui est époux de Françoise Level.

Le 22 juin 1711, en l'église d'Etaples, elle épouse le sieur Jacques Arnoult, marchand, de la paroisse Saint-Joseph de Boulogne. C'est son frère, Louis Marie Gressier, alors prêtre d'Outreau, qui officie, en présence de Louise Marie Nayet, sa mère, Charles Monocove, son oncle paternel, Claude Gressier (le jeune), son frère, Anne Gressier, sa sœur, Louis Lefebvre son beau-frère.

L'époux est accompagné de Marguerite Dufrenoy, sa mère, et de membres de la famille Arnoult qui signent : M.Arnoult, J.Arnoult et Marie Arnoult, très probablement ses frères et sœur. La présence du père, Jean Josse Arnoult, marchand en la paroisse Saint-Joseph, n'est pas signalée.

Quelques précisions sur cette famille Arnoult, qui ne peut être que d'un bon niveau social pour avoir été choisie par les Gressier d'Etaples. Jean Josse Arnoult, originaire de Calais, a épousé Marguerite Dufresnoy le 14-3-1682 à Boulogne. La liste des parrains de ses enfants me paraît confirmer le rang et la fonction de Jean Josse Arnoult. Qu'on en juge : « Noble dame Benoite de Chinot femme de Mr d'Olincthun », « Michel Guillot prêtre en théologie chanoine et pénitencier de cette église » (Saint Joseph) », Antoinette de Chinot, Louis François de Lesseline, Jean de Ville chirurgien major au régiment de La Vallière, « Jean Baptiste Roland Commissaire des vivres pour Sa Majesté en ville », et aussi Louis Marie Le Porcq d'Imbrethun, Sieur D'Herlen, un représentant de la famille Le Porcq que nous connaissons bien pour avoir vu Philippe Le Porcq, sieur d'Imbrethun, maître de Boulogne, épouser Anne Dieu (Ledieu) fille de Anne Hochart, petite-fille de François Hochart et **Jeanne Gressier**. Ne cherchons pas plus loin le contact qui a permis, selon la tradition dans la famille Gressier, l'union Arnoult-Gressier

Jacques Arnoult, né le 16-11-1685 à Boulogne, est le troisième des onze enfants qu'a donnés Marguerite Dufresnoy. Sa profession de marchand n'est pas bien définie. J'incline à penser qu'elle devait concerner la vente de vivres à l'armée. C'est d'ailleurs, nous le verrons, la mention « marchande de vivres » qui sera donnée à Marie Louise Gressier après la mort de son mari.

Le couple va habiter Boulogne. Je ne lui ai trouvé aucune descendance. Jacques Arnoult va décéder relativement tôt, le 4 octobre 1722, à l'âge de 37 ans. La mention de son décès figure dans le registre de la paroisse Saint-Nicolas et indique son inhumation dans l'église, signe de notabilité. Il est donc vraisemblable que Jacques Arnoult avait quitté la « Haute Ville » pour s'installer dans la partie commerçante de Boulogne, la Basse Ville.

L'année 1726, qui n'est pas celle de la mort de Jacques Arnoult comme je l'ai vu indiquer dans certain relevé, est, sans grande surprise car Marie Louise Gressier est encore jeune, celle d'une dispense de consanguinité datée du 17 janvier 1726, sollicitée en vue d'un mariage, par notre jeune veuve et Robert Hamerel d'Audinghen, (1 G 693 – AD Arras). Qui dit : « dispense de consanguinité accordée », dit : « mariage » ! Et bien, et c'est là la surprise, pas nécessairement ! Nous allons le voir.

Ce 17 janvier 1726, donc, « Par devant Jullien Ferré prestre docteur en théologie chanoine de l'Eglise Cathédrale de Blois, vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et révérendissime Evêque de Boulogne, commissaire en cette partye délégué par notre Saint

Père le Pape Benoist treizième du nom par son bref de dispense du treize novembre dernier, est comparu Robert Hamerel demeurant à Audinghen agé de trente trois ans »

Suivent les interrogations rituelles relatives à la religion catholique et à son observance que l'on retrouve dans toutes les demandes de dispense. Puis, Robert Hamerel « *dit qu'ils sont parents par ensemble au deuxième degré de consanguinité ainsy qu'il la appris de leurs parents communs* ».

En effet, les futurs ont tous deux pour aïeule Anne de Saint Jean, laquelle, nous l'avons vu précédemment, avait épousé en premières noces Guillaume Nayet, d'où Louise Marie Nayet mère de Marie Louise Gressier, et en secondes noces Charles Wiart sieur de Beauchamp, d'où Françoise Wiart mère de Robert Hamerel

C'est, une fois de plus, dans le cercle familial, que ce projet de mariage est envisagé. Robert Hamerel, baptisé à Audinghen le 6-12-1691, est fils de Robert Hamerel, laboureur à Haringuezelle et bailli d'Audinghen, et de Françoise Wiart Robert Hamerel, le père, a été parrain de Claude Gressier, le frère de Marie Louise, en 1677. Les deux futurs époux, cousins, se connaissent donc bien.

La dernière question posée, habituelle elle aussi, « *interrogé pourquoi estant ainsy parent a ladite Marie Louise Gressier il prétend l'épouser* » va donner lieu à une réponse inattendue. Alors que l'on voit très souvent, dans ce genre de document, les futurs époux faire état de la difficulté de déceler un ou une élue de leur niveau social dans leur petite ville ou village, voici ce que déclare tout de go, Robert Hamerel :

« a répondu que c'est a cause que s'estant veus et fréquentés il s'est répandu un grand soupçon qu'ils se sont connus charnellement et quoi que ledit soupçon soit faux, néantmoins sil ne l'épousoit elle en demeureroit a toujours diffamée et a marier d'où s'ensuivrait de grands et griefs scandales

S'ils sont demeurant par ensemble

A dit que non,

S'ils nont été mis en justice pour raison dudit grand soupçon

A dit que non,

S'il demande humblement pardon a Dieu et a justice d'avoir causé ledit soupçon, requiert d'en être absout et dispensé dudit empeschement

A dit qu'ouy,

S'il promet d'accepter et d'accomplir la punition qui lui sera pour ce imposée

A dit qu'ouy,

S'il promet sur le serment qu'il a presté de ne plus causer pareil soupçon, et de ne donner conseil ny aide a autres a mesme fin, - a dit le promettre aussy

S'il n'a ravi ny enlevé, fait ravir ou enlever ladite Marie Louise Gressier a l'effet du mariage en question

A dit que non et est ce qu'il a dit et a signé avec nous et Maitre Fursy Semeur greffier de cette officialité après lecture a luy faite du présent interrogatoire »

Les déclarations et réponses de Marie Louise Gressier aux questions identiques qui lui sont posées, suivent dans le document et ressemblent comme deux gouttes d'eau à celles de son prétendant ! Les témoins interrogés, Antoine Hamerel et Jean Dupont, sont des membres de la famille Hamerel, le frère et le cousin, et, bien évidemment, emboîtent le pas aux dires des futurs époux, Antoine Hamerel précisant cependant « *qu'ils se sont hantés familièrement* » et que ledit soupçon est faux. Rassurons-nous, une telle enquête dont les conclusions se fondent sur les déclarations des intéressés et de membres de leur famille, ne peut qu'aboutir à un accord. Il s'agit là d'une simple formalité...payante ! et, pour les toutes puissantes autorités religieuses de l'époque le moyen de vérifier la soumission des participants aux prescriptions de l'Eglise Catholique. [A propos de la dispense de consanguinité relative à Jean Gressier et Jeanne Morel, d'Hubersent, en 1681, je me suis

étendu un peu plus longuement sur ce sujet- Tome 3 - Gressier et Le Gressier en Boulonnais- pages 67 à 71] L'Eglise assimilait la sexualité au péché originel. Le plaisir charnel, qu'il soit hors mariage ou même dans le mariage, est sévèrement condamné. Pas de relations sexuelles avant le mariage, pas de violation du mariage. Les jeunes veuves, particulièrement, ne devaient prêter à aucune médisance. Marie Louise, qui est pourtant veuve depuis quatre ans, doit obéir à l'obligation de chasteté. Aucune exigence spécifique envers le veuf ! La punition réservée aux contrevenants pouvait être redoutable, allant parfois à une exclusion de la communauté catholique et même pis au Moyen-Age. Il leur fallait alors supporter la cruelle rumeur publique, subir l'accusation de troubler l'ordre social. On comprend l'effroi de Marie Louise qui se voit diffamée pour la vie entière et redoute « *les grands et griefs scandales qui s'ensuivraient* ». On remarquera que les dires de Robert Hamerel, qui apparaît en somme pour voler au secours de Marie Louise Gressier, attribuent la responsabilité du « soupçon » à cette dernière (elle seule sera diffamée) et mettent en lumière l'image de la femme que l'Eglise et les hommes se faisaient à l'époque, celle d'un être inférieur à l'homme, celle du péché de chair qui obsède les autorités chrétiennes.

Un châtement va tomber sur Marie Louise et, par ricochet, sur Robert II est en fait bien léger, mais il signifie cependant qu'il y a eu faute. La « fréquentation charnelle » n'est pas prouvée ; néanmoins, le fait de s'être rencontré souvent est répréhensible et laisse place à la calomnie. Il est enjoint aux deux fautifs « *une pénitence salutaire* » : une liste fournie d'exercices religieux de tous genres à exécuter, certains chaque jour, d'autres chaque mois, et cela pendant un an entier, liste qui porte actuellement à sourire mais qui ne devait pas enchanter nos deux personnages, à commencer par une confession « *sacramentelle du scandale par eux causé par ledit grand soupçon, quoique faux, au curé et doyen de saint-Nicolas en la basse ville de Boulogne* », et la récitation journalière à cinq reprises de « *l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres et le psaume miserere mei deus* »

Marie Louise et Robert se plieront-ils à cette « gymnastique » ? Fort possible ! L'enseignement de l'église, la morale conjugale ainsi prônée, ont fini par être profondément inscrits dans les mentalités de ce temps.

En définitive, le mariage est permis. Mais, à mon grand étonnement, il n'a pas eu lieu ! Daudruy, dans « Familles anciennes du Boulonnais » page 566, écrit que le contrat de ce mariage en date du 28-1-1726 chez le notaire Cannet de Boulogne, « ne fut peut-être pas suivi de mariage ». (Impossible de consulter cette minute aux A.D., elle est incommunicable !) Cette hypothèse est parfaitement justifiée. En effet, nous voyons Robert Hamerel épouser à Audinghen le 4-2-1733, Marie Jeanne Habart, sans qu'il ne soit fait aucune mention de l'état de veuf qui devrait être le sien s'il s'était marié, et surtout, nous savons qu'à cette date Marie Louise Gressier vit toujours.

Que s'est-il donc passé ? Les familles, ou l'un des mariants, n'ont-ils pu supporter l'insidieuse rumeur publique qui a pu subsister ?

Marie Louise Gressier va regagner Etaples où, redoutant toujours la foudre divine et le « qu'en dira-t-on » de la communauté catholique, elle évitera le mariage et, confite en dévotion, s'éteindra à l'âge respectable de 84 ans, sans avoir procréé. Le registre paroissial d'Etaples mentionne son décès à la date du 18 février 1772 :

«L'an mil sept cent soixante douze le lundy dix huitième jour de février est décédée sur les huit heures du soir Melle Marie Louise Gressier âgée de quatre vingt quatre ans ou environ épouse de feu le sieur Jacques Harnoult négociant a la ville basse de Boulogne, munie des sacrements de l'église et a été inhumée dans l'église devant son banc qui conduit a la chapelle de la Sainte Vierge, par moi prêtre curé soussigné, en présence de messieurs Jean Baptiste Delhomel ancien garde du roi de pologne, présentement exempt de la

maréchaussée générale de picardie résident a montreuil, de Charles Delhomel, ses deux petit neveu qui ont signé » (orthographe du texte).

A cette date, elle était à Etaples la dernière représentante, du nom de Gressier, de la branche issue de Jehan Gressier époux de Claude Lejeune.

L'An mil sept cent onze Le Vingt deuxieme du mois de Juin
apres les fiancaillez et publicationz de ban de mariage dans
cette Eglise l'entre le S.^r Jacques Arnoult de la paroisse de
S.^t Joseph de la haute ville de Boulogne et Marie Louise
gressier de cette paroisse, lesd. publicationz de ban fait
par trois ^{à trois} continuelz de dimanche, veu la lettre de
permission de M.^r Dericqson Curé de la haute ville dudit
Boulogne en date du quinzieme dud. Juin deubment signé
ny ayant eu aucun empeschem.^t Le M.^r Louis Marie gressier
Prêtre et vicairé d'outreau et du Consentem.^t de M.^r Philippe
Dumont curé de cette d. paroisse d'Etaples ay en cette Eglise
Interrogé lesd. Arnoux et gressier et leur consentement
mutuel par moy prior les ay solemnellement par paroles
de present conjointa en mariage en presence de leur parents
et temoins soubsignés puis dit la messe des Epousaillez et ayeux
donné la benediction nuptiale selon la forme de nostre messe
S.^t Eglise J. Arnoult Marie Louise gressier J. Arnoult
M. Arnoult. Gressier Louis le Jeune
Marie Arnoult. Louis le Jeune
P. de Gressier par bigaume gressier

Acte de mariage en l'église Saint-Joseph de Boulogne entre Jacques Arnoult et Marie Louise Gressier le 22 juin 1711

I-1-6-3 – 6 Claude GRESSIER et Marie Louise DURIEZ puis Scolastique SANIER

De la famille nombreuse engendrée par Claude Gressier et Louise Marie Nayet, c'est le seul rejeton qui va perpétuer, et pour très longtemps, le nom de cette famille Gressier hors de sa base. C'est aussi l'un des personnages les plus marquants de cette lignée. Son ambition, son remarquable sens des affaires, se révèlent tout au long des 90 années qui ont constitué sa vie, un record de longévité à cette époque. Il a bien sûr veillé à la santé d'un patrimoine qui revint à son fils Bonaventure auquel il avait inculqué les mêmes qualités.

Claude Gressier naît à Etaples le 13 septembre 1677. Il a pour parrain Robert Hamerel, bailli d'Audinghen, époux de Françoise Wiart, père de Robert Hamerel, l'époux « raté » de Marie Louise Gressier. La marraine est Suzanne Hochart, que nous connaissons bien.

Avant qu'il ne prenne épouse, Claude Gressier a sûrement suivi, comme il se doit, de solides études de droit qu'il utilisera par la suite. Ce n'est pas la fabrication et la vente de la bière, métier de ses ancêtres, qui l'intéresse.

Je vois apparaître sa signature en plusieurs actes. Relativement modeste, celle-ci deviendra par la suite un large paraphe caractéristique, aux jambages droits, nets et hardis qui dénotent le tempérament du personnage, paraphe cependant garni parfois sur la boucle de la majuscule initiale et sur le « r » final, d'une mutine petite fioriture pleine de drôlerie qui laisse entrevoir un autre aspect de l'homme, les jours où il se sentait en pleine forme. ! Plusieurs boucles larges et habilement dessinées s'élancent sous le nom pour le ponctuer. Je reproduis cette griffe plus loin. Lorsque Claude Gressier, le père, figure parmi les signataires, signalons que la griffe de Claude, le fils, est accompagnée respectueusement de l'ajout « fils »

Le mariage de Claude Gressier intervient à Etaples le 13 septembre 1706, un peu rapidement ce me semble, et sûrement imposé par la situation de la future épouse, Marie Louise Duriez, que nous allons voir accoucher dès le mois suivant, le 23 octobre 1706, d'un beau bébé provenant des œuvres de Claude. Marie Louise Duriez, nous le savons, est fille de Marc Duriez, « hostelain » à Etaples, et de Marie Monocove. Il fallait s'en douter, les Monocove sont, de longue date, alliés aux Gressier qui prospectent dans leur cercle lorsqu'il s'agit de mariage. Rappelons que Marie Louise Duriez, homonyme de notre Marie Louise Duriez, mais sa nièce, épousera en 1738, Louis Lefebvre veuf d'Anne Gressier.

A ce mariage assistent Charles Hamerel, prêtre, et des membres de la famille Duriez, Marcq le père, Pierre et César Duriez, Monocove père et fils, Anne Monocove. L'acte indique en ajout « *avec le consentement de Claude Gressier père du mariant* ». Les parents de l'époux, en effet, sont curieusement absents.

Autre anomalie : Je trouve chez Rodière « *Claude Le Gressier de la Grave, marié à Marie Louise Duriez (contrat à Etaples du 14- 7bre- 1711 – étude Cochet – minutes Gressier) Assistés de Me Charles Hamerel chapelain de l'église Notre Dame de Foy à Etaples, son germain ; Antoine Wuyart ancien mayeur et marchand à Etaples, son germain* ».

Comment se fait-il que ce contrat de mariage ne se soit réalisé que cinq années après la cérémonie religieuse ? Y aurait-il là une erreur de recopie de la part de Rodière ? Je m'étonne également du titre « Le Gressier de la Grave » attribué à l'époux alors que cette appellation ne figure en aucune manière sur aucun des actes qui le concernent dans les registres paroissiaux d'Etaples. Rodière a-t-il bien vu en personne le document original du contrat de mariage ? ou n'a-t-il fait que reprendre une note cueillie ailleurs ? Rappelons qu'il suppose, sans pouvoir en apporter la preuve, que cette branche des Gressier est issue de Jacques Gressier de la Grave. En l'absence de l'acte notarié devant les yeux, il a donc pu, tout naturellement, ajouter ce titre.

Singularité supplémentaire : je n'ai pas retrouvé aux A.D. dans les minutes de Claude Gressier, notaire à Etaples, son contrat de mariage avec Marie Louise Duriez (ni en 1706, ni en 1711), pas plus que ceux de Claude Gressier, son fils, avec Marie Anne Durieu, en 1733, et de Marie Louise, sa fille, avec Jean Baptiste Delhomel en 1734. Tous contrats que signale notre ami Rodière, mais, sauf le dernier, sans les détailler comme il le fait assez souvent. Les a-t-il réellement vus, ou n'a-t-il reproduit que des notes ? Ces indications que l'on peut lire dans son Ms 232 (A.D.Arras) comportent d'ailleurs au haut de la page la mention « *Notes recueillies par Jean Delepierre – 1915* ».et ceci me suffit pour émettre de nouveau le doute sur l'utilisation du titre « de la Grave ».

Claude Gressier, l'ancien, aurait-il conservé par devers lui, lors de la cession de son étude, les actes relatifs à sa famille ? Dommage !

Maintenant marié, Claude Gressier poursuit son ascension sociale.

Lors de la naissance de sa fille Marie Louise, en 1712, il est déjà premier échevin et, le 5 mai 1712, élu à l'unanimité par l'ensemble des personnalités de la ville, il décroche de plus le poste important de marguillier.

Hélas ! Après lui avoir donné cinq enfants (dont quatre sont encore vivants) Marie Louise Duriez, son épouse, qui n'est âgée que de 32 ans, meurt à Etaples dès le 8-7-1715, et est inhumée dans « *la chapelle de Saint-Jean, près du confessionnal* » [nous étudierons plus loin cette descendance]

Il n'en persévère pas moins sa montée dans la communauté étaploise :

Le registre du Roy 1716-1730 (9 B 17) nous apprend sa nomination au titre de notaire : « Provisions de l'office de notaire roïal en la ville et bailliage d'Etaples en remplacement de feu Antoine Lefebvre, pour Claude Gressier né le 13 septembre 1677 –

Paris 4 août 1716 »

« *Réception dudit Gressier en la Séneschaussée du Boulonnais sur la présentation de Me Pierre Daudruy avocat.*

12 octobre 1716 »

Preuve des moyens financiers dont il dispose.

C'est aussi de réalisme dont il fait preuve devant la situation créée par le décès de son épouse...et la charge de quatre enfants ! Dès sa nomination au poste de notaire, un peu plus d'un an seulement après le deuil, il a choisi une seconde conjointe. Il s'agit de Scolastique Sannier (autres orthographes utilisées : Sanier, Sagnier) originaire de Cucq, veuve de Philippe Lenoir, âgée de ...58 ans ! près de 20 ans de plus que Claude Gressier ! Pragmatisme évident de ce dernier ! Qu'on ne vienne pas évoquer ici le fait de conter fleurette ! Nulle bluette sentimentale ! Il ne peut s'agir que d'une « cooptation » amicale. J'incline à penser d'ailleurs que les deux époux pouvaient se connaître, du fait que les familles Lenoir et Sagnier de Cucq, et Gressier d'Etaples (branche de Jehan) se sont croisées en 1641, par le mariage de Marguerite Hochart, fille de Jeanne Gressier, et de Josse Lenoir veuf de Marguerite Sagnier. (un Josse Sagnier était maïeur de Saint-Josse en 1676)

Le 8 novembre 1716, donc, après la publication des bancs tant en l'église d'Etaples qu'en celle de Cucq, avec la permission de Me Guillot curé d'Etaples et celle de Me Bourgois curé de Cucq, c'est Louis Marie Gressier, frère de l'époux et curé de Camiers, qui célèbre le mariage à Etaples. Y assistent Louise Marie Naiet, mère de l'époux, Anne Gressier sa sœur, Baudelique, et deux autres personnes dont il est impossible de déchiffrer le nom.

Cette union sera, on s'en doute, sans postérité.

Voyons au travers de quelques actes notariés qui le concernent directement, l'activité de Claude Gressier, signalé vice-mayeur d'Etaples en 1722.

Le 13 juillet 1722, devant le notaire Lartizien (4 E 65/240), conjointement avec son épouse, il loue à Charles Friocourt fils, chasse-marée à Cucq et Joséphe Guilbert sa femme, deux mesures de prés nommées le pré Buselin à Cucq, que feu Philippe Lenoir et

Scolastique Sannier son épouse avaient acquis. Mais Charles Friocourt y a bâti « *une maison et bâtiment* » et il devra payer chaque année la somme de 12 livres de rente surcensive étant « *convenu entre les parties que sy ledit pré vient a estre entièrement perdu de sable il sera permis au premier de retirer la maison et batiment qui sont construy pour le placer ou ils trouveront bon et de remettre ledit pré en payant une année d'avance* »

Claude Gressier ne fait pas que louer, il achète aussi pour son propre compte, dès qu'une occasion se présente, et son état de notaire sûrement lui en procure, particulièrement parmi les gens désargentés ou âgés, aux abois. Le 12 juillet 1723 (notaire Lartizien – 4 E 65/240), il achète à Catherine Fourquier, « *filie aagée* » qui doit « *subvenir a ses urgentes affaires et nécessité* » le fond et propriété d'un certain nombre de parties de rentes, pour lesquels il va régler, par ses propres mains, 90 livres « *présentement payé comptant en espèces sonnantes* » La liste de ces petites rentes nous éclaire sur le choix de Claude Gressier (il semblerait que Catherine Fourquier ait rempli un rôle de modeste servante dans les familles alliées aux Gressier) : « *huit sols de rente foncière due par Antoinette Wyart veuve de Mr Antoine Baudelique vivant conseiller du Roy son bailli....comme estant aux droits de feu demoiselle Suzanne Hochart veuve de honorable Me Jean Wyart, a cause de trois journaux situés dans le fond d'estaples.*

Item 32 sols tournois de rente foncière, d'une part celle de dix sols d'autre dus par le sieur Lecat comme étant au droit du sieur Mansse de Roquebrune, et cinq sols de rente surcensive due par les héritiers et ayant droit d'eustache Mallot à cause des immeubles scitués a Camiers, ensemble les arrérages qui peuvent en etre du provenant des dites parties de rente et arrérages a ladite Catherine Fourquier de la cession et abandon que luy en a fait feu Me Charles Wyart Sieur de Rohart vivant avocat en la ville de Montreuil pour la remplir en partie des services de par elle rendus a feu Mr Charles Wyart Sieur de Beauchamp, pour les dites parties de rente en jouir par ledit sieur Gressier »

Signature de Claude Gressier notaire en 1730



The image shows a close-up of a handwritten signature in cursive script, likely from a legal document. The signature is written in dark ink on aged, slightly yellowed paper. The text is highly stylized and difficult to decipher, but it appears to be the name 'Claude Gressier' followed by a large, decorative flourish. The signature is positioned below several lines of faint, handwritten text that is mostly illegible due to fading and the cursive style.

Le 1^{er} décembre 1723, toujours chez Me Lartizien (4 E 65/240), rente surcensive de 3 livres par an que lui paieront François Guillaume Caudron, maître tuilier, et Barbe Capry, sa femme, « *pour deux journaux de terre présentement a usage de riet derrière l'église Notre Dame* ». L'acte nous apprend que Claude Gressier est devenu vice mayor d'Étaples.

Le 24 février 1724, nouvel achat important de Claude Gressier (notaire Lartizien – 4 E 65/40). Claude Belle, vivant de son bien à Aix-en-Issart, fils et héritier de Jean Belle et de Françoise Brevart, tant en son nom que fondé de procuration de demoiselle Angélique Racine sa femme, passée par devant Lion et Lagache notaires à Hesdin, lui vend cinq journaux de terres à labour situés « *au terroir de Le mothe du costé de fromessent présentement assemencée de bled* » pour la somme de 290 livres « *présentement compté et nommé en espèces de louis d'or de vingt quatre livres...et autres monoyes ayant cour en ce royaume a la vue des dits notaire et témoins* » Scolastique Sannier est associée à cette opération et appose sa signature que l'on découvre assez maladroite, signe d'une alphabétisation certainement modeste.

Le 23 février 1725, bonne affaire encore, enregistrée chez Me Lartizien (4 E 65/240). Il s'agit de nouveau d'un modeste paysan accablé de dettes, Robert Dambron, « *jeune homme a marier agé usant de ses droits* » convoqué chez le notaire, à qui il est fait lecture d'un contrat sous seing privé du 1^{er} septembre 1715, contrôlé et insinué par de Sarton le 1^{er} avril 1724 (!!), par lequel il a vendu au Sieur Gressier une maison et ses dépendances sises au hameau de Fromessent et des terres à labour. Robert Dambron ratifie cet acte et Claude Gressier lui verse 150 livres. Mais si nous lisons le document sous seing privé qui est annexé à la minute notariale, nous nous apercevons que la somme de 400 livres a été déjà payée par Claude Gressier à cette date du 1-9-1715 à Robert Dambron qui, à cette époque, était valet de charrue et habitait chez la veuve Duflos à Hubersent. Fils de Simon Dambron et de ? Muselet, il se trouvait dans la nécessité de payer ses dettes à ses créanciers « *vers lesquels il était vigoureusement poursuivy et notamment au seigneur de Fromessent, au sieur de Chateaurenau Herteaux, danfin et autre* ». Le pauvre Dambron avait dû se déposséder de tout son bien qui consistait en : une maison, chambre, grange, étable, jardin fruitier et potager, de 2 journaux, au hameau de Fromessent ; une pâture plantée et entourée de haies vives de 2 journaux ; 2 mesures de terre à labour « *audit Fromessen au dessus des grands ridiaux* » ; 2 mesures de terre à labour au mont de clef ; 4 journaux de terre à labour à la « *Savelonnière* » ; une mesure de terre à labour « *au pati a fol* » ; un autre « *journaux de terre a labour entre deux ridiaux* » ; et finalement deux journaux de riez ». Il avait obtenu cependant que Claude Gressier laissât jouir « *Françoise Sueur sa belle mère de son droit de douaire sa vie durant consistant en une portion de la dite maison et bastiment limité et de deux mesures de terre* »

Ma recherche de documents notariés personnels relatifs à Claude Gressier se tarit de 1725 à 1738, année où Scolastique Sannier va dicter son testament. Bien entendu, la fonction de notaire de Claude Gressier se poursuit. Il travaille même pour un client intéressant : « *le Révérend Père Dom Jacques Geslin très digne Prestre Religieux et procureur de la Chartreuse de Notre Dame des Prez de Neuville sous Montreuil* » C'est dans son étude à Etaples que sont signés par Dom Geslin les baux suivants : le 7-12-1622 pour 7 quarterons de pré et une petite maison à Marle par Jean Mesnage et sa femme Marie Anne Dacquin , – le 6-12-1726 pour la ferme du Verbois à Neuville avec 40 mesures de terre à labour et plusieurs pièces, à Antoine Robert Vallois – le 6-2-1728 pour « *une maison en trois demeures avec quelque peu de jardin et pré et deux mesures de terre* » à Robert de Metz dit Picard, Louis Chrétien et Jacques Martel, tous trois manouvriers – le 22-8-1728 pour un pré nommé le « *hardinal* » à Neuville à Jacques Bense laboureur à Neuville – le même jour pour une mesure de pré au « *hardinal* » au sieur Pierre Lefebvre marchand brasseur à Neuville.

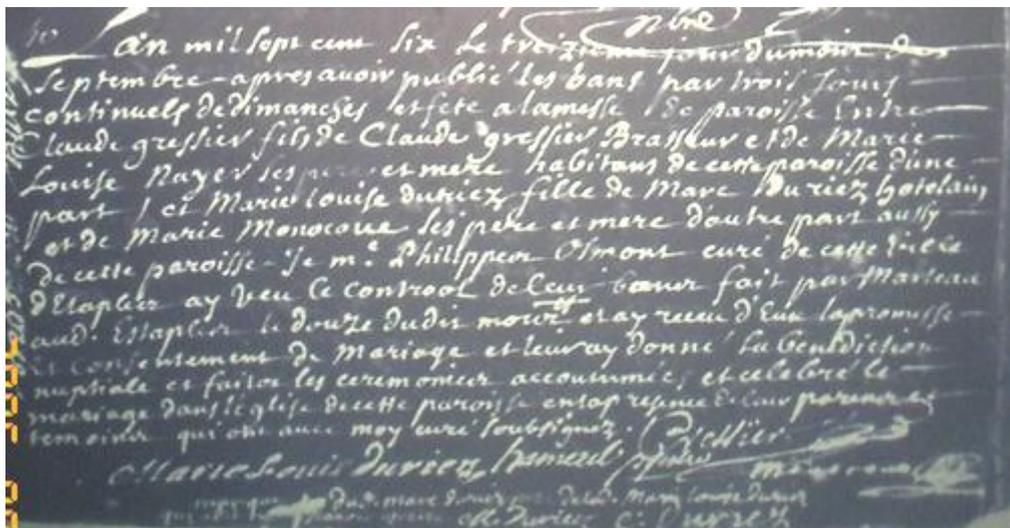
Je découvre qu'une autre fonction, très intéressante car éminemment lucrative, a été dévolue à Claude Gressier. Une minute notariale du 14-10-1737 relative à « *la vente des effets meubles grains de toute nature que ce soit, dans la maison mortuaire du défunt Charles Levesque a la requête de Marie Levesque, fille majeure demeurant à Etaples tante et tutrice de Charles Anne Thérèse Marie Barbe Lévesque enfants mineurs dudit Charles Levesque et Anne Guilbert* » indique que cette vente a lieu en présence de « *Claude Gressier notaire royal en la Sénéchaussée du Boulonnais résident audit Etaples, bailly général des terres et seigneurie de fren, Rosamel, courteville et Zelucq* » Il est indéniable que Claude Gressier possédait une réputation excellente d'homme d'affaires doublé d'un connaisseur du droit. A cet égard, il pouvait jouir de la confiance de seigneurs de la contrée et il ne me surprendrait nullement à l'occasion de constater qu'il remplissait aussi le mandat fructueux de receveur des redevances, charges et taxes diverses qui leur étaient dues. On sait comment la pratique de cette activité transformait ces petits bourgeois en hommes fortunés, puis en nobles, par achat de terres ou mariages.

C'est le 16 mai 1738 que « *Damoiselle Scolastique Sagnier veuve en première noce de Philippe Lenoir vivant laboureur demeurant au hameau de Trépied paroisse de cuque en picardie a présent épouse du sieur Claude Gressier procureur et notaire au bailliage d'Etaples y demeurant* » décide « *a cause de son grand age* » de convoquer en son domicile à Etaples, François Pincédé, notaire à Samer, et de lui dicter ses dernières volontés. Elle est, en effet, âgée de 80 ans. Elle reçoit le tabellion dans sa chambre. Pourquoi un notaire de Samer ? Seul notaire d'Etaples à cette date, son époux, en tant que tel, était-il habilité à établir le testament ? Ou, alors, la relation entre les deux époux, que nous imaginons platonique ou simplement théorique, a fait que ce document n'a concerné ni Claude Gressier, ni ses enfants. Ce dernier n'est pas cité en tant qu'intervenant, ni aucun membre de la famille Gressier. Les témoins appelés sont Antoine Maillard huissier royal et Antoine Meignot, tous deux d'Etaples. « *Quant au peu de bien qu'il a plu à dieu luy preter en ce monde, elle reconnaît pour son héritière de ses fonds et héritage Marguerite sa sœur cadette veuve du sieur Etienne Masson a Saint-Josse, pour elle en jouir trois ans après le décès de ladite titulaire* » Elle donne aussi à Marguerite Sagnier, Scolastique, Catherine et Marie Louise Bourgois, ses trois nièces, « *tous les habits servant a son corps a l'exception de son habit ou robe de drap de défunte* » Pour les pauvres d'Etaples, deux septiers de blé serviront à faire du pain qui leur sera distribué. Le surplus des autres biens consiste en acquets, meubles, linge, grains, bestiaux, argent, dettes actives et trois ans de revenu de ses fonds et héritage. Remarquons que c'est pour cela que Scolastique a intelligemment prévu que Marguerite Sagnier, sa sœur et héritière, ne jouira de son héritage que 3 ans après le décès, ceci permettant de manière sûre le règlement de tous les frais liés au décès par l'exécuteur testamentaire. Elle a nommé pour « *payer ses dettes, obligations de funérailles* » le sieur Antoine Minet procureur d'office de la châtellenie de Longvilliers « *y demeurant son bon amy* », et pour son « *exécuteur du testament, Me Jean Baptiste Rault prêtre et vicaire d'Etaples son bon amy qu'elle prie d'en prendre le soin* »

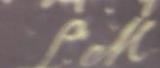
Scolastique Sagnier avait « *senti sa mort prochaine* » car elle décède trois années après avoir testé, le 23-9-1741 à Etaples, âgée de 83 ans, signale l'acte. Assistent à ses obsèques Claude Gressier, son époux, devenu mayor d'Etaples, et Marie Louise Gressier veuve Arnoult, sa belle-sœur. Elle n'est pas inhumée, comme les Gressier, dans l'église, mais tout simplement dans le cimetière d'Etaples.

Il semblerait que Claude Gressier ait recueilli quelque bien en provenance de sa seconde épouse. Ainsi, une minute du notaire Béquet du 14 janvier 1752 (4 E 65/242), intitulée « *remise ou abandon* », m'apprend que Jacques Friscourt demeurant à Cucq et Marie

Durendelle sa femme, se trouvent hors d'état d'exploiter trois mesures de terre à usage de pré que lui ont louées Claude Gressier et feu Scolastique Sanier. Ils sont dans l'impossibilité de payer les arrérages et menacés « d'être réduits à la mendicité ». Il s'agit du terrain loué le 13-7-1722 dont j'ai exposé la location dans les pages précédentes, provenant de Scolastique Sagnier, lieu sur lequel Charles Friscourt, probablement le père de Jacques, a bâti une maison. « *Maitre Gressier pour éviter la ruine totale....et par commisération pour eux a accepté la remise du contrat de bail et rente, absolue quittance et décharge sans pouvoir par la suite les inquiéter pour raison de la dite rente et leur fait aussy quittance des arrérages dus aux conditions que ledit Gressier jouira dès a présent perpétuellement du pré et du bâtiment construit sans que Jacques Friscourt puisse l'en inquiéter* ». Geste de pitié du riche notaire qui, ce me semble, récupère cependant à son compte la propriété de la maison bâtie par les Friscourt, dont le sort, espérons-le, n'a pas été d'être jetés à la rue !



Premier mariage de Claude Gressier avec Marie Louise Duriez, le 13 septembre 1706
 Signatures de Claude Gressier-Marie Louise Duriez- Hamerel prêtre- Marie Monocove-
 Pierre et César Duriez- marque de Marc Duriez.- (Registre paroissial d'Étapes)

Le dimanche huitième novembre de l'année 1716, après la
 publication de l'édit de mariage
 pendant la messe paroissiale entre Claude Gressier dudit
 Etaples et scolastique Sanier dudit Evreux avec avertissement
 que les parties devaient être de l'âge de l'un et de l'autre
 les dispenses de l'un et de l'autre par les ordinaires de
 la diocèse en faveur dudit Gressier que d'amiens en faveur de
 ladite Sanier, ayant eu la permission de Monsieur Guillot
 Curé dudit Etaples et de Monsieur Bourgeois Curé dudit
 Evreux, de moy Curé de l'amiens, l'assigné, après avoir fait le
 consentement mutuel des deux parties contractantes par
 paroles de son réyant être racom l'usage de l'usage
 civil et les formalités requises en pareil cas observées sans
 aucune contradiction niiale le tout en la présence de
 plusieurs témoins et amis qui ont signé avec moy,
 Baudelougey  Louis Lefebvre qui réyent de l'un
 et de l'autre  Louis Gressier Curé dudit

Second mariage de Claude Gressier avec Scolastique Sanier le 8 novembre 1716
 Signatures de Claude Gressier-Scolastic Sannier-Louise Marie Naiet-Louis Marie Gressier,
 curé de Camiers- Baudelique-Louis Lefebvre- (Registre paroissial d'Étaples).

Même « commisération » [c'est le terme employé ici encore dans une autre minute du notaire Bequet datée du 20-7-1753 (4 E 65/242)] que Claude Gressier va ressentir, il paraît, envers Nicolas Rambur, « marinier » à Cucq, « *hors d'état de pouvoir exploiter la mesure de prez nommé le prez coco a Cucq pris a rente de Claude Gressier notaire royal et mayeur moyennant 9 livres de rente surcensive a la charge de la rente foncière due aux héritiers du sieur Etienne Masson par contrat du 29-1-1743* ». Il s'agit ici encore d'un bien de Scolastique Sagnier, relevant d'une clause de son testament. Claude Gressier accepte donc la remise du pré...et la récolte d'herbe qui s'y trouve, mais il ne fait pas cadeau des arrérages qui sont toujours dus.

Pas de temps perdu en affaires ! Cinq jours plus tard, le 25-7-1753, le « pré coco » passe en d'autres mains. Celles de Claude Godin, laboureur à Cucq, sous la forme d'une rente surcensive de 9 livres payable au sieur Gressier, à la charge d'amender le dit pré, et de payer aux héritiers d'Etienne Masson « *vingt sols de rente foncière et seigneuriale* ».

Claude Gressier est alors âgé de 76 ans ; c'est un âge respectable en ce temps. Il n'en est pas sénile pour autant, il est encore mayeur d'Etaples. [Pierre Baudelicque dans son Histoire d'Etaples signale qu'il a été mayeur d'Etaples dès 1726, puis en 1734, 1735, 1737, 1744, 1753, 1755] Mais il songe à une retraite paisible qu'il va organiser pour vivre longuement « entre ses parents le reste de son âge ».

Le 6 juillet 1754.(notaire Becquet 4 E 65/242) il vend « *au sieur Antoine Nicolas Belart praticien demeurant en la ville de Boulogne l'office de notaire dont il est revêtu..... promet luy passer sa procuration et resignandum incessamment et luy remettre les provisions et autres pièces concernant le dit office.....promettant encore ledit Me Gressier de luy remettre immédiatement après la réception dudit office toutes les minutes, les actes tant par luy passé que par les prédécesseurs suivant les répertoires qu'il luy délivrera* ». Il cède aussi au sieur Belart « *la pratique qu'il a à cause de la commission de procureur au bailliage dudit Etaples et promet de luy remettre tous les dossiers dans lesquels il a occupé pour par le dit Belart poursuivre le payement des frais et débours qui peuvent estre deus audit Me Gressier, luy en rendre compte et les luy remettre.....lesquelles ventes cessions et abandons... ;faites par ledit Me Gressier a la charge par ledit sieur Belart de payer audit Me Gressier quatre vingt livres de pure franche et nette rente constituée pour laquelle rente le dit Sieur Belart et solidairement avec luy Antoine Nicolas Belart son père, bailly général du marquisat de Mailly demeurant au village d'Alette [la seigneurie des de Monchy à Montcavrel appartient ensuite aux Mailly et fut érigée en marquisat en 1690]...s'obligent de payer... et ainsy continuer d'année en année et perpétuellement et pour toujours jusque au rembour que ledit sieur Belart fils pourra le faire a deux fois en payant a chacune moitié la somme de huit cent livres avec les arrerages quy seront lors deus et escheus* »

Une dernière disposition supplémentaire est la donation d'entre vif que fait Claude Gressier, « *pour la bonne amitié qu'il a pour Jean Baptiste de Lhomel son petit-fils mineur* ». Il lui accorde la rente de 80 livres pour en jouir dès son décès « *jusqu'au remboursement quy en pourra estre fait* ». Jean Baptiste Delhomel, marchand, et Marie Louise Gressier, son épouse, fille de Claude Gressier, parents du bénéficiaire de la donation, présents, acceptent bien entendu et signent l'acte. Je me pose la question de savoir si cette donation, qui ne pouvait être réalisée qu'au décès de Claude Gressier et jusqu'au remboursement qui pouvait en être fait, a bien été effective. Car, en fait, le « gaillard » a vécu encore près de treize longues années, et, après ce laps de temps, toute dette devait être éteinte.

Une interrogation subsiste quant à la poursuite de l'office vendu. En effet, si on trouve encore aux Archives Départementales un certain nombre des minutes Gressier datées de 1720 à 1754 (4 E 65/13 à 4 E 65/18), il faut attendre 1776 pour découvrir Antoine Nicolas Bellart, l'acheteur de l'office, en activité à Etaples (4 E 65/19 à 4 E 65/23 – 1776 à an IV). Cet intervalle a été occupé par François Becquet (4 E 65/241 à 4 E 65/247 – 1743 à an III) Que

faisait donc Maître Bellart ? Où se trouvait-il ? A-t-on bien récupéré tous les actes de l'office Gressier ?

Claude Gressier s'offre encore à nous, en cette année 1754, dans cette commission qui gère la communauté des pauvres d'Etaples. La minute du notaire Becquet, en date du 28-11-1754 (4 E 65/242), traite d'une affaire inhérente à cette gestion. Il s'agit de récupérer le don aux pauvres (deux mesures de terre) qu'a fait dans son testament du 24-12-1750, Antoine Bouilly ancien curé d'Etaples. Ce document revêt un certain intérêt car il nous présente le tableau des personnalités étaploises du moment. En voici la liste que le notaire désigne « *administrateurs des pauvres tous demeurant audit Etaples, tous composant la plus saine partie de la communauté dudit lieu* ». L'emploi original du qualificatif « saine » rappelle son utilisation dans les testaments de ce temps (sain de corps et d'esprit) et caractérise ici, bien entendu, les personnes de bon entendement, de bon conseil, l'élite cultivée (et aisée) de la commune.

« Me Louis Marie Deledrève, prêtre et curé de cette ville

Mr Me Jean Baptiste Baudelicque, conseiller du Roy, baillif, prévost royal de cette ville

Me Noël Jean Charles François Marteau, procureur du Roy

Me Claude Gressier, mayeur

Le sieur Jean Louis Campion, premier échevin

Le sieur François Marie Lecat, échevin

Le sieur Jean Antoine Friocourt, aussi échevin

Le sieur Antoine Flahaut, procureur fiscal

Le sieur Antoine Baudelicque, négociant

On remarquera que l'appellation Me (maître) ou Mr (monsieur) n'est pas donnée à tous.

Claude Gressier arrive au terme de sa longue existence le 8 février 1767 à Etaples. Voici ce que dit l'acte de décès : « *A une heure du matin maître Claude Gressier âgé de 90 ans environ ancien notaire royal et mayeur en cette ville muni des sacrements de l'Eglise, et a été le lendemain inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moy pretre curé soussigné auquel convoy et enterrement ont assisté Messieurs Bonnaventure Gressier Delagrave chevalier de Saint Louis, ancien capitaine d'infanterie écuyer Conseiller du Roy commissaire de guerre au département de Béthune en Artois , son fils, et Louis Bonnaventure Gressier de Farsure son petit-fils qui ont signé* »

Deux remarques

Il est étonnant que Claude Gressier n'ait pas été inhumé dans l'église comme la plupart de ses ancêtres. L'interdiction d'inhumer dans les églises ne sera pourtant édictée qu'en 1776, mais cette idée avait fait son chemin...et peut-être n'y avait-il plus de place libre dans l'édifice religieux de la ville ?

Néanmoins, Claude Gressier a laissé une trace visible puisque selon le Dictionnaire épigraphique du Pas-de-Calais, canton d'Etaples, la cloche de l'Hôtel de Ville, qui mesure, nous dit-on, « *0,54m de diamètre et 0,445 m de hauteur, non compris les oreilles* » porte l'inscription suivante « *gravée entre deux courses de fleurs de lys* » :

« *La-presente-cloche-a-estee-refondue-en-1734-par-less-oins- (sic)-*

des-srs-Antoine Baudelicque

bailly-Noël-Marteaux-pr- du-Roy, Claude-Gressier-mayeur-

et-Louis-Lefebvre-vice-mayeur-

de-la-ville-detaples-

En bas :

Louis- Le-Guay-ma-fondue.

Il est précisé que : « Au-dessous se trouvent un médaillon de Saint-Nicolas, en évêque, avec crosse, une tête d'ange entourée d'une auréole, et ces mots : s.nicolas. De l'autre côté, une feuille très longue, très étroite, dentelée. Longueur : 0,11m »

Ces renseignements ont été fournis par feu M. le chanoine Cousin, autrefois doyen d'Etaples.

Dans l'acte de décès de Claude Gressier, ses fils et petit-fils présents sont parés de titres de noblesse qu'ils ont sûrement déclarés eux-mêmes au scribe. Bonaventure est même cité « écuyer ». J'aurai l'occasion, plus loin, d'évoquer et de discuter, de nouveau, de l'origine supposée noble de Jehan Gressier et de ses descendants.

Les quelques locations de terres réalisées par Claude Gressier que nous avons pu découvrir chez notaire, m'amènent à évoquer la situation juridique des paysans à cette époque dans le Boulonnais. Les situations que nous avons vues, celle des Friscourt en 1722, des Dambron en 1724, comme celle des Rambur en 1753, sont caractéristiques de la vie d'une classe de pauvres gens dont l'existence misérable menaçait bien souvent de sombrer dans la mendicité. Bien sûr, existaient les « communaux », cet ensemble de biens dont la communauté des habitants possédait l'usage, friches, landes, buissons, marais, forêts, herbages, qui servaient surtout au bétail des petits paysans et des pauvres.

Ajoutons que la loi coutumière établie au Moyen Age en Boulonnais jouait en faveur des plus faibles en imposant une stricte contrainte à la propriété des plus riches. C'était un avantage attribué à ceux qui n'avaient pas de terre : le droit reconnu de se servir des terres d'autrui pour y faire pâturer leurs bestiaux, depuis le 1^{er} août jusqu'au 1^{er} mars de l'année suivante. C'était pour eux le moyen de survivre.

J'aurais aimé connaître le point de vue de Claude Gressier, lorsque s'éleva dans le Boulonnais, en 1769, soit un an avant sa mort, un débat à propos de cette liberté d'utilisation des terres d'autrui donnée aux pauvres. Il s'agissait ni plus ni moins que de supprimer catégoriquement cet avantage.

Le subdélégué du Boulonnais, Dauphin d'Halinghen, qui se voulait « moderne », dans un rapport au ministre Dupleix, se fait partisan d'une liberté totale de la propriété, d'un mode d'exploitation plus profitable. Il désire le « progrès », la « réforme » (en cette année 2009, j'entends sonner de nouveau ce mot à mes oreilles !) Cela lèsera la partie la plus misérable de la population ?? Que nenni ! Aux pauvres de s'accommoder au nouvel ordre des choses ! Ayant perdu une aisance imméritée, ils trouveront à s'employer utilement dans les travaux de ceux qui possèdent les terres. Pourquoi se gêner devant « *cette espèce de gens* » qui grâce à leurs troupeaux « *croupissent dans la fainéantise* », dont « *la plus grande occupation est de commettre des délits dans les forêts* » et profitent « *d'abus qu'on voudrait tous approuver par principe de charité* » Quelle sécheresse ! Quel mépris des pauvres ! Quelle méconnaissance de la vie des humbles ! Incapacité totale de ces hommes qui n'ont connu que l'aisance et la richesse de les considérer en tant qu'êtres humains. Je ne peux que citer La Bruyère, témoignant ainsi du sort de ces malheureux : « *L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides, et tout brûlés de soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine ; et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir d'eau et de racines..... Si je compare ensemble les deux conditions des hommes les plus opposés, je veux dire les grands avec le peuple, ce dernier ne saurait faire*

aucun mal ; un grand ne veut faire aucun bien.....Là se montre ingénument la grossièreté et la franchise ; ici se cache une sève maligne et corrompue sous l'écorce de la politesse. Le peuple n'a guère d'esprit et les grands n'ont point d'âme » [citation de Robert Fossier dans « Ces gens du Moyen-Age »].

Dans son Histoire d'Etaples, Gustave Souquet détaille en termes dithyrambiques la brillante carrière administrative de Charles Dauphin d'Halinghen qui devint « *président et lieutenant général de la Sénéchaussée du Boulonnais* ». Il était né à Etaples le 22 août 1702, fils de Charles Dauphin et de Suzanne Level et acquit des lettres de noblesse en 1757. Il avait la réputation d'un homme austère (rien d'étonnant !). Son aïeul paternel, nous dit G.Souquet, aurait été l'époux de Suzanne Hochart, que nous connaissons bien et que je vois mariée...à Jean Wiart !! En réalité, cet aïeul paternel qui s'appelait aussi Charles Dauphin, épousa, il me semble, Marie de Sarton, en 1661.

Dans un « *mémoire expositif* » adressé au contrôleur général, l'évêque boulonnais Partz de Pressy invoque la charité et se soucie des hommes. Selon lui, 600 familles seront réduites à l'indigence, s'expatrieront ou seront rejetées vers le travail des manufactures. La mendicité se développera. Il plaide pour le maintien de la coutume.

Il est certain que cette coutume héritée de l'époque féodale avait fait son temps et que des changements inévitables s'imposaient dans la société. Mais, par la suite, impitoyablement, la liberté de clore les terres individuelles sera accordée, mettant un terme définitif au libre parcours pratiqué après les récoltes par les pauvres.

Les rapports et documents exposés ci-dessus se trouvent dans la liasse C 136 du fonds de l'intendance d'Amiens. Ils ont été analysés et présentés par M.Estienne, archiviste de la Somme, dans un opuscule intitulé « La chasse aux pauvres dans le Boulonnais au XVIIIème siècle » (Bibliothèque de Boulogne).

Descendance de Claude GRESSIER et Marie Louise DURIEZ

I-1-6-3 – 6 Claude Gressier né le 13-9-1677, décédé le 8-2-1767

Marié le 13-9-1706 à Marie Louise Duriez née vers 1683 à Etaples où elle est décédée le 8-7-1715

D'où :

Tous nés à Etaples

I-1-6-3-6 – 1 Claude Antoine Gressier né le 23-10-1706, « *fils de Claude Gressier le jeune, procureur au bailliage d'Etaples* »

Parrain : Marcq Duriez fils de Marcq Duriez hostelain, (donc oncle de l'enfant)

Marraine : Marie Antoinette Monocove, fille de Charles Monocove, procureur, et de Claudine Gressier.

Il épouse à Etaples le 9-2-1733 Marie Anne Gabrielle Jeanne Durieu, fille de Antoine Durieu, échevin d'Etaples, et de Marie Anne Picquendaire. Il ne nous surprend pas de retrouver ici la famille Picquendaire, autrement dit Pitendalle, en alliance avec la famille Gressier qu'elle connaît bien, quand on se rappelle les apparentements Duriez (mère de l'époux), Lefebvre (époux d'Anne Gressier) etc. cités précédemment. Les témoins au mariage sont Claude Gressier le père, Marie Louise Gressier, Louis Lefebvre, Anne Gressier, Jacques Pitendal, Antoine Durieu, Scolastique Sannier et le prêtre Bouilly.

Ce n'est qu'en 1739, le 26 février, que naîtra leur premier enfant, Claude Antoine (il sera le seul), dont le parrain est « *Mr Claude Gressier maieur* », l'aïeul, et la marraine « *Marie Anne Pitendalle veuve du sieur Antoine Durieu* », l'aïeule, (Antoine Durieu est décédé le 11-10-1737, âgé de 54 ans). Claude Antoine, le père, meurt peu de temps après, le 23 juin 1739. Il est inhumé dans l'église. Assistent aux obsèques « *Marie Anne Durieu sa femme et le sieur Claude Gressier son père maieur* ».

Cette branche des Gressier va s'éteindre car Claude Antoine, le fils, meurt l'année suivante, le 6 mai 1740. Il est aussi inhumé dans l'église. Sa mère, demoiselle Marie Anne Durieu, est présente et ô surprise ! désignée « *femme de Monsieur le Baillif royal de cette ville* » Ce baillif royal n'est autre que Jean Baptiste Baudelicque que nous avons vu épouser, en premières noces, le 10-6-1738 à Etaples, Marie Louise Lefebvre, fille de Louis Lefebvre et Anne Gressier, mariage auquel assista toute la famille Gressier. Par le décès de Marie Louise Lefebvre, le 8-6-1739, et celui de Claude Antoine Gressier, le 23 juin de la même année, Jean Baptiste Baudelicque et Marie Anne Durieu connaissent quasi simultanément le veuvage. Opération de « chaises musicales » et mariage ultra-rapide, dès le 8-2-1740 à Etaples, des jeunes veuf et veuve, qu'accompagnent les témoins suivants : Baudelicque l'aîné, Marie Barbe Bouchart, Joseph Lecat, Dieuset. Aucun membre de la famille Gressier ! N'y aurait-on pas apprécié l'irrespectueuse célérité de cette union ? Ce second mariage de Jean Baptiste Baudelicque ne sera d'ailleurs pas plus durable que le premier : Marie Anne Durieu meurt deux années environ après, âgée de 29 ans, le 22-1-1743 à Etaples, sans postérité. Pour la petite histoire, mentionnons que Jean Baptiste Baudelicque, qui recherchait à tout prix la postérité qu'il n'avait pu obtenir, prit pour la troisième fois une épouse vers 1749, damoiselle Oeuillot du Calluy qui lui donna quatre enfants en quatre ans ; après quoi, il décéda le 15-12-1754 à Etaples, le devoir accompli, âgé de 52 ans.

I-1-6-3-6 – 2 Louis Marie Gressier né le 16-2-1708. Le parrain est Claude Gressier le père, aïeul du nouveau-né ; la marraine est Marguerite Fauchatre « *femme du sieur Jean Nayet de la paroisse Notre Dame de Montreuil* ». Nous connaissons Jean Nayet, frère de Louise Marie Nayet aïeule du bébé.

Curieusement, l'acte de naissance indique que Claude Gressier le fils, père de l'enfant, est « *brasseur de profession* » comme Claude Gressier le père « *aussi marchand brasseur* ». Si nous savons que Claude Gressier le père, époux de Louise Marie Nayet, est bien marchand brasseur et l'a toujours été, il nous paraît singulier d'admettre que le procureur et futur notaire Claude Gressier le fils, ait pu se livrer précédemment à la production de la bière. Les études générales qu'il a sûrement entreprises dans sa jeunesse, les emplois éventuels qu'il a pu accomplir dans le but de réaliser ses vœux, ont fait que, faute de profession établie, on lui a attribué celle de la famille Gressier, brasseurs et marchands de père en fils. Cependant, l'office de notaire et la commission de procureur du Bailliage d'Étaples (voir ci-avant la minute notariale relative à leur vente) lui ont bien été décernés. Que fallait-il donc pour décrocher un emploi de notaire dans l'ancien régime ?

Il fallait bien sûr être majeur (25 ans), professer la foi catholique, apostolique et romaine, subir une enquête de moralité (attestation délivrée par le curé de la paroisse), fournir un extrait de l'acte de baptême. Un édit de 1597 avait rendu l'office héréditaire, mais il fallait avoir été durant cinq ans clerc chez un notaire. Une fois en possession des lettres de provision d'office, le nouveau notaire devait se faire recevoir au siège du bailliage ou de la sénéchaussée. On procédait alors à une seconde enquête, plus approfondie, relative aux mœurs et capacités, en faisant appel au témoignage du curé, mais également aux hommes de loi et des maîtres qui l'avaient connu précédemment. Nous avons vu que Claude Gressier avait remplacé le notaire Antoine Lefebvre à Etaples (lettres de provisions du 4 août 1716) et qu'il avait été reçu le 12 octobre 1716 en la sénéchaussée du Boulonnais sur la présentation d'un homme de loi, l'avocat Pierre Daudruy. On peut logiquement concevoir que Claude Gressier ait passé chez Maître Lefebvre (peut-être également chez un notaire de Boulogne) les années nécessaires à l'obtention de son état de notaire.

Louis Marie Gressier mène une vie discrète, dans l'ombre semble-t-il de ses deux frères, l'aîné Claude Antoine, et surtout le cadet, le prestigieux Bonaventure. Je ne le rencontre dans aucun des actes d'état-civil ou notariés relatifs à sa famille que j'ai pu consulter. Quelle pouvait être sa profession ? Travaillait-il dans la brasserie familiale ? Son père lui en avait-il confié la gestion ? En était-il capable ?

Il meurt relativement jeune à l'âge de 40 ans, le 11-9-1748. L'acte de décès indique sobrement que le Sieur Louis Marie Gressier a reçu le sacrement d'extrême onction et qu'il a été inhumé le lendemain.....dans le cimetière ! Pas de sépulture dans l'église. Claude Gressier, le père, et Jean Baptiste Delhomel le beau-frère assistent à la cérémonie religieuse.

I-1-6-3-6 – 3 Un enfant (garçon?) né le 21-3-1709 et décédé « *après avoir reçu le baptême a la maison seulement par le père prédicateur stationnaire* ». Il est inhumé le jour même « *dans le cimetière de cette paroisse sur le bord du chemin qui conduit a la grille du côté de la grande rue conduisant a la place* ».

Témoins : Claude Gressier le père, Anne Gressier sa tante.

I-1-6-3-6 – 4 Bonaventure Gressier né le 4-6-1711

Le parrain est Louis Lefebvre, la marraine Louise Picquendaire (qui signe Pitendalle).

Remarque : Comme sur l'acte de naissance de Louis Marie en 1708, on indique ici, en 1711, que Claude Gressier et Marie Anne Duriez sont « *marchands* ». **Ilsuit**

I-1-6-3-6- 5 Marie Louise GRESSIER et Jean Baptiste DELHOMEL

Elle naît le 4-10-1712 à Etaples

Le parrain est Jacques Arnoult de la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne, la marraine Anne Gueulle, femme de César Duriez.

Dans cet acte, Claude Gressier, le père, est signalé premier échevin et toujours marchand. C'est la qualification qu'on lui donnera jusqu'à l'acquisition de son office de notaire.

Marie Louise Gressier épouse à Etaples le 16 juillet 1734, Jean Baptiste Delhomel, de la paroisse de Saint-Josse au Val, basse ville de Montreuil. La messe de mariage est célébrée par «*Me Charles de l'homel, curé de Gouy diocèse d'Amiens* ». Claude Gressier accompagne, bien entendu, sa fille, avec Scolastique Sannier, ainsi que Claude Gressier, son fils, frère de la mariée, qui signe, comme son père le faisait antan, « Gressier fils », Marie Louise Gressier, veuve de Jacques Arnoult, Marie Louise Lefebvre fille de Anne Gressier et Louis Marie Gressier le frère cadet dont la modeste signature apparaît en bas de page.

Voyons ce que nous dit Rodière de Jean Baptiste Delhomel (Ms 95 – généalogie de Lhomel – A.D.).

Immédiatement on s'interroge : Lhomel ? de Lhomel ? Delhomel ? Notre jeune époux signe : Delhomel, avec une curieuse particularité, le « e » qui suit la majuscule « D » est, lui aussi, dessiné en majuscule, mais on ne distingue absolument pas un « de » détaché. Rodière, qui a dû s'inspirer des travaux du « comte Georges de Lhomel », historien montreuillois qui tenait absolument à la particule, me semble apparenter Jean Baptiste Delhomel à cette très vieille famille qui a fourni, depuis plusieurs siècles, nombre d'édiles et de marchands à la cité montreuilloise, et adopte le patronyme « de Lhomel ». Il nous indique qu'il est né et baptisé à Montreuil le 2 mars 1702, ayant eu pour parrain Jean Baptiste Nayet et pour marraine Marguerite Tilliette. Nous rejoignons ici la famille Nayet qui est celle de Louise Marie Nayet, aïeule de l'épouse, ce qui confirme l'usage traditionnel, chez les Gressier, de la recherche du conjoint dans la sphère familiale. Jean Baptiste Delhomel est fils de Grégoire Delhomel (1660-1746), orfèvre, échevin, marié en 1696 à Elisabeth Hesdoul.

Selon Rodière, Jean Baptiste de Lhomel, est gendarme du Roi et premier échevin de Montreuil. Qu'était-ce qu'un gendarme du Roi ? Créée de très vieille date, la Gendarmerie du Roi, réorganisée par Henri IV et Louis XIII, se composait sous Louis XV d'une quinzaine de compagnies de 200 à 300 hommes recrutés par engagement volontaire, nobles ou non, qui voulaient servir, équipés en principe à leurs frais mais pourvus d'une solde assez élevée et d'une retraite acceptable. Ils devaient être de bonnes mœurs et d'une situation de fortune convenable. Ils recevaient l'hiver le solde d'un semestre pour se rendre dans leur famille veiller à leur patrimoine. Sous Louis XV, la gendarmerie participa à toutes les campagnes de guerre. Je ne sais ce que fut la carrière militaire de Jean Baptiste Delhomel, du fait qu'on le présente aussi au cours des années en tant que tanneur (à Saint-Josse au Val en 1739), ou marchand. Il m'étonnerait qu'il ait pu remplir simultanément les rôles de premier échevin et de gendarme du Roi. Il fallait que les permissions fussent facilement accordées et il est probable que sa carrière de gendarme ne fut pas de longue durée. Il était de toute évidence un homme de bonne condition figurant parmi les notabilités de la ville, il en était bourgeois. Les mariages de ses enfants nous le confirmeront.

Rodière présente ainsi l'épouse : « *damoiselle Marie Louise Gressier (Gressier de la Grave, de Bellanoy, de Belterre etc....) fille de Claude Gressier, sieur de la Grave* ». Il sacrifie là à l'hypothèse de l'origine noble des Gressier d'Etaples, descendants de Ferry Le Gressier, que je ne peux prendre pour certaine. Il renchérit d'ailleurs en ajoutant le terme de damoiselle à Marie Louise Gressier, terme utilisé à cette époque pour désigner une personne qui n'est pas nécessairement noble, mais de qualité, et il adjoint, en faire-valoir, la liste des

Gressier portant noblesse ou non, tels les Gressier de Belleterre et de Bellannoy dont on trouvera la généalogie dans les Tomes 1, 2 et 4 des « Gressier et Le Gressier en Boulonnais » que j'ai publiés. Je précise que je n'ai découvert jusqu'à présent aucun lien de parenté entre ces branches de Gressier. Rodière a-t-il annexé cette notation en guise d'interrogation ou de probabilité ?

Une autre notation de Rodière concerne le contrat de mariage des deux époux passé le 12 juillet 1734 chez Claude Gressier (contrat curieusement introuvable aux A.D.) Hélas ! Rodière ne le résume qu'à la partie relative à Marie Louise Gressier et à ses témoins. Rien sur Jean Baptiste Delhomel. Les témoins cités sont : « *dame Renée Wyart veuve de noble homme Nicolas Fourdrinier, vivant seigneur de Saint Michel, sa grand'tante du côté paternel.....et du sieur Charles Monocove, huissier audiencier au baillage royal d'Etaples, son cousin remué de germain tant du côté paternel que maternel, du sieur Antoine Monocove, marchand audit Etaples, aussi cousin remué de germain tant du côté paternel que maternel, de Me Antoine Baudelique conseiller du Roy, bailli prévôtal du baillage royal d'Etaples, Choquel et Bellefontaine, son cousin.....* »

Jean Baptiste Delhomel décéda le 26 novembre 1780 et fut inhumé à Saint-Pierre, écrit Rodière, qui ajoute : « *Marié 1^o- suivant un acte de mariage à N.D. le 15 juillet 1776 (contrat de sa fille) à delle Marie Louise Gressier 2^o- à delle Scolastique Sagnier* » Surprenant de la part de notre quasi-infaillible Rodière ! Demoiselle Scolastique Sannier n'est pas une seconde épouse de Jean Baptiste Delhomel, nous savons qu'elle est la seconde épouse....de Claude Gressier ! décédée depuis 1741, belle-mère de Marie Louise Gressier. C'est ce que le contrat du 15 juillet 1776, qui est celui de Scolastique Delhomel, fille de Marie Louise Gressier, petite-fille de Claude Gressier, devait sûrement spécifier.

« Errare humanum est ! » Cela ne change en rien la confiance inébranlable que j'éprouve pour notre extraordinaire Rodière à qui il serait inconvenant de donner la leçon.

Descendance de Jean Baptiste DELHOMEL et Marie Louise GRESSIER

La plupart de ces renseignements sont donnés par Rodière – Ms 95 A.D.Arras

J'ai conservé l'orthographe « Delhomel » telle que l'écrivait Jean Baptiste. Rodière avait adopté « de Lhomel »

1 – Marie Elisabeth Scolastique **Delhomel** née le 18 mai 1735 à Montreuil Basse ville, Saint Josse au Val. Le parrain n'est pas Pierre Augustin Delhomel, comme l'indique Rodière, mais « *honorable homme Grégoire Delhomel, père grand du côté paternel, et la marraine n'est pas Françoise Justine Baillon, mais « Scolastique Sagnier belle mère grand* »

Elle épousera, à l'âge de 41 ans, Jacques Césaire **Baillon**, sieur de Lépinet, âgé de 51 ans, fils de François Baillon conseiller du roi, et de Justine Françoise Duhamel, chevalier de Saint-Louis, major des garde-côtes de la province de Picardie, lieutenant du maire à Montreuil de 1780 à 1789. Le mariage a lieu à Notre Dame de Montreuil le 15 juillet 1776. Sont présents Jean Baptiste Delhomel, son père, cité conseiller du roi, Charles Daniel Delhomel, son frère

Elisabeth Delhomel décède sans postérité le 12 mars 1823 à Montreuil, âgée de 88 ans ! Son époux y était décédé le 26 nivôse an III, âgé de 69 ans.

2 – Jean Baptiste Louis **Delhomel** né le 21 septembre 1736 à Montreuil St Josse au Val. Parrain : Jacques Grégoire Delhomel son oncle. Marraine : Marie Louise Gressier, veuve du sieur Arnoult, demeurant à Boulogne.

Il fut exempt des gardes du corps du roi de Pologne Stanislas, capitaine de cavalerie, exempt de la maréchaussée générale de Picardie en 1771, nommé chevalier de Saint-Louis le 10-4-1791.

Il se maria le 17-4-1769 à damoiselle Marie Anne Le Fèvre de la Houplière, âgée de 41 ans, fille de François Le Fèvre, Sieur de la Houplière, et de feu Antoinette Cousin. Rodière ajoute : « porte : d'or à l'arbre de sinople au pied fini ». A qui attribuer ce blason ? A Jean Baptiste Delhomel ou au Sieur Le Fèvre ?

Jean Baptiste Delhomel meurt le 17 messidor an XII à Montreuil, sans postérité.

Marie Anne de la Houplière est décédée le 12 messidor an XIII, également à Montreuil.

3 – Claude Grégoire Delhomel né le 25 janvier 1738 à Montreuil St Josse au Val.
Parrain : Claude Gressier, Marraine : Barbe Havet)

Il était, paraît-il, chirurgien en Amérique en 1776.

4 – Denis Joseph Delhomel né le 25 janvier 1739 à Montreuil St Josse au Val,
Parrain : Denis Mayez prêtre curé et chanoine de Saint-Firmin. Marraine : damoiselle Austreberthe Delhomel

Décédé le 25 juillet 1743.

5 – Charles Marie Delhomel né le 18 avril 1743 à Montreuil St Josse au Val
Parrain : Charles Delhomel, curé de Gouy. Marraine : Marguerite Marie Nayet

Décédé le 15 avril 1744.

6 – Augustin Bonaventure Delhomel né le 25 juillet 1746 à Montreuil Saint Josse.

Parrain : Pierre Augustin Delhomel. Marraine : Françoise Justine Baillon

Il fut marchand linge et mercier. Il épousa en premières noces à Montreuil demoiselle Marie Nicole Ursule Pecquet, fille de Claude Pecquet, notaire et procureur, et de Nicole Flahaut. En secondes noces, à Notre Dame de Montreuil, le 5 novembre 1788, il convola avec Marie Anne Joseph Hacot, 39 ans, fille de Jacques Antoine Hacot, brasseur, et de Marguerite Ozenne.

Arrêtons-nous quelques instants sur la descendance d'Augustin Bonaventure Delhomel. Bien que l'étude de la généalogie Delhomel, alias de Lhomel, ne soit pas le sujet central de ce tome 5, les personnages qui tirent leur origine d'Augustin Bonaventure présentent un certain intérêt. L'idée qui m'en est venue provient de la miniature représentant Louis Bonaventure Gressier de la Grave (1740-1802), reproduite dans le Carnet de la Sabretache (revue d'histoire militaire). Ce portrait est accompagné de la mention suivante « d'après une miniature appartenant à Mr le Comte Georges de Lhomel, son arrière petit-neveu ».

Georges de Lhomel, « l'historien » montreuillois, transformé en « *Mr le Comte* », et qui plus est, issu des Gressier de la Grave ! J'ajoute la mutation du patronyme « Delhomel » en « de Lhomel ». Cela m'interpelle et mérite vérification.

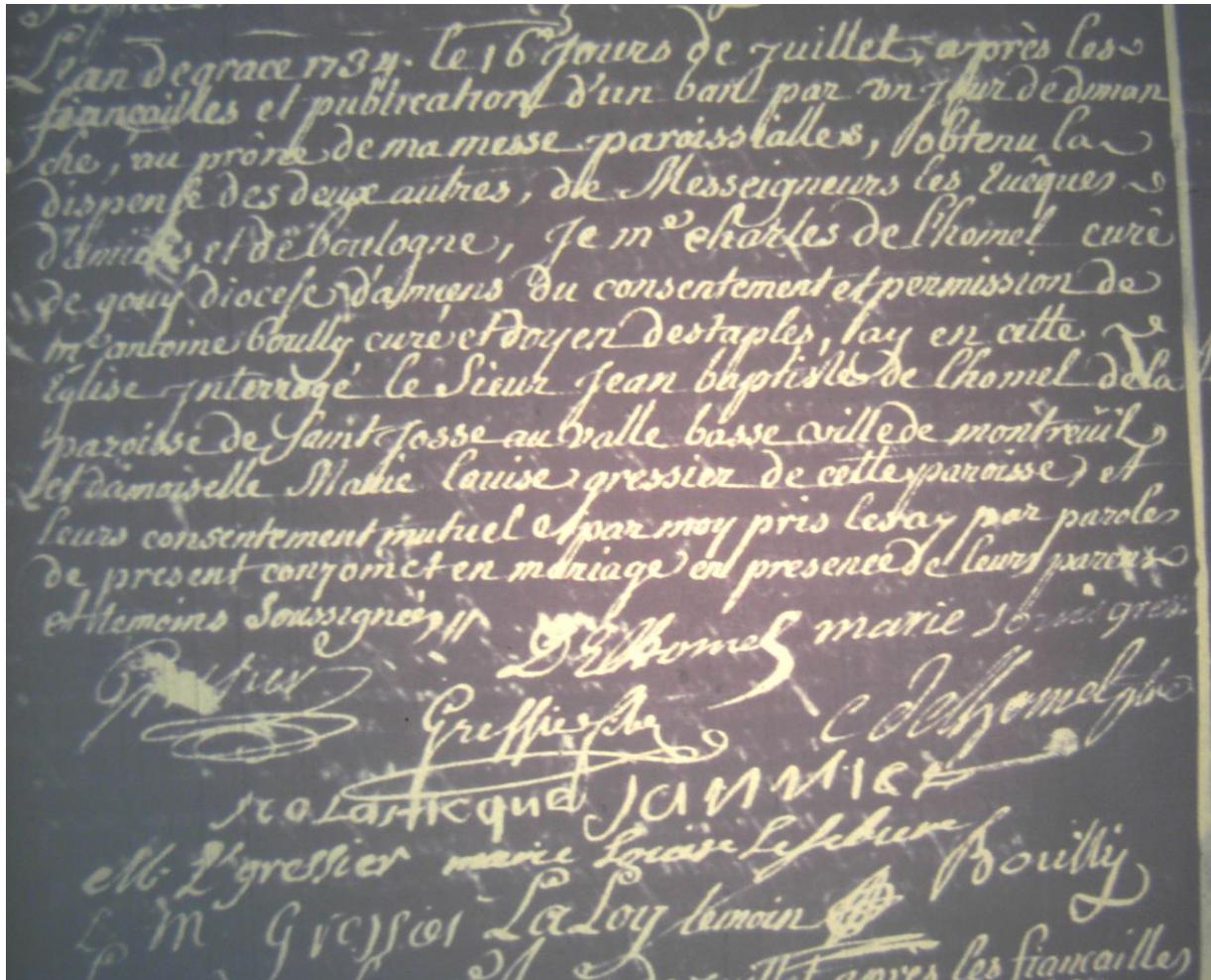
L'acte de mariage de Georges Emile Amédée « de Lhomel » (16 avril 1883) que je découvre à Boulogne est particulièrement instructif. Il est, à cette date, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Il y habite, 18 Boulevard Saint-Germain. Nous apprenons qu'il est né à

Montreuil le 3-9-1755, fils de Joachim Augustin Honoré Emile « de Lhomel », banquier, conseiller général du Pas-de-Calais, chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de 68 ans à la date du mariage de son fils, demeurant à Montreuil (il décédera le 23-3-1906 à Sorrus) et de Dagobertine, Bénédicte, Clémentine, Herminie Armand (décédée le 12-6-1882). L'épouse de Georges de Lhomel, Adèle, Alice, Louise, Zoé Adam, est fille aussi d'un banquier, ancien député, chevalier de la Légion d'Honneur, Hercule Charles Achille Adam marié à Alice Suzanne Zoé Fontaine. Elle appartient à la famille Adam que l'on range dans la haute bourgeoisie boulonnaise et qui a eu une influence certaine dans la vie économique et politique de la ville. Mariage donc entre grands bourgeois. La liste des témoins à ce mariage en est significative. Pour l'époux : Camille Caron de Fromentel, avocat, 37 ans, ancien substitut du tribunal d'Hazebrouck, demeurant à Saint-Omer, cousin germain maternel ; Cyrille Quenson de la Hennerie, ancien juge au tribunal d'Hazebrouck, membre du conseil général du Pas-de-Calais, 48 ans, demeurant à Nielles-les-Bléquin, cousin germain paternel. Pour l'épouse : Alexandre François Adam, propriétaire, administrateur du Chemin de fer du Nord, Commandeur de la Légion du Nord, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, ancien maire de Boulogne, ancien Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, ancien Président de la Chambre de Commerce, (excusez du peu !), 92 ans et demi, grand-oncle paternel ; Raymond Fontaine, propriétaire, 46 ans, oncle maternel.

Il fallait bien évidemment pour Georges de Lhomel. « montrer patte blanche » et un portefeuille adéquat pour entrer au sein d'une telle famille. Emile, le père de Georges de Lhomel, qui avait mené et menait toujours une vie politique agissante, connaissait bien le père et le grand-oncle de l'épouse, au travers du Conseil Général du Pas-de-Calais et de ses activités de député de Montreuil. Classé monarchiste, puis conservateur, légitimiste en 1889, il perdit cette année-là son siège de député au profit du candidat républicain Boudenoot, tout en remportant cependant une large avance à Etaples (516 voix contre 220) petite ville qui, longtemps, fut monarchiste. (Pierre Baudelicque – Histoire d'Etaples). L'aisance, la richesse même, Georges de Lhomel les possédait De par le patrimoine de ses père et grand-père, l'un banquier et l'autre notaire, et de par ses acquits personnels, il était devenu en 1904 le plus gros propriétaire foncier en terrains de Berck. Il avait eu, à ce sujet, maille à partir avec Charles Dequeker qui le soupçonnait d'effectuer « des dépenses supportées par les autres », telle la réalisation de la digue-promenade (Berck retrouvé, le temps des photographes).

Cette richesse notoire ne satisfaisait pas pleinement Georges de Lhomel épris de noblesse. Il tenait expressément à cette particule « de » accolée à son nom, cette fameuse particule bien souvent futile ou insignifiante que certaines personnes recherchent, telle une pépite d'or, dans leur généalogie. Le Tribunal Civil de première instance de Montreuil avait, sur sa requête du 16 mars 1883, ordonné que « *l'acte de naissance ci-contre [c'est celui de son père Joachim Augustin Honoré Emile, le 12 octobre 1813 à Montreuil] sera rectifié en ce sens que le nom de Delhommel-Pecquet inscrit par erreur sera remplacé par **de Lhomel seulement*** » Georges de Lhomel qui allait contracter, un mois après, un mariage de haut niveau social, ne pouvait accepter un patronyme de manant contigu à un second. tout aussi manant Il ne portait pas encore à cette époque le titre de comte qu'il obtint par la suite. Ne nous méprenons pas ! Il ne pouvait se prévaloir de lettres de noblesse ni invoquer un ancêtre écuyer. Cette dénomination était tout simplement pontificale et n'apportait aucune possession ; ce colifichet alloué par le pape devait probablement récompenser une généreuse donation à son égard ou à celui de l'Eglise Catholique en général. Désireux de passer à l'éternité, Georges de Lhomel avait, pour cela, fait établir et publier à ses frais trente exemplaires de sa généalogie dont Roger Rodière, qu'il avait fréquenté, n'avait pas hésité à déclarer « *que cette effarante production reste un des souvenirs les plus joyeux de mes séjours montreuillois ; cette généalogie est la plus comique et la plus grotesque de toutes celles que je connais. La généalogie commence en l'an 953, 30 ans avant Hugues Capet.....etc* » Ces

propos sont rapportés dans l'éloge funèbre que fit Mgr Lestoquoy le 12 octobre 1944, lors du décès de Roger Rodière (Mémoires de la Société Départementale des Monuments Historiques Tome 5).



Acte de mariage à Etaples de Jean Baptiste Delhomel et de Marie Louise Gressier

On remarquera les diverses orthographes du patronyme Delhomel :

de Lhomel pour le scribe

delhomel pour le prêtre

DELhomel pour Jean Baptiste, l'époux

Signatures de Jean Baptiste Delhomel-Marie Louise Gressier-Claude Gressier le père-
Scolastique Sannier- Claude Gressier le fils-Marie Louise Gressier veuve de Jacques Arnoult-
Marie Louise Lefebvre-Louis Marie Gressier frère de l'épouse- Bouilly le prêtre-

Revenons à la généalogie ascendante de Georges de Lhomel

J'ai en mains la photocopie de l'acte de naissance de son père, Joachim Augustin Honoré Emile, daté du 12 octobre 1813 à Montreuil, fils de Jean Baptiste « Delhomel-Pecquet, notaire impérial » âgé de 35 ans, domicilié à Montreuil, et de dame Ursule Honorine

Devilliers. Je note : Pas de particule au nom, Delhomel en entier, patronyme composé. Nous sommes loin des titres de noblesse !

Citons deux autres enfants du couple Delhomel-Devilliers :

Ursule Delhomel qui sera l'épouse de Charles Henneguier, de Montreuil, avocat, mais aussi érudit et bibliophile.

Pierre Bonaventure Delhomel époux de Hermine Henneguier

Qui est Jean Baptiste Delhomel-Pecquet ? Il est le fils d'Augustin Bonaventure Delhomel mentionné précédemment en tant que sixième enfant de Jean Baptiste Delhomel et Marie Louise Gressier. Pourquoi cet ajout de Pecquet qui disparut plus tard ? La première épouse d'Augustin Bonaventure était, nous l'avons vu, une demoiselle Pecquet fille de Claude Pecquet, notaire, de la famille des Pecquet, sieur d'Haigranges. Il est possible que Jean Baptiste ait pu, grâce à son ancien beau-père, avoir toute facilité pour lui succéder.

Nous venons ainsi de relier Georges de Lhomel à Marie Louise Gressier :

Georges de Lhomel = Emile Delhomel = Jean Baptiste Delhomel = Augustin Bonaventure Delhomel = Jean Baptiste Delhomel x Marie Louise Gressier.

Cette dernière était la tante paternelle de Louis Bonaventure Gressier de la Grave, dont Georges de Lhomel se disait l'arrière-petit-neveu avec raison. Le généalogiste à qui il avait confié ce travail l'avait, cette fois, conduit avec succès.

Quant à la recherche d'ancêtres nobles dans la généalogie Delhomel (ou de Lhomel), je ne l'ai pas entreprise, elle n'est pas le but de cet ouvrage. Michel Delattre m'en a communiqué un extrait tiré des « Notes généalogiques sur plus de 1200 familles des Comtés de Ponthieu et Montreuil »...de Georges de Lhomel ! On y rencontre moult « de Lhomel » mais on peut assurer que Jean Baptiste Delhomel (ou de Lhomel), époux de Marie Louise Gressier, était fils de Grégoire, orfèvre, (nommé Sieur du Grand Jardin ? vice-mayeur de Montreuil) et de Marie Elisabeth Hédoux.

Suite de la descendance de Jean Baptiste Delhomel et Marie Louise Gressier

7 – Marie Françoise **Delhomel** née le 10 septembre 1747 à Montreuil St Josse, décédée probablement très jeune

8 – Charles Daniel **Delhomel** né le 2 juin 1750 à Etaples Parrain : Daniel Quandalle marchand Marraine : Marie Suzanne de Sarton veuve de Louis Claude Lefebvre.

Il va exercer la profession d'orfèvre à Montreuil. Il y épouse à Notre Dame, à l'âge de 26 ans, le 30 juillet 1776, Françoise Austreberthe Cailleu âgée de 30 ans, fille de Antoine Cailleu, notaire et procureur, et de Marie Anne Fusillier. A son mariage, assistaient Jean Baptiste, son père, cité bourgeois, Jean Baptiste, son frère, Elisabeth Scolastique, sa sœur et Philippe Nicolas Augustin Delhomel son cousin.

**I-1-6-6-3-6 --4 Bonaventure GRESSIER et Marie Madeleine Thérèse de
BOLLSCHWINGS
puis Françoise Geneviève de MONMERQUE**

C'est à la date du 4 juin 1711 que le registre paroissial d'Etaples porte la naissance de Bonaventure Gressier, sans ajout à ce nom, remarquons-nous, de la particule « La Grave » que Bonaventure décidera d'adopter bien plus tard, à l'époque où, ayant quitté Etaples, il menait une vie de militaire. Le parrain de Bonaventure est Louis Lefebvre, époux d'Anne Gressier, sa tante ; la marraine est Louise Piquendaire (elle signe Pitendalle – autre patronyme utilisé dans cette famille), épouse de Marc Duriez, son oncle maternel.

Ni le notariat de son père, ni la brasserie familiale, ne feront partie des aspirations de Bonaventure. C'est l'armée qui constituera le but de son existence, et mis à part quelques passages très courts, fera qu'il quittera définitivement son Etaples natale. La brasserie séculaire de ses ancêtres sera, elle aussi, abandonnée. Il est fort probable que ses frères, Claude Antoine et Louis Marie, s'étaient chargés de la diriger, mais leurs décès prématurés, l'un en 1739 et l'autre en 1740, mirent fin à l'établissement.

Dans son Ms 232 (A.D. Arras), Roger Rodière détaille en partie la carrière militaire de « Bonaventure Gressier de la Grave » et de ses descendants, militaires aussi. Il s'est référé au long article paru dans le Carnet de la Sabretache sous la signature de Georges de Lhomel intitulé « Louis-Bonaventure Gressier de la Grave » (c'est le fils de Bonaventure). Cette chronique, basée sur les Archives du Ministère de la Guerre, me paraît quelque peu confuse. Elle concerne en effet Bonaventure Gressier de la Grave, Louis Bonaventure Gressier de la Grave son fils, Louis Gressier de la Grave son petit-fils, et même Bonaventure Louis Gressier de la Grave un autre de ses fils !! La liste des différents postes ou affectations de ces militaires peut prêter à l'amalgame et l'on arrive à se demander à quel personnage il faut les adjoindre. Ainsi, je lis : « *D'abord lieutenant en second dans La Marck, le 24 février 1747, réformé le 1^{er} mars 1749, enseigne le 22 juillet suivant, Louis Bonaventure de la Grave avait été nommé lieutenant en second le 20 mars 1756* ». Quand on sait que Louis Bonaventure de la Grave est né en 1740, on s'aperçoit que les indications précédentes ne peuvent qu'être attribuées à Bonaventure, son père. Il faut donc beaucoup de concentration pour démêler l'écheveau présenté. C'est ce que j'ai tenté de réaliser et d'adjuger ainsi sans erreur à chacun ce qui lui a trait. J'utiliserai, pour cela, cet article de la Sabretache, les éléments apportés par Roger Rodière et le dossier 25 J 26 (A.D.) qui contient des notes Delhomel. Le patronyme « de la Grave » sera adopté pour ce travail.

C'est celui qu'utilise Georges de Lhomel qui, entiché de noblesse et se sachant rattaché généalogiquement aux Gressier de la Grave, écrit en préambule de son article, « *Les Gressier de la Grave, originaires d'Etaples, appartenaient à une famille très ancienne qui avait figuré aux assemblées de la noblesse du Boulonnais dès 1550. Pendant deux siècles, ils avaient rempli dans cette ville les premières fonctions municipales et avaient servi dans l'armée* » Je renouvelle ici l'objection que j'ai déjà présentée antérieurement : Bonaventure Gressier et ses ascendants jusqu'à Jehan Gressier, marchand brasseur à Etaples (1560 ?-1652) sont-ils réellement les descendants de Ferry et Jacques Gressier de la Grave ? Je n'en ai découvert, jusqu'à présent, aucune preuve certaine Je me permets d'en douter. On relira le commentaire que j'en ai formulé dans l'analyse de la descendance de Jacques Gressier de la Grave que j'ai faite précédemment. Je ne reproduirai pas non plus ici l'interprétation que je donne à la subite apparition du complément « de la Grave » au nom de Bonaventure Gressier. Il suffira de la relire. Rappelons que dans les registres paroissiaux d'Etaples, on ne le présente

que sous la forme toute simple de « le sieur Gressier » et que, sur ses instances probablement, l'appellation « de la Grave » et le titre d' « écuyer » ne lui ont été attribués et n'apparaissent pour la première fois que sur l'acte de décès de Claude Gressier, son père, le 8 février 1767.

J'incline à penser que le brillant mariage qu'il avait conclu avec la fille de son capitaine ! de « *très noble famille de Westphalie* » ajoute avec sérieux Georges de Lhomel., l'a incité à se présenter issu d'une famille de qualité, pourquoi pas noble aussi. Pouvait-on, en Westphalie, lui contester cette qualité, appuyée peut-être sur quelque poussiéreux document notarial ou administratif lui permettant d'accréditer une parenté directe ou indirecte avec Ferry ou Jacques Gressier de la Grave ? Une homonymie existait d'ailleurs avec un Jacques Gressier notaire à Montreuil. Quoiqu'il en soit, l'épithète « La Grave » va persister longtemps et nous la verrons accompagner le patronyme Gressier porté par les nombreux descendants de Bonaventure.

La date et le lieu de mariage de Bonaventure Gressier et de Marie Magdeleine Thérèse de Bollschwings (ou Bodelschwings selon Rodière) sont inconnus. On peut présumer que cette union a eu lieu en Westphalie, contrée d'origine de l'épouse (selon G.de Lhomel). Je reviens ici à la seconde proposition de Rodière concernant le nom de l'épouse, et, après visite d'un site historique allemand sur Internet, je pense que Rodière avait pressenti la bonne orthographe du nom de l'épouse. Je relève en effet l'existence, près de Dortmund, du petit château entouré d'eau de Bodelschwingh édifié en 1300 et en fort bon état de conservation. Qui sait si Marie Magdeleine Thérèse de Bollschwings, dont on aurait quelque peu déformé le nom chez nous, n'était pas la descendante des châtelains de cette petite ville ?

Le premier enfant issu de cette union, Louise Marie Scolastique, étant né à Etaples le 24 mai 1737, nous en déduisons un mariage vers 1735 ou 1736. Les états de service de Bonaventure que détaille G.de Lhomel commencent par un poste de « *deuxième lieutenant au régiment de La Marck-infanterie le 1^{er} mai 1743* » (il se trouve en Bavière) Ces états de service sont-ils complets ? A cette date, Bonaventure a déjà 32 ans ; la connaissance qu'il fit de la demoiselle de Bollschwings en Westphalie est bien antérieure et laisse présumer, il me semble, de sa présence en Allemagne avant 1743. Il est en Flandre de 1744 à 1748, puis en Allemagne de 1757 à 1762 (Guerre de Sept ans). Il est alors nommé lieutenant en second le 20 mars 1756, premier lieutenant au Régiment de Bouillon le 1^{er} février 1757, puis capitaine le 17 novembre 1758 (ce régiment avait été levé par Louis de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon). Il eut, selon G.de Lhomel, une glorieuse conduite au pont de Westhoffen le 3 juillet 1761, sauvant le grand convoi destiné à l'armée sous les yeux de M.de la Morlière, maréchal de camp, qui référa de sa valeur au maréchal de Soubise. Il fut envoyé en Corse comme commissaire des guerres, fonction militaire qui consistait à veiller à l'exécution des ordonnances et réglemens qui concernaient les gens de guerre. Il pouvait se targuer d'avoir été nommé chevalier de Saint-Louis, ordre honorifique créé par Louis XIV pour récompenser les officiers les plus valeureux.

Je recueille de façon sûre la naissance de trois enfants issus de ce couple, deux à Etaples et un à Strasbourg. Par contre, la naissance d'un quatrième est signalée par Rodière, sans indication de lieu, ni de quantième du mois de naissance. Je ne la trouve pas dans le Carnet de la Sabretache. Il est probable que notre historien l'a extraite des travaux produits par Georges de Lhomel (ou par les personnes que celui-ci rétribuait pour cela). C'est donc sous réserve que j'introduirai ce quatrième descendant (deuxième en réalité) dans la liste qui va suivre des enfants de Bonaventure et Marie Magdeleine Thérèse de Bollschwings.

Je justifie cette circonspection quand je constate une flagrante inexactitude issue de l'article de la Sabretache : Marie Louise Thérèse Françoise Gressier de La Grave, née le 27 juin 1744, future épouse de Jean Paul Régis de Raoulx, n'est pas fille de Françoise Geneviève de Monmerqué, seconde épouse de Bonaventure Gressier, mais elle est bien le quatrième et dernier enfant de Marie Magdeleine Thérèse de Bollschwings. La première épouse. Françoise

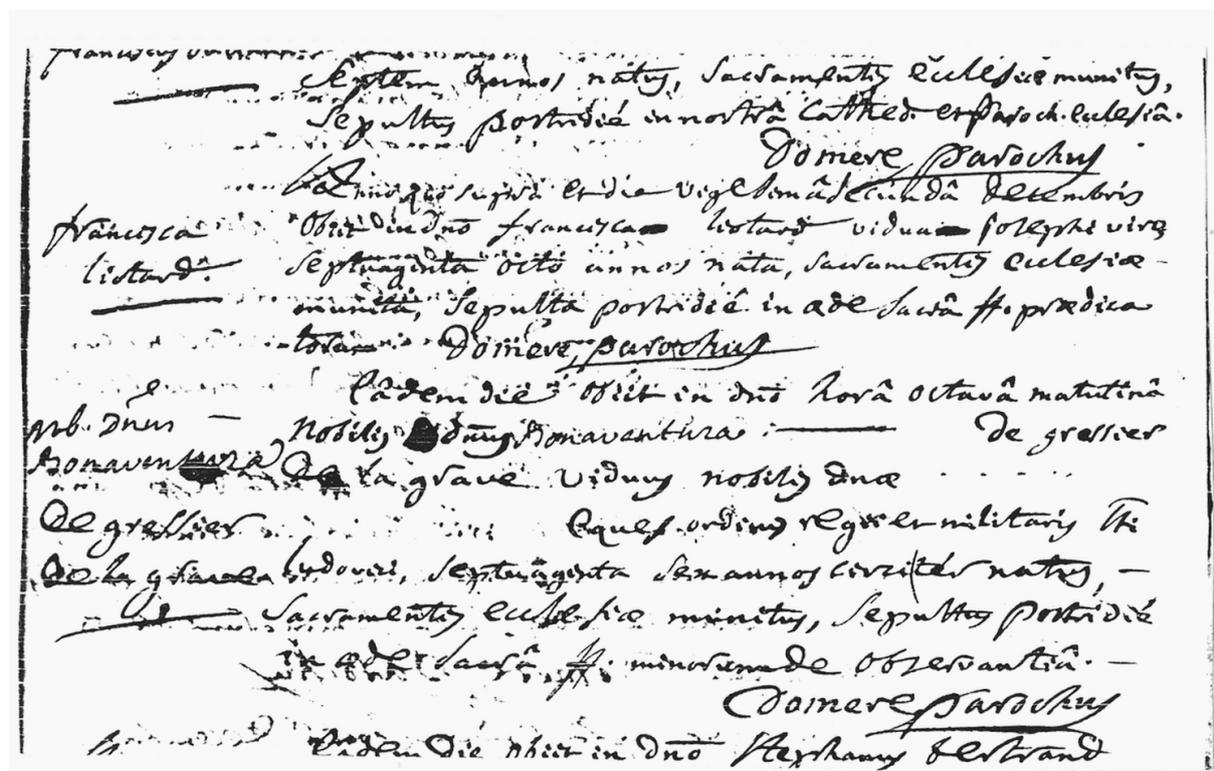
Geneviève de Monmerqué n'a donné qu'un seul enfant à Bonaventure, c'est Bonaventure Louis Gressier de la Grave. Roger Rodière a reproduit cette erreur dans son MS 232.

Je n'ai pas connaissance du lieu et de la date de décès de Marie Magdeleine Thérèse de Bollschwings. Je présume qu'elle est décédée peu de temps après cette dernière naissance (peut-être à la suite de celle-ci), et en tout état de cause, avant 1756, année de naissance de Bonaventure Louis Gressier de la Grave, issu du second mariage de Bonaventure.

Bonaventure poursuit son insertion dans la noblesse : Françoise Geneviève de Monmerqué est fille de Louis Monmerqué de Sirmon, écuyer, et de Geneviève Martin, habitant Paris. J'estime que leur mariage eut lieu en 1755. Une fois de plus, mariage de courte durée pour Bonaventure : Françoise Geneviève de Monmerqué meurt à Paris le 20 janvier 1759. Elle est inhumée dans le cimetière de l'église Saint-Laurent ; (référence donnée par Rodière : Lettres de faire-part – Archives Nationales – P 1407 au mot Gressier). Un seul enfant : Bonaventure Louis Gressier de la Grave.

Après le décès de son épouse, Bonaventure poursuit sa carrière militaire qui le mobilise en Allemagne (Guerre de Sept ans), puis, nous l'avons vu, en tant que commissaire des guerres en Corse.

C'est à Carpentras, où vivait sa fille, la bien aimée Marie Thérèse Louise Françoise, épouse de Jean Paul Régis de Raoux, (elle décédera hélas ! avant lui) qu'il terminera son existence le 22 décembre 1786, âgé de 76 ans Il sera inhumé dans l'Eglise des Frères mineurs de l'Observance. La Bibliothèque Inguibertine de Carpentras m'a adressé la photocopie de l'acte de décès que je reproduis ci-dessous.



Traduction incomplète (je ne suis pas latiniste, hélas) « Le même jour (c'est-à-dire celui de l'acte précédent :le vingt deux décembre) à huit heures du matin, noble... Bonaventure de gressier de la grave veuf de noble.....ancien (?) militaire chevalier de Saint Louis âgé de soixante seize ans.....enterré le lendemain.....frères mineurs de l'observance »

**Descendance de Bonaventure GRESSIER
et Marie Madeleine Thérèse de BOLLSCHWINGS**

Pour plus de lisibilité, j'ai réduit le numéro de Bonaventure à son dernier chiffre 4
Les numéros de ses descendants s'y rattachent.

4- 1 Louise Marie Scolastique **Gressier**, née le 24 mai 1737 à Etaples, « *du sieur Bonaventure Gressier et de dame Marie Magdeleine Thérèse Bollschwings* »

Parrain : Claude Gressier, fils (oncle de l'enfant) Marraine : « dame Scolastique Sannier, sa belle mère »

Elle décède, âgée de 9 mois, le 9 février 1738 à Etaples. L'acte de décès est signé des deux Claude Gressier, l'aïeul et l'oncle de l'enfant. Le père, Bonaventure, absent, est toujours signalé sous le simple nom de Gressier.

4 – 2 Jacques Louis François **Gressier (de la Grave ?)** Cette naissance, dont je ne trouve écho dans quelque document que ce soit, est communiquée par Rodière dans son MS 232.

Il serait né en août 1738 (lieu non indiqué). Il aurait été capitaine au régiment de La Marck (celui de son père), compagnie de Poudras. Il serait décédé avant le 9 avril 1758, date à laquelle il est remplacé par le capitaine Pierre Castel d'Antrayes. Il n'était pas marié.

Ces informations proviennent probablement des Archives de la Guerre que Georges de Lhomel ou ses informateurs avaient consultées.

4 – 3 Louis Bonaventure **Gressier de la Grave**, né le 27 juillet 1740 à Strasbourg (selon Rodière). Le Carnet de la Sabretache (G. de Lhomel) nous donne bien la naissance à Strasbourg, mais à la date du 1^{er} septembre 1740.

Il épousera Louise Amélie de Brailly.

D'où descendance.

Il suit

4 – 4 Marie Louise Thérèse Françoise **Gressier** née le 27 juin 1744 à Etaples « *du mariage légitime du sieur Bonaventure Gressier officier au Régiment de la Marck, aide de camp de Monsieur le Comte de la Marck marechal de camp des armées du Roy sur le Rhin, et de dame Marie Magdeleine Thérèse de Bollschwings* ».

Parrain : Noël Charles François Marteau, procureur du roi à Etaples

Marraine : dame Marie Louise Gressier veuve du sieur Harnoult

Elle épousera Jean Paul François Régis de Raoulx.

Elle suit

Descendance de Bonaventure GRESSIER et de Françoise Geneviève de MONMERQUE

4 – 5 Bonaventure Louis **Gressier de la Grave** né le 21(ou 30) mai 1756 à Paris (information Rodière)

Il épousera Anne de la Salle

Il suit

4 – 5 Bonaventure Louis GRESSIER de la GRAVE et Anne de la SALLE

C'est le seul enfant issu du second mariage de Bonaventure, son père, et de Françoise Geneviève de Monmerqué. Ne pas le confondre avec son demi-frère, aux mêmes prénoms, Louis Bonaventure. Roger Rodière nous fournit quelques renseignements à son sujet ;

Il est né à Paris le 21(ou 30) mai 1756, et, probablement sur la foi de renseignements apportés par les Archives de la Guerre (via E.de Lhomel), Rodière précise qu'il est « écuyer, chevalier de Farsure ». Jolis titres sur le fondement desquels j'ai déjà argumenté dans les pages précédentes et auxquelles je recommande de se reporter. Roger Rodière y rapporte un document intéressant relatif à un certificat de noble extraction accordé à la date du 2 juillet 1773, à Paris, à Bonaventure Louis alors âgé de...17 ans ! Cette attestation signée d'un marquis, chevalier de Saint-Louis, d'un baron, président à mortier honoraire du parlement de Metz, d'un officier au régiment de Bourbon, avait évidemment toute chance d'aboutir et ne pouvait déboucher que sur un grade ou poste réservé dans l'armée, pour lequel l'état de noblesse était obligatoire. C'est ce qui arriva, Bonaventure est signalé plus tard lieutenant au régiment de Médoc-infanterie. Ce témoignage, qui ne repose sur aucun document authentique avancé, n'est donc qu'une simple affirmation gratuite.

J'ai quelque peu « potiner » sur le titre de chevalier de Farsure (Fassurne sur la carte IGN). Fassurne est le nom donné à une ferme de taille moyenne sise en bordure de la RN 1, peu après Samer, sur le terroir de Lacres. Etonnamment, cette ferme avait appartenu aux Halluin du Boulonnais qui avaient acheté la seigneurie d'Arry ancien fief de Jehan Gourlé....beau-frère de Jacques Gressier de la Grave ! Peut-on voir dans cela un lien bien lointain et bien mince entre Bonaventure Louis et Jacques Gressier de la Grave ? C'est pousser un peu loin l'hypothèse. Bonaventure Louis était-il, en fait, propriétaire de ce lieu ? Ou ne l'était-il pas, car on pouvait ajouter à son patronyme le nom de ce qui avait été une possession et qui ne l'était plus. Ainsi les Gressier qui portaient l'appellation La Grave ne possédaient nullement ce fief qui, nous l'avons vu, est passé aux Ricouart...en 1602 !

Pourquoi aussi ce titre de « chevalier » ? Que vient-il faire, accolé à l'appellation d'une simple ferme ? Je ne peux que douter de nouveau de l'état de noblesse affiché par les Gressier de la Grave.

Notre « chevalier », « écuyer », ne peut qu'épouser une demoiselle de son rang. Elle le dépasse peut-être à ce niveau. Il s'agit en effet de Anne de la Salle, fille du général marquis de la Salle et d'Anne Suzanne Françoise Gobelin d'Offémont. Bonaventure avait décroché la main de la fille de son capitaine, Bonaventure Louis, dans le même genre, fait mieux, il emporte la main de la fille de son général ! Et là aussi, famille de bonne noblesse. :

Voici le blason des Gobelin d'Offémont :

En Ile de France et Picardie

D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe demi-vol du même



Le mariage a lieu le 2 août 1779 (endroit non indiqué). Bonaventure Louis abandonne le service dès le 1^{er} juin 1789. Il habitait Paris. La Révolution grondait au loin et notre personnage, imbu de noblesse et pressentant pour cette raison des jours dramatiques, quitta la France sans plus attendre avec sa famille, vraisemblablement en 1791. Rodière nous dit qu'à la date du 30 août 1790, il habitait encore à Paris, rue du Temple. Avec la majorité des émigrés de la première heure, il devait partager l'illusion de la brièveté de son exil, sans se douter le moins du monde que celui-ci se prolongerait, jusqu'en 1815 pour certains !

Toujours, selon Rodière, il alla se fixer en Styrie, une des provinces de l'Autriche, duché à cette époque (sous la coupe des Habsbourg). Trois de ses filles auraient été dames d'honneur d'une des princesses de Bohême. Je doute que cette accommodante situation ait pu se prolonger. Déjà, en 1806, la Styrie n'était plus un duché. Les guerres qui vont s'ensuivre et l'arrivée plus tard des troupes napoléoniennes modifieront du tout au tout la situation. Que deviendront Bonaventure Louis de la Grave et sa famille ? Rentreront-ils de l'étranger et que trouveront-ils chez eux ? Se seraient-ils fixés en Styrie ? Nous n'en savons rien.

4 – 4 Marie Louise Thérèse Françoise GRESSIER de la GRAVE Et Jean Paul Régis de RAOULX

C'est le quatrième et dernier enfant de Bonaventure Gressier et de Marie Magdeleine Thérèse de Bollschwings. Elle naît à Etaples le 27 juin 1744. Le parrain est Noël Jean Charles François Marteau procureur du roi à Etaples et la marraine Marie Louise Gressier veuve du sieur Arnoult, grand'tante de l'enfant.

Les enfants de Bonaventure sont tous des militaires. Marie Louise Thérèse Françoise Gressier de la Grave n'échappera pas à cette tradition. Immagée dans ce milieu, il lui sera réservé en tant qu'époux...un militaire ! : Jean Paul Régis de Raoulx, capitaine aide-major au Régiment de Bourgogne-infanterie.

Bonaventure a visé haut pour sa fille. Jean Paul Régis de Raoulx né à Carpentras, militaire, mais aussi plus tard licencié en droit et avocat, est tout simplement le fils de « noble et illustre Joseph Charles de Raoulx, trésorier de la révérende Chambre apostolique du Comtat Venaissin ».

Avant que de m'étendre sommairement sur l'histoire du Comtat Venaissin et la biographie de Jean Paul Régis de Raoulx, il ne me faut que quelques lignes pour évoquer le mariage et le destin de Marie Louise Thérèse Françoise Gressier. La date et le lieu du mariage me sont inconnus (je présume l'année 1771). Par contre, j'ai pu obtenir, grâce à l'obligeance de Mr Jean-François Delmas, conservateur de la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, deux documents marquants qui résument, tout compte fait, la courte durée du mariage : une naissance et un décès à Carpentras.

Le 14 septembre 1773, c'est la naissance de « *noble et illustre Joseph Marie Régis de Raoulx baptisé en présence de nous curé soussigné par noble personne Messire de Raoulx chanoine de cette église cathédrale et paroissiale,.....fils naturel et légitime de noble et illustre Jean Paul Régis capitaine et aide major dans le régiment de Bourgogne-infanterie, et de noble et illustre Dame Louise Françoise Thérèse de Gressier de La Grave* ». Le parrain a été noble et illustre Joseph Charles de Raoulx, Trésorier général de la Chambre Royale du Domaine, grand-père du baptisé, la marraine Demoiselle Marie Symphorose De Raoulx, sa tante.

Une remarque au sujet de Joseph Marie Régis. Dans le Ms 232, Roger Rodière donne par erreur la date du 14 septembre 1771 pour sa naissance, et ajoute qu'il aurait été nommé sous- lieutenant au régiment de Bourgogne infanterie le 4 août 1786. Il me paraît un peu douteux, même à cette époque, d'être sous-lieutenant à 15 ans, il me semble invraisemblable de l'être à 13 ans puisque'il est bien né en 1773. Ou alors ne parle-t-on peut-être ici que de promesse ou de préparation à ce grade? Je subodore ici la recopie par Rodière d'éléments fournis par G.de Lhomel ou ses collaborateurs.

Seconde pièce : le triste décès de « *noble Louise Françoise Thérèse Françoise de Gressier de La Grave épouse de noble Jean Paul Régis de Raoulx capitaine aide major dans le régiment de Bourgogne infanterie, âgée d'environ vingt huit ans* » à la date du 16 septembre 1773.

Il est fort probable que Jean Paul Régis de Raoulx s'est remarié puisqu'après quelques recherches sur le Web, je lui découvre un fils, André Charles Gustave de Raoulx.

Un petit commentaire sur le Comtat Venaissin contribuera ici à situer de manière plus précise la condition de la famille Raoulx dans cette possession papale.

En 1229, le comte de Toulouse, Raymond VII, abandonne au pape tout ce qu'il possédait sur la rive gauche du Rhône, cession confirmée en 1274 par Philippe le Hardi. Les papes ne résidèrent jamais dans le pays. Mis à part quelques épisodes de reprise du domaine,

de courte durée, par Louis XIV et Louis XV, ils le gardèrent jusqu'à la Révolution française, se faisant représenter dans le Comtat-Venaissin par un régent et dans le Comtat d'Avignon par un vice-régent. En 1789, la population du Comtat Venaissin demande une réunion des Etats Généraux et en 1790 une élection a lieu et une constitution est votée. On abolit les titres de noblesse et l'immunité ecclésiastique, le pape est nommé prince constitutionnel. Après une période de guerre intestine avec le Comtat d'Avignon à laquelle met fin le gouvernement français, le 14 septembre 1791 les deux comtats sont officiellement réunis à la France.

J'ignore ce que devinrent les Raoulx au sein des perturbations révolutionnaires. C'est, je l'ai dit plus haut, une situation très importante qu'ils occupaient à Carpentras, petite capitale papale du Venaissin. M. Delmas m'a communiqué trois documents intéressants à leur sujet (Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras Ms.1755 folios 53 à 60 et Ms 1196).

Le Ms 1196 est un « *Arrentement des revenus de la Révérende Chambre apostolique du Comté Venaissin Etant Trésorier Général noble et illustre Seigneur Jean paul françois régis De Raoulx coseigneur de Loriol Pour les années 1781, 1782, 1783* »

Jean Paul Régis, veuf de Marie Louise Thérèse Gressier à cette époque, est, sans conteste, un personnage d'importance dans la sphère papale à Carpentras. Remarquons qu'il est « coseigneur » de Loriol (petit village proche de Carpentras, pays des fameux Château Neuf du pape)

Le Ms 1755 donne lecture d'une bulle du pape Pie VI, le 30 septembre 1785, qui insiste sur la valeur fondamentale des titres de noblesse qu'il délivre à ses meilleurs serviteurs. Ceci répondait à une demande faite par Me Damours, avocat à Paris, sur un point de droit public relatif à la charge de trésorier de la Chambre Apostolique occupée par R.de Raoulx. Le titre de noble dans le Comtat Venaissin peut-il produire « ses effets » en France ? Question intéressante ! Voici pour les curieux un extrait du courrier papal (il s'agit d'une traduction d'époque de la bulle écrite en latin) :

« pour conserver éternellement le souvenir de la chose parmi les soins importants qui occupent sans cesse le souverain pontife, vicaire sur la terre du Roi des Rois, du seigneur des seigneurs, il en est un qui lui est spécialement à cœur ; c'est de faire éprouver les effets de sa bienveillance et de celle du St Siège apostolique à ceux qui se sont rendus recommandables par leur affection et leur fidélité envers le St Siège, en les comblant d'honneurs et de prérogatives ; afin de les engager par de tels bienfaits à conserver la même affection et la même fidélité envers le St Siège apostolique, et d'exciter les autres par leur exemple à mériter les mêmes faveurs.

C'est pourquoi ayant appris par le témoignage de nos chers fils les ci-devant Vice-légat d'Avignon Mgr filomarrino et Recteur de Carpentras M. L'illustre de Zellio, que la charge de Trésorier Général de la Chambre apostolique du Comté Venaissin était regardée à juste titre comme une des plus illustres et des plus insignes de la même province, et pour l'ancienneté de son érection, et pour la nature et la qualité de ses obligations, et pour les honneurs et les prérogatives attachés à la même charge, et enfin pour la qualité des personnes qui en ont été revêtu jusqu'à présent ; tellement que l'exercice de cette charge, soit avant, soit après érection en office vacable, a toujours servi à tous ceux qui l'ont remplie de vrai titre primordial de noblesse transmissible ; de sorte qu'eux et leurs descendants ont toujours joui et jouissent encore dans les pays de notre domination, des prérogatives, honneurs et prééminences des nobles, et dans toutes les circonstances et tous les cas ils ont toujours été regardés comme tels et par nous, et par les souverains pontifes nos prédécesseurs, et par tous les tribunaux dans les jugements, les hommages et les reconnoissances, et lorsqu'ils ont été dans le cas d'occuper des emplois réservés aux seuls nobles dans ledit comté venaissin etc..... »

Une note supplémentaire est jointe à la missive. Elle nous apprend que les ascendants de Jean Paul Régis de Raoulx ont rempli eux aussi les fonctions de trésorier général de la chambre apostolique. La voici :

Noble Jean Paul Régis de Raoulx en est revêtu depuis 1780 le 27 juin

Noble Joseph Charles de Raoulx son père en fut pourvu le 7 juillet 1766

Noble Jean Paul Bonnefoy de Raoulx son grand-père en eut l'exercice le 25 février 1736.

Nous mesurons ici la très grande estime en laquelle était tenue la famille Raoulx par l'entourage papal. La réponse apportée à cette bulle du pape est très positive, mais elle s'accompagne d'une spécification essentielle « *le soussigné qui a examiné la Bulle du pape donnée motu proprio le 30 septembre 1785 pour assurer la noblesse à ceux qui ont possédé la charge de trésorier général du comtat venaisin et le mémoire qui était joint, estime que d'après la déclaration solennelle portée dans cette bulle par le souverain du comtat, il ne peut pas y avoir de doute que cette charge forme dans les états de ce souverain un titre incontestable de noblesse transmissible, mais il est également certain que pour que cette noblesse produise en France ses effets, il est indispensable de prendre des lettres de reconnaissance de cette même noblesse ; et alors comme ces lettres ne seront pas une concession de la noblesse mais une reconnaissance de son existence antérieure et reconnue par le souverain qui avait droit de l'accorder, elles donneront aux impétrans tous les effets de la noblesse dès sa naissance.....* »

Un troisième document figurant aussi dans le Ms 1755 est un diplôme rédigé entièrement en latin anoblissant la famille de Raoulx. Il est daté du 30 septembre 1785. Il comporte à la fin un paragraphe de quelques lignes en latin, écrit et paraphé Raoulx, (très certainement Jean Paul Régis). Le voici reproduit ci-dessous.

M. DCC. LXXXV. Pontificatus nostri anno undecimo. = Pro Dno Cardli de Comitibus B. mariscottus substitutus. sic signatus in originali super pergamento precedenti diplomatibus cum sigillo magno in hostia rubeda Colizzi. sic signatus

extractum Romani pontificis diplomatis praedicti per me joannem paulum Regis de Raoulx consiliarium et thesaurarium generalem reverentia camera apostolica comitatus venaisini constitutum in urbe carpentoractensi, et equitem ordinis Regii et militaris sancti Ludovici, cui me refero in fide Raoulx.

Bibliothèque Ingelbertine

Traduction approximative (soyez conciliant) :

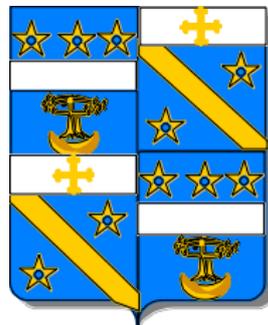
Extrait du diplôme pontifical de Rome pour moi Jean Paul Régis de Raoulx conseiller et trésorier général de la chambre apostolique du Comté Venaissin établie dans la ville de Carpentras et chevalier de l'Ordre Royal militaire de Saint Louis ; de qui je reproduis fidèlement.

Blason de la famille de Raoulx

de RAOULX

- Joachim Xavier de Raoulx, capitaine, Ch de St Louis, + 5/12/1775.

Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de trois molettes rangées d'or et en pointe d'un croissant du même soutenant deux rameaux du même, feuillés à chaque extrémité, passés en sautoir ; aux 2 et 3, d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux molettes du même, au chef d'argent chargé d'une croisette tréflée de...



Référence : Noblesse du Comtat Venaissin (sur le Web)
Jean Gallian – 2008

Un grand nombre de personnes sont devenues nobles par les charges qu'elles ont occupées dans les Etats papaux, en cette province.

Il faut croire que cette procédure a perduré longtemps, puisque nous avons vu précédemment que Georges de Lhomel se parait encore au début du 20^{ème} siècle d'un titre de comte, d'essence pontificale, qui, cependant, ne pouvait être dû à une charge papale quelconque.

4 – 3 Louis Bonaventure GRESSIER de la GRAVE et Marie Louise Amélie de BRAILLY

C'est incontestablement, parmi les Gressier de la Grave, celui qui remporte tous les suffrages de Georges de Lhomel, lequel débordant d'admiration, s'est employé, pour notre satisfaction, à rechercher et à publier dans le Carnet de la Sabretache, la carrière militaire de son héros et celle de ses descendants, mêlant parfois ses faits et actes avec ceux de Bonaventure, son père. Nous y reviendrons plus loin.

Selon G. de Lhomel, Louis Bonaventure est né à Strasbourg le 1^{er} septembre 1740 (selon Rodière, c'est le 27 juillet 1740). Il n'a pu que suivre les pas de son père, militaire en Allemagne, et ensuite faire de l'armée sa destinée. Ce n'est que très épisodiquement qu'il a foulé le sol d'Etaples où s'éteignit la branche des Gressier dont il était issu.

« *Louis Bonaventure Gressier de la Grave était un homme d'une intelligence d'élite et d'une rare distinction ; il était regardé par ses chefs comme ayant une grande valeur* » écrit, enthousiasmé, G. de Lhomel. Nous n'allons pas le contredire mais tenter de rassembler les faits et actes de sa vie. Je reprends ici le Carnet de la Sabretache :

« *Réformé le 13 avril 1763, Louis de la Grave fut envoyé en Corse le 1^{er} janvier 1769, comme commissaire des guerres, d'abord à Saint-Florent, puis à Corte de 1771 à 1775* » Je pense que le mot « réformé » ne signifie pas comme on peut le penser une inaptitude totale, donc un renvoi (il n'est âgé que de 23 ans), mais plutôt une autre affectation dans l'armée.

« *Le 31 octobre 1775, il fut nommé en Lorraine, avec résidence à Nancy, en remplacement de Mr d'Orly. Le 27 octobre 1776, il fut appelé à Lille ; puis à l'armée du duc de Broglie, qui devait être rassemblée sur les côtes de Normandie et de Bretagne le 1^{er} juin 1778 ; enfin à Rouen le 1^{er} juin 1779 auprès des troupes commandées par le comte de Vaux, lieutenant général.*

Deux ans après, le 1^{er} février 1781, Louis XVI le désignait pour occuper le poste de commissaire principal des guerres au département (?) de la Haute Normandie, puis il l'envoyait à Tours, le 22 avril 1788 comme commissaire ordonnateur près de la division de l'Intérieur (?). C'est là qu'il devait assister à la terrible inondation de janvier 1786 durant laquelle il fit preuve non seulement d'une grande énergie, mais il ouvrit sa bourse et sa demeure aux malheureux : cette belle conduite pendant cet hiver rigoureux lui valut une popularité considérable et lui fit confier par ses concitoyens les fonctions de notable.

Lors de l'organisation de la garde nationale à Tours, il fut nommé colonel à l'unanimité. Les fonctions de colonel étant incompatibles avec celles d'ordonnateur, il dut en démissionner »

La Sabretache nous communique ensuite que Louis Bonaventure est nommé commissaire ordonnateur, grand juge militaire dans la 22^{ème} division le 15 novembre 1791. J'ai pu obtenir des Archives départementales d'Indre-et-Loire la photocopie du serment qu'il a prononcé à cet effet le 10 janvier 1792 (cote 1 J 342). En voici la teneur (dans son orthographe) :

Louis par la grâce de Dieu et par la constitutionnelle de l'Etat, Roi des français, à tous présents et à venir, salut. Le Tribunal du district de Tours a rendu le jugement suivant :

Ce jour le sieur Louis Bonaventure Gressier de La Grave s'est présenté et a dit qu'il lui a été accordé par Sa Majesté des provisions de Commissaire Ordonnateur des Guerres, Grand Juge Militaire, créés par la Loi du quatorze octobre dernier, qu'au désir des dites provisions et de ladite Loi, il est tenu de prêter serment devant nous, ce qu'il offre présentement faire, en conséquence requiert qu'il y soit présentement procédé.

Le Tribunal donne acte audit Sieur de La Grave de ses dire, offre et réquisition, et de la Présentation par lui faite des provisions à lui accordées par Sa Majesté le dix huit décembre dernier et signées Louis, et sur le repli, M LF. Duport ordonne sur ce ouï Monsieur Robin juge suppléant faisant les fonctions de Commissaire du Roi que lecture sera donnée par le greffier des dites lettres de provisions, icelle faite qu'il sera présentement procédé à la réception du serment dudit Sieur de La Grave dans la forme qui suit ; ledit Sieur de La Grave mandé, le Tribunal lui a dit ; vous jurés et promettés de maintenir de tout votre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Constituante aux années mil sept cent quatrevingt neuf, mil sept cent quatrevingt dix et mil sept cent quatrevingt onze et acceptée par le Roi, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de remplir avec zèle et fidélité les fonctions de la place qui vous est confiée ; ledit Sieur de la Grave ayant dit, je le jure, le Tribunal lui a donné acte du serment par lui prêté, en conséquence ordonne que les dites provisions seront transcrites es registres des remembrances de ce Tribunal pour y avoir recours au besoin.

Donné au Palais dudit Tribunal du District de Tours, l'audience tenante, et prononcé par Nous Thomas Jatteau premier juge et président dudit Tribunal, à laquelle audience étaient présents Messieurs Roussereau troisième juge, Fauttier quatrième et Moreau cinquième juge, le mardi 10 janvier mil sept cent quatrevingt douze.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce réquis de mettre ledit jugement à exécution, à nos Commissaires auprès des Tribunaux d'y tenir la main, et à tous Commandant et Officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront requis. En foi de quoi le présent jugement a été signé par le président dudit Tribunal et par le greffier. »

Quelles indications pouvons-nous tirer de ce document ?

La relation à la « loi du 14 octobre dernier » (loi du 14 octobre 1791) est celle qui concerne la garde nationale. La milice bourgeoise qui avait été créée à Paris le 13 juillet 1789 pour réprimer les désordres, avait pour commandant en chef Lafayette. Celui-ci la nomma garde nationale. Chaque ville de province voulut avoir à son tour une garde nationale, et la loi du 14 octobre 1791 astreignit tous les citoyens actifs et leurs enfants âgés d'au moins 18 ans, à faire partie de la garde nationale dont les officiers étaient élus. C'est ce qu'il advint de Louis Bonaventure nommé colonel de cette garde à Tours, puis commissaire ordonnateur.

Autre conclusion : A la date du 10 janvier 1792, Louis Bonaventure Le Gressier de la Grave, qui s'est déclaré noble, est fidèle à « la Nation, la Loi, le Roi ». Il appartient donc à cette partie de la noblesse, imprégnée par les idées philosophiques de l'époque, qui se rallie à la Révolution et accepte la suppression de ses privilèges (4 août 1789) et même pour certains la suppression de leurs titres, ce dernier point ne semblant pas avoir été concédé par Louis Bonaventure. Il ne suivit donc pas l'exemple de son frère Bonaventure Louis qui, comme 6 000 officiers de l'armée du pays, démissionnèrent et émigrèrent à l'étranger.

Selon G.de Lhomel, la fonction de commissaire ordonnateur lui aurait été retirée le 1^{er} juillet 1793, pour raison de noblesse. C'est le temps de la Terreur et l'on peut se demander ce qui a pu lui échoir. Cependant, G.de Lhomel nous expose qu'il « fut réintégré dans ses fonctions le 13 mai 1795. Il remplit les fonctions d'ordonnateur en chef de l'armée de l'Ouest le 30 mai suivant, poste difficile qu'il conserva jusqu'au 10 janvier 1796. »

C'est bien, en effet, une période dramatique qu'a pu vivre Louis Bonaventure au sein de l'armée de l'ouest engagée dans la guerre de Vendée. Avant qu'il ne soit réintégré, des accords de cessation avaient été signés le 2 mai 1795 avec les derniers Vendéens en armes. Mais, le 25 juin 1795, les hostilités reprirent. Ce fut l'expédition de Quiberon où 3600 émigrés français amenés par la flotte anglaise, alliés à quelques milliers de chouans, seront battus par l'armée de l'ouest commandée par Hoche. Après quelques combats sporadiques jusqu'à la fin de l'année 1795 et l'arrestation et l'exécution des chefs vendéens Stofflet et Charrette début 1796, l'apaisement revient. Louis Bonaventure quitte ses fonctions de

commissaire ordonnateur le 10 janvier 1796. G. de Lhomel ne nous dit pas quelle fut sa destination dans l'intervalle qui le sépara de son admission à la retraite qu'il fixe au 27 février 1802. J'ai quelques actes d'état-civil qui le concernent et qui me permettent d'affirmer qu'il continua à habiter Tours quelques années après 1796 (nous le verrons plus loin). Quel autre poste dans l'armée lui avait-on confié ? Je ne sais.

Avant que de relater la fin de sa vie, il nous faut revenir à son mariage. Selon Rodière, Louis Bonaventure épousa le 11 avril 1774 Marie Louise Amélie de Brailly, née à Lille le 17 mai 1751, fille de Claude Louis de Brailly de Messy (né en 1720, décédé avant décembre 1783) « *intéressé dans les affaires du roi* » (!), et de dame Henriette Thérèse de Poix. Roger Rodière donne les sources de cette information : Archives administratives du ministère de la guerre, lettre du 14 avril 1774 par laquelle Louis Bonaventure demande au ministre de la guerre l'autorisation de se marier avec mademoiselle de Brailly (Curieux cette demande datée du 14 avril alors que le mariage, à cette date, est déjà consommé !)

Les Gressier de la Grave ne réalisent de mariage qu'au sein de la noblesse. Est-ce suffisant pour affirmer que leurs ascendants en étaient issus ?

Un seul enfant est issu de ce mariage, Louis Gressier de la Grave, né le 19 novembre 1776 à Paris, dont le parrain fut Claude Louis de Brailly de Mesny chef de l'état-major de l'armée de Saint-Domingue, son aïeul maternel. J'en détaillerai la biographie et la descendance.

Le mariage de Louis Gressier de la Grave (an V) et la naissance de son premier enfant (an VI) ont lieu à Tours. Ils sont suivis du décès à Tours de Marie Louise Amélie de Brailly, 47 ans, l'épouse de Louis Bonaventure, « *en son domicile rue de Loches No4 Section de la Belle Fontaine* » le 7 brumaire an VII (28 octobre 1798), sur la déclaration « *de Pierre Bobierre officier de santé, demeurant rue de l'armée du nord, Section de l'Arsenal, et de François Lesourd marchand demeurant place aux fruits No 8, Section du Chardonnet* ». Je constate l'absence de Louis Bonaventure dont nous ignorons le poste dans l'armée à ce moment.

C'est très probablement, peu de temps après ce décès, qu'il va quitter Tours et se fixer à Saint-Hilaire le Doyen, petit village réuni plus tard à Montreuil-Bellay, non loin de Saumur. Le Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire me fait connaître qu'en effet, comme l'indique Rodière, que « *Louis Bonaventure le Gressier La Grave commissaire des guerres* » a été maire du village « *an IX – 16 therm. An X* ». Il fallait en effet qu'il soit un homme de qualité pour se trouver si rapidement maire du village où il venait d'arriver. Il y occupait le château de la Salle, bâtisse importante, où résidèrent depuis toujours les seigneurs du terroir. Mr Claude Julien Caillard, historien local, descendant de familles anciennes ayant résidé en ce château, m'a fourni très aimablement quelques informations à ce sujet. Il sait la présence des Gressier de la Grave dans le château, mais se pose, comme moi, la question d'en connaître la raison. Adélaïde Carlet de Rosière, veuve de Charles Louis Nicolas marquis de Montaignac, fuyant la Révolution, quitta le château de la Salle en 1792 pour se retirer au Portugal avec ses quatre enfants, et y revint après la tourmente révolutionnaire. Il se pourrait donc que Louis Bonaventure ne fut à La Salle que de passage, en tant que locataire.

Son fils Louis et sa famille l'accompagnaient, un deuxième enfant est né : Louise Adélaïde, le 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801). La déclaration est faite par « *Louis Bonaventure le Gressier La Grave ancien Commissaire ordonnateur des guerres et ayeul paternel, présent comme témoin, le mari absent* » Le second témoin est Julienne Veau de Pont, veuve de Crozé. Aisance et force dans la remarquable signature de Louis Bonaventure.

Le mandat de maire de Louis Bonaventure sera très court. Quelques mois après cette naissance, le 6 thermidor an X (25 juillet 1802), il meurt. La déclaration, signée par une douzaine de personnes, en est faite par Pierre Baillif « *garde forestier du décédé* », la

citoyenne Bruneteau (qui était sa servante) et Nicolas Tournet maire de Montreuil-Bellay. Me rapportant à la page photocopiée du registre d'état-civil de Saint-Hilaire-le Doyen, je remarque que l'acte qui précède immédiatement cet acte de décès est signé de Louis Bonaventure, à une date évidemment très proche, la veille peut-être, (je ne peux la reproduire hélas ! la photocopie ne l'ayant pas prise en compte). J'en conclus que le décès de Louis Bonaventure n'a pas résulté d'une longue maladie et qu'il a pu être inopiné.

Du Dix Neuviesme jour du mois de Vendémiaire l'an Dix
 de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Louise Adélaïde
 née le Dix Sept
 de Louis Le Gressier La Grave et de Marie Charlotte Guyot Durpaigne
 tous deux Mariés dont déclaration faite par Louis Bonaventure
 le Gressier La Grave ancien Commissaire ordonnateur des Guerres et
 Chevalier d'honneur, présent comme témoin, le Mari absent.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle.

Premier témoin, Louis Bonaventure le Gressier La Grave.

Second témoin, Julienne Jean de Font, veuve de Croze.

Sur la réquisition à nous faite par le Susdit Chevalier d'honneur.

Et ont les Susdits Témoin signés avec nous.

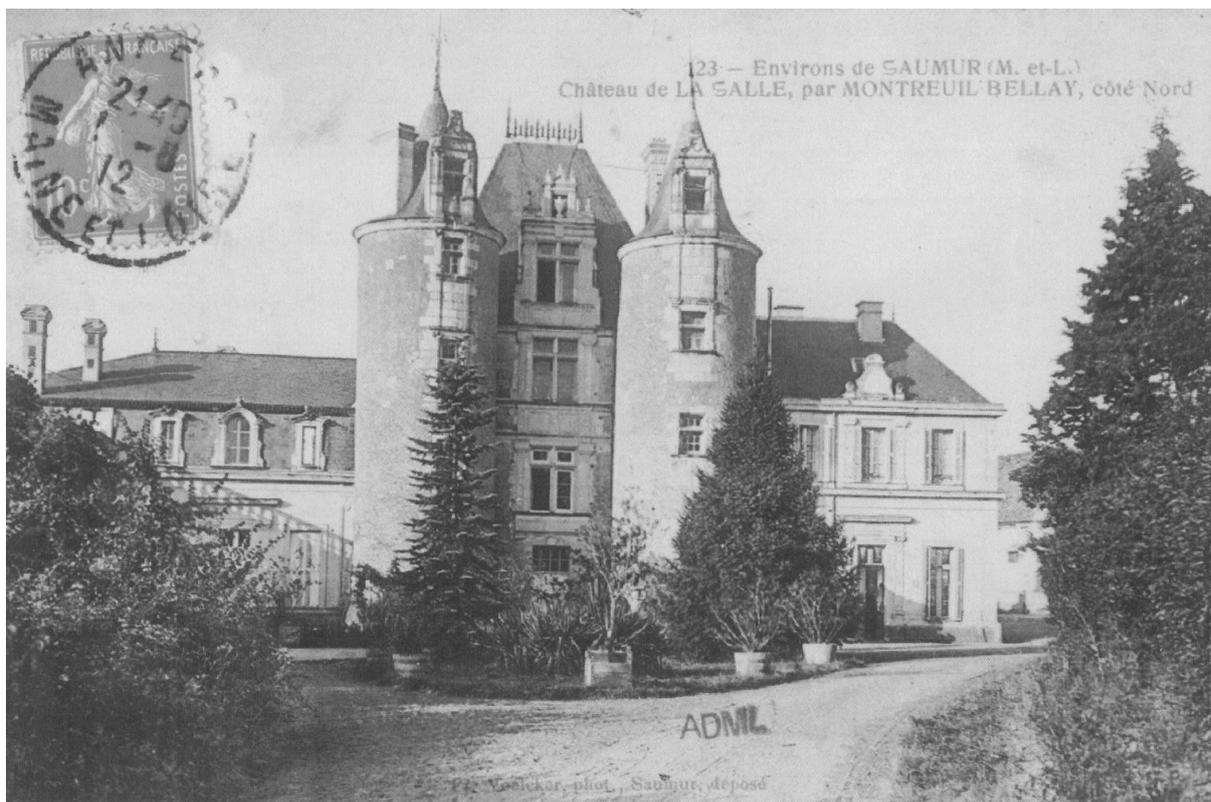
Constaté suivant la loi, par moi Adjoint du Maire de cette
 Commune faisant les fonctions d'officier public de l'état civil,

Maire de cette Commune.

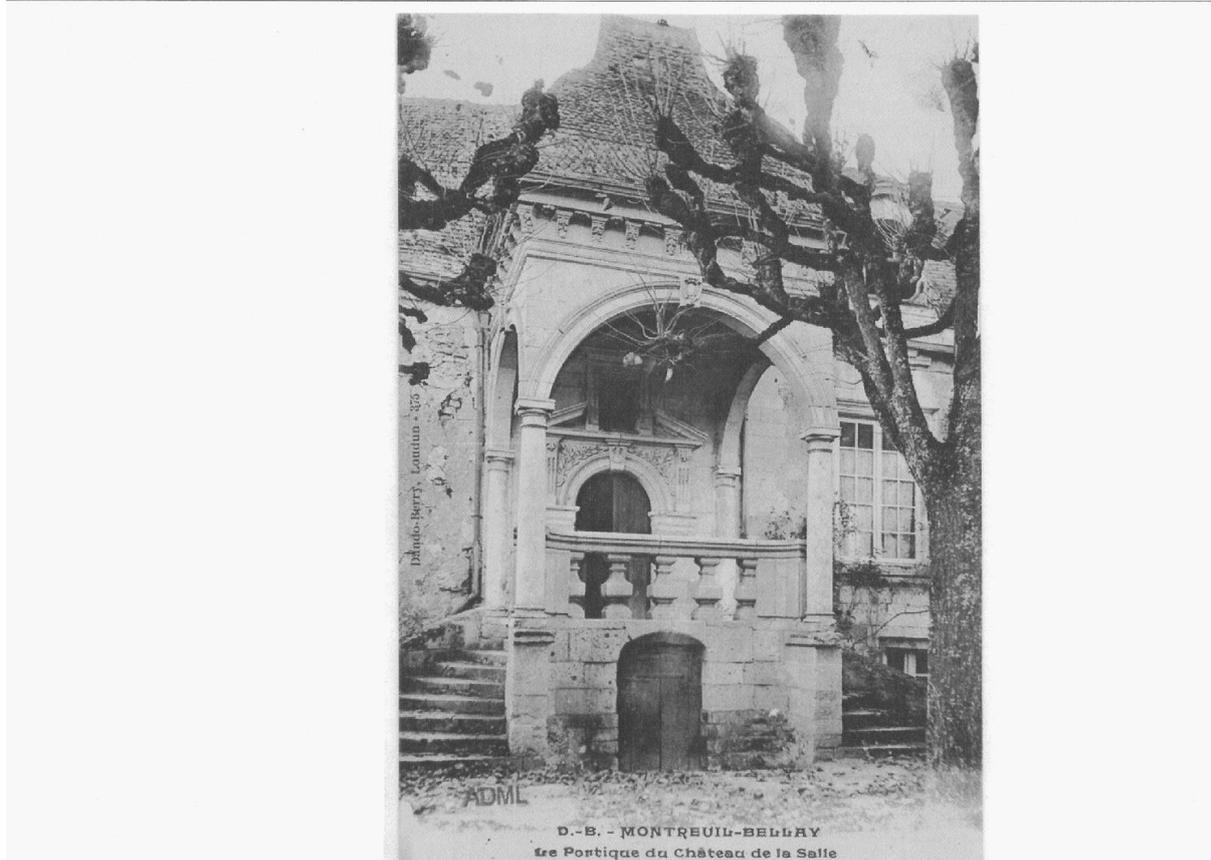
Signatures: Louis Bonaventure le Gressier La Grave, Julienne Jean de Font de Croze, Bourgeois.

Octobre 1801

Naissance de Louise Adélaïde Le Gressier La Grave à Saint-Hilaire-Le-Doyen
 Remarquez la signature de Louis Bonaventure Gressier de la Grave



Montreuil-Bellay	(02-041) Édifice/Habitation/Château	Édifice/Habitation/Château	6 Fi 6559	Le portique du château de la Salle.	D-B - Dando-Berry, Loudun - n° 375 - 14 x 9 - NB - 1 exemplaire	219/02-041/056
Archives départementales de Maine-et-Loire - Tous droits réservés		23/12/2005				



Le château de la Salle habité par Louis Bonaventure Gressier de la Grave

en présence de
Père Baillif demeurant a _____
profession d _____
qui a dit être _____ d _____ défunt, et par le citoyen _____

_____ demeurant a _____
profession d _____ qui a dit être
_____ d _____ défunt, et ont *eu pour mère* *madame Baillif*
Demathieu offray Cultivateur demeurant en cette dite Commune
et de la femme Fay juge femme demeurant au lieu de Bellay qui
ont donné le dit Baillif signifié, ces autres ont Dalabre Mele Javoir
Constaté par moi *la Grave* maire de *Cette*
Commune faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné;

la Grave

25 juillet 1802

acte de décès
Louis Bonaventure GRESSIER de la Grave
aire de St Kilaire le Doyen

DU *le 25* jour du mois de *Thermidor*
l'an *10* de la République française, a dix heures du soir
ACTE DE DÉCÈS d'un *citoyen Louis Bonaventure Gressier* décédé
le *25* *Thermidor* à *10* heures du soir profession
de cultivateur âgé de *62* ans né à *Thostoucy* Le
22 juillet 1740 département
d _____ demeurant au *St Kilaire le Doyen*

_____ et d _____
sur la déclaration à moi faite, par *le* citoyen *Pierre*
demeurant *à* _____, de par la loi
profession d _____
qui a dit être _____ d _____ défunt, et par le citoyen *Jean Baptiste*
demeurant au *dit lieu de* _____
profession d _____ qui a dit être au
d _____ défunt, et ont *la déclaration et tenours*
signés

Constaté par moi *le citoyen Bourgeois adjoint* du maire de *St Kilaire le Doyen*
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné:

Delage *Thommes Robert* *Brunetay* *Miffay* *Sureau* *Brunet*
Dante *Gain* *Tournet* *Pierre Baillif*

Acte de décès de Louis Bonaventure Gressier de la Grave.
Remarquez au haut de la page un autre acte, le dernier signé la veille peut-être de sa mort

**Descendance de Louis Bonaventure GRESSIER de LA GRAVE
Et de Marie Louise Amélie de BRAILLY**

4-3 – 1 Louis Gressier de la Grave né le 19 novembre 1776 à Paris .

Parrain : Claude Louis de Brailly de Messy, aïeul maternel.

Fils unique

Il suit

4-3- – 1 Louis GRESSIER de la GRAVE et Marie Charlotte GUIOT DURPAIRE

Avec Louis Gressier de la Grave va s'éteindre la lignée mâle de la famille des Gressier de la Grave d'Étapes. Sa courte vie consacrée au service de l'armée sera semée de difficultés relatives à ses fonctions....comme à ses finances, et se conclura par une mort advenue bien loin des siens.

Le mariage qu'il avait contracté se présentait pourtant sous de bons auspices. Une fois de plus dans la famille Gressier, l'épouse choisie est fille d'un général. Le 28 floréal an V à Tours (17 mai 1797), « *le citoyen Louis Gressier la Grave, surveillant des remontes, âgé de vingt ans et demi, domicilié en cette commune, section de la Belle Fontaine, fils du citoyen Louis Bonaventure Gressier La Grave ancien commissaire ordonnateur des guerres...* » épouse la citoyenne « *Marie Charlotte Guiot Durpaire âgée de dix huit ans et demi née (le 1^{er} septembre 1767) à la Pitardie commune de Preuilly, département de la Charente, fille du citoyen Jean Guiot durpaire général divisionnaire et de Bénigne Elisabeth Boiteau Dépouge* » Quatre témoins, dont trois militaires demeurant à Tours, sont présents : Jacques Fabars, chef de bataillon et commandant temporaire, Jean Baptiste Richard commissaire ordonnateur des guerres, Louis Pierre Roguet commissaire des guerres, Pierre Pinaudier propriétaire demeurant à Saint-Symphorien extra muros.

Nous ne sommes plus sous l'ancien régime. On remarquera la disparition de la particule « de » dans le patronyme des Gressier que l'on désigne « citoyen », et la shématisation de la signature de Louis qui se borne à écrire tout simplement (et militairement il me paraît) « La Grave » ! C'est d'ailleurs ainsi que je le vois cité dans les documents des archives de la guerre. La même règle est appliquée pour le nom de l'épouse et de ses parents : Rodière, reprenant de Lhomel épris de noblesse, écrit « du Repaire » et « d'Epouge »

Louis Gressier est alors « surveillant des remontes ». Le service des remontes dans l'armée était spécialement chargé de l'approvisionnement en chevaux, de leur élevage et de leur préparation au régime militaire. Louis Gressier fut affecté comme sous-lieutenant au dépôt de Saint-Jean d'Angély du 1^{er} vendémiaire an V (22-9-1796) au 30 brumaire an VI (20 novembre 1797).

Récapitulons la carrière militaire de « Louis La Grave ». Je puise la majeure partie de mes renseignements dans le Carnet de la Sabretache et le Ms 25 J / 26 qui est un relevé écrit de notes en provenance des Archives du Ministère de la Guerre (un travail probablement demandé par G.de Lhomel) établi dans un ordre assez confus que je tente de clarifier.

- Chasseur dans les chasseurs volontaires de la ville de Tours en 1789
- Aide major en 1790
- Lieutenant de brigadiers en 1790
- Aide de camp provisoire du général Vielinghoff le 1^{er} octobre 1792

- Sous lieutenant au régiment de Champagne-infanterie - 7^{ème} régiment d'infanterie- 1^{er} mars 1793
- Aide de camp du général « Benuyer » le 25 mars 1793 (je pense qu'il faut orthographier « Berruyer »)

Ceci correspond à ce qu'on sait de son activité pendant l'époque révolutionnaire, corroboré par cette mention : « *La Grave a fait les campagnes de l'an I et de l'an II à l'armée de l'ouest comme aide de camp et il se trouva à toutes les affaires qui auront lieu en 1793, et notamment à Chemillé (2 mai 1793)* ». Rappelons qu'à Chemillé se livra une très dure bataille, coûteuse en vies humaines, entre les Vendéens et l'armée républicaine qui fut battue. Pour venger leurs morts (600 hommes) les Vendéens se préparaient à massacrer tous leurs prisonniers, mais, sur l'intervention du général d'Elbée, leur chef, ils baissèrent leurs armes (ce qui n'empêcha pas d'Elbée d'être fusillé à Noirmoutier par les « Bleus » l'année suivante).

On s'étonnera du jeune âge de Louis La Grave, le rescapé de Chemillé, 14 ans en 1790, mais le fait n'était pas vraiment une exception à l'époque. Nous avons vu plus haut Jean Paul Régis de Raoulx « sous-lieutenant à 13 ans ». Avec de tels baptêmes du feu, il est hors de doute que nous avons là un soldat préparé à son métier, un futur militaire de valeur, digne de ses père et grand-père. Je lis dans les archives plusieurs éloges émanant de ses chefs, telle cette note du général Vielinghoff datée du 12 janvier 1793.

« Ce jeune homme est d'autant plus digne de cet emploi [il s'agit de l'aide de camp] que aux bons et anciens services de ma division, il joint les qualités personnelles qui le rendent propre à remplir utilement de telles fonctions. Il a des connaissances de dessin et de mathématiques, beaucoup d'intelligence, d'activité et de patriotisme.

Le général demande avec instance au ministre » d'expédier au plus tôt au citoyen La Grave le brevet de second aide de camp pour lequel d'ailleurs il a un droit tout particulier, puisque depuis quatre mois il en remplit les fonctions surnumérairement et qu'il entretient son cheval à ses dépens »

Le 7 février 1793, Louis La Grave obtiendra cette nomination d'aide de camp, et le 1^{er} mars 1793, celle de sous- lieutenant au 7^{ème} régiment d'infanterie, pour remplir les fonctions d'aide de camp.

Remarquons qu'aux qualités intellectuelles reconnues, on lui décerne aussi celle, très appréciée et valorisante à ce moment, de patriotisme. Il semble bien que, loin de son oncle Bonaventure Louis qui a fui la Révolution jusqu'en Styrie, le jeune La Grave, obéissant bien sûr comme il sied à tout militaire aux ordres de ses chefs, épouse ainsi les idées nouvelles.

La liste de ses services, mis à part une ligne indiquant qu'il a participé à la campagne de Vendée en 1793 et 1794, ne reprend qu'en l'année 1799. Que s'est-il donc passé ? Une lettre du 21 frimaire an VII (12 décembre 1799) qu'il écrit de Courbevoie au Ministre adjoint de la Guerre nous informe de sa situation. Il a été remis en activité de service le 15 fructidor an VII (1^{er} septembre 1799) dans le 2^{ème} bataillon auxiliaire de la Seine- 8^{ème} compagnie en tant que sous-lieutenant, profitant ainsi de la loi qui a rappelé les officiers démissionnaires. « *Il dit qu'il a été ruiné par des circonstances malheureuses. Il est réduit à la misère la plus affreuse et que son père est presque sans pain* » Je suis assez surpris de cette assertion de Louis La Grave au sujet de son père qui, à cette date, venait très probablement de quitter Tours suite au décès de son épouse, pour occuper le Château de la Salle à Saint-Hilaire-le-Doyen dont il devint rapidement le maire. Ces « circonstances malheureuses » seraient-elles liées à la mort de Marie Louise Amélie de Brailly ? La situation financière de Louis, qui fut semble-t-il sans emploi militaire pendant quelques années, a pu être en effet tragique.

Le 2 mars 1800 il passe à la 14^{ème} demi-brigade d'infanterie de ligne. Le 22 mai il est adjoint à l'adjudant général Mathis. Il est réformé le 23 octobre 1800. Un certificat du 23 frimaire an IX (14 décembre 1800) assure qu'il n'a reçu aucune indemnité de campagne alors qu'il était sous les ordres des généraux Champeaux, Merle, etc... On comprend pourquoi, le 4 pluviôse an IX (24 janvier 1801) il sollicite du général Bonaparte, premier consul, de partir pour l'Égypte en qualité de capitaine. Le 16 floréal an IX (6 mai 1801), le chef militaire de la marine à Toulon certifie que « *Louis de la Grave destiné pour l'Égypte n'a pu encore être embarqué pour suivre sa destination* ». Le 3 fructidor an IX (21 août 1801) « *le commissaire de la marine atteste que Louis La Grave lieutenant a été embarqué sur le brick la Marie commandé par le citoyen Coreil à compter du 22 floréal an IX (12 mai 1801)* » Il s'est trouvé ensuite sur le bateau l'Entreprenant le 21 messidor an IX (10 juillet 1801). Ce bateau a été capturé par des corsaires anglais à Riva, en Italie le 10 thermidor an IX (29 juillet 1801). « *Je me suis jeté sur la côte avec l'équipage et tous mes effets et papiers ont été perdus* » raconte Louis La Grave ». Il n'atteindra jamais l'Égypte! Il n'en poursuivra pas moins avec obstination la recherche d'une fonction dans l'armée en quelque endroit où elle puisse être. Et il la trouvera ! Très loin, à Saint-Domingue, où la « scoumoune » qui le pourchassait, le rattrapera très vite et lui infligera la mort, dès le 30 messidor an X (19 juillet 1802), sous la forme d'une fièvre jaune ! Il y remplissait les fonctions d'adjoint à l'état-major du général de division Dugas, chef de l'armée de Saint-Domingue.

Quelques mots explicatifs sur cette expédition de Saint-Domingue pour éclairer quelque peu les motivations et les avatars de Louis La Grave. Bonaparte rêve en 1800 à la création d'un vaste empire colonial dont Saint-Domingue sera le centre. Il prépare un corps expéditionnaire de 23 000 hommes commandé par le général Leclerc, qui se révèle un véritable casse-tête pour la marine qui manque de temps pour cela. Il va se heurter surtout à Toussaint Louverture, un noir de génie qui contrôle l'île restée française et qui a obtenu l'affranchissement des esclaves après avoir battu les Espagnols et les Anglais. Bonaparte désire imposer un nouveau gouverneur. Louverture refuse, les Français débarquent et la guerre embrase l'île entière. Louverture est finalement battu ; le 6 mai 1802, il se rallie. Le 7 juin 1802 il est arrêté, expédié en France où il mourra dix mois plus tard. Des renforts partent de la métropole et Leclerc tente de rétablir l'économie du pays. J'incline à penser que Louis La Grave avait peut-être l'intention de se fixer en cette colonie. Durant cette accalmie, la maladie fait des ravages parmi la troupe. La fièvre jaune, maladie virale transmise par un moustique, va décimer l'armée. Leclerc lui-même en mourra en novembre 1802. Louis La Grave n'avait pas tardé à en être victime bien avant lui. L'insurrection reprend. Les Anglais reviennent. C'est l'échec total pour les Français avec un bilan de 29 000 morts de maladie ou au combat.

Un décret particulier du 10 thermidor an XIII (29 juillet 1805) émanant de Sa Majesté Impériale accorde à la « *Dame Marie Charlotte Guiot Durpaire veuve de Louis Gressier de la Grave, décédé à Saint-Domingue le 30 messidor an X, sous-lieutenant adjoint à l'état-major une pension viagère de 175 francs* ». Le document indique qu'elle est à cette date à Saint-Germain-en-Laye, au couvent des filles Saint-Thomas, et qu'elle est sans fortune avec trois enfants en bas âge. Femme de caractère sûrement, elle ne perdit pas pied pour cela, et, nous le verrons plus loin, sut guider ses trois filles vers des mariages de haut niveau.

Selon Rodière elle se serait remariée avec Monsieur Gillardière. Elle demeurait à Cayenne, lors du mariage de sa fille Louise Albertine, le 2 décembre 1818.

En Moy President des dit et soussignés ayant par un
 présent fait de l'un des témoins de dessus établis de la paroisse de la Grave et
 haut voisin au lieu de la Grave que les dits Louis Gressier de la Grave et
 Marie Charlotte Guisot Durpaire ont unis par mariage et de
 suite l'un des dits témoins actuels, Les contractants et témoins ont
 signé avec moy et précédant sous l'autorité de l'empereur Napoléon
 premier empereur de France et de la République. Charlotte Guisot Durpaire

— Premier témoin de la Grave
 de la Grave
 Brailly La Grave.
 Bonaventure
 de la Grave

Fabars
 de la Grave

Signatures au bas de l'acte de mariage de Louis Gressier de la Grave
 A gauche, celle de Louis Bonaventure, le père, et à droite, celle de Louis, le fils,
 qui signe simplement La Grave.

**Descendance de Louis GRESSIER de LA GRAVE-(4-3-1)
et de Marie Charlotte GUIOT DURPAIRE**

Caractéristique d'une certaine errance de Louis Gressier, les trois filles issues de son mariage sont nées en trois lieux différents.

4-3-1 – 1 Louise Albertine La Grave

C'est le nom indiqué dans l'acte et en marge de l'acte. Le père signe également : L.LaGrave, mais le rédacteur le désigne « le citoyen Louis Gressier la Grave ». Il habite Tours, rue de Loches, section de Bellefontaine.

L'enfant naît le 21 floréal an VI (10 mai 1798) à Tours. L'acte est enregistré « *en présence du citoyen Louis Bonaventure Gressier la Grave propriétaire ayeul paternel de l'enfant demeurant même domicile que son fils, et de la citoyenne Claude Madeleine Bruneteau, fille, demeurant même domicile* » Cette dernière est la servante femme de confiance de Louis Bonaventure. Elle le suivra jusqu'à sa mort.

Elle suit

4-3-1- – 2 Laure Aimée Le Gressier de la Grave

« *Elle est née à Paris le 14 brumaire an VIII (5 novembre 1799). Elle eut pour marraine mademoiselle Bruneteau qui avait été pendant quarante ans demoiselle de compagnie chez Monsieur Le Gressier de la Grave* » Dixit : Roger Rodière.

Elle suit

4-3-1- – 3 Louise Adélaïde Le Gressier La Grave

Elle naît le 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801) à Saint-Hilaire-le-Doyen (commune annexée à Montreuil-Bellay, Maine-et-Loire). J'ai reproduit plus haut la photocopie de cet acte de naissance.

Elle suit

Les notes qui vont suivre sont extraites du Carnet de la Sabretache et du Ms 232 de Roger Rodière. J'ai trouvé quelques compléments d'information dans le MS 25J/26 A.D.Arras

Louise Albertine Le GRESSIER de la GRAVE(4-3-1-1) et Jacques-Bernard BERNARD

Elle épouse le 2 décembre 1818 Jacques-Bernard Bernard né le 22 décembre 1774 à Draguignan.

Chef de bataillon d'infanterie le 10 octobre 1806, puis officier d'ordonnance du roi de Westphalie le 1^{er} novembre 1809, colonel du 3^{ème} régiment d'infanterie le 11 septembre 1811, il était général de brigade depuis le 3 mars 1813 lorsqu'il se maria.. Il se trouvait maréchal de camp le 19 novembre 1831, jour où il fut admis à la retraite. Il était chevalier de 1^{ère} classe de l'ordre de la couronne de Westphalie (31 avril 1810), officier de la Légion d'Honneur (3 décembre 1813). Il décéda le 12 janvier 1852, vraisemblablement à Paris.

Louise Albertine mourut beaucoup plus tard, le 24 avril 1878 à Angers, chez sa fille, Madame Marchand.(Claire Marie Bernard).

Leur descendance

1 Louise Eugénie BERNARD née en 1822.

Elle demeura célibataire et décéda à Ingrandes-sur-Loire le 27 octobre 1873.

2 Claire Marie BERNARD

Elle épouse à Valparaiso le 23 août 1856, Louis Victor Marchand, avocat (écrit Rodière), mais ancien conseiller de préfecture, puis-je lire sur l'acte de mariage que je reproduis ici :

« Nous docteur Antonio Maglorio Doumer évêque de Juliopolis curé et vicaire de la paroisse Matriz del Salvador de Valparaiso dans un des livres où s'inscrivent les notes de mariages qui se célèbrent dans cette église paroissiale et qui commence le premier janvier mil huit cent cinquante quatre s'en trouve un au verso du folio 174 ainsi conçu :

« En la paroisse del Salvador de Valparaiso le vingt trois août mil huit cent cinquante six, ayant été dispensé des trois publications par délégation de l'illustrissime et révérendissime seigneur archevêque, mon vicaire le Révérend Père Bernardo Silvoris Tignac a marié Monsieur Louis Victor Marchand, natif de France, ancien conseiller de préfecture du département de Maine et Loire et résidant dans cette paroisse depuis un an et six mois, fils légitime de Monsieur Etienne Marchand et de feu Madame Renée Rouillère, avec Mademoiselle Louise Claire Bernard célibataire, native de France et récemment arrivée dans cette paroisse, fille légitime du défunt général Bernard-Jacques Bernard et de madame Louise Albertine de la Grave, étant témoins M.Mrs Augustin Mercié, Pierre Bisson, Paul Marie Le Fer de la Motte, Ignacio Delgado et Alfred Hent, ce que je certifie : Antonio évêque de Juliopolis

Concorde avec l'original cité, et délivré le présent à la demande des intéressés et aux fins qui leur soient nécessaires en cette ville de Valparaiso le 27 août 1856

Signé : Silvero Tignac vice curé administrateur

Légalisé pour la signature apposée d'autre part par M. Silverio Tignac, vice curé de l'Eglise paroissiale du Sauveur de cette ville.

Valparaiso le 28 août 1856

Le Consul de France, signé : Cazotte »

Le couple est revenu en France puisque Victor Marchand est décédé à Angers le 24 avril 1878. Après ce décès, Louise Claire Bernard est venue habiter Ingrandes où était décédée sa fille aînée, Louise Eugénie. Elle mourut à l'hôpital de Laval le 9 août 1892, sans enfant.

Avant de mourir, elle avait désigné comme légataire universel M. Jequier demeurant à Saint-Cyr (Tours). « *Sur son testament, elle avait porté pour la somme de 1 000 francs, je crois, une vieille servante qui habite encore Ingrandes. Cette somme était déposée dans l'étude Heronnier à Angers, mais ce notaire étant tombé en déconfiture, elle n'a rien touché.*

Lettre de monsieur l'adjoint au maire d'Ingrandes 21 mars 1902 »

Ms 25 J / 26

3 – Louis Eugène BERNARD

Employé à la Compagnie des Chemins de Fer de Charente, célibataire.

Décédé à Paris le 1^{er} février 1872.

Laure Aimée Le GRESSIER de la GRAVE(4-3-1--2) et Melchior Louis BERNARD

Elle épouse le 7 juillet 1817 (elle n'avait pas 18 ans) Melchior Louis Bernard, maréchal de camp d'artillerie, âgé de 36 ans, né à Draguignan le 2 janvier 1781, frère de Jacques- Bernard Bernard qui, nous l'avons vu, épousera Louise Albertine, sa sœur, l'année suivante.

Melchior Louis Bernard fut élève de l'Ecole Polytechnique le 4 décembre 1796, sous-lieutenant élève à l'école d'artillerie de Châlons le 12 mars 1798, capitaine en second le 9 septembre 1806, prisonnier de guerre à Cayenne le 12 janvier 1809, rentré en France le 26 avril suivant, major commandant l'artillerie à Thorn le 3 septembre 1812, colonel commandant l'artillerie de la première lieutenance de l'armée d'Italie le 15 mars 1814, maréchal de camp honoraire le 4 février 1827. Il était chevalier de la Légion d'Honneur (7 mars 1813), chevalier de Saint-Louis (5 octobre 1814).

Roger Rodière nous dit qu'après la mort de son mari (la date n'est pas notifiée), Laure Aimée habita Paris, 4 bis rue de Montparnasse. (22 février 1845).

Leur descendance

1 – Laure Charlotte BERNARD

Elle est née, non pas le 19 juin 1819, comme l'indique Roger Rodière, mais le 9 juin 1818 à La Rochelle (relevé dans son testament).

Selon Roger Rodière (Ms 232), elle fut « *gouvernante de LL.AA/RR. Les princesses Marguerite d'Orléans, Princesse Czartoryska et Blanche d'Orléans ; dame de S.A.R. la princesse Blanche d'Orléans ; auteur de plusieurs ouvrages d'éducation* ».

Il faut se représenter ici l'importance de ce poste éminent qui touche ni plus ni moins à la famille royale, celle de Louis-Philippe (1773-1850), roi des Français de 1830 à 1848. En effet, les princesses Marguerite d'Orléans (1846-1893) mariée au prince polonais Ladislas Czartoryski, et la princesse Blanche d'Orléans (1857-1932), sont filles de Louis d'Orléans, duc de Nemours (1814-1896), et de la princesse Victoria Augusta de Saxe Cobourg (1822-1857). Louis , duc de Nemours, est le quatrième enfant du roi de France Louis-Philippe époux de la princesse Marie Amélie de Bourbon des deux Siciles (1782-1866), ce même Louis- Philippe, roi, étant le fils du fameux Louis Philippe Joseph d'Orléans, dit Philippe Egalité (1747-1793), guillotiné sous la Révolution. Pour l'anecdote, mentionnons que le duc de Nemours, que l'on désirait couronner roi de Belgique, refusa.

Ce sont donc, du roi de France, les deux petites-filles et une arrière-petite fille (la princesse Czartoryska fille de Marguerite) que Laure Charlotte a eu l'insigne honneur d'éduquer. Elle consacra sa vie à la famille d'Orléans et mourut en célibat à Le Pecq, chez le duc de Nemours, le 11 septembre 1884. Elle fut inhumée à Dreux près de la chapelle qui abrite les tombes de la famille d'Orléans.

Je citerai quelques extraits de son testament « *fait à Paris en juin 1884 et terminé au Pecq le 25 août 1884* »

« *Je prie Miss Bachelor de retenir que je ne possède ni valeur, ni rente, mademoiselle Pinchon 27 rue de Lauriston a les papiers qui constatent la possession d'un terrain au cimetière Montparnasse où sont ensevelis mon père, ma mère, ma sœur, tous trois pieusement décédés. Il reste une place pour moi. Les papiers de famille, actes de mes parents, les miens ont dû être brûlés pendant la Commune. On retrouverait les originaux de mon acte de naissance à La Rochelle, 9 juin 1818, j'ai été baptisée à l'église Notre Dame dans la même ville.* » Elle lègue 400 francs à Mademoiselle Bachelor, le reste de son argent

(très minime) à Madame Lumière 89 rue de Rivoli, fille de son ancien médecin, une gravure pieuse à Mademoiselle Pinchon, ses livres, photographies (sic) et bijoux aux princesses Blanche et Marguerite. « *Mademoiselle Doyen donnera ma petite broche offerte par la reine, à Valentine. A Monseigneur le Comte d'Eu, la bible que m'a donnée sa mère, qui est à Claremont, a Monseigneur le duc d'Alençon, de François de Salles également à Claremont (!) à la princesse Louis le bracelet que ses parents m'ont donné au moment de leur mariage, au prince Emmanuel, un de mes paroissiens, celui en deux volumes que m'a donné la princesse Blanche, celui qui m'a été donné par la reine au prince Pedro (« celui en deux volumes », expression qui ne précise pas la nature d'un livre probablement) à Witold le bracelet que m'a donné son père lors de son mariage, à ma cousine Claire à Ingrandes, Madame Marchand, les petits portraits miniatures qui sont dans ma chambre et la pauvre somme de cent francs, pour avoir un souvenir utile de moi, le crucifix de ma chambre à offrir à Monseigneur le Duc de Nemours s'il veut bien l'accepter.....On trouvera dans mon portefeuille des lettres de la Reine, de la duchesse de Nemours aux princesses ses filles. Il faudra les lui rendre..... »*

Signé : Bernard le 4 juillet 1884

Enregistré à Paris le 8 novembre 1884, fol 55 recto, case 6 – le présent testament olographe »

La lecture de ce testament, instructive en plus d'un point, confirme le degré d'intimité de Laure Charlotte Bernard avec la famille d'Orléans.

Extraite du Ms J 25/26, voici une copie de la lettre de faire-part de son décès, qui a l'avantage de nous donner les noms des derniers La Grave (tous féminins) de leur cousinage et amis. On y rencontre aussi une belle brochette de porteurs de titres nobles que de telles obsèques, dans un milieu royal, ne pouvaient que capter :

« Lettre de faire-part du décès de Melle Laure Charlotte Bernard de la Grave

Madame veuve Charreyron de la Grave

Madame veuve Victor Marchand née Bernard de la Grave

Monsieur le baron et madame la baronne Bernard du Repaire

Monsieur Henri du Repaire

Madame veuve de Forcade de la Grézière, née du Repaire

Monsieur de Forcade de la Grézière et son fils

Monsieur de Bonfils et madame de Bonfils née de Forcade de la Grézière

Mesdemoiselles de Forcade de la Grézière

Madame la Comtesse du Hamel, monsieur le vicomte et madame la vicomtesse Fernand du Hamel, Monsieur de Beauregard, Madame de Beauregard née du Hamel et leurs enfants

Madame Pécoul née de Lauriston, monsieur et madame Auguste Pécoul et leurs enfants

Madame Jules Dupré de Saint-Maur née de Laussat, mademoiselle de Laussat, monsieur Louis Dupré de Saint-Maur, capitaine et commandant au 11^{ème} hussards, monsieur Henry Dupré de Saint-Maur, capitaine instructeur au 12^{ème} de chasseurs, monsieur Augustin Dupré de Saint-Maur, monsieur le baron de Colomby et madame la baronne de Colomby née Dupré de Saint-Maur, Mademoiselle Geneviève Dupré de Saint-Maur, fille de la Charité, Mademoiselle Thérèse Dupré de Saint-Maur, mademoiselle Thérèse Dupré de Saint-Maur, Monsieur Joseph de Colomby, Mesdemoiselles Geneviève, Elisabeth et Madeleine de Colomby

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Mademoiselle Laure Charlotte Bernard de la Grave

*Ancienne gouvernante de LL.AA.RR. les princesses
Marguerite d'Orléans princesse Czartoryska
Et Blanche d'Orléans
Dame de S.A.R. la Princesse Blanche d'Orléans*

Leurs nièce, cousine germaine, cousine, décédée au Pecq chez S.A.R. le Duc de Nemours, le 11 septembre 1884, dans sa 67^{ème} année, munie des sacrements de l'Eglise »

2 – Louise Estelle Mathilde BERNARD

Selon Rodière, elle est née le 18 décembre 1821, lieu non indiqué.

Elle est morte en célibat le 4 février 1846, lieu non indiqué. On peut affirmer qu'elle est décédée à Paris, puisque Laure Charlotte, sa sœur, mentionne dans son testament qu'elle est inhumée dans le cimetière Montparnasse.

Louise Adélaïde Le GRESSIER de la GRAVE (4-3-1--3) et Joseph CHARREYRON

Elle est née, nous le savons, le 9 octobre 1801, au Château de la Salle à Saint-Hilaire-le-Doyen, déclarée par son aïeul paternel Louis Bonaventure, en l'absence de son père, Louis La Grave qui, à ce moment, voguait vers Saint-Domingue, ou y était arrivé.

Selon Rodière, elle fut élevée jusqu'à l'âge de cinq ans au Château de la Salle par Mademoiselle Bruneteau, femme de confiance de Louis Bonaventure Gressier. laquelle s'y trouvait encore en 1829.

Elle se marie le 22 janvier 1823 avec....un militaire, évidemment ! Joseph Charreyron, né à Bellac (Haute-Vienne) le 7 mai 1793. Elève de l'Ecole Polytechnique le 2 novembre 1810, élève sous-lieutenant à l'Ecole d'application le 18 février 1812, chef d'escadron d'artillerie le 26 avril 1837, lieutenant-colonel au 3^{ème} régiment d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis ; il mourut en activité de service à Metz le 18 mars 1845. (Carnet de la Sabretache)

A cette date, Louise Adélaïde demeurait à Paris et n'avait pas d'enfants (Rodière)

Nous allons la retrouver à Toulouse (par quel concours de circonstances ? je n'en sais rien) où elle va décéder....centenaire ! Il fallait que ce genre d'évènement, qui devient banal maintenant, fut, à l'époque, rarissime, pour que la presse d'une grande ville le mentionne. C'est très probablement la dernière des Gressier de la Grave.

Extrait du Ms J 25/26 :

Mme Charreyron née Le Gressier de la Grave est morte le 18 avril 1902 à l'âge de cent ans passés. Melle Elise Rolland rue d'Aussargues à Toulouse, son amie et son héritière.

Extrait du Journal

Mort d'une centenaire(18 avril 1902)

Il y a encore des gens qui vivent un siècle entier à Toulouse sans que leurs contemporains s'en doutent. Hier en effet s'est doucement éteinte rue Velane 7, une vénérable aïeule madame Louise Adélaïde de Le Gressier la Grave, veuve de Monsieur Charreyron. Née en octobre 1801, Madame Charreyron avait depuis sept mois dépassé la centaine, et ses facultés, nous dit-on, étaient demeurées intactes »

**PLAN DE LA VILLE D'ÉTAPLES ET DE SES ENVIRONS
(ROCQUIGNY DU FAYEL, 1753)**

LÉGENDE DES NOMS DES PROPRIÉTAIRES DES MAISONS ET JARDINS
CONTENUES DANS LE PLAN,
AVEC LES NOMS DES SEIGNEURS FONCIERS

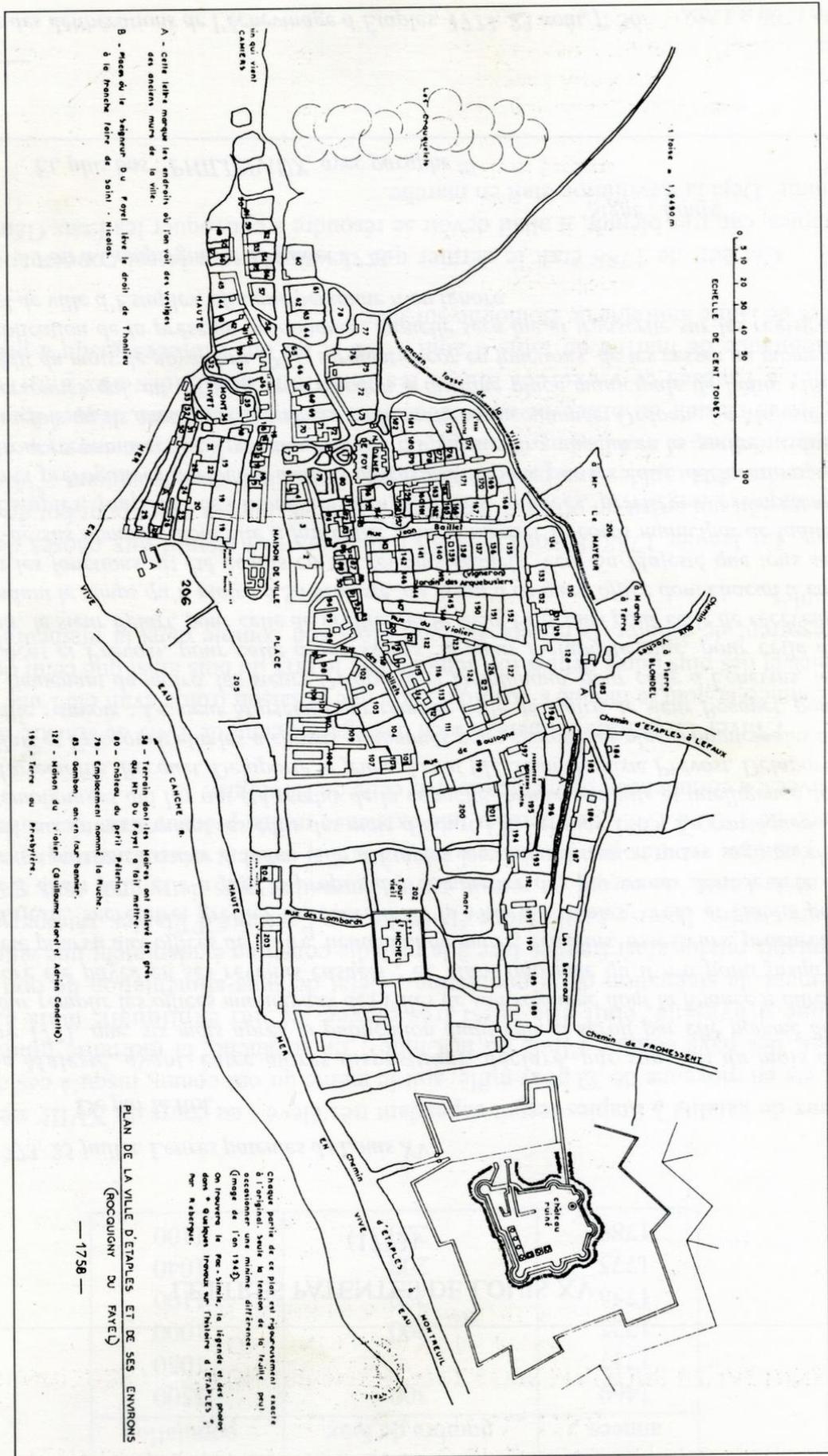
Noms des propriétaires	Noms des seigneurs	
1. ancienne chapelle du Saint-Sacrement	Mrs du Fayel	41. Jean Roux -id.-
2. maison et jardin à M.Baudelicque		42. Pierre Puissant -id.-
3. jardin à M. de Bergemont (Boudou)		43. François Vuadou -id.-
4. maison à M.Gressier (Joseph Lecat)		44. Charles et Catherine Vuadou -id.-
5. maison à M.Antoine Butel		45. Jacques Buée (?) -id.-
6. maison à Margollé	-id.-	46. Jean Puissant -id.-
7. maison et jardin à Nicolas Bonvoisin	-id.-	47. Marie-Anne Puissant -id.-
8. magasin et cour à M.Gressier	-id.-	48. François Puissant -id.-
9. maison à Claude Rivet	-id.-	49. Veuve Bouchard -id.-
10. Anne Baillet	-id.-	50. la Veuve Rose -id.-
11. Pierre Pochet	-id.-	51. Antoine Caudron -id.-
12. Guillaume Baillet	-id.-	52. Catin Lefebvre -id.-
13. Pierre Bruhier	-id.-	53. Guillaume Leprestre -id.-
14. Laurent Hoquier	-id.-	54. Martin Ramets -id.-
15. Jean Leprestre	-id.-	55. Charles Leprestre -id.-
16. Jacques Boulogne	-id.-	56. Jean Vuadou dit Brye -id.-
17. Laurent Bourdon		57. Guillaume Bouchard -id.-
18. Veuve Callouin		58. terrain dont les maires ont enlevé les grès que M. du Fayel a fait mettre
19. maison et jardin à M.Dauphin	M. du Fayel	59. terrain vague à Lévêque -id.-
20. maison et jardin à M.Ducaluy		60. Lamoureux -id.-
21. jardin aux nommés Thueux et Butel		61. Lamoureux -id.-
22. Veuve Michel Callouin		62. Roux Jean -id.-
23. Jean Denis Vuadou		63. Roux Jean -id.-
24. jardin à Jean Friocourt		64. Jean Bizet -id.-
25. la veuve Wlart		65. Marie et Anne Guérin -id.-
26. François Thueux		66. Jean Leprestre -id.-
27. Duhamel		67. Roux Jean -id.-
28. Barbote Bouchard		68. Jean Lenne et Suzanne Boulogne -id.-
29. François Bouchard		69. Nicolas Callouin -id.-
30. Jeanne Rumet		70. M. de Bergemont -id.-
31. Veuve Pierre Callouin		71. veuve Maillard -id.-
32. Michel Duvignot		72. Margollé -id.-
33. Charles Gosselin		74. Guillaume Morel -id.-
34. Françoise Calloire		75. Jean Lamoureux -id.-
35. Michel Callouin		73. Pierre Lemoine -id.-
36. Lechat, auberge	M. du Fayel	76. Marc Roux -id.-
37. Antoine Caron	-id.-	77. François Calloire dit Caygелlette -id.-
38. Bigot	-id.-	78. terrain à Jean Roux -id.-
39. Claude Ramets	-id.-	79. emplacement nommé la Muche -id.-
40. Charles de Charles	-id.-	80. jardin du Petit Pèlerin -id.-

81. Marc Roux	-id.-	130. Veuve François Prenet	-id.-
82. Thomas Vuadou	-id.-	132. Pierre Ramets	-id.-
83. Gambon, ancien four bannier	-id.-	131. Veuve Caudron	-id.-
84. Jeanne Maillard	-id.-	133. Charles Chevalier	-id.-
85. Georges Vuyart	-id.-	134. Pierre Pochet	-id.-
86. François Magnier	-id.-	135. Pierre Chanteau	-id.-
87. Marc Callouin	-id.-	136. Marc Callouin	-id.-
88. Marie Lamoureux	-id.-	137. Guillaume Baillet	-id.-
89. M. Gressier	-id.-	138. Charles de Charles	-id.-
90. Guillaume Morel	-id.-	139. Pierre Pochet	-id.-
91. Delaporte	-id.-	140. Nicolas Baillet	-id.-
92. Jean Ramets	-id.-	141. Lecat	
93. M. Gressier		142. Lecat	
94. Dorizel		143. Lecat	
95. M. Gressier		144. Antoine Prévost et Vigneron	
96. M. Baudelicque, bailly d'Étaples		145. jardin des Arquebusiers (Vigneron)	
97. Flahaut		146. Moreau	
98. Candale		147. Martin Dindin (Robert Prévost)	
99. M. Campion		148. Moreau (pour une grange)	
100. Moreau		149. Pierre Bonvoisin	
101. Caron		150. François Dambron	
102. M. Doberval		151. Lafond	-id.-
103. M. Doberval		152. Antoine Bruyer	-id.-
104. Bezel	M. du Fayel	153. Thomas Baillet	
105. Antoine du Riest dit la Forest		154. Lecat	
106. les héritiers du capitaine Thueux		155. Martine Thueux dite Bobote	
107. jardin à M. Quandalle		156. Lecat	-id.-
108. Vuyart	-id.-	157. Pierre Broussel	-id.-
109. Bezel	-id.-	158. Charles Leprestre	-id.-
110. Etienne Friocourt	-id.-	159. César Pochet	-id.-
111. M. de Fernechau		160. Louis Bricchet et Marc Callouin	
112. Vuyart et Lafond		161. Pierre Caron	-id.-
113. les héritiers du sieur Lafond		162. Boucher de Zelucques	
114. Marc Callouin	-id.-	163. Nicolas Baillet	
115. Marc Callouin	-id.-	164. Lecat	
116. Marc Callouin	-id.-	165. Jacques Vuadou	
117. Pierre Maillard	-id.-	166. Martin Dindin	
118. Charles Maillard	-id.-	167. Dubois	-id.-
119. Lévêque	-id.-	168. Nicolas Bonvoisin	-id.-
120. Martin Dindin		169. héritiers de Jacques Leprestre	-id.-
121. Veuve Butel		170. Colas Ramets	
122. Lévêque	-id.-	171. Noël et Charles de Charles	-id.-
123. Charles Vuyart		172. Pierre Buée	
124. les héritiers de Lafond		173. Pierre Buée	
125. Charles Vuyart		174. l'abbé Leprestre	
126. François Caudron		175. Pierre Caron	
127. Antoine Bruyer		176. Pierre Ramets	
128. Guillaume Morel et Adrien Condette (maison du violier) -id.-		177. Baptiste Callouin	
129. Oudart et Jean Dachicourt	-id.-	178. Suzanne Ramets	
		179. Jean Bouchard	

180. Paul Caudron	-id.-	194. Lecat	
181. Bourdon	-id.-	195. Delobel pour partie	-id.-
182. Dachicourt	-id.-	196. terreau presbytère	-id.-
183. Lige dit Marche à Terre	-id.-	197. presbytère, autrefois l'hôpital	-id.-
184. Pierre Maillard	-id.-	198. Delobel pour jardin	-id.-
185. Blondel	-id.-	199. Fourré (?)	
186. Georges Vuyart		200. Tapis (?)	
187. Louis Pochet		201. Gasseonis (?)	
188. J.Baptiste Baudelicque, bailly d'Étaples		202. Tour Vieil	
189. Lafond		203. Saint-Hubert	-id.-
190. François Buée		204. vieil hôtel ou Échevinage	-id.-
191. Antoine Bruhier		205. maison de Becquet	
192. Antoine Bruhier		206. Gressier, mayeur	-id.-
193. Pierre Boeuf			

La liste des propriétaires de jardins et maisons porte l'année 1753, alors que la légende du plan qui suit porte 1758. ; Nous trouvons **Gressier propriétaire de la maison No 4** sise non loin de la « maison de ville », **des numéros 89,93,95** situés près de la place, et du **No 206** notifié « à Monsieur le Mayeur » et qui semble être une terre placée en bordure extérieure de la ville.

Cette liste et le plan qui suit sont tirés du livre de l'histoire d'Étaples de M. Gustave Souquet.



Plan de la Ville d'Etaples et de ses environs

PLAN DE LA VILLE D'ETAPLES ET DE SES ENVIRONS
(ROCOUIGNY DU FAYEL)

— 1758 —

A - Cette ligne marque les endroits où l'on voit des vestiges des anciens murs de la ville.

B - Murs du Seigneur du Fayel lors le droit de Thionville à la Franche foire de Saini - Nicolas.

58 - Terrain dont les Moines ont entretenu les grès que Mr Du Fayel a fait bâtir.

80 - Chateau du perril pélerin.

78 - Emplacement nommé la Ruiche.

85 - Gombon, en en leur banne.

128 - Maison du violier Caullonne Merri et Adrien Gendrin.

198 - Terre ou presbytère.

Chaque partie de ce plan est rigoureusement exacte à l'original, sauf la mention de la taille pour occasionner une même différence.

(Imagé de l'an 1945).

On trouvera le fac-similé, la légende et des planches dans "Quelques traces sur l'histoire d'ETAPLES" par A. Berquet.

2^{ème} partie

I - 2

FLORENT GRESSIER
Et

Claudine LARDÉ

Et leurs descendants

I – 2 Florent GRESSIER et Claudine LARDE

S'il me fallait réaffirmer le doute que j'ai émis précédemment à plusieurs reprises en ce qui concerne le lien entre Jacques Gressier de la Grave et Jehan Gressier que propose Roger Rodière, je prendrais comme argument supplémentaire le personnage de Florent (Flourent, Flourens, orthographe diverses selon les scribes) Gressier..

Les minutes notariales consultées démontrent qu'il est bien le frère de Jehan Gressier. Elles nous apprennent qu'il a été « garennier », laboureur. On l'a vu habiter à Neufchâtel (en 1614 – mariage d'Anne Gressier), Etaples, dont il n'a jamais été bourgeois, et Camiers. On sait aussi qu'il est analphabète ; il n'a pu signer aucun des actes notariés où il figurait. Ses activités ne semblent avoir concerné que les choses de la terre Il a pu bénéficier d'une aisance toute relative.

Etait-il propriétaire de quelque maison ou terres ? J'en doute fort si je m'en rapporte à cette minute des notaires Scotté et Delozière de Boulogne en date du 20 mars 1629, dans laquelle Flourent Gressier traite avec Antoine Caron du bail d'une maison et de 18 mesures de terre, sise à Camier, et pour laquelle il paie une rente surcensière de 36 livres par an. Affaire quelque peu nébuleuse du fait qu' Antoine Caron n'était pas majeur lorsqu'il signa le bail le 19 avril 1627, et qu'en 1629 il a revendu la rente surcensive à Charles Flahault d'Etaples. Les choses s'arrangent cependant et Flourent Gressier continue à jouir du bail précédemment signé.

A-t-il habité réellement cette maison de Camiers? La minute citée ci-dessus le déclare « *demeurant à Etaples* » !! Et pourtant, nous le voyons habiter Camiers en 1634 (mariage de sa fille Jehanne), en 1640 (mariage de son fils Claude), et le contrat de mariage de son fils François en 1649, notifié, alors qu'il est décédé depuis le 10-12-1646 à Etaples, qu'il habitait, vivant, Camiers, où il est signalé laboureur. C'est donc dans ce village qu'il a passé la plus grande partie de sa vie, y menant, semble-t-il, une existence relativement modeste de laboureur ou de petit propriétaire.

Il est difficile de serrer de près l'année de naissance de Flourent Gressier. Présent le 20 décembre 1614 au mariage d'Anne Gressier, sa nièce, on peut lui attribuer un minimum de 25 ans et donc une naissance précédant 1590. Puisqu'il conduit sa fille Jehanne au mariage le 15-10-1634, imaginons que celle-ci est âgée alors de 25 ans et que son père avait aussi 25 ans lorsqu'il en devint le père, et nous situons la naissance de Flourent vers 1580, beaucoup plus tard que celle de son frère Jehan que j'ai positionnée vers 1565-1570. Remarquons, une fois de plus, combien, selon ces dates, il est difficile de l'admettre en tant qu'enfant de Jacques Gressier de la Grave. Je ne le vois pas mieux d'ailleurs en petit-fils

En l'absence de tout document écrit, on ne peut que proposer une date pour son mariage avec Claudine Lardé : je suggère la période 1605-1610, à Etaples très probablement.

Je ne le rencontre dans les actes notariaux qu'en tant que témoin dans différents mariages, ceux de certains de ses enfants et, nous l'avons vu, quelques-uns des enfants de son frère, Jehan Gressier., ainsi que dans l'inventaire au décès d'Anne Gressier en 1621.

Claudine Lardé décède à Camiers le 18-11-1641.

Descendance de Florent GRESSIER et de Claudine LARDE

Il n'est pas aisé de retrouver les dates de naissance des enfants nés de cette union. On peut estimer qu'elles se situent dans l'espace 1600 – 1620, à Neufchâtel, Etaples et Camiers, à une époque pour laquelle les registres de catholicité conservés sont assez rares. Je ne garantis donc pas l'exactitude parfaite de l'ordre, qui suit, par rapport aux dates de naissance des enfants du couple. A Camiers, où le couple a terminé son existence, aucune naissance Gressier après 1619.

Vous remarquerez qu'aucun de ses descendants n'a annexé à son nom la particule « La Grave ».

I-2-1 Jehan Gressier né vers 1600, décédé après 1664, marié à Madeleine Morel
IL suit

I-2-2 Nicolas Gressier décédé le 26-1-1677, marié à Martine Prévost
Il suit

I-2-3 Isabeau Gressier mariée à Estienne Pouillet
Elle suit

I-2-4 Marcq Gressier
Il suit

I-2-5 Claude Gressier décédé après 1669, marié à Claudine Gressier, puis Marie Dessaux.
puis Gabrielle Darré ;
Il suit

I-2-6 Jeanne Gressier, mariée à Robert Delhobel
Elle suit

I-2-7 Philippe Gressier décédé après 1661, marié à Françoise Lefrancq, puis Marie Degouy.
Il suit

I-2-8 François Gressier marié à Marguerite Lespine
Il suit

Nota Ne pas confondre Claude, Jeanne, François et Marcq Gressier, enfants de Flourens Gressier, avec Claude, Jeanne, François et Marcq Gressier, leurs cousins germains, enfants de Jehan Gressier

I-2-1 Jehan GRESSIER et Magdeleine MOREL

C'est incontestablement l'aîné de la famille, déclaré comme tel lors du mariage de son frère Claude le 8-8-1664. C'est probablement, avec Philippe, celui qui put disposer, sans qu'elle soit véritablement importante, d'une situation financière plus aisée que celle de ses frères et sœurs. Des minutes notariales le présentent maître brasseur à Etaples en 1640, marchand, bourgeois et ancien échevin d'Etaples en 1660, marchand et laboureur en 1664.

Nous supposons sa naissance aux alentours de 1605 et nous savons qu'il est décédé après 1664, année du mariage de sa fille Marie auquel il assista.

Il a épousé Magdeleine Morel à une date qu'on situera vers 1640, compte tenu de l'âge de 25 ans qu'on peut attribuer à sa fille en 1664. Une mention sur un acte de 1660 (4 E 65/265) m'apprend que Magdeleine Morel était veuve de Michel Ducrocq lorsqu'elle épousa Jehan Gressier. Elle aussi mourut après 1664.

Descendance de Jehan Gressier et Magdeleine Morel

I-2-1-1 Jehan (ou Jean) Gressier né vers 1640

Je le découvre grâce au contrat de mariage de sa sœur Marie auquel il assiste en 1664. Il y est déclaré «marchand laboureur ».

Il a épousé, le 22-2-1661 à Etaples, Jacqueline Caron. Les témoins du mariage étaient Jean Gressier, son père, Nicolas Gressier son oncle ; pour l'épouse, il s'agissait de Nicola Lecat et François Lecat ses oncles, Jacques Hardy son beau-frère.:

Descendance de Jehan Gressier et Jacqueline Caron

- 1 – Gabrielle Gressier baptisée le 14-8-1664 à Etaples
Parrain : François Hardy – Marraine : Gabrielle Darrée
- 2 – Jean Gressier baptisé le 19-12-1667 à Etaples
Parrain : Jean Fourdinier de Frencq – Marraine : Isabeau Gressier
- 3 – Marie Madeleine Gressier baptisée le 19-12-1671 à Etaples
Parrain : Jean Lejeune – Marraine Marie Madeleine Fourdinier de Frencq
- 4 – Barbe Gressier baptisée le 26-5-1678
Parrain Philippe Gressier Marraine Barbe Lecat

Les écarts entre les dates de ces naissances laissent à penser que d'autres enfants sont nés dans ce couple. Il pouvait s'agir d'enfants morts-nés ou décédés un ou deux jours après la naissance et non enregistrés. Il est aussi possible de constater des oublis dans les registres. A la recherche de l'ascendance d'un certain Philippe Gressier dont je vois le mariage à Etaples le 3-3-1699 avec Anne Bayard, acte ne donnant pas hélas ! la filiation, j'ai pris en compte un contact entre les familles Gressier et Bayard découvert dans le mariage à Etaples le 5-2-1667 de Jeanne Gressier et François Sagnier (que nous verrons plus loin). En effet, l'un des témoins est un ou une A.Bayart (c'est la signature – les nom et prénom ne sont pas indiqués dans l'acte). Jeanne Gressier est fille de Jehan Gressier et Madeleine Morel. Elle est donc sœur de Jehan Gressier époux de Jacqueline Caron. Je présume que Philippe Gressier époux d'Anne Bayard, oublié dans le registre des naissances d'Etaples, est fils de Jehan Gressier x Caron.

La signature A.Bayard pourrait être celle d'Antoine Bayard, père d'Anne Bayard, mari de Paquette Dutille, habitant Etaples. Cette Anne Bayard serait-elle la personne du même nom décédée à Saint-Denoëux (proche de Montreuil) le 19-4-1741 ?

J'ajoute donc, sous réserve, dans la descendance de Jehan Gressier et Jacqueline Caron :

- 5 Philippe Gressier – Date de naissance inconnue, peut-être vers 1675 à Etaples
E épouse le 3-3-1699 à Etaples, Anne Bayard.

I-2-1-2 Marie Gressier née aux alentours de 1640

J'ai en mains son contrat de mariage daté du 16 mai 1664 (4 E 65/260 notaire Meignot°L'époux est Jacques Prévost, fils de défunt Jehan Prévost, vivant marchand et bourgeois à Etaples, et de Marguerite François. Celui-ci est accompagné de sa mère, d'Adrien Prévost, son frère aîné, laboureur à Etaples, de Nicolas Martin, marchand bourgeois à Etaples (décédé le 14-6-1660) mari de Jehenne François, tante de l'époux, de Charles Penel, marchand à Etaples, mari de Marye François, aussi tante de l'époux. Quant à Marie Gressier, elle est assistée de ses père et mère, de Jehan Gressier, marchand et laboureur à Etaples, son frère aîné, de François et Nicolas Gressier, marchands à Etaples, ses oncles, de Estienne Pouillet, marchand et maître maréchal à Etaples, mari de Isabeau Gressier, sa tante.

Marguerite François donne à son fils « *une cavalle quy est a présent dans son escury a livrer aussi tost la consommation diceluy mariageplus la juste moitié des grains quelle a a despouillé allencontre de Pierre Cocquet marchand en ceste ville tant bles que mars a despouiller a la moisson de aoust prochain* ». Elle fait don aussi « *d'une charrette toutte monté avecq toutes aultres ustenciles servant a aller a la charue* »

Marie Gressier reçoit de ses parents « *la somme de six vingt livres a paier en deux ans* », une vache et deux septiers de blé qui seront livrés après août prochain

Les dots offertes aux époux sont relativement modestes, surtout celle de Marie Gressier, et confirment que nous sommes en présence d'un milieu de petits marchands aux ressources limitées, qui ajoutent à cette profession celle de « laboureur ». Nous sommes assez loin des mariages réalisés dans la famille de Jehan Gressier, frère aîné de Florent.

Une signature curieuse et amusante au bas de ce contrat de mariage où tous les présents savent signer. C'est celle d'un Jean Gressier qui ne peut être que le frère de Marie. Signature accompagnée d'amples et capricieuses fioritures, le nom étant précédé d'un mot qui me jette dans l'ahurissement et que je traduis « Seigne » !! Aurions-nous là un plaisantin ? Je pense cependant que ce mot signifie « Signé » avec un accent quelque peu patoisant.

Je relève les naissances suivantes à Etaples du couple Jacques Prévost x Marie Gressier :

- 23-6-1665 Jean Prévost parrain Philippe Gressier ; marraine Marguerite Gressier–
- 24-1-1667 Philippe Preuvost –
- 2-3-1669 Françoise Marie Prévost parrain Barthélémy Fourré, marraine Françoise Ducrocq
- 8-7-1670 Robert Pruvost
- 23-3-1673 Anne Prévost parrain François Prévost, marraine Anne Destailleurs–
- 26-11-1674 Marguerite Prévost parrain Charles Dauphin, marraine Marguerite François--
- 7-4-1676 Nicolas Preuvost parrain Jean Danger marraine Péronne Prévost
- 15-10-1679 Antoine Prévost parrain Antoine Gressier marraine Marguerite Gressier

Signatures au bas du contrat de mariage de Marie Gressier
 Remarquez la signature de Jean Gressier

Et pour ce faire a été procédé au
 mariage de la dite Marie Gressier de d. l. l.
 et de Gabriel Lantier de la dite ville de
 la paroisse de St. Louis de la dite ville
 a tout ce que dessus ce fut
 fait passer au dit acte par
 Claude Merquet notaire royal
 de cette ville le sixième
 jour de May de l'année
 quatre mille six cent
 cinquante et six
 Jacques Lantier
 Marie Gressier
 Charles Lantier
 Jean Gressier
 J. A. Lantier
 Madeleine Lantier
 Marie

I-2-1-3 Jeanne GRESSIER et Francois SAGNIER

Date de naissance de Jeanne Gressier inconnue pour moi, Loïc Vambre propose le 13-2-1637 à Etaples

J'ai hésité à vrai dire à inscrire cette Jeanne Gressier en tant que fille de Jehan Gressier et Magdeleine Morel. Je ne connais d'elle que son mariage à Etaples le 5 février 1667 avec François Saignier (en réalité « Sagnier »). Jeanne appose sur l'acte une jolie signature très régulière, très appliquée, alors que son époux est analphabète. La signature d'un Jehan Gressier la suit et j'identifie là sans hésitation celle de Jehan Gressier, le père, que nous découvrons ci-dessus dans la photocopie du contrat de mariage de Marie Gressier, sa seconde fille, sœur donc de Jeanne. On remarquera la similitude dans les deux signatures de la lettre majuscule « G » et des deux minuscules « s ». Je signale un troisième témoin à ce mariage François Margollé.

En la ville d'Estaples ay en la dite
eglise interrogé Francois Saignier de
Jeanne Gressier tous deux de cette paroisie
de leur contentement mutuel par moy
prieur l'ice ay solennellement par paroles
de present Conjoint en mariage en presen-
ce de parons de Ance sacre honoingne
soubzsignes puis dit la messe de ce mariage
et a deux donne la benediction nuptiale
selon la forme de nostre messe sainte eglise
Marian de Francois Saignier
Jeanne Gressier Jehan Gressier
François Margollé
Al Rayard

I-2-2 Nicolas GRESSIER et Martine PREVOST

Nous le supposons né dans la décennie 1610-1615. Il se marie par contrat du 2-2-1653 (4 E 65/:263- notaire Meignot-Etaples) avec Martine Prévost, née vers 1625, fille de Jean Prévost, marchand bourgeois et de Marguerite François. Nous connaissons la famille Prévost pour avoir découvert que Marie Gressier, nièce de Nicolas Gressier, instruite par ce dernier de la qualité de la famille Prévost, se mariera avec Jacques Prévost, frère de Martine, devenant ainsi la belle-sœur de son oncle ! Martine Prévost était accompagnée, lors de la signature du contrat, de Marc François, marchand bourgeois et ancien échevin d'Etaples, et de Marie Hertault, ses grands-parents maternels ; de Georges François, son oncle maternel ; de Nicolas Martin, époux de Jeanne François, son oncle par alliance du côté maternel. (dixit Loïc Vambre)

Un autre acte notarié déclare Nicolas Gressier marchand, sans autre précision. Il décède à Etaples le 26-1-1677, âgé de 55 ans. Ceci laisse présager une naissance vers 1622 si la déclaration est juste, ce qui n'est pas toujours le cas à l'époque. Le registre paroissial des naissances de Camiers qui commence à 1619, ne porte pas son nom.

Descendance de Nicolas Gressier et Martine Prévost

I 2-2-1 Isabeau Gressier

L'année 1650 que l'on m'a donnée comme année de sa naissance ne me paraît pas convenir, puisque le mariage de Nicolas, son père, a lieu le 2-2-1653. Retenons que les prénoms Isabeau et Isabelle sont les autres versions du prénom Elisabeth que nous rencontrerons plus loin.

Elle épouse à Etaples le 12-7 1677 Adrien Trémoire que l'on dit « *matelot* » et aussi « *marinier* » (c'est le nom que l'on donnait parfois en ce siècle au marin pêcheur). Il est né à Etaples le 22-9-1645, fils d'Adrien Trémoire et de Françoise Margollé.

Elle décède à Etaples le 7-2-1683, deux semaines après avoir donné naissance à deux filles jumelles. En ce temps, l'accouchement était une épreuve redoutable et nombre de jeunes femmes y ont laissé la vie.

Adrien Trémoire se remariera dès le 14-8-1684 avec Catherine Gosselin. Il décèdera le 24-3-1709 à Etaples, veuf de ses deux femmes. Charlotte, sa fille, est témoin.

Descendance d'Adrien Trémoire et Isabeau Gressier

1 – Elisabeth Trémoire, née le 22-5-1678 à Etaples. Elle épouse à Etaples le 31-10-1699, Pierre Butel, marinier. Elle décède à Etaples le 20-11-1747. Elle ne sait lire ni écrire et son époux non plus. Un acte notarié que j'exposerai plus loin me l'apprend.

2 – Charlotte Trémoire, née le 25-12-1679 à Etaples. Elle épouse à Etaples le 31-1-1705, Charles Capry, 27 ans, cordonnier, fils de Jacques Capry, cordonnier en vieux, et de Nicole Saily. Elle décède à Etaples le 24-6-1718. Elle n'est pas plus alphabétisée que sa sœur, son époux de même. Je relève deux naissances chez ce couple :

2-1 Le 29-8-1710 Noelle Charlotte Capry parrain Claude Gressier « *marchand et premier échevin* » Charlotte Trémoire n'oublie pas que ses ancêtres sont des Gressier

2-2 Le 20-8-1711 Charles Capry

3 - Marie Jeanne Trémoire née le 25-1-1683 à Etaples Parrain : Charles Hamerel, Marraine : Marie Jeanne Baudelique

4 – Marguerite Trémoire, jumelle de Marie Jeanne, née le même jour. Parrain : Noël Sannier Mairaine : Marie Suin.

Il semble que ces deux filles dont je ne trouve pas trace à Etaples soient décédées dans leur plus jeune âge.

-

Suite de la descendance de Nicolas Gressier et Martine Prévost

I-2-2-2 Antoinette Gressier

Elle est baptisée à Etaples le 1-8-1655.

Le parrain est Jean Wyart, la marraine Antoinette de Lhobel

I-2-2-3 Charlotte Gressier

Elle est baptisée à Etaples le 24-11-1659.

Le parrain est Jean Jacques Flahaut, la marraine Charlotte Dessault de Hubersent

I-2-2-4 Jean Gressier

Il est né le 20 janvier 1662 à Etaples et baptisé le 2-2-1662, « *en péril de mort* »

Le parrain est Jean Vuyart, la marraine Catherine Balan.

I-2-3- Isabeau GRESSIER et Estienne POULLET

Si l'on prend en compte l'année de mariage d'Isabeau Gressier, l'année 1640, il est possible de proposer la période 1615-1620 comme époque de sa naissance.

Elle ne s'est pas mariée à Etaples, mais à Camiers, où, ne l'oublions pas, habitaient Flourens Gressier et Claudine Lardé, ses parents. Date du mariage : le 1^{er} décembre 1640.

Elle épouse Estienne Poulet, maître maréchal à Etaples. Celui-ci est bourgeois et deviendra échevin. Il occupe à Etaples la « maison de l'écu de Vendosme », dans la rue de Boulogne (Archives de la paroisse d'Etaples – 74 J/18). Je reviendrai plus loin sur l'histoire de cette maison qui, après le décès de son propriétaire, donnera lieu à quelques « escarmouches » dans la famille, au moment de la succession.

Isabeau Gressier décédera vraisemblablement peu avant 1692, car c'est à cette date que le problème de succession se pose. Estienne Poulet meurt à Etaples bien avant, le 16-8-1671, me dit Loïc Vambre., qui ajoute qu'un fils est né de cette union, Marc Poulet, né et baptisé à Camiers le 9-12-1641, parrain Marc Gressier, marraine Anne Poulet.

Je penche à croire que ce garçon est décédé assez tôt et qu'il ne s'est pas trouvé d'autre descendant de ce couple, car la succession n'en voit émerger aucun.

Item Les occupants d'une maison que
tenoit anciennement la nommée damoiselle
Marguerite du Vieilhaine a rente des religieux
de Longuilles, laquelle a esté aux héritiers
de feu Jean Brubier et du de puis au nommé
estienne poulet qui l'a joint a sa maison
nommée L'écu de Vendosme, laquelle
colaiton est a present au Sr Antoine Vuyart
doivent par chacun an au noel cinq Livre
frants.

Nota: Cette maison ayant esté appliquée a l'escu de
Vandosme dont l'ellont Vuyart est propriétaire a
present, la rente doit estre legitimement payée par
luy.

M. Vuyart

Archives paroissiales d'Etaples – 74 J/18

I-2-4- Marc GRESSIER et Charlotte DESSAUX

Peu de renseignements sur Marc Gressier. Il est incontestablement le cadet de ses frères Jehan, Nicolas et même Claude que je place ici à sa suite. Une naissance donc aux alentours de 1620.

Je le vois assister en tant que témoin au contrat de mariage de sa nièce Marguerite Gressier en 1660, de son frère Claude en 1664 (nous y reviendrons plus loin). Et surtout, le 29-9-1670, il est signataire d'un bail qui m'apporte quelque lumière sur sa condition.

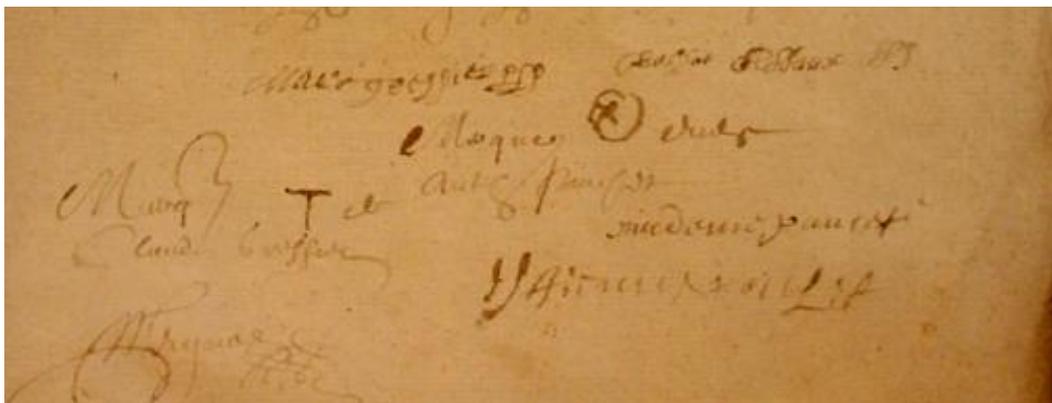
Ce document nous apprend qu'il est laboureur à Hubersent, marié à Charlotte Dessaux, fille de Jehan Dessaux, laboureur à Hubersent et de Françoise Revillon. La date précise de ce mariage m'est inconnue. Je la crois assez proche de 1670. En effet, à la date du 8-8-1664, il assiste au second mariage de son frère Claude, seul. Nul doute que s'il avait pris épouse auparavant, celle-ci y aurait figuré.

Pour la somme relativement modique de sept livres, le couple « baille à titre de rente surcensive » à Antoine et Nicodème Pauchet, un ensemble assez limité de quatre mesures de terre à usage de labour situé au « dîmage » de Camiers, fractionné en plusieurs pièces, dont une n'est que la septième part d'une terre nommée « le mont », celle-ci étant à partager « *entre Marcq Gressier et ses frères et sœurs à égale portion* ». Ces quatre mesures proviennent de l'héritage de Florent Gressier, son père, et celle dont il ne possède que la septième part prouve qu'elle a été partagée entre les sept enfants encore vivants de cette famille.

C'est donc une propriété bien modeste qui constitue, il me semble, l'avoir de Marcq Gressier, simple laboureur. La famille de son épouse, les Dessaux de Hubersent, me paraît d'un niveau social plus élevé. François Dessaux, le frère de Charlotte, est procureur du village et de la seigneurie d'Hubersent. Il est fort possible que le couple habite à Hubersent une terre en provenance des Dessaux.

La date précise du décès de Marc Gressier m'est tout aussi inconnue que celle de son mariage. On peut néanmoins la fixer de façon certaine avant le 20 décembre 1692, qui est la date d'un document notarié relatif à cette succession d'Estienne Poulet abordée plus haut et que je vais développer dans le paragraphe consacré ci-après à Claude Gressier, fils de Florent. On y trouvera effectivement plusieurs héritiers parents de Nicolas, Marc, Isabeau et Claude Gressier. Je ne trouve pas de descendance à ce couple Gressier x Charlotte Dessaux.

Une dernière remarque avant de clore ce court chapitre. Ne confondons pas ce Marc Gressier de Hubersent.....avec Marc Gressier de Hubersent ! son cousin germain, qui a fait l'objet d'un autre paragraphe précédemment.



Signatures, difficilement lisibles sur ce document détérioré, de Marc Gressier et Charlotte Dessaux. Marque de Claude Gressier : « T ». Signature d'Estienne Poulet

**I-2-5 Claude GRESSIER et Anne ou Claudine GRESSIER, puis Marie
DESSAUX, puis Jeanne DELOZIERE puis Gabrielle DARRE**

Le premier mariage de Claude Gressier dont nous n'avons pas la trace, nous est dévoilé par les termes du contrat de son second mariage, qui le présente en tant que veuf de Claudine Gressier ! Qui est cette Claudine Gressier ? Mystère ! On ne peut la confondre, c'est évident, avec Claudine Gressier, fille de Jehan Gressier, mariée en 1630 avec Noël Ringot

Se prénomme-t-elle bien Claudine ? L'acte de mariage de sa fille unique Marie Gressier, en 1655, le contredit : sa mère se prénomme Anne et se nomme bien Gressier, écrit le notaire. Les Gressier sont nombreux, nous le savons, dans le Boulonnais !!! Je penche pour cette seconde hypothèse et à une étourderie du notaire qui a utilisé le prénom de la mère de Claude Gressier, Claudine, lors de son second mariage.

Nous savons peu de choses de ce premier mariage qui a été très probablement de courte durée. J'incline à admettre un décès rapide de l'épouse, lors d'un accouchement peut-être, fait assez courant à cette époque. Une fille est née, Marie Gressier, dont le contrat de mariage est signé à Montreuil le 7-2-1655 (4 E 105/131 notaire Lovergne) Donnons à celle-ci l'âge de 25 ans à cette date, convenons alors de situer ce premier mariage vers 1630 et donnons aussi cet âge de 25 ans à Claude Gressier l'année de son mariage. Ceci conduit pour lui à une naissance au cours de la période 1605-1610.

Le second mariage de Claude Gressier dont le contrat a lieu le 18-10-1640 (4 E 65/260 notaire Meignot à Etaples), suit probablement d'assez près le décès de la première épouse, Anne (ou Claudine) Gressier. [Courants en ce siècle, les remariages rapides. La femme devenue veuve remplace le mari décédé, mais le mari veuf convole très vite et pas seulement par appétit sexuel.] Claude Gressier, qui a accompagné sa sœur Jehanne, chez le notaire, lors du mariage de celle-ci en 1634, n'est pas désigné dans ce contrat comme époux ou veuf de Anne (Claude ?) Gressier. Cela laisse-t-il à penser qu'il n'était pas encore marié en 1634? Possible.

L'acte du 18-10-1640 indique qu'il est « *maitre maressal a Estappes* ». Nous traduisons bien sûr « maréchal ferrant ». C'est un état qui lui permet des conditions de vie régulières. Flourent Gressier et Claudine Lardé, ses parents, sont présents. Deux de ses frères assistent à ce contrat : Jehan Gressier, marchand bourgeois à Etaples, et Philippe Gressier, laboureur au village de Trépiéd. L'épouse, Marie Dessaux, « *jeune fille a marier* », est accompagnée de Jean Dessaux et Françoise Revillon, ses parents, demeurant à Hubersent, de Philippe Hennequin, maître boulanger à Frencq, mari de Françoise Dessaux, sœur de Marie, Anthoine Mille mari de Marguerite Dessaux aussi sa sœur, de François et Anthoine Dessaux, ses frères. Elle est la sœur de Charlotte Dessaux qui se mariera avec Marc Gressier. L'apport de Claude Gressier n'est pas impressionnant, mais il est solide : suite à l'inventaire qui a été fait au décès de sa première femme, et en fonction de son enfant, il est estimé à 1200 livres, compte tenu de la valeur des outils qui lui servent dans son métier de maréchal et « *de plusieurs autres meubles et autres choses* ». La dot de Marie Dessaux, convenable dirons-nous, est constituée par ses parents d'un don de 200 livres et de deux mesures de blé vert qui seront livrées à la moisson d'août prochain. Ils ajoutent un coffre de bois de chêne, 4 paires de draps, 6 aunes de nappes, une « *couverte* » et « *6 livres d'estain* » Seuls, Marie Dessaux, Philippe Hennequin et Anthoine Mille savent signer. Claude Gressier appose un T, Flourent une croix, ainsi que Françoise Revillon

Il apparaît que deux filles sont nées de ce second mariage, Françoise et Marguerite Gressier. Leur naissance a probablement eu lieu à Neuville-sous-Montreuil, car c'est dans cette commune que Claude Gressier, qui a quitté Etaples, est venu s'installer.

C'est aussi dans cette commune qu'il va se marier pour une troisième, puis une quatrième fois. Marie Dessaux décède en effet à une date que je ne peux préciser mais qui se situe avant 1660, année du mariage de sa fille Marguerite. Mais, surprise !! à ce même mariage, apparaît en tant que témoin une certaine Jeanne Delozière qui est déclarée sa femme ! et au sujet de laquelle, je n'ai, jusqu'à présent découvert aucun acte qui ait pu me renseigner. Mariage avant 1660 donc, mariage de peu de durée puis que Claude Gressier, convole de nouveau en justes noces dès 1664, pas de postérité connue à ce troisième épisode.

Le contrat de mariage de la quatrième alliance est signé chez Me Meignot à Etaples le 8 août 1664 (4 E 65/267) L'épouse, Gabrielle Darré, dont on ne fournit pas la filiation, est veuve d'un certain « Le Rol ... » (pas de prénom) dont je ne garantis pas l'exactitude du nom, du fait d'un gribouillage à cet endroit. Les apports des mariés ne sont pas dévoilés. Ils les connaissent et il n'en est pas « *fait plus ample déclaration* ». Nulle complication de succession au décès de l'un comme de l'autre : chacun reprend « *ses billes* » L'épouse remportera les meubles qu'elle a apportés et la somme de 200 livres avec un don de cent livres et trois septiers de blé que lui fait son mari. On ne semble pas envisager d'enfant à procréer, car en cas de décès de Gabrielle Darré, ce don de cent livres reviendra aux enfants de Claude Gressier. Gabrielle Darré signale « *l'état des meubles* » qu'elle apporte au mariage : « *son lict garny avecq cinq paires de draps, douze aulnes de finne thaille, deux douzaines de serviettes, deux nappes, un pot a fu et chaudron, ung coffre avecq petit mesnage* »

Ce mariage ne me paraît ni plus ni moins qu'une union de convenance concoctée, me semble-t-il, par « *damoiselle Jeanne Le Gressier vesve de deffunct honorable homme .François Hochard, vivant antien maieur de ceste ville et aussy damoiselle Suzanne Hochard vesve de deffunct honorable homme Jehan Wiart marchand bourgeois et antien maieur de ceste ville, ses bonnes amies* » A défaut de membres de sa famille, ce sont ces deux dames, en effet, qui assistent Gabrielle Darré chez le notaire. Nous les connaissons bien et elles connaissent bien Claude Gressier, leur cousin ! Remarquons les termes de distinction utilisés par le notaire pour les citer : « Le Gressier, damoiselle, honorable homme ». La branche des Gressier issue de Jehan Gressier et Claude Lejeune se situe incontestablement à un niveau supérieur à celle de Florent, son frère.

Claude Gressier est accompagné de ses frères et sœur : Jehan, son frère aîné, Nicolas et Marc ses frères puînés, Isabeau et son époux Estienne Pouillet. Seuls signent :Jehan, Marc et Etienne Pouillet, puis, bien sûr les damoiselles Jeanne Gressier et Suzanne Hochart.

Il n'y aura pas de postérité à cette union.

L'analphabétisme de Claude Gressier ne sera apparemment pas un obstacle à son état. Maître maréchal, il « *gagne sa vie.* » Un acte notarié du 22-1-1669 (4 E65/269 notaire Meignot) le présente alors marchand bourgeois à Neuville, et destinataire d'une rente relative à une dette de 202 livres que lui paiera Jean Mangnier laboureur à Lefaux.

Cette dette ne sera pas éteinte à la mort de Claude Gressier, puisque le 7-2-1681, Françoise et Marguerite, ses filles, en sont devenues héritières (4 E 65/265 notaire Lartizien-Etaples). A défaut de connaître la date précise du décès de Claude Gressier, on peut affirmer que sa mort est donc survenue entre le 22-1-1669 et le 7-2-1681.

Margu^e + Just
Claude Gressier
Marie Dessaux
Marg^e + Just
Dessaux
Marg^e + Just
Dessaux
Marg^e + Just
Dessaux
Marg^e + Just
Dessaux

Signatures au contrat de mariage Claude Gressier x Marie Dessaux

Marg^e + Just
Claude Gressier
Marg^e + Just
Dessaux
Marg^e + Just
Dessaux

Signatures au contrat de mariage Claude Gressier x Gabrielle Darré

Descendance de Claude GRESSIER et Anne (ou Claudine) GRESSIER

I-2-5-1 Marie GRESSIER

C'est très certainement le seul enfant issu de cette courte union. J'ai pu le repérer grâce à la découverte de son contrat de mariage dans les minutes du notaire Lovergne de Montreuil (4 E 105/131).

Le 7-2-1655, Gratien Riffard, laboureur à Cormont, et Jeanne Mollière, sa femme, accompagnent leur fils Jean Riffard, *jeune homme à marier*, cordonnier à Cormont, assisté de Liévin Riffard, son frère, cordonnier aussi à Cormont, Nicolas Dessaulx, marchand et maître cordonnier, époux de ... ? Riffard, sa sœur, Pierre Mollière, maître masson gressier, demeurant à Hubersent, son oncle, Nicolas Barbette marchand, son cousin germain. Le jeune Riffard est venu signer le contrat de mariage qui va l'unir à Marie Gressier, accompagnée de son père Claude Gressier, maître maréchal à Neufville, et de Marc Gressier, laboureur à Hubersent, son oncle paternel. Marie Gressier est bien désignée comme « *issue de luy et de feu Anne Gressier* »

[Deux remarques : 1- La première épouse de Claude Gressier est bien dénommée Anne et non Claudine 2- J'attire l'attention sur le métier de Pierre Mollière : maître masson **gressier** Comme je l'ai indiqué dans l'introduction du Tome 1 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais, je vois l'origine du patronyme Gressier, typique du Boulonnais, dans l'utilisation du mot désignant le métier de **grésier**, les carrières de grès étaient nombreuses dans cette région et particulièrement à Hubersent. J'en vois ici une confirmation.]

Gratien Riffard fait don à son fils d'une somme de 200 livres, 100 livres le lendemain du mariage et les cent autres, un an après, deux septiers de blé, une vache de trois ans et un manteau neuf.

Claude Gressier ne désire pas être en reste : c'est 300 livres qu'il offre à sa fille, et pour la part qui lui est afférente dans la succession de Anne Gressier, sa mère, il lui donne la jouissance « *d'une maison, chambre, boutique, située à Neufville joignant a la maison ou demeure le père, le jardin avec usage et une petite étable, sans aucune charge* »

Mariage entre le fils d'un cordonnier et la fille d'un maréchal ferrant. Les dons en argent sont relativement modestes et seront versés en deux fois. Serait-ce une quelconque précaution ou un manque de liquidité ? J'opine pour cette seconde raison.

Descendance de Claude GRESSIER et de Marie DESSAUX

I-2-5-2 Marguerite GRESSIER

A défaut d'une date de naissance précise, mais du fait de celle du mariage de ses parents, 18-10-1640, et de celle de son propre mariage, 6 juillet 1660, on peut admettre la naissance de Marguerite Gressier dans les années 1641-1642.

Effectivement, le contrat de mariage de Marguerite est conclu chez Me Meignot à Etaples le 6 juillet 1660 (4 E 65/265). L'élu est Pierre Le Blond, maréchal ferrant (on s'en doutait) à Neufville, fils de feu Claude Le Blond, vivant laboureur, et de Michelle Froissart. Il est accompagné de Nicolas Le Blond, laboureur, demeurant en la maison seigneuriale de Longvilliers dépendant de l'abbaye Notre-Dame de Longvilliers, son cousin issu de germain, de Charles Le Blond, laboureur, « *demeurant en la maison seigneuriale de la Maison du Vert Bois dépendant de l'abbaye de la Chartreuse de Neufville, aussi cousin dans le troisième degré* »

Claude Gressier, qui est veuf de Marguerite Dessaux, assiste sa fille, et surprise ! il se trouve là avec une certaine Jeanne Delozière qui est déclarée sa femme ! Je n'ai jusqu'à présent découvert aucun acte qui puisse me renseigner sur elle, ni avant, ni après le mariage de Marguerite Mariage probablement de peu de durée, puisque, nous l'avons remarqué, Claude Gressier prendra femme une quatrième fois en 1664, Gabrielle Darré. Apparemment, pas de postérité.

La famille Gressier est venue en nombre escorter Marguerite Gressier. Qu'on en juge : François, Nicolas, Marc, Philippe, Estienne Poulet (époux d'Isabeau Gressier), ses oncles paternels, et aussi « *damoiselle Jeanne Le Gressier veuve de deffunct honorable homme François Hochart* » et François Dessaux, procureur de la commune et seigneurie de Hubersent, oncle maternel

L'apport de Pierre Le Blond consiste en la troisième partie d'une maison et terre en contenance de quatre mesures, la juste moitié de six mesures de pré, une somme de 150 livres pour louage par « *les occupants des dits immeubles* », trois mesures « *de mars* » au terroir de Marles, à dépouiller à la moisson d'août prochain, et tous les outils concernant son métier de maréchal

Claude Gressier déclare qu'il reconnaît sa fille Marguerite pour « *son héritier apparent* ». Nous savons que l'héritier apparent est l'héritier le plus proche, en principe l'aîné des enfants, ce qui laisse à penser que Marguerite est l'aînée des enfants de Marie Dessaux. Il lui fait don aujourd'hui de son héritage de trois mesures de terre et sept livres de rente « *sise au terroir de Camiers* » qui lui parviendra après son trépas. Il a « *en mains* » la somme de 300 livres provenant de la « *formature* » de Marie Dessaux sa mère, qu'il lui paiera sitôt le mariage consommé. Il ajoute une vache et trois septiers de blé.

Remarquons que les apports que Claude Gressier a réservés à ses deux filles, Marie, fille de Anne Gressier, et Marguerite, fille de Marie Dessaux, ont quasiment la même valeur et saluons au passage son affection de père et son désir de justice.

Faute de connaître la descendance complète et détaillée du couple, je cite cependant, grâce à André Vasseur (Tome VI), un fils, Claude Leblond né à Neuville le 3-3-1672.

Le décès de Marguerite Gressier intervient apparemment avant 1698. C'est l'année du mariage de son neveu Antoine, fils de Françoise Gressier, dont le témoin est Claude Leblond. Après cette année d'ailleurs, on ne verra plus se présenter dans les actes notariaux, les deux sœurs Gressier. Il est même probable que Marguerite Gressier, qui n'intervient pas dans l'affaire de la succession d'Isabeau Gressier (que je vais développer

dans les pages suivantes), mais dans laquelle Françoise Gressier se manifeste, le 20-12-1692, est déjà décédée. Cette dernière avait, en effet, les mêmes droits que sa sœur à ce sujet.

Bien avant cela, l'acte notarial du 7-2-1681, relatif à une rente héritée de son père (cité dans les pages précédentes) la désigne veuve de Pierre Leblond, celui-ci étant donc décédé entre le 3-3-1672, naissance de son fils Claude (s'il n'est pas posthume) et le 7-2-1681.

Claude Leblond épousera à Neuville le 28-4-1705, Marie Delaruelle. Le contrat de mariage a été signé chez Me Cailleu notaire à Montreuil le 27-4-1705 (4 E 105/749).

Quelques mots à propos de ce contrat ne sont pas inutiles. On y rencontre des personnages, dont nous allons faire connaissance plus loin, tels que « *honnête et discrète personne m. Jean Philippe Gressier très digne prêtre curé du village de marle, son cousin remué de germain* », Jean Baptiste Denibas, bailli de la terre et seigneurie de Marle, et « *honnête femme Marguerite Degouy* », son épouse.[elle est prénommée ailleurs « Marie »] Se présentent également les deux sœurs de Claude Leblond, Marie et Gabrielle, Pierre Lefebvre, marchand brasseur à Neuville, cousin germain. Claude Leblond déclare un apport très respectable : une maison, chambre, grenier, cour, grange, écurie, à Neuville, avec « *boutique pour son métier, garni des outils nécessaires et de plusieurs marchandises de fer et charbon* », « *plusieurs dettes actives représentées sur son livre* » ; 20 mesures de terre à usage de labour au terroir de Liencourt [je pense ne pas faire erreur en déchiffrant le nom de ce village, très mal écrit, situé près d'Avesnes-le-Comte Je trouve étonnante en ce lieu cette possession de Claude Leblond]. ; 8 à 9 mesures à Camiers ; 6 livres de rente surcensive sur une maison à Neuville ; la moitié de 11 livres de rente surcensive sur une maison à Lefaux ; 100 sols de rente surcensive sur une maison au hameau de la Madeleine (village tout proche de Montreuil) La dot de Marie Delaruelle (ou Laruelle), fille de feu François, laboureur à Buire, et de Marie Lévesque(remariée à Pierre Vasseur), est aussi très conséquente : maison avec 20 mesures de terre et diverses autres possessions de terres à labour sises à Buire et environs

Descendance de Marguerite Gressier et Pierre Leblond

- 1 - Marie Leblond** –Elle a été mariée à Simon Goddé (ou Godet), lequel était maître taillandier en basse ville de Montreuil
- 2 – Gabrielle Leblond** Elle était célibataire en 1705
- 3 – Claude Leblond** né le 3-3-1672 à Neuville
Marié le 27-4-1705 à Marie Delaruelle

I-2-5-3 Françoise GRESSIER

Sa date de naissance est inconnue. Elle est postérieure évidemment à 1640, année du mariage de ses parents, et si nous tenons compte de l'année 1667, année de naissance de son premier enfant, nous serons d'accord avec notre ami, le très fiable André Vasseur, qui, dans son Tome VI, page 20603 des Fichiers Généalogiques du Boulonnais, place la naissance de Françoise Gressier vers 1647. Je suppose que, nous donnant la date exacte de son décès, le 6-9-1694, il a pu relever dans l'acte l'âge de la défunte, qui devait être 47 ans..

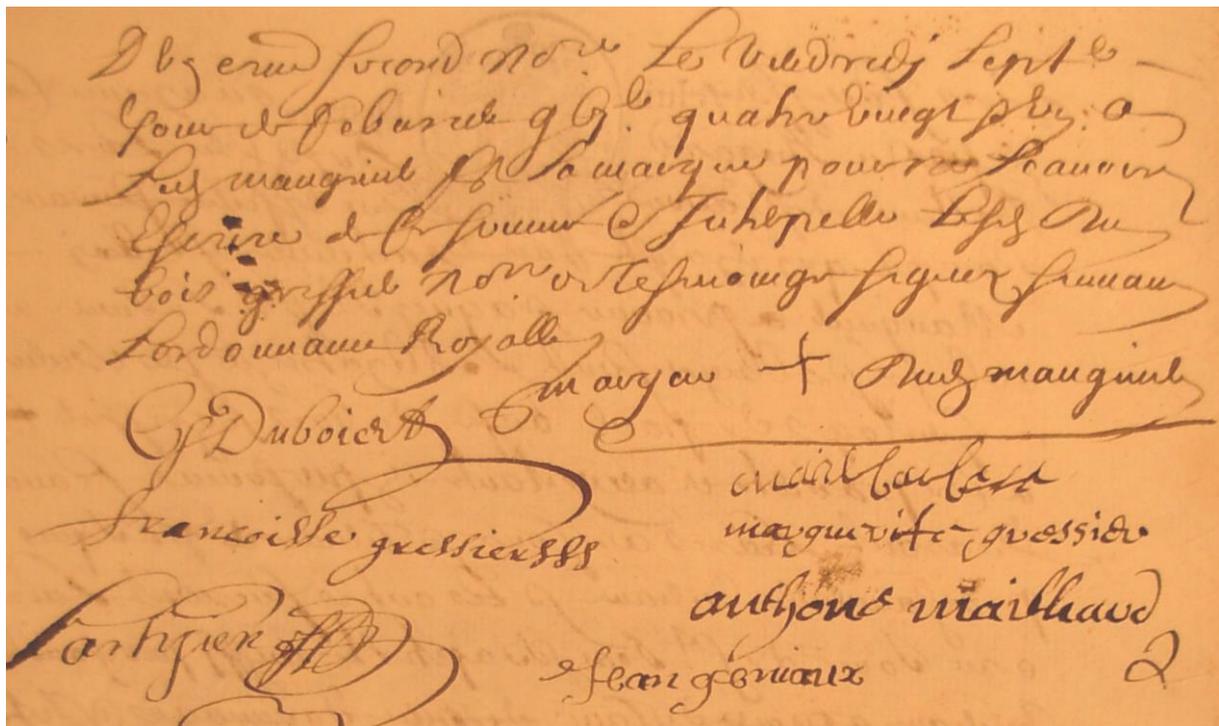
Un interrogation se pose cependant si l'on prend en compte un relevé de Roger Rodière qui déclare le contrat de mariage à la date du 24-6-1664 chez Me Bocquillon à Montreuil, de Françoise Gressier et Pierre Lefebvre. Ceci donne l'âge de 17 ans à Françoise Gressier ! Il est permis d'émettre un léger doute sur l'exactitude de son année de naissance.

Quoiqu'il en soit, il est avéré que Pierre Lefebvre, brasseur à Neuville, a été le premier époux de Françoise Gressier. Rodière indique qu'il est fils de Guillaume Lefebvre et de Jeanne Cuvillier. Au contrat de mariage notifié ci-dessus, assistent ses parents, Jean et Antoine ses frères, Jean Bocquet, brasseur, et pour la mariée : Marc Gressier, son oncle, Marguerite Gressier femme de Pierre Leblond, sa sœur, « *Charlotte Gressier femme dudit Marc* » [Désolé de reprendre ici Rodière : la femme de Marc Gressier se nomme Charlotte Dessaux et non Gressier], Philippe Hennequin et Françoise Dessaux sa femme, tante de l'épouse.

Pierre Lefebvre décède à Neuville le 14-11-1677. Je relève qu'un fils est né de cette union : Pierre Lefebvre, le 15-2-1667, à Neuville.

Françoise Gressier ne tarde pas à se remarier. Le 13-2-1679, elle épouse à Neuville, Guillaume Dubois, fils de Guillaume Dubois et Jeanne Masson, habitant Bernieulles. Selon André Vasseur, Guillaume Dubois serait né vers 1656, nettement plus jeune donc que son épouse. Il sera marchand brasseur et laboureur à Neuville. L'occasion lui est donnée de prendre en mains, en tant qu'époux, les intérêts de son épouse, cohéritière avec sa sœur Marguerite, d'une rente due à Claude Gressier, son père, par Jean Mangnier, laboureur à Lefaux. L'affaire, que j'ai évoquée antérieurement, dure depuis 1669. Nous sommes le 7 février 1681 ! Jean Mangnier est décédé et l'acte notarial que j'ai entre les mains, semble donner toute satisfaction aux ayants cause. (4E 65/235). Guillaume Mangnier, dit « la montagne », frère et donataire de Jean Mangnier, époux de Claudine Cornuel, « *propriétaire des immeubles échus tant au village de Lefaux qu'en la ville basse de Monstreuil* » reconnaît devoir payer une rente de onze livres dix sols, tel que cela avait été indiqué dans l'acte du 22-1-1669, ainsi qu'une somme de cent livres d'arrérages qu'il s'engage à régler par fractions à des dates précisées.

Je remarque dans cet acte les signatures très appliquées de Françoise et Marguerite Gressier, auxquelles leur père, analphabète mais non pas sot, a tenu à fournir un utile enseignement.



Signatures de Françoise et Marguerite Gressier dans l'acte notarial du 7-2-1681
On note la signature pleine de facilité de Guillaume Dubois époux de Françoise.

Une autre affaire de succession va interpellier Françoise Gressier. Je l'ai abordée précédemment. C'est celle de la « maison de l'Ecu de Vendosme » qu'occupaient Estienne Pouillet et son épouse Isabeau Gressier, tante de Françoise. Ce sera en 1692, et à cette date, Françoise Gressier est veuve de Guillaume Dubois déjà décédé à Neuville le 24-11-1690. Elle-même trépassera peu de temps après, à Neuville, le 6-9-1694. Avant que d'exposer cette affaire de succession qui implique plusieurs membres connus de la famille Gressier, je reproduis ci-dessous la descendance de Françoise Gressier que je tire de l'indispensable Tome VI des Généalogies boulonnaises de mon ami André Vasseur.

Descendance de Françoise Gressier et Pierre Lefebvre

1 – Pierre Lefebvre né le 15-2-1667 à Neuville Il va épouser par contrat du 11-2-1697 Catherine Dubois, fille de Claude Dubois et Catherine Morel, de la famille des Dubois de Cormont et Hubersent, très certainement apparentée, souligne André Vasseur, aux Dubois de Bernieulles.[voir aussi Tome 3 des Gressier et Le Gressier en Boulonnais]. Ce contrat que nous détaille André Vasseur est très intéressant. On y constate la présence parmi les témoins de la parenté des Gressier, branche de Florent : Jean Philippe Gressier, prêtre curé de Saint-Josse, « *cousin remué de germain du côté maternel* », Claude Leblond, « *maître maréchal à Neuville, cousin du même côté* » « *Charles Sanier laboureur à la ferme Dulot [je précise ici qu'il s'agit de la ferme du lieudit « le Lot » que la carte de Cassini note « l'O »], cousin remué de germain du même côté à cause d'Isabeau Gressier, sa femme* ». L'apport du marié est conséquent et dénote l'aisance issue de Françoise et Claude Gressier ses ascendants : une maison à Neuville avec 20 mesures de terre, deux maisons à Hubersent avec 12 mesures de terre, la moitié de la rente que doit payer Guillaume Mangnier (j'en ai présenté le détail dans la page précédente). Cette rente, écrit André Vasseur, est à partager avec Claude Leblond, que l'on connaît bien pour être le fils de Marguerite Gressier.

Pierre Lefebvre décède à Neuville le 16-2-1714. Sa descendance, nombreuse, établie par André Vasseur, s'établit ainsi : 1 Marie Catherine née le 7-2-1698 – 2 Pierre né le 13-11-1699 – 3 Jean Philippe né le 3-12-1701, décédé le 14 – 4 Marie Jeanne née le 7-6-1703 – 5 Liévine née le 27-11-1705 – 6 François né le 3-11-1707 – 7 Nicole née le 28-10-1709 - 8 Jean Claude né le 30-3-1711 – 9 Philippe né le 2-10-1712 – 10 Françoise née posthume le 19-3-1714 – 11 Madeleine Elisabeth née posthume le 19-3-1714. (André Vasseur-Tome 6)

Descendance de Françoise Gressier et Guillaume Dubois

2 – Charles Dubois né à Neuville le 24-12-1679. Il épouse à Neuville le 9-6-1698, après contrat du 5 (notaire Marcotte), Catherine Crespin, fille de Charles et de Marie Moullière, habitant Desvres. Parmi les témoins se trouve Claude Leblond, son cousin germain.. Il décède le 7-2-1714. Son épouse se remarie le 1-2-1717 avec Pierre Lemaistre, mercier à Neuville, et décède le 26-11-1726.

Descendance de Charles Dubois : 1 Marie Catherine née le 13-3-1699, décédée le 29-5-1699 – 2 Charles né le 19-4-1700 – 2 Grégoire né le 25-8-1701, décédé le 20-3-1724 – 3 Charles Louis né le 16-12-1703, décédé le 16-7-1712 – 5 Antoine né le 8-4-1707, marchand pelletier, puis maître gantier à Saint-Josse au Val (Montreuil), épouse à Samer le 4-2-1738 Marie Antoinette Thérèse Généau, fille de Jean Baptiste et Marie Anne Bodon. Il décède à Samer le 29-12-1772. – 6 Jean né le 8-9-1709, décédé le 20-6-1710 – 7 Marguerite Charlotte née le 17-10-1711, jumelle – 8 Marie Suzanne née le 17-10-1711, jumelle – 9 François né le 25-1-1714

3 – Jean Dubois né le 14-12-1681

4 - Antoine Dubois né le 16-3-1683 à Neuville .Il épouse à Neuville le 9-6-1705, Françoise Lhostillier, écrit André Vasseur, mais le contrat que j'ai en mains est daté du 21 juin 1705 Il est déclaré brasseur à Montreuil. Ses témoins sont : Charles Dubois et Oudard Dubois, ses oncles paternels, avec leurs épouses respectives Madeleine Osmont et Péronne Collart, Charles Dubois, son frère et Catherine Crespin sa femme, Pierre Lefebvre et sa femme Catherine Dubois, et Philippe Lefebvre, ses frères utérins, les inévitables Claude Leblond, maréchal à Neuville, son cousin germain, et Jean Baptiste Denibas, bailli de Marles sur Canche, dont on ne peut nier l'esprit de famille !.L'épouse Françoise Lhostillier est déjà veuve de Charles Lespine qui était marchand à Neuville.

Descendance d'Antoine Dubois : 1 – Antoine né le 21-5-1706, décédé le 16-7-1716 2 – Marie Jeanne née le 16-11-1707 - 3 Louis né le 3-11-1708 – 4 Marie Catherine née le 30-1-1710 - 5 Laurent Guillaume né le 9-2-1711 – 6 Jean Baptiste né le 8-4-1712 – 7 Françoise née le 18-12-1713

5 – Jeanne Dubois née le 24-3-1684, décédée le 1-11-1705

6 - Marie Dubois née le 4-6-1689. Elle épouse à Neuville le 21-6-1707, Jean Villemont « *hotelain cabaretier à Montreuil* ».

« La maison de l'Ecu de Vendosme »

C'est celle qu'habitaient Estienne Poulet, maréchal ferrant à Etaples, et Isabeau Gressier, son épouse, fille de Flourens Gressier. A cette demeure, Estienne Poulet a joint une autre maison qui lui était contigue et dont il s'était rendu propriétaire. A son décès, le 16 août 1671, Isabeau en devint à son tour possesseur.

Voici, en supplément du document reproduit dans le paragraphe relatif à Isabeau Gressier, quelques lignes tirées des archives paroissiales (74 J 18).

« une portion de jardin annexée a la maison du chat huant, lequel jardin tient de liste et bout aux batiments et jardin du sieur Antoine Vuyart vers le midy et l'occident...les batiments quy terminent ledit jardin et quy appartiennent a M Antoine Vuyart proviennent de feu Jean Vuyart et de susanne Hochard ses père et mère qui avaient acquis cet endroit quy était alors brulé, de Henry et Guillaume Bruyer, et que le jardin dudit Antoine Vuyart qui termine le jardin ci-dessus du coté de l'occident provient audit sieur Vuyart par acquisition je la maison de l'escu de Vandosme qui est la maison ou il demeure et sur le contenu de laquelle est sa saline et son jardin aboutant a celui ci-dessus laquelle maison de l'escu de Vandosme fut autrefois a estienne poulet

Le couple Poulet-Gressier n'ayant pas eu d'enfant leur survivant, semble-t-il, les héritiers potentiels montrèrent le bout du nez à la mort d'Isabeau Gressier, survenue avant le 20-12-1692. Car c'est à cette date qu'est établi chez le notaire Robert à Montreuil (4 E 115/2) un acte très instructif qui voit se produire quelques possibles ayants droit du patrimoine Poulet-Gressier. La preuve de parenté avancée est celle qui a trait aux frères d'Isabeau Gressier. Apparaît en tête Françoise Gressier qui a mine de mener la discussion. Pourtant fille de Claude Gressier, elle est désignée héritière de « *defunt Marcq Gressier, son oncle qui était héritier dedeffunte Isabeau, sa soeur* ». Puis vient Adrien Trémoire, « *marinier* » à Etaples, veuf d'Isabeau Gressier qui était fille de Nicolas Gressier, frère d'Isabeau, « *qui était héritier en partie avec lesdits deffunts Marcq, Claude et Philippe, ses frères* ». Ferme la marche, Charles Sangnier, « *laboureur demeurant en la ferme de Colo en la paroisse de Saint Josse marye et bail de Isabeau Gressier petite fille du feu Philippe Gressier* » [je note l'écriture bâclée du scribe que je reproduis ici avec des fautes grossières et des mots plus qu'abrégés presque impossibles à déchiffrer., des lettres totalement déformées, les « ss » devenant « ll » Ainsi « la ferme de colo » pour « la ferme du Lot » dont j'ai pu heureusement corriger l'orthographe pour avoir repéré le lieu sur la carte IGN]. Encore une Isabeau Gressier, mais attention, on passe ici à deux générations après la première Isabeau. Mais, voici que face à ce « clan » Gressier, comparait Anne Vuacongne, veuve de Jacques Vuadou « *demeurant au village de Camier donnataire du deffunt estienne poulet* » Le donataire est bien celui qui a reçu un don et Anne Vuacongne a bien reçu d'Estienne Poulet, dans son testament, une participation à son héritage. Aucune polémique n'apparaît entre les parties. Elles sont toutes d'accord pour estimer que l'héritage de « *la maison chambre cour cave batiments jardin.....est plus onerreuse que proffitable* » Elle est à partager entre plusieurs cohéritiers, elle représente une charge de 25 livres de rente constituée ; plusieurs grosses réparations sont à faire dans la maison, et les bâtiments « *sont en tottal ruine* » de sorte que « *le louage d'icelle* » ne sera point suffisant « *pour la réparer ny encore moings paier les arrerages et continuation de la dite rente de vingt cinq livres* ». Décision arrêtée et approuvée par Martin Dindin et Charles Monocove, témoins. Malgré l'état de délabrement de la maison de l'Ecu de Vendôme, un amateur se présente en la personne d'un personnage que nous connaissons bien, j'ai nommé le fortuné Antoine Vuyart époux de Françoise Level. Il est à l'époque maître en charge d'Etaples et, je l'ignorais, receveur de l'abbaye de Longvilliers, attribution ô combien rémunératrice ! Les héritiers « *ceddent, vendent quittent et transportent* » l'ensemble de la maison de l'Ecu pour la somme de cent livres payée en louis d'or à Françoise Gressier pour payer les arrérages de la rente de 25 livres au sieur de Hurtevent. Un document émanant du notaire Pasquier de Montreuil que je découvre dans le

dossier 11J 13 des A.D.Arras, daté du 31-1-1693, soit deux mois à peine après la vente de la maison de l'Ecu, m'indique que Gaspard Heuzé, escuier, seigneur de Hurtevent, Labeausse, Chaumont, en Artois et autres lieux, reconnaît avoir reçu comptant du sieur Antoine Vuyart, maieur de la ville d'Etaples, étant aux droits de Françoise Gressier et d'Adrien Trémoire la somme de quatre cents livres « *faisant le sort principal* » de la rente de 25 livres constituée. « *Il s'est tenu pour bien et deubment payé et remboursé* ». Antoine Vuyart a réglé par cela une somme de 41 livres à l'encontre d'Adrien Trémoire et certains frais dûs par Françoise Gressier, « *aux risques et péril de fortune* » de .ceux-ci.

On peut se demander ce qu'il en est du troisième héritier Charles Sangnier, époux d'Isabeau Gressier. J'ai la réponse dans ce document notarié du 12 novembre 1692 (notaires Robert et Cailler à Montreuil) où je vois comparaître Charles Sangnier « *laboureur en la ferme a Lelo, paroisse de Saint Josse* » [« Lelo » : il s'agit du lieudit « le Lot »] qui accompagne Isabeau Gressier, son épouse, petite-nièce et filleule de défunt Estienne Pouillet, laquelle a déclaré « *avoir renoncé délesté abandonné par ces présentes elle renonce quitte déleisse et abandonne au proffit des héritiers ou aux créanciers de la succession dudit Estienne Pouillet, au leg faict a son proffit par le testament dudit Estienne Pouillet passé par devant Ducrocq notaire et témoins audit Etaples le 24 juillet 1671 du tiers au total de laquelle donation elle n'a jamais proffité appréhendé, ainsy a renoncé et renonce comme dict est au proffit de quil appartiendra* » Apparemment, le couple Sangnier-Gressier, prudent, préfère la tranquillité à une chicane judiciaire aux résultats douteux et coûteux.

Cette chicane, cependant, a la vie dure, puisque, vingt ans après, le 16 janvier 1713, surviennent Pierre Butel, marinier, époux de Isabeau Trémoire, et Charles Capry, marinier, époux de Charlotte Trémoire. Ces dames sont, nous le savons, filles d'Isabeau Gressier et d'Adrien Trémoire (qui vient de décéder à Etaples le 24-3-1709 à l'âge de 63 ans), héritiers d'Etienne Pouillet. Ce petit monde se retrouve chez le notaire Lefebvre d'Etaples (4 E 65/12) avec « *le sieur AntoineWyart ancien mayeur et damoiselle Françoise Levelle son épouse* » ... « *qui estoient en possession paisible de ladite maison depuis plus de vingt ans* ». Les parties sont « *prestes d'entrer en procès au sujet de l'acquisition que le sieur Wyart a fait d'une maison et despendances....nommé Le Cû de France a présent par les occupés, comme jointe a celle ou ils demeurent [sic ! la maison s'appelait l'Ecu de Vendosme].* Les nouveaux arrivants « *prétendirent avoir leur part et portions à l'encontre de Françoise Gressier, veuve de Guillaume Dubois, d'Adrien Trémoire et consorts, vendeurs comme héritiers de leur mère, ce que le sieur et damoiselle Wyart entendaient bien leur contester* » faisant valoir l'état de ruine de la maison et les charges relatives à la rente et aux arrérages et la renonciation déclarée des vendeurs. Néanmoins « *les dits Butel Capry et Trémoire leurs femmes* » confirment la renonciation, ratifient la vente de leur père et en consentent l'exécution « *en tiers* ». « *En cette considération lesdits Sieur et damoiselle Wyart ont bien voulu pour se redimer de procès payer comme ils ont a l'instant payé présent ledit notaire.....en bonnes espèces audits Butel, Capry et leurs femmes la somme de cent dix livres* » Satisfaction totale pour les modestes familles Butel, Capry et Trémoire qui « *font pleine et absolue quittancerenoncent absolument a ladite maison de lécu et despendances et a toutes leurs prétentions telles et quelles puissent estre sans aucun retour* ». L'acte est établi et signé en la demeure d'Antoine Wyart en présence des témoins qui sont Gratien Guerlain, Robert Delobel père et Guillaume Morel, tous bourgeois d'Etaples, puis contrôlé le même jour par Claude Gressier, que nous connaissons bien. Je précise que les signatures sont celles d'Antoine Wyart et Françoise Level sa femme, et des témoins, car Pierre Butel, Charles Capry et les sœurs Trémoire ne savent écrire. (Charlotte Trémoire décède peu de temps après à Etaples le 24-6-1718, âgée de 39 ans) La maison de l'Ecu de Vendôme, qui s'appelle maintenant l'Ecu de France, est passée définitivement dans la famille Wyart.

I-2-6 Jeanne GRESSIER et Robert DELOBEL

Une précision sur le patronyme « Delobel ». Je le vois écrit dans divers relevés établis par des généalogistes : « de Lhobel ». Je n'ai voulu reprendre ici que l'orthographe utilisée par l'intéressé lui-même (et par son père) dans la signature de son contrat de mariage avec Jeanne Gressier.

Assez peu de renseignements sur ce couple, si ce n'est leur mariage par contrat à Etaples le 15-10-1634 (notaire Meignot 4 E 65/258) Il est malencontreusement difficile d'en extraire le maximum de données tant le document original a été détérioré. L'encre a diablement pâli et, de surcroît, l'écriture du scribe est difforme, détestable, totalement illisible parfois. A moins d'un « pro » entraîné, il faut un temps très substantiel pour la déchiffrer intégralement.

Voici donc ce que j'ai pu en arracher, et cela, bien sûr, n'a rien d'exhaustif !

L'époux, Robert Delobel, demeurant à Etaples, est assisté de Robert Delobel, ancien échevin, et de Antoinette Fierard, ses père et mère, de Anthoine Mondon, échevin, son beau-frère, mari de Anne Delobel, de Marc Fierard ancien échevin, de Montreuil, de Nicolas Baiart aussi échevin, mari de ?, son oncle, de François Baiart (ou Bayard), marchand bourgeois, son cousin germain, de Wallerand Barbery (??) marchand bourgeois de Boulogne, son cousin et ami. Nous retrouvons ici des membres de la famille Bayart dont est issue Anne Bayard, épouse de Philippe Gressier en 1699.

Quant à Jeanne Gressier, elle se voit accompagnée de Flourent Gressier et Claudine Lardé ses père et mère habitant Camiers, de Jehan et Claude Gressier, ses frères, de Jehan Gressier, marchand brasseur, son oncle paternel, de Françoise Hochart, d'un nommé Jehan Goddin.

Il m'est extrêmement problématique d'établir une liste complète des apports au mariage des deux époux. Je devine que les parents de Robert Delobel lui font don d'une maison, que ceux de Jeanne Gressier la gratifient d'une somme de 200 livres, de quatre mesures de terre « *au lieu le Mont de dune (ou dane ?* » et quelques « *dépouilles de bled* ».

J'ajoute aux témoins du mariage cité une signature lisible : Bontemps.

La date du mariage me laisse présumer, pour les deux époux, leur naissance dans la période 1610-1615.

Robert Delobel sera marchand et échevin d'Etaples. Il y décède le 19-11-1656

Descendance de Robert DELOBEL et de Jeanne GRESSIER

I-2-6-1 Robert DELOBEL

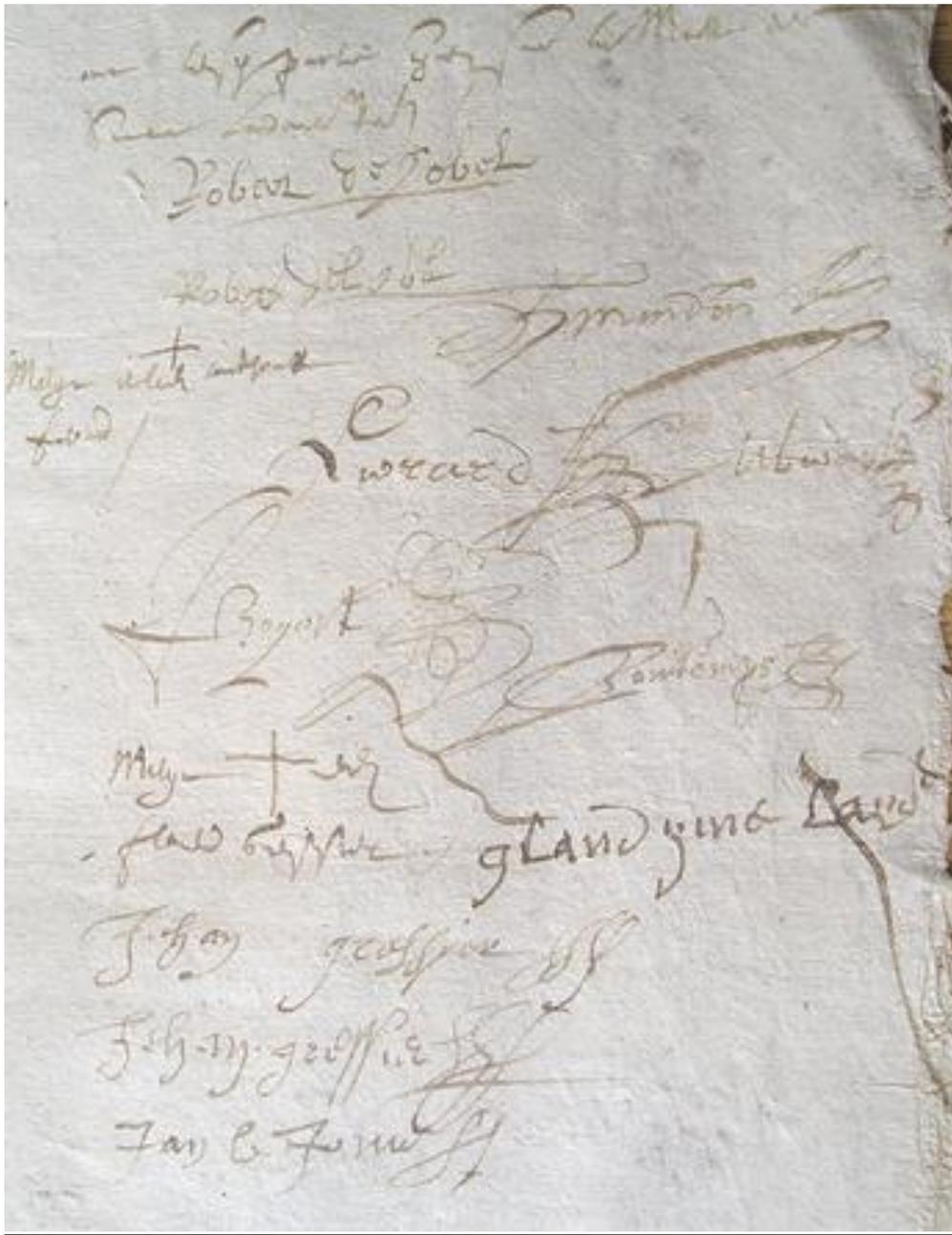
Il est né le 6-8-1645.à Etaples. Parrain Jean Vuyart Marraine Jossine Leger
Il serait décédé quatre jours plus tard.

I-2-6-2 Marguerite DELOBEL

Elle est née à Etaples le 18-12-1647. Parrain :Thomas Le Cat sieur de Fossendalle
Marraine : Marguerite Hochart

I-2-6-3 Robert DELOBEL

Il est né le 18-12-1650 à Etaples. Il épouse Anne Destailleur le 4-2-1675 et décède à Etaples le 21-3-1731. Son épouse, née le 20-10-1652, décède le 1-1-1738.



Signatures dans le contrat de mariage de Robert Delobel et Jeanne Gressier

I-2-7 –Philippe GRESSIER et Françoise LEFRANCQ puis Marie DEGOUY

Une notation de Rodière (A.D. Ms 200 p.4144) tirée d'une minute du notaire Savereux de Montreuil en date de 18-12-1638, me permet de mettre en place Philippe Gressier, fils de Florent. Elle intéresse la famille Lenoir de Trépiéd que nous connaissons déjà pour avoir vu un de ses représentants, Josse Lenoir, épouser en 1641 Marguerite Hochard, fille de François Hochart et Jeanne Gressier.

Rodière cite Philippe Gressier et Françoise Lefrancq, sa femme (celle-ci auparavant veuve de Mathieu Lenoir), héritiers avec feu Jacques Lenoir et Josse Lenoir, laboureur à Trépiéd, frère du dit Jacques, de Pierre Lenoir, leur père. S'agit-il du Josse Lenoir, époux de Marguerite Hochard, qui a été déclaré par ailleurs fils, non pas de Pierre, mais de Jacques Lenoir et d'Isabeau Bruhier ?

En tout état de cause, cette indication relative à Philippe Gressier et cette date nous autorisent à situer la naissance de celui-ci aux alentours de 1610.

Je le retrouve le 18-10-1640, témoin du mariage de son frère Claude, où il est déclaré « *laboureur à Trépiéd* », puis le 23-7-1649, témoin au mariage de son frère François où il est toujours déclaré laboureur à Trépiéd, de nouveau le 10-7-1660 témoin au mariage de Claude Leblond et de Marguerite Gressier sa nièce où il est signalé laboureur au hameau du Tertre (terroir de Saint-Josse).

C'est quelques mois après que Françoise Lefrancq, son épouse, «sentant sa fin prochaine», « *attendu son vieil aage tel que soixante trois ans* » dicte son testament à Maître Caullier, notaire à Waben, le 18 janvier 1661 (4 E 105/803). Elle est donc née vers 1598 et, apparemment, se trouve nettement plus jeune que Philippe Gressier. Remarquons cet âge de 63 ans considéré comme « canonique » à cette époque et comparons-le aux 63 ans des « jeunes retraités » de notre siècle. Veuve de Mathieu Lenoir et femme de Philippe Gressier, « *laboureur au Tertre* », elle désire « *mettre la paix et repos en sa famille et entre les enfants tant de son premier que de son second lit* » Elle donne aux églises de Saint-Josse et de Cucq la somme de dix livres et aux pauvres un septier de blé qui sera distribué par son mari. Elle reconnaît Pierre Lenoir, son fils aîné, comme héritier principal, mais elle veille « *pour tant mieux legallité partager avec ses autres frères* » François et Josse. Chacun reçoit la somme de 150 livres. De plus, elle donne deux mesures de pré situées en « *la prairie de Trépiéd* » et une pièce de terre à labour de deux mesures sise au lieu nommé « *le saule flestrel* » à Trépiéd, provenant de ses acquisitions avec Mathieu Lenoir, à partager sous forme de rente. Elle tient à « *récompenser et egaller ses autres enfants de son second lict d'avecq ledit Gressier a iceux du premier lict le plus justement qu'il lui est possible* » A ses enfants du second lit qui sont Marc et Pierre Gressier, elle donne « *le reste de ses biens meubles, acquist et conquest a partager également* » Marc Gressier, l'aîné, aura entièrement la part et moitié qu'elle avait à l'encontre de son mari sur la maison qu'ils avaient acquise à Trépiéd « *tenant a Charles Goddin et qui est la grande mesure, et ledit Pierre Gressier le puiné, la petite qui est assez proche avecq le prey y tenant* ». Le testament a été passé « *a Waben avant midi dans une des chambres de la maison de Mr Niquet bailli royal dudit lieu* ». Partage équitable des biens dans une famille relativement aisée qui me semble très unie.

Deux enfants sont donc nés de cette union : Marc que nous allons suivre, et Pierre Gressier qui va décéder peu de temps après le testament de sa mère, soit le 15-11-1663 à Saint-Josse. Quant à Françoise Lefrancq, son trépas n'était vraiment pas à l'ordre du jour car elle ne mourut que le 1-5-1669 à Villiers, hameau proche de Saint-Josse, à près de 70 ans.

Auparavant, je détaillerai ici un acte notarial marquant qui concerne Philippe Gressier : c'est le bail des terres du Tertre appartenant à Susanne de la Fontan, le 14

janvier 1662 (notaire Bocquillon de Montreuil – 4 E 105/734). Françoise Lefrancq qui n'était pas décédée à cette date. n'apparaît cependant pas dans ce document. En voici l'essentiel :

Comparaissent damoiselle Suzanne de la Fontan, veuve de noble homme François Marand du Muret, vivant avocat en parlement et maieur de Montreuil, tutrice de ses enfants mineurs, d'une part, et « *Philippe Gressier, laboureur au village du Tertre, d'autre part* ». La noble damoiselle baille au dit Gressier « *la maison censse cour bastiments jardinages prez pastures et terres labourables scituez au dit lieu du Tertre* » pour une durée de 3,6, ou 9 ans commençant le 15 mars 1662, dans les mêmes conditions dont jouissait Jean Vuallet, fermier, le dernier occupant des lieux. La somme annuelle à verser sera de 530 livres en deux termes. Il s'agit là manifestement d'une exploitation importante procurant, nul doute à cela, de solides revenus à l'occupant Philippe Gressier qui y habita

J'ai sacrifié à mon habitude de visiter les lieux où ont vécu les personnages dont je parle, ces lieux où je sais pouvoir retrouver le cadre qu'ils ont connu et les vestiges qui en restent, et où, l'imagination aidant, ils m'apparaîtront dans leur vie. J'ai donc décidé en cette merveilleuse journée de printemps de me rendre au Tertre. Au départ de Saint-Josse, il faut prendre la petite route qui va couper puis longer le bois de Saint-Josse protégé et barré de toutes parts, ce bois magnifique peuplé d'arbres multisentennaires au feuillage d'un vert tendre printanier dont la contemplation est réservée aux riches propriétaires du site, à moins qu'ils ne passent le temps à canarder les animaux pacifiques qui y habitent [les privilèges de la richesse me feront toujours bouillir] On cotoie ensuite une zone de marais sur la gauche, mais de prés verdoyants et terres cultivables sur la droite ; on arrive ainsi devant un bâtiment moderne et agréable, transformé en gîte, derrière lequel s'étend sur plusieurs hectares une étendue naturelle herbeuse et boisée, remarquablement entretenue, avec un étang près duquel j'aperçois, ce jour, des oies bernache. Un autre bâtiment qui sert de hangar est beaucoup plus ancien. Il ne fait de doute que ce lieu a été l'endroit d'une ferme. On repère le tracé ancien de la cour disparue. et des annexes. Je pense qu'il se trouvait là, avant 1778, la ferme de l'abbaye de Saint-Josse qui ferma en 1778 et fut complètement détruite en 1791. Je vois là l'explication de la présence des abbés de Saint-Josse dans le parrainage des enfants de Philippe Gressier, leur voisin immédiat. Poursuivons la route. Quelque deux cent mètres plus loin, voici la ferme du Tertre, qui, elle, est encore debout mais n'est plus une ferme. Longue construction basse modernisée sur les fondations du vieux logis, peinte de couleurs claires, pimpante ; elle est flanquée de part et d'autre de bâtiments très anciens qui ont servi de granges. Dans la cour subsiste le pigeonnier, marque de condition, qui n'a pas la forme d'une tour comme ceux du Boulonnais, il est quadrangulaire. De ce lieu bucolique, vue imprenable sur Etaples sis à quelques kilomètres à vol d'oiseau.

Le bail de la location énumère toute une série de recommandations minutieuses relatives à la bonne gestion du domaine : l'entretien de la maison et bâtiments (on y cite même pelle, « *fourquets* », mortier, menues réparations), l'assolement et l'amendement des terres, la préservation des haies et des arbres qui constituent une partie du domaine à laquelle on accorde beaucoup d'importance. Aucune autre personne n'est autorisée à prendre des initiatives corrélatives au domaine sans l'autorisation de la « *bailleresse* », sauf Marc Gressier, le fils de Philippe. Cette dernière précaution est prémonitoire de la suite donnée à la gestion du Tertre, car, nous le verrons, Marc Gressier, alors âgé de 22 ans à ce moment, y prendra la succession de son père. Il devait sûrement s'y trouver avant 1669, puisque Françoise Lefrancq, sa mère, décèda en 1669 à Villiers.

C'est à la vitesse « grand v », et nous lui pardonnerons, que Philippe Gressier, qui vient de perdre sa vieille épouse de 70 ans, mais toujours vert, reprendra femme quelques mois après, dès le 25-11-1669 à Saint-Josse, en la personne de Marie Degouy. Je n'ai pas décelé les père et mère de celle-ci, mais je la pense apparentée aux Degouy dont j'aurai

l'occasion de discuter plus loin en présentant Marc Gressier. L'acte de mariage précise qu'elle habite Sorrus.

Marie Degouy m'apparaît une très jeune épouse lors de son mariage. Si je prends en compte l'année de naissance, 1690, de son dernier enfant (un deuxième mariage après Philippe Gressier) et que je lui donne alors un âge de 40 ans environ, j'ai pour elle une naissance vers 1650, soit l'âge de 19 ans au mariage, Philippe Gressier frisant alors la cinquantaine.

De cette union va naître illico presto à Saint-Josse, le 19-10-1670, un fils, Jean Philippe Gressier. Curieusement l'acte de baptême ne donne pas le nom de la mère, mais il nous présente un parrain très important : « *Jehan de Gourdel seigneur de Saint-Josse,de la maison de Son....le ducq d'Elbeuf gouverneur de la province de Picardie, de la ville et citadelle de Montreuil* », la marraine étant Gabrielle Darré que nous connaissons femme de Claude Gressier. [lecture très difficile de l'acte] D'autres personnages importants parraineront des naissances chez Philippe et Marc Gressier. Ceci nous laisse à penser que l'influence et l'aisance de cette branche des Gressier était localement bien établie. Je rappelle que le duc d'Elbeuf de cette époque, Charles III de Lorraine (1621-1692) appartient à la célèbre famille des Lorraine-Guise bien connue sous les guerres de religion, et que Charles III de Lorraine se distingua sous la Fronde.

Deux mots sur Jean Philippe Gressier que nous avons vu témoin lors du mariage de Pierre Lefebvre, son « *cousin remué de germain* », le 11-2-1697. Il était à ce moment curé de Saint-Josse ; il le devint ensuite à Marles sur Canche où il fut présenté par l'abbesse de Sainte-Austreberthe pour une prise de possession le 4-7-1701 à laquelle assistait Jean Pierre Denibas bailli général de la terre et seigneurie de Marles, cérémonie ayant eu lieu dans l'église. Il y succédait à Jacques Carpentier. C'est dans ce lieu qu'il décéda vers 1718-1719, remplacé le 9 février 1719 par Louis Marie Gressier, son cousin. Il était déjà curé en 1697

Le mariage de Philippe Gressier ne durera pas longtemps. Il meurt à Saint-Josse le 24-7-1678. L'acte de décès le déclare « *laboureur en la basse cour de cette abbaye* » ! Qu'est-ce que cette basse-cour ? Serait-ce une partie des terres appartenant à l'abbaye qui lui étaient louées ? Nous aurons l'occasion de constater des liens entre Philippe Gressier et cette abbaye de Saint-Josse.

Marie Degouy va se remarier avec Jean Baptiste Denibas, bailli de Marles sur Canche, le 9-1-1679 à Saint-Josse. Elle en aura deux enfants Marie Marguerite née avant 1689 et Philippe né avant 1690 (ces deux indications données par L.Ledieu sur son excellent site internet). Le mariage des deux enfants, surtout celui de Philippe, détaillés par L.Ledieu, apporte des données intéressantes sur la famille Denibas. Marie Marguerite Denibas épouse Jean Martel, laboureur, lieutenant de Bréxent en juillet 1709 (elle en aura Louis François né en 1718), puis vers 1720 Antoine Duflos, laboureur à Bréxent (elle en aura Philippe né vers 1721). Elle décédera avant 1743. L.Ledieu nous offre la copie intégrale du contrat de mariage de Philippe Denibas, qui, outre la découverte, pour moi, de Jean Philippe Gressier fils de Philippe, ajoute quelques informations intéressantes. A la date du contrat qui a eu lieu chez Me Cornuel, notaire à Fressin, le 21-1-1710 (4 E 73/629), Marie Degouy, présente au mariage de son fils, est encore vivante. Sont également présents en tant que témoins et cousins Marc Gressier et Isabeau Gressier. que l'on va reconnaître, plus loin, comme les petits-enfants de Philippe Gressier. Mais l'épouse de Philippe Denibas porte aussi le patronyme Degouy : il s'agit de Marie Marguerite Degouy, fille de feu Noël de Gouy, laboureur à Sorrus, village sis à quelques kilomètres de Saint-Josse, et de Marguerite Wagnet. Ce Noël Degouy, fils de Gilles Degouy et Marguerite Lescuyer, me paraît se trouver de la même génération que Marie Degouy, mais je n'ai pu, jusqu'à présent découvrir un lien entre ces deux personnages, frère et sœur ou cousins. Précision donnée par L.Ledieu : contrat de mariage Degouy-Wagnet le 19-3-1682 notaire Pasquier- Montreuil.



Vue partielle actuelle de la ferme du Tertre avec le pigeonnier.

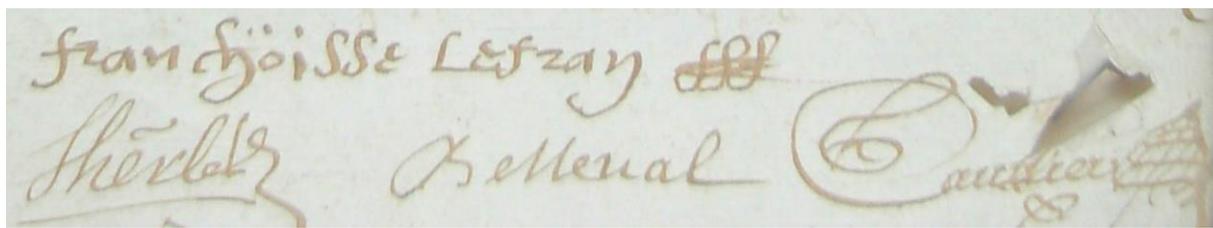
Descendance de Philippe GRESSIER et Françoise LEFRANCQ

I-2-7-1 Marc GRESSIER

Il est né le 7-10-1640 à Trépied, hameau de Cucq. Parrain Marcq Lenoir assisté de Robert De Lobel et Claude Gressier. Marraine Marguerite Hochard assistée de Françoise du Crocq et Marguerite Vigneron. Une autre Degouy, Marguerite, sera son épouse. **Il suit**

I-2-7-2 Pierre GRESSIER

Son nom est cité dans le testament de Françoise Lefrancq le 18 janvier 1661.
Il décède dès le 15-11-1663 à Saint-Josse.



Signature de Françoise Lefran au bas de son testament du 18 janvier 1661

Descendance de Philippe GRESSIER et Marie DEGOUY

I-2-7-3 Jean Philippe GRESSIER

Il est né le 19-10-1670 à Saint-Josse. Prêtre de Saint-Josse, puis de Marles-sur-Canche où il est décédé vers 1718-1719. Revoir plus haut les quelques lignes relatives à sa biographie.

I-2-7-4 Marie Barbe Gressier

Née aussi à Saint-Josse le 8-7-1673, elle a, comme Jean Philippe, un parrain de qualité : Jehan Lerant, « *homme de ? de Monseigneur de Tatteville abbé de Saint-Josse* », ainsi qu'une marraine de choix en la personne de damoiselle Barbe Gourdel « *fille de monsieur de Saint Jehan homme de... ? de Monsieur le ducq Darcourt gouverneur de Montreuil* ». Je n'ai pas connaissance de sa destinée.

I-2-7-5 Marguerite Gressier

Elle naît à Saint-Josse le 15-7-1676 et bénéficie également d'un parrain soigneusement choisi qui n'est autre que « *le Sieur Mathieu Chapuis docteur en droit et ? général de Monsieur de Toutteville comte et abbé de Saint-Josse sur mer* ». La marraine est Marguerite Capron. Ce « comte et abbé de Saint-Josse » n'était-il pas l'un de ces « abbés commendataires » nobles et courtisans, non résidents, qui bénéficiaient toute leur vie des droits honorifiques et des revenus de l'abbaye sans y habiter, en laissant l'administration à un homme de confiance ?

Je n'ai pas plus de renseignements sur l'existence de Marguerite Gressier.

I-2-7-1 Marc GRESSIER et Marguerite DEGOUY puis Marguerite SANGNIER

Marc Gressier est le fils aîné de Philippe Gressier et, à ce titre et selon la coutume du Boulonnais, son héritier principal, nous pourrions dire presque total, le seul Jean Philippe Gressier, son frère utérin, le prêtre, n'ayant très probablement postulé que modérément à cet héritage. Le testament de Marc Gressier affiche une possession de terres et de rentes assez conséquente, significative aussi d'une gestion intelligente d'un patrimoine qu'il accroît.

Il s'est marié à Saint-Josse le 25-11-1664 avec, nous l'avons vu, Marguerite Degouy, de laquelle, pas plus que Marie Degouy qui pourrait être devenue sa belle-mère lorsque Philippe Gressier l'épousera le 25-11-1669, je n'ai pu découvrir les ascendants. Marguerite et Marie Degouy appartiennent visiblement à la même génération. Sont-elles pour cela sœurs ? Ce qui équivaudrait à ce que Marc, le fils, soit le beau-frère de son père, Philippe !! Impossible de l'affirmer catégoriquement.

Un cousinage entre elles me paraît très possible. Une autre indication tirée d'un message sur forum GenPdC, soumise donc à réserve, porte à réflexion. Le mariage de Marc Gressier, fils de Marc Gressier et Marguerite Degouy, avec Marie Françoise Degrémont, le 21-6-1707, voit la présence de Jean Baptiste Denibas signalé oncle de Marc le fils. Ne serait-il pas déclaré tel du fait de son mariage avec Marie Degouy, qui, si elle était sœur de Marguerite Degouy et belle-mère de Marc 1, était ainsi la tante de Marc 2 le fils de Marc 1 ? A ce même mariage, Jean Philippe Gressier, le prêtre, qui y assiste, est désigné oncle et cousin germain du mariant, ce qui me paraît corroborer ma précédente hypothèse. Poussons le raisonnement plus loin : puisque Marie Degouy a été l'épouse de Philippe Gressier, l'aïeul de Marc 2, on peut donc la désigner : épouse de Philippe, belle-mère et belle-sœur de Marc 1, aïeule et tante de Marc 2 !! Ne propulsons pas le bouchon trop loin, nous en arriverions, comme Mark Twain l'a fait dans une imparable démonstration, à prouver qu'il était son propre grand-père !!

Le testament de Marc Gressier du 26-12-1690 chez Maître Pasquier, notaire à Montreuil, nous apporte un certain nombre d'éléments sur son existence.

Il vit de ses biens au hameau de Trépied (c'est donc qu'il a quitté la ferme du Tertre à Saint-Josse). Il désire être inhumé dans le cimetière de l'église Saint Pierre de Saint Josse « *au proche du lieu ou Marguerite de Gouy sa première femme est enterrée* ». Marguerite Degouy est donc décédée avant 1690.

Il charge son fils aîné Marc Gressier de payer annuellement 100 sols de rente à l'église. « *Par forme de partage entre ses trois enfants pour confirmer la paix et union* » il a disposé ainsi de ses biens : Pour Isabelle(ou Elisabeth ou Isabeau) Gressier, sa fille, épouse de Charles Sagnier, il pense l'avoir dûment dotée. Néanmoins, il lui attribue en supplément la somme de 200 livres à prendre sur les premiers revenus des biens de son fils Marc. A Marc Gressier, il donne la maison et ferme située à Trépied avec les pâtures, prés, terres labourables et dépendances, aussi deux mesures de pré acquises de François Leclercq au terroir de Cucq. Suit une liste de rentes : 50 livres de rente tant seigneuriale que surcensive sur un fief situé à Villiers Saint-Josse : 6 livres de rente surcensive dues par Nicolas Harlé du Molinet ; 15 livres de rente constituée à prendre sur la ferme du Lot à Saint-Josse ; 6 livres de rente surcensive due par Philippe Lenoir à cause d'un pré (*oultre les six livres est encore deub ung canard*) ; 8 livres et un canard de rente sur Jean Gosselin à cause d'une maison sise à Trépied contenant deux mesures ; 60 sols de rente foncière surcensive due par Philippe Vincent dit Roy à cause d'une « *maison et mesure d'un journal a trépied* » ; 6 livres de rente surcensive due par Pierre Vuadou (dit « Colla.. ? ») pour trois mesures de pré à Trépied ; 100 sols de rente constituée sur Allain Pocholle ; 100 sols de rente surcensive due par Jean Marchant pour quatre journaux de terre Il donne aussi à Marc Gressier la somme de 2 000 livres à prendre sur « *les effets mobiliers* ». Sur cette somme, ce dernier devra verser 50 livres de rente viagère à Marguerite Sagnier, seconde femme du testateur.

Son dernier enfant, Adrien Gressier fils de Marguerite Sagnier, n'est pas oublié. Il lui lègue tous les acquets qu'il a réalisés avec sa seconde femme tant en terres que rentes sises aux villages de Verton, Trépied, Villiers et Cucq, et, entre autres 23 livres de rente acquises de Jean Denibas, cinq mesures de terre et deux mesures de pré acquises de Jean Hennuyer et Jacqueline Sagnier, deux mesures de terre acquises de François Dupuy. Tout cela est accordé avec cette précision adressée à Marc, son fils aîné, qu'il ne pourra en inquiéter Adrien. Quelques dispositions de détail règlent minutieusement l'ajustement de l'ensemble du patrimoine entre les trois enfants. [Ces possessions de Villiers proviendraient-elles de Ferry Le Gressier qui, nous l'avons vu (page 12) y tenaient terres et maisons ? Il est tentant d'y voir là un lien entre Ferry et Marc. J'en doute. Aucune preuve.]

Ces précautions n'auront pas lieu d'être utilisées en ce qui concerne Adrien. Le registre paroissial de Cucq m'apprend que l'enfant meurt le 3-1-1691, âgé de 7 à 8 mois. Il était donc né vers mai 1690, soit quelques mois avant que Marc Gressier établisse son testament. Ceci laisse supposer que le mariage Marc Gressier-Marguerite Sagnier, que je n'ai pu repérer, s'est accompli au cours de la période 1686-1689. En effet, Marguerite Degouy est décédée à Saint-Josse le 12 juin 1686, lendemain de son dernier accouchement, le neuvième, qui lui fut fatal, celui de Philippe né le 11-6-1686.

Marc Gressier décède le 10-2-1691 à Trépied.

Une succession pose bien souvent problème, et celui qui se présente dès le 4-6-1692 voit venir un personnage que nous connaissons pour l'avoir vu intervenir lors de l'affaire de la maison de l'Ecu de Vendôme sur laquelle il avait une créance hypothécaire. C'est Gaspard Heuzé, esquier, sieur de Hurtevent, qui dispose d'une créance identique sur le sieur de la Beausse. En effet, par contrat sous seing privé du 3 avril 1683, Marc Gressier avait acquis du Sieur de la Beausse et sa femme, quatorze mesures de terre. L'intervention du Sieur Heuzé concerne « *les fruits et loyers* » de ces terres qu'il compte bien récupérer jusqu'à

extinction de l'hypothèque. Gaspard Heuzé va rencontrer pour cela les tuteurs du fils aîné du défunt, qui, lui aussi, nous le savons, se nomme Marc Gressier et qui est désigné dans le document « *enfant mineur de feu Marc Gressier* » (Rodière Ms 189 p.239). Il s'agit bien d'un enfant de jeune âge : Marc Gressier est né à Saint-Josse le 10-7-1684 et il est bien le fils aîné, car, nous le constaterons dans le tableau de descendance qui suivra, la mort frappe impitoyablement les jeunes enfants en ce temps. Nous connaissons les deux tuteurs : Jean Baptiste Denibas « *vivant de ses biens à Marles* » est le second époux de Marie Degouy, qui a épousé en premières noces Philippe Gressier aïeul de Marc, le second tuteur, Charles Sagnier, « *vivant des ses biens a Villiers* » est l'époux d'Isabeau Gressier, sœur de Marc, donc beau-frère de ce dernier.

Confirmation des droits de Gaspard Heuzé dans cette missive qu'envoie Marie de Belledame le 6 mai 1701 « *J'ai reçu de monsieur de Hurtevent mon cousin neuf années de rente foncière pour les terres que feu Marque Gressier avait acquis de Monsieur de la Beausse* ».

Rebondissement le 24-3-1710 : « *Vente par Gaspard Heuzé à Marcq Gressier, vivant de son bien, laboureur à Trépiéd et Marguerite Desgremont sa femme, de quatorze mesures à Villiers Saint Josse, les dits biens adjugés au dit seigneur le 13-12-1701 en tant moins des crédits qu'il a sur les héritiers du sgr de la Beausse (notaire Marcotte à Montreuil)* ». Rodière" Ms 189.

Ces différents actes attestent d'un patrimoine non négligeable acquis par la branche des Gressier issus de Philippe que nous classerons parmi les paysans aisés de Trépiéd.

Le terroir de Trépiéd et ses alentours n'étaient cependant pas des plus fertiles et productifs en ce siècle et surtout au précédent. La population en était très pauvre. Je voudrais relater ici une coutume historique qui ne manque pas d'intérêt. Rapportée par Rodière (12J Ms 169), une requête présentée par les habitants de Saint-Josse, Cucq et Trépiéd, afin d'être exempt du guet à Montreuil, fut suivie d'une enquête le 24 novembre 1586. Il en résulta ceci :

« De tout temps et durant les guerres qui ont régné en ce pays de Picardie et depuis la prise de Boulogne par les Anglais en 1544, les habitants de Cucq et de Trespiéd faisaient le guet le long des côtes de la mer, durant la nuit sur une grande sablonnière qui est au long de la côte marinière dudit Trespiéd pour avertir par un signal de feu les habitants de Saint-Josse qui faisaient le guet sur le haut de la tour de l'abbaye, quand il se présentait quelque navire de guerre pour faire descente et piller le pays. Il y avait deux guetteurs sur la côte et durait le feu jusque vers minuit (déposition de André Leclercq). Ceux de Saint-Josse qui veillaient sur ladite tour, donnaient le signal au guet de Montreuil par un autre feu, et ainsi avertis, il advint plusieurs fois que la milice de Montreuil vint repousser des descentes. Le guet de mer exemptait les dits manants du guet de Montreuil, et d'ailleurs les villages de Saint-Josse, Cucq et Trespiéd, situés hors de la banlieue de Montreuil, en étant distants de deux lieues, en ont-ils toujours été affranchis, sauf depuis quatre ou cinq ans, depuis la mort du gouverneur de Mailly, on les contraint d'aller journellement faire le guet à Montreuil, que si ils ne s'y rendent on les force de payer 5 livres tournois par mois, sans égard à leur pauvreté qui est telle que plusieurs spécialement ceux qui ont leur demeure dans les sables du long de la mer, ne pouvant satisfaire à telles exactions qui leur sont presque autant qu'une...taille, ont du quitter leurs pauvres cabanes et mendier leur vie.

L'abbé de la Fayette, au dire de l'un des témoins, Pierre Palette, lieutenant de la justice du village de Merlimont avait organisé la défense de la côte pour éviter les dangers « qui eussent pu advenir par les navires de guerre qui naviguaient au temps que les guerres régnaient en ce pays, il faisait souventes fois faire des monstres (?) par les habitants dudit Saint Josse, Cucq, Trépiéd et Merlimont et chargeait les principaux d'avoir soin d'accueillir 25 hommes, incontinent que la grosse cloche dudit Saint Josse sonnerait »

La requête va être entendue et acceptée dans une certaine mesure par le roi :
« Le roi décide que les habitants de Saint-Josse, Cucq, Trépiéd et Merlimont, seront exempts du guet de Montreuil, mais tenus comme de tout temps celui sur les côtes de la mer et sur la tour de Saint-Josse » Le 3 mars 1587.



Signature de Marc Gressier au bas de son testament le 26-12-1690
Signatures des témoins : François Caclot et Marcq Godin

Descendance de Marc GRESSIER et Marguerite DEGOUY

I-2-7-1-1 Elisabeth (Isabeau) GRESSIER et Charles SAGNIER

Elle est née à Saint-Josse le 23-11-1665 ; Parrain : Etienne Lenoir, marraine : Elisabeth Gressier.

Nous l'avons repérée lors de l'affaire de la maison de l'Ecu de Vendôme à Etaples, en 1692, alors qu'elle se portait héritière de son oncle, encore un Marc Gressier, frère de Philippe Gressier, son grand-père. Elle était déjà mariée à cette époque,

Charles Sagnier, laboureur à la ferme du Lot, est son époux. Le Lot est un lieudit du terroir de Saint-Josse, situé non loin du Tertre qu'occupait dès 1662 Philippe Gressier. Ce bâtiment, qui n'est plus une ferme, mais dont le pigeonnier quadrangulaire subsiste encore, se situe en un lieu relativement isolé.

Le mariage a été conclu vers 1688-1689. [Charles Sagnier pourrait être le fils de Charles Sagnier décédé à Saint-Josse le 9-4-1662 alors qu'il était « *concierge de l'abbaye* »] Un enfant naît à Saint-Josse le 22-12-1689 ; Josse Sagnier, dont les parrain et marraine sont Marcq Gressier, l'aïeul, et Scolastique Sagnier la seconde épouse de Claude Gressier le notaire. Cet enfant décédera bientôt, car un autre Josse Sagnier, fils des mêmes, naîtra le 22-4-1692 à Saint-Josse, dont les parrain et marraine seront Etienne Lenoir et Jacqueline Sagnier. Ce sera le dernier enfant d'Elisabeth Gressier qui meurt à Saint-Josse, à la ferme du Lot, peu de temps après, le 31-12-1696.

Charles Sagnier habitera ensuite Villiers, hameau sis entre Cucq et Saint-Josse, où « *il vivra de ses biens* », ce qui signifie donc une condition relativement aisée. Serait-ce lui qui aurait épousé le 5-5-1708, à Saint-Josse, Marie Noelle ?

I-2-7-1-2 Jean GRESSIER

Il est né le 1-7-1668 à Saint-Josse. L'acte de naissance me semble comporter une erreur : celle d'indiquer Marguerite Flahaut, et non Degouy, comme mère.

Parrain : Jean Niquet bailli de Waben (dans la maison duquel Françoise Lefrancq avait établi son testament) ; marraine : Marguerite Delattre

I-2-7-1-3

Une fille dont il est impossible de discerner le prénom effacé, née le 12-1-1670.

I-2-7-1-4 Antoinette GRESSIER

Elle est née le 31-1-1672 à Saint-Josse. Parrain : Marc Gressier Marraine : Antoinette de Gouy. Elle décède le 24-3-1681.

I-2-7-1-5 Claude Ignace GRESSIER

Il est né à Saint-Josse le ?-février-1675 « *quy naquit environ sur les dix heures avant midy* » Parrain : *vénérable et dicrète personne Claude Ignace Daniel [illisible] de mgr[illisible] abbé de Saint Josse sur mer* ». Marraine : demoiselle Barbe Austreberthe de Gourdel. Probablement décédé en bas âge.

I-2-7-1-6 Philippe Gressier

Il est né à Saint-Josse le 15-3-1678. Parrain : Jean Baptiste Denibas « *receveur du comté et abbaye de Saint-Josse* ». Marraine : Marie Hurtrel. Probablement décédé en bas âge.

I-2-7-1-7 Charles Antoine Gressier

Il est né le 9-8-1680 à Saint-Josse. Parrain : Claude de Montbéton, escuier, seigneur de la Motte. Marraine : Demoiselle Marthe Catherine de Berne. Décédé le 19-12-1680.

I-2-7-1-8 Marc Gressier

Il est né à Saint-Josse le 16-7-1684. Parrain Marc Caillier marraine Jeanne Gressier. **Il suit**

I-2-7-1-9 Philippe Gressier

Un second Philippe Gressier naît à Saint-Josse le 11-6-1686, ce qui laisse supposer que le premier, né le 15-3-1678, est décédé. Parrain : Charles Saily Marraine : Marie Leclerc. C'est le dernier enfant de Marguerite Degouy qui, épuisée, meurt le lendemain de cette naissance à laquelle je donne le numéro 9. Elle ne devait pas dépasser de beaucoup la quarantaine d'années.

Je pense que le nombre de ses naissances a été plus important. Outre les décès déclarés d'Antoinette et de Charles Antoine, aucune indication n'est livrée sur les décès très

probables dans leur enfance de Jean, une fille née en 1673, Claude Ignace, Philippe 1 et Philippe 2. Et pourtant le testament de Marcq Gressier donne la preuve que, de cette première alliance, seuls, deux de ses enfants, Elisabeth et Marc, ont atteint l'âge adulte. Deux sur neuf ! Constat accablant ! Mortalité infantile effroyable de l'époque ! La mort d'un petit enfant finissait par être ressentie comme un accident quasiment banal qu'une naissance ultérieure allait réparer. La misère dans la classe la plus défavorisée, mais aussi des pratiques inconséquentes comme l'embaillonnement, l'accrochage du bébé enveloppé à un clou quand on quittait le logis pour travailler, la nourriture sans règle horaire, etc. ; ajoutaient au risque mortel. Cette mentalité pouvait aboutir à l'absence de déclaration de naissance, lorsqu'il s'agissait de mort-né ou même d'enfants décédés après quelques jours. Je vois trace de cette banalité dans cette sèche notification sur le registre paroissial de Saint-Josse qui relate un décès le 20-9-1673 : « *un enfant a Marcq Gressier au Tertre* ». Silence sur les décès certains de Jean, Claude Ignace, Philippe 1 et Philippe 2 Gressier. Silence sur les naissances certaines de Pierre Gressier, fils de Marcq, décédé le 10-5-1683, de Marcq Laurent Gressier « *petit-fils de Marcq* » décédé le 13-7-1683. [ne prenons pas ici « petit fils » dans le sens habituel, mais dans le sens de « petit enfant » - J'ai remarqué cette utilisation à plusieurs reprises dans ce registre paroissial]. J'en conclus que la descendance de Marq Gressier et Marguerite Degouy s'établit à un ensemble de 11 enfants dont le taux de mortalité grimpa à 80%. Effarant !

I-2-7-1-8 Marc GRESSIER et Marie Françoise DEGREMONT

Marc Gressier est l'avant-dernier né de la famille : 16-7-1684 à Saint-Josse. Il deviendra le fils aîné, c'est ainsi que le désigne son père dans son testament.

Il s'est marié le 21-6-1707 à Vertron avec Marie Françoise Degrémont, fille de Claude et de Françoise Boitel., née le 21-1-1691 à Vertron, âgée donc de 16 ans. L'acte de mariage le présente laboureur à Trépied. La descendance du couple est nombreuse.

Renseignements pris chez deux internautes, Madame Martel forumeur de « Mémoire d'Opale », et monsieur Didier Hotte, voici cette descendance qui m'apparaît très sérieusement établie. Marc Gressier décède à une date qui m'est inconnue, au-delà de 1730, date de naissance de son dernier enfant.

Marie Françoise Degrémont meurt à Saint-Josse le 6-12-1761, âgée de 70 ans.

Descendance de Marc Gressier et Marie Françoise Degrémont

- 1 – Philippe Gressier** né à Cucq le 31-7-1708, décédé à Cucq le 4-2-1739
- 2 – Marie Catherine Gressier** née à Saint-Josse le 29-6-1712, décédée le 10-10-1772 à Saint-Josse. Mariée le 17-11-1733 à Cucq avec Jean Coquet décédé avant 1736. Remariée le 3-5-1736 à Saint-Josse avec Wulphy Lennel né vers 1705, décédé le 30-3-1751 à Saint-Josse, maître chirurgien.
- 3 – Marie Marguerite Gressier** née le 10-9-1714 à Cucq, décédée après 1739.
- 4 – Marc Gressier** né le 5-1-1716 à Cucq, décédé le 15-1-1716 à Cucq
- 5 – Marie Gressier** née le 20-3-1717 à Cucq
- 6 – Marie Anne Gressier** née le 1-2-1719 à Cucq, décédée après 1738
- 7 – Marie Françoise Gressier** née le 11-2-1721 à Cucq, décédée le 20-3-1722.
- 8 – Marc Gressier** né le 30-4-1723 à Cucq, serait décédé le 6-5-1775 à St Josse
- 9 – Claude Gressier** né le 23-8-1725 à Cucq, décédé le 26-12-1725 à Cucq

10 – Marie Françoise Gressier née le 19-8-1727 à Cucq

11 – Marie Elisabeth Gressier née le 30-3-1729 à Cucq

12 – Claude Gressier née le 24-11-1730 à Cucq

Je reproduis ici la descendance de **Marc Gressier (No 8)** fils de Marc et de M.F.Degrémont, qui m'a été aimablement communiquée par Madame Lysiane Martel.

Il est né à Cucq le 30-4-1723 (parrain Jean Godin, fils de Jean dit Lamisse, marraine Françoise Rault) Il se marie le 13-12-1747 à Sorrus avec Marie Scolastique Roussel, 19 ans, demeurant à Sorrus, fille de Nicolas Roussel et de Jacqueline Tillier. Témoins : ses père et mère, Pierre Roussel, Riquier Testu, Claude Degrémont, Jacques Gourney. Devenu veuf, il épouse Elisabeth Dardre, 24 ans, fille de feu Charles Dardre et de Françoise Tilliette, le 20-10-1761 à Saint-Josse. Témoins : Claude Degrémont, Charles Riquier Testu, beaux-frères, Françoise Tilliette, Etienne Manier et François Henuier, beaux-frères de la mariée.

Il décède à Saint-Josse le 6-5-1775

Descendance de Marc Gressier et Marie Scolastique Roussel:

1 Marc Gressier né à Sorrus le 29-7-1749

Parrain : Marc Gressier Marraine : Marie Catherine Degouy

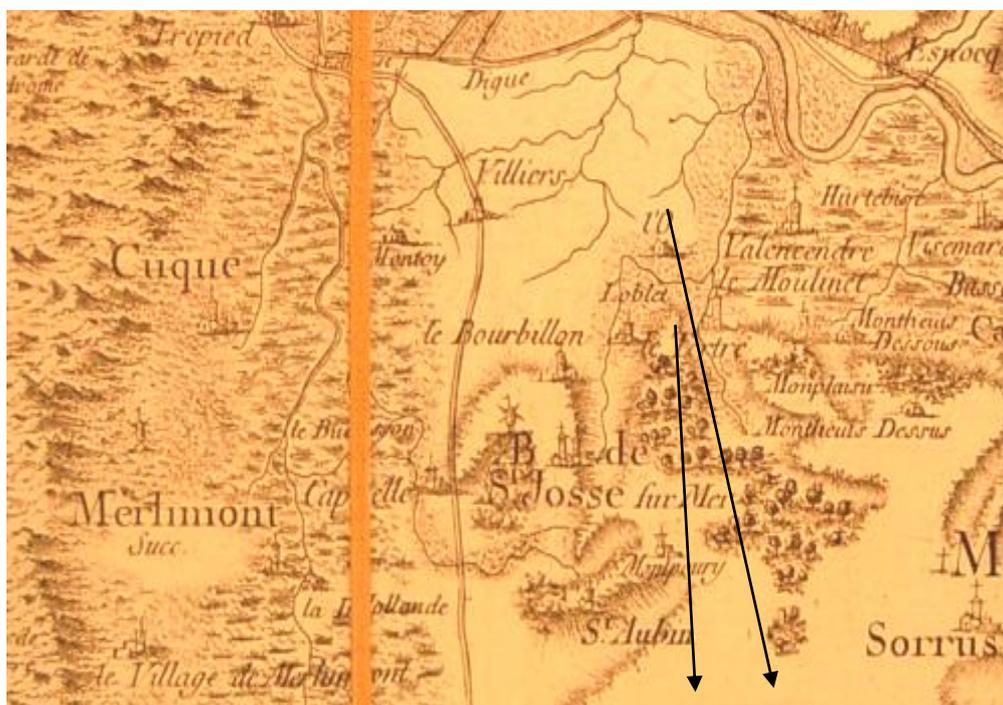
2 Philippe Gressier né à Sorrus le 29-5-1751

Parrain : Claude Gressier marraine : Anne Roussel

3 Charles Gressier présent au décès de son père le 6-5-1775 à Saint-Josse.

Nota Cette descendance masculine pourrait être poursuivie et peut-être prolongée jusqu' à notre époque ?

Ci-dessous la carte Cassini (1762) des environs immédiats de Saint-Josse, avec l'indication du Tertre et du Lot (sous la forme « l'O ») et la digue de protection au nord



Le Tertre L'O

Carte IGN No 205 Est année 2000 des mêmes environs de Saint -Josse

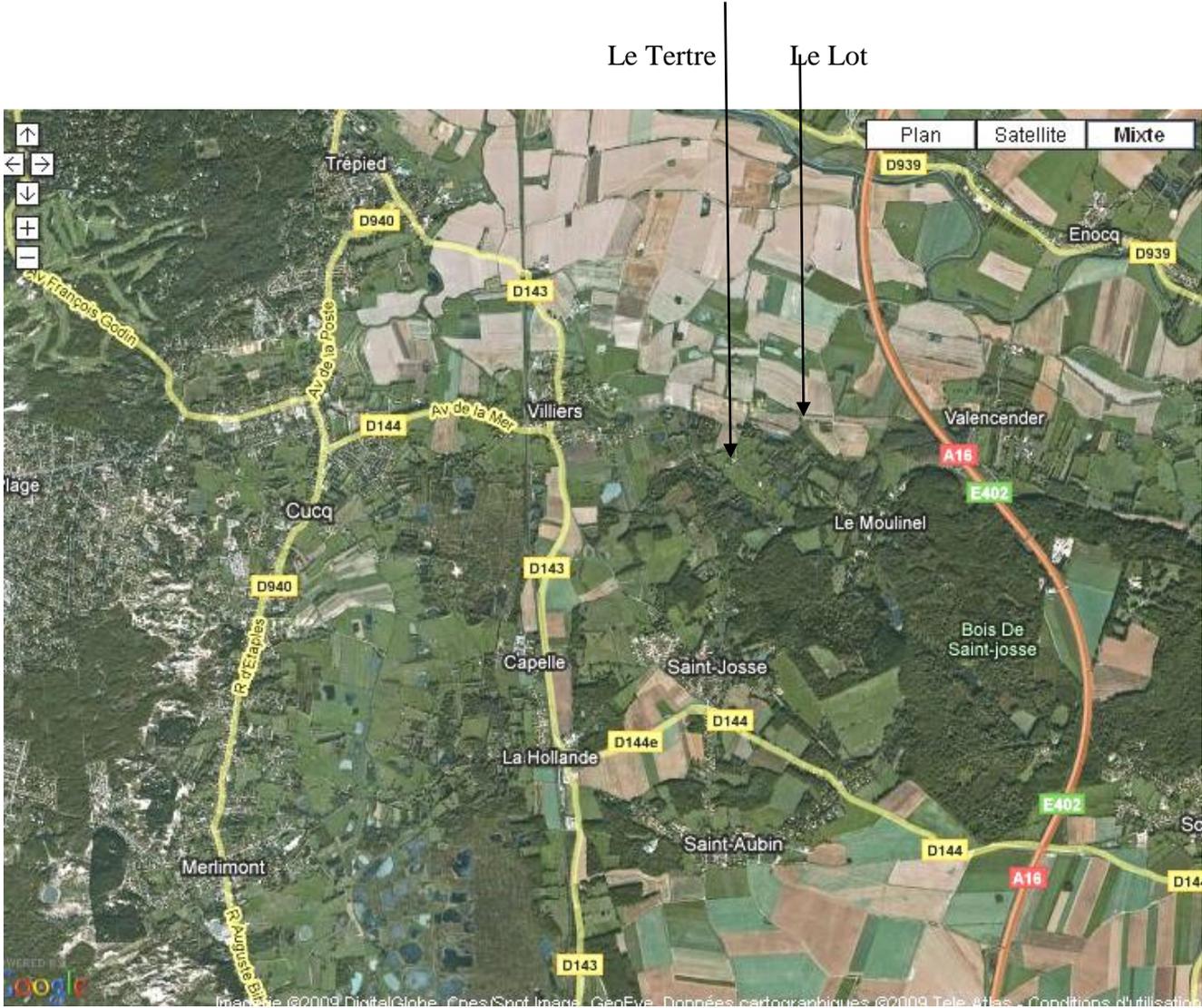
Le Tertre

Le Lot

Ferme de l'abbaye



Soyons modernes ! Voici une vue actuelle, par satellite, de Saint-Josse et des alentours
Essayons de repérer le Tertre et le Lot.



I-2-8 François GRESSIER et Marguerite LESPINE

J'avoue avoir quelque peu « pataugé » sur l'identité exacte de François Gressier, lorsque, explorant les registres paroissiaux et minutes notariales d'Etaples, je découvris, à la même époque, deux François Gressier. Il s'agissait en fait de deux cousins germains, fils, l'un de Jehan Gressier, l'autre de Florent Gressier, les deux frères. Le second François, celui qui nous intéresse ici, se trouve cependant nettement plus jeune.

Je n'ai pas la date exacte de sa naissance, mais celle de son mariage en 1649. Différentes dates relatives à ses frères et sœurs, me permettent d'accréditer le voisinage de la période 1615-1618. Le registre paroissial de Camiers où habita Florent Gressier, et qui subsiste encore, commence, pour les naissances, à l'année 1619. Il ne porte aucune naissance au nom de Gressier.

François Gressier me paraît le cadet de cette branche des Gressier.

Il se marie par contrat du 23 juillet 1649 (Meignot 4 E 65/262 – 2Mi 139 R1) [Loïc Vambre me signale que le mariage à l'église a eu lieu le 2-8-1649]

La quasi-totalité de ses frères et sœurs l'accompagnent chez le notaire : Jehan, son frère aîné, brasseur à Etaples ; Claude ; maréchal à Neuville ; Philippe, laboureur à Trépiéd ; Jeanne et son mari Robert Delhobel ; Isabeau et son époux Estienne Pouillet. Mais aussi, « *Jehan Gressier l'aîné* » ainsi qualifié car il est l'ancêtre de la famille, oncle de François (et non pas grand oncle comme le désigne le notaire), marchand brasseur et ancien échevin.

Marguerite Lespine est l'épouse. Elle n'est pas étaploise. Elle est fille de Anthoinette Dupré, veuve de Philippe Lespine « *demeurant au village de Crépy pays d'Arthois* ». [Crépy est proche de Fruges]. Elle est accompagnée, ô surprise ! de « *noble femme Jeanne Gressier veuve de honorable homme François Hochart, bonne amie à icelle, cousine germaine audit François Gressier* » Insolite cet épithète de « noble » qui escorte le nom de Jeanne Gressier et qu'on ne voit pas assorti aux autres Gressier de la même famille, à cette époque. A-t-il un sens différent ? Ne serait-il pas l'équivalent de « honorable » ? Aurait-il quelque rapport avec cette famille Hochart portant blason que j'ai citée plus avant ? Une autre dame, alliée à la famille Gressier, assiste l'épouse : c'est « *demoiselle Marguerite Hochard veuve de feu M Josse Lenoir vivant ancien vice maieur de cette ville* » que nous connaissons bien également, et qui n'a pas droit, elle, au qualificatif « noble ». Honorable homme Jean Wiart ancien vice maieur, époux de Suzanne Hochart, est aussi présent.

L'apport de François Gressier est assez modeste : 4 mesures de terre à Camiers, lui provenant de l'héritage de ses parents (ils sont tous deux décédés) et une somme de 600 livres, fruit de son travail.

La dot de l'épouse est plus conséquente : une maison, chambre, grange, étable, cour, jardin potager et fruitier, de deux mesures à Crépy ; « *la moitié d'une mesure et jardin d'une mesure* » à partager avec son frère : trois mesures et demi de terres à usage de labour à Crépy ; quarante livres correspondant à deux années de louage, un coffre que ladite Dupré a envoyé au Couvent des Sœurs Noires à Arras à cause des guerres et qui contient diverses choses (non citées) [Les Sœurs noires relevaient de l'ordre de Saint François d'Assise. Elles avaient fait vœu de pauvreté et menaient une vie très frugale aux règles très dures. Elles soignaient les malades, même en temps de peste]

Je ne pense pas être dans l'erreur en constatant que François Gressier est, avec son père, le seul de la fratrie à se trouver analphabète. Effectivement, sa signature se réduit ici à deux lettres initiales dessinées « f » et « g ». J'avais découvert la même griffe dans le contrat de mariage de Pierre Leblond et Marguerite Gressier du 10-6-1660.

Après 1662, date de naissance de son dernier enfant à Etaples, je ne trouve plus rien à Etaples qui puisse concerner ce couple. Aurait-il émigré vers Crépy ?

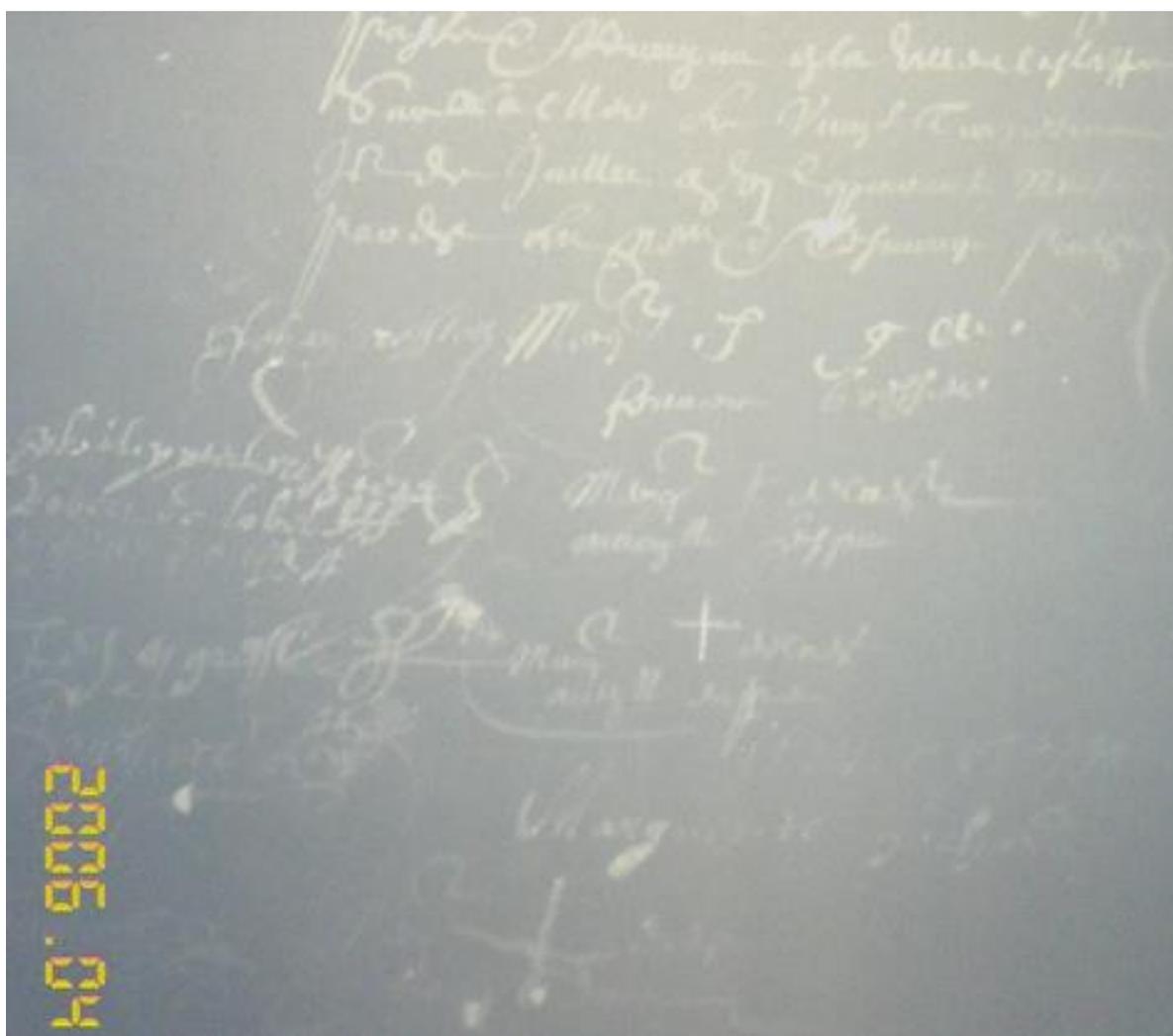
Descendance de François GRESSIER et Marguerite LESPINE

I-2-8-1 Marguerite Gressier née le 22-7-1650 à Etaples
Parrain Jean Gressier Marraine Jeanne Gressier
Décédée le 2-10-1650 à Etaples

I-2-8-2 François Gressier né à Etaples le 4-2-1652
Parrain Robert de Lobel Marraine Isabeau Gressier
Décédé le 10-4-1659 à Etaples

I-2-8-3 Florent Gressier né à Etaples le 4-3-1659
Parrain Martin Lecat Marraine Marie Augier (?)

I-2-8-4 Marguerite Gressier née à Etaples le 22-4-1662
Parrain Antoine Vuyart Marraine Jeanne Flahault



Signatures au bas du contrat de mariage de François Gressier et Marguerite Lespine
On remarquera la griffe de François Gressier, « f g » et les signatures de ses frères, Philippe
et Jehan, malgré la mauvaise qualité du microfilm et de l'original.

Note

Les Gressier sont nombreux dans le Boulonnais, leur terre d'origine. Le but de ce modeste ouvrage, le cinquième consacré aux familles Gressier, est de présenter les Gressier dont le berceau est Etaples. Je n'ai pas la prétention d'afficher un travail exhaustif. Il me paraît donc utile de récapituler ici, certaines branches, portant le patronyme Gressier, dont la généalogie circonscrite à telle ou telle date n'a pu être prolongée. Elle pourrait éventuellement être poursuivie jusqu'à notre époque....par d'autres !

En voici la liste :

Lignée de Jehan Gressier x Claude Lejeune

- Marc Gressier, fils de Marc Gressier et Antoinette Anquier, né le 21-1-1682 à Frencq. Il vivait encore en 1716, témoin au mariage de sa sœur.

Lignée de Florent Gressier x Claudine Lardé

1 – Jean Gressier, fils de Nicolas Gressier et Martine Prévost, né le 20-1-1662 à Etaples

2 – Philippe Gressier marié à Etaples le 3-3-1699 avec Anne Bayard. Pourrait être le fils de Jean Gressier et Jacqueline Caron.

3 – Marc Gressier, huitième enfant de Marc Gressier et Marie Françoise Degrémont, né le 30-4-1723 à Cucq. Il a 3 enfants : Marc Gressier né le 29-7-1749 à Sorrus, Philippe Gressier né le 29-5-1751 à Sorrus, Charles Gressier vivant en 1775.

4 – Florent Gressier né le 4-3-1659 à Etaples, fils de François Gressier et Marguerite Lespine.

INDEX DES PATRONYMES

A

A.de Rosny 40, 55
Abot de Bazinghen..... 22
 Accary 39, 41, 42, 43, 47
 Adam..... 181
 Affrangue 107
 Affringue..... 107
 Allard 131
 Allix 127, 128, 130, 131, 133, 134,
 135, 136
 Anquier.....86, 106, 107, 108, 253
 Armand..... 181
 Assagond..... 96, 97
 Auber..... 31
 Aubert..... 68
 Augier..... 252

B

Baiart..... 72
 Baillet..... 99
 Baillon..... 179, 180
 Ballan..... 86
Barbe de Berly..... 72
Battut..... 10
 Baudelicque.... 11, 95, 96, 97, 146,
 149, 152, 153, 154, 172, 173,
 176, 181
 Baudelique ..72, 90, 119, 143, 154,
 165, 166, 170, 173, 176, 179,
 221
 Bavière6, 21, 39, 40, 41, 49, 50,
 185
 Bayard, 217, 218, 236
bayart..... 86
 Bayart..... 129, 217, 236
 Beauchamp..... 72, 85, 90, 98, 120,
 140, 146, 152, 159, 160, 166
 Beaucourt 92
Beauvarlet 47
 Becquelin 21
 Becquet....139, 148, 149, 150, 155,
 172, 173
Behelle..... 25
Belart..... 172
 Belle22, 23, 113, 147, 153, 167,
 196, 200
 Belleval12, 21, 40, 46, 53, 55
 Bénard..... 11, 125
 Bense..... 167
 Berly..... 152
 Bernard47, 98, 101, 155, 205, 206,
 207, 208
Biset..... 36
 Blair..... 133
Blaire 148, 149, 150, 154
 Blondel..... 129, 140
 Blondin..... 72, 87
 Bocquet 94, 231
 Boitel..... 247
 Bontemps 236

Bonvoisin 87, 116, 119
 Boubet 110
Bouchart 118, 176
 Boudenoot.....181
 Bouly106
bouquelaire 14
 Bourdon.....90, 100
 Bourgois 165, 168
 Bremont147
 Brevart.....167
 Briet.....114
 Brihier.....114, 115
 Briotte.....148
Brisse.....13
 Brisset..... 82, 87
 Brouttier..... 21, 24
 Bruhier..... 84, 87, 110, 138, 238
 Brunet 109
Bruneteau 197, 204, 209
 Buée.....72
 Butel 221, 235

C

Caffier..... 130
 Cailleu 183, 230
 Calippe.....117
Cambier 11
 Camoisson .. 33, 35, 38, 39, 40, 41,
 42, 43, 44, 47, 48, 57, 59
 Campion 140, 173
 Candillier 114
 Cappe..... 17, 19, 94, 95
 Capron242
Capry. 72, 140, 154, 167, 221, 235
 Capry, 140, 221
Caquelot73
Caron..... 12, 23, 44, 97, 131, 181,
 215, 217, 218, 253
 Carpentier 21, 23, 240
 Caudron167
 Caussien.. 100, 101, 102, 138, 146,
 159
Chapuis.....242
Charreyron 208, 209
 Chevalier,..... 68, 120
Chinot 35, 44, 159
 Chrétien 167
 Clipet 127, 128, 130, 131, 133,
 134, 136
Cocquelin.....26
 Collart.....233
 Condette..... 20, 21
 Conrart de Cermigny 23, 27
Conrart de Cermillon 22
Coppellier46
 Coquet 72, 73, 247
 Cornuel 138, 231, 240
Coulobel.....127
 Courtois du Flégard 31
 Cousin..... 130, 138, 174, 180
 Crendalle..... 35, 37, 39, 40, 41
 Crespin.....233

Cuisset..... 129
 Cuvillier 231
 Czartoryski 207

D

d'Amerval 47
 d'Aigneville12, 44, 54, 58
 d'Amerval ..21, 22, 44, 45, 46, 47,
 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56,
 57, 59, 60, 66, 84
 d'Halluin 66
 d'Hozier 37
 d'Ohier ..21, 22, 39, 44, 45, 46, 48,
 49, 50, 51, 52, 53, 55, 59, 63,
 64
 d'Orléans..... 103, 207, 208, 209
 d'Ostove..... 25, 39
Dachicourt 14
 Dacquain 167
 Dallery 96
 Dambron 167, 174
 Danger..... 148, 218
 Danzel 53
 Daran..... 96
 Dardre 248
Darras 11
 Darré216, 226, 227, 229, 240
 Daudruy.....41, 161, 165, 177
 Dauphin.33, 86, 96, 113, 114, 117,
 119, 143, 153, 156, 174, 175,
 218
Daverdoingt, 13
 de Bacouel..... 35, 39
 de Balinhard 18
de Beauvisage ..22, 44, 45, 46, 47,
 48, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59,
 60, 61, 65
de Belleville..... 49
 de Berne 246
de Blaiet 40
 de Bollschwings 65, 185, 186, 187,
 190
 de Bournonville..... 41
 de Boves.....16, 21, 24, 25
 De Boves 21
 de Brailly.....187, 196, 200, 201
de Cacquerai 52
de Calais28, 38, 101, 159
de Caresse 28, 29
de Carluy..... 104
 de Chinot..... 159
 de Constant..... 37
de Courteville 68
 de Disquemue..... 11, 43
 de Dompierre..... 53
 de Farsure..... 6, 66, 188
 de Fromessent41, 68, 141, 167
de Gonneville 36
de Gourdel 240, 246
 de Gourlay..... 53, 55
 de Guiselin 115
de Guisy 105

de Hesdigneul..... 39
de Hodicq 49
de Hornes 11
de la Beausse 243, 244
de la Follie..... 131
de la Fontan 238, 239
de la Haye 25, 31, 51
de la Pasture 14, 96
de la Pasture 14
de la Salle 187, 188, 196, 198, 201, 209
de La Salle..... 101
de la Tour d'Auvergne 185
De la Vallée..... 29
de la Wespierre..... 31
de Lastre..... 72, 124, 146
de Lattre 25, 113, 117, 118, 120, 124, 126
de Lépinoy..... 68
de Lespault 106
de Lhobel..... 124, 222, 236
de Lhomel 155, 178, 179, 180, 181, 183
de Maulde..... 101
de Metz..... 64, 167, 188
de Monchy..... 54, 172
de Monmerqué 185, 186, 188
de Montbétou 246
de Nemours 207, 208, 209
de Raoulx 185, 186, 187, 190, 191, 192, 193, 201
de Retart..... 55
de Ricarville 114
de Rocquigny 16, 103
de Saily... 110, 111, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 125, 137
de Saint-Blimont 110
de Saint-Jean ... 72, 76, 85, 92, 98, 140, 158, 159, 165, 200
de Saint-Martin..... 35, 72
de Sartou 11, 86, 110, 111, 113, 114, 115, 117, 119, 121, 137, 149, 152, 154, 155, 167, 175, 183
de Séguier..... 22
de Sécourt..... 52
de Senne 116
de Thubeauville..... 40, 68, 131
de Varenne 109
de Ville 47, 159, 173
de Wailly 51
de Werchin 35
de Wierre 16, 25, 52, 79
Debove 107
Degouy ... 216, 230, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248
Degrémont,..... 242, 247, 248
Delabarre 114
Delamotte 16
Delaporte 84
Delaruelle 230
Delatre... 65, 73, 92, 109, 110, 111, 117, 121, 124, 125, 126, 127, 136, 137, 140, 141, 183, 246
Deledrève, 173
Delepierre..... 37, 38, 58, 165
Delhobel..... 216, 251

Delhomel 140, 153, 161, 165, 172, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 184
Delobel 72, 126, 235, 236, 237
Delozière..... 215, 226, 229
Denibas, 230, 233, 240, 243
dequehen 12
Dequeker..... 181
Des Carrières 99
des Essarts 46, 49, 51
Deseille 10, 33
Dessault 222
Dessaux... 113, 115, 216, 224, 225, 226, 227, 229, 231
Destailleur..... 132, 236
Devillier 130
Devilliers 131, 183
Dieu 51, 84, 86, 87, 89, 93, 98, 101, 114, 117, 142, 156, 159, 160, 194
Dieuset..... 176
Disacre 38
Disque..... 97
Dorémieux 55
Doresmieux..... 90
Douzinel 148, 150
Drouin 24
Du Biez 40
du Blaisel..... 14
du Broeul 47, 55
du Crocq 25, 137, 241
du Gant 47
Du Hesme 28
du Mont 50, 82
du Mont et de Neufmanoir..... 82
du Quesnel 46, 47, 53, 56, 85
du Repaire..... 200
Du Soulier..... 27
du Tertre 40, 68, 238, 239, 241, 243, 245
Du Val de Disacre..... 38
Dubois ... 104, 119, 137, 231, 232, 233, 235
Ducarnoy 24
Ducrocq 85, 93, 217, 218, 235
Duflos 23, 40, 41, 92, 99, 106, 140, 167, 240
Duflos, 41
Dufrenoy 159
Dumont .. 27, 73, 96, 106, 107, 156
Dumont de Courset 27
Duponchel..... 113
Dupont 82, 160
Dupuis 131, 135
Duquesne ... 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 72, 118
Duquesne de Clocheville ... 22, 23, 24, 27, 29, 30
Duquesne, 22, 23, 28
Durand 94, 95
Durendelle 169
Durieu..... 114, 153, 154, 165, 176
Duriez 139, 152, 154, 155, 164, 165, 169, 176, 177, 178, 184
Dusommerard 101
Dusommerard, 101
Duwicquet..... 13

E

E. de Rosny 38
Estienne... 131, 175, 216, 218, 223, 224, 226, 229, 232, 234, 235, 245, 251
Eudé 117
Evrard..... 21

F

Falempin 106
Fallempein 129
Fauchatre..... 146, 151, 177
fiérard 12, 131, 132, 133, 134
Fiérard 11, 86, 117, 118, 121, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 236
Fillesacq 147
Flahault..... 11, 13, 14, 78, 82, 215, 252
Flahault de la Billardryie 14
Flahault de le fresnoye..... 14
Flahaut 173, 180, 222, 246
Flour de Herly..... 25
Fontaine... 15, 16, 50, 66, 113, 132, 181, 196, 200
Fourdinier..... 92, 98, 147, 151, 217
Fournier..... 82, 124
Fourquier..... 166
Fourré..... 72, 73, 82, 86, 115, 120, 137, 138, 218
Framery 13
François. 11, 13, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 46, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 64, 68, 71, 73, 77, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 95, 96, 97, 99, 102, 103, 104, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 124, 126, 127, 128, 130, 131, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 141, 146, 147, 148, 149, 152, 153, 155, 158, 159, 167, 168, 172, 173, 179, 180, 181, 187, 190, 196, 208, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 224, 225, 226, 229, 230, 233, 236, 238, 239, 240, 243, 245, 248, 251, 252, 253
Frère 105
Friocourt..... 118, 165, 173
Friscourt 168, 174
Froize 50
Froment 107, 108
Fusillier 183

G

Géneau 15, 16, 17, 24, 25, 96, 102, 103, 105, 153, 233
Géneau de Vernicourt 96, 102
Gest 28
Gillardière 202
Gobelin d'Offémont 188
Goddin 236, 238

Godin..... 172, 245, 248
 Gosselin..... 100
 Goudin..... 72
 Goupil..... 101
 Gourlay..... 53
 Gourlé.....53, 54, 55, 56, 58, 63, 66,
 188
 Grandsire..... 110
 Grébaud..... 49
 Gressier de Bellannoy 13
Gressier de Farsure 64, 173
Guche 40
 Guerlain..... 152, 157, 235
 Gueudré..... 129
 Gueulle 178
 Guilbert 138, 139, 165, 168

H

Habart 40, 161
 Hacart 72
 Hache 25, 37, 110
 Hacot 180
 Hagneré 109
 Haigneré 83
 Hamerel.....92, 96, 146, 147, 152,
 157, 159, 160, 161, 163, 164,
 169, 221
Hardy 118, 147, 151, 217
 Harlé..... 243
 Hédoux 106, 183
 Heluy 119
Hénault..... 22
 Henneguier 183
 Hennequin 225, 231
 Henuier..... 248
 Henry..40, 120, 139, 140, 208, 234
 Henry Lamirand 40
 Herdier 51
 Hertault..... 135, 221
 Hesdoul 178
 Heude 106
 Heuzé, 235, 243
 Hochart ..82, 83, 84, 85, 86, 87, 89,
 90, 92, 93, 95, 97, 98, 100, 103,
 116, 117, 118, 119, 124, 126,
 127, 130, 136, 137, 146, 159,
 164, 165, 166, 226, 229, 236,
 238, 251
 Hoche 195
 Houbronne d'Auvringhen..... 23
Huault..... 23
Hurtrel..... 11, 246

J

Jolly..... 72
 Josset,..... 133, 134

L

La Gorgue-Rosny 45
 La Haye 25, 27
Lacourt..... 78
 Lallemand..... 84, 91, 100
 Lallier 72

Lardé72, 78, 79, 90, 124, 215, 223,
 225, 236, 253
 Lartizien 85, 86, 87, 132, 137, 142,
 165, 166, 167, 226
Latteux.....24
 Laudet45
 Le Blond229
Le Bon.....46
 Le Camus.....35
 Le Cat 133, 135, 149, 236
le Comte..... 11, 15, 180, 187, 208
 Le Dieu84
 Le Fèvre de la Houplière 180
Le Forestier36
 Le François39
 Le Fuzelier58
 Le Gressier de Bellannoy 6, 13, 37,
 143
 Le Gressier de Belleterre37
 Le Mangnier21
 Le Masson 50, 51, 52
 Le Pouldu.....95
 Le Roux 138
 Le Roy96, 135
 Le Sage102
 Le Sueur.....29, 82
 Le Tellier 85, 92
 Le Thieu..... 71, 73, 78, 79
Le Vasseur..... 13, 40, 84
 Le Warnier84
 Leblond... 120, 229, 230, 231, 232,
 233, 238, 251
 Lecat . 76, 101, 132, 133, 138, 143,
 144, 147, 148, 149, 151, 156,
 166, 173, 176, 217, 252
 Lecat, 101, 138, 144, 147, 173, 176
 Lecocq83
 Lecointe71
 Ledet117
 Ledieu 87, 93, 147, 159, 240
Ledoux93
 Leduc 113, 114
 Lefebvre 22, 38, 47, 53, 56, 72, 93,
 94, 101, 102, 133, 135, 141,
 148, 149, 152, 153, 154, 155,
 156, 157, 159, 164, 165, 167,
 170, 173, 176, 177, 178, 182,
 183, 184, 230, 231, 232, 233,
 235, 240
 Leflein94, 95
 Lefrancq... 216, 238, 239, 241, 246
Légier..... 13, 14
 Legrand..... 51, 53, 119, 141
 Lejeune . 58, 65, 68, 70, 71, 73, 82,
 85, 104, 106, 110, 117, 124,
 162, 217, 226, 253
Lemaire 46, 49
 Lennel247
 Lenoir 78, 84, 85, 89, 156, 165,
 168, 238, 241, 243, 245, 251
 Lenoir, 78, 238
 Leporcq 87, 89
 Leprestre72, 153
Leprêtre78, 96, 115
 Lerant.....242
 Lesne 72, 90, 93, 95, 96
Lesné..... 11

Lespine.....216, 233, 251, 252, 253
 Lesseline25, 93, 96, 153, 159
Lesseline.....25, 153, 159
 Lestoquoy..... 182
 Level85, 90, 93, 95, 96, 97, 98, 99,
 100, 101, 102, 103, 139, 146,
 156, 159, 175, 234, 235
 Levesque 155, 168
 Lévesque 168, 230
 Lhotellier..... 147
 Lhotillier 233
 Loeuillet 109
 Louandre 49
 Louchet 138
 Louis-Philippe..... 207

M

Machart 72
Magnier 92
 Magnion 101
 Maillard..... 83, 91, 168
 Maillard,..... 83, 91
 Malet de Coupigny..... 27
 Mangnier.....226, 231, 232
 Manier 248
 Maquinghen 72
Marand..... 40, 239
 Marchand ..95, 138, 205, 206, 208
 Maréchal 107
 Maresville, 72
 Margollé... 118, 120, 148, 220, 221
 Marieul..... 137
Marteau.....99, 102, 152, 153, 154,
 173, 187, 190
 Martel..... 167, 240, 247, 248
 Martin.....2, 84, 95, 107, 118, 133,
 135, 186, 218, 221, 234, 252
 Masson106, 107, 148, 168, 172,
 231
 Mathieu .12, 21, 22, 23, 44, 51, 64,
 82, 155, 238, 242
 Mesnage 167
 Mille..... 225
 Millet..... 23
 Minet.....82, 110, 168
 Mocomble 21
 Mollien..... 23, 106
 Mollière..... 228
 Mondon 78, 236
 Monocove114, 117, 118, 119, 120,
 121, 125, 130, 132, 137, 138,
 139, 140, 146, 147, 151, 155,
 159, 164, 169, 176, 179, 234
 Monocove,117, 118, 137, 176, 179
Monteuuis..... 105
Morel.94, 104, 138, 160, 216, 217,
 220, 232, 235
 Morteme 91
Mouton 110
 Moutonnier..... 113
Mutinot..... 153

N

Nayet .58, 64, 65, 85, 92, 125, 132,
 138, 140, 143, 144, 145, 146,

147, 151, 159, 160, 164, 177,
178, 180
Niquet..... 238, 246

O

Obillet..... 72
Oeuillot du Calluy 176
Ohier 21, 23, 46, 49, 50, 51, 52, 96,
116, 117
Osmont..... 152, 157, 233
Ozenne 180

P

Pacheleu 117
Parenty 28, 129
Partz de Pressy 175
Pasquier Reculte..... 72
Patté..... 93, 147, 151, 152
Pauchet..... 224
Pecquet..... 180, 181, 182, 183
Pecqueux 38
Pelé 11
Pellé..... 127
Penel..... 114, 218
Pinchon..... 108, 207
Piquendaire..... 155
Pitendalle..... 154, 176, 177, 184
Pocholle..... 243
Poret..... 40
Postel..... 51
Pouillet 216, 218, 223, 224, 226,
229, 232, 234, 235, 251
Prévost..... 120, 138, 139, 216, 218,
221, 222, 253
Prudhomme 21, 40

Q

Quandalle 155, 156, 183
Quandillier 113, 114
Quenson de la Hennerie, 181
Queval 50, 131, 147, 148, 149,
151, 152

R

Racine..... 167
Radenne..... 130
Rambur..... 172, 174
Ramet 99
Rault 168, 248
Revillon..... 224, 225
Ricouart. 17, 21, 22, 23, 39, 44, 64,
188

Rifflard..... 106, 228
Ringot 72, 109, 124, 126, 225
Riquier 53, 54, 248
Robespierre..... 26
Rocquigny du Fayel 16, 25
Rodière ... 6, 12, 13, 14, 15, 17, 20,
21, 22, 23, 33, 35, 36, 37, 38,
39, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 50,
51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58,
60, 61, 64, 65, 71, 73, 84, 104,
113, 127, 130, 131, 134, 135,
153, 164, 165, 178, 179, 180,
181, 184, 185, 186, 187, 188,
189, 190, 194, 196, 200, 202,
204, 205, 207, 209, 215, 231,
238, 244
Rohart. 39, 93, 140, 146, 147, 151,
152, 159, 166
Roussel 107, 248
Routtier..... 41

S

Sagnier..... 84, 115, 143, 153, 156,
165, 168, 169, 172, 179, 217,
220, 243, 244, 245
Sagnier 165, 245
Sailly 114, 116, 117, 118, 121, 137,
221, 246
Sandron..... 141
Sangnier..... 149, 234, 235
Sanier..... 165, 169, 170, 232
Sannier.... 138, 165, 166, 167, 170,
176, 178, 179, 182, 187, 222
Santo 78, 137
Sauvage..... 153
Saveuse 51
Scotté de Velinghen..... 30, 42, 82
Selingue 21
Sénécat..... 101
Septier..... 133
Souquet. 11, 12, 33, 72, 80, 85, 92,
98, 100, 137, 175, 212
Sta37
Sueur..... 167
Suin..... 65, 71, 73, 110, 222

T

Tanges 29
Ternaux 102
Thomire 113, 119
Thueux..... 99, 149
Tillier 248
Tilliette 178, 248
Tilloy 155

Touin 113
Touillet..... 148
Toussaint de Bouvers 11
Toussaint Louverture 202
Trémoire..... 221, 222, 234, 235
Triquet..... 140, 146
Trollé..... 24
Tutil de Guémy..... 24, 25, 27, 31
Twain 242

V

Vadou..... 99
Vallois..... 167
Vasseur.... 40, 84, 85, 87, 106, 229,
230, 231, 232, 233
Verlingue..... 107, 120
Viart 11
Vigneron 241
Villemont 233
Vin..... 104, 137
Vincent..... 243
Vollant 83, 104, 127
Vuacongne 234
Vuadou..... 234, 243
Vuallet..... 239
Vuyart.. 87, 94, 95, 96, 97, 98, 100,
101, 114, 116, 120, 138, 139,
146, 151, 156, 158, 222, 234,
236, 252

W

Wacogne 120
Wadou..... 120
Waguet..... 240
Wallery..... 26, 55
Wezelier 130
Wuart 82, 85, 86, 90, 92, 93, 95, 96,
97, 98, 99, 100, 101, 102, 103,
118, 119, 140, 146, 147, 152,
153, 158, 159, 160, 164, 175,
226, 251
Wuart ... 72, 85, 86, 87, 89, 90, 91,
92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100,
101, 103, 113, 120, 127, 133,
138, 140, 143, 146, 147, 151,
166, 179, 222, 235
Wuart. 72, 85, 86, 90, 95, 99, 127,
140, 166, 222

Y

Yvart 106

Sources et documents

A.D. Archives départementales Arras **A.C.B.** Archives communales Boulogne

B.M.B. Bibliothèque Municipale Boulogne **SIVU** Etaples

Notaires d'Etaples, Montreuil, Waben, Rue, Boulogne, Samer **A.D.** et **SIVU**

Registres paroissiaux Etaples , Montreuil, Boulogne microfilms **A.D.**

Registres paroissiaux de Cucq, Saint-Josse.microfilms **A.D.**

Registres aux insinuations du Boulonnais **A.D.**

Fonds Lecat 11J 20, 11 J29 **A.D.**

Carnet de la Sabretache

Fonds Généau G7, G38, G58, G61, G71, G79 **B.M.B.**

Fonds Rodière Ms 196 à 209 Ms 232 Ms 247 Ms 189 12 JMs94 – 12 J Ms 96 **A.D.**

Ms 957 Crendalle **B.M.B.**

74 J 18 Archives de la paroisse d'Etaples **A.D.**

1 G Dispenses de consanguinité **A.D.**

Notes Delhomel 25 J 26 **A.D.**

Registre du Roy 1550-1556 , 1556-1562 **A.D.**

Dossier Ricouart Ms 964 **BMB**

Dossier Duquesne Ms 901 **BMB**

Coutumes généralles de la Sénéchaussée et Comté du Boullenois **BMB**

Crendalle – Titres de noblesse Ms 957 **BMB**

Annales de la maison de Campagne de Godincthun - Michel Champagne

Archives de la Picardie – P.Roger **BMB** DGB30

Epigraphie du Pas-de-Calais Arrondissement de Montreuil

La ferme de bremandage à Boulogne – Alphonse Lefebvre

Livre verd de la commune de Boulogne

Tableaux généalogiques d'Arthur de Rosny b4753 à 4760 **BMB**

Fonds Bavière – **AMB**

Copie du rolle de la taxe pour les fiefs et arrière-fiefs du Comté de Boullenois 1553 Ms731 **BMB**

Carte de Cassini du Boulonnais et du Montreuillois **BMB**

Carte IGN Boulogne et Forêts du Boulonnais 2104 E.T.

Carte IGN Montreuil – Berck 2105 est

Notice sur la maladrerie de Samer Tome IX Bulletin S.A. du Boulonnais – Abbé Delamotte

Fichier généalogique Tomes 5 et 6 André Vasseur

Documents sur les Raoulx – Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras

Armorial et nobiliaire des principales familles du Boulognois – Antoine Scotté de Velinghen

Site des Tombelles au Breuil (Samer)

Bibliographie

Nobiliaire du Ponthieu et Vimeu – Belleval
Notice historique sur Tingry – Chanoine Condette **BMB** B 740
Histoire d'Étaples – Pierre Baudelique
Dictionnaire Topographique du Département du Pas-de-Calais (1907) Comte de Loïsne
Les vieux manoirs du Boulonnais – Rodière
Le Livre d'or de la municipalité montreuilloise – G. de Lhomel
Dictionnaire de la noblesse – Aubert de la Chesnaye
Les gouverneurs de Montreuil de la maison des Essarts de Maigneux – Rodière
Histoire d'Abbeville et du Comté de Ponthieu – Louandre
Le Ponthieu – Gérard Bacquet
Voyage héraldique dans quelques églises du Ponthieu
Saint-Valéry et les cantons voisins – A1057 et A1058 – E. Prarod
Saint-Riquier et les cantons voisins – A1051 et A1052 – E. Prarond
Topographie historique et archéologique d'Abbeville A1046 à 1048 – E. Prarond
Histoire chronologique de Quentovic et d'Étaples – G. Souquet
Recherches généalogiques dans les comtés de Ponthieu, Boulogne, Guines – La Gorgue-Rosny
Histoire de Boulogne et du Boulonnais – Pierre Hélot
Le château et la seigneurie de Montcavrel – Abbé Thobois
Collection des bulletins de la Société d'Agriculture de Boulogne – **BMB**
Les vieux manoirs du Boulonnais – Rodière
Familles anciennes du Boulonnais – Tomes 1 et 2 – Daudruy

Cartes, plans, illustrations, reproductions de documents et signatures

Miniature de Louis Bonaventure Gressier de la Grave	2
Carte de la « boutonnière » du Boulonnais	5
Carte de la sénéchaussée du Boulonnais	6
Carte des environs de Boulogne, d'Étaples, de Montreuil, de Montulin, de Rue, et d'Hédin	8
Carte du Boulonnais en 1784	9
Dessin du quartier de l'Aumônerie à Samer en 1840	18
Carte IGN de la région de Samer et Tingry	19
Tableau des immeubles et de leurs occupants au Panehem à Samer	20
Le manoir des Tutil de Guémy à Samer	26
Armes des La Haye au fronton du manoir	27
Ex-libris des Duquesne de Clocheville	30
Les tombelles au Breuil	32
Le manoir de la Cense à Pittefaux	34
Blasons des Accary et des Camoisson par Scotté de Velinghen	42
Blasons des Accary et Camoisson par de Disquemue en 1750	43
Une signature de notaire en 1550	58
Documents relatifs à Jacques Gressier de la Grave – Copies de Rodière	61
Carte de l'archidiaconé du Ponthieu	62
Carte Cassini du Marquenterre	63
La rue Gressier de la Grave à Étaples	67
Confrérie de Saint-Jean Baptiste - Signatures – Document	74
Plan de la baie et environs d'Étaples au 16 ^{ème} siècle	80
Plan de la ville d'Étaples au 16 ^{ème} siècle	81
Les signatures au contrat de mariage de François Hochart et Jeanne Gressier	83
Signatures sur l'acte de mariage de Antoine Vuyart et Marie Anne Caussien	102
Bail signé François Gressier – 1631	112
Signatures sur l'acte de mariage de Jean Gressier et Antoinette de Saily	121
Carte de Cassini des environs d'Étaples et Montreuil – 1762	122
Carte I.G.N. des environs d'Étaples – 2000	123
Signatures au contrat de mariage de Claude Gressier et Barbe Delattre – 1637	126
Signatures au contrat de mariage de Firmin Fierard et Jeanne Gressier	136
Archives paroissiales: la maison du Chat à Étaples	144
Archives paroissiales : les bancs à l'église	145
Signatures au contrat de mariage de Marie Suzanne Blaire et Louis Joseph Douzinel – 1748	150
Signatures sur l'acte de mariage de Jacques Queval et Anne Gressier – 1698	151
Signatures sur l'acte de mariage de Louis Lefebvre et Anne Gressier – 1707	157
Photocopie de l'acte de mariage de Jacques Arnoult et Marie Louise Gressier – 1711	162
Photocopie Dispense de consanguinité Robert Hamerel – Marie Louise Gressier – 1726	163
Signature de Claude Gressier notaire en 1730	166
Photocopie mariage de Claude Gressier et Marie Louise Duriez -1706	169
Photocopie mariage Claude Gressier et Scolastique Sanier – 1716	170
Photocopie nomination de Claude Gressier au titre de marguillier à Étaples – 1712	171
Photocopie de l'acte de mariage de Jean Baptiste Delhomel et Marie Louise Gressier – 1734	182

Photocopie de l'acte de décès à Carpentras de Bonaventure Gressier de la Grave – 1786	186
Blason des Gobelins d'Offémont	188
Diplôme pontifical de Jean Paul Régis de Raoulx	192
Blason de la famille de Raoulx	193
Photocopie de l'acte de naissance de Louise Adélaïde Le Gressier la Grave – 17 vendémiaire an X	197
Photographies du château de la Salle	198
Photocopie de l'acte de décès de Louis Bonaventure Gressier de la Grave à Saint-Hilaire le Doyen – 16 thermidor an X	199
Signatures sur l'acte de mariage de Louis Gressier La Grave et Marie Charlotte Guiot Durpaire – 28 floréal an V	203
Signatures sur le contrat de mariage de Marie Gressier et Jacques Prévost – 1664	219
Photocopie de l'acte de mariage de Jeanne Gressier et François Saignier – 1667	220
Archives paroissiales : la maison de « Lescu de Vandosme »	223
Signatures sur un bail de 1670 de Marc Gressier et Charlotte Dessaux	224
Signatures aux mariages de Claude Gressier et Marie Dessaux (1640) puis Gabrielle Darré (1664)	227
Signatures sur un acte notarial de Françoise Gressier, Marguerite Gressier et Guillaume Dubois – 1681	232
Signatures sur le contrat de mariage de Robert Delobel et Jeanne Gressier – 1634	237
Signature de Françoise Lefran au bas de son testament – 1661	241
Vue partielle de la ferme du Tertre	241
Signature de Marc Gressier au bas de son testament – 1690	245
Carte de Cassini des environs de Saint-Josse – 1762	248
Carte IGN des environs de Saint-Josse – 2000	249
Carte actuelle des environs de Saint-Josse (par satellite)	250
Signatures au bas du contrat de mariage de François Gressier et Marguerite Lespine – 1649	252

Table des matières

Page de garde ; Miniature représentant Louis Bonaventure Gressier de la Grave	1
Avant-propos	2
Introduction	6
Chapitre 1 Ferry Le Gressier seigneur de la Grave	9
Le personnage	10
Fiefs et titres de Ferry Le Gressier	13
Le fief de la Grave	15
Possesseurs et occupants du fief de la Grave	20
Seigneur de Pittefaux	33
Ascendance de Ferry Le Gressier	36
Descendance de Ferry Le Gressier	39
Trois documents édifiants	61
Descendance de Jacques Gressier de la Grave	64
Chapitre 2 Les Gressier d'Étaples aux 17 ^{ème} , 18 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles	69
1 ^{ère} partie Jehan Gressier et Claude Lejeune – Descendance	70
Anne Gressier et François Le Thieu	78
Jeanne Gressier et François Hochart	82
Jean Wiart et Suzanne Hochart	90
Généalogie Wiart	92
Marc Gressier et Françoise Bouin	104
François Gressier et Suzanne Delattre	110
Claude Gressier et Barbe Delattre	124
Claude Gressier et Louise Marie Nayet	140
Claude Gressier et Marie Louise Duriez	164
Bonaventure Gressier et Marie Madeleine Thérèse de Bollschwings	184
Louis Bonaventure Gressier de la Grave et M.L. Amélie de Brailly	194
Louis Gressier de la Grave et Charlotte Guiot du Repaire	200
Plan de la ville d'Étaples avec noms des propriétaires des maisons.	210
2 ^{ème} partie Florent Gressier et Claudine Lardé – Descendance	214
Jehan Gressier et Madeleine Morel	217
Nicolas Gressier et Martine Prévost	221
Isabeau Gressier et Estienne Pouillet	223
Marc Gressier et Charlotte Dessaux	224
Claude Gressier et Marie Dessaux	225
Philippe Gressier et Françoise Lefrancq	238
François Gressier et Marguerite Lespine	251
Index des patronymes	254
Sources et documents	258
Bibliographie	259
Cartes, plans, reproductions de documents et signatures	260

Remerciements

Je me félicite encore du contact que je pris avec Loïc Vambre dans une lettre qu'il m'adressa le 16 décembre 2002 au sujet des Le Gressier de la Grave. Ce fut par la suite une série d'échanges généalogiques fructueux qui me permirent de bâtir rapidement le cadre du travail que je présente aujourd'hui., Loïc me répondant toujours présent lorsqu'il s'agissait de « figner » un détail hors de ma portée. Je le remercie vivement. pour sa compétence et sa serviabilité.

C'est également ainsi que je fis connaissance de l'association qu'il a créée et qu'il anime vigoureusement : « Etaples généalogie » devenue « Mémoire d'Opale », que je consulte et interroge régulièrement sur le Web et à qui je souhaite longue vie. Je remercie ici quelques-uns de ses fidèles internautes étaplois qui m'ont livré parfois le détail que je recherchais.

Comme à l'accoutumée et comme pour les tomes précédents, j'ai retrouvé l'aide assidue et fraternelle de la petite équipe généalogiste composée de mes amis Alain Honvault, Michel Hénon et Isabelle Condette, qui m'ont apporté un concours utile et indispensable lorsque les déplacements que nécessite toute recherche n'étaient pas, hélas ! à ma portée.

Je n'aurai garde d'oublier dans mes remerciements Michel Parenty dont je me permets de solliciter l'érudition de temps à autre, ceci toujours avec succès, Karine Berthaud, directrice des Archives Municipales et son personnel qui ont fait de ce service un outil moderne et remarquable où l'on a plaisir à se rendre.

Deux mots à l'éventuel cercle nain de mes futurs lecteurs pour implorer son indulgence au sujet de la présentation technique de cet ouvrage que j'ai eu quelque difficulté à maîtriser. En ce qui concerne le contenu, je suis, par contre, à la disposition de quiconque désirerait toute précision, explication ou information complémentaire.

Raoul Gressier – 120 rue Antoine de Saint-Exupéry – 62200 – Boulogne sur-mer